This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,280,671

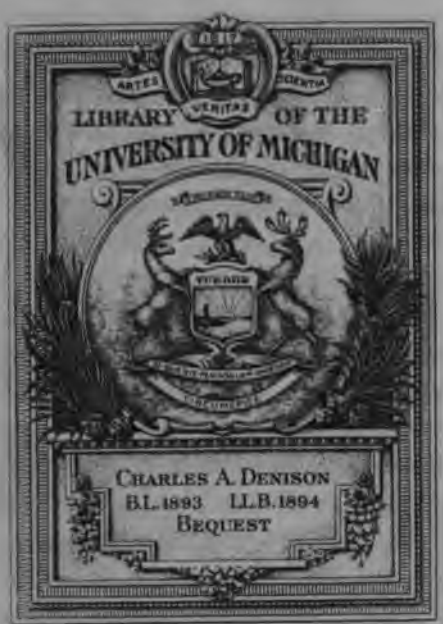
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST

QC
14.6
.T32
A2

MÉMOIRES

POLITIQUES ET MILITAIRES

DU

GÉNÉRAL TERCIER

(1770-1816)

CAMPAGNES D'AMÉRIQUE — GUERRES D'ÉMIGRATION — QUIBERON

LA CHOUANNERIE — CONSPIRATION DE CADOUDAL

PUBLIÉS AVEC PRÉFACE, NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR

C. DE LA CHANONIE

PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1891

Tous droits réservés

DC
14.6
.T3
A2

MÉMOIRES

POLITIQUES ET MILITAIRES

DU

GÉNÉRAL TERCIER

(1770-1816)

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en mars 1891.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

MÉMOIRES

POLITIQUES ET MILITAIRES

DU

NÉRAL TERCIER

(1770-1816)

GNES D'AMÉRIQUE — GUERRES D'ÉMIGRATION — QUIBERON
LA CHOUANNERIE — CONSPIRATION DE CADOUDAL

AVEC PRÉFACE, NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR

C. DE LA CHANONIE

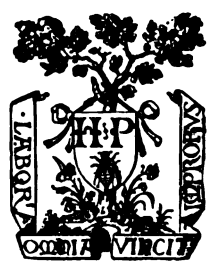

PARIS
LIBRAIRIE PLON
ON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1891
Tous droits réservés

DC
146
.T32
A-

Les Mémoires *de Tercier sont la propriété de l'arrière-petite-nièce du général, Mme la baronne de Lamartinière, qui nous a accordé la gracieuse autorisation de les publier, et à laquelle notre premier devoir est d'exprimer ici, tant en notre nom personnel qu'au nom des curieux de documents historiques, nos sentiments de très vive gratitude.*

M. Robert Triger, vice-président de la Société historique du Maine, a bien voulu nous communiquer, pour la partie des Mémoires *ayant trait à la Chouannerie, des documents d'un haut intérêt, et souvent inédits. Nul ne pouvait mieux que le savant auteur de* L'année 1789 au Mans et dans le Haut-Maine, *jeter un jour nouveau sur une période encore imparfaitement connue des guerres civiles de l'Ouest.*

Dentan
Personal
5-19-82
36178

PRÉFACE

Le 6 mai 1816, la requête suivante était adressée au roi Louis XVIII :

« SIRE,

« Le sieur Claude Augustin de Tercier, ancien général « dans les armées vendéennes, prend la respectueuse « confiance de mettre sous les yeux de Votre Majesté « l'état de ses longs et loyaux services.

« Seul officier général des armées de l'Ouest qui, « depuis votre heureuse restauration, n'a pu encore par- « venir à recevoir la moindre récompense, quoique pré- « sentant une masse de services double de ceux de mes « camarades, tous plus jeunes que moi, j'ai eu la douleur « de les voir placer successivement sans avoir pu encore « obtenir d'être pris en considération, quoique ayant eu « les mêmes grades que mes anciens camarades. Que « dis-je? J'ai eu la mortification de voir des officiers qui

« étaient sous mes ordres recevoir des emplois et la con-
« firmation de grades que je suis fier d'avoir mérités.

« La seule consolation que j'aie est une réputation
« d'estime généralement acquise dans les provinces où j'ai
« commandé pour Votre Majesté, à qui j'ai sacrifié con-
« stamment ma vie et mes moyens d'existence.

« Nommé, en 1797, général en second du comte de
« Rochecotte, nous avons ensemble organisé et étendu
« la ligne de l'insurrection de l'Ouest. J'ai lié la Bretagne
« à la Vendée par la conservation des départemens de
« la Mayenne et de la Sarthe.

« J'ai demandé à votre auguste frère, *Monsieur,*
« d'envoyer dans le pays le comte de Bourmont, à qui je
« remis le commandement de l'armée que j'avais levée et
« organisée.

« Rentré dans mes foyers en 1800, j'y suis resté, non
« sans être persécuté, jusqu'en 1803, où je fus appelé à
« Paris par le général Georges, mon ami.

« Après une année de captivité, j'ai été envoyé chez
« moi à Amiens, en surveillance, et j'y suis resté jus-
« qu'en 1814.

« Sire, j'ai sollicité, comme mes camarades, les grâces
« de Votre Majesté : ils ont tous été plus heureux que
« moi. Habitant la province, et ma fortune ne me per-
« mettant pas de rester continuellement à Paris, j'y ai
« fait dans les mêmes vues quelques voyages, mais tou-
« jours inutiles; et cependant je voyais journellement
« mes anciens subordonnés obtenir des récompenses.

« Sire, c'est avec mes services à la main que je me suis

« toujours présenté. J'ai bien servi. Je ne crains point « que qui que ce soit me fasse le moindre reproche, ni « moral, ni militaire. Je jouis de l'estime générale. Dans « ma province, ainsi que dans les départemens de « l'Ouest, on est étonné de ma disgrâce.

« MM. d'Autichamp, de Bourmont, Brulard, chevalier « de Solles, de Boisguy, La Prévalaye, d'Andigné, « Malartic, Dupeyra, Saint-Hubert, ont depuis deux ans, « plus ou moins, déjà reçu les récompenses de leurs ser- « vices. Pourquoi ai-je la mortification de me voir sans « cesse éconduit?

« Daignez, Sire, faire prononcer sur mon sort. Mon « existence est des plus douloureuses. C'est mon hon- « neur compromis par l'écart où je suis, je ne sais « pourquoi.

« Rien, néanmoins, n'a pu altérer les sentimens qui « m'ont toujours animé.

» Je suis,

« SIRE,

« De Votre Majesté,

« Le très humble et très fidèle sujet.

« C. A. DE TERCIER,

« Ancien chevalier de Saint-Louis

« et général de l'armée du Maine.

« Paris, 6 may 1816. »

A cette requête était annexé l'état de services suivant :

Entré au service, volontaire, au régiment de Normandie-infanterie. 1770

Fait lieutenant au régiment provincial de Lille. 1771

Lieutenant en premier au régiment de la Martinique. . 1772

Capitaine au même régiment. 1774

A fait sous les ordres du marquis de Bouillé la guerre en Amérique, et s'est trouvé au siège de Sainte-Lucie, de la Dominique, Saint-Vincent, la Grenade et différentes affaires, 1778, 1779, 1780, 1781.

Rentré en France, a servi dans les gardes du corps de *Monsieur*, jusqu'au licenciement, en. 1790

Émigré à Coblentz. 1791

A fait la campagne dans l'armée dite des Princes, escadron des gardes de *Monsieur;* capitaine : le comte Charles de Damas. 1792

Est entré dans la légion de Damas, comme officier des chasseurs nobles. 1793

Il a fait les campagnes de. 1793, 1794, 1795

A été fait prisonnier à Quiberon, et seul officier de son corps échappé au massacre. 1795

A rejoint cette année l'armée du général Georges en Bretagne. Passé de là dans l'Anjou, il a été nommé chef de division dans l'armée du vicomte de Scépeaux. 1795

Y a servi et commandé. 1796

Est passé, dans le Maine, général en second du général comte de Rochecotte. 1797

Ce général ayant été fusillé, il a été général en chef. . . 1798

Arrêté et mis au Temple en. 1798

En est sorti au mois de mars. 1799

A repris le commandement en chef de l'armée du Maine, qu'il a levée et organisée. 1799

Enfin, rentré dans ses foyers après la pacification, faite en 1800

Appelé à Paris en. 1803

par le général Georges Cadoudal, son ami, il a été arrêté et mis au Temple, lors de l'affaire de Moreau et Pichegru, et y est resté jusqu'en. 1804

Qu'il a été envoyé en surveillance, où il est resté à Amiens, jusqu'à la Restauration. 1814

A joint le duc de Bourbon en. 1815

Le pétitionnaire s'est trouvé à plus de cent affaires, tant dans la guerre d'Amérique que pendant son émigration et dans les provinces de l'Ouest.

De plus, il s'est trouvé à sept combats de mer, dont cinq batailles navales, dans les escadres du comte d'Estaing, de la Mothe-Piquet, du comte de Grasse, et notamment aux trois célèbres combats du comte de Guichen, en 1781, où la marine française se couvrit de gloire; il commandait alors la compagnie de grenadiers de son régiment embarqué sur l'escadre, et obtint de la Cour une gratification honorable.

Il a obtenu à la paix les certificats les plus flatteurs du général en chef, marquis de Bouillé.

Resté neuf ans en Amérique, on sait que le temps de service comptait double.

C. A. DE T.

Ces deux pièces font connaître l'homme : droit, net, d'une foi rigide, que les circonstances ni le temps ne purent affaiblir. « J'ai bien servi », dit-il, résumant ainsi toute une vie de fidélité et d'épreuves.

Claude-Augustin Tercier, que les historiens nomment

souvent « le chevalier Auguste de Tercier », naquit, le 8 novembre 1752, à Philippeville. Son père était d'origine suisse, et du canton de Fribourg; capitaine de grenadiers, au titre français, dans le régiment de la Tour du Pin, il fut attaché à l'état-major du maréchal de Lowendahl.

Son oncle paternel, Jean-Pierre Tercier, écuyer, censeur royal, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, remplit les importantes fonctions de premier commis aux Affaires étrangères, et fut l'un des conseillers les plus écoutés de Louis XV.

Augustin Tercier pouvait donc, à son libre gré, choisir entre la politique et la guerre : dans chacun des deux états, il devait être soutenu, guidé par d'honorables et fortes traditions. Il prit l'épée, et, dès 1770, à l'âge de dix-huit ans, il entrait, comme volontaire, au régiment de Normandie-infanterie, en garnison à Givet.

En 1772, il était lieutenant, et partait vers les Antilles, avec un régiment de formation récente, le régiment de la Martinique.

Aux colonies, il connut Mlle Joséphine Tascher de la Pagerie, alors jeune fille, et ornée de cette grâce piquante que nous ont conservée les peintres du temps.

« Mes années se sont écoulées au sein du bonheur et « des plaisirs jusques en 1778, qu'éclata la guerre entre « la France et l'Angleterre. Jeune, vif, ardent, recher- « chant la société où j'étais bien accueilli, j'étais de « toutes les fêtes et parties de la bonne compagnie. C'est « parmi les personnes qui la composaient que je fis con-

« naissance de Mlle Tascher de la Pagerie, la célèbre « impératrice Joséphine. J'étais fort lié avec toute sa « famille, et j'ai souvent été passer quelques jours sur « l'habitation de madame sa mère.

« Elle était jeune alors, je l'étais aussi... »

Ce furent ses meilleures années : au cours de son existence agitée, Tercier dut évoquer parfois l'image de la sensible créole, dont il semble avoir intéressé le cœur, et qui devait goûter, après les joies orgueilleuses du trône, toutes les humiliantes tristesses de l'abandon. Sur les glaces de la Hollande, au crépitement des fusillades de Quiberon et d'Auray, dans le fond de sa tanière de chouan, il revécut sans doute, par le souvenir, les heures de plaisirs et de galante tendresse, où sa jeunesse insoucieuse se berçait de longs espoirs.

Et s'il ne traîna point une lente agonie en quelque cachot perdu des citadelles impériales, ces multiples héritières de la vieille Bastille, il en rendit grâces, discrètement, à l'impératrice Joséphine, dont on peut dire qu'elle « avait de la mobilité dans sa sensibilité, mais de « la constance dans sa bonté », et qui, en faisant sortir Tercier du Temple, par une délicate intervention dont les *Mémoires* n'ont pas reçu la confidence, acquitta la dette de cœur de Mlle de la Pagerie.

Roman unique de la vie du général, que son caractère, ses tendances, ses traditions quelque peu sévères, disposaient, eussent dit nos mythologiques aïeux, aux travaux héroïques de Mars bien mieux qu'aux folâtres badinages

Et puis, il n'eut guère, en vérité, le loisir de s'amuser aux bagatelles : il ne sort de la Maison de *Monsieur* que pour émigrer; il se bat sur le Rhin; il se bat en Hollande; il se bat en Bretagne; il se bat dans le Maine; entre temps il conspire. Cependant l'âge vient, et, suprême couronnement d'une vie féconde en imprévus, Tercier, devenu Picard, fait un mariage de raison. Il avait laissé aux Antilles les amours légères, ne gardant de ses campagnes qu'une fière pauvreté, et des rhumatismes glorieux qui rendirent ses vieux jours attristés et maussades.

Boutant droit au but; d'allure raide et quelque peu prussienne; dévoué au Roi et à la famille royale comme on l'était jadis; généreux, mais aimant fort à critiquer; austère, et rejetant les transactions, sans pousser toutefois la rigueur du principe jusqu'à s'interdire les dissimulations opportunes — Henri IV jugeait bien, dit-on, que Paris vaut la messe; — daubant la noblesse de cour, en sa qualité de gentilhomme de province; écrivain intéressant et sincère; soldat habile et brave; c'est, au total, une figure intéressante, originale, que celle du général Tercier.

Avant tout, il resta un convaincu, un « homme à principes », le vieil officier qui a écrit ces lignes :

« La Restauration m'a repris au même point d'opinions « et de sentimens de fidélité que celui où j'étais, lorsque, « en entrant au service sous Louis XV, je prêtai mon « premier serment à la Royauté. L'honnête homme ne

« doit en prêter qu'un seul dans sa vie, et y tenir invaria-
« blement. Mais il faut pour cela qu'il soit pénétré des
« principes de la morale et de la religion, car l'honneur
« seul ne suffit pas. Quelle confiance d'ailleurs peut-on
« avoir dans l'homme dont la parole n'est garantie que
« par son uniforme ou sa toge? Celui qui fait serment
« prend la Divinité à témoin de la sincérité de son cœur,
« et se rend responsable envers elle de son infrac-
« tion... Mais aujourd'hui on ne croit plus à rien. Les
« sermens ne sont plus que de vaines formalités qu'il
« faudrait supprimer pour éviter des parjures. »

Qu'eût donc pensé Tercier s'il eût vécu en nos jours, après tant de révolutions? De quelles épithètes cinglantes eût-il fouetté les transfuges sans nombre, porteurs ou non d'uniformes et de toges, valets fourrés d'hermine, mitrés et brodés d'or, ou court-vêtus, qui démontrent au siècle, avec une philosophie cynique, que la foi politique se mesure à la grosseur des prébendes, à la vigueur des appétits? Il se fût indigné sans doute, et eût accentué encore ces doléances, dont sourira peut-être notre scepticisme lassé :

« Je sais que ma manière de voir et d'agir n'est plus
« celle d'aujourd'hui, où une nouvelle morale, introduite
« parmi nous, fait que l'on est toujours prêt à se con-
« former aux circonstances. Aussi ne rencontre-t-on plus
« en France de ces grandes vertus qui font les grands
« caractères. Les anciens principes sont réputés faux,
« parce qu'ils sont surannés, et les hommes du jour sont
« vieillis dès le lendemain, comme s'ils avaient vécu un

« siècle. Plus rien de fixe parmi nous. Chaque période de « dix ans constitue une ère nouvelle, établit de nouveaux « principes, de nouvelles lois. »

Lois nouvelles, principes modernes, appels sonores à piper les badauds, muscades passées par les jongleurs de la démocratie; mais, avant tout, instruments d'oppression ou de fortune aux mains des partis vainqueurs : *ut olim vitiis,* disait le grand historien de Rome, *sic nunc legibus laboramus.*

Des nombreuses appréciations que le général Tercier a formulées dans ses *Mémoires,* certaines ne demeurent pas à l'abri de la critique. Alors qu'on s'est heurté, pendant trente années, à des obstacles de toute nature, que l'on a vu de très près les hommes, et souffert par eux, il faudrait avoir une âme singulièrement élevée, ou professer un rare dédain de la race humaine, pour mettre au-dessus des amertumes ou des regrets la pure équité, cette vertu qu'on a appelée divine, sans doute parce que la pratique en est ardue, presque héroïque.

Mais Tercier est homme, il n'oublie rien, il ne pardonne guère; ainsi s'explique, par exemple, la sévérité avec laquelle, émigré, il juge l'émigration.

Officier sérieux et simple, il est stupéfait, même scandalisé, de l'aspect galant du rassemblement de Coblentz : là il voit transportées « les mœurs de Versailles »; le luxe étalé l'offusque; on s'amuse, on danse, on joue, en attendant la bataille, et c'est, en vérité, une préparation bizarre

aux luttes sans merci de demain; les « grands » font la roue, dédaigneux des gentilshommes de province, qui s'en offensent et récriminent. Les personnages « mols et efféminés » constituent d'ailleurs, notre auteur le reconnaît, une faible minorité dans l'armée des Princes; néanmoins, Tercier regrette d'avoir émigré, parce qu'il estime qu'une « contre-révolution ne se fait point en pantoufles et en robe de chambre ».

La maxime est sage, assurément, et d'une application constante. Mais on sait que les émigrés eurent tôt fait de quitter la pantoufle et le soulier de bal; les violons cédèrent le pas aux trompettes, les marches forcées succédèrent au menuet. De ces amants du plaisir beaucoup tombèrent en héros, le sourire aux lèvres, frères de ces autres aristocrates qui, devant la guillotine, tournaient un dernier madrigal. Se battre, souffrir, mourir, chose facile; mais geindre et grogner, fi! L'esprit de la noblesse française est là tout entier, charmant de légèreté et de jolie insouciance.

Tout bien pesé, l'émigration fut fatale à la Royauté : vis-à-vis de la coalition des émigrés et des puissances étrangères, le parti de la Révolution put revendiquer et joua le rôle de défenseur du sol national, de cette patrie que les rois avaient créée et agrandie, pièce à pièce, par les armes ou par le conseil; dès lors, c'en était fait. Il avait été donné aux fidèles serviteurs de la Monarchie d'aider ses pires ennemis à creuser la tombe qui allait, pour un temps, la recevoir, triste victime d'abus trop longtemps soufferts, d'ambitions sans mesure comme d'effroyables haines.

A cette faute, pourtant, il est plus d'une excuse. Ces royalistes, ces gentilshommes, dénoncés, poursuivis, menacés même dans leur vie ou leurs biens, devaient-ils, prudents et lâches, courber la tête, oublieux de l'épée transmise par des générations militaires? En face des sectaires du régime nouveau, démolissant avec une hâte rageuse le vieil édifice des croyances sacrées, des chères traditions, pouvaient-ils se croiser les bras, impassibles et muets? La suprême expression de la France, n'était-ce pas le Roi?

L'étranger? Ils ne voyaient en lui que le « bon gendarme », qui aide à purger la maison envahie des perturbateurs et des filous.

Et de même qu'en ces jours tragiques les hommes de gauche firent du mot Patrie le sous-entendu et l'équivalent du mot République, de même les Royalistes ne concevaient pas l'idée de Patrie en dehors de la Royauté.

M. Albert Duruy a écrit une page éloquente sur ce sujet : « S'il y eut dans notre histoire un moment où le « devoir put sembler douteux, où ce qui était le patriotisme « pour les uns eût été l'infamie pour les autres, c'est bien « dans ces premières années de la Révolution. En effet, « considérez ceci : d'une part, une agonie; de l'autre, un « enfantement; une société qui meurt, une société qui « naît; une convulsion générale, un renversement com- « plet de toutes choses, un tremblement de terre; le haut « en bas et le bas en haut; au lieu du Roi le peuple sou- « verain, le règne de la sainte canaille et du bonnet rouge, « l'apothéose de Marat, la déification de Robespierre;

« un seul ressort de gouvernement : la guillotine; plus « d'institutions, plus de lois, plus de garanties; la Répu- « blique ou la mort! Dans cette effroyable anarchie, de « quel côté se tourner? Où aller? Ceux qui restèrent firent « bien assurément; mais ceux qui partirent pouvaient-ils « demeurer, et, une fois là-bas, à Coblentz, à Turin ou à « Vérone, se croiser les bras pendant qu'on se battait en « Belgique et sur le Rhin? Non, l'émigration fut parce « qu'elle devait être, et dès lors qu'elle était, pour ne pas « tomber dans le ridicule ou dans le mépris, dans les « commérages et les intrigues de salon ou dans les abjec- « tions des agences secrètes, pour gagner honorablement « son pain au lieu de promener sa détresse et sa mendicité « par toute l'Europe, il fallait bien qu'elle prît les armes. « Combattre pour sa cause, mourir en la défendant, il « n'y a pas de droit contre ce droit-là. Où l'honneur « parle, on n'écoute plus la loi; où la conscience com- « mande, c'est à son commandement seul qu'il faut « obéir. »

Mais les émigrés furent vaincus, et, dès lors, classés comme rebelles : dans les guerres civiles, la légende finale accole trop souvent le droit à la force triomphante; les luttes dont la patrie est l'enjeu même, rarement permettent à la justice ou à la clémence d'intervenir, pendant ou après. La République se chargea de le démontrer aux Royalistes, notamment à Quiberon, et c'est avec le meilleur, le plus pur sang de la race française, qu'elle put écrire, en tête de ses lois homicides, la barbare maxime du

Quiberon, sombre épisode de la guerre vendéenne, désastre qui « renversa pour longtems les espérances des Bourbons ». Tercier fut l'un des combattants de cette nuit du 21 juillet 1795, où la trahison livra la presqu'île à Hoche, et des victimes par centaines à la « justice révolutionnaire ». Il a conté la résistance de Sombreuil et de ses compagnons d'armes; témoin oculaire, il affirme la capitulation; prisonnier, il nous fait revivre ces jours terribles dont les feux de peloton sonnaient les heures.

Il n'a pu voir, cependant, que le dénouement du drame : débarqué le 18 juillet, il commandait la garde à la veille même de la prise du fort Penthièvre, et n'eut part qu'au combat final.

L'expédition de Quiberon était hardie, mais bien conçue : elle eût amené des résultats d'une incalculable portée, sans le concours de circonstances fatales qui la ruinèrent.

Le comte de Puisaye, après s'être ménagé des intelligences en Bretagne, où il avait guerroyé jusqu'au traité de la Mabilais, décida l'Angleterre à l'aider dans l'exécution de son plan. Il voulait faire de la presqu'île la base de ses premières opérations, et y établir ensuite ses magasins généraux; à l'aide des armes et des subsides fournis, il était assuré de soulever rapidement la Bretagne, la Vendée, l'Anjou et le Maine : ces pays n'attendaient qu'un signal; d'après ses calculs, basés sur des données sérieuses, deux cent mille hommes pouvaient être levés

en un temps très court : cent mille devaient occuper les pays insurgés, nets des troupes républicaines, tandis que cent mille autres eussent formé, derrière la Mayenne, une ligne de défense presque impossible à rompre.

Mais Puisaye comptait sans son subordonné, le comte d'Hervilly, « brave soldat, mais général insuffisant ». Par suite d'une confusion dans la délimitation des pouvoirs, ce dernier se refusa à subir la direction du général en chef, et fit prévaloir ses idées militaires, entièrement inapplicables aux pays de chouannerie.

Alors qu'il fallait, sitôt débarqué, marcher en avant, toujours en avant, s'emparer du pays entier, et chasser, sans perdre une heure, les garnisons républicaines éparpillées et peu nombreuses, le général d'Hervilly, en sergent méthodique, prétendit soumettre d'abord les milliers de Bretons accourus dès le débarquement, à des exercices réguliers d'instruction technique. Il ne comprit pas que faire évoluer des hommes nés pour la guerre de partisans était folie; il ne sut pas ou ne voulut pas se souvenir que les Vendéens de la grande armée, ignorants des conversions ou déploiements d'après l'ordonnance, avaient pourtant écrasé les meilleures troupes de la République en plus d'une bataille rangée, comme à Torfou, où les bataillons fameux de Mayence trouvèrent leur tombeau.

Le résultat de cette belle conception ne se laissa pas attendre.

Les Chouans, venus pour se battre, non pour faire

l'exercice, se rebutèrent; des dissensions éclatèrent entre eux et les émigrés : ceux-ci ne sentaient pas assez qu'un même dévouement et une même foi créent l'égalité entre paysans et gentilshommes; tiraillements en haut, tiraillements en bas; un temps précieux fut perdu dans des discussions ou des escarmouches sans portée; quand le gouvernement anglais mit fin aux difficultés, en confirmant Puisaye dans le commandement en chef, il était trop tard; les troupes républicaines campaient en face du fort Penthièvre, et Hoche pouvait écrire : « Les Anglo-Émigrés-Chouans sont, ainsi que des rats, enfermés dans Quiberon. »

Vainement d'Hervilly, mesurant enfin l'étendue des fautes commises, voulut-il, le 16 juillet, forcer les lignes républicaines et ouvrir la souricière : les diversions qu'il tenta sur l'arrière et le flanc de l'ennemi ne purent être exécutées ; les Royalistes furent écrasés, après un combat héroïque; d'Hervilly, blessé grièvement à la poitrine, mourut un peu plus tard, rachetant les fautes du général par la mort du soldat.

L'expédition de Quiberon a fourni la matière de vives controverses; historiens, auteurs de mémoires républicains ou royalistes, se sont notamment attachés à trois points particuliers : le rôle joué par l'Angleterre, la capitulation, l'embarquement du comte de Puisaye; ils ont résolu de façon très diverse ce triple problème.

La plupart des écrivains, sans distinction de parti,

portent contre l'Angleterre l'accusation de perfidie et de déloyauté. Ils basent leur argumentation sur le conflit qui éclata entre d'Hervilly et Puisaye, conflit préparé, affirment-ils, par des instructions contradictoires, dont le but était de rendre l'exercice du commandement impossible, et d'amener la ruine de l'entreprise. L'aveu de cette coupable politique, on le trouve dans une apostrophe célèbre de Sheridan à Pitt : « Du moins, disait le ministre, le sang anglais n'a pas coulé à Quiberon. — Non, mais l'honneur anglais y a coulé par tous les pores ! »

Le mot du grand orateur a tout juste la valeur d'un artifice de rhétorique, et la portée d'une attaque d'opposition parlementaire.

Évoquer « l'honneur anglais » devant le parlement anglais, c'était tenir un langage irrationnel ou hypocrite : l'Angleterre, en tant que nation, a toujours fait profession d'ignorer ou de dédaigner ce sentiment chevaleresque de l'honneur; l'histoire en donne mille preuves brutales.

Doué de fortes qualités positives, notamment du génie des transactions et de l'aptitude à conquérir, double héritage des races saxonne et normande, le peuple anglais ne possède ni le respect du droit d'autrui, ni le goût de la générosité; la force est sa loi, le succès son dieu; par principe, il s'incline devant les puissants; par principe, il écrase les faibles, sans pitié ni vergogne, prenant toujours comme guide le seul intérêt, immédiat et tangible.

Cet intérêt même et la logique de sa politique incitaient l'Angleterre à perpétuer en France les luttes inté-

rieures : elle n'y manqua point. Mais son jeu était d'affaiblir la République sans toutefois rendre possible une Restauration qu'elle redoutait, de contre-balancer l'un par l'autre les deux grands partis qui se disputaient notre pays. Dans ce but, elle organisa, à grands frais, — argument qui peut être invoqué à l'appui de sa sincérité, — l'expédition de Quiberon; le succès de l'entreprise, qu'elle s'efforça d'obtenir, autant qu'il lui fut possible, devait faire le parti royaliste plus redoutable que jamais, et susciter à la Convention des difficultés inextricables. On sait comment une erreur ministérielle, les prétentions mal justifiées de d'Hervilly, sa méconnaissance totale du pays, des mœurs et du caractère des Chouans, amenèrent un complet désastre. L'Angleterre n'eut, du moins cette fois, aucun reproche à encourir : elle avait été loyale, par nécessité sinon par plaisir; sa droiture était garantie par sa propre utilité.

En revanche, on chercherait vainement loyauté et droiture dans la conduite de Hoche et des représentants du peuple, niant après la victoire une capitulation consentie par eux, et se faisant, les uns les instigateurs, l'autre le silencieux complice des massacres ordonnés par la Convention.

Hoche, Tallien, Blad, Rouget de l'Isle, et, après eux, les écrivains de l'opinion révolutionnaire, ont bruyamment juré qu'aucune capitulation n'avait été faite : sans doute ils estimaient inutile d'ajouter la honte d'une

violation de parole à la cruauté des exécutions. Mais les faits ont parlé, plus haut encore, leur infligeant un démenti solennel.

La capitulation fut invoquée, devant les commissions militaires et jusqu'à l'heure suprême, par des gentilshommes dont certains préférèrent la mort au mensonge, comme de Lage, comme de Lassénie, comme de Viart, et d'autres encore, qui, en accusant un âge inférieur à seize ans, pouvaient sauver leur vie, et n'y consentirent pas; elle fut implicitement reconnue par la commission Laprade, se déclarant incompétente; elle fut proclamée par les grenadiers de la République, lors du premier interrogatoire de Sombreuil; elle fut établie par le refus des prisonniers de s'enfuir, et par la longue résistance des régiments de ligne à fournir des pelotons d'exécution; elle est prouvée par cent attestations verbales ou écrites des contemporains, de l'un ou l'autre parti; quant à Tercier, il l'affirme expressément.

Mais, a-t-on objecté, les lois révolutionnaires ne souffraient pas de compromis : tout émigré était voué à la mort; généraux ou représentants ne pouvaient, par suite, traiter avec des émigrés pris les armes à la main, ni, ce qui est pis, leur promettre la vie sauve.

Il n'en est rien : les représentants du peuple avaient des pouvoirs discrétionnaires, illimités; il leur était licite de suspendre l'effet des lois révolutionnaires, et ils le firent en plus d'une occasion, par exemple dans les traités conclus avec les armées vendéennes, spécialement dans celui de la Jaunaye, qui en est une preuve sans réplique.

A Quiberon donc, ils purent souscrire à une capitulation favorable aux vaincus.

En résumé, nous croyons qu'il y eut capitulation verbale et formelle entre Sombreuil et Hoche, confirmée par Tallien et Blad. Ce qui s'ensuivit fut odieux.

Tallien, parti pour Paris avec le désir généreux d'obtenir la ratification de la Convention nationale, changea subitement de dessein : soupçonné de modérantisme, sourdement accusé d'alliance secrète avec les royalistes, il eut peur; en lui le régicide se réveilla, l'esclave du crime reprit en tremblant sa chaîne, et le représentant paya son salut de la mort des prisonniers.

Il ne fut pas le seul coupable : Hoche n'osa pas jeter son épée victorieuse entre les conventionnels et les soldats qui avaient eu foi en sa promesse. Hoche, emprisonné sur l'ordre de Saint-Just, sauvé de la guillotine par la réaction de thermidor, mais encore à demi suspect au clan jacobin, craignait de laisser soupçonner une clémence qui eût pu le compromettre. Bien plus, quand Sombreuil fut mort et que six pieds de terre eurent fermé sa bouche pour jamais, Hoche nia la capitulation, joignant à ses dénégations d'insultantes railleries à l'adresse des fusillés du Champ des martyrs.

L'homme, dans le héros républicain, fut de beaucoup inférieur au général : les événements de fructidor en fournirent de nouvelles preuves, et démontrèrent qu'il ne reculait pas devant les dénonciations ou les complots; mais il eut le bonheur de mourir jeune, après une glorieuse et courte carrière militaire, ce qui l'a fait classer

parmi « nos plus pures gloires nationales ». — « Ceux qui meurent jeunes », disaient les anciens, « sont aimés des dieux », et aussi des peuples.

Puisaye subit une destinée tout autre : il vécut longtemps, triste et seul, traînant comme un boulet, dans sa vie et dans l'histoire, l'épithète flétrissante que lui a jetée Sombreuil.

Le comte de Puisaye, lieutenant général des armées royales, fut-il vraiment un lâche? Est-ce sous l'aiguillon de la crainte qu'il abandonna ceux qu'il commandait? S'embarqua-t-il sans espoir de retour? A-t-il fait passer ses devoirs de chef après le soin de sa sécurité personnelle?

Le plus grand nombre des historiens, sans en excepter l'auteur de ces *Mémoires,* disent : oui; on compte ceux qui ont osé excuser Puisaye ou se sont enhardis jusqu'à le défendre. En France, l'empire des mots est tout-puissant; la légende se crée et se perpétue avec une extraordinaire aisance; vraies ou fausses, les accusations sont facilement acceptées; il faut ajouter qu'entre toutes, celle de poltronnerie ne peut espérer aucun recours chez un peuple qui, s'il a perdu la foi de ses aïeux et d'autres vertus encore, en a du moins gardé la bravoure et le mépris de la mort.

Or, la vie entière de Puisaye proteste contre l'infamie dont on l'accuse.

Après avoir pris part à la campagne fédéraliste de

1793, il se réfugia en Bretagne, réorganisa à travers mille dangers les affidés de la conjuration de La Rouërie, tint la campagne pendant un an, faisant preuve dans toutes les rencontres d'un courage personnel indéniable.

Lors de l'attaque du camp de Sainte-Barbe, le 16 juillet 1795, il montra une froide vaillance à laquelle le comte de Vauban a rendu hommage en ces termes : « M. le comte de Puisaye avait été sur le champ de « bataille au milieu du feu ; il avait eu plusieurs officiers « tués et blessés à ses côtés, entre autres M. le baron Le « Gras, un de ses aides de camp, qui eut les épaules « labourées par un boulet. *Il n'avait pu montrer que du « courage personnel,* n'ayant point d'ordres à donner, et « il se trouva enveloppé dans la déroute générale. »

Puisaye reprit son commandement en Bretagne, après l'échec de l'expédition de Quiberon ; il avait proposé aux chefs royalistes bretons de soumettre sa conduite à un conseil de guerre : ils n'y consentirent pas, se refusant à lui donner ce qu'ils tenaient pour une marque de défiance. Puisaye continua donc à guerroyer, « toujours actif et courageux de sa personne », comme l'a déclaré le commandant Guillemot, qui servit sous ses ordres.

On a dit de Puisaye : « Ce fut un lâche ! » Ne peut-on en appeler de cet arrêt passionné ?

Doué d'une intelligence supérieure, fortement instruit, d'une grande souplesse d'esprit qu'il devait à une éducation première dirigée en vue de l'état ecclésiastique, Puisaye était, il est vrai, moins soldat que politique ; dans l'exercice du commandement, qui lui fut dévolu après

la journée du 16 juillet, il fit preuve d'une coupable négligence, et, soit par incurie, soit par trouble, soit par le découragement où le plongeait la certitude d'une catastrophe désormais inévitable, il ne prit pas toutes les précautions voulues, et se laissa surprendre.

Sa part de responsabilités faite, pourquoi s'est-on refusé à croire aux raisons qu'il a données de son embarquement?

Il affirme s'être rendu à l'escadre anglaise, par une mer furieuse, avec la double intention de hâter, grâce à son influence sur le commodore, l'envoi des embarcations nécessaires au salut des Royalistes, et de mettre en lieu sûr sa correspondance, les papiers, les plans relatifs au soulèvement de la Bretagne, toutes pièces de nature à compromettre un grand nombre de familles et à donner de précieux renseignements aux Républicains; quand il voulut revenir à terre, la capitulation était conclue.

Peut-être encore pensa-t-il, au fond de l'âme, qu'il n'avait pas à payer de son existence les fautes commises par d'autres, l'avortement d'une entreprise qu'on l'avait empêché de mener à bien; peut-être crut-il à la possibilité d'une revanche prochaine, et estima-t-il que sa mort à la tête des troupes, fût-elle glorieuse, serait inutile et peut-être néfaste à la cause qu'il servait.

A-t-on accusé de lâcheté Napoléon, lorsqu'il quitta son armée pour rentrer en France, pendant la retraite de Russie?

Dans les *Généraux et chefs de la Vendée militaire,* ouvrage publié par les soins de notre regretté compatriote

et ami, M. Alexis des Nouhes, cette question de l'embarquement a été traitée avec beaucoup de justesse par M. de La Sicotière :

« A quel mobile obéissait-il en réalité ? A la crainte « du danger, comme l'ont dit ses ennemis, qui ne lui ont « pas pardonné de n'avoir pas partagé jusqu'au bout le « sort de ses hommes? Ou, comme il l'a soutenu, au devoir « d'avertir le commodore Warren d'envoyer à la pres- « qu'île, en toute hâte, des embarcations, dernière res- « source des malheureux qu'elle renfermait ? Celui-là « seul le sait qui sonde les reins et les cœurs...

« Au point de vue chevaleresque, il eût certes mieux « valu pour Puisaye mourir, comme Sombreuil, avec ses « camarades; mais sa mort n'eût sauvé personne. S'il ne « s'éloignait d'eux que pour leur amener ou leur envoyer « des secours; si par cette fuite apparente il assurait les « moyens de sauvetage qui arrachèrent quelques victimes « à une perte certaine, qui donc aurait le droit de lui en « faire un crime? »

Les haines qu'avait inspirées Puisaye par ses défauts personnels, — une hauteur, une violence dont Tercier cite une preuve sérieuse, — et surtout par son passé politique, ne désarmèrent jamais. Beaucoup de royalistes se souvinrent toujours avec amertume du libéralisme de l'ancien député aux États généraux : Puisaye avait été constitutionnel, « monarchien », comme on disait alors; on alla jusqu'à le flétrir du nom d'« orléaniste », on l'accusa de trahison. Pourtant la vie de ce malheureux, que poursuivit une fatalité inexorable, avait été consacrée

au service des Princes; eux-mêmes mirent le sceau à son royalisme en le disgraciant : car ç'a été la caractéristique des Bourbons d'écouter trop souvent les indignes, et d'écarter les plus fidèles et les meilleurs.

Le crime de Puisaye fut de réclamer du comte d'Artois l'exécution d'un engagement dès longtemps pris par le prince : celui de se mettre enfin à la tête des armées vendéennes. Il ne fut pas écouté, et dut donner sa démission de général en chef.

Cette absence d'un prince parmi les Royalistes de l'Ouest amena les plus tristes résultats : livrés à eux-mêmes, soumis à des chefs indépendants les uns des autres et trop souvent divisés, — Tercier constate ces divisions en mille circonstances, — les Vendéens, qui firent trembler la République et l'avaient contrainte à traiter avec eux de puissance à puissance, durent enfin renoncer à une lutte inégale. On a avancé, pour expliquer l'attitude effacée du comte d'Artois, que l'Angleterre, tenant sa vie pour précieuse, s'était refusée à le débarquer en France : le comte d'Artois eût dû passer, quand même, et se dire que le sang d'un Bourbon, si royal qu'il fût, pouvait se mêler sans honte à celui de ces humbles paysans de Vendée, qui, grands et simples comme des martyrs, mouraient sans une plainte pour les autels déserts et le trône vide.

En réalité, les Princes ne comprirent que trop tard la portée de ces insurrections, dont le caractère populaire

les surprit ou les effraya : leur confiance et l'avenir de la restauration furent livrés aux membres des conseils ou agences politiques ; les Royalistes de l'Ouest, soldats riches de courage et de constance, mais indépendants et pauvres de courtisanerie, se virent abandonnés à leurs destinées.

Et la Vendée, qui commença par Cathelineau, le Saint d'Anjou, finit par Bernier, cet « opportuniste » à qui Napoléon jeta, en prix d'inavouables services, la crosse d'évêque d'Orléans.

Le général Tercier prit part aux campagnes de la Chouannerie, qui terminèrent la guerre civile ; il recueillit en quelque sorte le dernier soupir de la Vendée militaire, et il a peint de façon saisissante la vie des chefs et soldats chouans, dans un récit qui fourmille de renseignements souvent neufs, toujours curieux, sur les hommes et les choses.

Ce récit nous fait voir combien sa tâche fut difficile, et, tout en s'étonnant qu'il ait pu parvenir à donner à ses volontaires une organisation militaire sérieuse, on mesure la dose de patience et d'infatigable volonté qu'il dépensa pour réussir ; on admire le courage et le sang-froid du chef de partisans, exposé presque chaque jour aux balles, réduit à se terrer pendant la nuit ; on se demande enfin de quoi n'étaient pas capables de pareils hommes.

Nous devons noter, ici, que le général Tercier porte sur

le comte de Bourmont et le chef d'état-major de l'armée du Maine des jugements où le sentiment de rancune et d'orgueil blessé a plus de part peut-être que celui de la justice. Sévérité qui sera estimée sans doute excessive, car Bourmont, notamment, officier plus que très brave, mais esprit inquiet, eut le seul tort de voir un nouveau Monk dans le premier Consul, et de s'imaginer que la Monarchie pouvait être restaurée par le sabre d'un général complaisant : erreur amère, dont il subit la dure peine, et dont nous avons vu chez les Royalistes, à d'autres époques, le renouvellement.

Après la conspiration de Cadoudal et l'établissement définitif de l'Empire, Tercier, à qui un séjour d'une année à la prison du Temple venait d'inspirer sans doute un goût nouveau pour la vie calme, se résolut à fuir désormais les orages, et dirigea « son esquif vers le port de la tranquillité ».

En 1807, il épousa, à Amiens, Mlle Le Picart de Millencourt, ancienne lectrice de la princesse Sophie de France : « Nous nous fîmes, écrit-il, une dot commune de nos malheurs et de nos opinions. » La dot était maigre, même pour le temps, et Tercier, dénué de fortune, eut assurément quelque mérite à refuser, par un honorable scrupule, tout grade dans les armées impériales, et tout emploi civil.

La Restauration récompensa ses loyaux services en lui accordant le brevet et la retraite de maréchal de camp, en 1816.

Le général Tercier écrivit ses *Mémoires* vers 1820, et mourut, le 23 février 1823, à l'âge de soixante et onze années, ne laissant pas d'enfants.

Il nous a paru opportun de tirer de l'oubli, de faire revivre, pour les jeunes hommes de la génération présente, cette mâle figure d'un royaliste d'autrefois.

On a dit, parole moins juste que pittoresque : « L'histoire est un perpétuel recommencement. » Nous pensons plutôt que l'esprit général d'une époque, la trempe ou le fléchissement qu'impose aux caractères la variété des circonstances, les changeantes conditions de la lutte, modifient de façon très singulière et les procédés humains et la tournure des événements mêmes.

L'ancienne politique visait surtout à conquérir les hommes par l'habileté ou par la violence. Aujourd'hui, grâce à l'avènement de ce facteur nouveau, plus passionné que perspicace, qui est la démocratie, on doit s'attacher surtout à créer des situations générales; les hommes trompent souvent les espoirs fondés sur eux, mais il est difficile de s'opposer utilement au développement logique, nécessaire, d'une situation.

Donc, ce n'est pas le Vendéen Tercier, partisan de la force, soldat de la résistance armée, que nous pourrions offrir en exemple aux monarchistes d'aujourd'hui, mais le royaliste Tercier, l'homme resté fidèle à ses premiers serments, le loyal, et surtout le patient serviteur.

Sans doute il vit les fautes commises; il s'en affligea;

il s'en plaignit même de façon parfois vive; mais il n'y chercha point prétexte à des abstentions coupables, à de honteuses défections. Sur le terrain où l'appela sa destinée, il fit son devoir, tout son devoir, et il put acclamer, avant de quitter la vie, le triomphe de l'idée dont il fut le soldat.

Une telle récompense ne saurait-elle encore être réservée à ceux qui voudront se maintenir, comme ce chouan robuste, résolus dans l'action, tenaces dans la fidélité?

C. DE LA CHANONIE.

Compiègne, mars 1891.

MÉMOIRES

DU

GÉNÉRAL TERCIER

INTRODUCTION

Parvenu bientôt au terme fatal où il faut que chacun, un peu plus tôt, un peu plus tard, rende à la nature l'enveloppe mortelle qu'elle a prêtée à nos âmes, ces pures émanations de la Divinité; près, dis-je, de quitter ce globe sublunaire où je n'ai éprouvé que peines, tourmens et injustices, — et l'ambition ne pouvant plus entrer dans mon cœur, — je vais essayer d'écrire les Mémoires politiques et militaires d'une vie dont les jours ont été constamment filés à travers les plus grands orages. J'ai reconnu bien souvent la vérité de ce qu'a dit le saint homme Job, que l'homme né de la femme vit peu de temps, *et repletur miseriis.*

Jeté dès ma jeunesse dans la carrière des armes, qu'avait honorablement suivie mon père, je retracerai les différentes étapes que j'ai parcourues, dans l'horizon où j'ai agi. Ayant beaucoup vu et réfléchi, j'ai appris à mes dépens à bien connaître et à savoir apprécier les hommes. J'ai connu des individus de tous les rangs et de tous les états, et j'ai rencontré

peu de caractères francs et estimables, pendant la longue série d'années que je viens de laisser derrière moi. Je ne crains point de le dire à la honte des hautes classes de la société, c'est dans celles subalternes que j'ai pu reconnaître et admirer le plus de vertus, d'honneur et de sentimens fixes... Non que je prétende ici généraliser l'exception, mais on convient assez unanimement que MM. les grands seigneurs ont eu dans leur conduite une telle facilité à se prêter à toutes sortes de concessions, qu'on peut dire avec vérité qu'ils ne sont plus aujourd'hui que les mânes de leurs ancêtres.

Ils sont revenus de l'émigration souples et supplians, tendant la main à tout le monde, heureux de recevoir un bon accueil de quelque parvenu.

Depuis la Restauration, ils se sont montrés plus fiers et plus inabordables qu'ils n'étaient dans l'ancien régime; ils croyaient, par beaucoup de morgue et de suffisance, cacher ou leurs erreurs passées ou leur nullité. On les voit dédaigner le simple gentilhomme sans reproche qui, à l'étranger, a contribué à cette gloire des drapeaux acquise par la noblesse française dans les combats, et dont eux seuls ont recueilli tous les fruits et les récompenses, quoique presque toujours absens de leurs régimens. Uniquement occupés à se procurer des dignités, des emplois ou des faveurs, ils repoussent avec dédain le modeste officier qui réclame d'eux quelque service ou quelque recommandation : ils sont les seuls que l'expérience du malheur n'a point corrigés et a rendus même d'un orgueil insupportable.

Il est une autre classe, imitatrice de la morgue et de l'orgueil de ces hommes redevenus si vains et qui se croient encore les grands d'autrefois, c'est la classe des personnages que je me plais à appeler « les petits grands du jour ». On les a vus dans l'émigration, en ces tems où le malheur combattait pour la double cause de l'autel et du trône, parvenir à

force d'intrigues et de duplicité, à travers les oscillations des différens gouvernemens auxquels ils prêtaient leur complaisance servile. Ils se déclarent maintenant les héros de l'adversité et du dévouement et dépouillent sans la moindre pudeur ceux qui leur ont préparé les moyens de se montrer sur la scène du monde d'où, à peine montés, ils sont descendus avec honte et mépris, mais non découragés.

Voilà les deux classes d'hommes les plus redoutables pour tout individu qui, dans nos tems d'extrême infortune, a servi avec loyauté : parmi eux, en citerait-on beaucoup qui pussent se réclamer de Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche? J'en connais, mais bien peu.

J'ai peut-être plus de droits que personne d'exhaler ici les plaintes que chacun fait généralement : confondu dans la masse, je ne réclame point isolément.

Je devais croire qu'ayant servi d'une manière honorable et distinguée, je conserverais en entier le mérite de ce que j'ai fait de bien : trop modeste, j'ai été audacieusement dépouillé par la fourbe, l'intrigue et la complaisance de gens intéressés à servir la faveur. Enfin, je n'ai trouvé personne qui ait daigné favoriser mes justes intérêts. Habitant la province, n'étant nullement fortuné, je ne pouvais point les suivre constamment à Paris où mes moyens ne me permettaient pas de séjourner longtems : même on profita de mon absence pour usurper mes droits, vainement réclamés.

Fatigué, indigné, j'ai voulu alors être mon unique protecteur : mes services à la main, je me suis présenté avec une noble confiance aux ministres du Roi. Le maréchal de Beurnonville[1], président de la Commission vendéenne et des émi-

[1] Pierre Riel, marquis de Beurnonville, lieutenant général, ministre de la guerre en 1793, fut livré par Dumouriez au prince de Cobourg, échangé en 1795, et, après avoir commandé en chef l'armée de Sambre-et-Meuse et l'armée française en Hollande, devint inspecteur général; à la suite du 18 bru-

grés, a lui seul obtenu pour moi, en peu de jours, ce que je réclamais vainement depuis deux ans. Et que demandais-je? La confirmation de mon grade de général que j'avais en 1798. J'ai eu la douleur de voir des officiers sous mes ordres, qui ne comptaient point trois mois de services dans nos armées, obtenir sans aucun droit réel le grade de maréchal de camp, et, sur la liste des officiers généraux, me laisser bien derrière eux. Des personnes dont j'ai créé la fortune militaire ont été assez peu généreuses pour oublier non seulement la part que j'avais eue à leur élévation, mais encore éviter de me témoigner la moindre marque d'intérêt, ou aucun de ces égards courans de pure honnêteté.

Que l'on soit ensuite étonné que les royalistes soient toujours divisés. Ils ne voient que leurs intérêts personnels. Ils ne cherchent qu'à se déconsidérer entre eux et ne s'aperçoivent pas que cette division est favorable aux projets de leurs ennemis.

Accoutumé à juger et à apprécier les hommes à leur véritable type, j'en ai pris occasion de me retirer insensiblement du monde, qui n'est qu'une mer écumante de tempêtes, où le navigateur est toujours près de périr au milieu des écueils de la perfidie et de l'intrigue.

J'ai été sollicité souvent d'écrire les Mémoires de ma vie, surtout ceux des trente dernières années. Après avoir longtems résisté aux instances et aux importunités des personnes qui me témoignaient intérêt et estime, j'ai enfin cédé à leurs désirs. D'ailleurs, les nombreux loisirs que me laisse la retraite forcée que m'a imposée le gouvernement me permettent de retracer à mon aise et les nombreux souvenirs

maire, ambassadeur, sénateur et comte de l'Empire; il fut membre du gouvernement provisoire en 1814, et demanda la déchéance de Napoléon et le rappel des Bourbons. La Restauration le nomma ministre d'État, pair de France et enfin maréchal de France en 1816. Il mourut à Paris en 1821.

que j'ai conservés, et les torts que m'ont faits les hommes.

Je sais que ma manière de voir et d'agir n'est plus celle d'aujourd'hui, où une nouvelle morale introduite parmi nous fait que l'on est toujours prêt à se conformer aux circonstances. Aussi ne rencontre-t-on plus en France de ces grandes vertus qui font les grands caractères. Les anciens principes sont réputés faux, parce qu'ils sont surannés, et les hommes du jour sont vieillis dès le lendemain, comme s'ils avaient vécu un siècle. Plus rien de fixe parmi nous. Chaque période de dix ans constitue une ère nouvelle, établit de nouveaux principes, de nouvelles lois.

La vérité fut toujours mon idole; je vais écrire avec la même simplicité que j'ai servi et combattu, c'est-à-dire avec franchise, sans haine, sans jalousie et sans amour-propre.

La marche que j'ai constamment suivie n'est point celle qui mène aux emplois, aux honneurs, ni à la fortune. Il faut beaucoup faire parler de soi, emboucher les trompettes de la renommée et, pour me servir d'une expression usitée sous Bonaparte, faire mousser son affaire. C'est un art que possèdent les intrigans. Ils s'établissent juges de toutes les réputations, parce qu'ils sont incapables de s'en faire une honorable. Ils persuadent en leur faveur les gens de bonne foi qui les croient sur parole. Mais, tôt ou tard, le grand jour de la vérité arrive pour les démasquer au public. Combien j'en ai connu, qui sont tombés dans le mépris dont je les avais autrefois accablés, quels qu'eussent été leur faveur, leur crédit! car, naissance, fortune, dignité, pouvoir, ne m'en ont jamais imposé, quand l'honneur et la vertu ne les accompagnaient pas.

La Restauration m'a repris au même point d'opinions et de sentimens de fidélité que celui où j'étais, lorsqu'en entrant au service, sous Louis XV, je prêtai mon premier serment à la Royauté. L'honnête homme ne doit en prêter qu'un seul

dans sa vie, et y tenir invariablement. Mais il faut pour cela qu'il soit pénétré des principes de la morale et de la religion, car l'honneur seul ne suffit pas. Quelle confiance d'ailleurs peut-on avoir dans l'homme dont la parole n'est garantie que par son uniforme ou sa toge? Celui qui fait serment prend la Divinité à témoin de la sincérité de son cœur et se rend responsable envers elle de son infraction... Mais aujourd'hui on ne croit plus à rien. Les sermens ne sont plus que de vaines formalités qu'il faudrait supprimer pour éviter des parjures. *Sunt verba et voces, prætereaque nihil.*

C'est surtout depuis la Restauration des Bourbons que la jalousie et la mauvaise foi ont cherché à me nuire. Ma trop grande sévérité de principes avait déplu autrefois, et j'avais vu trop clair. On s'est emparé des dépouilles de mes services et d'une réputation que j'ai laissée bonne dans les pays où j'ai commandé pour le Roi.

Mais, me dira-t-on, les plaintes que vous exhalez sont communes à tous les royalistes; elles ont leur source dans le système faux qu'ont embrassé les ministres de Sa Majesté. Je répondrai à cette objection que mes plaintes sont antérieures à 1814, et que, depuis cette date, j'ai été desservi par ceux-là mêmes en qui je devais supposer quelques sentimens d'intérêt et de générosité.

Il est cruel de le dire, mais il est certain que l'on ne trouve plus aujourd'hui dans les militaires royalistes cette loyauté, cette noblesse, cette franchise, cette délicatesse de sentimens généreux dont nos aïeux nous ont laissé de si beaux modèles. Et telle manière d'agir, dont nos pères auraient eu honte, est de nos jours celle employée pour parvenir dans cette noble carrière.

Ces réflexions ne me sont point personnelles : elles m'ont souvent été faites par maintes personnes dont la conduite est encore marquée au coin de l'ancien honneur.

Parvenir par quelques moyens que ce soit; parler de soi avec assurance; dénigrer ses compagnons d'armes; mentir sans scrupule; employer la perfidie et la médisance, voilà le seul art pour s'élever aux dignités et aux emplois.

Le dernier ouvrage de M. le vicomte de Chateaubriand sur la *Vendée*[1], ouvrage plein de force et de vérité, écrit de la même plume dont Tacite peignait les mœurs des Germains, m'a décidé enfin à écrire ces Mémoires, souvent demandés, pour me justifier de l'oubli injurieux auquel on s'est obstiné à me condamner.

Ayant été obligé de faire un voyage à Paris, j'ai eu l'honneur de voir M. le vicomte de Chateaubriand, à qui j'avais écrit peu de jours après la publication de son Précis historique. Je me suis plaint de l'infidélité de certaines des notes qui avaient servi de matériaux à son intéressant ouvrage, et je me suis vu forcé de rétablir la vérité des faits qui me concernent. Je lui dis que puisque je trouvais parmi mes anciens frères d'armes des gens assez peu généreux pour s'attribuer ou souffrir qu'on leur attribuât des faits qui n'appartenaient qu'à moi, je venais chez lui pour protester, avec d'autant plus de raison que des deux personnes qu'il investissait de l'honneur d'avoir entretenu l'esprit royaliste dans les provinces de Maine et Anjou où je commandais seul, l'une n'a jamais été dans nos rangs que pendant trois mois, et l'autre, Breton et étranger à ces deux pays, n'y était venu servir que pendant l'armistice, et n'y était resté que deux mois.

M. de Chateaubriand répondit à mes réclamations de la manière que je devais attendre d'un homme dont le noble caractère est connu, c'est-à-dire qu'il n'avait écrit que d'après les renseignemens qu'on lui avait fournis.

Quand je le quittai, il me dit qu'il devait faire un article

[1] Septembre 1819.

additionnel où chacun serait casé convenablement. Je lui répondis que la longue lettre que j'avais eu l'honneur de lui écrire pourrait lui servir pour ce travail; qu'elle était signée par l'honneur, et que, quelque sévère qu'elle parût être, je ne craignais point de la voir démentie en rien, à moins que ce ne fût dans les salons, où le mensonge et la mauvaise foi se font plus de partisans que sur le champ de bataille.

Je ne croyais point devoir être obligé un jour de prendre la plume pour revendiquer la part d'honneur que j'ai acquise en ces tems d'abnégation et de sacrifices. Je comptais finir mes jours en paix, vivant au milieu de mes souvenirs, et jusqu'alors je m'étais toujours refusé à donner un récit qui m'a souvent été demandé sur les événemens dont j'ai été témoin actif. Je suis veuf, sans postérité à laquelle je puisse léguer pour héritage l'exemple de ma vie. Cette vie est, j'ose le dire, pleine de bonnes actions, et pleine de misères.

Je n'ai plus à offrir à mon Roi et à son auguste famille que les derniers accens de mes vœux, sincères, mais stériles. Si le malheureux esprit philosophique n'avait pas gagné les premières classes de la société, on pourrait encore espérer en France la tranquillité et le bonheur; mais nos petits-neveux auront à leur tour à se débattre plus que nous, heureux s'ils ne sont pas persécutés davantage, et s'ils conservent l'héritage de leurs pères.

PREMIÈRE PARTIE

CAMPAGNES D'AMÉRIQUE

(1772-1783)

Tercier entre au service (1770). — Il est nommé lieutenant (1772). — Départ pour les Antilles. — Sa nomination au grade de capitaine (1774). — Dissensions. — Il tombe malade et est saigné dix-neuf fois en deux jours. — Mlle Joséphine Tascher de la Pagerie. — Considérations diverses. — La guerre éclate entre la France et l'Angleterre (1778). — Expédition de la Dominique. — Départ pour la France de Mlle Tascher de la Pagerie. — Expédition de Sainte-Lucie. — Départ pour la Guadeloupe (1779). — Prise de l'île Saint-Vincent. — Expédition de la Grenade. — Séjour dans cette île (1780). — Bataille navale. — La Motte-Piquet. — L'*Annibal* et l'escadre anglaise. — Arrivée de l'escadre du comte de Guichen. — Campagne maritime (1781). — Prise de l'île de Tabago. — Séjour à l'île Saint-Vincent. — Attaque des Anglais. — Retour à la Martinique. — Prise de l'île Saint-Eustache (1782). — Prise de l'île Saint-Christophe. — Défaite de l'escadre du comte de Grasse. — Paix et traité de Versailles (1783). — Tercier retourne en France et entre dans la Maison du Roi.

Je passerai rapidement sur cette première partie de mes Mémoires; je ne ferai d'autres digressions que celles nécessaires pour établir et faire connaître mon caractère et les sentimens qui ont toujours dirigé ma conduite et mes actions. Je n'entrerai dans aucun détail de ma vie privée. On sait que la jeunesse des officiers, en tems de paix, se compose de plaisirs, de jeux, bals, festins et aventures galantes.

Une ère nouvelle a été créée en France depuis la Révolution, au delà de laquelle il n'est plus permis de se reporter. Tout ce qui s'est passé avant ce tems à jamais désastreux semble dans l'idée, non seulement de la génération présente,

mais même dans celle des fauteurs et approbateurs de cette grande catastrophe, appartenir aux anciens siècles barbares; de manière qu'une courte période de trente années nous sépare, selon eux, des autres âges du monde, pendant lesquels les hommes ont été constamment plongés dans les ténèbres. C'est en 1789 que les philosophes modernes ont cru devoir dire, comme l'Éternel : *Fiat lux!* et qu'ils ont créé leur lumière. Jusqu'alors, rien de beau, rien de grand, rien d'héroïque n'avait encore été fait. Les beaux âges de la Grèce et de Rome; les siècles savans d'Auguste, de Léon X, de François Ier et de Louis XIV ne sont à leurs yeux que des tems de chétive mémoire. Tous les anciens principes qui avaient régi l'univers ont été détruits par eux et déclarés absurdes. Ils ont enfanté une nouvelle raison qu'ils ont substituée à la sagesse divine pour élever leur tour de Babel. Ce délire durera-t-il encore longtemps? Dieu semble le permettre pour confondre ces insensés, comme il l'a fait dans tous les tems. Ainsi donc, je m'étendrai peu sur les actions de ma vie avant notre monstrueuse Révolution.

Je suis entré au service, en 1770, en qualité de volontaire au régiment de Normandie, alors en garnison à Givet.

En 1771, j'ai été nommé lieutenant au régiment provincial de Lille. En 1772, une ordonnance du Roi [1] créa quatre régimens de marine pour le service des îles du Vent, autrement dites Grandes et Petites Antilles. Les régimens prirent les dénominations de la *Martinique* [2], de la *Guadeloupe*, du *Cap* et

[1] Les quatre régiments affectés au service des colonies d'Amérique furent créés par ordonnance du 18 août 1772.

[2] Le régiment de la Martinique, où servit Tercier, eut pour fond des détachements des régiments de Bouillon, de Périgord, de Médoc, de Limousin et Royal-vaisseaux, qui avaient chacun un bataillon aux Antilles. Il se distingua pendant la guerre d'Amérique, et, par décret du 5 mai 1792, fut réuni au régiment de la Guadeloupe pour former le 109e régiment d'infanterie. L'uniforme du régiment de la Martinique était bleu et blanc, avec boutons timbrés d'une ancre et parement et collet de drap ventre de biche. (Voir pour

du *Port-au-Prince*. Le rendez-vous pour l'embarquement de ces différens corps était à l'île de Ré, où j'arrivai à la fin de septembre pour rejoindre celui de la Martinique dans lequel je venais d'être nommé lieutenant en premier. Nous restâmes dans cette île trois mois à attendre les vaisseaux du Roi qui devaient nous transporter à nos destinations. Ils arrivèrent enfin de Brest et de Rochefort, et le 26 décembre je m'embarquai sur la frégate *la Boussole,* capitaine le comte de Sillan, qui venait de marier sa fille à M. de Bougainville, connu par son voyage autour du monde. Nous appareillâmes le 30. Notre navigation fut très courte, car le 22 janvier suivant nous mouillâmes au Fort-Royal, chef-lieu de la Martinique, dont le comte de Nozière [1], maréchal de camp, était alors gouverneur, ainsi que de la Guadeloupe.

Le colonel du régiment était le comte de Sablonay [2], qui sortait du régiment des grenadiers de France où il était capitaine aide-major. Il s'occupa de suite de l'organisation de son corps qui devait, indépendamment des recrues venues de France, se composer en partie des officiers et soldats des régimens de Médoc et de Périgord, alors en garnison à la Martinique. Je venais d'atteindre ma vingtième année. J'en ai passé deux dans les détails de service de garnison et d'exercices, ainsi que cela se pratique; tems insignifiant et peu remarquable, et dont je ne parlerai pas. La jeunesse est partout la même, à quelques nuances près.

En 1774, je fus nommé capitaine audit régiment. Je dus cet avancement rapide, tant à une mortalité qu'il y eut parmi

l'historique de ce régiment l'*Histoire de l'infanterie française,* par SUSANE, t. VII, p. 395, 408, 409, 410.)

[1] Le marquis de Nozière, colonel du régiment de Flandre en 1751, incorporé dans Touraine en 1762, brigadier le 25 juillet 1762, maréchal de camp le 3 janvier 1770, nommé en 1771 commandant général des îles du Vent.

[2] Sablonay (N. de), nommé le 18 août 1772, remplacé le 5 janvier 1780 par le comte de Séguin.

les officiers qu'à une division qui y forma deux partis. A la tête d'un étaient le lieutenant-colonel et le major, qui avaient raison, mais qui péchèrent par la forme et les moyens. Ils voulurent perdre le colonel, et celui-ci les perdit. Les officiers se divisèrent et se rangèrent, chacun suivant ses raisons ou sa manière de voir et de juger, pour ou contre. Au milieu de ce conflit d'opinions, je me trouvai fort embarrassé. Il semblait tout naturel que je me prononçasse pour le parti du lieutenant-colonel, nommé M. de Champigny, ami de ma famille qui l'avait établi mon mentor. Cependant, ma raison me faisait déjà apercevoir le danger de ces factions. Je me trouvais fort embarrassé, lorsqu'il se présenta une occasion d'échapper aux conséquences que je prévoyais.

La ville de Saint-Pierre, la plus considérable de la colonie, belle, riche et commerçante, devait recevoir une garnison de deux cents hommes. C'était mon tour de service. Je fus assez heureux pour faire valoir mon droit, malgré les prétentions de mes camarades, qui sollicitaient vivement le plaisir d'y être envoyés. Je plaidai ma cause, et mon droit fut reconnu. Je partis de suite avec le détachement pour ma garnison; j'y demeurai six mois. Le comte de Nozière, instruit des dissensions de nos chefs, prit les intérêts du colonel, et mit aux arrêts forcés le lieutenant-colonel et le major, le chevalier de Bergeron. Il écrivit en même tems au ministre, pour lui rendre compte; et ces deux officiers supérieurs restèrent détenus jusqu'à l'arrivée de la réponse ministérielle, qui ordonnait au général gouverneur d'embarquer pour la France les deux chefs, trois capitaines et cinq lieutenans ou sous-lieutenans qui s'étaient montrés leurs plus chauds partisans. J'évitai, comme on voit, par mon heureux éloignement du chef-lieu de la garnison, la proscription dans laquelle j'aurais été infailliblement compris. Et à peine entré au service, je me serais vu arrêté innocemment dans ma carrière militaire. Le

colonel, qui savait que M. de Champigny était mon mentor, crut devoir m'inscrire sur une nouvelle liste qu'il présenta au général, à l'effet de sacrifier de nouvelles victimes à sa vengeance.

Nous avions alors au régiment deux lieutenans-colonels, un par bataillon. Le chevalier de Sausses, homme respectable par son âge et ses services, était le second. Il prit hardiment mon parti contre l'injustice du colonel, et dit au général que la conduite que j'avais tenue était on ne peut pas plus sage, vu la position difficile où je me trouvais comme pupille de M. de Champigny, et que ce serait un acte trop arbitraire que de vouloir me comprendre dans la punition de ce chef avec lequel, par mon éloignement, je n'avais eu aucun rapport tout le tems qu'avait duré la cabale qu'il avait ourdie. Ce brave vieillard défendit si puissamment mes intérêts, aux risques de déplaire au colonel, qu'il détourna le coup que celui-ci voulait me porter par haine et animosité contre mon mentor.

J'avais été placé au service par le comte de Broglie, qui avait fait obtenir au comte de Sablonay la place de colonel du régiment. Échappé à la proscription par le vif intérêt que le respectable vieillard prit à moi, je conservai contre mon colonel un sentiment de dépit que je ne pouvais dissimuler, et que je lui témoignai hardiment, mais respectueusement, dans une occasion qu'il fit naître pour me reprocher d'avoir, disait-il, formé des vœux contre lui. Je me défendis avec une noble franchise. Mais lui, sans aucun égard pour mes raisons justificatives, me menaça de faire éclairer ma conduite : « Monsieur, répondis-je avec fermeté, ma conduite, exempte de reproche, sera à l'avenir ce qu'elle a toujours été, parce que je ne crains point le blâme. M. le chevalier de Sausses s'est porté pour mon garant. Je connais toute l'étendue de mes devoirs, et je ne m'en écarterai jamais.

« D'ailleurs, je serais au désespoir de perdre la protection puissante de M. le comte de Broglie, qui m'a recommandé à vous d'une manière particulière, par égard pour ma famille qu'il honore et estime. » Le colonel ne me répliqua pas; je continuai de faire mon service avec exactitude, sans faire jamais ma cour à ce chef, chez lequel je n'allais que lorsque j'avais quelque rapport à lui faire, ou des ordres à demander. Il n'a jamais pu me prendre en faute. Mais l'animosité l'avait rendu injuste. Ayant été peu de tems après fait maréchal de camp, il repassa en France. Quelques années ensuite, je le rencontrai à Paris, chez un officier général alors en faveur : il me reconnut, et fit de moi un éloge pompeux... Voilà les hommes! Heureux encore quand ils ne persistent pas dans leur animadversion!

Cette même année 1774, je payai mon tribut au climat. Les jeunes gens de vingt à trente ans y sont sujets à des maladies inflammatoires, après lesquelles, s'ils ont le bonheur de ne point succomber dans ces pays placés sous la zone brûlante des tropiques, ils peuvent espérer de s'acclimater. Atteint d'une fièvre putride inflammatoire, la maladie fit des progrès si rapides que les médecins, désespérant de mon état, n'eurent plus d'espoir que dans la force de ma jeunesse. Je fus saigné dix-neuf fois dans quarante-cinq heures, c'est-à-dire jusqu'au blanc; la fièvre m'ayant quitté, je fus bientôt convalescent. Mais j'ai été plus de dix-huit mois à reprendre l'usage de mes forces, tellement que souvent, pendant l'exercice, j'étais obligé de demander la permission de sortir des rangs, à cause de mon extrême faiblesse. Depuis ce tems-là je me suis toujours bien porté.

Fait capitaine le 1er septembre 1774, mes années se sont écoulées doucement au sein du bonheur et des plaisirs jusques en 1778, qu'éclata la guerre entre la France et l'Angleterre. Jeune, vif, ardent, recherchant la société où j'étais bien

accueilli, j'étais de toutes les fêtes et parties de la bonne compagnie.

C'est parmi les personnes qui la composaient que je fis la connaissance de Mlle Tascher de la Pagerie, la célèbre impératrice Joséphine. J'étais fort lié avec toute sa famille. J'ai souvent été passer quelques jours sur l'habitation de madame sa mère. Elle était jeune alors, je l'étais aussi...

Il m'a été possible de faire quelques bons mariages dans ce pays. Plusieurs même se sont présentés. Mais, jeune encore, je ne pouvais me décider, au printems de ma vie, à sacrifier ma liberté. Je m'étais fait pour principe qu'un officier ne devait point songer à se marier avant l'âge de trente ans, et encore moins aux approches d'une guerre qui paraissait inévitable. D'ailleurs, il était dans les décrets de la Providence que je ne devais plus espérer de bonheur sur la terre, où j'étais condamné à parcourir la longue série de peines et de tribulations en tous genres par lesquelles il m'a fallu passer, pour, sur la fin de mes jours, jouir d'une espèce de tranquillité qui n'est qu'apparente et qui peut encore être troublée d'un instant à l'autre.

Voilà les seules digressions que l'on trouvera dans mes *Mémoires*. Je les ai crues nécessaires pour me faire connaître et donner le type de mon caractère, qui, comme on vient de le voir, était déjà prononcé à mon entrée dans le monde, et qui n'a jamais varié, dans quelque circonstance que ce soit. J'ai souvent obéi aux nécessités de la force; mais je ne puis me reprocher d'avoir eu la bassesse de rechercher la fortune ou la faveur par la moindre forfaiture à l'honneur.

Me voici rapidement arrivé à l'année 1778, qu'éclata la guerre entre la France et la Grande-Bretagne. Toutes les illusions, les plaisirs, les charmes de la vie heureuse ont cessé pour moi à cette époque. Cette guerre, entreprise pour abattre l'orgueil et la puissance colossale du gouvernement britan-

nique, était prévue depuis longtemps. Le roi de France était déjà en mesure.

Le ministère français, dès 1775, avait commencé à faire passer aux colonies différens régimens. Nous avions à la Martinique ceux de Viennois et d'Auxerrois; à la Guadeloupe celui d'Armagnac, colonel le comte de Lowendahl, fils du célèbre maréchal de France de ce nom, le héros de Berg-op-Zoom.

En 1777, le marquis de Bouillé[1] fut envoyé gouverneur général des îles du Vent, avec de nouveaux renforts d'infanterie. Son premier soin fut de mettre la Martinique en état de défense, et à l'abri d'un coup de main; de s'occuper de l'instruction des troupes, et de se procurer tous les moyens possibles pour, en répondant à la confiance du gouvernement, se signaler dès que les hostilités seraient commencées. Son activité, l'art de la guerre qu'il avait bien étudié, firent applaudir au choix qu'avait fait Louis XVI d'un chef aussi distingué. Il avait fait la guerre dite de Sept ans sous le maréchal de Broglie, dont il avait été aide de camp, et il justifia par la suite la préférence qu'on lui avait donnée pour ce gouvernement.

La guerre entre l'Angleterre et ses colonies insurgées en Amérique durait depuis trois ans. On sait que le gouvernement français favorisait secrètement les Anglo-Américains. Les généraux gouverneurs dans nos îles avaient ordre de protéger et de recevoir dans nos ports les vaisseaux et corsaires des insurgés, et même de leur fournir, en payant, tout ce dont ils pouvaient avoir besoin; de manière que nos rades étaient

[1] François-Claude-Amour, marquis de Bouillé, né en Auvergne en 1739; colonel, brigadier d'infanterie en 1770, maréchal de camp en 1778, lieutenant général, chevalier du Saint-Esprit en 1784, gouverneur des provinces d'Alsace et de Franche-Comté, enfin général en chef de l'armée de Meuse, Sarre et Moselle. Émigré, il fit la campagne de 1793 avec l'armée de Condé et mourut à Londres en 1800, laissant des *Mémoires sur la Révolution française*.

ıurs couvertes des navires de la Nouvelle-Angleterre. nsi que le ministère d'alors, nous nous intéressions aux ès des insurgés. C'était une espèce de fanatisme universel, élire qui avait gagné toutes les classes de la société euro- ıne. Nous avons même vu des officiers de divers régimens, ıtiens de ce que la guerre tardait à éclater, quitter leur s pour aller prendre du service dans l'armée des États- ;, sous le général Washington. Nous étions souvent ɔins, dans nos colonies, des combats que se livraient les aires à la vue de nos ports. Mais depuis que l'ivresse de tems-là est passée, et que nous avons été désenchantés es conséquences fatales qu'a eues sur toute l'Europe cette rrection tant préconisée, on a reconnu, mais trop tard, aux systèmes de politique conçus alors par les ministres Louis XVI. Leur but était bon, mais les moyens étaient :. Ils voulaient faire disparaître le traité honteux de la : de 1763, traité d'après lequel la France ne pouvait avoir ın certain nombre de vaisseaux de guerre sur les chantiers n armement. La France, dis-je, désirait partager avec la ndc-Bretagne l'empire des mers, et renvoyer le commis- e anglais qui était à Dunkerque.

n'est pas donné à l'homme de jeter les yeux au delà de la :ée de sa faible vue. Son jugement échoue presque tou- s contre sa prévoyance. L'expérience, ce grand maître de mme, nous a dessillé les yeux, et nous avons été en posi- de juger, depuis trente ans, combien sont incertaines les ıbinaisons des plus grands hommes d'État. Il faudrait l fût donné aux souverains et à leurs ministres la sagesse ne pour prévoir les résultats des événemens qui, intempes- ment, viennent renverser tous les calculs de la plus haute ıtique. La politique n'a plus de bases ni de principes tains. La philosophie de nos jours a tout bouleversé, jusqu'à t de gouverner. Ses fausses doctrines ont coûté bien cher

au monde, qu'elle a eu la prétention de vouloir régénérer d'après ses nouvelles maximes.

Au mois d'août 1778, le marquis de Bouillé reçut du ministère la nouvelle de la déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre. Le général fit assembler toutes les troupes de la garnison du Fort-Royal pour faire la lecture du manifeste envoyé à ce sujet.

La guerre, qui est un état accidentel, est toujours une véritable calamité pour les peuples; et cependant les militaires ont coutume de sourire à son annonce.

La France était en paix depuis le traité de 1763. L'officier trouvait son état ingrat, en ce qu'il lui offrait bien peu de chances d'avancement. A la nouvelle des hostilités commencées, toutes les imaginations s'enflammèrent. Chacun, en servant bien, se flattait de trouver l'occasion de se signaler. Les régimens étaient bien disciplinés et bien instruits. Les chefs de corps, excepté les colonels, étaient tous d'anciens officiers qui avaient fait les campagnes de la guerre précédente.

Le marquis de Bouillé, qui attendait impatiemment cette nouvelle, avait déjà médité plusieurs plans d'attaque contre les possessions britanniques, et préparé dans le silence ses moyens. Il assembla le lendemain les chefs de corps, et leur fit part de sa résolution d'attaquer la Dominique, île qui se trouve située entre la Martinique et la Guadeloupe; et par cette surprise et la conquête de cette colonie, ôter aux Anglais la faculté d'intercepter la communication de ces deux îles entre elles. Ce plan sage et très politique fut néanmoins combattu par le Conseil que le général avait assemblé. L'exécution en paraissait fort douteuse, en ce que les Anglais avaient dans ces parages des forces navales considérables, tandis que les nôtres ne consistaient qu'en un vaisseau de cinquante, une frégate et une corvette. La bouillante vail-

lance du marquis se trouvait désappointée par ces sages observations; mais, sans renoncer à son projet, il se promit bien de saisir le moment où il serait instruit par ses espions de l'éloignement des forces ennemies. Le cas ne tarda point en effet à se présenter. Ses émissaires lui donnèrent avis que l'escadre des Anglais avait quitté la Dominique pour aller se radouber à la Barbade, chef-lieu des îles anglaises aux Petites Antilles. Le général de Bouillé ordonna l'embarquement de deux mille hommes de troupes, et fit tous les préparatifs nécessaires pour son attaque. Dès le soir même, il se mit en mer avec sa petite armée, qui était convoyée par un vaisseau et deux bâtimens. La Dominique n'est qu'à quinze lieues du Fort-Royal. On fit route pendant la nuit, qui, malheureusement, était très belle. Nous étions dans la pleine lune, ce qui faisait craindre à notre général que sa flottille ne fût aperçue aux atterrages de l'île qu'il se proposait d'enlever aux Anglais. Nous étions dans la saison de l'hivernage. Ce tems est peu propre, dans ces parages, aux expéditions maritimes, surtout au fort de la lune, car, d'un moment à l'autre, les ouragans s'élèvent dans ces mers, et malheur aux navires qui se trouvent sur les côtes. Le commandant de l'escadre anglaise, qui était parti de la Dominique pour la Barbade, avait regardé comme invraisemblable qu'un général mît au hasard des élémens les forces armées de son souverain, et compromît par une telle imprudence le sort des autres colonies françaises. Le marquis de Bouillé s'était bien fait aussi tous ces raisonnemens; mais il était ambitieux, et savait que lorsqu'on réussit brillamment on est toujours excusé de ses imprudences. Il est convenu lui-même, après cette heureuse expédition, des inquiétudes qu'il avait eues pendant son trajet, et dit que si son attaque n'avait pas réussi, il aurait demandé sa retraite et se serait retiré dans ses terres, pour y vivre en simple particulier; mais le destin couronna son entreprise.

Sur les trois heures du matin, on découvrit la pointe de l'île qui regarde la Martinique, et où est situé le fort de Cachakrou. Le chevalier de Vence, qui montait un bâtiment léger sur lequel il avait deux cents volontaires marins, les fit débarquer dans une anse à l'abri du canon, et se porta avec eux rapidement sur ce fort qu'il enleva à la baïonnette; il amena le pavillon anglais et hissa celui de France.

Ce premier succès obtenu, le général cingla avec sa flottille vers la ville de Roseau, chef-lieu de la colonie. Le canon d'alarme avait annoncé dans toute l'île l'apparition des Français. Il n'y avait pas un moment à perdre pour empêcher les forces ennemies de se rassembler. M. de Bouillé, favorisé par un bon vent, mouilla devant la ville à la pointe du jour. Les troupes furent débarquées sur-le-champ. Le général fit partir rapidement les régimens d'Auxerrois et de la Martinique à l'attaque des batteries de droite, et celui de Viennois avec un corps de volontaires vers celles de gauche. Elles furent promptement enlevées. Le gouverneur de la colonie, lord Stewart, était loin de s'attendre à être attaqué dans une pareille saison, qui semble mettre toutes les îles anglaises sous la protection des vents et des tempêtes. Il évacua la ville avec sa garnison et se retira sur les hauteurs. Le marquis de Bouillé, maître de la capitale de l'île, alla droit au gouvernement, fit mettre bas les armes aux milices du pays, et envoya au général anglais un parlementaire avec des articles de capitulation. Lord Stewart, se voyant privé de tous moyens de résistance, crut devoir accepter les conditions du général français. La garnison anglaise ne fut point faite prisonnière, non plus que le gouverneur, et fut renvoyée en Angleterre. Le marquis de Bouillé prit alors possession de la colonie au nom du Roi, et fit prêter serment de fidélité aux milices et habitans, qui conservèrent leurs lois et leur religion.

Cette prompte expédition terminée, le marquis de Bouillé

retourna à la Martinique. Il laissa dans l'île conquise le régiment de Viennois, et pour gouverneur, le marquis du Chilleau, qui en était colonel. Des officiers d'artillerie et de génie furent chargés de mettre cette conquête en état de défense. Le reste des troupes de l'expédition retourna à la Martinique. Nous perdîmes peu de monde. Il n'est pas du plan que je me suis proposé de relater ici plusieurs belles actions, qui eurent lieu à l'attaque des différens forts ou batteries. L'officier et le soldat français sont les mêmes dans tous les tems.

Cette rapide conquête fut l'affaire de quelques jours. M. de Bouillé, en rendant compte au ministre de son succès, lui demanda de nouvelles troupes pour remplacer le régiment de Viennois, qu'il avait été obligé de laisser à la Dominique. On lui envoya le régiment de Champagne.

Nous étions au mois de septembre. Le général s'attendait que les Anglais chercheraient à se venger de la perte de la Dominique par quelque attaque, quand la mauvaise saison serait passée. Il commença par assurer la défense de la Martinique. Les troupes furent distribuées tout le long des côtes. Nos bivouacs étaient établis de manière à éviter toute surprise.

C'est vers ce tems-là que partit pour la France le vaisseau *le Fier,* de cinquante canons, capitaine le commandeur de Turpin, emmenant avec lui celle qui devait être un jour impératrice des Français. Elle avait dix-huit ans, quoique l'*Almanach impérial* lui ait toujours donné neuf à dix ans de moins que son âge. Je l'accompagnai du Fort-Royal avec sa famille à bord du vaisseau sur lequel elle s'embarqua ; j'étais, comme je l'ai dit, très lié avec sa famille, qui, toute réunie, la conduisit et la remit entre les mains du capitaine, avec une mulâtresse pour la servir pendant la traversée. Qu'alors elle était loin de tant de renommée ! Elle venait épouser en

France le vicomte de Beauharnais[1], dont le père avait été autrefois gouverneur des îles du Vent.

Les forces navales augmentaient insensiblement à la Martinique. Elles étaient continuellement en croisières, et nos régimens leur fournissaient des garnisons de bord. Je fus embarqué avec ma compagnie sur la frégate *l'Andromaque,* de quarante canons, capitaine le comte Kergariou de Locmaria. Nous eûmes un engagement avec deux frégates et une corvette anglaise, qui nous maltraitèrent fort. Le combat était très inégal. Mais la nuit survenue nous favorisa pour revirer de bord, et rentrer au Fort-Royal, avec perte de quelques hommes.

Au mois de décembre 1778, le marquis de Bouillé reçut de France un convoi de vivres et de munitions de guerre. Le ministre lui mandait qu'une escadre de douze vaisseaux de ligne, commandée par le comte d'Estaing[2], était partie de Toulon pour arriver dans le mois de décembre à la Martinique. Elle mouilla en effet le 12, dans la baie du Fort-Royal. M. d'Estaing venait avec le titre de commandant général des armées de terre et de mer aux îles du Vent et sous le Vent. Il y eut le lendemain de son arrivée un grand conseil de guerre tenu, où se trouvèrent appelés tous les chefs militaires.

Les vaisseaux, à leur arrivée, avaient été mis en radoub, lorsque, le 14 au matin, il arriva un aviso de Sainte-Lucie, apportant la nouvelle que l'amiral anglais Barrington[3] avait mouillé la veille devant cette île avec sept vaisseaux de ligne,

[1] Né à la Martinique en 1760, député de la noblesse aux États généraux, rallié à la Révolution, général en 1792, commandant de l'armée du Rhin en 1793, guillotiné en juillet 1794.

[2] Charles-Henri, comte d'Estaing, né en 1729 en Auvergne, colonel d'infanterie, lieutenant général des armées navales, vice-amiral en 1778, membre de l'assemblée des notables en 1787, commandant de la garde nationale de Versailles en 1789, amiral en 1792, guillotiné en 1794.

[3] Samuel Barrington, contre-amiral, mort en 1800.

lusieurs frégates et un convoi de navires portant dix-huit ille hommes venant de la Nouvelle-Angleterre; qu'ils raient immédiatement débarqué, et s'étaient de suite portés ır le morne Fortuné, principal poste militaire, et s'en étaient nparés. Le gouverneur de Sainte-Lucie, le chevalier de licoud, hors d'état de se défendre, avait jugé à propos d'éva- ıer la place dont la garnison ne consistait qu'en trois cents ommes du régiment, dont un bon tiers était malade. Il s'était :tiré dans les bois, et donna avis à la Martinique de cette ıvasion des troupes anglaises. Cette nouvelle inattendue con- erna nos généraux. Un nouveau conseil de guerre fut assem- lé. Il fut décidé qu'on marcherait sur-le-champ au secours de :tte île, afin d'en chasser l'ennemi. Cela n'était point facile, ı le peu de troupes que nous avions alors. Tous les régimens :çurent ordre de s'embarquer immédiatement sur les navires archands qui étaient en rade et d'appareiller de suite. 'escadre mit à la voile. Le lendemain, le comte d'Estaing ıvoya ses frégates examiner la position des forces navales ınemies. Les vaisseaux du Roi avaient pris des troupes à leur ord. Je m'embarquai, avec ma compagnie, sur le *Protecteur,* : soixante-quatorze canons : capitaine, le comte d'Apchon.

L'amiral anglais était embossé avec ses vaisseaux très près e terre. Néanmoins le comte d'Estaing résolut de l'attaquer. ur les dix heures du matin, il longea la ligne inexpugnable e l'ennemi. Sa forte position était encore protégée par des atteries établies sur la côte. Les Anglais soutinrent hardiment :tte attaque de nos douze vaisseaux qui, processionnellement, rèrent sur les leurs. L'escadre anglaise souffrit peu de notre :taque et nous fit beaucoup de mal. Malgré cette canonnade ıutile du matin, M. d'Estaing, furieux de son peu de succès, :solut de faire une nouvelle tentative vers le soir. Elle n'eut as plus de réussite que celle du matin. A la nuit tombante, cessa son attaque, et envoya l'ordre à tous les capitaines de

navire qui avaient des troupes à leurs bords de les débarquer le lendemain matin; ce qui fut exécuté sans opposition. Les capitaines des vaisseaux du Roi mirent également à terre les troupes qu'ils avaient embarquées.

Le marquis de Bouillé réunit les différens corps, dont il forma une petite armée de cinq mille hommes, et leur donna une marche de direction.

La précipitation avec laquelle s'était fait cet embarquement n'avait pas donné le tems de faire partir l'artillerie et les munitions de bouche nécessaires pour les besoins de l'armée. La guerre dans les colonies ne se fait point comme en Europe, où le général compte trouver sa subsistance sur le pays qu'il se propose d'occuper. Il n'en est pas de même dans les îles, où l'on ne rencontre que des habitations éparses et point de village. Chaque habitant vit isolément et n'a que les vivres du pays nécessaires pour lui et pour ses nègres. Une armée agissante y est obligée de tirer ses vivres de ses vaisseaux. Nos bâtimens vivriers n'étaient point encore arrivés. Il ne se fit donc ce jour-là aucune distribution quelconque, et nous restâmes à jeun. Mon fourrier avait trouvé deux œufs dans une habitation; il m'en donna un. Ce fut la seule nourriture que je pris ce jour-là. Toute l'armée bivouaqua. Une pluie abondante ne cessa de tomber pendant la nuit. Nous avions nos avant-postes assez près de ceux de l'ennemi. Le soleil levé, l'ordre général fut donné à tous les corps de se mettre en marche. L'armée fut formée en trois colonnes. Le comte d'Estaing prit le commandement de celle du centre; le marquis de Bouillé, de celle de droite, et le comte de Lowendahl, de celle de gauche, ayant avec lui les régimens d'Armagnac et de la Martinique. L'avant-garde fut formée des deux compagnies de grenadiers de ces deux régimens, en tout deux cents grenadiers que commandait le comte de Livarot.

L'ordre d'attaque ayant été donné, ces deux compagnies se

portèrent avec rivalité d'honneur sur le premier poste anglais qu'elles enlevèrent à la baïonnette. Mais elles perdirent chacune la moitié de ses hommes. Le capitaine du régiment fut blessé mortellement, et ne survécut que quelques jours. Ce premier succès obtenu, les trois colonnes se portèrent de droite et de gauche sur les retranchemens anglais. Il s'y trouvait une artillerie formidable, et nous n'avions pas un seul canon, point même une pièce de campagne. En vain avait-on représenté au comte d'Estaing non seulement la témérité d'une telle attaque, mais même l'impossibilité de pouvoir enlever des retranchemens garnis et défendus par dix-huit mille hommes de troupes réglées et aguerries. Ce général persista dans sa résolution, en disant que rien ne devait être impossible à la valeur française. On désirait au moins que son artillerie fût arrivée. Rien ne put le faire changer de sentiment; on marcha donc en avant avec une frêle armée, déjà épuisée de fatigues et de faim. Les pluies de la nuit précédente l'avaient exténuée; car dans ces climats on est bientôt affaibli. Il était sept heures du matin. Le soleil brûlant du tropique était déjà dans toute sa force. Nous avions pour arriver aux retranchemens à gravir péniblement un morne presque à pic. Les Anglais alors démasquèrent leurs batteries chargées à mitraille, et firent dans un instant un ravage horrible dans nos rangs; et cependant nous n'étions point encore à moitié du chemin qu'il nous fallait faire pour arriver. La confusion se mit parmi nous. De nouvelles décharges achevèrent le désordre dans nos colonnes. Les chefs voyaient l'impossibilité du succès. Le comte d'Estaing persistait néanmoins dans son fol entêtement. Il voulait, avec ses cinq mille hommes, dont déjà une partie était tuée ou blessée, enlever des ouvrages défendus par la nature et par l'art. Mis une seconde fois en déroute, obligés de rétrograder, nous perdîmes beaucoup de monde.

Le marquis de Bouillé, dont le comte d'Estaing n'avait

voulu écouter aucun des conseils, ni avant ni pendant l'affaire, était au désespoir. Il tâchait, par ses manœuvres, de remédier au désordre et au danger de la fâcheuse position dans laquelle nous avait mis la funeste impéritie d'un général vain, présomptueux et jaloux de son autorité. Je me rappelle que, parvenu près d'un bois qui nous garantissait du feu de l'ennemi, M. de Bouillé me prit par le bras et me dit :

« Mon cher ami, demeurez avec ce que vous avez de monde à l'entrée de ce bois, et ralliez de ma part tous ceux qui viendront. Faites-les arrêter ici, afin que chaque régiment puisse se reformer. »

J'exécutai autant qu'il me fut possible les ordres de ce général qui se montrait partout, observant soigneusement si l'ennemi chercherait à nous poursuivre. Il ne le fit point, heureusement, car s'il eût pris ce parti, nous étions tous infailliblement perdus. Les Anglais restèrent dans leurs retranchemens, et c'est une grande faute militaire qu'on leur a reprochée. Notre armée anéantie, toutes les îles d'Amérique seraient tombées en leur pouvoir, et cette guerre, à son début, leur assurait les plus heureux résultats. Les colonies insurgées se seraient ressenties de ce contre-coup, et seraient rentrées dans la soumission. A quoi tiennent, cependant, les destinées des empires! A une seule pensée d'un moment, saisie et mise sur-le-champ en exécution.

Le marquis de Bouillé, n'apercevant aucun mouvement dans l'armée anglaise, revint rejoindre les colonnes qui s'étaient ralliées. J'avais eu soin de communiquer l'ordre dont il m'avait chargé. Le comte d'Estaing n'avait point été plus heureux avec sa colonne du centre, qui vint nous rejoindre dans le bois. Il voulut recommencer une nouvelle attaque sans nullement réfléchir. Le marquis lui représenta avec force qu'ayant perdu un grand tiers de l'armée, et le soldat étant exténué de fatigues, on ne pouvait plus agir; que,

d'ailleurs, les cartouches étaient épuisées. J'entendais le colloque de ces deux généraux. Le comte d'Estaing dit que cela n'était pas possible. Alors, le marquis de Bouillé, levant le couvercle de la giberne d'un grenadier, lui dit :

« Général, voyez, et soyez convaincu. »

Celui-ci tourna le dos et donna l'ordre de la retraite. Il nous fit, à cet effet, rassembler dans un champ qui était précisément en face des batteries du camp ennemi, qui fit de nouveau jouer son artillerie sur nous. Le marquis, qui se trouvait partout, prit sur lui de nous tirer de cette périlleuse position, en nous faisant changer de front, de manière que nous nous trouvâmes par cette manœuvre sur le flanc des batteries anglaises, et abrités par un petit bois qui nous dérobait totalement à la vue de l'ennemi. Enfin, nous nous mîmes en retraite. Il était une heure après midi. Nous nous retirâmes à une lieue du camp anglais. La chaleur, la fatigue, l'épuisement étaient tels, que ce qui nous restait de notre petite armée ne marchait que difficilement.

Arrivés dans notre nouveau camp, nous nous retranchâmes comme nous pûmes. Les vaisseaux qui étaient en rade envoyèrent des vivres dont l'armée avait un extrême besoin.

Le comte d'Estaing retourna à son escadre, où il fut reçu très froidement de ses officiers qui, de leurs bords, avaient pu voir toutes les sottises de ce chef, et qui gémissaient en silence du désastre de notre armée. M. de Bouillé distribua le reste de ses troupes dans de bonnes positions qu'il sut habilement choisir. Plusieurs jours se passèrent sans que l'ennemi nous inquiétât. Les vivres et l'artillerie que l'on attendait de la Martinique étaient arrivés. Le comte d'Estaing, alors, se prépara pour une nouvelle attaque.

Le capitaine de grenadiers de mon régiment avait été, comme je l'ai déjà dit, blessé mortellement à l'affaire du 18 décembre 1778. Il fallut le remplacer. C'était autrefois une

loi que chaque compagnie de grenadiers devait toujours être complète en officiers, et, lorsqu'il y avait absence ou maladie d'un capitaine, il était remplacé par ce qu'on appelait alors un capitaine postiche, que l'on prenait parmi les capitaines du régiment qui se trouvaient être les plus anciens dans ce grade. Deux capitaines avaient été tués, et c'était à moi qu'était dévolu le commandement de cette compagnie. Je fus donc reconnu en cette qualité. J'avais vingt-six ans.

Dans les camps, officiers et soldats s'entretiennent sans cesse de leur métier. Il en est de même de tous les hommes dans l'état qu'ils ont embrassé. Les militaires jugent souvent assez bien, quoique n'étant point initiés dans les plans conçus par les généraux, qu'ils devinent parfois aisément. On remarque même dans ces entretiens guerriers des aperçus, un tact et une bonne judiciaire.

Nous étions tous déjà instruits des nouvelles intentions du comte d'Estaing. Je me rappellerai toujours qu'un matin, étant dans ma tente, quelques-uns de mes grenadiers y vinrent sous différens prétextes. Après avoir épuisé ce qu'ils avaient à me communiquer au sujet du service de la compagnie, le sergent me parla en ces termes :

« Mon capitaine, on dit que le comte d'Estaing veut encore attaquer les Anglais? »

Je feignis d'ignorer ces bruits, lui disant que les généraux ne mettaient personne dans la confidence de leurs projets.

« Ma foi, mon capitaine, continua ce même sergent, si on fait cette nouvelle tentative, M. le comte d'Estaing n'aura pas besoin de vaisseaux de transport pour ramener ses troupes à la Martinique, car il ne lui restera personne. Nous sommes grenadiers, nous avons fait nos preuves; notre devoir est d'obéir partout, et nous marcherons avec le même courage. Mais cela ne nous empêchera point de penser que l'on réussira moins qu'à la première attaque. »

Je répondis ainsi :

« Camarades, je suis bien sûr que les grenadiers du régiment marcheront toujours avec le même honneur. Leur réputation dans l'armée est déjà belle, et ils ne la démentiront pas.

— Nous la soutiendrons, me dirent-ils, jusqu'à la mort. On peut compter sur nous. »

Voilà bien le soldat français.

Le jour d'une nouvelle attaque était arrêté ; les dispositions prises. C'était le surlendemain de ma conversation avec mes grenadiers. Les ordres, à cet effet, étaient déjà donnés à tous les chefs de régimens. Mais une nouvelle inattendue sauva les débris de notre malheureuse armée de la présomption et de l'impéritie du général en chef.

Sur les quatre heures du soir, les frégates en croisière donnèrent avis que l'amiral Byron [1] venait d'arriver avec une escadre de douze vaisseaux de ligne, qui, réunie à celle de l'amiral Barrington, portait les forces navales des Anglais, dans ces mers, à dix-neuf vaisseaux de ligne. Le comte d'Estaing jugea alors qu'il serait attaqué le lendemain, vu la supériorité de l'ennemi, et crut qu'il serait très prudent à lui de faire sa retraite et de rembarquer ses troupes. Des ordres furent sur-le-champ envoyés à tous les chefs de corps. On fit plier les tentes, et il fut ordonné à la nuit d'entretenir de grands feux sur toute la ligne du camp. Vers minuit, chaque régiment se dirigea sur la côte où des chaloupes des vaisseaux avaient été envoyées pour le rembarquement qui s'opéra de suite, grâce aux soins, à l'activité et à l'intelligence de M. de Bouillé, et dans le plus grand silence, de manière qu'à trois heures du matin toute l'escadre française était sous voile, et

[1] Commodore John Byron, né en 1723, mort en 1786 : il fit des voyages de découvertes, prit part aux guerres de Sept ans et d'Amérique, et a laissé des relations intéressantes

les Anglais n'eurent connaissance de notre départ qu'au jour.

Je remontai encore sur le vaisseau *le Protecteur,* où le capitaine, comte d'Apchon, nous reçut avec le plus vif intérêt. Il nous félicita d'avoir échappé à l'ignorance et à l'incapacité du général en chef, par qui la marine avait aussi le malheur d'être commandée. Il ordonna à son maître d'hôtel de nous bien traiter. Une table abondante fut servie. Les meilleurs vins nous furent donnés, et nous les savourions avec d'autant plus de plaisir que nous en avions été privés tout le tems de notre malheureuse expédition de Sainte-Lucie.

Nous mouillâmes au soir dans la vaste baie du Fort-Royal. Des nouvelles les plus sinistres sur notre sort avaient circulé dans cette ville, tellement que les habitans, qui croyaient toute l'armée perdue, témoignèrent beaucoup de joie de revoir nombre d'officiers dont on avait annoncé la mort. Je ne fus pas un de ceux qui furent le moins embrassés et félicités, tant on avait accompagné la nouvelle de la mienne de circonstances qui semblaient ne point permettre d'en douter.

Le comte d'Estaing, revenu de sa courte et honteuse expédition, fut obligé à son tour de se tenir sur la défensive. Les forces de terre et de mer des Anglais aux îles du Vent étaient considérables. Il fut contraint de rester inactif, avec son escadre, pendant six mois, en attendant les renforts qu'il avait demandés et qu'il attendait de France. Il se borna à mettre les colonies françaises à l'abri d'une invasion. La Martinique était parfaitement défendue; mais la prise de l'île Sainte-Lucie, qui n'en est séparée que par un canal de sept lieues, rendait fort précaire le sort de cette colonie où les Anglais pouvaient débarquer avec les troupes nombreuses qu'ils avaient alors. De plus, par l'occupation de leur nouvelle conquête, ils étaient en position de surveiller l'entrée et la sortie du Fort-Royal, et d'intercepter nos convois, ce qui est arrivé plusieurs fois. La prise de la Dominique avait obligé

la Grande-Bretagne à chercher une compensation à cette perte, et elle crut en être pleinement dédommagée par la conquête de Sainte-Lucie. Les Anglais ont reconnu depuis l'extrême importance pour eux de cette colonie comme poste militaire; car dans les derniers traités de paix, ils n'ont pas cru devoir s'en dessaisir. Cette île, plus grande que la Martinique, est fort peu cultivée, d'un faible rapport parce que les bras y manquent. Son sol est vierge et susceptible d'un grand produit si l'on y faisait quelques avances en argent pour la culture. Elle est à la vérité très malsaine, comme l'ont été dans le principe toutes les colonies d'Amérique. Elle a peu de population, et tous les habitans y sont attaqués de diverses maladies, surtout d'obstructions et de fièvres continuelles qui leur donnent une physionomie particulière et différente des autres habitans insulaires. La ville du Carénage est bâtie au milieu des marais. Elle est très pestilentielle surtout. L'insalubrité de Sainte-Lucie était telle qu'on relevait la garnison tous les trois mois. Et malgré que les Anglais, depuis qu'ils en sont en possession, aient mis le feu et abattu des bois et forêts à deux lieues à la ronde du morne Fortuné, qui est la citadelle principale de l'île, le gouvernement britannique y a déjà perdu des milliers de soldats, et paye bien cher sa souveraineté par la consommation mortelle d'Européens qu'il y envoie annuellement. On a prétendu, et je suis porté à le croire, que la fièvre jaune, dont on parle tant en Europe depuis trente ans, vient originairement de cette île pestilentielle, où elle était déjà connue il y a plus de soixante années.

L'île de la Guadeloupe est une colonie plus grande, plus fertile et plus riche que la Martinique, et en même temps la plus saine des Antilles, mais non aussi bien défendue que la précédente. Le comte d'Estaing et le marquis de Bouillé, craignant quelque tentative de la part des Anglais sur cette

intéressante possession, crurent devoir en renforcer la garnison par divers détachemens de régimens qui y furent envoyés. Au retour de notre malheureuse expédition, je partis pour cette colonie avec deux cent cinquante hommes du régiment, dans les premiers jours de janvier 1779. Je m'embarquai de nouveau sur la frégate *l'Andromaque*. Nous sortîmes de nuit de la baie du Fort-Royal. Nous nous attendions à être attaqués pendant notre trajet, et nous eûmes en conséquence branle-bas tout le temps du voyage. Il était à craindre que l'amiral anglais à Sainte-Lucie ne détachât contre nous des bâtimens de guerre; mais, à la faveur d'une nuit très obscure, nous échappâmes à leur surveillance; et, à la pointe du jour, le lendemain de notre sortie, nous nous trouvâmes par le travers de la Dominique. Nous continuâmes toute la journée à voguer par un bon vent. Sur le soir nous reconnûmes la Guadeloupe, et le lendemain matin nous mouillâmes devant la ville de la Basse-Terre, chef-lieu du gouvernement. Nous y débarquâmes dans la matinée.

Cette île, dont le comte d'Arbaud de Jonques était gouverneur, et le comte de Lowendahl commandant en second, se trouva par le renfort des garnisons à l'abri de toute attaque. La colonie avait de plus, pour sa défense personnelle, les milices du pays qui se composaient de tous les hommes libres en état de porter les armes. Nous y faisions un service très actif; on y voyait arriver souvent des prises faites par nos frégates, nos corsaires, et ceux des Anglo-Américains. Nos troupes fournissaient alternativement des garnisons de bord et étaient journellement au feu.

Le comte d'Estaing, toujours mouillé dans la baie du Fort-Royal, où il était inattaquable, profita d'un moment d'absence de l'escadre anglaise, qui avait quitté Sainte-Lucie, pour faire attaquer l'île de Saint-Vincent par des troupes qu'il envoya sur des navires de transport escortés de deux frégates, sous

le commandement du comte du Rumain. Le succès fut complet. Le gouverneur anglais fut obligé de capituler. La garnison fut faite prisonnière de guerre sur parole. Les Caraïbes, anciens habitans primitifs de l'Amérique, nous secondèrent puissamment dans cette conquête. Il est bon de dire ici qu'ils étaient possesseurs souverains de la moitié de l'île, qu'ils prirent parti pour nous et qu'ils contribuèrent à notre conquête.

Peu de tems après, le comte d'Estaing voulut aussi s'emparer de l'île d'Antigoa. Une frégate arriva à la Guadeloupe, apportant des ordres au général gouverneur de faire embarquer nuitamment douze cents hommes, et d'attendre en rade l'arrivée des frégates, qui, dès qu'elles paraîtraient à la hauteur de l'île, pendant la nuit, devaient allumer des feux pour signaux de reconnaissance; lesquels signaux devaient être répétés par les différens postes de l'île. Le général gouverneur convoqua les commandans de corps. Il communiqua ses ordres à chacun en particulier. Il me dit dans son cabinet :

« Monsieur, j'exige votre parole d'honneur que vous tiendrez secret ce que je vais vous dire. »

Je la lui donnai.

« En sortant de chez moi, reprit-il, vous irez consigner votre troupe au quartier. Vous ferez mettre ses armes en état, et vous lui intimerez l'ordre de se tenir prête à partir. Vous laisserez à la garde de votre caserne cinquante hommes, les moins ingambes, et à six heures du soir vous vous embarquerez avec elle sur tel navire de transport. Des munitions en tout genre s'y trouveront; et la flottille dont vous ferez partie mettra à la voile aussitôt que la frégate qui m'est annoncée, et qui doit m'apporter de nouveaux ordres. sera signalée sur la côte. »

Les ordres du général gouverneur furent exécutés ponctuellement. Tous les navires de transport étaient prêts à

mettre à la voile. Les yeux étaient continuellement fixés vers la pointe de l'île pour découvrir les feux de la frégate annoncée. Mais elle ne parut pas. Au contraire, il arriva un aviso qui apportait un contre-ordre. L'ennemi avait eu connaissance de la nouvelle expédition projetée par l'amiral français, qui, à son tour, ayant eu connaissance que des forces navales avaient été envoyées pour couvrir l'île menacée, fut obligé de renoncer à son entreprise. On fit alors débarquer les troupes. Je fus fâché de ce contre-temps pour mon propre compte. J'espérais, avec mes deux cents hommes, trouver l'occasion de me distinguer, et ma position à mon âge devenait heureuse et honorable. Quelque temps après, l'ordre fut envoyé de la Martinique d'y faire rentrer les divers détachemens. En voici la raison :

Le comte d'Estaing, après la prise de Saint-Vincent, avait été obligé d'y laisser une forte garnison. A la fin de juin 1779, il reçut un renfort de douze vaisseaux de ligne, ce qui portait son escadre à vingt-quatre vaisseaux. Il lui arriva en même temps un convoi de vivres, de munitions de guerre, ainsi que de nouveaux régimens, à la tête desquels étaient nombre de seigneurs de la Cour, qui venaient faire leurs premières armes, et qui rapportèrent ensuite d'Amérique en France tous les principes révolutionnaires qui depuis ont bouleversé le monde. C'étaient les Noailles, les Lameth, les Dillon, etc.

L'amiral français, dont les vaisseaux pourrissaient depuis six mois dans la baie de Fort-Royal, sortit alors de sa longue inaction et se trouva en mesure d'exécuter le plan de campagne qu'il avait eu le temps de mûrir. L'attaque de l'île de la Grenade fut résolue. M. d'Estaing fit embarquer différens régimens dont était celui de la Martinique. L'amiral anglais avait depuis quelques jours quitté Sainte-Lucie pour aller se radouber à Saint-Christophe.

Les troupes françaises embarquées, l'escadre mit à la voile

le 1er juillet 1779 et parut le 2 devant la Grenade. Le débarquement se fit à l'anse Molinier, à une lieue de la ville de Saint-Georges. Le lendemain 3, l'armée marcha pour attaquer le fort de l'Hôpital, et, comme il fallait longer le rivage, nous eûmes à essuyer le feu des petits bâtimens armés qui étaient sur la côte. Le capitaine des chasseurs du régiment fut tué et son lieutenant, le chevalier de Kergus, blessé, ainsi que trois autres officiers. Nous perdîmes quelques hommes. Les autres régimens souffrirent plus ou moins. Arrivé au bas du morne de l'Hôpital, le comte d'Estaing forma deux colonnes qui montèrent à l'assaut. Le chevalier de Vence, avec ses volontaires de la marine, sauta le premier dans les retranchemens. Il courut de suite au mât du pavillon, qu'il amena lui-même; sept à huit grenadiers anglais vinrent sur lui à la baïonnette. Mais ce brave officier, ayant enveloppé son bras du pavillon qu'il venait d'amener, se défendit vaillamment et fut bientôt secouru par un sergent du régiment de Hainaut, nommé Horadour, qui lui sauva la vie. Ils eurent tous les deux à lutter pendant quelque tems contre ces Anglais; mais le reste de la colonne étant arrivé, ils échappèrent à une mort certaine. Les Français entrèrent de toutes parts dans le fort, qui fut pris à discrétion. Le comte d'Estaing, qui commandait en personne cette attaque, était en simple veste blanche, et son cordon bleu par-dessus. Il était d'une très grande bravoure, mais sans le moindre talent militaire, ni sur terre ni sur mer. Mes grenadiers se conduisirent avec une rare valeur, et méritèrent que le général en chef les complimentât particulièrement. Le fort fut entièrement pillé. Les riches habitans de l'île y avaient renfermé ce qu'ils avaient de plus précieux, argenterie, meubles, bijoux, diamans; tout devint le butin du soldat.

Il restait, pour être maître de l'île, à s'emparer du fort qui domine la ville de Saint-Georges, résidence du gouverneur.

Le lord Macartney[1] y était renfermé avec le reste de sa garnison. Il avait pu voir la prise du morne de l'Hôpital, qui est en face de la ville. Le comte d'Estaing envoya un parlementaire sommer le gouverneur de se rendre, et en même tems détacha cinq cents hommes pour s'emparer du fort Richemont, qui, par sa position et son élévation, était le point principal que les Anglais auraient dû choisir pour la défense de la ville et du port. Nous avons réparé leur faute; et à la paix de 1783, en leur rendant cette colonie, nous la leur avons remise bien fortifiée.

Lord Macartney, à la sommation qui lui fut faite, demanda vingt-quatre heures pour envoyer sa réponse. Il espérait, en temporisant ainsi, que l'amiral Byron accourrait au secours de la Grenade. Mais le comte d'Estaing, tirant sa montre, lui fit dire que si sous une heure il ne se rendait pas, il ferait donner l'assaut au fort. Sur cette menace précise, lord Macartney fut obligé de capituler. Ce lord gouverneur, plein de confiance dans la résistance présumée du fort l'Hôpital, y avait déposé sa vaisselle d'argent, ses meubles les plus précieux, et entre autres sa décoration de l'ordre du Bain, qui était en diamans et estimée 150,000 francs. Le comte d'Estaing l'avait rachetée de nos soldats pour la lui rendre, mais le noble gouverneur répondit fièrement qu'il ne voulait rien de ce qui était devenu le butin du soldat.

La capitulation faite et signée, le comte d'Estaing établit dans cette colonie des autorités françaises, tant civiles que militaires.

Le lendemain de cette rapide conquête, nos frégates signalèrent l'arrivée de l'escadre anglaise qui venait à toutes voiles. Le comte donna sur-le-champ l'ordre de rembarquement, en

[1] George de Macartney, né en 1737, membre du parlement irlandais, gouverneur de la Grenade, gouverneur de Madras, ambassadeur en Chine, comte et pair en 1794, gouverneur du Cap en 1797, mort en 1806.

laissant néanmoins une forte garnison dans l'île conquise, dont une partie du régiment. L'escadre française leva l'ancre et alla à la rencontre des Anglais.

La bataille s'engagea; la ligne anglaise fut coupée et mise en désordre. L'escadre ennemie, fort maltraitée dans le combat, profita de la nuit pour opérer sa retraite. Deux de leurs vaisseaux tombèrent sous le vent. Mais n'étant point poursuivis, ils rejoignirent leur amiral qui fut contraint de retourner honteusement à Saint-Christophe. Le comte d'Estaing, après la bataille gagnée, revint mouiller devant la Grenade, au grand mécontentement des spectateurs anglais qui avaient compté sur notre défaite.

L'amiral français, de retour, donna de nouveaux ordres; il augmenta la garnison, qui se composait des détachemens des régimens de Hainaut, de Foix, de Royal-Comtois, Dillon, Walsh et de trois cents hommes de celui de la Martinique, dont je pris le commandement, comme me trouvant le plus ancien capitaine.

Toutes ces mesures prises, l'escadre française fit voile pour la Nouvelle-Angleterre avec trois mille hommes de débarquement, dont une compagnie de grenadiers et une de chasseurs du régiment, qui, pendant la guerre, ont été employés partout.

Les désastres de cette expédition, qui fut aussi mal conduite que celle de Sainte-Lucie, ne sont que trop connus. Le comte d'Estaing attaqua la ville de Savannah dans la Nouvelle-Géorgie. Sa petite armée y fut aussi maltraitée qu'à l'affaire de Sainte-Lucie. Le général en chef fut complètement battu, blessé grièvement au genou, et obligé de se rembarquer ainsi que toutes ses troupes, qu'il renvoya aux îles du Vent et à Saint-Domingue. Il ramena en France l'escadre avec laquelle il était venu de Toulon. Il partagea le reste de ses vaisseaux en différentes stations, tant pour protéger les côtes des États-Unis que celles des Antilles.

Je suis demeuré un an à la Grenade, commandant le détachement de mon régiment. Nous fournissions alternativement des garnisons de bord aux vaisseaux de guerre ou frégates, et il était rare qu'ils rentrassent de leur croisière sans avoir eu quelque engagement ou fait quelque prise. Embarqués sur la frégate *l'Iphigénie,* capitaine le comte de Kersaint [1], nous prîmes une corvette après une heure de combat. Notre croisière dura un mois, pendant lequel tems nous capturâmes nombre de navires marchands et un corsaire anglais.

L'île de la Martinique était dénuée de troupes, M. d'Estaing en ayant emmené la plus grande partie. Dès que le marquis de Bouillé eût eu connaissance du nouvel échec du comte d'Estaing à Savannah et de son retour en France, il fit rentrer à la Martinique une partie des détachemens que l'on en avait tirés. Il lui importait de mettre à couvert cette principale colonie. Je retournai avec le mien.

Les forces navales françaises étaient peu nombreuses aux Antilles. Elles ne consistaient qu'en trois vaisseaux de ligne, deux frégates et une corvette, commandés par le comte de La Motte-Piquet [2], chef d'escadre, et marin très distingué par son extrême valeur. Les frégates étaient employées à croiser pour observer l'ennemi. Le marquis de Bouillé faisait faire sur les côtes un service très actif et très fatigant pour les troupes, afin d'éviter toute surprise de débarquement. Ce service, comme je crois l'avoir déjà dit, est plus pénible en Amérique que celui d'avant-postes en Europe, par suite du

[1] Guy de Coetnempren, comte de Kersaint, né à Paris en 1743, marin et homme politique; député suppléant à l'Assemblée législative, il se rallia aux principes des girondins et fut guillotiné le 4 décembre 1793. Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres un pamphlet, *le Bon Sens,* et *les Institutions navales.*

[2] Comte de Lamotte-Piquet, né à Rennes en 1720, lieutenant général des armées navales, mort en 1791, après cinquante-six ans de services. — Son nom est célèbre dans l'histoire de la marine française.

climat et des nuits, qui y sont perfides, et qui consomment plus de monde que le feu de l'ennemi.

M. de La Motte-Piquet avait reçu du ministre l'annonce de l'arrivée prochaine d'une nombreuse escadre. Ce brave marin, âgé de soixante ans, avait encore l'activité et la témérité d'un homme de quarante ans. Ennuyé de rester oisif dans le port, il se décida, en attendant, à faire une croisière avec son escadrille. Il demanda au général des garnisons de bord. Elles lui furent accordées. Je devais servir sur son vaisseau avec la compagnie de grenadiers. L'ayant rencontré au gouvernement, chez M. le marquis de Bouillé, je vins lui témoigner la satisfaction que j'avais d'être employé sur son bord :

« Ah! ah! me dit-il, monsieur, c'est vous qui devez venir tenir garnison sur mon vaisseau.

— Oui, général...

— Eh bien, je vous donne ma parole que les b... ne me prendront pas!

— J'en suis bien persuadé, général.

— Ah! répliqua-t-il, c'est que je me ferai plutôt sauter que d'être leur prisonnier; ainsi voyez si cela vous convient.

— Général, lui répondis-je, je connais les lois sévères de la marine; et, en ce cas, nous sauterons tous ensemble. »

Cependant, je fus trompé dans mes espérances; ma destination fut changée, et je fus envoyé à bord du *Vengeur*, de soixante-quatre canons. L'escadre sortit. Sa croisière dura six semaines, pendant lequel tems elle fit beaucoup de tort au commerce anglais.

Quelques jours après notre rentrée au Fort-Royal, où nos vaisseaux étaient à se radouber, on signala un convoi au vent de l'île. Le chevalier de Flotte, capitaine de la frégate qui escortait ce convoi, avait malheureusement été faussement informé en mer que les Français avaient repris Sainte-Lucie. Sur ce faux avis, le capitaine avait cru pouvoir s'engager dans

le canal. L'escadre anglaise leva ses ancres et mit à la voile pour s'emparer du convoi, dont une partie avait déjà atteint le cap Salomon, qui forme à droite l'entrée de la baie du Fort-Royal, et qui était garni de batteries. Plusieurs navires furent obligés de s'échouer pour ne pas tomber au pouvoir de l'ennemi. Au premier signal donné, M. de La Motte-Piquet appareilla avec son seul vaisseau pour aller au secours du convoi, et ordonna en partant aux deux vaisseaux de s'apprêter à le suivre. C'étaient le *Dauphin-Royal,* capitaine Mithon, de soixante-dix canons, et le *Vengeur,* de soixante-quatre.

M. de La Motte-Piquet se porta franchement avec son seul vaisseau *l'Annibal,* de soixante-quatorze canons, sur l'escadre anglaise, forte de treize vaisseaux de ligne. Il se mit entre le convoi et l'armée ennemie, qu'il attaqua hardiment, protégé par les batteries de terre placées à droite et à gauche de la baie, l'îlette à Ramiers, et la pointe des Nègres. Il soutint pendant une heure le feu des treize vaisseaux. Il fut alors rejoint par le *Dauphin-Royal* et le *Vengeur,* qui prirent part au combat. Le convoi fut sauvé. Une partie, à la vérité, s'était échouée. Mais les provisions et munitions furent sauvées. On envoya le lendemain des chaloupes pour les retirer de l'eau.

Dans une manœuvre où M. de La Motte-Piquet se trouva obligé de virer de bord sous le feu de l'ennemi, manœuvre très dangereuse en ce qu'alors son vaisseau pouvait être enfilé de l'avant à l'arrière et perdre beaucoup de monde, on admira la belle manœuvre du chevalier de Fornoue, capitaine du *Vengeur.* Cet officier, jugeant la position critique où allait se trouver l'*Annibal,* se porta de suite en avant de ce vaisseau, pour le couvrir en présentant son travers au feu de l'ennemi, que nous soutinmes sans perdre un seul homme. Le chevalier de Fornoue était un officier du plus grand mérite. Il avait perdu un bras dans la guerre précédente.

La nuit venue, l'escadre anglaise, fruetrés dans ses espé-

ınces, revira de bord et rentra à Sainte-Lucie, pleine d'ad-
ıiration pour la bravoure et l'habileté de l'amiral français.
ur les sept heures du soir, nous retournâmes au mouillage.
ous descendîmes à terre. M. de La Motte-Piquet et tous les
fficiers à bord de son escadre se rendirent au gouvernement,
hez le marquis de Bouillé, où ils reçurent des complimens
niversels. Il y eut grand bal impromptu.

Nous n'eûmes dans cette affaire que quelques blessés, et
as un seul à bord du *Vengeur* où était ma compagnie. Les
ıpports de l'ennemi, qui nous parvinrent par leurs gazettes,
rent monter la perte de l'ennemi à cent cinquante hommes,
: capitaine Montaigu tué, et plusieurs officiers blessés. Tous
:s habitans de la ville du Fort-Royal furent témoins de ce
ombat mémorable, qui se donnait dans la baie. Même des
oulets des Anglais tombèrent sur le quai. Cette brillante
ffaire est encore citée avec gloire dans les fastes nombreux
e la marine française.

Enfin l'escadre promise et annoncée depuis trois mois par
: ministre arriva, amenant avec elle de nouvelles troupes.
lle était commandée par le comte de Grasse[1]. Il eut à
ssuyer un léger combat à son entrée à la Martinique. Il avait
uit vaisseaux de ligne. C'était l'avant-garde de ceux que
evait commander le comte de Guichen[2]. Par cette arrivée,
os forces navales se trouvaient être de onze vaisseaux de
gne. Quelques jours après, le comte de Grasse sortit avec
on escadre, pour présenter le combat à l'amiral anglais dans
: canal de Sainte-Lucie. A notre apparition, l'escadre ennemie
:va l'ancre. Toutes les dispositions étaient faites à bord de
os vaisseaux pour livrer bataille. La mitraille, les piques, les

[1] François-Joseph-Paul, comte de Grasse, lieutenant général des armées
avales, né en Provence en 1723, mort en 1788.

[2] Luc de Bouëxic, comte de Guichen, lieutenant général, né à Fougères
ı 1712, mort en 1790.

sabres, les haches d'armes étaient sur les ponts pour venir à l'abordage.

Mais l'amiral anglais se tint constamment sur la côte et ne jugea point à propos d'accepter le combat qui lui était offert. On a su depuis que, d'après ses instructions particulières, s'attendant chaque jour à recevoir des renforts de vaisseaux, il ne voulait point compromettre le sort de son escadre.

Le comte de Guichen arriva quinze jours après. Nos forces navales se trouvèrent par cette jonction de vingt-deux vaisseaux de ligne.

J'étais depuis huit jours débarqué avec ma compagnie. Pendant que l'escadre faisait réparer dans le port les avaries qu'occasionne toujours une traversée, les généraux de terre et de mer arrêtèrent leur plan de campagne. Il fut résolu qu'on ferait une tentative sur l'île de la Barbade, colonie la première au vent des Antilles, et principal entrepôt des magasins du gouvernement britannique. Ce projet arrêté, on embarqua cinq mille hommes de troupes sur tous les vaisseaux, frégates ou corvettes. Je me trouvai encore commander la compagnie des grenadiers du régiment. Elle était belle et brave, et avait été employée avec succès dans toutes les circonstances par le marquis de Bouillé, qui ne pouvait point s'en passer. Ce général en faisait le plus grand éloge. Elle s'embarqua encore avec moi sur le *Vengeur*. Elle fut destinée au service de la première batterie et rendit les plus grands services.

L'escadre mit à la voile dans le mois d'avril 1780. Le comte de Guichen, lieutenant général, qui la commandait, était un officier du plus grand mérite. Il avait pour major de l'escadre le chevalier de Buort, non moins distingué.

Nous étions déjà par le travers de la Dominique, lorsque nos frégates signalèrent l'escadre anglaise. Elle fut généralement reconnue le lendemain. Elle avait également reçu des

renforts, ce qui la portait au même nombre de vaisseaux que la nôtre, sur laquelle elle avait pourtant la supériorité de canons.

Ses vaisseaux étaient tous de soixante-quatorze canons. Elle avait en outre dans le nombre trois vaisseaux à trois ponts; tandis que la nôtre n'avait que des vaisseaux de cinquante et soixante-quatre canons et un seul de quatre-vingts, la *Couronne*, que montait le comte de Guichen. J'oubliais de dire qu'avec la compagnie de grenadiers du régiment, nous avions aussi sur le *Vengeur* notre compagnie de chasseurs, le colonel et le major.

L'amiral français donna l'ordre général de branle-bas et de former la ligne de bataille. Les Anglais formèrent la leur. Ils avaient pour eux le vent. Toute cette première journée se passa en manœuvres savantes de part et d'autre. L'amiral Rodney[1], que nous avions en tête, reconnut bientôt qu'il avait affaire à un marin habile. Il dit même publiquement sur son bord : « Je vois bien que je n'ai point ici à combattre un comte d'Estaing, mais un général instruit, et vous allez voir qu'à la manœuvre que je vais opérer il répondra par la seule qu'il y ait à opposer. » J'ai su dans la suite cette particularité par un officier de la marine anglaise qui était alors lieutenant sur le vaisseau *la Princesse de Galles*, de quatre-vingt-dix canons, que montait lord Rodney, et qui six mois après fut fait prisonnier par suite de la prise d'un bâtiment léger qu'il commandait.

A la nuit, les deux escadres, qui avaient manœuvré toute la journée en présence, se retirèrent d'environ deux lieues. Le lendemain, au jour, elles se rapprochèrent. L'ennemi manœuvra pour nous attaquer avantageusement, en portant toutes ses forces soit sur notre aile droite, soit sur notre aile

[1] George Bridge, baron Rodney, amiral anglais, né en 1717, mort en 1792.

gauche, soit enfin sur notre centre, et cherchant surtout à rompre notre ligne. Le comte de Guichen et son major d'escadre paraient à tout par leur habileté. Nous fûmes huit à dix jours ainsi en présence, sans trouver l'occasion de combattre avantageusement de part ni d'autre, et toujours en branle-bas.

Enfin, lord Rodney, toujours au vent à nous, après avoir épié longtems l'occasion de nous attaquer, trouva le moment d'engager le combat. Il parvint à rompre notre ligne. Nous nous trouvâmes alors entre deux feux, obligés de tirer de tribord et de bâbord. Notre position était des plus critiques. Mais l'amiral français nous en tira promptement par une manœuvre des plus savantes, et en même tems des plus hardies. Il fit signal de reformer la ligne sur un autre point indiqué. L'escadre française, en tirant des deux bords, parvint à se dégager et alla se reformer sur la ligne même qu'occupaient les Anglais avant l'attaque. Lord Rodney fut confondu de la résolution et de la célérité de cette habile manœuvre. Le combat, qui avait commencé à une heure, continua jusqu'à la nuit. Le vaisseau *le Vengeur*, sur lequel j'étais avec mes grenadiers, fut pendant un quart d'heure exposé au feu d'un vaisseau à trois ponts et de deux de soixante-quatorze. Nous perdîmes beaucoup de monde, entre autres le comte de Seguin, colonel du régiment, qui fut tué d'un petit boulet de deux livres, ainsi qu'un jeune sous-lieutenant. Le *Vengeur* avait été tellement engagé pendant l'action qu'il fut sur le point d'être pris. Il ne dut son salut qu'au feu actif de nos grenadiers qui servaient la première batterie et tiraient trois coups de canon contre un des Anglais. Et le capitaine avoua après la campagne que c'était à cette compagnie qu'il devait la conservation de son vaisseau. Le combat finit avec la nuit, et les deux escadres s'éloignèrent comme elles faisaient chaque jour.

Pour finir le récit de cette campagne qui dura six semaines et dont chaque jour offrait la même répétition de manœuvres, je dirai qu'un jour les deux armées ayant manœuvré alternativement l'une sur l'autre jusqu'à la nuit, au moment où chacune d'elles s'éloignait, le comte de Guichen remarqua que le vent venait de changer subitement, et que par cette variation les Anglais se trouvaient être à leur tour sous le vent. Il fit alors signal de former sur-le-champ la ligne de bataille, sans avoir égard à l'ordre des vaisseaux pour le combat, et d'attaquer de suite l'ennemi dont la ligne était rompue. Cet ordre fut exécuté admirablement, de manière que les Anglais interdits, leur escadre en désordre, ne purent rétablir leur ligne. Un combat de nuit s'engagea; c'est un des plus beaux spectacles que l'on puisse voir. Il n'y eut que huit vaisseaux ennemis qui essuyèrent notre feu, en s'éloignant à la faveur de la nuit. Ce second combat dura jusqu'à huit heures du soir.

Quinze jours après, n'ayant point cessé d'être journellement en présence, nous eûmes un troisième combat qui commença à dix heures du matin et ne finit qu'à la nuit.

Les deux armées, pendant cette campagne, ne purent obtenir aucun succès l'une sur l'autre. La perte fut égale des deux côtés. La gloire cependant resta à l'escadre française, qui, quoiqu'en même nombre de vaisseaux, comptait plus de deux cents canons de moins que celle de l'ennemi et avait l'infériorité de l'acabit.

Avant de terminer le récit de cette campagne maritime, je vais faire une courte digression pour relater un fait assez extraordinaire, et qui prouve à quel point, dans tous les tems, les esprits même les plus forts peuvent être dupes et victimes d'une imagination trop frappée.

Lors de l'embarquement des troupes pour la campagne, le colonel comte de Seguin reçut une lettre anonyme par laquelle

on lui prédisait qu'il serait tué à la première affaire, et que son major, s'il échappait à cette bataille, ne lui survivrait point six semaines. Cette lettre était accompagnée de plaintes et de reproches contre l'administration sévère de ces deux chefs.

Comme je l'ai dit, le colonel fut tué[1]. Le major, pendant le combat, venait souvent à mon poste, et je me rappelai depuis qu'il me dit :

« Je ne sais pourquoi j'évite de me trouver auprès du colonel, qui veut toujours être auprès de moi; et je ne puis vaincre l'idée qu'il me portera malheur. »

Cette réflexion me parut assez bizarre, et je me mis à sourire. Quelques instans après, le colonel ayant été tué, le major revint à moi et me dit :

« Avouez que mon pressentiment était juste. »

Je me mis à le plaisanter. Mais, depuis ce moment, il devint sérieux, triste et préoccupé douloureusement. J'attribuai d'abord son chagrin à l'amitié et à l'attachement qu'il avait eus pour le comte de Seguin. A notre retour au Fort-Royal, il tomba malade; la fièvre, en peu de jours, fit des progrès rapides. Me trouvant un matin chez Mme de la Pérelle, femme d'un de nos commandans de bataillon, elle me dit :

« Ce pauvre major est un homme perdu. »

Je lui observai qu'on ne mourait pas pour avoir la fièvre.

« Vous ne savez donc pas, ajouta-t-elle, qu'il a l'esprit frappé au sujet d'une lettre reçue avant son départ? Malgré qu'il soit un esprit fort, il est dompté par la pensée qu'il va mourir. »

Effectivement, deux jours après il expira, et comme on l'en avait menacé, quarante jours après la mort du colonel. On a soupçonné que cette lettre anonyme avait été écrite par

[1] Susane dit : « Le comte de Seguin fut tué raide par un boulet. »

uelques sergens ou fourriers, auxquels l'état-major avait ôté s bénéfices injustes qu'ils faisaient sur le soldat.

Enfin, après quarante jours que dura cette campagne pénible, ous le soleil brûlant des tropiques, toujours en présence de ennemi, les deux escadres rentrèrent dans leurs ports res-ectifs pour mettre à terre leurs blessés et réparer les avaries e leurs vaisseaux. De plus, la maladie commençait à faire es ravages affreux de part et d'autre, et l'on fut obligé de éder à l'impérieuse loi de la nécessité, loi plus forte que les aisonnemens des hommes. L'avantage de cette campagne esta évidemment à l'escadre française. L'expédition de la arbade fut manquée, à la vérité. Mais les Anglais purent onnaître, dès lors, que nous ne leur étions pas inférieurs en ctique, et que nous étions devenus redoutables.

L'amiral français, comte de Guichen, reçut à son retour à Martinique les complimens de tous les corps qui vinrent le liciter sur sa glorieuse campagne. Le comte de Guichen ur répondait :

« Messieurs, ce n'est point à moi qu'il faut adresser vos mplimens, c'est à M. le chevalier de Buort, major de mon cadre, qu'ils sont dus; je n'ai agi que par ses conseils. »

Admirable modestie! Quel désintéressement de toute vanité!

La relation de cette campagne fut envoyée au ministre. Le marquis de Bouillé crut devoir demander différentes aces et récompenses. Plusieurs officiers obtinrent de l'avan-ement. J'étais trop jeune pour prétendre à un grade supé-eur qu'on n'accordait point aisément alors. Je fus porté sur la te de ceux pour lesquels le général demandait des gratifi-ations. J'eus le maximum qui était de 400 francs. Cette récom-ense, quoique mincement pécuniaire, était une distinction norable pour celui qui en était l'objet.

L'île de Tabago fut prise quelque tems après; elle est dis-nte de soixante lieues de la Martinique. Nous nous en

emparâmes en moins de huit jours, au mois de juillet 1781.

Cette même année, je fus envoyé à l'île de Saint-Vincent pour relever le capitaine commandant le détachement que nous y avions. Depuis la conquête de cette colonie, les Français y avaient fait un fort camp retranché; ce fut le capitaine de Rotalier, du corps royal de l'artillerie, officier du plus grand mérite, qui fut chargé par le marquis de Bouillé de mettre cette colonie en état de défense. Il a, depuis, servi dans l'émigration et commanda l'artillerie royale lors de la malheureuse expédition de Quiberon. Il est maintenant lieutenant général.

Le comte du Plessis était gouverneur de l'île Saint-Vincent lorsque j'y tenais garnison. Il a depuis commandé au Sénégal. Je l'ai rencontré à la Cour en 1818, et malgré une absence de trente-six ans, et qu'il eût quatre-vingt-quatre ans, je le reconnus aisément. Il s'était bien conservé. Il me remit aussi, me rappela même plusieurs faits dont j'avais perdu le souvenir, et me dit les choses les plus flatteuses. Il est lieutenant général et cordon rouge.

Pendant mon séjour à Saint-Vincent, les Anglais firent une tentative pour reprendre cette île. Ils débarquèrent pendant la nuit et se portèrent sur le camp retranché, qu'ils attaquèrent. Mais nous les repoussâmes vigoureusement, et ils n'eurent que le tems de regagner leurs chaloupes. Nous eûmes quelques tués et blessés, l'ennemi en eut une soixantaine et plusieurs prisonniers. On lança des camps retranchés sur l'escadre anglaise plusieurs bombes qui l'obligèrent à lever l'ancre. Cette courte expédition ne dura que trois jours, pendant lesquels nous ne fûmes point sans inquiétude. Nos ouvrages n'étaient pas encore finis, et nous avions à craindre un second débarquement de troupes.

Je retournai à la fin de l'année à la Martinique. En 1782, le marquis de Bouillé s'empara de l'île Saint-Eustache que les

Anglais avaient enlevée six mois auparavant aux Hollandais. Il fit une riche capture. L'amiral Rodney, qui précédemment l'avait conquise, était en discussion avec le général Vaughan pour une somme de cinq millions, que chacun de ces deux chefs de terre et de mer prétendait lui appartenir exclusivement. La décision en avait été déférée au gouvernement britannique. En attendant la réponse d'outre-mer, les scellés avaient été apposés. Le marquis de Bouillé les leva, et cette somme fut partagée à son armée.

Au mois de février 1782, le comte de Grasse et le marquis de Bouillé vinrent attaquer par mer et par terre l'île Saint-Christophe, dont ils s'emparèrent. C'est la dernière affaire de la guerre où s'est trouvé le régiment. Je m'abstiens des détails de cette campagne, qui offre cependant nombre de faits glorieux. Mais, comme je l'ai dit, le soldat français est le même partout et en tous lieux, et je cède au besoin de terminer cette première partie de mes Mémoires.

Ma carrière militaire n'offrant plus aucun événement personnel dont je puisse parler, je finis en disant que la défaite de l'escadre du comte de Grasse, dans la bataille du 12 avril 1782, livrée par l'amiral Rodney, amena bientôt les préliminaires de la paix des puissances belligérantes, dont le traité définitif fut ratifié en 1783.

Je ne tardai point à repasser en France. Ma santé était tellement délabrée que je pris la résolution de ne plus retourner en Amérique où je venais de passer neuf années.

Peu de tems après mon retour en France, ne voulant point perdre le fruit de mes services, j'entrai dans la Maison du Roi pour les continuer, en attendant qu'il se présentât l'occasion d'occuper un poste avantageux qui m'était promis.

Comme ma vie militaire ne présente plus rien d'intéressant pendant la paix, je termine ici la première partie de mes Mémoires. Je vais arriver à l'année 1789, année de la ré-

volution la plus cruelle qui ait jamais désolé ce bas monde.

Ma vie va prendre maintenant une teinte plus sombre. Plaisirs, bonheur, sentimens affectueux de l'âme, tout a fini pour moi à cette fatale époque, où tous les vices et les crimes ont été déchaînés sur notre belle et malheureuse France. Mais je continuerai à ne parler que des faits qui me sont purement personnels.

DEUXIÈME PARTIE

GUERRES DE L'ÉMIGRATION

Départ pour Coblentz. — Tercier entre dans l'escadron des gardes de Monsieur (1791). — Son opinion sur l'émigration et les émigrés. — Ses lettres à Mme Tercier sont communiquées au roi Louis XVI. — Déclaration de guerre (1792). — Le manifeste du duc de Brunswick. — Siège de Thionville. — Marche en Champagne. — Prise de Longwy et Verdun. — Défection de l'armée prussienne. — Les émigrés se retirent à Arlon et sont licenciés. — Hivernage à Rauderath. — Arrivée d'un régiment de volontaires républicains. — Formation de la légion de Damas (1793). — Siège de Maubeuge. — Bataille de Wattignies. — Combats divers (1794). — Bataille de Fleurus. — Retraite sur Bruxelles. — Retraite sur la Hollande. — Prise de Bois-le-Duc par les républicains. — Massacre des émigrés. — La légion de Damas se rend à Nimègue, puis à Arnheim. — Un baron sceptique. — A Utrecht. — L'hiver de 1794. — Les émigrés se réfugient en Hanovre. — Stade. — Préparatifs de l'expédition de Quiberon. — Embarquement (juillet 1795).

Je passerai sous silence les deux premières années de notre cruelle Révolution, dont les malheurs et les catastrophes sanglantes devaient agir sur les deux mondes. Je vais me porter de suite à l'année 1791, qui fut l'époque de l'émigration. J'aurais bien des faits personnels à raconter, m'étant trouvé partout, à Paris, aux rassemblemens, aux réunions qui se faisaient alors dans les intérêts de la monarchie et de la famille royale, menacée continuellement jusque dans son palais, malgré les prétendues assurances de dévouement, de fidélité, du chef des insurgés français, de cet homme que les désastres, les crimes, les massacres et les malheurs de la France n'ont

point encore désenivré. Au lieu de se faire oublier, ce personnage nul, incapable d'aucune grande action, ne rougit pas de reparaître sur la scène publique de la Révolution, où un parti qui l'a toujours méprisé et qui le méprise encore, vient de le faire remonter, dans le seul calcul d'avoir à lui le premier vétéran de la Révolution, et de compter une voix de plus dans le scrutin [1].

Je ne parlerai point des tentatives inutiles et multipliées des véritables royalistes que l'on a toujours vus aux jours du danger, et dont chacun peut s'honorer de ce qu'il a fait pour le Roi. Depuis la Révolution, il n'est pas un vrai Français qui n'ait dans sa poche son histoire, ses aventures ou ses malheurs.

Après le voyage du Roi à Varennes où il fut arrêté, et de là ramené dans sa capitale pour y subir indécemment, de la part de ses sujets, un premier interrogatoire, ainsi que son auguste épouse, sur le motif de leur fuite, les princes qui étaient sortis de France dès le 14 juillet 1789, pour éviter de nouveaux crimes à la nation qui avait proscrit leurs têtes royales, entretenaient des correspondances avec les personnes dévouées à leur famille, et cherchaient à intéresser au dehors les grandes puissances à la cause du malheureux Louis XVI. Ils provoquèrent alors, sur des promesses vagues, l'émigration. Le prince de Condé et le comte d'Artois agissaient avec le plus vif intérêt. Monsieur, aujourd'hui notre roi Louis XVIII, était parti de Paris le même jour que son frère, mais par une route différente. Il fut assez heureux pour ne trouver aucun obstacle dans son voyage, et il arriva à Coblentz chez son oncle, le prince électeur de Trèves, où le comte d'Artois ne tarda point à venir le rejoindre. Des lettres, des avis furent envoyés par leurs agens dans toutes les provinces

[1] Le général de La Fayette était alors député (1818 à 1823).

aux amis de la monarchie de se rendre auprès d'eux. J'allai à Coblentz, où je fus admis pour servir dans l'escadron des gardes de Monsieur, en septembre 1791.

Trois corps d'émigrés furent formés pendant l'hiver, exercés et préparés à entrer en campagne. Ces trois corps étaient trois petites armées : savoir, celle du Centre commandée par les frères du Roi, et les deux autres par le prince de Condé et le duc de Bourbon.

L'hiver se passa dans l'inaction des camps, c'est-à-dire à observer les événemens de l'intérieur, et à intéresser par des négociations les souverains à la cause de Louis XVI, qui était celle de tous les rois. Mais la malheureuse politique leur fit envisager notre Révolution sous un tout autre point de vue. Ils ont refusé alors les conseils des publicistes qui voyaient plus loin que les ministres des cabinets; plusieurs de ces derniers les ont trompés et leur ont attiré tous les malheurs dont les peuples ont été, par la suite, les victimes.

A mon arrivée à Coblentz, je portai partout un œil attentif et observateur. Après avoir tout vu, tout examiné sans passion, je ne tardai point à être désabusé des espérances que j'avais emportées de France, où tout se peignait en beau. Par les relations directes que j'avais avec les personnes sages qui approchaient nos princes, je commençai à juger tout le vide des plans et opérations que l'on méditait. Je m'en entretenais souvent avec un de mes amis, qui, censeur judicieux, était à la cour des princes un véritable Burrhus, mais nullement écouté. Aussi prit-il le parti de retourner en France, résolu de périr sur les marches du trône, où il trouva une mort glorieuse le 10 août.

Dans mes correspondances intimes à Paris, je faisais part de toutes mes réflexions, et je désespérais même par mes lettres les personnes sages qui avaient confiance dans mes aperçus. J'écrivais comme j'observais.

La politique entrant en cause dans les Mémoires que j'écris, je ne dois point omettre ici le sujet d'une de mes lettres écrites alors. Elle était de huit pages, et rien moins que rassurante pour les vrais amis du trône à Paris, par la teinte sombre de mes réflexions; cependant on m'en croyait, malgré la discordance de ce que d'autres personnes écrivaient. — Je disais entre autres choses : « Tous les vices et les prétentions de la Cour sont accourus à Coblentz. On voit des gens sans autres talens que ceux de l'intrigue et de la suffisance se faire nommer aux emplois et aux grades qu'ils sont hors d'état de remplir. L'ambition la plus effrénée, abstraction faite des sentimens, prend effrontément la place du véritable royalisme. Il n'est point un émigré qui ne compte sur un grade supérieur lorsque l'autorité royale sera rétablie. Le luxe le plus révoltant, les mœurs les plus dissolues sont donnés en spectacle aux Allemands, étonnés de notre conduite et de nos habitudes. Nous n'avons aucune de ces vertus d'abnégation qui devraient être l'apanage des militaires dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons. Les grands, au lieu de se populariser et de se faire chérir des gentilshommes de province, se font mépriser. Incapables d'aucune privation, ils ne possèdent aucune de ces vertus austères qu'il faut savoir opposer à l'adversité. S'ils avaient consulté et étudié l'histoire, ils y auraient appris comment doivent se conduire ceux qui se trouvent aux prises avec l'infortune. Ce n'est point en pantoufles et en robe de chambre qu'on doit espérer de faire une contre-révolution armée. Il faut des vertus austères que nous n'avons point. Il y a parmi nous plus de philosophes modernes que l'on ne pense, que l'amour-propre a fait venir ici, et sur lesquels il n'y a point à compter. Au premier revers on les verra changer de livrée.

« Nos seigneurs de la Cour sont mols et efféminés. Je sais, ajoutais-je par correctif, qu'Alcibiade était le plus voluptueux

des Grecs, et n'en était pas moins un des plus braves; que, forcé de quitter Athènes sa patrie, et retiré à Lacédémone, il sut se conformer à la vie dure et austère des Spartiates, s'asseyant sans répugnance à leurs tables mal servies et mangeant sans se plaindre leur insipide brouet, leur sauce noire; je sais qu'à Denain, à Steinkerque, à Fontenoi, la noblesse efféminée se battit avec la plus grande valeur. Mais il y avait alors chez les Français un sentiment unanime de gloire nationale qu'ont altéré les fausses doctrines qui ont pris la place des principes vertueux de nos pères. Si Henri IV, disais-je encore, n'eût eu pour reconquérir sa couronne que des hommes semblables à nos émigrés, divisés entre eux d'opinions, et dévorés de la soif d'une ambition ridicule, je doute que l'auguste famille des Bourbons eût jamais monté sur le trône de France. Je ne prétends pas, continuais-je, généraliser ici l'exception. Il y a dans nos rassemblemens nombre de gens honnêtes, que l'amour et l'attachement pour le Roi ont fait accourir auprès de nos princes dans l'unique désir de combattre pour la cause royale. Après tout, disais-je encore, tout ce que j'ai vu et observé me fait regretter d'avoir quitté Paris, et si j'avais à émigrer, je ne le ferais plus. Mais quand, à mon âge, on a pris une résolution méditée, il faut savoir être conséquent, y persister, et se résigner à courir toutes les chances du parti qu'on a embrassé. Aussi suis-je resté. »

Je n'ai fait cette digression que pour rapporter ici qu'un jour Louis XVI, avant de se coucher, questionna un de ses garçons de la chambre, nommé M. Prieur, qu'il savait lui être sincèrement dévoué. Il lui demanda ce qu'il y avait de nouveau, et ce que l'on disait de Coblentz. M. Prieur lui répondit qu'il avait lu une lettre de ce pays, et lui en rapporta quelques particularités. Sa Majesté voulut savoir le nom de la personne qui l'avait reçue : « C'est, répondit M. Prieur, Mme Tercier, à qui son neveu, émigré, écrit souvent. »

Louis XVI avait connu mon oncle[1], qui avait la confiance de son aïeul Louis XV. Il avait été longues années secrétaire général des affaires étrangères, et, sous le ministère des ducs

[1] « M. Tercier, a écrit M. le duc de Broglie, était un esprit droit, un cœur chaud, un travailleur infatigable. Il possédait parfaitement dans sa tête toute la carte de l'Europe, et il était doué de cette adresse insinuante à l'aide de laquelle les chefs de bureau de tous les régimes savent conduire leurs ministres où ils veulent les faire aller, sans que ces maîtres prétendus tout-puissants puissent s'en apercevoir. Il appréciait le comte de Broglie et en était aimé. » (*Le Secret du Roi.*)

C'est à l'aide de ces deux hommes, le comte de Broglie, frère cadet du maréchal, et Tercier, que Louis XV établit son ministère secret : le Roi, curieux et aimant fort à s'occuper de politique extérieure, se choisit à l'étranger des correspondants, souvent pris dans le personnel des ambassades, qui directement lui transmettaient, à l'insu de ses ministres, les nouvelles politiques et recevaient ses ordres; par ce moyen, Louis XV surveillait son ministre des affaires étrangères et découvrait ce que celui-ci voulait lui cacher.

Jusqu'à sa mort, le Roi poursuivit sous main la réalisation de ses idées personnelles, le succès de sa politique propre, dont les bases étaient la liberté de la Pologne et l'alliance étroite de la France avec l'Autriche, sa vieille ennemie. M. le duc de Broglie a publié à ce sujet, sous le titre cité plus haut, deux volumes du plus haut intérêt.

« Tercier, dit M. Boutaric, était un homme intelligent et dévoué : il s'était compromis, en 1728, à Varsovie, où il était secrétaire d'ambassade, par son ardeur à travailler à replacer sur le trône de Pologne Stanislas Leczinski. Il avait donné asile au prince, l'avait accompagné dans sa fuite à Danzig. Arrêté pour ces faits, il était resté dix-huit mois prisonnier. Louis XV l'aimait et lui accordait toute confiance. Tercier était lettré, et fut membre de l'Académie des inscriptions. La position de premier commis des affaires étrangères lui donnait toute facilité pour aider le Roi dans ses vues particulières. Les courriers de cabinet étaient employés par lui pour transporter les dépêches secrètes. » (*Correspondance secrète inédite de Louis XV.*)

Mais Tercier, comme censeur royal, donna en 1759 son approbation au livre d'Helvétius, de l'*Esprit* : ce livre fit scandale, et grâce à l'intervention de la Reine, dont la religion était aussi vive que peu éclairée, Tercier fut destitué des fonctions de premier commis aux affaires étrangères.

Le roi Louis XV ne s'opposa pas à cette injustice, afin de ne faire naître aucun soupçon, mais il la répara en secret et assura un traitement honorable au fonctionnaire disgracié, qui continua à diriger la correspondance secrète.

Ce fut précisément à cette époque que Tercier entra d'une façon absolue dans la confiance du Roi, comme le prouve cette lettre : « Je vous charge, Tercier, de continuer l'expédition de mes ordres secrets à mes ministres en Pologne pour la négociation dont vous avés connaissance ainsy que des autres parties qui peuvent y avoir raport. Vous communiquerez le tout au comte de Broglie, et vous vous concerterés avec lui sur les projets de réponse à leur

de Choiseul et de Praslin, conduisait toute la politique de l'Europe; il avait, dans différentes missions à l'étranger, rendu des services importans à l'État. « Eh bien! dit le Roi à M. Prieur, vous direz à Mme Tercier qu'elle ait à vous remettre la lettre de son neveu, et toutes celles qu'elle recevra par la suite. Vous lui défendrez de ma part de lui faire savoir que ses lettres me sont communiquées. » M. Prieur s'acquitta de l'ordre du Roi. Ma parente s'y conforma également, et ce n'est qu'à mon retour en France qu'elle m'a rapporté cette particularité-là. Si, en effet, j'eusse eu connaissance de la transmission de ma correspondance dans les mains de Sa Majesté, j'aurais été plus réservé, plus circonspect dans ma manière d'écrire. J'aurais craint de me tromper dans mes aperçus, et ma franchise eût alors été fort embarrassée. Le Roi a pu lire cinq ou six de mes lettres. Il y a vu la vérité exprimée avec d'autant plus de confiance que je n'avais aucune raison pour rien déguiser aux personnes auxquelles j'écrivais dans la plénitude de la conviction où j'étais.

L'hiver de 1791 et le printemps de 1792 furent employés à former des corps et à les exercer pour entrer en campagne. Au mois d'avril, le Roi fut forcé par le parti dominant alors en France, et qui le tenait toujours prisonnier dans son propre palais, de déclarer la guerre à l'Autriche et à la Prusse. Ces deux puissances avaient des vues politiques toutes différentes. Elles ont badiné, et dédaigné de se rendre maîtresses d'une révolution

faire. Je vous ordonne d'observer le plus grand secret dans toute cette affaire. Fait à Versailles, ce 22 mars 1759. — Louis. »

Tercier mourut à Paris subitement, d'une attaque d'apoplexie, le 21 janvier 1767, à l'âge de soixante-trois ans.

Le roi Louis XV, dont il avait servi avec intelligence et dévouement la politique secrète, ne se montra point ingrat, et dans une lettre datée du 26 janvier 1767, il écrivait au comte de Broglie : « Le comte de Broglie dira de ma part à Mme Tercier que la satisfaction que j'ay des services et de la fidélité de feu son mary m'engage à donner à son fils deux mille livres de gratification annuelle pour servir à son éducation. — Louis. »

qui devait un jour les accabler, qui a failli les engloutir, et dont, depuis, elles se sont repenties de n'avoir point arrêté le cours. Elles croyaient qu'elles s'enrichiraient de nos dépouilles, par quelques lambeaux que chacune d'elles se flattait de pouvoir enlever à notre malheureuse monarchie.

Les hostilités commencèrent sur le Rhin entre la France et l'Autriche. L'armée prussienne se mit en mouvement au mois de juin et passa à Coblentz vers la fin de juillet. Elle était commandée par le prince régnant duc de Brunswick. A son arrivée en cette ville, le duc général en chef alla rendre visite aux princes français et parut revoir avec plaisir le maréchal de Broglie, qui dans la fameuse guerre de Sept ans avait eu l'honneur de le battre à Bergen. J'ai été témoin de cette célèbre entrevue dans laquelle les deux illustres généraux se donnèrent réciproquement des témoignages de la plus haute estime.

De Coblentz, l'armée prussienne se rendit dans la plaine de Trèves, où le roi de Prusse la rejoignit. Ce fut à cette époque que le duc de Brunswick publia ce manifeste qui n'a été tant blâmé que parce que les succès n'ont point répondu à ses promesses.

Les corps d'infanterie et de cavalerie, au nombre de quinze mille hommes, tous émigrés, qui formaient l'armée dite du Centre, étaient commandés par les princes frères du Roi[1]. Nous nous mîmes en marche dans les premiers jours d'août, et allâmes à Bingen, à dix lieues de Coblentz. Nous y restâmes quelques jours. De là nous nous rendîmes au camp sous Thionville, pour seconder les opérations du siège de cette ville, qui, attaquée, résista à toutes les tentatives, séductions et promesses faites au commandant pour rendre cette place au Roi.

[1] Et par le maréchal duc de Broglie.

Le plan des alliés était de pénétrer en France par la Champagne et de marcher sur Paris, en passant par Châlons, qui n'en est qu'à trente-six lieues. Ce plan était vicieux, en ce que l'on faisait marcher une armée considérable à travers un pays dénué des ressources nécessaires à la subsistance d'une armée. Aussi éprouvâmes-nous toutes les privations et les fatigues possibles dans ce maudit pays, que l'on appelle à juste raison la Champagne pouilleuse; nous y manquâmes de tout, et principalement d'eau.

Nous étions au mois de septembre. Il survint des pluies continuelles qui durèrent six semaines. Les chemins étaient devenus impraticables et les vivres rares. La maladie dite dysenterie se mit dans les armées, occasionnée par la quantité de raisins verts que mangèrent les soldats. L'armée prussienne perdit beaucoup de monde. Elle fut envoyée au camp de la Lune. Sa cavalerie et celle des émigrés occupaient Somme-Suippe, Somme-Tourbe, et villages environnans. Le duc de Brunswick fit attaquer Longwy et Verdun, dont il s'empara aisément. Une bataille générale devait avoir lieu, et décider du sort de la campagne et de celui de la France. Nous étions campés faisant face au centre de l'armée française. A minuit nous nous mîmes en marche (notre cavalerie), pour prendre notre position. Les préparatifs étaient généralement faits pour attaquer à la pointe du jour. Nous étions sous les armes, attendant l'heure de la bataille. Mais, pendant la nuit, les choses avaient changé de face. Des commissaires envoyés de Paris vers le général Dumouriez entamèrent avec le roi de Prusse des conférences dont le résultat fut, de sa part, d'évacuer Verdun, et de se retirer au delà du Rhin avec son armée. Nous avions eu, ainsi que les alliés, connaissance de l'affaire du 10 août. Les commissaires firent envisager au roi de Prusse que la marche de ses troupes sur Paris serait cause du massacre de Louis XVI et de toute sa

famille. Ils promettaient, dans le cas contraire, un accommodement certain pour l'avenir. Le roi de Prusse fut trompé. Son armée était extrêmement affaiblie. L'Autriche n'allait pas franchement, suivant la politique connue de ce cabinet; et peut-être que, d'après toutes ces considérations, le roi Frédéric-Guillaume fut bien aise de trouver un prétexte plausible pour se retirer et de ne pas compromettre le sort de son armée, déjà dégoûtée et épuisée. L'armée des émigrés rétrograda également, et se retira à Arlon, petite ville du Luxembourg. Les princes y arrivèrent et y expédièrent immédiatement l'ordre de licenciement de tous les corps émigrés.

Nous étions au mois de novembre. On ne peut se faire une idée du désespoir général. Que faire? Que devenir? Où aller? Abandonnés des puissances, ne pouvant plus rentrer en France sans péril de la vie, tous les biens des émigrés confisqués, quelle affreuse calamité! L'on cherchait un père, un frère, un parent, un ami, ou des personnes de sa province, pour aviser ensemble au parti à prendre. Plusieurs, sans argent, car nous avions tous fait la campagne à nos dépens, prirent la résolution (parce qu'il faut vivre) d'entrer simples soldats dans l'armée autrichienne. On vit des individus partir pour différens pays, la Hollande, la Russie, l'Angleterre, l'Espagne, l'Amérique, les Indes, suivant les connaissances qu'ils y avaient. Ceux qui possédaient quelque art, quelque talent, tant médiocre qu'il fût, se trouvèrent les moins embarrassés pour leur existence.

Les deux escadrons des gardes du corps des princes furent conservés pendant un mois et envoyés dans le pays de Juliers, principauté de l'électeur de Bavière. Le nôtre vint se cantonner dans la petite ville de Rauderadt, et fut licencié quinze jours après. Je fus alors obligé de vendre mon cheval et tout mon équipage de guerre, pour un prix très modique. Avec le peu d'argent que j'en retirai je me trouvais à même d'attendre

pendant quelque tems les événemens et les secours pécuniaires qui m'étaient annoncés de France. Je ne désirais que trouver l'occasion de servir la cause de notre malheureux Roi prisonnier au Temple avec sa famille. On parlait de la formation de différens corps d'émigrés, que les puissances devaient prendre à leur solde.

Nous ne restâmes, après ce dernier licenciement, que trois individus à Rauderadt, résolus d'y passer l'hiver. Je fis marché avec mon hôte pour me garder moyennant un prix très modique. J'espérais chaque jour de recevoir l'argent qui m'était annoncé par ma famille, qui devait me le faire toucher à l'adresse que j'avais donnée. Je reçus enfin d'un de mes parens, émigré, qui était à Maëstricht, une lettre par laquelle il me mandait qu'il avait touché pour moi de l'argent, et de venir le recevoir. Rauderadt n'étant éloigné que de dix lieues de Maëstricht, je partis le lendemain à pied pour cette ville de la Hollande, où j'arrivai le même soir. Mes fonds reçus, je repartis de suite pour ma petite ville. J'avais appris avec plaisir pendant mon voyage que l'on allait lever différens corps.

Je n'étais plus qu'à deux lieues de ma résidence, lorsque je rencontrai en route un paysan, qui m'apprit qu'un régiment de l'armée française occupait Rauderadt. Surpris de cette nouvelle, je réfléchis un instant à part moi. Après m'être consulté, je demandai à ce bon paysan s'il voulait me donner à coucher chez lui pour une nuit. Il y consentit et me conduisit à sa ferme. Le lendemain, ayant interrogé différentes personnes, j'appris que la petite ville de Heinsberg, qui n'est qu'à une lieue de Rauderadt, n'était point encore occupée par les Français. Mais la crainte que donnait leur proximité en avait déjà fait décamper une partie des émigrés qui s'y étaient réfugiés. Je m'y rendis pour prendre langue, et j'y dînai avec plusieurs de mes camarades d'infortune. J'y appris que le

régiment des chasseurs des Cévennes, posté à Rauderadt, était un corps fort tranquille, observant une bonne discipline; que les officiers avaient fait assurer aux ecclésiastiques français qui y étaient réunis et vivaient ensemble qu'ils les prenaient sous leur protection. Sur ces indices rassurans, le paysan me fit entrer à la nuit dans la ville, par les dehors d'un jardin, d'où je me rendis à mon domicile. Je dis en arrivant à mon hôte d'aller chez le notaire du lieu et de le prier de venir chez moi. Il arriva un instant après, et me fit l'éloge le plus complet du capitaine commandant, qui logeait chez lui, ainsi que des autres officiers de ce régiment, qui l'avaient assuré qu'ils protégeraient les émigrés qu'ils rencontreraient. Il n'en était pas de même dans les autres corps de l'armée, qui faisaient fusiller sans pitié ceux qui tombaient entre leurs mains.

Le commandant vint un instant après me faire une visite, accompagné du notaire, et justifia par son accueil les espérances que l'on m'avait données, ainsi qu'à M. de Goimpy, chevau-léger, qui se trouvait avec moi dans cette ville. Il nous pria tous les deux à souper pour le lendemain, et recommanda au notaire de nous servir dans une chambre sur le derrière de la maison, afin de n'être vus de personne; ajoutant qu'ils avaient les plus grandes précautions à prendre dans les circonstances où l'on se trouvait. Nous ne crûmes point devoir refuser son invitation. D'ailleurs, la foi républicaine n'était point encore parvenue à ce degré de perfidie où on l'a vue s'élever depuis. Ce régiment avait un très bon esprit. Officiers et soldats ne pouvaient se persuader que l'infâme Convention osât attenter à la vie du Roi, et lorsque la nouvelle de la mort de cet infortuné monarque nous fut connue dans ce pays par la lecture des gazettes, je les ai vus frémir d'indignation et confondre leurs larmes avec les miennes. Le capitaine nous avait donné sa parole que nous ne serions point inquiétés tout

ms que son régiment resterait dans la ville : « Mais, nous l, si nous sommes relevés par des volontaires, fuyez au vite, car il n'y aurait aucune sûreté pour vous. Au reste, serons prévenus, et nous vous avertirons. »

es Autrichiens, durant l'hiver de 1792 à 1793, occupaient le pays de Juliers les bords de la rivière de la Roër. Ils nt campés sur la rive droite, et les républicains sur re rive.

es chasseurs des Cévennes furent relevés à Rauderadt par ataillon de volontaires qui y arriva inopinément. Il y en ept logés chez mon hôte, qui me dit que je pouvais rester lui, et qu'il ne trahirait pas mon secret. Ils entrèrent en t contre les peines et les fatigues de la guerre qu'ils ient, et dont ils accusaient le prince de Condé et les frères oi d'être les auteurs. Je les écoutai sans mot dire, assis ès du poêle commun. On leur avait dit que j'étais un ois voyageant pour son commerce. Mais on va voir qu'ils rent point dupes de cette fausse confidence. Le caporal es volontaires, homme de cinq pieds neuf pouces, était us exalté. Il jurait contre le Roi, la famille royale, les es, les prêtres, et surtout les émigrés, dont il disait que ée française avait déjà fusillé plusieurs, tombés dans ses s, et il me regardait d'un air qui annonçait qu'il m'avait né. Je fis néanmoins bonne contenance ; j'avais commencé ler allemand avec mon hôte ; mais quand j'eus remarqué y avait parmi nous deux déserteurs, l'un Prussien, l'autre ichien, je discontinuai de me mêler à la conversation, u de rester Liégeois, parlant seulement français.

a se mit à table avec le maître et la maîtresse de la on. Le caporal se plaça auprès de moi. Je servais et is les honneurs de la table, et mon caporal de jurer sans contre les émigrés, dont il voudrait, disait-il, tenir le ier au bout de son fusil. Je le laissai s'exaspérer à son

aise sans daigner lui répondre. Mais celui-ci, ennuyé de mon silence, m'interpella en me disant :

« Monsieur, nous savons qu'il y avait encore hier ici des émigrés, et ils ont bien fait de f..... le camp, car nous ne les aurions point ménagés. »

Impatienté à mon tour, et voyant où ce forcené en voulait venir, je me décidai à prendre vis-à-vis de lui une attitude fière.

« Quels droits, lui repartis-je, pouvez-vous prétendre avoir encore sur des hommes proscrits, et qui cherchent l'hospitalité sur des terres étrangères? Si donc vous les rencontriez au bout de l'univers, vous vous croiriez en droit de les arrêter et de les faire périr?

— Ils ne doivent, me répondit-il, trouver d'asile nulle part, ce sont des scélérats.

— Mais, ajoutai-je, s'il s'en trouvait par hasard dans cette ville?

— Ah bien, dit-il, tant pis pour eux! car ils passeraient mal leur tems. »

Alors, reculant brusquement ma chaise, et me levant :

« Eh bien! lui dis-je, moi que vous voyez, je suis émigré; et je suis ici sous la protection du prince électeur de Bavière et sous la sauvegarde des magistrats de cette ville. »

Interdit de ma brusquerie et de mon ton animé, le caporal balbutia :

« Citoyen... citoyen...

— Après, lui dis-je, achevez.

— C'est, continua-t-il, bien malheureux pour vous.

— Je ne crains rien, lui dis-je, je vais faire réclamer l'autorité des magistrats du souverain qui m'ont autorisé de demeurer dans ce pays. Vous m'avez forcé à vous découvrir mon secret; mais je parle, je crois, à des soldats français, et non à des assassins. »

Mon hôte et mon hôtesse fondaient en larmes.

« Voyez, dis-je, comme vous payez le bon accueil de ces braves gens. »

Les autres soldats, plus tranquilles, me dirent :

« Nous nous doutions bien, monsieur, que vous étiez un émigré.

— Oui, continuai-je, je le suis. J'ai abandonné ma patrie, et je suis venu vivre dans un pays étranger qui n'est point en guerre avec la France. Et je vous répète encore une fois que le soldat français sait bien se battre, mais n'assassine point. J'exige de vous maintenant qu'en sachant estimer ma franchise, vous ne trahissiez pas mon secret au dehors. »

Ils me le promirent tous sur serment, disant que je paraissais un brave homme, et d'autres lieux communs. Je dis alors à mon hôte d'apporter deux bouteilles de vin et de l'eau-de-vie. Mon ordre exécuté, je leur versai à boire et trinquai avec eux, leur rappelant la parole qu'ils venaient de me donner. Mon caporal était devenu un mouton; il me demanda si j'avais servi : « J'ai fait, lui dis-je, toute la guerre d'Amérique. » Dès ce moment, il ne m'appelait plus que « mon capitaine ». Après le dîner, on battit la générale. Toute la troupe marcha en patrouille. Mes soldats revinrent à la nuit, mouillés et fatigués. Je leur fis donner de la bière et de l'eau-de-vie. Puis ils allèrent se coucher, ils devaient partir le lendemain matin. Avant de se mettre en route, je leur fis encore servir une bonne ration d'eau-de-vie; ils me saluèrent en partant, en me disant : « Adieu, mon capitaine, vous pouvez compter sur notre parole. »

J'ai eu souvent occasion, dans le cours de mon émigration, de me tirer de différens mauvais pas par la même audace et la même fermeté; et j'ai toujours été assez heureux pour, dans les circonstances difficiles où je me suis maintes fois trouvé, ne jamais perdre la tête, et c'est à cette présence d'esprit

que je dois l'existence que je traîne encore maintenant.

Après le départ des volontaires, qui furent remplacés par d'autres, je me retirai avec un de mes camarades dans un village environné d'eau et de marais, à une demi-lieue de Rauderadt. Le notaire dont j'ai déjà parlé nous avait procuré cette retraite comme lieu de sûreté. Tous les habitans en étaient bons, honnêtes, vertueux et ennemis de notre Révolution. Ils veillaient à notre existence et nous témoignaient le plus grand intérêt. Ils nous en donnèrent une preuve bien sensible. Mon camarade et moi étions allés nous promener à la campagne. Nous tombâmes, dans un village, entre les mains de maraudeurs français, qui, après nous avoir fouillés, nous emmenaient au quartier général. Nous passions pour des étrangers. Nous payâmes d'audace pendant la route, les menaçant à notre arrivée de faire connaître à leurs chefs les pillages qu'ils venaient de commettre sur le pays. Les habitans de notre village, instruits de notre arrestation, s'étaient tous mis en marche pour nous arracher des mains de ces bandits qui, craignant pour eux-mêmes, nous relâchèrent. Notre retour causa une joie universelle à tous nos bons villageois qui nous embrassaient affectueusement, pleuraient, et nous serraient de plaisir dans leurs bras.

Un autre jour, nous promenant dans le petit bois qui couvrait notre village, nous rencontrâmes deux officiers volontaires parisiens, dont un me reconnut, mais il ne me dit rien. Nous nous serions défendus s'ils eussent tenté de nous arrêter. Mais cet officier, de retour à sa garnison, rendit compte à son chef de la rencontre qu'il venait de faire de deux émigrés, dont l'un lui était connu. Le commandant ordonna une patrouille générale. Nous fûmes avertis par un exprès que nous envoya le bon notaire, et la recherche patriotique fut inutile.

A quelque tems de là, les Français assiégèrent Maëstricht, où il y avait une faible garnison hollandaise. Deux cents

émigrés y étaient renfermés et s'offrirent pour la défense de cette place. C'était le général Miranda [1], Espagnol, qui commandait l'armée républicaine. A la première nouvelle de ce siège, je proposai à mon camarade d'aller nous joindre à ces émigrés et de tâcher de pénétrer dans la ville. Je trouvai fort singulier de me trouver à la défense d'une place qui, en 1748, avait été assiégée par l'armée du maréchal de Saxe, dans laquelle mon père servait alors. Nous nous mîmes en route. Nous n'étions plus qu'à quatre lieues de Maëstricht lorsque nous apprîmes, dans la petite ville de Stard, que le blocus de la place était fini, et que les coureurs français faisaient des excursions à deux et trois lieues à la ronde. On nous engagea à retourner sur nos pas, en nous faisant observer l'impossibilité de notre tentative. Nous cédâmes aux raisons qui nous furent données, et nous revînmes à notre petit village d'Humerich, d'où pendant dix jours consécutifs nous entendions ronfler nuit et jour le canon et le jet des bombes.

Le 1er mars, à la pointe du jour, le canon se fit entendre sur toute la ligne de l'armée française, campée sur la Roër. C'était l'armée du prince de Cobourg qui venait de Cologne au secours de Maëstricht et qui attaquait en passant la ligne républicaine.

Il renversa dans sa marche toutes les colonnes françaises. Il y eut dans la plaine d'Aldenhoven quinze mille tués; tous les postes, lignes, retranchemens, furent abandonnés ou enlevés dans un clin d'œil. Des bataillons entiers de volontaires furent exterminés jusqu'au dernier homme. J'allai le lendemain de cette journée, avec mon camarade, visiter toute la ligne d'opérations, qui était de quinze lieues, et je fus surpris de la rapidité de cette marche triomphale. Il faut dire

[1] François Miranda, né au Venezuela, en 1750, servit l'Espagne, conspira contre sa patrie, se réfugia en France, et entra dans l'armée de Dumouriez. Déporté en 1793, il retourna en Amérique, chercha à établir la République à Caracas, fut arrêté et mourut en prison, à Cadix, en 1816.

que les généraux français étaient dans la plus grande sécurité. A l'arrivée du prince de Cobourg, le général Miranda s'empressa de lever le siège, et Maëstricht se trouva délivré. Les magistrats hollandais, ivres de joie, donnèrent des brevets de bourgeoisie à tous les émigrés qui avaient si vaillamment défendu leur ville.

Le prince stathouder de la Hollande ordonna la formation de deux légions d'émigrés à la solde des Pays-Bas. Les colonels nommés pour ces deux camps furent MM. le comte de Béon et le comte Étienne de Damas.

Dès que j'eus connaissance de cette levée, je vins de suite à Maëstricht, et je me fis inscrire et recevoir dans celle de Damas, qui était composée de deux compagnies de chasseurs nobles, de quatre de fusiliers, dont deux compagnies des régimens irlandais Berwick et Walsh.

Ces deux légions furent promptement formées et organisées. Elles entrèrent trois mois après en campagne. La légion de Damas partit au mois de septembre 1793 pour le siège de Maubeuge, que l'armée autrichienne, commandée par le feld-maréchal comte de Clerfayt [1], tenait étroitement bloqué. Les Français avaient construit un camp retranché en avant de la ville. Les Autrichiens en avaient aussi établi un en face de celui de l'ennemi. Nous fûmes répartis dans les avant-postes, et obligés, à l'instar des Autrichiens, pour nous mettre à l'abri continuel du feu des Français, de creuser nos bivouacs à cinq ou six pieds en terre.

Nous restâmes un mois employés au service du siège, qui fut converti en blocus [2]. Le gouvernement français envoya une armée au secours de la place [3]. Elle fut battue [4]. Mais la

[1] François de Croix, comte de Clerfayt, né en 1733, mort à Vienne en 1798.

[2] Maubeuge renfermait deux divisions de l'armée des Ardennes, de vingt-deux à vingt-trois mille hommes, commandées par Ferrand et Chancel.

[3] Cette armée était commandée par le général Jourdan.

[4] Elle fut en effet battue à la première journée de Wattignies, mais le len-

mauvaise saison et les pluies continuelles survenues obligèrent le général autrichien de lever le siège. L'armée hollandaise, dont nous faisions partie, et qui était commandée par le prince héréditaire d'Orange, aujourd'hui roi des Pays-Bas [1], et son jeune frère le prince Frédéric, leva également son camp pendant la nuit, pour aller prendre ses quartiers d'hiver. Nous prîmes les nôtres dans les environs de Liège, le long de la Meuse. Les Français avaient établi le leur sur la rive gauche, et nous étions souvent aux prises avec eux.

Au mois de février 1794, nous quittâmes les environs de Liège pour nous rendre à Namur. Les généraux autrichiens Clerfayt et Beaulieu [2] cherchaient, conjointement avec l'armée hollandaise, à couvrir la Belgique. Nous restâmes quinze jours en garnison dans cette ville. On nous en fit partir pour aller en cantonnement dans un village à quatre lieues de là. Au moment de notre départ, il tomba une neige si abondante qu'au bout d'une demi-heure les chemins de traverse en étaient tellement encombrés que l'on ne distinguait plus aucune route. Nos guides nous égarèrent. Nous tombions et roulions souvent dans des ravins profonds. Plusieurs de nos jeunes gens firent des chutes graves. Enfin, après sept heures d'une marche pénible, nous arrivâmes au village qui nous était désigné, mais excédés de fatigue et de froid. Nous restâmes huit jours dans ce village, formant les avant-postes de l'armée alliée.

Au mois de mars, notre légion eut ordre d'aller occuper la petite ville de Thuin, située au pays de Liège; même ordre pour la cavalerie hollandaise et quelques autres troupes légères. Les Républicains vinrent nous y attaquer. Ils furent

demain, second jour de la bataille, les Républicains l'emportèrent et restèrent maîtres du terrain.

[1] Guillaume Ier, fils de Guillaume V, dernier stathouder.

[2] Baron de Beaulieu, général autrichien, né en 1725, mort en 1819.

vigoureusement repoussés. C'était une forte reconnaissance qu'ils faisaient. Mais ils revinrent en force le lendemain, et nous fûmes forcés d'évacuer la ville. Nous primes position dans les bois qui couvrent tout ce pays. Nous y bivouaquâmes pendant un mois, en regard des postes républicains avec lesquels nous avions journellement des engagemens. Nous faisions un service de surveillance continuelle. Ils tentèrent plusieurs fois de nous surprendre pendant la nuit, mais ils nous trouvèrent toujours sur nos gardes. On sait qu'à cette époque les émigrés faits prisonniers étaient fusillés sur-le-champ. Nous reçûmes un soir l'ordre d'aller nous emparer d'un village où les Français venaient de s'établir, à trois lieues du poste où nous étions. Nous partîmes vers minuit, et nous arrivâmes à la pointe du jour au village que nous avions ordre d'attaquer et d'enlever. Nous y entrâmes par deux chemins. Les Républicains, surpris, se rallièrent avec confusion sur la place, et cherchèrent à s'y défendre, à l'abri de leurs voitures de bagages, derrière lesquelles ils se retranchèrent inutilement. Obligés de fuir en désordre, ils abandonnèrent tous leurs équipages, deux pièces de campagne et un caisson. Ils perdirent plusieurs hommes, et leurs blessés restèrent prisonniers. Nous n'eûmes que peu de nos gens atteints de légères blessures. Un détachement de troupes hollandaises fut envoyé pour occuper ce village surpris, et dans la journée nous retournâmes reprendre dans le bois notre ancienne position. Notre légion, dans cette affaire, se comporta avec tant d'audace et de valeur qu'elle mérita le lendemain que le prince d'Orange fit mettre à l'ordre du jour de l'armée un bel éloge de sa conduite.

Pendant le mois d'avril 1794, nous changeâmes souvent de position. Nous fûmes ensuite disséminés tout le long de la Sambre et de la Meuse, et mis en observation.

L'armée française grossissait de jour en jour. Une attaque

générale eut lieu sur toute notre ligne. Nous quittâmes les bords de la Meuse, pour prendre pendant la nuit position dans un bois. A la pointe du jour, nous découvrîmes les Républicains en face de nous, occupant un autre bois. Une vallée fort étroite séparait nos deux postes. Nous ne tardâmes point à les voir se mettre en colonne pour venir nous attaquer. Le colonel nous fit faire un mouvement en arrière et nous fit poster le long d'une haute et forte haie. Les hussards français manœuvraient dans la plaine pour nous cerner. Le général autrichien envoya l'ordre au comte de Damas de se retirer en toute hâte sur Dinant. Mais le colonel, bien monté, voulut faire un peu le fanfaron en n'exécutant pas de suite cet ordre de retraite; cette jactance nous coûta cher un peu plus tard. Un second ordre très impératif pour notre retraite fut envoyé. Les corps ennemis grossissaient dans la plaine à vue d'œil. Notre perte paraissait inévitable. La cavalerie étrangère protégea notre marche sur Dinant, où les Français arrivaient en même temps que nous. Nous nous crûmes tous perdus en entrant dans cette ville. Après avoir passé le pont qui est sur la Meuse, on nous fit gravir à gauche la montagne de Bouvignes qui est à pic et très escarpée. Les Républicains, pour nous détruire, s'étaient emparés de la montagne à droite de la ville, et y avaient conduit du canon avec lequel ils nous foudroyaient dans le gravissement de cette pénible montagne. Nous perdîmes beaucoup de monde dans cette marche fatale, due à l'inexécution des ordres donnés au colonel, et à son défaut de coup d'œil, pourtant si nécessaire à la guerre, surtout dans un chef. Si nous nous fussions mis en marche un quart d'heure plus tôt, notre retraite se serait opérée sans pertes.

Arrivés enfin au sommet de la montagne, nous nous trouvâmes dans une belle et vaste plaine. Une nouvelle batterie républicaine nous y attendait à notre débouché. Elle était

placée au poste même que nous avions précédemment occupé avec un régiment bohémien. Trois pièces chargées à mitraille nous firent beaucoup de mal. Nous étions canonnés en arrière et par notre droite. Notre position était critique. Le capitaine de la 2e compagnie des chasseurs nobles de la légion eut un bras emporté. Plusieurs de nos jeunes gens, en aidant à le mettre à cheval, furent grièvement blessés.

Ne voyant aucun chef avec nous, je pris sur moi d'ordonner à toute la troupe de s'éparpiller dans la plaine pour ne point offrir de masse qui pût servir de point de mire aux canonniers ennemis, et d'aller se rallier à un bois que l'on apercevait au bout des vastes champs où nous nous trouvions : « Vous êtes, leur dis-je, un corps de troupes légères; ainsi vous devez dans cette occasion chercher votre sûreté dans votre éparpillement. » Ce qui fut exécuté. Le major arriva à cheval, et, voyant toute la légion ainsi éparse, demanda la cause de ce désordre. Je m'approchai de lui, et lui dis tout bas que c'était moi qui avais cru devoir conseiller cette manœuvre pour le salut de la légion, qui se rallierait à la lisière du bois, où elle se trouverait hors de la portée du canon. Le major sentit la justesse de mon raisonnement, tourna bride, et par son silence approuva le mouvement.

Voulant dérober notre marche à l'ennemi, nous restâmes en bataille jusqu'à la nuit. Des corps autrichiens étaient venus à notre secours, et leur présence empêcha les Républicains de nous poursuivre. Nous nous mîmes en marche de retraite quand la nuit fut venue. Nous fîmes route toute la nuit sans nous arrêter. Nous étions épuisés par la fatigue et la faim. Depuis trois jours nous n'avions point reposé. Nous fîmes douze lieues dans une seule marche.

Arrivés près d'un gros bourg environné de belles prairies, on nous distribua des vivres, et chacun dormit paisiblement en plein air, depuis dix heures du matin jusqu'au soleil couché.

Le lendemain nous continuâmes notre retraite qui dura trois jours, et nous traversâmes le pays de Liège pour venir couvrir la Belgique menacée.

L'armée alliée, que poursuivait l'armée française, eut dans sa marche plusieurs engagemens, auxquels nous fûmes obligés de prendre part; elle se concentra ensuite dans les environs de Namur et de Charleroi. Le général Beaulieu, Autrichien, fit ses dispositions pour une attaque générale sur la ligne des Français. C'est pendant cet intervalle que je fis renvoyer deux chasseurs nobles qui, depuis leur admission dans une des deux compagnies, y avaient apporté le désordre et l'indiscipline. Le colonel comte de Damas recevait des plaintes continuelles, et un jour qu'on lui en avait porté de très graves, il fit assembler ses compagnies, et m'adressant la parole, me parla en ces termes :

« Dites-moi donc, monsieur de Tercier, vous en qui j'ai mis ma confiance, quel démon s'est introduit parmi nous? Répondez-moi franchement.

— Monsieur le comte, lui dis-je, ce sont messieurs tel et tel qui sont la cause des plaintes continuelles que vous recevez, et qui ne se comportent nullement en gentilshommes français. »

Alors j'entrai en détails sur leurs propos et leur conduite. Il leur ordonna de partir sur-le-champ. En s'éloignant du camp, ils me dirent :

« Monsieur, nous nous reverrons un jour.

— Messieurs, leur dis-je, sommé par le colonel de lui dire la vérité, j'ai dû la lui faire connaître devant tout le corps assemblé, et en cela je n'ai fait que répéter ce que je vous ai maintes fois reproché. Au surplus, je ne vous crains en aucun tems ni en aucun lieu. J'ai connu bien d'autres hommes que vous qui ne m'en ont point imposé. »

Je les ai revus depuis. Non seulement ils ne m'ont

témoigné aucun mécontentement, mais au contraire ils m'ont montré la plus grande déférence.

L'armée alliée était campée entre la Sambre et la Meuse. Les Français avaient reçu de nombreux renforts. Le prince de Cobourg se disposa à faire une attaque générale sur leur ligne. Le général baron de Beaulieu commandait le centre de l'armée autrichienne. Il donna l'ordre aux deux légions de Damas et de Béon de se porter en avant, d'attaquer vivement, et de chasser l'ennemi du bois qu'il occupait, et après ce succès obtenu de rester en panne, et de ne pas aller plus loin.

Nos deux petites légions se mirent en marche sur les six heures du matin. Nous avions deux grandes mortelles lieues à faire. Nous découvrîmes bientôt les avant-postes ennemis, qui étaient en observation sur le bord d'un champ de blé; vingt-quatre de nos chasseurs et autant de ceux de Béon, marchant parallèlement, se portèrent rapidement sur eux; ils entrèrent dans les blés; nous les y poursuivîmes. L'ennemi se retira dans les bois en fusillant. Nous y entrâmes peu de temps après lui. Nos deux corps, dont nous faisions l'avant-garde, nous ayant rejoints promptement, nous chassâmes dans un instant les Républicains de leurs postes. Sortis du bois, ils avaient une longue colline à descendre pour aller atteindre un pont sur la Sambre où est située la petite ville de... Notre ordre était honorablement exécuté. Nous pouvions après ce succès en rester là; néanmoins, emportés par notre ardeur, nous crûmes devoir poursuivre les fuyards jusqu'à portée de fusil de la rivière. Mais quatre pièces de canon, que l'ennemi fit tirer sur nous, nous obligèrent à rétrograder jusqu'à mi-côte. Comme nous les dominions par notre position, tous nos coups de fusil portaient sur cette troupe effrayée et en désordre, qui de plus se trouvait embarrassée et encombrée au passage du pont. Plusieurs soldats républicains ne trouvè-

ur salut qu'en passant la rivière à la nage. Nous leur ıne vingtaine de prisonniers, qui eurent la vie sauve. :ux corps formaient au plus six cents hommes. Nous ıs ni cavalerie ni artillerie. Le corps ennemi auquel ûmes affaire dans cette journée était de trois mille :s, dont deux escadrons qui, à la vérité, ne donnèrent et quatre pièces d'artillerie légère.

Républicains, battus sur le centre, le furent égale- ıur les ailes. La bataille fut gagnée. Elle eut lieu le 1794. Le général Beaulieu fit mettre le lendemain à de l'armée la satisfaction qu'il avait de la belle con- e nos deux légions dans l'engagement de la veille. Il ue, dans l'ordre qu'il avait donné à ces deux corps de r l'ennemi du bois, il n'avait pas cru devoir leur rien re de plus; mais qu'il voyait bien que rien n'était ible à la noblesse française. Nos quatre compagnies iliers montrèrent également dans cette affaire une telle que, s'il fallait en détailler tous les faits, ils hono- ıt les plus célèbres armées.

s eûmes encore, le 16 juin, une bataille qui fut gagnée général Alvinzy[1]. L'affaire eut lieu dans la plaine de ies. L'Empereur y était en personne. Il partit le lende- ıour Vienne, et accorda deux jours de paye de gratifi- à toute l'armée. Le prince héréditaire de Hollande fit ıe faveur à son armée.

8, nous reçûmes l'ordre d'aller camper au chemin des -Bras, sur la route de Bruxelles. Nous nous y trouvâmes ɔtre brave régiment bohémien. Ce corps était de dix-huit ıommes. Nous eûmes pour cavalerie les escadrons des ds de Saxe et de Berchini, émigrés, et un escadron de rie autrichienne. Nous y restâmes quelques jours. Le 22,

[1] ɔn d'Alvinzy, gouverneur de la Hongrie, feld-maréchal, né en 1726, 1810.

nous eûmes une alerte qui nous fit rester sous les armes toute la nuit. Nous nous attendions à être attaqués.

C'était une forte reconnaissance de la part de l'ennemi, qui le lendemain vint en force pour nous enlever. Nous n'eûmes que le tems de lever le camp. Le comte de Damas offrit au colonel Spiegel, du régiment bohémien, qui commandait notre division, de faire soutenir la retraite par notre légion. L'affaire paraissait devoir être sérieuse pour nous, vu notre petit nombre. Mais le colonel commandant lui répondit :

« Non, non, monsieur le comte, vous, vous avez un bon cheval entre les jambes, au moyen duquel vous pouvez vous sauver; mais vos émigrés sont à pied, et il n'y a point de grâce pour eux s'ils sont faits prisonniers. En conséquence, ils vont ouvrir la marche de retraite, que je ferai protéger par mon régiment et la cavalerie que j'ai sous mes ordres. Faites marcher. »

Nous étions à peine sur la chaussée de Bruxelles, que les tirailleurs français en occupaient déjà les deux côtés. Ils nous faisaient beaucoup de mal par leur feu croisé. Mais nos braves hussards les firent bientôt retirer. Nous ne marchions pas, nous courions. La chaleur était excessive, et la poussière nous incommodait à l'excès. Notre marche rapide fut protégée pendant trois lieues par nos seuls hussards de Saxe et de Berchini, qui sur la grande route chargeaient continuellement, et par leurs différentes charges en avant et en arrière, retardaient la marche de l'ennemi, qui avait douze mille hommes de cavalerie. Enfin nous arrivâmes au village de Waterloo. L'ennemi cessa sa poursuite. Nous étions excédés, anéantis. Nous campâmes auprès du village, et le lendemain, ayant appris que l'ennemi était entièrement retiré, nous allâmes reprendre notre camp aux Quatre-Bras.

Le 23 juin, le prince de Cobourg nous passa en revue. Il adressa au colonel les complimens les plus flatteurs sur sa

légion, ajoutant que nous ne tarderions point à nous signaler de nouveau.

Le comte Haddick était le général autrichien qui commandait notre division. Il affectionnait beaucoup notre corps. Le 25 juin, toute l'armée alliée se mit en mouvement pour les préparatifs d'une attaque générale. Notre division faisait partie du centre. Nous nous approchâmes de l'armée vers le soir. On se canonna de part et d'autre, et le lendemain, à la pointe du jour, la bataille s'engagea. C'est celle qu'on appelle la bataille de Fleurus. Le prince Frédéric d'Orange, après quatre heures de combat, avait battu l'aile droite de l'armée française. Charleroi, malheureusement, n'ayant pas été secouru à tems, était tombé au pouvoir des Républicains, qui firent un ballon qu'ils élevèrent fort haut et qui était retenu par des cordes; l'officier qui y était placé découvrait sur tous les points de l'horizon la marche ou l'arrivée de nouveaux corps autrichiens et en instruisait les généraux au moyen des renseignemens écrits qu'il jetait à terre, renfermés avec une pierre dans un morceau de papier, pour les empêcher d'être emportés par le vent.

Nous reçûmes l'ordre de nous emparer du village de Sainte-Barbe; nous en chassâmes sur-le-champ l'ennemi, qui, une demi-heure après, vint nous en déloger à son tour. Nous eûmes plusieurs hommes tués dans les deux attaques de ce village.

Dans cette bataille qui dura toute la journée, ce fut l'artillerie, des deux côtés, qui joua le principal rôle; les Français reculaient insensiblement. Le général Beaulieu, commandant l'aile gauche des alliés, arrivait par les bois de Lorensard. Il trouva les Français prêts à le combattre. L'officier aérostatique, ayant donné avis de la marche de ce corps ennemi, avait fait porter de grandes forces de ce côté-là, de manière que le général Beaulieu n'eut pas sur sa gauche le succès que s'en promettait le prince de Cobourg.

Le centre et l'aile droite de l'armée française étaient enfoncés. Nous distinguions au loin les corps d'infanterie et de cavalerie qui opéraient leur retraite. Nous avancions successivement et nous nous félicitions du succès d'une bataille qui allait enfin terminer cette horrible Révolution. Il était huit heures du soir. Nous étions à jeun, et doublement exténués. Le colonel envoya chercher plusieurs barriques de bière pour nous rafraîchir. Les Français repassaient la Sambre en désordre, et nous étions contens de notre journée. A huit heures et demie, notre général de division, le comte Haddick, reçut l'ordre du prince de Cobourg de se porter en arrière à un village désigné. Nous dûmes croire qu'il s'agissait de prendre une direction pour tourner l'ennemi. Un nouvel ordre nous enjoignit d'aller encore en arrière camper sous Nivelles. Nous passâmes la nuit dans cette seconde position. Le lendemain, notre général reçut l'ordre de suivre la route de Bruxelles. Alors notre étonnement fut extrême. Nous cheminions sans rien comprendre à notre marche rétrograde. Je me rappelle, à ce sujet, que le général comte Haddick, qui marchait avec notre légion qu'il affectionnait, aimant à s'entretenir avec nous, nous dit :

« Pour moi, je m'y perds, je ne comprends plus rien à tout ceci. Voilà vingt-cinq ans que je sers, et je n'avais point encore vu une armée victorieuse battre en retraite. »

On a fait bien des commentaires en Europe sur cette bataille de Fleurus; je renvoie le public, pour s'en instruire, aux Mémoires du général Pichegru, qui dit positivement qu'il fallait des victoires à la Convention, vraies ou fausses.

L'armée autrichienne retirée, les Français repassèrent la Sambre à la pointe du jour, et leurs généraux écrivirent à la Convention que les alliés, complètement battus, leur avaient laissé le champ de bataille. Je ne rapporterai point ici tout ce qui fut publié et pensé alors. Seulement je me contenterai de

dire que le prince de Cobourg fut rappelé, et que les Autrichiens n'ont plus eu que des revers. C'est de l'époque de cette bataille que date la supériorité qu'ont eue depuis les Français en Europe. Je m'abstiens de toute réflexion et de tout examen pénible.

L'armée alliée se retira par échelons sur Bruxelles, où la consternation fut très grande. Les Français la suivaient. Il y eut différentes affaires, où notre légion et celle de Béon prenaient continuellement part. Nous en eûmes une auprès de Rœulx, très gros bourg de la Belgique. Elle dura jusqu'à la nuit, dont nous profitâmes pour nous mettre en retraite. Il y eut une bataille en avant de Bruxelles, où l'armée française entra en poursuivant l'ennemi. Ce fut à cette époque que le prince de Cobourg fut rappelé par l'empereur d'Allemagne, très mécontent de sa conduite, mais dont les véritables griefs n'ont jamais été connus du public.

Avant de marcher sur Bruxelles, nous restâmes campés dans la forêt de Soignies, près Waterloo, avec les chasseurs transylvaniens du corps de Michaëlowitz. Ce sont de mauvaises troupes, pillardes, si indisciplinées et si peu civilisées que l'on a cru devoir donner à leurs officiers le droit de vie et de mort. J'en ai vu exécuter deux hommes dans la forêt. Le supplice fut de leur lier les bras et les jambes, et dans cet état de les hisser avec des cordes au haut d'un très grand chêne, d'où, par trois fois, on les faisait tomber à terre. A la troisième chute, ils mouraient indubitablement, si même ils ne périssaient point aux deux premières. Ce supplice est cruel.

Nous quittâmes la forêt de Soignies pour marcher sur Hal, d'où, à peine arrivés, nous fûmes obligés de partir par l'arrivée subite des Républicains français. Nous traversâmes Bruxelles, et occupâmes, sur la chaussée, un endroit dit la Grande Ferme (c'est là qu'a été signé dernièrement le traité

de la Sainte-Alliance). Après y être restés quelques jours, les Français, ayant fait une attaque générale, nous contraignirent d'abandonner ce poste, qu'ils canonnaient déjà pour prendre une nouvelle position dans un bois à l'extrémité de la plaine, où ils réunirent une nombreuse artillerie qui tirait constamment sur les postes des troupes alliées. A la nuit, nous reçûmes l'ordre de nous retirer, et nous nous dirigeâmes sur la petite ville d'Aerschot, où nous ne restâmes qu'un jour. Le lendemain nous vînmes camper sur la route de Louvain. Nous y étions en alerte, toujours aux coups de fusil avec les tirailleurs républicains. Nous nous trouvions à la fin d'août 1794. Nous avions beaucoup de malades dans nos deux légions, de sorte que par la diminution de nos soldats mis hors d'état de service nous nous trouvions cruellement fatigués. Les généraux étrangers ne nous ménageaient pas, et, pour épargner leurs troupes, nous faisaient supporter tout le poids des fatigues de la guerre.

Sur la fin du mois, nos deux légions reçurent l'ordre, à six heures du matin, de se porter rapidement sur le canal de Louvain pour défendre le passage que voulait tenter une division ennemie. Nous arrivâmes vers les huit heures sur le canal, et nous eûmes tout le long de la route à essuyer le feu des Républicains. Nous comptâmes dans ce trajet plusieurs tués et blessés. Arrivés au canal, nous trouvâmes les Français établis sur l'autre bord, faisant leurs préparatifs de passage. Ils étaient (suivant le *Moniteur* de ce tems-là, qui a fait un bel éloge de notre défense, et qui avouait une perte de quinze cents hommes que nous leur avions fait éprouver), ils étaient, dis-je, au nombre de douze mille hommes, et nos deux légions n'en formaient point six cents. Nous les tînmes en respect pendant quatre heures. Mais le général Guezeau, Hollandais, qui nous avait alors sous son commandement, instruit que, pendant qu'une division de l'armée française

nous occupait en tiraillant, d'autres corps s'étaient portés à une demi-lieue à droite et à gauche pour opérer ce passage et nous envelopper, envoya sur-le-champ un officier de l'état-major de la légion porter l'ordre de faire retraite. Cet ordre ne nous parvint pas, et le général, instruit de son inexécution, s'emporta contre la négligence de cet officier, qui fut cause en partie des pertes que nous fîmes. Le général envoya alors un second ordre par un de ses aides de camp. Nous quittâmes notre embuscade. Pour nous mettre en retraite, il fallait nous placer tout à fait à découvert et essuyer dans notre marche le feu roulant de l'ennemi. J'ai encore à me féliciter aujourd'hui, par les moyens que je pris dans cette circonstance critique, d'avoir empêché la destruction totale de la compagnie, et je le dis avec assurance. Ayant à passer sous le feu de l'ennemi, je fis défiler mon monde, sans avoir eu un seul blessé. Nous traversâmes rapidement la chaussée, gagnant à travers champs, à pas précipités, pour éviter l'ennemi qui nous poursuivait ardemment. Un pont de bateaux avait été préparé à la hâte sur la Dyle, pour assurer notre retraite. Les tirailleurs et hussards français étaient sur nos talons. Comme le dernier homme de la légion se jetait sur le pont, les hussards français arrivaient. Nous les fusillâmes de l'autre bord. Ils se retirèrent au plus vite.

Ce passage opéré à travers mille périls, la légion se rallia. C'est alors seulement que nous connûmes les pertes que nous avions faites dans la journée. Notre première compagnie de chasseurs nobles avait perdu la moitié de son effectif. On nous fit aussi quelques prisonniers qui furent fusillés, suivant l'usage de la République française.

Le général hollandais, voyant l'ennemi s'approcher en force sur la Dyle, voulut nous faire marcher de nouveau pour combattre, quoique exténués de fatigue. Mais notre commandant, le comte de Chalup, lui représenta l'impossibilité physique

de nous faire agir dans l'état d'épuisement où nous nous trouvions. Le général s'obstinait dans son ordre, malgré qu'il eût toutes les autres troupes de son armée qui étaient fraîches, n'ayant point donné pendant toute la journée. Il ne voulait rien écouter. Alors le comte de Chalup lui dit :

« Général, nous n'avons pas une seule cartouche.

— Et qu'en avez-vous donc fait?

— Général, nous les avons consommées pour vous sauver, ainsi que toute votre armée. Nos caissons sont maintenant au pouvoir de l'ennemi. »

Le général vérifia le rapport de notre chef et fit commander de ses troupes pour le service de la défense de la rivière.

Le lendemain nous nous mîmes en retraite sur Hérenthals, continuellement harcelés par les Français, avec lesquels nos troupes légères étaient sans cesse aux prises. Nous arrivâmes enfin à Turnhout, dernière ville frontière de la Belgique. De Turnhout, nous nous dirigeâmes sur Osterhout et Bréda, villes de la Hollande. (Octobre 1794.)

Nous restâmes quelques jours à Bréda, d'où on nous fit encore partir pour retourner à Osterhout et y prendre nos quartiers d'hiver. Mais les Français, qui méditaient la conquête de la Hollande, nous chassaient partout devant eux. Nouvel ordre de départ. Nous reçûmes celui d'aller à Grave et à Bois-le-Duc en garnison. La légion fut envoyée ensuite à Boxtel où était le quartier général du prince héréditaire d'Orange qui, dans les premiers jours du mois de novembre, reçut la nouvelle de la reddition de Bois-le-Duc. Le prince ne voulait point y ajouter foi, connaissant le bon état de cette place qui est très forte et environnée d'eau, à trois quarts de lieue à la ronde. La prise de cette ville, qui est la clef de la Hollande, paraissait d'autant plus incroyable, que nous étions dans la saison des pluies qui rendaient impossibles les approches de cette ville, que Louis XIV, par cette seule raison, n'avait pas

pu prendre lorsqu'il fit la conquête de la Hollande. Un second courrier vint confirmer cette étrange nouvelle vraiment désastreuse. Le prince de Hesse-Philippsthal, qui en était gouverneur, à la première sommation du général Pichegru, assembla un conseil de guerre. Les officiers supérieurs hollandais ne firent aucune résistance à la résolution lâche qu'avait prise ce gouverneur de se rendre sans la moindre défense. En vain les chefs de la légion de Béon, qui s'y trouvaient renfermés, lui représentèrent-ils la honte de livrer une place aussi forte, qui n'avait point encore reçu un seul coup de canon, et qui était imprenable dans cette saison. Toutes les remontrances furent inutiles. Il ordonna même au commandant du fort Crèvecœur de livrer sa forteresse à l'ennemi. Cinq jours après, les Français entrèrent dans Bois-le-Duc. On était convenu en secret que les émigrés de Béon se déguiseraient pour sortir de la place, soit en charretiers, soit en vivandiers ou domestiques, et que les malades seraient mis sur des chariots couverts accordés.

La perfidie républicaine viola toutes les conditions, et, à une demi-lieue de la ville, on fit arrêter la marche de la garnison hollandaise qui se retirait sur Grave et sur Nimègue. Tout fut sévèrement visité. Quatre-vingts émigrés furent pris et fusillés sur-le-champ. Le lieutenant-colonel et le major de la légion de Béon s'étaient mis dans les rangs d'un régiment de grenadiers hollandais qui ne voulurent pas souffrir que l'on fît la moindre visite parmi eux. J'ai vu arriver ces deux malheureux officiers à Nimègue avec leur uniforme et leur bonnet de grenadiers; ils furent présentés à nos princes dans leur honorable travestissement.

Le prince gouverneur de Bois-le-Duc reçut l'ordre des États de Hollande de venir à La Haye rendre compte de sa conduite. Mais il se garda bien d'obéir. Il partit pour l'Allemagne avec les millions de la République française, qui crut ne pouvoir

point payer trop cher l'achat d'une place de cette importance, dont la possession facilitait la conquête de la Hollande, qui ne tarda point à être conquise entièrement.

La légion de Damas fut envoyée à Nimègue. Le prince d'Orange, depuis la cruelle catastrophe des émigrés fusillés près de Bois-le-Duc, avait donné sa parole de ne laisser à l'avenir aucun corps d'émigrés dans une place assiégée. De Nimègue, on nous envoya à Arnheim d'où on nous fit bientôt revenir pour renforcer la garnison hollandaise qui, avec un corps de montagnards écossais, deux régimens de dragons anglais et la cavalerie de la légion de Damas, défendait le camp retranché en avant de cette ville. Nous fûmes forcés d'abandonner le camp et de rentrer dans Nimègue où l'on amena les blessés qui étaient en grand nombre.

Le prince d'Orange avait jeté un pont de bateaux sur le Waal, qui est un bras du Rhin, afin de sauver le reste de son armée, qui trois jours après, attaquée, soutint quelque tems les efforts des Français. Dès le commencement de l'affaire, le prince envoya l'ordre à notre légion de sortir de la ville et de passer le Waal. Les Français avaient élevé à droite et à gauche des batteries avec lesquelles ils tiraient sur le pont. Nous ne perdîmes heureusement personne dans notre passage. Nous retournâmes à Arnheim, d'où nous partîmes bientôt pour aller à Utrecht. Nous comptions y prendre nos quartiers d'hiver. Mais l'armée française, qui avançait journellement, nous ôta cette consolation. Nous avions cependant bien besoin de repos. Nous n'y restâmes que quinze jours.

Pendant notre séjour dans cette ville, nous reçûmes beaucoup de complimens et d'honnêtetés des personnes distinguées du pays. Nous fûmes invités à faire partie d'une de leurs sociétés, qui se composait des hommes les plus marquans de cette grande cité. C'est une réunion de gens abonnés qui viennent boire, fumer, jouer et politiquer. Nous prenions part à leurs

entretiens. J'avais fait connaissance avec un baron des États, grand discoureur, et qui aimait à converser avec moi. Il me dit, un soir, que l'approche ni l'entrée des Français ne les inquiétaient nullement, et qu'ils étaient persuadés que tout se passerait bien dans leur pays.

« Votre sécurité, monsieur le baron, lui dis-je, et celle de vos pareils est vraiment surprenante. On n'a jamais vu une nation attendre aussi gaiement l'invasion de l'ennemi. N'est-ce donc pas déjà le plus grand des malheurs que de recevoir des lois de ses vainqueurs, qui pourront, à leur gré, disposer de vos propriétés, de vos richesses?

— Oh! monsieur, reprit-il, nous sommes très rassurés sur ce point, et les Français se conduiront bien avec nous.

— J'admire, monsieur le baron, votre confiance, et je vois que vous en êtes encore ici à ignorer les principes de notre Révolution, qui, comme un torrent, doit renverser tous les gouvernemens par où elle passera. »

J'entrai avec cet homme crédule dans des détails qui lui étaient inconnus et qui étaient faits pour ébranler la confiance d'un homme moins prévenu. Il se mit à sourire, en me disant que mon langage était celui de MM. les émigrés que la passion, la haine, le désir de la vengeance surtout animaient puissamment; mais que les Hollandais ne partageaient pas leurs sentimens passionnés. Il ne m'en fallut pas davantage pour me convaincre que ce baron des États n'était rien moins qu'attaché à la constitution de son pays et à la cause stathoudérienne. Je lui dis alors :

« Voulez-vous, monsieur le baron, que je vous instruise de la conduite que tiendront les Français une fois maîtres de votre pays? Ils vous inonderont d'abord de leurs assignats, qu'ils feront de force prendre au comptant, et par les négocians et par les simples marchands. Des réquisitions sans nombre et en tout genre vous seront demandées pour les besoins

et entretien de l'armée : quarante mille paires de bottes; quarante mille paires de souliers; tout le drap nécessaire pour habiller les troupes, toiles, chemises, bas-chapeaux, etc.; ensuite, équipage complet pour toute la cavalerie et l'artillerie; nourriture de toute l'armée; puis, réquisition de bestiaux, dont une partie sera envoyée en France, etc.; désarmement de toutes vos troupes et de vos places fortes; votre artillerie la meilleure sera enlevée; vos arsenaux de terre et de mer mis à vide; on s'emparera de votre marine militaire; dans chaque province, le général qui y commandera lèvera telle contribution qu'il voudra; votre pays sera traité militairement, et, comme il faut que le gouvernement français ait sa grande part dans votre spoliation, le moins qu'il pourra vous demander pour contribution de guerre sera quatre à cinq cents millions. Il sait que vous êtes riches, et il croira nécessaire et utile pour lui de vous pressurer comme une orange dont il ne vous laissera que l'écorce à sucer.

— Ah! me répliqua-t-il bien vite, nous ne craignons rien, monsieur, des malheurs que vous nous annoncez.

— Eh bien! monsieur le baron, vous vous souviendrez un jour de ma prédiction. » Et je le quittai après cet entretien.

Cinq à six mois après ce colloque, me trouvant à Hambourg, j'allai vers l'heure de midi à la Bourse. J'aperçus dans la foule un homme qui me fixait beaucoup. Je m'approchai de lui; il me salua, en me disant qu'il se rappelait bien m'avoir vu à Utrecht...

« Ah! je vous reconnais, monsieur le baron. Vous êtes sans doute à Hambourg pour vos affaires?

— Non, me répondit-il, je suis comme vous émigré de mon pays. Les Français, continua-t-il, sont des scélérats, des brigands. » Puis, il entra dans un détail affligeant des persécutions et des menaces qu'on lui avait faites, et ajouta qu'il avait cru devoir pour sa sûreté quitter momentanément la Hollande

jusqu'à ce qu'un meilleur ordre de choses se présentât : « Je suis, lui dis-je, monsieur le baron, sensible à vos malheurs. Vous ne vouliez rien croire de ce que je vous disais, il y a six mois. Je parlais, disiez-vous, comme un émigré.

— Mais, monsieur, répliqua-t-il, comment pouvoir supposer qu'une nation se comporte si horriblement?

— Vous n'êtes point, lui dis-je, au bout du terme des exactions de notre tant bénigne République, qui vous regarde comme une bonne vache à lait, qu'elle saura traire toutes les fois qu'elle jugera à propos. » Le baron leva les yeux au ciel et poussa un profond soupir; je le saluai et le quittai.

D'Utrecht, où nous étions en garnison, on nous envoya occuper les lignes de Greppe. Ce sont de forts retranchemens, faciles à défendre, et qui de ce côté protègent la Hollande. Ils sont environnés d'eau, et leur position par ce moyen est inaccessible. Nous fûmes cantonnés dans un village au milieu des marais. La moitié de la légion montait chaque jour la garde aux lignes, service fatigant, malsain, et qui nous donna beaucoup de malades. Nous n'avions point d'hôpitaux.

L'hiver de 1794 à 1795 a été, comme on sait, un des plus rudes du siècle dernier. Les grands froids vinrent si subitement qu'en moins de huit jours les marais, les lacs, les rivières et les plus grands fleuves, tels que le Rhin, furent gelés à une telle profondeur que les chariots et la plus pesante artillerie les traversaient sans le moindre danger. Toute la Hollande couverte d'eau ne présentait plus qu'une vaste plaine de glace solide sur laquelle l'armée ennemie pouvait hardiment s'avancer. Tout était chemin alors, et cette circonstance physique contribua à l'impossibilité de la défense des Pays-Bas. Infanterie, cavalerie, train d'artillerie manœuvraient sur les glaces, comme ils l'eussent fait au mois de juillet dans les vastes plaines de la Belgique.

Nous fûmes donc forcés d'abandonner nos lignes, qui

n'étaient plus tenables. Avant de les quitter, les Français venaient de passer la Meuse près de Rhénen, et nous donnèrent pendant la nuit une alerte. C'était vers la fin de novembre. Nous prîmes sur-le-champ les armes et fûmes sur pied jusqu'à dix heures du matin. C'était une forte reconnaissance sur toute notre ligne, d'après laquelle nous dûmes croire que le lendemain ils attaqueraient. Leur tactique était connue.

Aucune place ni fort dans la Hollande n'était en état de résister. Le prince héréditaire, aujourd'hui roi des Pays-Bas, jugea à propos d'abandonner la défense de ses lignes devenues inutiles par l'effet de la gelée excessive, qui venait de détruire tous les obstacles naturels à opposer à un ennemi trop heureux, qui semblait s'être mis sous la protection de l'inclémence des saisons, des orages et des tempêtes. Nous eûmes ordre de rétrograder sur Amersfort, de là à Zutphen, Zwolle, et Deventer sur l'Yssel. De là, nous fûmes dirigés sur la Nord-Hollande et cantonnés dans la petite ville de Blokzijl sur le Zuiderzée. La légion de Béon occupa sur la même mer Vollenhoven, à deux lieues de nous. Nous restâmes quinze jours à Blokzijl, où nous trouvâmes un peuple bon et fort attaché à la maison d'Orange.

L'armée hollandaise était excessivement diminuée. Elle ne comportait point trois mille hommes de trente mille avec lesquels elle était entrée en campagne, et ne pouvait par conséquent suffire à garnir ses nombreuses forteresses, qui tombaient toutes sans défense à l'approche des Français. Les troupes anglaises alliées étaient même insuffisantes pour la protection du pays, qui, comme je l'ai déjà fait voir, eût pu être sauvé, sans le froid excessif de cet hiver. Tout était chemin dans cette contrée aquatique. On sait que l'escadre hollandaise, au Texel, fut prise par la cavalerie, événement unique dans l'histoire.

Les Républicains français maîtres de toute la Hollande, nous fûmes contraints, ainsi que l'armée anglaise et une divi-

sion de l'armée autrichienne, d'opérer notre retraite par le pays de Hanovre à travers mille peines et mille périls.

De Blokzijl, nous revînmes sur nos pas pour nous réunir aux restes des armées alliées. Nous passâmes par Coeverden, Neuenhaus, Bentheim, faisant journellement des marches et contremarches. Nous nous reportâmes ensuite sur Gertruydenberg, ville fameuse par son ancien Congrès [1]. Le stathouder et sa famille s'étaient embarqués à Hellevolhuis. Les alliés alors ne durent plus songer qu'à leur retraite. Nos deux légions au service de la Hollande passèrent immédiatement au service de la Grande-Bretagne

Arrivés un soir à une petite ville nommée Barnevelt, nous nous y trouvâmes quinze mille hommes encombrés. C'était le 15 janvier 1795. Le lendemain nous nous mîmes de nouveau en marche, par le froid le plus rigoureux que j'aie éprouvé de ma vie. Plusieurs soldats étaient morts en chemin, surtout des Anglais, qui burent trop d'eau-de-vie. On ne voyait que cadavres tout le long de la route. Partis de Barnevelt, nous fîmes route depuis huit heures du matin jusqu'à minuit que nous arrivâmes à Aptdhorn, petite ville frontière du Hanovre Le tems s'était mis pendant la journée à la neige, et il en tomba une telle quantité que l'on ne reconnaissait plus les routes. Le pays que nous traversâmes est un pays de landes, où l'on ne rencontre pas un village. Il n'y avait point moyen de s'arrêter; il fallait péniblement se traîner pour arriver mort ou vif à cette ville hanovrienne, où nous espérions obtenir quelque soulagement à nos nombreux besoins. Mais nous la trouvâmes tellement remplie de troupes alliées qu'il ne fut pas possible de faire de logemens. La légion eut toutes les peines à trouver une mauvaise grange pour se mettre à l'abri de la rigueur et de l'intempérie du tems. Nous avions marché pendant seize

[1] Les conférences de 1710.

heures. Il était minuit lorsque nous arrivâmes. Nous ne pûmes recevoir aucune distribution de vivres, ni même nous en procurer pour notre argent; en sorte que nous restâmes à jeun jusqu'au lendemain midi, que le commissariat en fit venir des villages voisins.

Le froid était alors si excessif que le baromètre descendit à dix-huit degrés. Les Français poursuivaient leur conquête, et nous notre retraite pénible. Nous fûmes envoyés dans une petite ville appelée Groënloo. Les Français nous suivaient à la piste et déjà nous cernaient dans notre nouvel asile. Nous étions menacés pour le lendemain d'une attaque générale. Le dégel survint, et on se hâta de nous faire partir dans la nuit pour une ville dont j'ai oublié le nom. Nous marchâmes jusqu'à huit heures du matin, ayant souvent de l'eau jusqu'à la ceinture. Si nous eussions seulement tardé deux heures à évacuer la ville, nous étions tous pris, vu l'impossibilité de nous retirer des grandes eaux survenues subitement.

Arrivés dans la petite ville en question, nous nous y reposâmes deux heures, après lesquelles on nous fit repartir. Nous marchâmes toute la journée par des chemins affreux et difficiles. Les pluies les avaient rendus si mauvais que nous y enfoncions à mi-jambes en marchant. Nos jeunes gens, exténués de fatigue, ne pouvaient plus se traîner. Ils pleuraient, s'asseyaient sur les bords des chemins et refusaient de marcher davantage. La mort, disaient-ils, leur était préférable aux peines qu'ils enduraient depuis si longtems. Nous les ranimions le plus que nous pouvions par nos conseils. Il n'y avait que la crainte de tomber entre les mains des Républicains qui ravivait leurs efforts. Enfin, après une marche pénible de vingt-quatre heures, nous arrivâmes à un village de Hanovre nommé Rheine, il était minuit; nous nous y reposâmes pendant deux jours.

Les Français nous talonnaient journellement. Nous nous

portâmes sur Neuenhaus, que l'approche de l'ennemi nous fit bientôt quitter. Nous fûmes obligés de nous porter encore plus avant dans le Nord. Nous allâmes occuper les villes de Neppen et de Lingen, situées sur la rivière de l'Ems. Les Républicains qui nous suivaient vinrent camper dans les environs et firent les démonstrations de nous attaquer. Nous étions commandés par le général anglais Abercromby[1], le même qui depuis a été tué en Égypte. Le dégel survenu inonda tout le pays et ôta à nos ennemis la faculté de nous poursuivre davantage. Nous étions cantonnés; ils firent deux ou trois tentatives pour s'emparer de quelques villages que nous occupions sur les bords de l'Ems. Ils prirent alors le parti de rejoindre leur armée stationnée en Hollande.

Débarrassés de ces cruels ennemis, nous pûmes prendre quelque repos et réparer nos forces affaiblies par tant d'attaques depuis six mois, et par des fatigues presque surnaturelles.

Après huit jours de tranquillité, notre légion reçut ordre d'aller à Harbourg, ville de Hanovre sur l'Elbe, à quatre lieues de la ville de Hambourg. Notre marche se fit en passant par Osnabruck, Quakenbrük, Diepenau, Diepholz, Oldenbourg, Hameln, place très forte, Celle, Verden, Lunebourg, Buxtehude. Nous restâmes quinze jours à Harbourg, d'où l'on nous fit partir pour aller tenir garnison à Stade, ville à l'embouchure de l'Elbe, et qui fait un commerce très considérable.

Nous sommes restés trois mois en garnison à Stade. Les Anglais préparaient une expédition qui devait agir dans les départemens de l'ouest de la France. Le gouvernement britannique réunit à cet effet dans l'électorat de Hanovre les corps

[1] Ralph Abercromby, né en 1734, blessé mortellement à la bataille de Canope, 21 mars 1801.

d'émigrés qu'il avait à sa solde. C'étaient les régimens de Rohan, de Périgord, les légions de Damas et de Béon, les chasseurs d'York, les uhlans britanniques, les hussards de Salm, de Choiseul, etc... Nous fûmes parfaitement vus et accueillis dans tout ce pays.

Au 3 juin, jour de la fête du roi d'Angleterre, George III, tous les officiers des corps français donnèrent à cette occasion une fête superbe à Stade, à laquelle furent invitées toutes les personnes les plus distinguées de l'électorat de Hanovre, dont on sait que le roi d'Angleterre est souverain personnel.

Au 1^er^ juillet, on passa la revue de tous les corps qui devaient s'embarquer pour la France. On formait à cette époque en Angleterre des cadres d'officiers et sous-officiers pour avoir en débarquant des régimens où il n'y aurait plus eu à mettre que des soldats. Ce projet, qui avait paru sublime, fut bientôt reconnu pour être ridiculement antipolitique, comme on le verra ci-après; projet qui causa un tel mécontentement dans la Vendée, qu'il contribua beaucoup au mauvais accueil qu'y reçurent par la suite beaucoup d'émigrés.

Je ne relaterai point ici comment fut employé notre tems pendant les trois mois que nous sommes demeurés à Stade en Hanovre. Ce seraient des détails à faire qui sont absolument étrangers au plan que je me suis tracé en écrivant ces Mémoires. Il me suffira de dire que ces trois mois nous étaient nécessaires pour nous procurer le repos dont nous avions excessivement besoin après les longues et pénibles fatigues que nous venions de supporter.

Les nouvelles qui nous parvenaient de France, soit par les papiers publics, soit autrement, nous donnaient quelque espérance, que nous aimions à caresser, de voir enfin finir notre cruelle Révolution. Nous apprîmes bientôt que tous nos corps réunis en Hanovre étaient destinés à quelque expédition sur les côtes de France et à agir avec les armées royales

s provinces de l'Ouest. Chacun de nous s'en entretenait
versement; tout s'organisait pour entrer prochainement en
mpagne. On m'offrit d'entrer dans le cadre de M. du Trésor
ıe l'on formait en Angleterre. Je refusai, en donnant pour
ison que je ne voulais point me séparer d'un corps qui
puis trois ans s'était brillamment distingué; et, malgré les
antages qui me furent offerts, je persistai dans mon refus
solu.

Tous les colonels étaient restés en Angleterre, je ne sais
s pourquoi. Ils y touchaient une solde considérable et
avaient à endurer aucune fatigue ni aucun danger à courir.
ı général, MM. les colonels des régimens d'émigrés ont
rement paru à leurs corps pendant la guerre. Nous leur
ons fait à tous une réputation militaire, due à la manière
ınt nous nous sommes constamment distingués dans toutes
s affaires où nous avons été employés. Ils n'avaient d'autre
ine que de recevoir, lire et communiquer les rapports qui
ur étaient envoyés de leur état-major, et dont ils se faisaient
nneur et gloire.

Qu'avons-nous recueilli auprès de ces messieurs depuis le
tour du Roi? Indifférence, oubli; pas le moindre intérêt.
ıx qui auraient dû être les protecteurs, les pères des gentils-
ımmes qui avaient servi sous leurs ordres! Il est très peu de
s ci-devant grands seigneurs qui nous aient témoigné un
térêt actif. Heureux encore quand ceux qui s'adressaient à
ıx en étaient reçus avec civilité. Au reste, je dois le dire,
n'est pas pour eux que nous combattions dans les plaines
rangères; nous n'avions en vue et en pensée que la cause du
ɔi. Eux seuls ont été récompensés à pleines mains de nos
ines, de nos travaux et de notre sang versé sur les champs de
ıtaille, alors qu'ils étaient fort commodément dans les salons
: la Haye cu de Londres, sans peine quelconque et sans
ins.

Le ministre du roi d'Angleterre en Hanovre était le baron d'Inden, qui tenait un très grand état à Stade. Il m'avait pris en amitié. Comme j'allais souvent chez lui, nous traitions ensemble des affaires politiques du tems. Il me faisait ses observations et ses réflexions avec un bon sens, une rectitude de jugement que j'admirais. Il me dit un jour qu'il n'avait point grande confiance dans l'expédition projetée et me donnait des raisons que, comme partie intéressée, je combattais, mais dont ensuite j'ai reconnu la justesse.

Dans les premiers jours de juillet, nous reçûmes l'ordre de nous embarquer sur différens navires de transport envoyés dans l'Elbe à cet effet. Nous mîmes à la voile sous l'escorte d'une frégate, d'une corvette et d'un lougre. Nous sortîmes dans la journée de l'embouchure du fleuve en passant devant Altona et Hambourg. Nous longeâmes les côtes du Holstein et entrâmes en pleine mer. Le lendemain nous mouillâmes devant Cuxhaven, d'où nous appareillâmes vers le soir.

Les calmes que nous éprouvâmes souvent dans notre traversée du Hanovre en Angleterre retardèrent beaucoup notre marche. Enfin nous découvrîmes les côtes de l'Écosse. Nous côtoyâmes celles de la province de Yarmouth qui fait face à la Hollande, et nous entrâmes dans le détroit du Pas de Calais. Notre cœur bondissait à la vue des côtes de France dont le cruel destin nous interdisait encore les approches. Nous jetâmes l'ancre devant Deal, et le lendemain nous allâmes mouiller dans la baie de Spithead, en face de Portsmouth. Nous n'y restâmes que vingt-quatre heures. Les officiers purent descendre à terre et se promener dans la ville. Nous dînâmes à l'auberge. Comme je parlais un peu anglais, je liai conversation avec un négociant qui, après quelques questions, me dit avec son flegme britannique, en fumant sa pipe et branlant la tête : « *It is a very bad expedition.* Mauvaise expédition. » Je me suis souvent rappelé sa prophétie.

Nous trouvâmes dans cette ville le régiment des montagnards écossais, avec lequel nous avions souvent combattu dans la retraite de Hollande. Ils nous témoignèrent beaucoup de plaisir de revoir leurs frères d'armes. Dans la matinée suivante nous mîmes à la voile pour nous rendre dans la baie de Quiberon.

TROISIÈME PARTIE

EXPÉDITION DE QUIBERON

Organisation de l'expédition de Quiberon. — Les régiments et leurs cadres. — La journée du 16 juillet. — Le comte de Sombreuil. — Le débarquement. — Tercier prend la garde du fort Penthièvre. — Prise du fort (21 juillet). — Détails relatifs à la catastrophe. — Le fort Neuf. — La capitulation. — Dévouement du chevalier Gesril du Papeu. — Les prisonniers sont conduits à Auray. — La Convention ordonne de mettre à mort les émigrés. — Tentatives d'évasion. — Formation de commissions militaires. — Mort de Sombreuil, de l'évêque de Dol et des premières victimes. — Tercier fait connaître une déclaration de Sombreuil sur le rôle du comte de Puisaye. — Fusillades quotidiennes. — Mme Le Métayer et son fils. — Premier interrogatoire de Tercier, à Quiberon. — Récit d'une exécution. — Retour à Auray. — Second interrogatoire de Tercier. — Il se dit étranger et est mis en sursis. — Départ pour Vannes. — Il s'évade.

On a diversement parlé dans le monde de la malheureuse affaire de Quiberon[1], dont les Républicains ont donné la première relation en 1795 par l'organe de Tallien[2], alors repré-

[1] Presqu'île du Morbihan, d'inégale largeur, qui s'allonge du nord-ouest au sud-est, à trois lieues en mer : elle est située à égale distance de Vannes et de Lorient et renferme quelques pauvres hameaux. La baie de Quiberon est l'extrémité du *mare conclusum* de César, et forme une rade immense : des récifs nombreux et de dangereux courants rendent Quiberon d'un abord difficile.

[2] Tallien (Jean-Lambert), né à Paris en 1769, fils du maître d'hôtel du marquis de Bercy. Clerc de notaire, puis employé aux finances, il devint journaliste et dirigea l'*Ami des citoyens*, feuille-affiche patronnée par les Jacobins. Septembriseur, député de Seine-et-Oise à la Convention, il vota la mort de Louis XVI, sans appel à la nation. Envoyé à Bordeaux pour y rétablir le gouvernement révolutionnaire, il s'y montra féroce; au 9 thermidor, il déploya la

sentant du peuple et en mission dans les provinces de l'ouest de la France. Il n'est sorte de mensonges absurdes qui n'aient été débités à cette funeste époque, et que les Royalistes, simples et toujours crédules, n'ayant point d'autres documens que ceux donnés par ce trop fameux conventionnel, n'aient acceptés de bonne foi et sans examen.

De toutes les relations écrites sur cette affreuse catastrophe, une seule m'a paru véridique et exacte; c'est celle qu'en a donnée M. le comte de Vauban [1] dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de Vendée*. M. de Vauban était à Quiberon, dans l'armée royale, où il occupait un grade supérieur. Il trouva moyen de s'embarquer, et il nous a depuis donné un historique [2] auquel on peut se rapporter. C'est

plus grande énergie contre Robespierre, fut nommé membre du Comité de salut public et envoyé en 1795 à l'armée de l'Ouest en qualité de commissaire de la Convention. Membre du conseil des Cinq-Cents, il rentra dans la vie privée après le 18 fructidor, suivit le général Bonaparte en Égypte et se fit nommer administrateur des domaines nationaux, puis consul de France à Alicante. Il ne resta que peu de temps dans ce dernier poste et revint à Paris, où il mourut en 1820, dans une grande pauvreté. Il avait épousé Mme de Fontenay, née Cabarrus, qui divorça et devint princesse de Chimay.

[1] Anne-Joseph Le Prestre, comte de Vauban, né à Dijon le 10 mars 1754, arrière-petit-neveu du maréchal de Vauban. Aide de camp de Rochambeau, il fit la guerre d'Amérique, fut nommé à son retour colonel, et devint aide de camp du comte d'Artois pendant la campagne d'émigration de 1792. Il prit part à l'expédition de Quiberon, dans laquelle il dirigea l'armée des Chouans, put s'embarquer au moment du désastre et échapper aux exécutions. Rentré en France quelques années après, il fut emprisonné au Temple au début de l'Empire, et remis en liberté après que le gouvernement impérial eut saisi et fait publier ses *Mémoires historiques pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée*, ouvrage d'une haute importance et qui renferme de sévères critiques à l'encontre de certains chefs royalistes. Retiré dans le Charolais après sa mise en liberté, il mourut en 1816.

[2] Les principaux historiques de l'expédition de Quiberon sont : La relation de M. de Chaumareix. — Ma sortie de Quiberon, par le vicomte de la Villegourio. — Le récit de l'évasion d'un officier pris à Quiberon, par Joseph de Montbron. — Les Mémoires de Vauban. — Les Mémoires de Puisaye. — Les Mémoires sur l'expédition de Quiberon, par Louis-Gabriel de Villeneuve-Laroche-Barnaud. — La relation du baron d'Autrechaus. — L'expédition de Quiberon, par le baron Le Charron. — La relation du désastre de Qui-

même le seul où sont développés les projets de l'expédition et les causes qui les ont fait avorter. En 1814, le *Journal des Débats,* ou tout autre journal royaliste, en a parlé, comme j'en parle aujourd'hui. Il rejette avec indignation l'odieux reproche, adressé alors aux Anglais (toujours par le même Tallien à la tribune de la Convention nationale), d'avoir fait tirer de leurs vaisseaux sur les émigrés. Il n'y eut qu'une seule petite corvette [1] qui put s'approcher assez près de terre pour tirer sur les colonnes républicaines qui, marchant sur les hauteurs, nous acculaient insensiblement aux bords de la mer. L'escadre, mouillée au large, était trop éloignée de terre pour pouvoir faire feu sur la terre. Mais Tallien en a été cru sur parole.

Voilà pourtant comme on écrit l'histoire.

J'ai lu, il y a quelques années, la relation de M. de Vauban, témoin oculaire du désastre de cette affreuse journée, où nous vîmes renverser pour longtems les espérances des Bourbons. Deux causes majeures nous ont livrés aux Républicains : 1° la trop hasardeuse témérité du comte d'Hervilly [2] qui, avec des forces médiocres, avait voulu attaquer l'ennemi et enlever ses retranchemens; 2° l'ignorance et l'impéritie du comte de Puisaye [3], général en chef, qui n'avait aucun talent militaire.

Ce chef inexpérimenté était un homme ambitieux et à pro-

beron, par M. Chasles de la Touche. — Le rapport de Tallien, représentant du peuple, et les rapports officiels de l'époque. — La relation écrite par Rouget de l'Isle. — Aventures de guerre au temps de la République et du Consulat, par A. Moreau de Jonnès, etc., etc.

[1] Ce navire se nommait *the Lark* (l'Alouette).

[2] Louis-Charles, comte D'HERVILLY, né à Paris en 1755, fit la campagne d'Amérique. Il devint colonel de Rohan-Soubise, puis colonel de la garde constitutionnelle du Roi et maréchal de camp. Après le transfert du Roi au Temple, il passa en Angleterre et commandait à Quiberon la première division des émigrés. Blessé grièvement à l'attaque du 16 juillet, qu'il avait conçue et dirigée en personne, il fut transporté à Londres, où il mourut le 14 novembre 1795. — Le comte d'Hervilly descendait d'Arthur Le Cat, seigneur de Beaumont-en-Beyne, qui avait épousé, en 1501, l'héritière d'Hervilly.

[3] Joseph, comte DE PUISAYE, né à Mortagne, en 1754, colonel des Cent-

jets. Député de la noblesse à l'assemblée dite Constituante, il y siégeait au côté gauche. Après la mort du Roi en 1793, il passa dans le Calvados, et fut nommé chef du parti fédéraliste qui s'y était formé. Il passa ensuite en Angleterre où il trouva accès auprès du gouvernement britannique, auquel il présenta divers plans contre la République. Il fut malheureusement écouté, et ses projets adoptés. Il fit plusieurs voyages dans la Normandie, la Bretagne, le Maine et l'Anjou, où il pratiqua des intelligences pour le plan qu'il avait conçu.

Il fut nommé général de l'expédition envoyée dans les provinces de l'Ouest. Le gouvernement anglais fit à ce sujet un armement considérable qui coûta 27 millions. Rien n'avait été épargné. Il fit mettre à bord une artillerie considérable et cent cinquante mille fusils destinés à armer la Vendée, la Bretagne, le Maine, l'Anjou, la Normandie; des habits uniformes blancs en même quantité, souliers, bottes, chemises, bas-chapeaux, selles, brides, sabres, pistolets, etc., munitions de guerre et de bouche pour deux campagnes. Ce premier armement devait être suivi d'un second de la même force et importance.

Les cadres formés en Angleterre devaient se remplir en arrivant et former des régimens de tous les insurgés des provinces de l'Ouest. Ce plan, connu des Vendéens et des Chouans, les révolta. Ils dirent qu'ils ne voulaient point

Suisses de la maison du Roi, député de la noblesse du Perche aux États généraux, maréchal de camp en 1791. Après l'échec de la campagne fédéraliste, où il fut major général du général Wimpfen, il se réfugia en Bretagne et réorganisa la résistance en Ille-et-Vilaine. Nommé lieutenant général en 1794, il réussit à organiser l'expédition de Quiberon, qui se termina par un désastre qu'on ne saurait lui imputer. Il revint en Bretagne, s'y heurta à de grandes difficultés, et retourna à Londres, d'où il partit pour le Canada, en août 1798, avec quelques-uns de ses officiers. Après la paix d'Amiens (27 mars 1802), Puisaye reparut à Londres et publia ses *Mémoires* qui achevèrent de l'isoler du parti des princes. Sous la Restauration, il resta en Angleterre et mourut à Blythehouse, près Hammersmith, le 13 septembre 1827.

d'autres officiers que ceux avec lesquels ils avaient commencé et continué la guerre. On se contenta alors de leur fournir des armes de toute espèce, de la poudre et des cartouches. Tout ce que les Anglais avaient promis arriva et fut débarqué au fort Penthièvre, dont s'était emparé un petit corps d'émigrés envoyés à l'avance. Les magasins étaient immenses. Rien n'avait été épargné pour procurer l'abondance. Il y avait jusqu'à des provisions de sucre, de café, de chocolat; M. de Saint-Morys [1], ancien conseiller au Parlement, était intendant général de l'armée, il a été pris et fusillé.

Le ministère anglais, outre les cadres formés et dans lesquels devaient entrer les émigrés en état de servir qui se trouvaient alors en Angleterre, avait ordonné la levée de plusieurs régimens dits à cocarde blanche, pour les distinguer, je ne sais pourquoi, de ceux dits à cocarde noire [2], qui étaient en Hanovre. Les régimens à cocarde blanche devaient avoir pour colonels MM. le maréchal de Broglie [3], le duc de Castries, le duc de Mortemart, M. le comte d'Hector [4], lieutenant général des armées navales, M. le comte d'Hervilly et le comte du Dresnay [5], Breton. Ces régimens n'étaient encore

[1] Bourgevin de Vialart (P.-J.-B.), comte de Saint-Morys, ancien conseiller au Parlement de Paris. (V. *Les Débris de Quiberon*, par E. DE LA GOURNERIE, 2e édit., p. 242.)

[2] Les régiments à cocarde noire comptaient, d'après M. de Vauban, mille hommes, et suivant d'autres historiens, quinze cents hommes. Ils étaient composés de l'infanterie de Béon, de Damas, de Salm, de Rohan et de Périgord, et commandés par le colonel comte de Sombreuil : ils formèrent le second convoi qui débarqua le 18 juillet.

[3] Victor-François, duc de Broglie, né en Normandie le 19 octobre 1718, maréchal de France, gouverneur de Metz, passa en Russie après la dissolution de l'armée des princes et mourut à Münster en 1804.

[4] Charles-Jean, comte d'Hector, vice-amiral, émigré, né à Fontenay le 22 juillet 1722, prit une large part aux campagnes navales de son temps, et notamment joua un rôle considérable à la bataille d'Ouessant. Il mourut en Angleterre le 18 août 1818.

[5] Louis-Marie-Ambroise-René, marquis du Dresnay, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp.

qu'en expectative. Un seul fut formé de suite, ce fut le régiment de *Royal-Louis*, qui se composait, en officiers, de beaucoup de réfugiés après la prise de Toulon, et dont le comte d'Hervilly était colonel. Ce chef, malheureusement, voulut compléter son régiment avec les prisonniers français qui étaient en Angleterre; ils ont été une des causes du désastre des émigrés, qu'ils livrèrent à l'ennemi par leur cruelle et infâme trahison, vertu républicaine d'alors.

Le régiment d'Hector et celui du comte Dudresnay n'avaient guère que six cents hommes chacun. Ils étaient composés de gentilshommes bretons en officiers et de cent cinquante officiers de l'ancienne marine royale. Le comte de Senneville, lieutenant général, grand-croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, était lieutenant-colonel du régiment d'Hector.

Tous les colonels, excepté le comte d'Hervilly, étaient restés en Angleterre. Ce chef plein de courage et plein d'ardeur, impatient de se signaler, après avoir commis la faute énorme de ne composer son régiment que de prisonniers français[1], eut la fatale témérité de vouloir, le 16 juillet 1795, avec une poignée de monde, attaquer les Républicains dans leurs retranchemens, malgré les conseils sages, qui lui furent donnés alors, d'attendre pour cette entreprise l'arrivée de la division des corps que l'on savait être partis de Hanovre et prêts d'ar-

[1] Cette faute ne peut être imputée à d'Hervilly qui, le 12 mai 1795, écrivait aux ministres anglais : « Ce n'est qu'avec un sentiment de peine infinie que « dans le dénombrement des troupes royales on trouve un grand nombre de « prisonniers républicains incorporés dans le régiment de Royal-Louis et « dans les légions d'Hector et de Dudresnay. Un mélange semblable ne peut « être que très préjudiciable... Accepter parmi nous des prisonniers dont per- « sonne ne connait la moralité, c'est introduire un ennemi dans nos rangs : « et quand M. Pitt aura réfléchi à ce que j'ai l'honneur de lui soumettre, j'ose « penser qu'il donnera des ordres contraires; car c'est exposer à bien des « hasards malheureux toutes les chances de l'expédition et tous les sacrifices « que l'Angleterre s'impose. » Le ministère anglais passa outre.

river. Il se fit battre, et perdit grand nombre d'hommes. Blessé lui-même mortellement à cette attaque, il mourut peu de temps après, et laissa le reste de l'armée dans la consternation, et en danger de tomber sous les efforts des Républicains que commandait le général Hoche.

Ces régimens formaient avec celui de *Loyal-Émigrant*, autrement dit *La Châtre*, la première division de l'armée qui sortit d'Angleterre dans les premiers jours de juillet 1795, et qui fut débarquée dans la baie de Quiberon où elle s'empara du fort Penthièvre. Cette place était importante aux Anglais comme base d'opérations et pour leurs magasins.

Après ce premier débarquement, il y eut scission entre les chefs au sujet du commandement. Le comte d'Hervilly, ancien colonel avant la Révolution, prétendait au généralat, et ne voulait point reconnaître le comte de Puisaye nommé par le ministère anglais[1]. De son propre mouvement, il voulut attaquer les Républicains, malgré les sages conseils qui lui furent donnés[2] d'attendre les troupes qui venaient de Hanovre

[1] L'Amirauté avait remis au comte de Puisaye, par lettres cachetées et qui ne furent ouvertes qu'en mer, des instructions signées du secrétaire d'État Dundas; d'après ces instructions, M. de Puisaye commandait en chef l'expédition. D'autre part, M. d'Hervilly avait reçu du ministère anglais une commission qui lui donnait pleins pouvoirs sur toutes les troupes soldées par l'Angleterre. De cette situation naquirent des dissensions malheureuses qui amenèrent la fatale issue de l'expédition. Le comte de Puisaye avait demandé à ce sujet des explications en Angleterre; elles n'arrivèrent que le 15 juillet, apportées par M. de Sombreuil, et confirmaient M. de Puisaye dans son titre de seul commandant en chef, mais il était trop tard. On a accusé le ministère anglais de perfidie, et beaucoup d'historiens ont affirmé qu'il avait opposé à dessein les deux généraux l'un à l'autre. Cette thèse est peu soutenable, étant donnés les sacrifices que l'Angleterre avait faits pour le succès de l'expédition, et il semble que l'on doit croire seulement à une négligence, comme il résulterait de cette déclaration de M. Windham, ministre de la guerre, au comte de la Fruglaie : « Ces résultats, c'est à moi seul qu'il faut les imputer; la jalousie » des chefs en est la cause. J'aurais dû trancher la ligne du commandement. » J'aurais évité les rivalités entre M. de Puisaye et d'Hervilly, qui ont tout » perdu. »

[2] Notamment par l'amiral Warren, commandant de l'escadre, la veille même de l'affaire. (*Mémoires du comte de Vauban.*)

et qu'on savait être en mer, il s'obstina dans sa résolution. J'ai déjà parlé du résultat de cette équipée dont nous fûmes presque les témoins en arrivant de Hanovre.

J'ai oublié de dire qu'il y avait dans les magasins anglais (car je veux être exact autant que ma mémoire peut me le permettre) plusieurs tonnes de faux assignats fabriqués à Londres, pour, en les répandant en France, discréditer les véritables[1].

Des proclamations de Louis XVIII furent envoyées en France. Je m'abstiens d'en parler; on peut à ce sujet consulter les écrits de ce tems-là.

Les corps d'émigrés embarqués à *Stade*, en Hanovre[2], dans les premiers jours de juillet, arrivèrent à Spithead, dans la baie de Portsmouth, où la flottille jeta l'ancre. Le commandant avait de nouveaux ordres à prendre, et remit à la voile après les avoir reçus. Nous visitâmes la ville de Portsmouth, et je me rappelle qu'un Anglais avec lequel je m'entretenais à l'auberge, me dit avec son flegme britannique et en fumant sa pipe : « *It is a very bad expedition.* » Mauvaise expédition Il ne disait que trop vrai.

Le comte de Sombreuil[3], colonel des hussards de Salm, et

[1] Lors du projet de descente en Angleterre, le gouvernement français imita cet exemple et fit fabriquer de fausses banknotes destinées à être répandues dans le pays envahi. (Voir les détails dans les papiers de la famille impériale saisis aux Tuileries et publiés en 1870-1871.) — Il en fut de même pour l'Autriche. (V. *Régime moderne*, par TAINE, t. I, p. 8.)

[2] La seconde division, formée en Hanovre, se composait des corps de *Rohan*, *Périgord*, *Salm*, *Damas* et *Béon*, et était commandée par M. de Sombreuil; la première, formée en Angleterre, avait à sa tête le comte d'Hervilly, et comprenait les régiments de *La Châtre*, *La Marine* ou d'*Hector*, du *Dresnay*, d'*Hervilly* et de *Royal-artillerie*. La première division comptait environ trois mille hommes, et la seconde quinze cents.

Une troisième division, sous les ordres de Mgr le comte d'Artois, était en formation et devait venir, un peu plus tard, renforcer les deux autres : elle ne partit d'Angleterre qu'après la triste issue de l'expédition de Quiberon, pour opérer un stérile débarquement à l'île d'Yeu.

[3] Charles VEROT DE SOMBREUIL, fils du gouverneur des Invalides et frère de la célèbre Mlle de Sombreuil, émigra et fit les campagnes du Rhin et de la

qui, dans les trois campagnes précédentes, avait commandé dans l'armée des princes la ligne de nos avant-postes, vint à bord de notre navire voir le comte de Rouhault-Gamache [1], notre lieutenant-colonel et son ami. Il dîna avec nous. La conversation ne roula que sur les affaires du tems et sur nos espérances. Il était à la veille de se marier à Londres avec Mlle de la Blache [2], riche de cinquante mille écus de rente, lorsqu'il reçut une lettre du ministre anglais qui lui annonçait que la flotte expéditionnaire partie de Hanovre venait de mouiller à Spithead, d'où elle devait promptement remettre à la voile pour les côtes de la Bretagne et de la Vendée, et qu'il n'avait point une minute à perdre, s'il voulait la rejoindre à Portsmouth. Sur cet avis, le brave comte de Sombreuil, oubliant tout pour l'honneur et la gloire, n'hésita pas un seul instant. Il prit la poste sur-le-champ, et pour être plus certain d'arriver à tems, il paya une guinée par postillon. Il trouva en arrivant à Portsmouth la flottille qui était à l'ancre, et s'embarqua. Il nous dit : « J'aurais payé deux mille guinées le bonheur d'être resté vingt-quatre heures de plus à Londres pour la célébration de mon mariage; mais, ajouta-t-il douloureusement, j'ai dû tout sacrifier à l'honneur et à la cause du Roi que nous allons défendre. »

Voilà le véritable royaliste dans toute la pureté et le dévouement d'autrefois. Il est vrai de dire que les principes du libéralisme n'étaient point encore introduits parmi nous. On n'avait qu'une manière de voir et de penser. L'honneur et la conscience formaient tout notre catéchisme... Après le dîner, il retourna à son bord.

La flotte qui portait nos futures infortunes appareilla et

Hollande. Il fut pris à Quiberon et fusillé à Vannes, le 28 juillet 1795, à l'âge de vingt-six ans.

[1] Comte de Rouhault de Gamache (Charles-Constant-Fortuné), colonel en second de Damas, trente-six ans, mort à Quiberon, le 15 thermidor

[2] Mlle de la Blache épousa plus tard le comte d'Haussonville.

sortit du détroit. Elle longea les côtes de Normandie et de Bretagne. Notre traversée fut longue. Il semblait que les vents, dans notre intérêt, refusaient de nous laisser aborder une terre qui bientôt allait être ensanglantée. J'ai cru depuis entendre dans les airs soupirer le vers de Virgile : « *Fuge crudeles terras...* »

Le 18, à midi, toute notre division était débarquée. Les bons Bretons nous accueillirent avec joie; ils nous embrassaient et nous remerciaient de venir au secours de leur pays et de leur religion.

La presqu'île de Quiberon renferme quelques villages misérables. Le terrain en est sablonneux et infertile. La pêche est la ressource principale des habitans. Les moissons suffisent à peine à nourrir les cultivateurs. Le paysan est obligé, pour cuire ses aliments, de se servir de bouse de cheval ou de vache, parce que le combustible y manque absolument. La longue chevelure de ces Bretons, qui leur descend jusqu'au milieu du dos, leur donne l'air d'un peuple étranger. Ils ont conservé les mêmes mœurs, les mêmes usages, la même langue, qui est la langue celtique, qu'ils avaient au tems où Jules César en fit si difficilement la conquête, comme on le voit dans ses *Commentaires*. Ils sont fort religieux, fort braves et très sobres.

Le gouvernement républicain, à la nouvelle de notre arrivée, fit partir sur-le-champ toutes les troupes dont il pouvait disposer. De notre côté, les officiers de génie et d'artillerie s'occupèrent à retrancher l'armée et à fortifier par de nouveaux ouvrages le front d'attaque du fort Penthièvre, qui barre la presqu'île. Ce fort, bâti sur une langue de terre fort étroite, est baigné sur ses deux flancs par la mer.

Les Républicains avaient construit en face de ce fort un camp retranché au village de Sainte-Barbe. Les chaloupes canonnières anglaises venaient journellement battre leurs

ouvrages des deux côtés de la mer. M. de Rotalier, aujourd'hui lieutenant général, commandait notre artillerie, et le chevalier de Folmont [1] était le commandant du génie. Ces deux officiers avaient désapprouvé l'attaque ordonnée par le comte d'Hervilly, mais ils furent obligés d'obéir. Comme je n'étais point de cette malheureuse affaire, je m'abstiens d'en donner les détails et de relever toutes les fautes qui furent faites. J'ai dit plus haut quel en avait été le funeste résultat.

Le 19 juillet, je montai la garde au fort Penthièvre avec quatre cents hommes tirés des différens corps. Je distribuai mes postes de la manière que je crus la plus convenable à la sûreté de l'armée. J'ordonnai la plus grande surveillance et une grande exactitude dans le service. En avant du fort, il y avait un retranchement fait à la hâte et qui était confié à la garde des Chouans, lesquels avaient ordre, en cas d'attaque, de se retirer dans le fort après avoir fait feu sur l'ennemi.

Pendant toute la nuit, je fis faire des patrouilles qui se succédaient. Je tenais la moitié de ma troupe éveillée. Je ne me permis pour mon compte aucun repos, ayant constamment l'oreille aux écoutes et les yeux fixés sur le rivage dans la crainte d'une surprise. Tout fut tranquille, cette nuit-là. Après le soleil levé, je pus prendre quelques momens de sommeil sur la plate-forme d'une batterie.

Je me rappelle ici que, durant le tems de ma garde, un de mes anciens camarades, avec lequel j'avais fait la guerre d'Amérique, vint me trouver au fort ; il était attaché à notre artillerie. Il était gentilhomme breton : le chevalier du Lys [2], fils d'un président au Parlement de Rennes. C'était un excellent officier, ayant le coup d'œil et le

[1] Antoine Testas de Folmont, capitaine du génie, quarante-six ans, né à Bagat (Lot), mort à Vannes le 15 thermidor.

[2] Du Lys, officier d'artillerie, chargé de la conduite des munitions; il se noya le 21 juillet, en cherchant à s'embarquer.

tact sûrs. Nous raisonnâmes ensemble notre position du moment, d'après les principes de la guerre, et nous ne nous dissimulâmes point la fausse combinaison de notre expédition, mal commencée d'abord et mal conduite jusqu'à ce jour. Nous jugeâmes avec raison que nos ouvrages, à peine ébauchés, nous mettraient difficilement à l'abri d'un coup de main, et que, certes, en bonne tactique, l'ennemi ne nous laisserait pas le tems de nous fortifier. Il fallait au moins quinze jours pour parachever nos ouvrages.

Cependant je puis affirmer avec confiance que, si les Républicains nous eussent attaqués cette nuit-là, ils auraient échoué dans leur tentative, parce qu'ils ne nous auraient point surpris endormis, comme ils nous trouvèrent la nuit suivante qu'ils vinrent surprendre le fort par une pluie et un tems affreux.

Je descendis la garde du fort le lendemain 20 juillet à midi. J'avais mon logement à l'extrémité de la presqu'île Quoiqu'extrêmement fatigué, et ayant besoin de repos, je voulus juger par moi-même nos moyens de sûreté ou de défense, et je parcourus avec mon ami tous nos ouvrages. Dans cette journée, il nous déserta trente à quarante soldats du régiment d'Hervilly, autrement nommé Royal-Louis.

L'après-midi, les chefs de l'armée firent avec le comte de Sombreuil une reconnaissance, qu'ils poussèrent assez près du camp de Sainte-Barbe. Les généraux républicains sortirent de leur côté. On s'approcha; ceux-ci demandèrent à communiquer sans hostilité. On sait que dans de pareilles entrevues on ne cherche de part et d'autre qu'à se tromper. Au bout d'un quart d'heure on se quitta, et chacun rentra dans son camp respectif. Vers le soir le tems vint à changer et se mit à la pluie qui tomba par torrens. Le vent souffla avec furie; la mer grossit, et ses vagues mugissantes battaient avec impétuosité les flancs du fort Penthièvre. Nos différens corps, disséminés dans les villages de la presqu'île, crurent pouvoir, cette

nuit-là, se livrer sans inquiétude aux douceurs du sommeil et du repos dont ils avaient un excessif besoin. O trop vaine sécurité!

Le 21 juillet, à une heure et demie du matin, nous entendîmes ronfler le canon d'alarme. La générale fut battue sur le-champ, et tout le monde courut aux armes pour se rendre au rendez-vous indiqué. Le fort Penthièvre, par une nuit très obscure, venait d'être attaqué et livré en même tems par la trahison des soldats d'Hervilly [1], qui s'y trouvaient de garde avec d'autres détachemens d'émigrés. J'ai dit plus haut que la mer baigne à droite et à gauche les flancs de cette forteresse, dont le front regardait le camp retranché des Républicains.

Les soldats d'Hervilly, qui avaient déserté la veille en assez grand nombre, avaient rendu à nos ennemis un compte exact de notre position, et surtout de nos ouvrages. Le général Hoche, ayant recueilli par leur rapport tous les renseignemens dont il lui importait d'être particulièrement instruit, crut qu'il ne pouvait saisir une plus belle occasion pour surprendre notre fort, que de profiter des ombres de la nuit qui, jointes aux vents, à la pluie et à la tempête, pouvaient favoriser son entreprise. L'attaque de cette place fut résolue. Le général

[1] On a nommé, parmi les traitres qui renseignèrent les Républicains, Antoine Mauvage, Nicolas Litté et David. Le commandant Guillemot donne leurs noms dans ses *Lettres sur la Chouannerie*, et son témoignage est confirmé par celui de Tallien qui, dans le rapport lu à la Convention le 9 thermidor, s'exprime ainsi : « Je ne puis, en ce moment, vous faire connaître les noms de « tous ceux qui, les premiers, se sont rangés sous nos drapeaux; mais je ne « veux pas passer sous silence le dévouement héroïque de Nicolas Litté, « Antoine Mauvage, sergents-majors au 41e de ligne, et Jacques-Philippe David, « de Dieppe, qui sont venus nous donner les renseignemens les plus impor- « tants, qui ont guidé nos colonnes lors de l'attaque et qui ont contribué, « d'une manière particulière, au succès de cette journée. Nous avons cru « entrer dans vos intentions en récompensant, sur le champ de bataille « même, ces braves citoyens. Les deux sergents-majors ont été faits capitaines, « et David sous-lieutenant de cavalerie. » (Extrait du *Moniteur* du 13 thermidor an III.)

Humbert[1] fut chargé du commandement de l'avant-garde, composée de quatre mille hommes. On mit en tête de sa colonne les déserteurs d'Hervilly, qui devaient la conduire et la diriger, en faisant connaître les chemins par lesquels on pouvait gravir les rochers pour s'introduire furtivement dans le fort.

C'était un capitaine du régiment de Rohan qui ce jour-là montait la garde avec quatre cents hommes; c'est à cet officier, nommé Beaumetz[2], d'une famille très connue en Artois, que sont dus tous nos malheurs; et voici comment. Jeune, par conséquent sans expérience, il n'avait jamais servi, et n'était âgé que de vingt ans. Le duc d'York, général en chef de l'armée anglaise en Hollande, lui donna une compagnie à la sollicitation de sa sœur madame de..., jolie femme émigrée, qui ne demandait au duc qu'une sous-lieutenance dans ce régiment pour son jeune frère, emploi que d'anciens officiers, chevaliers de Saint-Louis, ne pouvaient point obtenir, car tout se donnait à la faveur; si bien que plusieurs militaires, vieillis dans le service, n'étaient dans ce corps que simples sergens ou caporaux : il fallait vivre.

Ce jeune officier, au lieu d'apporter la plus grande surveillance dans le commandement du poste important qui lui était confié (surveillance encore plus nécessaire à l'avant-garde que dans le reste de l'armée, qui se repose avec confiance sur le service vigilant des postes avancés), se retira avec les quatre officiers sous ses ordres dans la maison affectée pour leur corps de garde, se coucha et dormit tranquillement, aban-

[1] Jean-Robert-Marie Humbert, né en Lorraine en 1755. Après avoir rempli les fonctions de général de brigade à l'armée de l'Ouest, il prit part à l'expédition d'Irlande en 1798 et y fut fait prisonnier. En 1802, il fit partie de celle de Saint-Domingue : disgracié par l'Empire, il se retira en Amérique et mourut pauvre à la Nouvelle-Orléans, en 1823.

[2] Charles du Val de Beaumetz, officier de Rohan, né à Rouen en 1776, fusillé à Vannes, le 5e jour complémentaire de l'an III.

donnant le soin du service de la place à ses sous-officiers.

A minuit et demi, le général Hoche sortit de ses retranchemens, et forma ses colonnes. Le général Humbert eut ordre d'aller attaquer, en longeant à gauche les bords de la mer. Arrivés à une petite distance de la place, ses soldats, conduits par les déserteurs du régiment d'Hervilly, se mirent dans l'eau jusqu'à la ceinture, et tournèrent le flanc droit du fort, d'où il était impossible de les apercevoir, ni de les entendre, tant la nuit était sombre et les vagues mugissantes. Les Républicains gravirent le long des rochers pour arriver au haut des remparts. C'était le seul endroit par lequel il était possible d'aborder; et il paraît que les déserteurs en avaient pris une connaissance exacte.

Arrivés presque au sommet du fort, on leur cria : «*Qui vive?*» les Républicains répondirent : « *République française.* » Nos sentinelles, qui étaient des soldats d'Hervilly, leur dirent alors : « Camarades, montez, nous sommes des vôtres » , et les aidèrent à monter jusqu'en haut. Dans un instant, le fort fut inondé de soldats républicains, qui, de suite, marchèrent en masse aux pièces de canon, dont ils massacrèrent les artilleurs surpris et sans défense. De là ils furent conduits au corps de garde, dont les officiers n'eurent que le tems de sortir et de s'enfuir. Deux furent tués par leurs propres soldats du régiment d'Hervilly, qui tous se réunirent aux Républicains. Dans ce massacre le jeune de Beaumetz parvint à s'échapper par la porte qui donne sur la campagne.

Toutes les troupes royalistes répandues dans la presqu'île se rallièrent au bruit de la générale, mais il n'y avait personne pour les diriger. Le comte de Puisaye avait pris antécédemment ses précautions pour sa sûreté personnelle. Il y avait dans le port des barques destinées pour le service, et il s'en servit pour ne point tomber au pouvoir de l'ennemi, il s'embarqua et s'enfuit.

L'avant-garde du général Humbert maîtresse du fort, le reste de l'armée du général Hoche arriva. Le camp, qui était en avant de la place et occupé par les Chouans, fut abandonné de suite. Il y eut beaucoup d'hommes pris; le plus grand nombre se sauva.

L'armée républicaine se mit en marche à droite et à gauche pour occuper les divers points de l'île, et opérer notre destruction, qui dès lors était inévitable. Le général en chef comte de Puisaye n'eut que le tems de sauter de son lit et de s'habiller à la hâte. Il sortit pour voir le danger, qu'il jugea imminent. Les commandans de corps venaient lui demander des ordres; il leur en donnait d'insignifians; il avait perdu la tête et méditait à part lui son embarquement secret. Tous nos régimens disséminés dans la campagne attendaient inutilement qu'il leur arrivât des ordres. Le comte de Puisaye dit au comte de Sombreuil, qui venait lui demander des instructions dans la position affreuse où nous nous trouvions : « Sombreuil, allez occuper ce moulin, qui est là-bas sur la hauteur, et ralliez-y tout ce que vous pourrez de notre monde. Je vais aller vous y rejoindre. » Peu d'instans après, notre lieutenant-colonel, le comte de Rouhault, vint également demander au général de lui indiquer le point où il devait porter sa légion, qui était toute rassemblée et impatiente de combattre : « Allez, lui répondit le comte de Puisaye, allez vous réunir au comte de Sombreuil à ce moulin que vous voyez. Dites-lui de tenir dans sa position, et que je ne tarderai point à lui amener les troupes que je vais rassembler. » Notre légion alla en conséquence au moulin indiqué, où se rassemblaient confusément officiers et soldats, que chassaient devant eux les Républicains.

L'armée ennemie grossissait à vue d'œil dans la plaine. Notre situation était horrible. Les colonnes républicaines avançaient et nous circonvenaient de toutes parts. Le désordre était partout dans nos rangs. Dans l'impossibilité physique où

s étions de nous défendre, il n'y avait de salut pour nous dans un embarquement. Tous nos regards se portaient la mer. M. de Puisaye venait de se confier à une barque le conduisit à l'île d'Houat[1]. Beaucoup de Chouans, au mencement de l'attaque, s'étaient jetés dans leurs bateaux pêcheurs et avaient gagné l'escadre anglaise, mouillée à x lieues de terre. La mer devint bientôt si houleuse qu'il impossible aux capitaines des vaisseaux britanniques de tre leurs chaloupes à la mer pour nous sauver. Plusieurs grés étaient parvenus au commencement de l'affaire à se curer des embarcations. Mais, sur les trois heures et demie natin, la mer devint si furieuse que les maîtres de cha-)es anglaises, qui auraient pu aborder sur le rivage, crai-ient, en venant à notre secours, de périr eux-mêmes, sous le ls des nombreuses personnes qui s'y seraient jetées, et t le nombre les eût infailliblement submergés. On essaya, ilement, d'embarquer l'évêque de Dol, M. de Hercé, était malade et goutteux. Les précautions qu'il fallait dre pour le transporter dans la chaloupe se trouvèrent 'ongues, trop minutieuses et trop difficiles. On fut obligé

[1] comte de Puisaye se rendit d'abord à l'escadre anglaise. « M. le comte isaye, dit M. de Vauban, ne voyant que des troupes dispersées, sur-qui ne croyaient pas à son autorité dans le moment où il en fallait tive et absolue, crut que s'il ne pouvait pas sauver la presqu'île, il devait is sauver sa correspondance avec l'Angleterre, avec nos Princes, et le secret et la destinée des affaires de Bretagne.

« comte de Sombreuil était l'officier supérieur breveté par le roi erre. Il avait la confiance des troupes, une réputation militaire, et lait la meilleure division de l'armée. M. le comte de Puisaye alla le ui dit ses motifs, lui exposa les circonstances, l'invita à rallier les upes à sa position ou à telle autre qu'il croirait meilleure, et lui ommandement. Il se rendit ensuite à bord de M. l'amiral Waren, cha d'envoyer des chaloupes pour emporter ce que la défense et le M. le comte de Sombreuil pourraient sauver. » (*Mémoires sur*

e Puisaye se fit ensuite débarquer à l'île d'Houat, où il faillit lysenterie; peu de temps après, il retourna en Bretagne

de le laisser au rivage. Son digne et généreux frère, qui était aussi son grand vicaire, déjà dans la chaloupe où il s'apprêtait à aider à monter le respectable prélat, se voyant trompé dans ses espérances, descendit à terre, ne voulant point abandonner son frère, dont il se résigna à partager le sort. Le duc de Lévis fut assez heureux pour s'embarquer au commencement de la tempête.

Il n'y avait plus aucun ordre parmi nous. Aucun espoir de salut n'était plus probable que par l'escadre anglaise. Tous nos régimens étaient sur le bord de la mer, à l'extrémité de l'île. Nos yeux, fixés sur les vaisseaux anglais, les voyaient immobiles, et dans l'impossibilité de nous porter le moindre secours.

Le chevalier Davesnes, officier-major de la légion, fut envoyé en reconnaissance; il tomba dans un parti républicain et fut massacré au même instant avec toute la barbarie possible. Notre lieutenant-colonel, le comte de Rouhault, m'envoya sur les bords de la mer pour rallier ceux de nos soldats que j'y trouverais. Je voyais notre perte générale assurée. Il m'eût été possible alors de saisir l'occasion qui se présenta de joindre une barque que le hasard avait amenée.., Mais mon régiment était là; je n'eus pas même la pensée de l'abandonner, quoique nous fussions tous sans ressource. Non que je prétende blâmer ceux qui, dès le commencement de l'attaque, ont cherché et trouvé le moyen de se sauver.

Poussé insensiblement au fond de la presqu'île par nos ennemis, le comte de Sombreuil quitta sa position pour se joindre au reste de l'armée qui longeait les bords de la mer. Il était au désespoir de ne pouvoir donner aucun ordre propre à remédier au danger où nous nous trouvions, et aux suites inévitables des malheurs qui nous attendaient. Notre position changeant à chaque minute, et devenant de moment en moment plus affreuse, nous le suivîmes, décidés à périr avec lui. Nous arrivâmes au fort Neuf, qui est un misérable

fortin environné de murs élevés seulement de quatre pieds de hauteur. Nous y trouvâmes quatre pièces de canon, mais ni poudre ni boulets. Qu'on juge de notre détresse.

Une corvette anglaise s'était approchée de terre et tirait de son bord, par-dessus nos têtes, sur les colonnes ennemies, qui occupaient les hauteurs et nous acculaient à la mer. C'est ce qui a fait dire à Tallien, représentant du peuple, dans son rapport fastueux et mensonger, que les Anglais avaient tiré sur les émigrés, propos qui a été sottement répété, et que des royalistes crédules ont eu la simplicité de croire sur parole, ne le voyant pas démenti.

Arrivés à ce pitoyable fortin, tous les corps se trouvaient dans la plus grande confusion. Chacun faisait à part soi les réflexions les plus sinistres. Se voir pris, sans pouvoir se défendre ni vendre chèrement sa vie, nous paraissait plus cruel que la mort même. Il n'en était pas de notre guerre comme de celle de puissance à puissance. Tous les émigrés étaient voués à la mort.

Dans ce moment nous vîmes arriver en courant le domestique du comte de Puisaye. Il demanda à M. de Sombreuil s'il avait vu son maître :

« Oui, répondit le brave comte, je l'ai vu, le lâche, qui fuyait, et qui nous a honteusement abandonnés! »

Nous étions tous agglomérés dans un étroit espace que l'ennemi ne tarda point à cerner. La corvette ne cessait de faire feu. Enfin, il nous fut fait par le général Hoche le signal de rester tranquilles; il envoya vers nous son aide de camp, M. de Mermet[1], adjudant général; cet officier nous dit que le général en chef demandait à parler aux commandans des

[1] Julien-Augustin-Joseph DE MERMET, né en 1772, colonel en 1793, général de brigade en 1795, général de division en 1805, suivit les campagnes du premier Empire et s'y distingua. La Restauration le fit vicomte et gentilhomme de la Chambre. Il était fils du général DE MERMET, tué à Fréligné, le 29 fructidor an II.

corps. M. de Sombreuil les assembla tous pour savoir leur résolution. « Nous sommes, lui dirent-ils, décidés à vous suivre. » Et, de suite, il se rendit auprès de Hoche. Pendant ce colloque, nombre de soldats sautèrent par-dessus les murs peu élevés et furent se rendre à l'armée républicaine, qui les y invitait par ses cris; je dois rendre cette justice aux légions de Damas et de Béon, que pas un des hommes n'abandonna son corps. Faits depuis prisonniers, ils furent incorporés dans les bataillons de la République, qu'ils désertèrent pour servir dans la Vendée, où ils se sont distingués par leur valeur et leur continuel dévouement.

Le général Hoche dit au comte de Sombreuil qu'il fallait que tous ses soldats rendissent leurs armes, ainsi que ses officiers. Sombreuil répondit que sa petite armée n'était composée que d'émigrés.

« Je le sais, dit Hoche; mais assurez-les qu'ils auront tous la vie sauve. Vous seul, monsieur, serez excepté. »

Le comte de Sombreuil répondit qu'il mourrait content, s'il emportait au tombeau la consolation que la vie de ses braves camarades serait épargnée.

« Vos soldats, ajouta encore Hoche, peuvent venir dans nos rangs, ils y seront admis. »

Revenu auprès de nous, le comte de Sombreuil nous rendit compte de la conférence qu'il venait d'avoir, et de la capitulation qui venait d'être faite, sur parole à la vérité et en plein air, et sans écrit. Nos soldats lui répondirent :

« Mon général, nous sommes tous émigrés, et nous voulons suivre le sort de nos officiers. » (On retrouve partout le véritable soldat français.)

Plutôt que de rendre leurs armes, ils les jetaient de dépit dans la mer, ou bien les brisaient sur les rochers. L'adjudant général Mermet nous dit en particulier qu'il plaignait notre position, qu'il avait un frère émigré et qu'il nous conseillait,

malgré les promesses faites, de chercher à nous embarquer. Mais la chose était impossible; il n'y avait aucune embarcation sur le rivage, et la mer continuait à être houleuse.

Le général Le Moine[1], envoyé par le général Hoche pour prendre position au fort Neuf, où nous étions tous encombrés, et procéder à notre désarmement, entra dans ce fort, et sur-le-champ fit saisir Sombreuil. Ses soldats n'eurent point grand'peine à nous désarmer. La rage nous avait fait briser ou jeter dans la mer toutes nos armes.

L'armée républicaine était de vingt mille hommes au moins. Celle des émigrés n'en comptait plus que trois mille. Beaucoup s'étaient sauvés dans les premiers momens de l'attaque, lorsque la mer était encore assez calme.

Tous les officiers émigrés furent fouillés et dépouillés par les soldats et même les officiers républicains qui, misérables avec leurs assignats sans cours dans la Bretagne, se dédommagèrent un peu avec nous. Je trouvai néanmoins le moyen de soustraire à leur rapacité une vingtaine de guinées. On sépara les soldats d'avec les officiers, et l'on forma ainsi deux colonnes particulières des prisonniers.

La corvette anglaise continuait de tirer sur les colonnes ennemies.

« Faites donc taire le feu de cette corvette, dit le général Le Moine, puisque le fort est rendu. »

On faisait de terre des signaux pour faire cesser le feu. Le chevalier de Gesril[2], officier de marine, se mit à la nage et

[1] Louis Lemoine, né à Saumur en 1764, officier avant la Révolution dans le régiment de Brie-infanterie; il devint lieutenant-colonel du 1er bataillon des volontaires de Maine-et-Loire et alla en 1791 renforcer la garnison de Verdun; il se distingua pendant la campagne de 1792 et fut nommé général de brigade le 3 nivôse an II, général de division le 11 nivôse an IV : il participa à la révolution de Fructidor, devint, en 1798, commandant des départements de l'Ouest, prit part à plusieurs campagnes de l'Empire et fut nommé chevalier de Saint-Louis par la Restauration.

[2] L'acte héroïque de M. Gesril du Papeu est affirmé par Chaumareix; le

alla droit à la corvette annoncer notre reddition. La corvette alors se retira. M. le chevalier de Gesril, qui pouvait se faire recevoir à bord de ce bâtiment de guerre, et par conséquent sauver sa vie, revint à terre et se remit dans les rangs de ses camarades. Il a péri depuis.

chevalier Berthier de Grandry; Théodore Muret, qui cite les témoignages de MM. de la Bothelière, de Mauvilain de Beausoleil, du comte de Cornulier-Lucinière, de la Tullaye, du chevalier du Fort; le baron de Gourdeau; le capitaine républicain Rottier, de la légion nantaise; ce dernier voulut, le soir de l'affaire, faire évader M. Gesril du Papeu : « Mais, dit-il, je le trouvai fidèle à son serment. »

On a également assuré qu'un autre officier, le chevalier Froger de la Clisse, était allé prévenir les Anglais de cesser leur feu.

Gesril du Papeu, comme on va le voir par les textes mêmes, n'a pas parlé dans son interrogatoire du fait en question : mais il existe une lettre adressée par lui à sa famille (v. *Les débris de Quiberon*, par Eugène DE LA GOURNERIE, p. 156) où Gesril dit qu'il a sauvé « deux ou trois cents républicains ...en allant à la nage dire aux Anglais de ne plus faire feu ». La lettre est datée d'Auray, 3 thermidor an III.

Voici le texte de l'interrogatoire de Gesril du Papeu :

« *Première commission à Vannes.*

Mort. « N° 6. — A comparu devant nous Joseph Jéril, âgé de vingt-huit ans, fils « de Joseph Jéril et d'Anne Jolif, natif de Port-Malo, district, idem, dépar- « tement Isles et Villainnes, à luy demandé quel étoit sa vocation avant la « Révolution a répondu officier de marinne à bord de la *Désirée*, où il fit voile « pour S^t^ Domingue où il resta à peu près neuf à dix mois; interrogé s'il n'a « pas servi sur des bâtimens appartenant à la République, a répondu que « non, qu'ayant passé en Angleterre au mois d'8^bre^ 1789, y resta jusqu'au « moment qu'il est venu à Quiberon, servant en qualité de fusilier dans le « régiment d'Hector, interrogé s'il étoit noble, à répondu que oui, à lui « demandé s'il n'étoit pas un des chefs du complot formé aux prisons dittes du « Père Éternel, d'égorger la garde, de prendre leurs armes et de se revêtir de « leurs habits, ensuite de se joindre à l'armée des Chouans a répondu que non, « qu'il ne s'étoit jamais amusé qu'à des plaisanteries.

« Jean-Baptiste Gérard, âgé de vingt-cinq ans, natif de Besançon, district, « idem, département du Doubs, prisonnier au Père Éternel, dépose avoir « entendu dire par le nommé Joseph Jeril que quelque femmes de Vannes « avoient dit qu'on faisoit des fosses pour fusiller tous ceux qui avoient été « faits prisonniers dans Quiberon et qu'il avoit sollicité le nommé Brocard à « partir avec lui et d'effectuer leur complot, en outre le citoyen André Cham- « peville caporal du 11^e^ bataillon de la formation d'Orléans dépose aussi « contre ledit accusé lui avoir entendu dire de même que quelques femmes de « Vannes pour mettre la terreur dans l'esprit des prisonniers du Père Éternel

A deux heures après midi, on nous signifia que nous allions être conduits à Auray, petite ville du Morbihan, à quatre lieues de Quiberon. Il nous fut assuré en même tems que nous serions considérés comme prisonniers de guerre et détenus jusqu'à la paix dans les places fortes et citadelles. Avant de nous mettre en route, on nous fit donner à tous notre parole d'honneur que nous ne tenterions pas de nous échapper. Elle fut donnée et tenue. Nous avons cependant trouvé maintes fois occasion de nous échapper. Nous étions escortés par six mille hommes de troupes harassées et fatiguées. Aucun de nous n'avait ni bu ni mangé de la journée. Nous marchions

« que tous ceux pris dans Quiberon seroient fusillés et qu'on travailloit tous « les jours à faire des fosses, avoit dit que puisque le complot qu'il avoit pro- « posé à Brocard n'avoit pas réussi, qu'il l'engageoit à partir avec eux. Lecture « à eux faite de leur déclaration ont signé Gérard Champeville.

« Interpellé le prévenu de répondre à ces deux dépositions, a répondu « n'avoir autres raisons de deffenses. Lecture à lui faite a déclaré savoir signer :

« GESRIL.

« 10 fructidor an III. »

Ajoutons ici qu'un Vendéen, M. Guerry de Beauregard, a déclaré dans son interrogatoire être allé faire cesser le feu du navire anglais. Nous croyons devoir publier aussi ce texte :

« 14 thermidor an III. Commission d'Auray.

« N° 115. Gilbert Guery, fils de Guery et de Duchafaut, âgé de trente ans « natif de Dompierre district de la Roche-Surion dép^t de la Vendée, ex-noble, « cy-devant chevalier de Malte depuis 1776, d'après le décret qui regardoit « les Maltois comme étrangers à la France a quitté le territoire françois au « mois d'8^bre 1790 pour se rendre en Italie et autres pays étrangers. — A lui « demandé s'il étoit du rassemblement de Quiberon? — A répondu oui et a « observé que c'est lui qui a été à bord d'une chalouppe et la faitte partir pour « faire cesser le feu et a empêché beaucoup de personnes de s'embarquer et a « signé

« GUERRY.

« Ajourné le jugem^t. »

En marge, on lit : « Condamné à mort le 12 fructidor, 3^e année républi- « caine. »

M. Deniau, dans son *Histoire de la Vendée*, dit : « Un gentilhomme breton, « Gesril du Papeu, disent quelques-uns, Gilbert-Alexis Guerry de Beauregard, « affirment certains autres; Boson de Périgord, selon Puisaye, s'offre pour « aller intimer à la corvette l'ordre de se retirer. » (T. V, p. 319.)

huit hommes de front en colonne, les chefs étaient en tête. Le désespoir était dans toutes les âmes. Enfin, nous cheminions tristes et pensifs, incertains sur notre sort futur. Plusieurs émigrés jetèrent leur croix de Saint-Louis dans les champs. J'avais été assez heureux pour sauver la mienne du pillage, et je la conserve encore. Je fis même ramasser la sienne à un officier du régiment, à qui je reprochai une action qui ne pouvait rien changer à son sort. Il en eut honte, la reprit, et la mit dans sa poche douloureusement.

Tallien parut à la tête de la colonne.

« Voilà, dit un émigré, une journée bien extraordinaire.

— Oui, monsieur, répondit le représentant du peuple, d'un air satisfait. C'est le sort de la guerre. »

Tallien était mécontent du général Hoche; il lui reprocha d'avoir fait une capitulation qu'il n'avait pas le droit d'accorder sans son consentement préliminaire.

Tous les immenses magasins qui étaient à Quiberon ou dans le fort Penthièvre restèrent au pouvoir des Républicains, ainsi que l'artillerie, les provisions de poudre et les cent cinquante mille fusils apportés. Cette première division de l'expédition avait coûté 27 millions aux Anglais. La seconde, qui était en mer, et à la tête de laquelle était M. le comte d'Artois et que notre catastrophe força de relâcher à l'Isle-d'Yeu, en coûtait autant; mais, au moins, rien ne fut pris de celle-ci. Les Républicains trouvèrent encore plusieurs tonnes remplies d'assignats fabriqués en Angleterre pour jeter le discrédit dans le commerce. Les soldats en pillèrent une grande quantité, en chargèrent leurs sacs, et se crurent riches à jamais. Mais le général, en ayant été instruit, donna l'ordre à tous les chefs de corps de faire la visite des sacs, de manière que tout fut repris et brûlé immédiatement.

La colonne des prisonniers, après s'être arrêtée au fort Penthièvre qu'il fallait traverser pour aller à Auray, continua

sa route[1]. Quel sujet pour nous de tristes réflexions, de nous voir captifs au même lieu dont nous étions les maîtres quelques heures auparavant! Nous ne possédions absolument que ce que nous avions sur le corps. Tout nous avait été pris.

Pendant que nous cheminions tristement vers Auray, le temps changea subitement. Il survint une pluie considérable. Nous en étions trempés. Notre escorte était elle-même tellement fatiguée, qu'elle avait peine à se traîner et à nous suivre; les soldats étaient à jeun et harassés. Il n'y avait plus d'ordre ni de surveillance, et encore moins lorsque la nuit fut venue. Les chemins étaient si mauvais qu'on enfonçait dans la boue jusqu'à mi-jambes. Tout était pêle-mêle, soldats et prisonniers; les uns glissaient ou tombaient sur leurs voisins. Il nous eût été bien facile de profiter de tant de circonstances favorables pour nous évader. Mais, liés tous par la parole d'honneur qu'on nous avait demandée, et que nous donnâmes en partant, nous nous serions crus déshonorés de l'enfreindre, et je puis citer à ce sujet un fait précis. Le vicomte d'Avaray[2], frère du comte capitaine des gardes du corps de Louis XVIII, était prisonnier avec nous. On lui conseilla de fuir, « car, lui disait-on, à supposer que la République tienne la capitulation pour valable, il sera fait exception de vous, du moment que l'on saura que vous êtes le frère du capitaine des gardes du Prétendant ». Il répondit : « Je me suis fait toutes ces réflexions, mais j'ai donné ma parole d'honneur, et je périrai plutôt que d'y manquer... » Et il a péri.

[1] C'est pendant cette halte que se passa le fait suivant, rapporté par M. de la Villegourio, témoin oculaire : « Le général Hoche, à cheval, prend la « parole, et, après avoir proclamé solennellement la capitulation, dans laquelle « Sombreuil seul, et nous l'ignorions alors, avait refusé d'être compris, il nous « demanda notre parole de nous rendre à Auray, où nous recevrions une nou- « velle destination. Le départ est ordonné. »

[2] Armand-Louis-Théophile de Béziade, vicomte d'Avaray, chevalier de Malte, major en second au régiment d'Hervilly, né à Paris le 11 décembre 1766, mort à Vannes le 16 thermidor an III.

Nous étions tous persuadés que le modérantisme en France avait succédé au règne de la terreur; et que l'on juge de la bonne foi et de la confiance que nous avions, en apprenant qu'il resta sur la route plus de deux cents émigrés, qui, exténués de faim et de fatigue, n'avaient point pu suivre la colonne des prisonniers et avaient passé la nuit sous des arbres ou près d'une haie, et qui, le lendemain, se rendaient sans escorte à Auray, où, en arrivant, chacun s'informait du lieu dans lequel les officiers de son corps étaient détenus, et se rendait volontairement en prison près de ses camarades. Admirable bonne foi, qui eût été respectée chez toute autre nation!

Après une marche pénible et fatigante, la colonne arriva à Auray. On nous enferma dans deux églises, où nous passâmes la nuit. Nous étions tellement entassés dans celle où je me trouvai avec notre état-major, que nous avions à peine la place nécessaire pour nous tenir assis. J'étais appuyé au même pilier que Sombreuil et le comte de Rouhault.

Le lendemain, 22 juillet, on prit le nom de tous les prisonniers, dont on forma deux classes; tous ceux qui étaient officiers furent envoyés dans la prison de la ville, et les sous-officiers et soldats, dans divers bâtimens publics. Dix-huit cents furent dirigés sur la ville de Vannes. D'autres sur Lorient et Hennebont.

La consternation était générale dans la Bretagne. Cette province avait à elle seule fourni aux troupes débarquées à Quiberon plus de la moitié des effectifs. Il n'y avait presque pas de familles nobles qui n'y eussent des parens; on y remarquait, entre autres, cent cinquante officiers de l'ancienne marine royale, parmi lesquels se trouvaient les comtes de Soulanges et de Senneville, lieutenans généraux et cordons rouges; le chevalier du Pavillon, l'officier de marine le plus instruit de l'Europe, et dont le savoir et les talens

avaient été justement appréciés dans la guerre d'Amérique.

Rendus tous dans nos diverses prisons vers les midi, il fut permis aux habitans de nous apporter des vivres, dont nous avions grandement besoin, étant à jeun depuis deux jours; même, plusieurs de nous succombaient d'inanition. Ils abondèrent en tout genre. Les habitans, de toutes les opinions, se montrèrent plus humains que les généraux et représentans du peuple, hommes choisis et pris alors dans ce que la nature a de moins sensible et de plus barbare, au point que les officiers subalternes, même leurs soldats, gémissaient en silence et rougissaient de la conduite cruelle de leurs chefs.

Le 23, il fut défendu d'entrer dans les prisons, où la veille tous les habitans étaient venus en foule nous apporter des alimens et nous faire leurs offres de service. Il fallut dès lors des permissions pour y entrer.

La République fit distribuer, le lendemain, aux prisonniers indistinctement des rations de vivres. Il fut nommé dans la ville des femmes de corvée pour venir faire notre soupe dans la cour de la prison, allumer le feu, cuire nos alimens et faire la tisane des malades. Elles s'acquittèrent de cet ordre avec tant d'empressement et de sensibilité, que chacune d'elles postulait tous les jours la préférence sur ses concitoyennes ou sollicitait de celles-ci le soin de les remplacer. Elles se chargeaient de ce service, dont elles ne voulaient point que leurs servantes eussent la peine, et elles le faisaient avec l'intérêt le plus généreux. Elles demandaient à se charger de nos confidences les plus secrètes pour nos familles. Notre confiance était bien placée. Elles faisaient toutes nos commissions et se trouvaient heureuses de les remplir. Elles fendaient elles-mêmes le bois pour faire bouillir nos marmites. Nous voulûmes leur éviter tant de peines, suivant la galanterie française : « Laissez-nous faire, disaient-elles : ne voyez-vous pas que, si vous nous ôtez tous ces soins, on vous laissera agir vous-

mêmes? On ne nous permettra plus alors de revenir, et nous ne pourrons plus vous rendre le moindre service. » Ces réflexions étaient si judicieuses et surtout si pleines d'intérêt et de sentimens compatissans, que nous ne crûmes point devoir persister davantage dans notre galanterie.

Il est à propos de faire connaître ici qu'après la capitulation verbale faite devant le fort Neuf par le général Hoche et les chefs des émigrés, les commissaires de la Convention Tallien et Blad[1] dirent au général qu'il avait outrepassé ses pouvoirs, et qu'à eux seuls, représentans, appartenait le droit de conclure une capitulation, et que celle qu'il venait de faire ne pouvait être valable qu'autant qu'elle serait ratifiée par la Convention nationale[2]. En conséquence, ils écrivirent à Paris

[1] Claude-Auguste-Antoine Blad, député du Finistère à la Convention, vota la mort du Roi avec appel au peuple et sursis : il montra néanmoins, en plus d'une circonstance, de la modération, notamment après la journée du 31 mai, contre laquelle il protesta avec un courage qui lui valut la prison. Il fit partie du conseil des Cinq-Cents, où il fut suspecté de royalisme, et en sortit, en 1798, pour rentrer dans la vie privée.

[2] Ce n'est pas seulement en vertu des ordres de la Convention que la répression fut impitoyable. Après avoir signé avec Blad l'arrêté du 3 thermidor qui ordonnait la formation d'une commission militaire, Tallien partit pour Paris, où il arriva le 8 thermidor. Le 9 thermidor, il prononça devant la Convention l'odieux discours dans lequel il nia la capitulation : « Après le combat, disait-il, ils (les émigrés) nous envoyèrent des parlementaires; mais quelles relations pouvaient exister entre nous et ces rebelles? Qu'y avait-il de commun entre nous, si ce n'est la vengeance et la mort? » Il disait encore : « Je tiens à la main un de ces poignards dont tous ces chevaliers étaient armés, qu'ils destinaient à percer le sein des patriotes, et dont ils n'ont pas fait usage pour eux-mêmes, parce qu'ils savaient le venin que cette arme recélait. Il faut apprendre à toutes les nations qu'un animal en ayant été frappé, il a été vérifié que la blessure était empoisonnée. » (*L'orateur présente ce poignard.*) Mais, dès le 3 thermidor, le conseil général de la commune de Vannes arrêtait « qu'il serait écrit à l'administration du département à l'effet d'obtenir de qui de droit que les particuliers de Vannes et des environs qui ont été faits prisonniers à Quiberon, et qui se trouvent sous le coup de la loi, fussent transférés à Vannes pour y être exécutés ».

Le 7 thermidor, l'administration du département, sur les conclusions de son procureur général Boullé, réclamait la mise en activité des commissions militaires. (V. Du Chatellier, *Histoire de la Révolution en Bretagne*, t. V, Appendice.) On y lit « qu'il n'existe encore à Auray, en activité, aucun tri-

pour rendre compte du succès que l'armée de la République venait d'obtenir par la défaite des émigrés à Quiberon, ainsi que de la capitulation faite en leur faveur. La Convention blâma le général Hoche, et annula ladite capitulation. Tallien partit pour Paris et laissa dans le pays son collègue Blad. C'était un apothicaire de Vannes ou de Rennes, bien moins perfide que Tallien. On lui doit de dire qu'il a cherché d'abord à adoucir la rigueur du décret conventionnel qui ordonnait de faire fusiller tous les individus pris dans ce rassemblement. De sa propre autorité, il fit surseoir à la condamnation à mort des étrangers et des jeunes gens qui étaient au-dessous de vingt ans.

Dès que les ordres de la Convention furent arrivés à Auray, on resserra plus étroitement les prisonniers. Toute communication au dehors leur fut interdite sévèrement. Le désespoir était parmi nous. Des officiers de tous les grades de l'armée républicaine venaient nous visiter dans nos prisons : quelques-uns par curiosité, et d'autres dans l'espoir de rencontrer, ou des personnes de leurs provinces, ou d'anciens camarades ou officiers de régimens où ils avaient servi; et, en effet, ils en reconnurent plusieurs, qu'ils voulurent obliger, mais inutilement.

Le général Humbert vint nous voir; il s'informa s'il y avait

bunal ni commission militaire chargés de juger les émigrés et leurs complices; que de cette inactivité, sur les motifs de laquelle on laisse errer l'opinion publique, il résulterait bientôt que les suites de la victoire remportée à Quiberon, au lieu de recréer l'esprit public en intimidant pour jamais les ennemis de la patrie, auraient un effet tout contraire, si la société blessée si cruellement n'était promptement vengée... etc... »

Des réquisitions furent adressées à l'état-major de la 5e division de l'armée des côtes de Brest en exécution de cette délibération; le 9 thermidor, à l'heure même où parlait Tallien, Mgr de Hercé, Sombreuil, etc., étaient condamnés à mort à Auray, par la commission que présidait Barbarou, chef du 1er bataillon de la Gironde. Le jour même, ils étaient conduits à Vannes. Le 10 thermidor, ils étaient fusillés sur la Garenne avant que l'on pût connaître la décision de la Convention.

parmi nous des Lorrains. Il s'en trouva avec lesquels il s'entretint. La conversation roula sur l'inexplicable désastre que nous venions d'éprouver. Il nous avoua alors franchement que, lorsqu'il reçut l'ordre du général en chef de se porter en avant, avec ses 4,000 hommes d'avant-garde, à l'attaque du fort Penthièvre, il avait jugé ce coup de main si hasardeux qu'il comptait y périr lui et tout son monde. « Mais, ajouta-t-il, un militaire ne doit savoir qu'obéir. » Il convint qu'il était encore tout étonné de la facilité de son succès. Nous lui dîmes : « Général, vous conviendrez que nous avons été livrés, trahis. » Il ne fit aucune réponse et sortit.

Le hasard voulut que je fusse renfermé, moi quarantième, dans la même chambre où était le jeune de Beaumetz, dont j'ai déjà parlé ci-dessus. Lorsque le général Humbert fut sorti, je dis à ce jeune officier : « Eh bien! monsieur de Beaumetz, vous venez d'entendre le général Humbert. Vous voyez que vous êtes la cause, par l'oubli de vos devoirs militaires, et votre négligence, impardonnable à la guerre, de la cruelle position où nous sommes. » Il voulut chercher à s'excuser. « Comment, monsieur, lui dis-je, un commandant d'avant-postes, au lieu d'apporter la plus grande surveillance dans un service sur lequel repose la sûreté de toute une armée, oublie à tel point ses devoirs, qu'il ne craint point de se renfermer, de se coucher, et d'abandonner le soin de la garde de son poste à ses sous-officiers! Le fort n'eût point été surpris et eût au moins été défendu avec succès, et vos officiers de garde n'auraient point été assassinés, ainsi que plusieurs de vos soldats et vos canonniers, si vous aviez rempli vos devoirs. » Il baissa les yeux. Deux anciens chevaliers de Saint-Louis, l'un le marquis de La Villéon, l'autre M. le chevalier d'Anson, anciens lieutenans-colonels, reprenant à leur tour la parole, ajoutèrent : « Oui, monsieur; ce que vient de vous dire M. de Tercier est on ne peut pas plus juste; c'est votre

négligence et l'ignorance totale de vos devoirs, qui sont la cause de nos malheurs. Voilà l'inconvénient funeste de donner prématurément à des jeunes gens des grades et des emplois qu'ils sont hors d'état de remplir. » Je repris la parole et lui dis : « Monsieur, j'étais de garde la veille; et j'ai été toute la nuit occupé de mon poste. »

Si le jeune de Beaumetz, par son inexpérience, a été une des causes de notre catastrophe à Quiberon, il faut dire aussi qu'il n'en a été que le fauteur secondaire. Les premiers torts sont à M. de Puisaye, comme je le dirai bientôt, en laissant parler M. de Sombreuil et en rendant compte d'une conversation qu'il eut avec nous, la veille du jour qu'il fut fusillé contre le droit des gens. Les confidences qu'il nous fit à cette heure n'ont jamais été connues, et son intention était qu'elles fussent rendues publiques par la suite. Je les ai bien retenues et tellement gravées dans ma mémoire, que je me les rappelle encore aussi fidèlement après un laps de vingt-cinq ans, que si son entretien n'était que d'hier. Il a péri, ce brave Sombreuil, qui, à l'âge de vingt-cinq ans, s'était déjà fait une belle réputation militaire, et promettait à la France de se ranger un jour parmi les héros qui l'ont illustrée. Possédant la plus belle figure qu'il soit possible de désirer, son air était martial et tempéré par la douceur et la bonté, sa taille était haute, noble et majestueuse. Aux talens de l'art de la guerre, il joignait ceux de l'esprit et de l'amabilité; on était séduit et entraîné en le voyant; et tel était l'empire qu'il exerçait, que les Républicains mêmes, après l'avoir vu, étaient paralysés d'admiration, et consternés de l'arrêt de mort inévitable lancé contre lui. Il n'est pas un soldat de nos légions qui ne se fût dévoué pour lui sauver la vie. Il en était aimé et adoré. Lors de notre retraite au fort Neuf, ils lui dirent :

« Mon général, nous périrons tous avec vous, s'il le faut, pour vous défendre.

— Mes amis, leur répondit Sombreuil, je reconnais votre bravoure; si je vous eusse seul commandés, nous ne serions point réduits à l'affreuse nécessité de nous rendre. C'est le lâche Puisaye qui, par sa fuite honteuse, nous a mis dans le cruel état où nous nous trouvons. »

Dans le trajet de la route de Quiberon à Auray, il marchait en tête de la colonne des prisonniers. Les Républicains ne cessaient d'admirer son air mâle et fier. Une pluie continuelle tombait, il n'avait d'autre vêtement que son pantalon et sa petite veste de hussard. On ne l'avait point exempté du pillage général. Un dragon français, touché du piteux état où il le voyait, lui offrit son manteau. Sombreuil le remercia gracieusement. La pluie redoublant, ce même dragon revint sur ses pas, lui jeta son manteau sur les épaules, et s'éloigna au galop, en lui disant : « Mon général, vous me le rendrez à Auray. » Il y avait plus de sensibilité dans les simples soldats que dans leurs généraux. Tous les militaires qui venaient le voir en prison s'en retournaient pénétrés de regrets et attendris sur son sort. « Quel dommage, quelle inhumanité, disaient-ils tous, de faire périr un si bel homme!

— Il est aussi brave qu'il est bel homme », ajoutaient d'autres soldats...

Enfin, pour terminer son éloge, je dirai qu'il était digne d'être le frère de l'héroïque mademoiselle de Sombreuil, si célèbre par sa piété filiale, dans ces tems d'horrible mémoire.

Nous avions eu dans la prison connaissance des décrets sanguinaires de l'atroce et régicide Convention. On ne pouvait rien attendre d'humain de cette sinistre assemblée. Chacun de nous alors envisagea sa fin prochaine, mais avec calme et fermeté. La garde de l'intérieur et du dehors fut augmentée, et il fut fait défense de laisser communiquer avec les prisonniers, et de leur laisser parvenir aucunes lettres ou billets. Nous trouvâmes néanmoins moyen d'être instruits de

ce qui se passait au dehors. Nos craintes augmentaient journellement. Les uns, se renfermant en eux-mêmes, regrettaient un père, une mère, une épouse, des enfans, des parens, des amis. Rien n'était plus déplorable que notre situation. Les généreux et sensibles habitans du pays continuaient à nous nourrir gratuitement; car la République venait de signifier qu'elle ne nous fournirait plus de vivres. Nous étions absolument mis par elle hors la loi de l'humanité, qui réclame au moins le pain de la pitié pour les malheureux, criminels ou non. Heureusement que les habitans du pays se trouvèrent plus humains et compatissans que nos féroces gouvernans. Les dames et les demoiselles de la ville venaient elles-mêmes nous apporter une nourriture qui ne faisait que prolonger des jours que nous étions certains de perdre d'un instant à l'autre. En arrivant au guichet, portant le charitable tribut de leur pitié, elles étaient agonisées de sottises, d'insultes, de mille propos orduriers par les soldats préposés à notre surveillance. Le scandale était porté à tel point que nous conjurâmes ces dames de ne plus venir elles-mêmes, tant nous souffrions de les voir ainsi insultées et injuriées indécemment.

« Nous n'y faisons pas la moindre attention, nous répondaient-elles. Nous n'avons d'autre désir que de saisir toutes les occasions de vous être utiles; et nous ne le pourrions pas si nous commettions ce soin à nos servantes. »

Un jour, une jeune personne se présenta au guichet pour donner à son tour le dîner qu'elle apportait au prisonnier que l'on appelait. Elle était fort jolie; un soldat de la garde l'apostrophant lui dit :

« N'est-il pas vrai, citoyenne, que tu es républicaine?

— Oui, répondit-elle, comme Charette. »

Et tous les soldats de rire comme des fous.

Parmi les troupes républicaines qu'il y avait à Auray, se trouvaient des débris de beaucoup d'anciens régimens. Les

individus de ces corps étaient enchantés lorsqu'ils rencontraient parmi nous quelques-uns de leurs anciens officiers. Il n'y avait pas une brigade républicaine qui n'en retrouvât; et je dois leur rendre cette justice, c'est que tous les revirent avec estime et intérêt et cherchèrent unanimement à leur être utiles; les grenadiers de l'ancien régiment de Normandie allèrent en corps demander au général Le Moine la délivrance de M. le chevalier de Chenu [1], leur ancien capitaine. Les soldats des régimens de Languedoc et d'Anjou firent la même démarche pour leurs ci-devant lieutenans-colonels, MM. de La Villéon [2] et d'Anson.

Dans la légion de Damas où je servais, il y avait quatre officiers de l'ancien régiment de Vexin; M. de La Prade, Languedocien (que j'aime à nommer ici), ancien sergent de ce régiment, était devenu chef de bataillon dans sa brigade. Il manifesta, ainsi que ses camarades, le plus grand plaisir de revoir ses anciens officiers. Chaque jour, il venait les visiter en prison et cherchait les moyens de les sauver, ou de leur être utile. M. de La Prade restait avec eux une partie du jour, les instruisait de tout ce qui se passait au dehors. Il devint à la fin suspect et fut obligé de suspendre ses visites; souvent il dînait avec nous; j'avais eu occasion de l'entretenir quelquefois. Il gémissait sincèrement de toutes les horreurs de la Révolution. C'était un véritable honnête homme.

Une conjuration avait été tramée dans notre prison pour tâcher d'en sortir de vive force. Condamnés tous à périr, nous n'avions plus rien à craindre ni à ménager, et voici comment nous devions agir.

[1] Charles-Germain-Gabriel de Chenu, capitaine au régiment de Normandie, officier de Damas, né à Auxerre, le 5 juillet 1755, mort à Vannes, le 11 fructidor.

[2] Toussaint-Léonard de La Villéon de la Villevalio, major au régiment d'Anjou, commandant à Quiberon le régiment de Rohan, né à Lamballe, le 30 octobre 1766, mort à Quiberon, le 15 thermidor.

Il y avait dans notre grande cour huit factionnaires. Le corps de garde était en dehors. Nous devions tomber en nombre sur chacune des sentinelles, les désarmer, et nous saisir du poste. Ce succès obtenu, nous devions nous former en un seul corps et chercher à gagner la campagne; le projet se mûrissait chaque jour, et les Chouans du dehors devaient protéger notre fuite.

Mais il est bien rare qu'un secret, entre les mains d'un grand nombre de personnes, puisse être généralement gardé. Divers intérêts se combattaient parmi nous. Il y avait dans la prison une compagnie de vétérans émigrés : elle faisait partie du régiment de Loyal-Émigrant. Plusieurs étaient sexagénaires; ils eurent connaissance du complot dont on n'avait pas cru devoir leur faire part. Ils en furent effrayés. Comme ils se flattaient que leur âge les mettrait à l'abri des mesures sévères ordonnées, ils s'empressèrent, pour intéresser en leur faveur, de dénoncer la conspiration des prisonniers.

Les chefs républicains, instruits de la machination sourdement ourdie dans la prison, s'empressèrent de changer et de multiplier les postes. Ils firent resserrer davantage leurs captifs, qui n'eurent plus permission de se promener dans les cours. Alors toutes nos espérances d'évasion s'évanouirent; chacun se renferma en lui-même, et chercha dans la religion les ressources d'une consolation suprême.

Le même projet avait été formé à Vannes, où étaient enfermés dix-huit cents prisonniers dans un vaste enclos en plein air, dit le Père Éternel. Un très jeune homme d'un de nos régimens s'était flatté que l'on ferait grâce à ceux de son âge, et, pour la mériter personnellement, il découvrit la tentative que l'on devait faire pendant la nuit. Le général Le Moine, qui commandait dans le département, fit braquer dans l'enceinte du champ clos des canons chargés à mitraille, et donna l'ordre de faire feu sur les prisonniers en masse, au moindre

mouvement qu'on leur verrait faire. On les obligeait de rester couchés toute la nuit, sans lever la tête, ni se mettre sur leur séant. Les soldats avaient ordre de tirer immédiatement sur ceux qui contreviendraient à cette défense. Et voilà comme les deux âges qui touchent aux extrémités de la vie ont fait avorter simultanément deux projets audacieusement conçus par le courage et le désespoir. Les vétérans n'en ont pas moins été tous fusillés par la suite, ainsi que les jeunes gens, malgré leur révélation intéressée, dont l'ingrate République n'a pas cru devoir leur tenir le moindre compte.

Le comte de Sombreuil avait obtenu la permission d'aller en ville, sous l'escorte de deux gendarmes et d'un officier. Il avait donné sa parole d'honneur de ne point tenter de s'évader. Les nouvelles de la Convention annonçant ses décrets sanguinaires venaient d'arriver. Pénétré de l'impossibilité d'échapper à une mort qui lui paraissait devoir être très prochaine, un soir qu'il était dans une auberge où ses gendarmes l'avaient fait entrer, ceux-ci ayant déposé leurs pistolets sur le lit qui était dans la chambre, un mouvement de rage et de désespoir s'empara de lui, il saisit brusquement une de ces armes, et se l'appliqua au front. Le coup partit, mais le canon se trouvant trop près de la tête, l'air fut comprimé tellement que la balle s'amortit et ne pénétra pas. Elle le contusionna au point que le sang extravasé partout le défigura d'une manière horrible. On fit venir un chirurgien qui le pansa. On le ramena ensuite à la prison, où nous le vîmes arriver la tête enveloppée de linges et dans un état méconnaissable. Il déplorait d'avoir manqué son coup, on chercha vainement à le calmer. Cependant de vieux chefs militaires émigrés ne purent s'empêcher de lui représenter l'irrégularité de sa conduite; ils lui dirent qu'un brave homme et un homme d'honneur devait savoir attendre la mort, et non se la donner; qu'il n'avait pu se livrer à un tel

acte de désespoir que dans un moment d'absence de sa raison; qu'après une vie honorable et toute glorieuse, il venait de faire à sa réputation une légère tache, qu'il pouvait encore effacer dans ses derniers momens. Il sentit toute la justesse de ces observations, et se mit à gémir sur son irréflexion. C'était moins la vie qu'il allait perdre qu'il regrettait, que tout ce qu'il laissait de cher dans ce monde : il lui fallait quitter, au moment le plus brillant de son âge et de sa carrière, environné des espérances les plus flatteuses, une famille et des amis dont il était chéri, une femme jeune et jolie, à laquelle il ne manquait plus que la cérémonie des fêtes de l'hymen, et qu'il avait délaissée pour obéir à l'honneur qui l'appelait à la mort.

Plusieurs commissions militaires furent formées [1]. On en établit deux à Auray, deux à Vannes, trois dans le bourg de Quiberon, une à Lorient, pour juger les émigrés et les Chouans pris les armes à la main. Un recteur, c'est-à-dire un curé, celui d'Auray, leur fut accordé contre tout espoir;

[1] L'arrêté suivant avait été pris le soir même de la prise du fort :

« Vannes, le 3 thermidor an III
(21 juillet 1795).

« Les représentans du peuple, membres du Comité de salut public, envoyés « extraordinairement dans les départemens de l'Ouest;

« Considérant combien il est important de statuer sans délai sur le sort des « prisonniers faits dans la prise du fort Penthièvre et dans les autres postes « occupés par les ennemis de la République;

« Arrêtent qu'il sera sur-le-champ nommé une commission militaire à l'effet « de juger, conformément à la loi du 25 brumaire, 3e année, les émigrés, « Chouans et autres individus vaincus ce jour par l'armée de la République, « aux ordres du général Hoche, qui est chargé de nommer les membres qui « doivent composer ladite commission. »

Signé : C. A. Blad et Tallien
Pour copie conforme,
Signé : Hoche

Pour copie conforme :
Le général commandant la division,
Lemoine.

le vénérable ecclésiastique passait en prison les jours et les nuits à confesser et à communier les malheureux détenus, qui voyaient avec calme approcher leur fin.

La première commission militaire établie à Auray jugea l'évêque de Dol, Mgr de Hercé, son frère qui n'avait point voulu le quitter, et douze autres ecclésiastiques venus d'Angleterre avec la flotte. Ils furent tous condamnés à mort et fusillés le lendemain [1].

A cette même commission, comparut le brave et intéressant comte de Sombreuil. Il avait repris toute sa noble fierté et sa mâle assurance. Il parla à ses juges avec tout le calme, la dignité et la fermeté qu'on devait attendre d'un officier qui avait cent fois exposé sa vie dans les combats. Les bourreaux qui le jugeaient étaient plus intimidés que lui, et n'osaient lever les yeux sur un homme dont l'héroïsme et les vertus les confondaient. Il fut condamné par eux en tremblant à être fusillé. Arrivé sur le lieu où il devait être atteint du plomb mortel, on voulut le faire mettre à genoux, mais il refusa. Il demanda à commander lui-même le feu. Cette grâce lui fut accordée. Alors mettant un genou à terre: « Je m'agenouille, dit-il, devant Dieu à qui je demande pardon, et devant mon Roi que j'ai bien servi, et dont j'ai

[1] Le 28 juillet. Ajoutons ici que la commission de La Prade, nommée d'abord, fut cassée et remplacée le même jour par la commission Barbarou; le fait est constaté dans la relation de Rouget de l'Isle, qui dit à ce sujet : « La « commission militaire établie à Auray, et devant qui le général Lemoine tra- « duisit les prisonniers, refusa de les juger et se déclara incompétente. »

Les membres de la commission, devant lesquels la capitulation avait été invoquée, en référèrent à Blad, afin que cette question fût tranchée d'une façon définitive; Blad cassa la commission et écrivit le même jour, 28 juillet, au Comité de salut public : « Nonobstant l'assurance que nous lui avions donnée qu'il n'y a eu ni pu avoir de capitulation entre des Républicains et des traîtres pris les armes à la main, cette commission chancelait, hésitait à remplir avec fermeté la tâche qu'elle a acceptée, et risquait de compromettre par des délais la tranquillité publique... Je l'ai cassée. » (Voir aux Archives de la guerre.)

voulu venger la mort sacrilège et défendre la noble cause. » Il reçut le coup mortel, et tomba.

> Purpureus veluti cum flos succisus aratro
> Languescit moriens.

Après ces premières exécutions, l'indignation était dans l'armée et dans la ville, et la terreur dans toute la province.

Nous les apprîmes en prison ; chacun de nous se prépara à mourir et eut recours aux consolations que donne seule la religion.

Après avoir raconté ici sommairement la mort déplorable du comte de Sombreuil, je dois, pour l'éclaircissement des causes de notre malheureuse défaite de Quiberon, relater une communication que nous fit le brave Sombreuil, la veille de son assassinat juridique. J'étais dans la même prison que lui. Nous nous rassemblions tous les soirs dans une chambre commune où chacun faisait part plutôt de ses craintes que de ses espérances. « Nous ne devons avoir aucun espoir, dit Sombreuil, mais je suis bien aise, messieurs, avant de mourir, de vous donner la connaissance de certains faits, qu'il est bon que le public connaisse un jour. Ma mémoire ne sera point inculpée, je veux l'emporter au tombeau exempte de blâme ; j'ai fait pour le salut de l'armée tout ce que devait faire un officier qui sait assez son métier pour agir. Il n'est pas, continua-t-il, que dans cette grande calamité, il ne se rencontre parmi vous quelques personnes qui trouveront peut-être moyen d'échapper à notre horrible catastrophe ; je vais donc en conséquence vous faire des confidences qui, en justifiant des malheurs qu'il nous a été impossible de parer, mettront votre réputation et la mienne à l'abri des reproches que notre inconcevable défaite ne manquera pas de nous attirer. N'oubliez point, ajouta-t-il, la moindre circonstance de ce dont je vais vous faire part, et

que ceux d'entre vous qui échapperont au massacre dont nous sommes menacés publient ce que j'ai fait et conseillé pour éviter nos malheurs.

« Je dois vous dire, messieurs, que la catastrophe dont nous sommes aujourd'hui les cruelles victimes ne peut être imputée qu'à M. le comte de Puisaye, qui par sa négligence, ou pour mieux dire, son ignorance et son ridicule entêtement à rejeter toute espèce de conseil, nous a plongés dans l'abîme des maux où nous nous trouvons. Vous avez vu comme il a fui honteusement en abandonnant son armée.

« La veille de la prise du fort Penthièvre, je suis allé chez lui à onze heures du soir[1]; il était couché et dormait très tranquillement. Je demandai à lui parler, et sur les difficultés que son domestique fit pour me laisser entrer, en raison de ses ordres, j'insistai fortement, et je fus droit à sa chambre. Il était profondément endormi; je le réveillai. Surpris de ma présence à cette heure, il me demanda avec effroi ce que je voulais, et s'il y avait quelque chose de nouveau. Je lui répondis que je venais m'entretenir avec lui des intérêts de l'armée, et du danger de notre position. Il me témoigna son mécontentement de venir ainsi, sur de fausses alarmes, interrompre son repos.

« — Général, lui dis-je, je crains que nous ne soyons attaqués cette nuit, et je viens pour vous engager à prendre quelques précautions.

« — Bah! me répliqua-t-il, la nuit est on ne peut pas plus obscure, la pluie tombe à verse, et la mer en fureur nous met

[1] Le fait de cette entrevue nocturne est confirmé par M. de Puisaye dans ses *Mémoires :* « Depuis neuf heures du soir *jusqu'à onze que vint M. de Sombreuil,* j'ai eu avec moi MM. de La Jaille, de Chambray, de Gras, de Pioger, de Bellou, etc., qui vivent et qui peuvent attester que M. de Vauban n'y est pas venu : ils peuvent attester aussi que *depuis onze heures jusqu'à une heure et demie du matin, j'ai été enfermé seul avec M. de Sombreuil.* » (*Mémoires du comte de Puisaye,* t. VI, p. 469, note.)

à l'abri de toute tentative et de toute surprise de la part des Républicains.

« — Vous ne les connaissez pas, lui dis-je. J'ai commandé pendant trois ans contre eux la ligne des avant-postes, et j'ai l'expérience qu'ils profitent toujours des plus mauvais tems pour venir attaquer, parce qu'ils sont persuadés que l'ennemi n'est pas sur ses gardes. De plus, vous savez que nos ouvrages de défenses ne sont point encore achevés. Il importe aux généraux républicains de ne pas nous les laisser finir.

« — En vérité, Sombreuil, me dit-il, si je ne vous connaissais pas, je croirais que vous avez peur.

« — Tout comme il vous plaira, lui ai-je répondu; mais je vous observerai, pour justifier mes craintes, qu'il nous est déserté dans la journée trente-six à quarante hommes du régiment d'Hervilly qui, arrivés au camp ennemi, auront de suite été interrogés sur notre position, sur la faiblesse de laquelle ils feront les rapports que le général Hoche a intérêt de connaître; ils donneront tous les renseignemens qu'on leur demandera. Il est d'ailleurs instruit qu'une seconde division d'émigrés armés et de troupes anglaises est en mer pour venir rejoindre. Croyez qu'en conséquence il tentera tous les moyens pour nous détruire avant l'arrivée de ces renforts.

« Le comte de Puisaye ne voulut rien écouter; alors, pour le stimuler et lui faire partager mes appréhensions :

« — Eh bien! général, je vous engage du moins à doubler cette nuit la garde du fort, confiée aujourd'hui à une partie du régiment d'Hervilly, sur lequel il n'y a nullement à compter. Vous savez que ce corps est composé de prisonniers français. Leurs opinions sont alarmantes; ils commencent à devenir hautains et insubordonnés, et ne cherchent qu'une occasion éclatante pour pouvoir nous abandonner. Il est de plus très probable que le grand nombre de déserteurs passés dans la journée à l'armée républicaine l'aura instruite que la garde

du fort est confiée cette nuit à une partie de leurs camarades. On peut même soupçonner avec raison qu'il y a un complot formé entre eux pour nous livrer à nos ennemis. Un général ne saurait prendre trop de précautions, et je vous engage à faire relever la garde du fort.

« Le comte de Puisaye, impatienté de toutes mes observations, me répondit :

« — Pourquoi voulez-vous que je donne le désagrément de pareils soupçons au comte d'Hervilly, ainsi qu'à ses officiers? Si les soldats de ce régiment viennent ensuite à savoir les doutes que l'on a de leur fidélité, alors véritablement on ne pourra plus compter sur eux, et ils nous abandonneront.

« — Eh bien! lui répliquai-je, je veux bien, général, admettre cette raison, mais faites doubler la garde du fort. Envoyez-y quatre cents hommes des corps de Rohan, de Damas et de Béon; ce sont tous des soldats sur lesquels on peut compter, et que j'ai commandés avec succès dans mes deux dernières campagnes. Par ce doublement de forces, le régiment d'Hervilly se verra observé et contenu ; et, dans le cas où il voudrait s'insurger, il sera maîtrisé par une force majeure qui lui en imposera.

« Le comte de Puisaye ne se laissa point davantage ébranler par ce raisonnement. J'imaginai alors, continua de nous dire le comte de Sombreuil, un dernier moyen pour l'engager à se mettre sur ses gardes, et je lui dis :

« — Puisque vous ne voulez absolument pas, général, accéder à aucune de mes propositions, je vais vous en faire une dernière. Faites battre la générale afin de vous assurer de la diligence et de l'exactitude de nos troupes à se porter au rendez-vous indiqué en cas d'alarme.

« Cette dernière mesure proposée fut également rejetée. Il me répondit que les troupes étaient trop fatiguées; qu'elles avaient besoin de repos après la pénible traversée qu'elles

venaient de faire. Irrité de son refus et du rejet de tous mes conseils, je le quittai en lui disant :

« — Général, votre entêtement et votre aveugle confiance nous perdront. J'ai fait vis-à-vis de vous mon devoir. Je vous devais toutes mes observations. Je vais retourner chez moi, ordonner que l'on fasse mes préparatifs; j'ai quelques lettres à écrire... et j'attendrai l'ennemi. »

Toutes les représentations et conseils du comte de Sombreuil étaient justes, sages et d'un militaire qui sait qu'un général est responsable de l'armée qu'on lui confie; qu'il ne doit négliger aucune précaution pour son salut ni mépriser aucun avis, et qu'il devient coupable lorsque son apathie et sa négligence sont la cause de la défection de ses troupes.

On a beaucoup écrit sur l'affaire de Quiberon, laquelle, comme je le répète, n'a jamais été bien connue. Les premiers détails qui en ont été donnés ont été fournis par les officiers qui ont trouvé moyen de s'embarquer dès le commencement de l'attaque et qui n'ont, par conséquent, rien pu voir ni observer. Personne n'a encore fait connaître les documens que j'ai été à même de recueillir, ayant vu et observé jusqu'à la fin une partie des événemens, des causes et des fautes. Je suis peut-être aujourd'hui le seul émigré qui fut présent à la conversation du comte de Sombreuil, et qui puisse en rendre compte. Quoiqu'il y ait déjà vingt-cinq ans d'écoulés depuis cet entretien, je l'ai encore aussi présent à la mémoire que le jour même qu'il a eu lieu. Je me le suis si souvent rappelé, j'en ai même tant de fois parlé dans le monde, que je ne crois point avoir oublié la moindre particularité essentielle de cet entretien confidentiel, qui, maintenant connu, peut mettre le lecteur à même de raisonner juste sur les causes fatales de cet événement, trop ignorées encore. Seul, je crois, des auditeurs présens à ces confidences du malheureux Sombreuil, j'ai par la suite échappé miraculeusement au mas-

sacre national. Ainsi, en me résumant, je dirai que M de Puisaye est la première cause majeure de notre catastrophe, par son opiniâtreté constante à ne vouloir prendre aucune des précautions indiquées par Sombreuil, et la honte d'avoir abandonné ensuite lâchement son armée. La seconde faute qui nous a livrés à nos ennemis doit être attribuée au jeune de Beaumetz, de garde au fort, et qui, s'il eût mis dans son service nocturne toute la surveillance qu'il devait, aurait pu nous mettre à même de parer à l'attaque des Républicains, qui gravirent les rochers et pénétrèrent dans la place sans tirer un coup de fusil.

J'ai dû donner tous ces détails, inconnus jusqu'à ce jour, pour venger le brave comte de Sombreuil, première victime de l'impéritie de M. de Puisaye, que je ne crains pas d'accuser d'être le fauteur de cette fatale journée. Je le dis hautement, parce que j'ai vu, raisonné, et que je suis resté dans les prisons où j'ai pu rassembler toutes les preuves de ce que j'écris aujourd'hui avec pleine assurance et connaissance des faits.

Le gouvernement anglais et nos princes français n'eurent à cette époque que des rapports imparfaits sur cet événement désastreux; ils les tenaient du général en chef et de quelques émigrés évadés dès le commencement de l'affaire.

Le comte de Puisaye, jugé par le ministère britannique plus malheureux que fautif, fut renvoyé de l'île d'Houat, où il s'était sauvé, commander de nouveau les Royalistes en Bretagne, province dont il venait de mettre presque toutes les familles en deuil. Il y commanda plusieurs années sans y avoir rien fait de marquant; il s'était formé là un parti en opposition à tous ceux qui ne voulaient pas le reconnaître. Ce serait un trop long récit à faire; j'en ai déjà assez dit sur ce chef, avec lequel j'ai eu une entrevue deux ou trois mois après notre catastrophe. Parmi les émigrés qui se sauvèrent à bord

e l'escadre, je citerai le comte de Bozon-Périgord, frère du inistre Talleyrand ; il fut pris avec nous, mais il trouva moyen e s'embarquer sur un petit bateau qu'il eut le bonheur de ncontrer à l'extrémité de la presqu'île. M. de Vauban, dont ous avons les *Mémoires*, fut assez heureux d'échapper aussi.

Un jeune petit émigré entra comme tambour dans un taillon républicain. Je tairai le nom de ce petit émigré, qui puis... Mais alors il était royaliste.

Quantum mutatus ab illo!

Il est devenu lieutenant général en France : je veux taire ême le nom de sa province, et je m'abstiendrai de dire s'il t encore.

Voilà en un mot, sur l'affaire de Quiberon, des détails qui ont point encore été connus. Je puis, sur ma parole, en surer l'exactitude. Je n'ai aucun intérêt de déverser le âme sur ceux qui l'ont mérité. Je ne suis animé d'aucun tre sentiment que celui de la pure vérité en faisant con- ître exactement les malheurs d'une expédition dus à l'impé- ie et à la négligence, et qui ont retardé de dix-huit ans le tour en France de la famille désirée des Bourbons. Je sais 'il se trouvera des personnes qui contesteront la vérité de on récit; il se trouvera même des contradicteurs parmi des ns qui n'auront point été témoins des faits. Mais je n'en rsisterai pas moins dans mes affirmations.

Après la mort héroïque du brave comte de Sombreuil, après lle du respectable évêque de Dol et des douze prêtres venus ec lui d'Angleterre, et dont le supplice militaire a formé à saint prélat une véritable couronne de martyr, on multiplia commissions militaires afin d'en finir plus vite. Outre les ux établies dans la ville d'Auray, on en créa trois autres ns le bourg de Quiberon.

Un matin on nous fit tous sortir de la prison. Une force

armée nous attendait en dehors. Là on nous signifia que nous allions être conduits à Quiberon pour y être jugés par les différentes commissions qu'on y avait envoyées à cet effet. On nous fit défiler entre une triple haie de soldats que commandait le général Le Moine, dont le nom est resté en exécration dans ce pays. Nous étions au nombre de quatre cents, attendant dans la rue le moment du départ pour le massacre. En voyant devant moi cette longue file de prisonniers, je ne pus m'empêcher de dire tout haut : « Ma foi, les Républicains seront bien contens aujourd'hui. Ils aiment le sang; voilà pour eux une bien belle boucherie. » Un officier, entendant ce propos, vint sur moi en fureur, le sabre levé, et me dit arrogamment et d'un ton de colère : « Citoyen, veux-tu bien te taire! » Et moi, peu épouvanté, je continuai de plus belle à apostropher la nation si humaine qui croyait se régénérer dans le sang des Français.

« Veux-tu bien, me dit-il, cesser tous tes propos! sinon je vais te...

— Que feras-tu, malheureux! lui répliquai-je; apprends de moi que celui qui va bientôt répondre à Dieu ne craint pas de parler aux hommes. Va, si tu veux, vers tes chefs, ces bourreaux, et répète-leur mes paroles. Que me feront-ils? Ils ordonneront qu'on me fusille à l'instant. Tant mieux, ils m'éviteront les fatigues de la route et la chaleur du jour. » (Nous étions à la fin de juillet.)

Étonné de mon sang-froid et de ma fermeté, cet officier, qui avait cru m'en imposer par son insolence, s'approcha alors de moi et me dit tout bas :

« Je vous en prie, monsieur, ne continuez pas vos discours; je plains votre sort et je souffre plus que vous tous.

— Cela est difficile, continuai-je. Quoi! ce sont des Français qui se font assassins en obéissant de sang-froid à des hommes féroces qui semblent prendre plaisir à répandre le sang de

leurs concitoyens! Vous êtes devenus la honte et l'horreur de toute l'Europe. »

L'officier s'éloigna. Ma conversation, comme je l'ai su depuis, avait été entendue par plusieurs personnes qui étaient à leurs fenêtres, fondant en larmes à la vue de tant de malheureuses victimes qu'on allait immoler. Le désespoir et l'indignation étaient dans toutes les âmes.

L'ordre du départ fut donné; pendant que nous faisions route, je m'entretenais par momens avec les soldats de notre escorte, de même que mes compagnons d'infortune. Ces pauvres soldats, réduits au rôle de machines, ne savaient que répondre à nos questions. Ils ne pouvaient dire autre chose que ces mots :

« Citoyens, vous êtes bien malheureux, mais c'est la loi... »

Le général Le Moine, qui s'était aperçu que les soldats causaient avec les prisonniers, et qui craignait de la part de sa troupe quelques sentimens de pitié dont lui-même n'était pas susceptible, fit défendre à tout militaire de s'entretenir avec nous. Tant il est vrai de dire que le méchant tremble toujours devant sa conscience, quelle que soit la force imposante dont il est environné.

Nous arrivâmes vers les quatre heures après midi à Quiberon; on nous fit entrer dans un champ fermé et environné d'un mur de pierres sèches et peu élevé. Nous avions tous apporté dans notre poche un misérable morceau de pain qui devait nous suffire pour le peu d'instans que nous avions encore à gémir dans cette patrie, si douce autrefois. Nous couchâmes dans ce champ. Nous étions fort altérés. Ce fut avec la plus grande difficulté que nous pûmes obtenir de nos ennemis quelques verres d'eau, qu'on ne refuse même pas aux criminels. Combien cette nation, jadis si bonne et si humaine, se trouvait changée en peu de tems!

Les commissions militaires se mirent à la besogne le lendemain. On a dit et répété depuis vingt-cinq ans qu'elles

n'étaient composées que d'officiers belges ou étrangers. Cette assertion est fausse; et dans celle devant laquelle j'ai passé, il n'y avait que des Français. J'ai même retenu le nom et le pays du chef de bataillon qui la présidait. Je dois cependant dire, pour être vrai, qu'il y avait de ces commissions où se trouvaient quelques officiers étrangers, et je dois de plus ajouter que, dans les premiers jours où on les forma, plusieurs officiers républicains manifestèrent leur indignation pour une telle coopération, et refusèrent une mission aussi horrible. Le général Le Moine avait fait incarcérer et mettre au cachot des officiers qui s'étaient montrés plus humains que leurs chefs, en rejetant l'ordre cruel et sanguinaire de se constituer nos bourreaux. Mais il n'y a pas de propos et de menaces que cet homme dur et impitoyable n'ait alors employés pour contraindre les officiers à obéir. Des subalternes, qui n'ont que leur état pour vivre, sont bientôt subjugués.

Il pouvait y avoir une centaine de prisonniers dans le champ où j'étais. Le reste était réparti ailleurs. De dix en dix pas, il y avait des sentinelles derrière les murs, qu'il eût été facile de franchir sans cette précaution. Chacun de nous, selon qu'il était plus ou moins affecté, envisageait douloureusement sa mort prochaine. Quelques-uns concevaient l'espoir de se sauver. Presque tous s'entretenaient de leurs regrets et des souvenirs qu'ils laissaient après eux. Les officiers et soldats se promenaient dans notre enceinte avec la plus grande indifférence et nullement affectés de notre malheureux état. La commission avait débuté par juger quelques Chouans, qui furent fusillés sur le soir, au bord de la mer.

Il faut, pour faire digression à cet historique, que je cite ici un trait héroïque de tendresse maternelle.

Mme veuve Le Métayer [1] avait un fils âgé de dix-huit ans,

[1] Mme veuve Le Métayer de La Garde, née Geneviève-Gabrielle-Anne

qui fut fait prisonnier avec d'autres Chouans. Au moment où ce jeune homme comparut devant la commission militaire, sa mère demanda aux juges la permission de défendre elle-même son fils. On la lui refusa, avec beaucoup de dureté. « Mais, citoyens, dit cette courageuse mère, mon fils, jeune encore, sans expérience, ayant la timidité de son âge, ne pourra point vous répondre avec la précision nécessaire à sa défense. » Les juges lui intimèrent formellement l'ordre de se taire pendant l'interrogatoire, la menaçant de la faire sortir si elle s'avisait de prendre la parole.

Le jeune Le Métayer fut alors interrogé. On lui demanda pourquoi il avait pris les armes contre la République. Il n'eut d'autre raison à donner que celle de l'opinion générale du pays, disant encore, pour s'excuser, qu'il avait cru devoir suivre l'exemple des habitans de la province. Sa mère voulut parler. Nouvelles menaces de la faire sortir. Alors cette malheureuse mère, s'armant de courage, dit aux juges militaires :

« Citoyens, il faut que vous sachiez toute la vérité. C'est moi seule qui dois être réputée coupable à vos yeux, et non mon fils. C'est moi qui l'ai fait partir pour l'armée royale, c'est à moi seule qu'il a obéi; je lui ai ordonné d'aller combattre pour son Dieu et pour son Roi. Sans mes instances, sans mes ordres, il ne fût point parti. Voyez son âge, sa contenance soumise. Élevé dans l'obéissance de ses père et mère, il eût cru se rendre coupable en me désobéissant; oui, encore une fois, vous dis-je, c'est la mère seule et non le fils que vous devez juger.

— Citoyenne, lui dit froidement le président, insensible aux accens de douleur de cette malheureuse mère, on voit bien que tu as la tête égarée; tu crois devoir mentir pour sauver ton fils. Retire-toi. »

Consau. Son fils, Remy-Vincent-Marie, né à l'Ile-aux-Moines (Morbihan), le 3 juillet 1775, officier chouan, mort à Quiberon le 18 thermidor.

On alla aux voix, et le jeune Le Métayer fut condamné à mort. Sa mère, alors, ne gardant plus aucune mesure, se livra à tous les emportemens du désespoir maternel... « Vous êtes, leur dit-elle, des tigres, des monstres vomis par l'enfer, des bourreaux avides de sang. Eh bien! pour rendre votre joie plus complète, jugez aussi la malheureuse mère qui est devant vous, qui abhorre, et votre atroce gouvernement, et vos lois absurdes et sanguinaires. Puissiez-vous tous, ainsi que nos infâmes gouvernans, expier bientôt tous vos forfaits que punira la colère céleste! Je hais, j'abhorre tout ce qui n'est pas royaliste, et je ne cesserai de faire des vœux au Ciel pour la destruction des misérables qui ont renversé le gouvernement heureux sous lequel nous vivions! En ai-je dit assez, ajouta-t-elle, pour vous obliger à me mettre en jugement et à me faire périr avec mon fils? C'est une grâce que je sollicite; prononcez. »

Après cette sanglante apostrophe, cette mère désolée se retira. « Il faut lui pardonner sa folie », dirent les juges, nullement émus de compassion. Le libéralisme, caché alors sous le nom de jacobinisme, n'admettait aucun des sentimens naturels; il se professait, comme aujourd'hui, le fer à la main.

On emmena le fils que l'on conduisit dans un champ particulier où l'on déposait les condamnés. Sa mère l'y suivit et passa avec lui les dernières heures qui lui restaient encore sur cette terre fatale. Elle chercha à le consoler, le prépara par la religion à une mort toute chrétienne, lui fit faire sa confession et réciter ses prières. Elle soutenait et élevait son âme. Enfin, le cruel moment d'une séparation déchirante arriva. Les soldats vinrent le chercher, et le menèrent sur le rivage pour être fusillé. Sa mère le suivait, l'exhortant comme un confesseur. Au moment de l'exécution, elle s'écria : « Adieu, mon fils, demande pardon à Dieu, meurs pour lui

pour ton Roi, adieu! crie : Vive le Roi! » Et le jeune mme tomba en criant : « Vive le Roi! »

Après cet assassinat, Mme Le Métayer retourna à la même ıce où elle avait passé la nuit avec son fils. Elle se mit en ière et demeura couchée ensuite sur la terre, dans l'anéan-sement le plus complet. Revenue à elle, elle voulait parler, elle ne le pouvait pas; elle s'efforça de pleurer, mais ses mes refusaient de couler. Elle invoquait la mort comme bienfait. Après être restée longtemps dans cet état lamen-ble, fait pour attendrir toute âme sensible, elle se leva, ırcha sans savoir où elle portait ses pas. Le hasard la mena ns notre champ. Nous étions déjà instruits de sa cruelle ortune.

Quoique malheureux, et près du moment où nous allions oir le même sort que son fils, nous ne pûmes nous empê-er de donner à son désespoir ce qui nous restait encore de mes. Nous cherchâmes à lui faire goûter quelques paroles consolation :

« Madame, lui disions-nous, retournez chez vous, ne restez int davantage si près d'un lieu qui vous rappelle sans cesse tre cruelle perte. La vue d'infortunés tels que nous ne peut 'augmenter le sentiment de votre douleur.

— Non, non, répondit-elle, il n'est plus de bonheur pour oi sur la terre; je ne puis plus me complaire qu'avec des ılheureux. Je voudrais pouvoir pleurer, et mes yeux res-ıt secs. »

Puis, s'armant de force :

« Messieurs, nous dit-elle, si je puis être utile à quel-es-uns de vous, parlez; je ne crains plus rien au monde. ıi, j'affronterais maintenant les plus grands dangers pour liger des infortunés. »

Nous l'assurâmes que nous serions au désespoir d'ajouter core à ses peines, et nous la priâmes instamment de

retourner à Auray, d'où elle était venue à pied suivre son fils. Mais elle persista à vouloir rester dans notre champ.

Je m'entretins longtems avec elle. Cette respectable dame me témoigna le plus grand désir de me rendre service. Elle m'instruisit de l'esprit des juges militaires et de la manière dont ils procédaient dans leurs opérations et leurs interrogatoires; ses renseignemens n'ont pas laissé que de m'être fort utiles.

Sur les dix heures du soir, fatigué, et de la route que j'avais faite, et de la chaleur que j'avais endurée, je fus m'asseoir au pied d'un mur pour y passer la nuit et attendre l'aurore. Et, particularité singulière que je n'oublierai de ma vie, à la veille de périr je sommeillai tranquillement sans me réveiller, jusqu'au lendemain six heures du matin. Mais quel réveil, grand Dieu! Que de lugubres pensées vinrent en foule assiéger mon âme! J'aperçus à côté de moi le chevalier de Fondenis, assis sur son séant et absorbé dans ses réflexions. On juge bien de quelle nature elles pouvaient être. Mourir... Je levai les yeux au ciel et je lui dis :

« Mon cher Fondenis, voilà un bien beau soleil... Mais nous ne le verrons point se coucher. »

Il soupira, puis nous causâmes ensemble. Nous discutâmes ce que nous pourrions dire de plus justificatif à nos juges pour pouvoir obtenir au moins un sursis.

« C'est beaucoup, lui dis-je, en révolution, que quelques jours de répit. Les événemens se succèdent avec tant de rapidité, qu'il s'en présente souvent de favorables aux malheureux. »

Je lui fis part alors de ce que je venais d'imaginer; c'était une fable conçue *ad hoc*. Il en composa une autre pour son compte; nous les examinâmes mutuellement, résolus d'en faire usage, vaille que vaille, et nous fûmes un peu plus tranquilles.

Le comte de Rouhault-Gamache, notre lieutenant-colonel, se promenait dans l'enceinte, douloureusement absorbé. Il s'était, depuis peu, marié en Hollande à une chanoinesse française, émigrée, qu'il aimait passionnément. Le nom de Sophie était sans cesse sur ses lèvres :

« Ah! ma chère Sophie! disait-il, ce n'est que pour toi que je regrette une vie que toi seule pouvais me faire chérir! »

Je l'abordai, dans l'intention de lui faire concevoir quelques lueurs d'espérance, car, en sa qualité de chef connu, il en devait avoir encore moins que nous. Nous nous promenâmes ensemble environ une heure, en attendant le moment de l'interrogatoire. Je lui fis part de mes espérances, au moyen du roman que j'avais imaginé, et qui était de me faire passer pour étranger; il le goûta beaucoup. Sa tête alors s'échauffa, et il entrevit la possibilité d'obtenir un sursis : et pour cela il me dit qu'il était réellement né en Suisse, dans la ville de Nyon, lors d'un voyage que son père et sa mère y avaient fait à l'époque de sa naissance. Je corrigeai son thème, qui lui réussit d'abord devant ses juges; mais ceux-ci, désabusés ensuite par une infâme et atroce perfidie, réformèrent leur jugement et le condamnèrent à mort, comme on va bientôt le voir.

Le général Le Moine voyait impatiemment la lenteur des juges dans leurs interrogatoires. Il eût désiré, pour en finir plus vite, que tous les prisonniers fussent fusillés en masse.

« Pourquoi, disait-il, perdre tant de tems? Vous n'avez que trois questions à faire à ces brigands : leur âge, leur pays, et pourquoi ils se trouvent dans ce rassemblement. »

J'aurais pu, il y a vingt-cinq ans, nommer toutes les personnes que j'ai vues et connues à Quiberon. Mais ma mémoire n'a point pu retenir cette longue nomenclature. Je me sou-

viens entre autres de M. Charles de Lamoignon[1], officier dans le régiment de *Périgord*. Ce malheureux jeune homme, ayant eu son frère blessé au commencement de l'attaque, l'avait de suite conduit à une barque qui se trouvait sur le rivage, et qui le mena à bord de l'escadre anglaise, mouillée au large. Après avoir assuré le salut de son frère, il était venu rejoindre son régiment; il pleurait à chaudes larmes. L'idée de la mort qu'il avait pu éviter lui était affreuse. Il fut fusillé le même jour.

Sur les huit heures du matin, la commission militaire ouvrit sa séance. On appela pour l'interrogatoire. Personne ne répondit. Impatient de connaître mon sort, je me présentai au sergent, qui me conduisit au tribunal. Un public nombreux remplissait la salle. Cette commission était présidée par un chef de bataillon, que je m'abstiens de nommer[2]. Aux questions qui me furent faites, je répondis que j'étais Liégeois, né à tel endroit. Interrogé pourquoi je me trouvais dans le rassemblement, je dis que je m'étais embarqué à Hambourg, comme marchand, sur la flotte anglaise, persuadé, ainsi qu'on en avait répandu le bruit, qu'elle devait aborder en Belgique, d'où je comptais gagner le pays des Indes. Je me débattis longtems avec les juges de la commission, dont je confondis les raisonnemens, les questions captieuses et les arguties. Le président ordonna de me faire sortir. Le sergent lui demanda dans quelle chambre il fallait me conduire.

« Dans la chambre d'en bas », dit le président.

Je commençai à respirer. Je savais que celle d'en haut était celle des condamnés, qui, le soir, devaient être fusillés sur les bords de la mer. Après moi, on appela un autre prisonnier; ce fut le chevalier de la Houssaye, ancien officier de marine.

[1] Marie-Charles-Guillaume de Lamoignon, capitaine dans Périgord, né à Paris le 31 janvier 1767, mort à Quiberon le 15 thermidor.

[2] Antoine Dubois, chef du bataillon d'Arras.

qui comparut. Il avait concerté avec moi des moyens de défense tout à fait dissemblables; ils lui réussirent, et il fut envoyé dans la chambre même ou j'étais.

Cette chambre basse renfermait les jeunes gens assez heureux pour n'avoir pas vingt ans prouvés, et les étrangers. Le nombre pouvait en être à peu près de vingt-cinq. Tous les vétérans, sans exception, furent fusillés. Parmi les sursis, il se trouvait des jeunes gens qui avaient vingt-cinq et vingt-huit ans, qui ne s'en étaient pas donné vingt, et qui, par cette heureuse fraude, avaient obtenu un plus ample informé. Le comte de Rouhault [1] avait fait admettre sa qualité d'étranger. Le jeune comte de Rieux [2], dernier rejeton d'une des plus illustres maisons de Bretagne, se trouvait aussi ajourné à raison de son âge prétendu. Il a péri depuis, et en lui s'est éteinte l'illustre famille des comtes de Rieux.

Nous étions dans notre chambre, encore incertains de ce qui devait être prononcé à notre sujet avant la fin de la journée. Nous gardions tous le plus morne silence. La foi républicaine nous était suspecte, comme l'était autrefois la foi punique, et à chaque instant nous redoutions un nouvel interrogatoire. J'étais assis auprès du jeune comte de Rieux, qui n'était nullement rassuré.

Le jour commençait à baisser. Quatre officiers républicains

[1] Le comte de Rouault avait été aussi interrogé le 15, le deuxième ou le troisième avant Tercier; voici le procès-verbal :

« Charles Genhault (*sic*), âgé de trente-six ans, né à Nion en Suisse,

« A répondu qu'à l'époque de la Révolution, il était major en second dans les chasseurs à cheval de Lorraine; que son grade ayant été supprimé, a préféré retourner en Angleterre où il s'est marié, et où il a obtenu la place de colonel en second du régiment de Damas;

« Lecture à lui faite de sa déposition, a déclaré y persister et a signé :

« Charles Rouault. » (Signature très nette.)

[2] Louis-Charles-Marie, comte de Rieux, lieutenant dans Rohan, né à Paris, le 11 septembre 1768, mort le 9 fructidor, près d'Auray; il fut tué dans les roseaux des Prateaux, en essayant d'arriver à Kerzo.

entrèrent dans la chambre où nous étions. Leur présence nous donna de l'inquiétude. L'un d'eux demanda à parler au comte de Rouhault. Personne ne répondit.

« Mais, dit le même officier, le comte de Rouhault doit être ici, et nous venons pour le voir. »

Même silence parmi nous. Il n'y avait pas, néanmoins, moyen de décliner la sommation de répondre. Alors M. de Rouhault, inquiet et embarrassé, s'approcha et leur dit :

« Messieurs, me voici. Que me voulez-vous? »

L'interlocuteur, lui prenant la main, lui dit :

« Je suis enchanté de vous voir. Je vous reconnais bien; j'ai eu le plaisir de vous voir à Ath en Belgique, où vous commandiez une compagnie d'émigrés. »

Le comte de Rouhault voulut nier. L'officier répondit par des faits positifs et lui cita différentes sociétés, des dîners, des parties de chasse, où ils s'étaient trouvés ensemble. Nous écoutions avec crainte ce colloque. Le jeune de Rieux me dit tout bas :

« Rouhault est perdu. »

La position était, en effet, fort critique. Alors, il prit la main de cet officier, et lui demanda s'il venait pour le perdre.

« Je n'ai nullement cette intention, répondit l'officier. Vous êtes jugé, et il n'y a plus moyen de revenir sur ce qui a été prononcé. »

Ils s'entretinrent alors avec nous, cherchant à reconnaître quelque prisonnier, nous félicitant d'être échappés aux dangers d'une mesure que la nécessité et l'intérêt de l'État exigeaient impérieusement, ajoutant que c'était toujours avec un nouveau plaisir qu'ils voyaient augmenter le nombre des acquittés. Ils nous firent mille honnêtetés et protestations de leur sincérité, nous assurant que toute procédure était finie, et qu'on ne pouvait plus revenir sur notre sentence. Ils nous

saluèrent affectueusement et sortirent. Nous étions pétrifiés de cette visite. Voici ce qui y donna lieu :

Il y avait, comme je l'ai dit plus haut, trois commissions militaires établies à Quiberon pour procéder plus vite au massacre décrété par la majorité saine de la Convention. Elles tenaient leurs séances depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures après midi. Les membres de ces différentes commissions se réunissaient alors ensemble, pour dîner et s'entretenir de leurs travaux sanguinaires. Ils se firent, ce jour-là, des reproches mutuels, les uns sur leur extrême sévérité, et les autres sur leur trop d'indulgence. Notre commission était devenue le sujet de leurs débats. On la blâmait de manquer d'énergie, de caractère, et d'en croire trop facilement les prévenus; en un mot, de donner trop légèrement des sursis, sans examen et sur parole. Chacun montra alors la liste des personnes jugées ce jour-là, leurs sentences et leurs motifs.

« Eh bien, leur dit un d'eux, vous avez sursis un comte et un chef d'émigrés.

— Cela ne se peut pas, répondit le président de notre commission. Nommez-le...

— C'est, reprit l'autre, le comte de Rouhault, que j'ai connu dans le Brabant, capitaine d'une compagnie de gentilshommes émigrés. »

Et il donna à son assertion tant de preuves, qu'il n'y eut pas moyen de douter de la vérité de la dénonciation. Ce même juge s'offrit de venir, avec d'autres de ses collègues, démontrer le fait dans notre chambre. La proposition fut acceptée, et il fut en même tems décidé que le comte de Rouhault, reconnu, serait extrait de la chambre où il était, et transféré dans celle des condamnés. Voilà quel fut le motif de la visite aimable, affectueuse, de ces quatre officiers au comte de Rouhault. Depuis ce moment il devint triste et rêveur, soupirait le nom de sa chère Sophie.

« Ah! Sophie, s'écriait-il, je ne te verrai plus! »

Vers les neuf heures du soir, un officier faisant les fonctions de greffier entra dans notre chambre, tenant un papier à la main. Il était accompagné d'une vingtaine de soldats. « Que vient-on nous signifier? » disions-nous en nous-mêmes. Nous nous levâmes tous, inquiets de cet appareil militaire; alors l'officier greffier dit, en élevant la voix : « Citoyens, tous ceux que je vais nommer resteront ici; et, à mesure que je les appellerai, ils se rangeront à droite. » J'étais derrière lui. Mes regards avides parcoururent en un clin d'œil la liste, sur laquelle je me vis porté. Le comte de Rouhault me demanda tout bas s'il y était. Je lui fis un signe d'incertitude; il n'y était point inscrit. Il fut le seul excepté, ainsi qu'un autre émigré dont je ne me rappelle point le nom; leur extradition de la chambre fut ordonnée. En vain allégua-t-il sa qualité d'étranger et le jugement qui avait été rendu le matin en sa faveur, tout fut inutile; il se débattait en invoquant les droits de la justice. Les soldats l'emmenèrent de force.

A neuf heures et demie, le tems était calme et serein. La lune brillait dans son plein. On nous fit tous sortir au milieu d'une garde nombreuse. Les condamnés, au nombre de soixante-dix, marchaient en tête; venaient à leur suite les sursis. On nous conduisit tous sur les bords de la mer.

« Où nous mène-t-on? me demanda un jeune émigré qui marchait à côté de moi. Est-ce qu'on va nous fusiller?

— Je n'en sais rien, mon cher ami, lui répondis-je, et ne sais que penser de tout ceci. »

Après quelques minutes de marche, la colonne s'arrêta. Là, un des juges lut à haute voix la sentence des soixante-dix condamnés. Cette lecture faite, il ajouta ces mots : « Seront sursis jusques à plus ample informé tels, tels et tels, qui néanmoins assisteront à l'exécution de ceux contre lesquels la peine de mort vient d'être prononcée. » Toutes

ces formalités remplies, le général Le Moine fit prendre chaque condamné l'un après l'autre par quatre soldats, qui immédiatement l'emmenaient à quelques pas et le fusillaient, chacun de son côté. On n'entendait au loin que coups de fusil. Cette opération dura une heure. Sur soixante-dix émigrés, un seul parvint à s'échapper des mains de ses bourreaux, d'une manière très adroite. C'était un ancien officier de carabiniers nommé M. de Boishéraut [1], de la province du Poitou. Les soldats qui l'entraînaient pour le fusiller lui dirent :

« Citoyen, nous sommes bien fâchés, mais c'est la loi. Ainsi, si vous avez de l'argent, donnez-le-nous tout de suite. »

L'émigré leur dit tranquillement :

« J'ai environ vingt-cinq guinées sur moi, et comme je ne veux pas faire de jaloux pour le partage, je vais les jeter en l'air, et attrapera qui pourra. »

Il prend alors son or, le leur montre et le jette au loin. Les soldats avides, oubliant vite leurs ordres, coururent pour ramasser l'or. Pendant ce tems-là, l'émigré, qui était leste, s'échappe, court, s'enfuit à travers champs, et gagne les blés qui n'étaient pas encore moissonnés; on lui tira nombre de coups de fusil qui ne l'atteignirent point. Il était neuf heures du soir. On cria sur toute la ligne : « Arrête! arrête! » De nombreuses patrouilles furent envoyées de toutes parts pour ressaisir la victime échappée. Le général Le Moine était furieux et voulait faire fusiller sur-le-champ les quatre soldats si peu attentifs. J'ai revu trois mois après cet émigré au quartier général du vicomte de Scépeaux. Il m'a raconté lui-même son évasion, ainsi que nombre de circonstances que j'omets ici. Il resta toute la nuit caché dans un champ de blé, d'où il entendait continuellement la marche des patrouilles

[1] M. Fournier de Boissairault d'Oiron.

environnantes. A la pointe du jour, ne percevant aucun bruit, il leva la tête au-dessus des épis; il aperçut une ferme à quelque distance, et se décida à s'y rendre, malgré les craintes qu'il avait d'y rencontrer des Républicains logés, ou qu'elle ne fût habitée par des paysans patriotes. Une réflexion assez juste lui donnait de la confiance : c'est que, dans ce pays, les gens de la campagne pensaient assez uniformément. Il arrive et frappe à la porte; il était trois heures du matin. Les soldats du camp ennemi, fatigués, reposaient tranquillement. La métayère du lieu venait de se lever. Elle ouvre. M. de Boishéraut lui dit aussitôt :

« Brave femme, de grâce, sauvez un malheureux échappé hier à la mort. »

Elle lui répondit :

« Ah! quel bonheur, monsieur, que mon mari ne soit point encore levé! Montez vite dans ce grenier, où je vous ferai une cache. »

Cette paysanne honnête et sensible l'a gardé trois mois, à l'insu de son mari, qui était du petit nombre des patriotes du pays. La respectable sœur du curé de Quiberon pourvoyait à sa subsistance, lui procurait des livres, des plumes, de l'encre et du papier, et l'instruisait de tout ce qui se passait. La garnison étant diminuée et la surveillance devenue moins active, on parvint à le faire sortir de la presqu'île au moyen d'un habit de pêcheur.

L'horrible boucherie consommée, on laissa les malheureux cadavres étendus sur la terre. La troupe se retira pour prendre quelque repos. On eut soin de répartir les sursis dans différens corps de garde. J'observe ici que je ne parle que d'une commission militaire, celle où j'ai passé. Je suis le seul officier de l'infanterie de la légion de Damas échappé à ce massacre.

On nous conduisit, après, dans une maison qui servait de corps de garde. Nous n'eûmes que le pavé pour nous coucher.

D'ailleurs, nous étions tous trop émus, trop agités pour pouvoir dormir.

A la pointe du jour, nous entendîmes les éclats de rire, les cris, les hurlemens affreux des cannibales qui, la veille, avaient été les exécuteurs des hautes œuvres ordonnées par la Convention, et qui s'arrachaient, se disputaient les vêtemens des victimes immolées aux lumières du siècle. Je m'approchai d'une fenêtre qui donnait sur le champ du massacre. Mais, ô douleur! quel horrible spectacle! Le souvenir m'en est encore déchirant aujourd'hui. Que vois-je? Des tigres, des sauvages se disputant, après un combat, les dépouilles sanglantes de leurs ennemis, les habits, les chemises de mes malheureux camarades. Un sentiment d'horreur me saisit aussitôt : « Dieu! quelle horreur! » m'écriai-je. Mes compagnons d'infortune se lèvent à l'instant, vont à la fenêtre, regardent, et, tout stupéfaits, retournent à leur place, les mains sur les yeux, fondant en larmes, cherchant à retenir leurs sanglots, se couchent et s'étendent par terre dans le plus grand anéantissement, n'osant proférer une parole. C'est alors que je me livrai à tous les sentimens du plus cruel désespoir. « Les monstres! » dis-je tout haut. J'invectivai hardiment les Républicains, les juges qui avaient pu se prêter à une telle barbarie. J'apostrophai leur atroce gouvernement : « Ah! pourquoi, m'écriai-je encore, pourquoi n'ai-je point péri hier avec tous mes camarades? J'eusse moins souffert qu'aujourd'hui; tout serait maintenant fini pour moi. Je suis un lâche! » On chercha à me calmer. « Non, non, laissez-moi, disais-je, je n'ai plus rien à ménager. J'ai cherché à éviter la mort; eh bien! je l'invoque, je la demande aujourd'hui. Qu'on me fusille! Que faut-il faire pour l'être sur-le-champ? Parlez, disais-je aux soldats qui nous gardaient, parlez; je désire, je demande la mort; il n'y a plus de France pour moi. Non, il n'y a plus de Français!... »

Les soldats, interdits et touchés de mon désespoir et de mes plaintes, cherchèrent à me consoler. Le caporal, s'approchant de moi, me dit avec intérêt et avec bonté : « Calmez-vous, citoyen; on est trop heureux lorsqu'on a pu échapper à une telle journée. Nous vous plaignons. Mais de grâce, cessez vos discours qui peuvent vous compromettre. » Confus des réflexions humaines du caporal et de la sensibilité de ses soldats, dans la position où nous étions : « Je vois, leur dis-je, que l'humanité n'est point éteinte dans toutes les âmes, puisque la pitié peut entrer dans vos cœurs. Vous vous montrez plus humains que vos chefs. » Je me calmai et jurai en moi-même de venger un jour la mort de mes camarades... Le Ciel entendit mes sermens et m'a permis de les tenir...

A huit heures du matin, on rassembla les sursis des différentes commissions pour les ramener à Auray. Au moment de partir, j'aperçus Mme Le Métayer, cette malheureuse mère dont j'ai parlé déjà avec tant d'intérêt. Elle n'avait pu encore s'arracher des lieux où reposait son fils. Elle s'approcha de moi, me félicita du délai obtenu, et parut revoir avec plaisir des infortunés dont la mort, à la vérité, n'était différée que momentanément.

« C'est moi, me dit-elle, qui veux me charger du soin de vous nourrir en prison, où j'irai tous les jours passer quelques heures avec vous.

— Et pourquoi, lui dis-je, ayant besoin de consolations, voulez-vous, madame, chercher à entretenir votre douleur par la vue continuelle de nos infortunes?

— Je ne cesse de le dire, me répondit-elle, je ne trouve plus de bonheur qu'au milieu des malheureux. Je vous parais tranquille, mais, hélas! ma douleur me dévore. Je voudrais pouvoir pleurer, mais je ne puis. La mort cruelle de mon fils a tari la source de mes larmes et me fait paraître insensible. »

Quel courage! On ne l'appelait à Auray que « la femme forte ».

Elle chemina avec les prisonniers jusqu'à Auray, où l'on nous reconduisit en prison. En arrivant dans cette ville, les habitans, inquiets sur le sort de plusieurs captifs auxquels ils portaient quelque intérêt, vinrent au-devant de notre triste colonne, bien amincie de ce qu'elle était lors de notre départ. Chacun s'empressa de témoigner à Mme Le Métayer la compassion la plus sincère. Elle reçut, sans la moindre émotion, les marques d'intérêt que l'on donnait à son infortune.

Une femme qui, de sa fenêtre, avait entendu les apostrophes que j'avais adressées dans la rue à un officier républicain, lorsqu'on allait nous ramener à Quiberon pour y être jugés, vint à moi, et me dit avec un sentiment d'heureuse surprise :

« Ah! monsieur! je suis bien contente de vous revoir, quoique je n'aie point l'honneur d'être connue de vous. J'ai entendu, avant votre départ, votre conversation avec cet officier qui, par ses menaces, voulait vous imposer silence, et j'ai admiré votre fermeté et votre sang-froid.

— Hélas! lui dis-je, madame, si quelque chose peut nous consoler dans la pénible situation où nous sommes, c'est l'intérêt que nous portent tous les Français susceptibles de pitié. Mais notre mort n'est qu'ajournée. »

Nous rentrâmes dans la prison commune, ainsi que les prisonniers des autres commissions militaires qui avaient été sursis, bien contre le gré du général Le Moine, qui voulait que tous fussent condamnés en masse.

Mme Le Métayer venait nous voir tous les jours. Sa fille, qui avait été obligée de rester à Auray en l'absence de sa mère, l'accompagnait souvent et nous apportait à dîner, au chevalier de la Houssaye et à moi.

Si cette pauvre mère ne trouvait plus de consolation que parmi les malheureux, nous sentions une véritable satisfaction

à éprouver l'attachement qu'elle nous témoignait. Elle n'était occupée qu'à chercher les occasions de nous rendre quelque service. Elle nous informait de tout ce qui se passait au dehors, nous faisant parfois entrevoir l'espérance d'un meilleur ordre de choses. Les autres dames de la ville s'empressaient également toutes auprès des prisonniers. Il y en eut parmi elles qui furent assez heureuses d'en faire évader au péril de leur liberté et même de leur vie. Quelle commisération! Que de vertus, de sentimens, de peines, d'inquiétudes! De combien de dévouemens, n'ont-elles pas donné de preuves! Aimables, jeunes et belles, elles oubliaient tous les plaisirs, pour ne se livrer qu'à un seul, celui de la charité qui plaint et qui console. Ah! femmes généreuses! que de droits vous avez à la reconnaissance des amis de l'autel et du trône! Que de souvenirs chers et vertueux vous avez laissés dans nos cœurs! Puisse l'exemple de votre courageuse conduite, de vos belles actions, et la mémoire de votre bonté, se conserver à jamais dans cette ville d'Auray, que vous avez honorée par vos généreuses vertus, et qui sera toujours fière de la célébrité que vous lui avez acquise dans ces tems de malheurs!

Nos jours, depuis notre retour dans la prison d'Auray, se passèrent assez uniformément. Mais le moment de nouvelles craintes et de nouvelles alarmes ne tarda point à arriver.

La Convention, sur le compte qui lui avait été rendu des exécutions faites à Quiberon, fut mécontente de ce qu'elles n'étaient point plus nombreuses. Elle n'approuvait pas cette quantité de sursis accordés. Elle ordonna, en conséquence, une nouvelle revision de ces jugements, et décréta la condamnation à mort des émigrés même au-dessous de seize ans[1].

[1] Voici la lettre adressée, le 9 août 1795, au représentant Mathieu par le Comité de salut public : « Notre collègue Blad avait cru devoir, entre autres « objets, ordonner qu'il serait sursis au jugement des prisonniers émigrés « avant l'âge de seize ans... Nous l'invitons à ordonner au général de division

C'était annoncer qu'elle ne voulait faire aucune grâce. Et quant aux étrangers, elle stipula qu'on prendrait les précautions les plus sévères pour bien constater leur identité.

Cette nouvelle ne fut point plus tôt arrivée à Auray, que le général Le Moine recomposa ses commissions militaires, qu'il avait trouvées trop bénignes; et il nomma de nouveaux présidens.

Nous voilà donc plongés de nouveau dans les angoisses de l'anxiété, sans espoir d'échapper désormais aux nouvelles mesures, prises pour consommer tout à fait ce chef-d'œuvre d'iniquités inouïes et de barbarie nationale.

Mme Le Métayer vint nous voir. Après avoir parlé de différens objets, elle me dit que le général Le Moine venait de destituer de la présidence de la commission militaire M....., comme trop humain et trop indulgent, et qu'il l'avait remplacé par M....., ancien procureur, homme fin, adroit et rusé.

« Je vous plains, messieurs, nous dit-elle; car comment espérer que des officiers, peu au fait des subtilités de la chicane, puissent lutter contre l'adresse et les pièges tendus à leur bonne foi par un homme de loi?

— Madame, lui répondis-je, notre existence est devenue si pénible et notre avenir si incertain, qu'il n'y a plus de goût à tenir à la vie. La mort n'a plus rien qui m'effraye, elle terminera tous mes maux. Je défendrai mes jours tant que je pourrai; si je succombe, j'en verrai approcher la fin sans la regretter, puisque nous n'avons plus devant nous qu'une perspective de calamités continuelles. »

« Lemoine, commandant à Quiberon, de faire mettre en jugement les émigrés « pris les armes à la main, qui étaient sortis de France avant seize ans.

« *Signé :* MERLIN (de Douai), LETOURNEUR, DEFERMON, BOISSY-D'ANGLAS, J.-B. LOUVET. »

Cette dame m'ayant demandé quelles nouvelles raisons je pourrais alléguer, je réfléchis un instant et lui communiquai ce qui me vint à la pensée. Elle me dit qu'elle verrait deux des juges pour les prévenir favorablement : « Ne vous en donnez point la peine, lui dis-je, je ne tiens plus à la vie; elle ne peut plus avoir de charmes pour l'honnête homme. » Elle m'avertit alors d'être bien assuré et très concis dans mes réponses : « Surtout, n'hésitez pas; car si vous balancez un instant à répondre, vous êtes perdu. Les juges diront que vous cherchez quelque mensonge, on vous fera sortir aussitôt, et vous serez condamné. »

Le lendemain de cet entretien, on fit sortir tous les prisonniers pour les conduire de nouveau à la commission militaire : nous étions une quarantaine. Vers les huit heures du matin, un sergent vint crier dans la chambre où l'on nous avait déposés : « Allons, un prisonnier pour aller à l'interrogatoire. » Personne ne se présentait, je me levai et lui dis : « Voyons, finissons-en, je vous suis. » J'entrai dans la salle d'audience, qui était remplie de monde. On me fit asseoir sur un banc, en face du tribunal, dont les juges ne tardèrent pas à arriver.

J'avais une simple redingote bleue, et rien de l'uniforme militaire. Je savais qu'il y avait un tel désordre dans le travail des commissions, que l'on n'avait pas même conservé les anciennes procédures [1]; en sorte que, ne craignant pas qu'on me mît en opposition avec moi-même, sur ce que j'avais déjà répondu antécédemment, je pouvais bâtir un nouveau roman. Je jetai les yeux sur le président, le capitaine procureur Lalene. A côté de lui était le chef de bataillon X..., vice-président. Ce brave officier, que j'avais

[1] Tercier se trompait : les procédures ont été si bien conservées que notre savant ami M. Albert Macé, de Vannes, a retrouvé, dans les archives relatives aux exécutions de Quiberon, les deux interrogatoires de l'auteur de ces Mémoires. Nous publions, aux Pièces justificatives, ces deux documents d'une haute importance.

souvent vu dans notre prison, feignit de ne pas me connaître; je savais qu'il pourrait démentir la fable nouvelle que j'allais faire. Mais je pris confiance en lui, persuadé qu'il garderait un silence salutaire.

Le président m'interrogea. Après les premières questions d'usage, il me prit dès mon enfance, et me demanda année par année ce que j'avais fait, ce que j'étais devenu. J'avoue que, n'étant point préparé à ce genre d'attaque imprévue, je commençai à désespérer de mes moyens. Néanmoins, je ne me laissai nullement intimider. Ma contenance était ferme, calme, et n'avait rien d'embarrassé. Je répondis à toutes ses questions avec une telle justesse, une telle précision et surtout tant de vraisemblance, qu'il n'éleva aucun doute sur mes réponses. Aujourd'hui même, que je me rappelle ces terribles momens, je suis encore étonné de ma présence d'esprit. Il me semble que le Ciel, alors, inspirait toutes mes réponses, qui découlaient naturellement, et qui, réunies ensemble, formaient un historique intéressant, et que je n'avais point pu inventer antérieurement.

Mon interrogatoire dura deux heures; je fus soigneusement questionné. M. X... m'écoutait, gardait le silence et semblait applaudir à ma défense. Je m'étais donné pour un étranger liégeois, qui avait passé fort jeune en Amérique dans l'île anglaise de la Grenade, où j'étais depuis vingt ans économe sur une habitation que je désignai; je déclarai que j'étais venu pour des affaires de commerce à Hambourg, où j'étais demeuré six mois ; que là, je m'étais embarqué sur la flottille anglaise, qu'on disait destinée pour les îles du Vent, et que ce n'était qu'en mer que j'avais été détrompé. Le président procureur me tendit toutes sortes de pièges, par cent questions insidieuses, pour me faire couper, ou m'embarrasser. Il ne put jamais me prendre en défaut. A la fin, il me dit:

« Citoyen, votre interrogatoire est fini. Nous voyons bien

que vous nous avez dit la vérité, parce que la vérité est une, et que, n'étant point préparé aux questions que je viens de vous faire, vous y avez répondu d'une manière si précise, si péremptoire, qu'il n'y a que votre intime conviction qui a pu vous faire établir votre défense, telle que vous venez de nous la présenter, avec ce sentiment de confiance et d'assurance qui ne s'emprunte pas. Voici donc quel est le prononcé de votre jugement. Vous êtes déclaré prisonnier de guerre, et vous serez conduit à Vannes, en cette qualité ; vous y aurez la ville pour prison jusqu'à ce que vous soyez transféré à Rennes, où vous pourrez être échangé. »

Ma sentence entendue, je me récriai hautement contre un tel jugement, alléguant pour raison, que ne faisant point partie de l'armée prisonnière, je devais être traité comme un particulier. « Dans une ville de guerre prise, on ne fait point, lui dis-je, les habitans prisonniers, mais seulement la garnison. J'ai, ajoutai-je, à bord de la flottille anglaise, une pacotille de 25,000 francs de marchandises qui, rendue en Amérique, doit me donner un profit considérable; je me trouverai totalement ruiné si je ne puis retourner à la flotte anglaise, où est le fruit de mon travail, de mon économie et de mes spéculations depuis vingt-deux ans. Ma femme, citoyens, à qui j'ai annoncé mon arrivée pour la fin d'août ou dans le courant de septembre, sera dans une inquiétude mortelle. Ah ! m'écriai-je, avec une douleur feinte et mon mouchoir sur les yeux, c'est la mort que vous me donnez ; faites-moi plutôt fusiller, puisque vous me réduisez au désespoir !

— Rassurez-vous, me dit le président, il peut se faire qu'à Rennes vous trouviez à vous faire promptement échanger. Au reste, nous ne pouvons point entrer dans toutes vos considérations. Elles sont incompatibles avec l'importance de nos fonctions de juges, car ce n'est point parce que vous

avez passé vingt-deux ans aux colonies que vous êtes en partie acquitté, mais parce que vous êtes étranger. Y fussiez-vous demeuré cinquante ans, si vous étiez reconnu Français, vous seriez condamné à la peine de mort, quel que fût même votre âge... Retirez-vous. »

J'avais cru devoir continuer ainsi mon rôle de déception, pour ôter tout soupçon, et empêcher le tribunal de revenir sur mon jugement.

En traversant la salle, où se trouvait un nombreux auditoire, chacun des assistans m'adressait des paroles de consolation : « Ah! citoyen, vous nous avez bien intéressés. Prenez confiance en la nation. »

Le président, en me rendant une partie de ma liberté, m'avait signifié que j'avais la ville d'Auray pour prison : que seulement un soldat m'accompagnerait partout où j'irais, et que le lendemain je serais conduit sous escorte à Vannes, où je serais également libre, et que j'y attendrais le départ du premier détachement qui irait à Rennes conduire des prisonniers.

Mme Le Métayer m'attendait au bas de l'escalier de la salle d'audience. En m'apercevant, elle jugea à mon air rassuré que je venais encore d'échapper au tribunal révolutionnaire. Je lui dis en peu de mots ce qui venait d'être prononcé dans mon jugement : « Ne vous fiez pas, me dit-elle tout bas, à de pareilles promesses, mais fuyez au plus vite dès que vous en trouverez l'occasion ; il n'y a pas la moindre foi à avoir dans les Républicains. » Elle m'accompagna à ma prison, où je retournai chercher le peu d'effets que j'y avais laissés et dont devait profiter le geôlier en cas de condamnation à mort.

Une dame de la ville, Mme Dubois, et Mlle Vial, sa nièce, vinrent me prendre pour m'emmener dîner chez elles, avec Mme Le Métayer. Il y avait beaucoup de monde ; c'était à qui me féliciterait. Dans l'après-midi, toutes les personnes d'Auray

s'empressèrent également de venir me complimenter avec le plus sensible intérêt. Le maire de la ville me donna un billet de logement chez une marchande mercière sur la place, brave et excellente femme, qui me fit préparer un bon lit. Je me couchai sur les neuf heures du soir et je dormis profondément jusqu'au lendemain neuf heures du matin. C'était la première nuit, depuis plusieurs mois, que je me trouvais coucher dans un lit, car en prison nous n'avions que le plancher pour dormir, sans un brin de paille.

Le matin, en descendant de ma chambre, je vis dans la boutique de la marchande le président de la commission qui m'avait jugé la veille. J'avoue que sa présence inattendue me troubla. Il me reconnut et me demanda comment j'avais passé la nuit.

« Fort bien, lui répondis-je, quoique vous eussiez pu m'en faire passer une fort mauvaise.

— Que voulez-vous, citoyen, répliqua-t-il, nous avons des devoirs si sévères à remplir... Et, quand la loi est là, nous ne pouvons pas nous en écarter. De plus, nous avons tant de précautions à prendre pour n'être point trompés... Et puis, votre cause était si bonne, si intéressante, que nous vous avons rendu justice. »

Je saluai.

On me signifia dans la matinée, ainsi qu'au chevalier de la Houssaye, de nous tenir prêts à partir pour Vannes. La bonne Mme Le Métayer nous emmena dîner chez elle. Elle nous répétait souvent : « Fuyez, messieurs, dès que vous en trouverez l'occasion. Vous n'êtes point encore hors des mains des Républicains. Vous être trop confians, vous autres émigrés, vous ne connaissez point toute la perfidie nationale. »

Elle avait bien raison, et nous ne tardâmes pas à reconnaître combien nous avions eu tort de n'avoir point suivi ses sages conseils. Je priai Mme Le Métayer de me remettre la

lettre que je lui avais remise avant d'aller à l'interrogatoire, et qu'en cas de mort, elle devait faire passer à ma sœur, pour instruire ma famille de mon sort. « Non pas, s'il vous plaît, me répondit-elle, je la garde. Elle est trop curieuse pour que je m'en dessaisisse. » Je n'insistai pas.

Nous partîmes vers une heure après midi, le chevalier de la Houssaye et moi, sous la simple escorte d'un caporal et quatre hommes. Le président se trouva à la porte, lors de notre départ, et nous dit qu'il espérait que nous ne chercherions point à nous évader en route, et que si nous le tentions, nous rendrions notre position désagréable, en ce que nous serions plus étroitement surveillés dès que nous serions repris. Nous lui répondîmes que nous n'en avions nullement la pensée. Plusieurs dames et habitans nous accompagnèrent assez loin en dehors de la ville, et nous répétaient tous : « Fuyez, messieurs, à la première occasion, et ne vous fiez point à la foi du gouvernement. » Nous remerciâmes les habitans et surtout les dames de leur vif intérêt, et nous les embrassâmes tous en pleurant.

Les soldats qui nous conduisaient étaient sans la moindre défiance. Ils s'entretenaient familièrement avec nous. J'en remarquai un, parmi eux, qui était doué d'un extrême bon sens, et qui me parut avoir reçu une instruction au-dessus de celle des gens de son état. Il prenait plaisir à causer avec nous, et à nous faire des questions auxquelles nous satisfaisions avec complaisance. Il nous laissa entrevoir quelques doutes sur notre position par des mots et des phrases entrecoupées. Arrivés à moitié chemin de Vannes, ces soldats, qui étaient harassés par le service et des fatigues continuelles depuis six semaines, nous proposèrent de nous reposer et de laisser passer la chaleur du jour. Nous y consentîmes par pitié pour eux, car il nous tardait d'arriver à notre destination. Nous fîmes venir du vin, et apporter à manger. Ils burent et man-

gèrent à discrétion. Le soldat était malheureux, à cette époque, en Bretagne; il était mal vêtu, mal nourri, et n'était payé qu'en assignats, qui étaient en tel discrédit alors qu'ils ne servaient qu'à allumer les pipes. On n'avait jamais pu parvenir à les faire recevoir dans les campagnes de ce pays.

Après avoir bien bu et bien mangé, nos soldats se jetèrent sur un lit, où ils reposèrent jusqu'à cinq heures du soir, qu'ils se réveillèrent pour continuer leur route. Certes, il nous était bien facile de prendre la fuite pendant leur sommeil. Mais nous étions confians et nous nous croyions définitivement jugés. De plus, ne connaissant point les chemins du pays ni aucun habitant, nous préférâmes ajourner l'exécution d'un tel dessein, possible lorsque nous serions arrivés à Vannes, où nous entrâmes à la nuit tombante. Notre caporal fut au corps de garde de la place faire son rapport, et remit à l'officier son ordre de conduite, avec une copie de notre jugement, adressée au général Le Moine, qui se trouvait alors à Vannes, chef-lieu du département.

A la lecture des pièces qui lui furent remises, cet homme impitoyable s'emporta avec fureur contre l'imbécillité et la sotte pitié des juges de la commission. Il s'écria, avec le sentiment de la rage et du dépit de voir échapper quelques victimes : « Des étrangers! ah bien, oui, des étrangers! Moi, je soutiens que ce sont des émigrés qui ont fait quelque roman. Qu'on les mène en prison; ils passeront à ma commission militaire, et je saurai mieux découvrir la vérité que tous ces imbéciles de juges. »

O vous, prétendus philanthropes, continuels défenseurs du crime; vous qui vous récriez à la moindre condamnation d'un coupable, qui invoquez sans cesse les droits de la nature et de l'humanité, qui traitez d'injustes et de barbares toutes les sentences rendues la loi à la main, comment justifierez-vous tous

les excès commis à cette époque? Vous qui avez récriminé contre des jugements rendus à Grenoble, à Lyon et par des tribunaux institués par les lois des deux Chambres, que direz-vous d'un homme qui, de sa propre autorité, crée un tribunal où il fait casser les sentences émanées des commissions établies par le gouvernement d'alors, et cela en pure haine d'hommes émigrés, dont il poursuit sans pitié l'entière destruction? Répondez, hommes féroces, bien qu'ayant toujours le mot d'humanité à la bouche. Dites si jamais la terre fut couverte de plus de crimes que dans ces tems de déplorable mémoire. Et vous affectez de gémir de douleur lorsque la loi vient frapper un coupable. Voyez un général, foulant aux pieds toutes les lois, s'établir accusateur et juge et condamner de sang-froid des victimes que le droit de la guerre devait respecter; il agit seul, sans ordre, certain que sa conduite sanguinaire sera approuvée. Faux amans de l'humanité, que vous vous annoncez être toujours prêts à venger, votre pitié n'est que dans vos paroles et nullement dans vos cœurs, où ne saurait germer un sentiment qui vous est impossible.

Nous attendions tranquillement sur la place d'armes le retour de l'officier, qui vint nous signifier l'ordre qu'il venait de recevoir de nous conduire en prison. C'est alors que nous reconnûmes la vérité de ce qu'on nous avait dit généralement à Auray. La perfidie républicaine nous fut bien démontrée; et nous regrettâmes de ne nous être point sauvés pendant la route.

Nous voilà replongés dans toutes les horreurs, les craintes et les angoisses d'une nouvelle captivité, dont, pour cette fois, il nous paraissait bien difficile de nous tirer; toutes les ressources de notre imagination nous semblaient épuisées.

Une chapelle, dont j'ai oublié le nom, servait de lieu de détention à une centaine de prisonniers, prussiens, autri-

chiens et déserteurs français. Voilà l'endroit où l'on nous enferma. Nous avions apporté d'Auray plusieurs lettres de recommandation pour des personnes de Vannes, et notamment pour des femmes, toujours prêtes à agir dans ce pays, lorsque leur sensibilité était intéressée. Nous trouvâmes le moyen de faire instruire une de ces dames de notre détresse. Sur-le-champ elle nous fit apporter des matelas et à souper. Elle vint elle-même s'entretenir confidentiellement avec nous, nous promit ses services, et nous fit concevoir quelque espérance.

Il y avait à la porte de cette chapelle trente hommes de garde. Les prisonniers au milieu desquels nous nous trouvions, nous voyant couchés sur des matelas, tandis qu'ils avaient à peine de la paille, en murmurèrent par jalousie ; ils publièrent méchamment que nous étions des émigrés. Ils nous regardaient de mauvais œil, et insultaient ceux qui nous apportaient à manger.

Mlle B... venait nous voir tous les jours, et nous instruisait des démarches que chacun faisait en notre faveur, par des voies indirectes, vis-à-vis du général Le Moine, pour qu'il nous envoyât à Rennes, ainsi que le portait notre jugement. Mais cet homme impitoyable était sourd aux demandes et aux représentations. Son aide de camp était de la connaissance de Mlle B... ; il vint de sa part nous visiter plusieurs fois, prit avec nous un air affectueux, et nous laissa concevoir des espérances qu'il nourrissait perfidement dans nos cœurs.

La misère était si grande dans l'armée républicaine, que les officiers, avec leurs assignats, manquaient essentiellement de tout dans ce pays ; cet aide de camp n'avait point de bottes, et ne trouvait point à s'en procurer dans la ville. Il avait remarqué que j'en avais une paire presque neuve ; il la convoitait depuis quelques jours. Enfin il me proposa de les lui céder. Je le refusai, en lui donnant pour raison que c'était

mon unique chaussure; il revint plusieurs fois à la charge. Craignant que mes refus ne détruisissent le désir qu'il montrait à nous obliger, mon camarade me sollicitant de son côté de lui faire ce sacrifice, je dis à l'officier d'y mettre le prix. Il m'en offrit douze francs. Je ne marchandai pas, il emporta mes bottes, et oncques ne l'ai revu.

Le général Le Moine, devenu plus soupçonneux par l'intérêt qu'on nous portait, ordonna de nous surveiller sévèrement, et disait qu'il saurait bien découvrir la vérité, lorsque nous serions devant sa commission militaire. Nous étions convenus, mon camarade et moi, que celui de nous deux qui trouverait l'occasion de s'enfuir, en avertirait l'autre. Il la trouva le premier, s'évada sans me rien dire, et me laissa dans un mortel embarras, comme on va le voir dans le récit suivant.

Les prisonniers prévinrent le sergent de garde de l'évasion du chevalier de la Houssaye. Le sergent, ayant vérifié le fait, vint à moi comme un furieux, et me demanda arrogamment où était mon camarade. Moi, déjà informé de sa fuite, je lui répondis avec calme que je n'avais point de camarade.

« Qu'est devenu, me dit-il, cet homme qui couchait avec toi sur le même matelas?

— Je n'en sais rien, lui répliquai-je, et je ne le connais pas.

— Ah! tu ne le connais pas, continua-t-il; il est évadé!

— Cela se peut, lui dis-je, toujours de sang-froid, et je ne suis point complice de son évasion. »

Alors, le sergent m'apostropha durement, et me dit :

« C'est un complot fait entre vous deux, mais je t'assure bien que tu ne t'échapperas pas. »

En même tems, il fit venir le caporal, et lui dit :

« Voilà un homme que je te consigne. Tu auras, ainsi que la sentinelle, les yeux toujours fixés sur lui. Tu feras surveiller tous ses mouvemens, et vous répondez de lui, tous les deux sur votre tête. »

Puis il se retira.

Ce dialogne fini : « Me voilà, me dis-je, dans un cruel embarras, par le manque de parole du chevalier de la Houssaye. Il n'y a plus pour moi aucune possibilité de salut. » Je me promenai dans la prison et je remarquai que tous mes pas étaient observés.

Le sergent revint à moi et me dit :

« Que je suis malheureux! Depuis que je monte la garde des prisonniers, aucun ne s'est sauvé, et me voilà dans le cas de subir trois mois de cachot.

— Je vous plains, lui dis-je, et la fuite de l'homme couché près de moi m'est bien désagréable et m'afflige plus que vous ne croyez, puisqu'elle m'attire une telle sévérité. Pourquoi, dis-je à ce sergent, craignez-vous que je m'enfuie? Je suis étranger, Liégeois et prisonnier de guerre. Pouvez-vous imaginer que je m'expose à rendre ma position plus mauvaise? Je vous dis, citoyen sergent, que cette évasion est plus fâcheuse pour moi que pour vous. »

Il convint de mes raisons. Je fis, pour le calmer, apporter une bouteille de vin que nous bûmes ensemble. Il me dit que, dans son rapport, il ne ferait point mention de cette évasion, dont on ne s'apercevrait pas, parce qu'on n'avait point de liste exacte du nombre des prisonniers.

Après maintes démarches inutiles, Mlle B... vint me voir et me dit :

« Il nous est impossible de solliciter davantage votre élargissement; nous sommes toutes devenues suspectes à force de démarches. Tâchez, par vous-même, d'imaginer quelques moyens de fuite, nous vous seconderons au dehors du mieux que nous pourrons. »

Les contrariétés que je venais d'éprouver avaient rendu mon évasion extrêmement incertaine, par les difficultés qu'elles avaient fait naître. Je ne me décourageai point, cependant,

et je méditai de nouvelles mesures pour parvenir à mes fins. La femme d'un garçon imprimeur avait été chargée par quelques habitans de la ville du soin de m'apporter mes repas. Après la scène que j'avais eue avec le sergent, elle vint avec notre déjeuner, et parut suprise de me trouver seul. Je lui racontai ce qui venait de se passer. Elle me dit alors :

« Si vous parvenez à sortir de la prison, je demeure en face, et je travaille sur le devant de ma porte. Dès que je vous verrai dehors, je marcherai en avant à travers plusieurs rues. Vous me suivrez de loin sans me perdre de vue. »

Comme j'avais très peu d'effets, je ne voulais point les laisser derrière moi. J'eus l'air de les lui vendre publiquement, pour acquitter mes dépenses jusqu'à ce jour, et me procurer quelque argent qu'elle me donna, et elle les emporta.

Vers les onze heures et demie du matin, avant la garde montante, je vis entrer, dans notre chapelle-prison, un commissaire avec un commis-greffier portant une liasse de papiers. C'étaient des lois nouvelles de la Convention qu'il venait lire, ainsi que le traité de la paix d'Espagne et la liste de ceux qui devaient, ce même soir, passer à la commission militaire. Tous les prisonniers et soldats de garde avancèrent et se mirent en cercle pour entendre ce qu'on venait publier de nouveau. Je m'approchai du cercle. La sentinelle qui était à la porte, s'étant aussi laissé entraîner par un mouvement de curiosité, vint écouter la lecture des paperasses que faisait le commissaire. J'allais, je venais d'un endroit à l'autre, observant tout ce qui se passait. J'affectai, pour ôter tout soupçon à la sentinelle, de me placer à côté d'elle, et, dans un moment où je vis que chacun portait la plus grande attention à la lecture faite par le commissaire, je passai doucement derrière ce factionnaire, sans être aperçu, et je gagnai la porte qui était ouverte. Me voilà sorti.

La femme du garçon imprimeur se leva sur-le-champ, mar-

cha à grands pas, traversa plusieurs rues. Je la suivais sans la perdre de vue. Enfin, je la vis entrer dans une maison et en sortir aussitôt; au moment où j'arrivais derrière elle : « Entrez vite », me dit-elle, et elle s'éloigna. Je me trouvai chez un tailleur; il me conduisit dans une chambre haute où l'on s'empressa de me cacher.

On m'apporta, je ne sais d'où, un fort bon dîner. Une heure après, la femme du garçon imprimeur vint, avec mes effets qu'elle me rapportait. Elle me raconta qu'elle était allée, comme à l'ordinaire, me porter à dîner à la prison, et qu'elle avait fait l'étonnée de ne pas me trouver. « Bah! lui dirent les prisonniers, il est bien loin. » A cette nouvelle, elle s'était beaucoup apitoyée, disant que je lui devais de l'argent : et alors, tout en gémissant de sa perte, elle avait laissé mon dîner à deux autres prisonniers, qui le trouvèrent fort bon. Elle m'ajouta encore que le sergent et le caporal s'étaient trouvés dans un grand embarras, et que, pour s'en tirer, ils avaient jugé prudent pour eux de ne parler de rien au relevé de la garde. Je remerciai avec effusion cette brave femme, que les honnêtes gens de la ville employaient continuellement au service des prisonniers. Elle me dit que, sur les huit heures du soir, on viendrait me chercher, pour me conduire dans une maison à l'extrémité de la ville, où je serais dans la plus grande sûreté.

Je vis entrer après elle, dans ma chambre, une femme qui était fort jolie, bien mise, et ayant un très bon ton. Elle me dit :

« Monsieur, c'est vous qui vous êtes sauvé ce matin de la prison?

— Oui, madame, lui répondis-je, et grâce aux services des bons habitans de cette ville.

— Monsieur, continua-t-elle, je viens m'informer si vous avez besoin d'argent.

— Madame, lui dis-je, je suis assez heureux pour posséder encore une quinzaine de guinées, qui, j'espère, me suffiront pour rejoindre l'escadre anglaise.

— Mais, monsieur, me dit-elle, c'est peut-être par délicatesse que vous refusez d'accepter l'argent que je suis chargée par mes maîtres de vous offrir. Ce n'est point un don qu'ils vous font, mais un prêt que vous leur rendrez dans des tems moins malheureux. »

Je vis alors que je parlais à la femme de chambre de quelque dame riche du pays. Je lui demandai le nom de ses maîtres, si généreux et si compatissans. Elle me répondit qu'ils ne voulaient point être connus, et elle persista de nouveau dans ses offres et dans ses instances.

« Mademoiselle, lui dis-je, j'ai, dans ce moment-ci, quinze guinées ; je croirais manquer à la délicatesse, si j'acceptais des services d'argent, dont vous voyez que je puis me passer. Je laisse derrière moi nombre de mes malheureux camarades, qui sont dans la plus grande détresse, et je croirais leur faire tort si j'acceptais des offres que, dans leur intérêt, je dois réellement refuser. »

Elle se leva, et, persistant dans ses mêmes propositions, elle me fit confidence que ses maîtres avaient destiné une somme assez considérable à venir au secours des malheureux prisonniers. Je la priai de vouloir bien, en mon nom et en celui de mes camarades encore détenus, leur porter les sentimens de notre sincère reconnaissance. J'ai appris depuis que ces personnes si généreuses étaient des gens fort riches, qui avaient dépensé plus de quatre-vingt mille francs en actes de bienfaisance. Quel bel emploi de la fortune! Pour donner une idée du dévouement des habitans de ce pays, je dirai qu'à quinze lieues à la ronde, ils s'étaient tous cotisés pour subvenir aux frais de dépense et d'entretien des prisonniers. Ce généreux élan produisit plus de secours que toutes les souscriptions

fastueuses que provoquent les gouvernemens. Des cuisines étaient établies à Auray pour nourrir les émigrés captifs, que la République française jugeait indignes de la ration nationale; je me rappelle avoir, étant en prison, acheté un pain de munition d'un soldat, qui ne voulut point me le céder à moins de trois francs en numéraire.

A huit heures du soir, on vint me chercher pour me conduire dans une autre maison à l'extrémité de la ville. J'y trouvai six à huit personnes, dont deux ecclésiastiques. J'y restai trois jours, au bout duquel tems on m'emmena, avec un de mes camarades, M. de Guéfontaine, au pays des Chouans de la Bretagne. Un guide, que l'on nous donna, nous conduisit dans une commune de la division du chef de ce pays, Georges Cadoudal, qui, devenu depuis mon ami, a péri à Paris en 1804, lors de la fameuse conspiration de Moreau-Pichegru, dans laquelle je me suis trouvé impliqué.

QUATRIÈME PARTIE

LA CHOUANNERIE

(1795-1796)

Entrevue de Tercier et Guéfontaine avec Puisaye. — Ce dernier leur refuse des passeports pour l'Angleterre. — Il donne l'ordre de les fusiller. — Tercier parvient à rejoindre Scépeaux. — Il combat dans son état-major. — Il est adjoint au chef de division Taillefer. — Le curé de Vaiges. — Combat de la Bazouge. — La tactique vendéenne. — Rencontres diverses. — Lettre de Frotté. — Mort de Taillefer. — Une cabale. — Lettre de Scépeaux. — Une messe interrompue. — Intrigue déjouée. — Une espionne. — La cache de Tercier. — Il écrit au général Chabot. — Mort du curé de Vaiges. — Proclamation de Scépeaux. — La pacification. — Tercier quitte le Maine et se rend à Amiens.

Me voilà donc, contre toute probabilité, tout espoir, échappé miraculeusement des prisons de la République, de ses commissions militaires, et surtout des mains barbares d'un général qui, de sa propre autorité, annulait la sentence des officiers juges, qu'il traitait de gens pusillanimes parce que leur âme se montrait parfois susceptible de quelque sentiment d'humanité, qu'il faisait souvent taire en les menaçant de la prison et du cachot, lorsqu'ils hésitaient à obéir à ses ordres monstrueux et sanguinaires.

J'ai fait voir, dans les trois précédentes parties de ces Mémoires, quelle vie pénible et agitée j'ai menée; combien elle a été troublée soit par les peines, les fatigues des guerres et des campagnes que j'ai faites, soit par les passions, les ven-

geances et la haine des partis qui, depuis trente ans, dominent tour à tour en France. Je vais maintenant parcourir une carrière non moins ardue que les précédentes. J'ai, pendant quelques années encore, à être en butte à la mauvaise fortune, et à des dangers toujours nouveaux et en tout genre, sans jamais goûter la moindre tranquillité, et la faulx de la mort prête à me frapper à chaque instant.

On a raison de dire que ce sont les circonstances qui entraînent les hommes. Certes, il m'était impossible, lorsque je suis entré au service, de prévoir comment finirait ma carrière militaire. Un genre de guerre, introduit en France depuis la Révolution, a rangé sous ses lois nombre des départemens de l'Ouest, qui, pour résister à l'oppression, se sont simultanément armés, et par l'indignation de la mort du Roi, et pour défendre et venger la cause de l'autel et du trône. Ils ont, pendant des années, refusé toute soumission à la République. Ils ont enfin déposé les armes, non par lassitude, mais pour éviter la ruine totale de leur pays, que les gouvernemens révolutionnaires avaient menacé d'incendier.

C'est dans les provinces de l'Ouest que je vais recommencer une vie que je n'avais sauvée jusqu'à ce jour que pour la consacrer de nouveau à la défense de la cause des Bourbons. Je ne croyais point cependant, après mon évasion des prisons de Vannes, être contraint de rester en France. Mon intention était de rejoindre l'escadre anglaise, pour ensuite me réunir aux débris de la légion de Damas. Mais le destin s'opposa fortement à mes désirs. Et, comme je vais bientôt le dire, un concours d'incidens, de mauvaise volonté et d'intrigues politiques, vint arrêter mes projets, et me força, bon gré, mal gré, de rester sur la terre classique de la fidélité, et de combattre avec ses loyaux habitans, qui voulurent bien m'adopter et m'admettre dans leurs rangs, et à qui, par la suite, j'ai été assez heureux d'inspirer de la confiance, de

devenir un de leurs chefs, et de partager journellement leurs peines et leurs périls.

Peu au fait d'une guerre où il faut de l'agilité et de la jeunesse, je ne me croyais nullement propre au service des armées vendéennes de l'une et l'autre rive de la Loire. J'avais quarante-deux ans, et cet âge, quoique celui de la vigueur, n'est plus celui de la légèreté; cet âge, dis-je, est trop avancé pour combattre presque toujours à la course. Le Ciel voulut que je m'instruisisse en très peu de tems de la nouvelle tactique des Vendéens. J'ai d'abord paru au milieu d'eux comme simple volontaire. Dans les premières affaires où je me suis trouvé, j'ai presque toujours failli être pris, ne sachant point, selon leur usage, me retirer à propos. Mais j'eus bientôt saisi la tactique d'une guerre tout autre que celle même des troupes légères dans les armées régulières. J'ai fini par raisonner assez bien cette méthode vendéenne, et j'ai vu qu'il était possible de la soumettre à des règles sûres.

J'ai servi dans ces armées avec zèle et activité. Je n'ai point fait tout ce que j'aurais voulu faire, me trouvant contrarié sans cesse par les passions des hommes; et, il faut le dire, les intrigans ne sont jamais dévoués abstractivement à la cause qu'ils paraissent servir, ils s'en isolent toujours pour ne calculer que leur intérêt, leur cupidité ou leur ambition personnelle. De tels hommes perdent les partis; mais ils ont l'habileté de se sauver. Je reprends mon récit.

C'est par les secours généreux, la commisération et la tendre sollicitude des nombreux habitans de la Bretagne, qui avaient horreur des mesures sanguinaires employées contre des malheureux, dont tout le crime était de s'être soustraits par la fuite aux persécutions qu'un gouvernement régicide et usurpateur n'a cessé d'exercer contre tout Français resté fidèle à son Dieu et à son Roi, et qui voulait le rétablissement de la monarchie légitime, sous laquelle la France avait existé

pendant quatorze cents ans; c'est, il faut l'avouer franchement, aux femmes royalistes des provinces de l'Ouest que nombre de royalistes sont redevables de leur évasion et de leur existence. Ces femmes héroïques ont tout bravé, par le sentiment de la seule pitié. Ah! que ce serait un beau recueil historique à faire, que de rassembler dans un ouvrage toutes les belles actions, toutes les vertus sublimes des femmes de la Vendée! On y admirerait des traits de dévouement, d'honneur, de grandeur d'âme et de vertu, dignes des plus beaux siècles d'Athènes et de Rome, et ces deux peuples fameux se trouveraient surpassés par nos Françaises, en tout ce qui tient aux sentimens et aux caractères des âmes honnêtes et intrépides. Il y a longtems que j'ai désiré que quelque écrivain éloquent se chargeât d'un tel travail; et lorsque les Républicains n'auraient à faire parade que des crimes de la Révolution, ou des ravages à citer dans leurs annales sanglantes, nous leur opposerions les actions vertueuses de nos femmes des pays insurgés, sur les deux rives de la Loire. Car, partout elles ont montré le même dévouement, et ont été de moitié dans toutes nos opérations militaires, qu'elles secondaient merveilleusement; elles étaient nos confidentes et nos agens.

Nous sortîmes de Vannes vers les dix heures du soir. Un guide nous fut donné pour nous conduire à quatre lieues de la ville. Nous étions à la mi-septembre. Nous marchâmes pendant plusieurs heures de suite, ne nous arrêtant sur la route que dans quelques métairies ou fermes, que connaissait notre conducteur, afin de prendre langue pour notre commune sûreté. La nuit était silencieuse et fort belle. L'astre solitaire ne nous prêtait de clarté que ce qui nous était nécessaire pour cheminer par des routes de traverse, et franchir les haies, les fossés et les ruisseaux.

A quatre lieues de Vannes, nous rencontrâmes un chef de

l'armée royale, le chevalier de Seye, vers lequel notre guide nous mena. Après les premières explications, cet officier nous fit conduire dans une métairie, dont les bons habitans nous reçurent avec empressement, et partagèrent avec nous leur nourriture pendant plusieurs jours. En partant de là, on nous adressa au chef militaire du canton, qui nous demanda quelles étaient nos intentions.

J'étais parti de Vannes avec un émigré à qui j'avais été assez heureux de rendre des services essentiels. Il se nommait Guéfontaine; il était d'Arras. Il me dit en partant : « Monsieur de Tercier, je m'attache à votre sort; je suis décidé à vous suivre partout, et je n'agirai que d'après vos avis; mais je ne vous abandonnerai pas. »

Je répondis à l'officier royaliste que nous étions deux malheureux échappés de la boucherie nationale de Quiberon; que nous désirions aller à bord de l'escadre anglaise, pour rejoindre les débris de notre légion et notre colonel, le comte de Damas, qui étaient en Angleterre. Cet officier nous dit qu'il fallait, pour cela, nous adresser au comte de Puisaye, commandant général pour le Roi dans la province de Bretagne; que lui seul était autorisé à délivrer des ordres de passage. Nous priâmes ce chef de canton de nous indiquer le lieu où nous pourrions le trouver, et les moyens d'arriver jusqu'à lui. Il nous observa que cela n'était pas facile, parce que ce général ne restait point longtems dans le même endroit, et qu'il n'y avait dans le pays que deux chefs de division, savoir : Georges et Le Mercier, qui sussent exactement où il était, par les rapports continuels qu'ils étaient obligés d'entretenir avec lui. Ce brave officier, néanmoins, nous promit de nous faciliter les moyens de parvenir au général. Il nous donna deux de ses Chouans, qui avaient une connaissance parfaite du pays; ils nous firent battre les chemins pendant plusieurs jours, nous menant de métairie en

métairie. Enfin, nous arrivâmes, dans une commune de la division de Georges Cadoudal, dont toute la France, en 1804, a admiré le beau caractère, lors du procès de la conspiration de Moreau et Pichegru.

Nous arrivâmes à la métairie où était Georges. C'était dans les environs de la petite ville de Ploërmel. Il nous promit de nous faire conduire chez le général; et, en attendant qu'il en eût l'occasion, il nous logea dans une métairie du canton. Georges eut une affaire avec les Bleus. Nous lui avions demandé la permission de nous mettre dans les rangs de son armée, et de prendre part à l'action. Notre demande fut agréée, et nous combattîmes auprès de lui. Les Républicains furent battus; obligés de fuir, ils perdirent beaucoup de monde. Car, c'est surtout dans les déroutes de l'ennemi que les Chouans, lestes et ardens dans la poursuite, lui font éprouver le plus de pertes. Ils le suivent avec ténacité, et ne le quittent qu'aux portes de la ville. Deux jours après, Georges eut un nouveau combat à Grand-Champ, commune considérable située au centre de sa division. Nous y eûmes également part, et nous pûmes dès lors nous faire une idée du genre de guerre des paysans insurgés. C'est partout la même tactique.

Georges, ayant eu des nouvelles du commandant général, nous fit conduire vers lui. Nous fûmes cependant encore quelques jours sans pouvoir le joindre, l'usage des chefs n'étant point de faire connaître les lieux où ils ont dessein de se porter, ni de jamais annoncer leur arrivée, ni leur départ: précaution sage et nécessaire pour éviter la trahison, et les embuscades qu'on pourrait leur tendre pour les enlever. Enfin, après avoir battu le pays pendant huit jours, nous arrivâmes à la ferme où le comte de Puisaye venait tout nouvellement d'établir son quartier. Mon camarade me chargea d'être le porteur de la parole.

Le comte de Puisaye, qui nous avait abandonnés à Quibe-

ron, dès le commencement de l'attaque du fort Penthièvre, s'était, comme je l'ai déjà dit, embarqué dans une chaloupe qu'il avait dans le port, et s'était immédiatement fait transporter à l'île d'Houat, petite île à trois lieues de Quiberon. Depuis, il était revenu sur le continent, reprendre le commandement en chef de la Bretagne. Il était assez mal vu dans ce pays, où sa conduite et son impéritie avaient mis une partie des familles en deuil. Mais on respectait en lui son caractère de commandant général pour le Roi; il correspondait avec nos princes et le ministère anglais.

A l'issue de son conseil, nous lui fûmes présentés :

« Que voulez-vous, messieurs? nous dit le comte de Puisaye d'un ton assez brusque.

— Général, lui dis-je, nous venons vous demander des passeports pour l'escadre anglaise.

— Cela ne se peut pas, dit-il. Vous voudriez sans doute retourner en Angleterre, pour y être à charge au gouvernement britannique, qui n'a déjà chez lui que trop de gens oisifs. Il faut rester dans ce pays pour y servir la cause du Roi...

— Général, telle est notre intention jusqu'à notre dernier soupir, et c'est pour continuer à la servir, que nous vous demandons les moyens de rejoindre les débris de notre légion, et notre colonel, le comte de Damas, dont la cavalerie est embarquée.

— Messieurs, il faut servir avec nous. J'ai d'ailleurs reçu des ordres de ne plus laisser embarquer personne.

— Mais cependant, général, vous avez, encore hier, délivré des passeports à messieurs tels et tels.

— J'ai eu, monsieur, mes raisons, dont je ne vous dois pas compte.

— Général, je ne vous en demande nullement, et nous devions nous attendre à un tout autre accueil de votre part.

Nous devions, de plus, croire que de malheureuses victimes, échappées du massacre de Quiberon, trouveraient quelque commisération auprès de vous.

— Messieurs, je n'ai aucun reproche à me faire; et pour en finir, je vous répète qu'il faut servir parmi nous.

— Général, nous n'entendons rien au genre de guerre que l'on fait dans ce pays-ci.

— Ne faut-il pas, messieurs, reprit le comte de Puisaye, vous donner des grades supérieurs ?

— Non, général, nous n'en demandons pas. Nombre de nous en avaient avant l'émigration, et se sont contentés du simple poste de volontaire, d'un sac et d'un mousquet.

— Messieurs, votre conduite parmi nous décidera la manière dont je vous emploierai. »

Je répétai au général combien nous étions surpris de ne pas trouver chez lui le moindre intérêt, ni aucun sentiment de pitié pour nos cruels malheurs. J'étais indigné, et de son insensibilité, et de sa hauteur arrogante : « Vous paraissez, général, indifférent à des infortunes que nous n'avons pas méritées, et que nous ne devons qu'à l'événement désastreux de l'affaire de Quiberon. »

Le comte de Puisaye, impatienté de mes réclamations, et surtout des reproches que semblaient lui faire mes réflexions, élevant la voix avec dépit, nous dit :

« Messieurs, seriez-vous du nombre de ceux qui m'attribuent les malheurs de la défaite de Quiberon ? Apprenez que je n'ai rien à me reprocher.

— Général, répondis-je, je ne me suis point expliqué.

— Messieurs, je ne puis vous écouter plus longtems, j'ai des lettres à écrire, et je vous répète que je ne puis vous délivrer de permission.

— Eh bien ! monsieur, répliquai-je à mon tour, puisque vous nous refusez si sévèrement, nous espérons qu'il nous sera

du moins permis de choisir dans les armées royales celle où nous désirons servir.

— Cela est juste, nous dit-il, mais vous n'avez rien de mieux à faire que de rester en Bretagne, où l'on manque d'officiers; et, comme vous avez fait la guerre, on pourra vous employer utilement. Je vous laisse, messieurs, je vais pour quelques instans dans mon cabinet, j'espère que pendant ce tems-là vous ferez de mûres réflexions.

— Général, elles sont toutes faites. »

Puisaye sortit.

Les membres de son conseil, qui avaient été présens à notre colloque, cherchèrent à entrer dans les intentions du général en chef. Ils nous sollicitèrent avec bonté, avec intérêt, de rester dans leur pays. Le chevalier de La Vieuville, gentilhomme breton, ancien officier aux gardes-françaises, et que j'avais connu à Paris, fut celui qui me fit le plus d'instances :

« Restez avec nous, me dit-il, je commande la division des environs de Rennes. Vous serez mon second; comme je suis souvent obligé de m'absenter pour les affaires du parti, c'est vous qui commanderez alors dans le pays; j'aurai la plus grande confiance et dans votre zèle et dans votre expérience.

— Mon cher La Vieuville, lui répondis-je, je suis bien sensible à la bonne opinion que vous avez de moi, et je serais flatté de servir avec vous et de concourir ensemble à notre même but. Je n'hésiterais même pas un seul instant à accepter vos offres, si l'idée douloureuse de me retrouver sous les ordres de M. de Puisaye ne contrariait point mes intentions. Non, mon cher chevalier, j'ai trop de répugnance à servir sous les ordres de l'auteur de nos infortunes, d'un homme insensible, qui, loin de chercher à se ramener les esprits, les éloigne au contraire par son ton dur et hautain. »

Je m'entretins également avec les officiers de l'état-major et les membres du conseil, vis-à-vis desquels je manifestai

hautement le mécontentement de notre réception, et le désir de nous éloigner au plus vite d'un pays où semblait commander un pacha.

Le comte de Puisaye vint nous rejoindre; puis, nous adressant la parole :

« Eh bien ! messieurs, avez-vous bien réfléchi sur ce que je vous ai dit ?

— Général, lui répliquai-je, des gens à caractère, comme nous, ne font rien légèrement, ne vacillent point, et n'agissent jamais par impulsion. Notre intention est, puisqu'on ne saurait nous refuser le choix des armées, d'aller servir dans celle du général Charette, pour laquelle nous vous demandons des passeports.

— Et pourquoi, nous dit le général Puisaye, celle du général Charette plutôt que toute autre ?

— C'est, général, parce que nous y trouverons les malheureux restes des émigrés échappés comme nous, miraculeusement, à l'horrible massacre de Quiberon, et qui sont nos amis et nos anciens frères d'armes.

— Mais, messieurs, je dois vous faire observer que vous avez une longue route à faire pour y arriver; que la saison est mauvaise, et que vous courrez les risques d'être continuellement rencontrés par des partis républicains, qui battent sans cesse la campagne. Vous aurez beaucoup de rivières à passer, et mille dangers à courir.

— Général, nous sommes accoutumés à n'en plus craindre aucun. »

Le comte de Puisaye, désespérant alors de nous retenir dans le pays où il commandait, fit faire nos passeports, qu'il signa avec dépit, et rentra dans son cabinet [1].

[1] Bernard de la Frégeolière, échappé comme Tercier au désastre de Quiberon, et plus tard chef d'une légion de l'armée royale du Maine, raconte que Puisaye fit également tous ses efforts pour le retenir, ainsi que plusieurs autres

Nos passeports délivrés, nous descendîmes dans la cour. On commanda deux guides armés pour nous conduire à la première étape. Messieurs du conseil nous suivirent et renouvelèrent inutilement leurs instances.

« Non, messieurs, leur dis-je, cela ne nous est point possible. Nous ne pouvons pas nous décider, encore une fois, à servir sous les ordres d'un homme qui est l'auteur de la catastrophe de Quiberon. Je sais bien pourquoi il se refuse à nous laisser passer en Angleterre. Il craint que nous n'y rendions un compte véridique, et défavorable pour lui, des causes de cette déplorable journée, dont je puis faire un rapport exact. J'ai tout vu, tout observé, je sais comment tout s'est passé. Prisonnier avec le brave et malheureux Sombreuil, j'ai très soigneusement recueilli ce qu'il nous a dit la veille de sa mort sur cet affreux événement, ainsi que les précautions qu'il avait engagé M. de Puisaye de prendre, et que ce général rejeta absolument. Il a prié, avant sa fin tragique, ceux qui échapperaient à la mort, de faire connaître un jour au public les conseils qu'il avait donnés à M. de Puisaye pour déjouer une attaque qu'il prévoyait, et avec quelle indifférence ce général les a reçus et négligés. Nous n'en serions pas où nous en sommes aujourd'hui, si, moins confiant et moins présomptueux, il eût daigné les écouter, et nous serions encore maîtres de la presqu'île. N'importe, je remplirai les intentions du comte de Sombreuil, en faisant connaître ses confidences. Je publierai un jour la relation de cette affaire, et je vengerai la mémoire d'un officier qui mérite tous nos regrets. »

Les guides arrivés, nous prîmes congé de ces messieurs. Nous devions, après quelques jours de marche, arriver au

émigrés, et « qu'il leur offrit à tous des grades que personne ne voulut accepter ». (*Émigration et Chouannerie; Mémoires du général Bernard de la Frégeolière*, complétés par son arrière-petit-fils, Paris, 1881, in-8°, p. 80.)

quartier général du vicomte de Scépeaux[1], général en chef de l'armée royale du Maine et Anjou. Nous nous mîmes en route, et nous nous dirigeâmes sur un village, où le capitaine de la paroisse devait nous procurer de nouveaux guides.

Nous n'étions plus qu'à une demi-lieue de cette commune, lorsque nous rencontrâmes deux de nos compagnons d'infortune. Se reconnaître, se féliciter, s'embrasser ne fut que l'affaire d'un instant. Ils nous engagèrent à venir dîner avec eux dans un village voisin, à trois quarts de lieue de celui où nous nous dirigions, et, sur les observations que nous leur fîmes que nos guides nous conduisaient à tel endroit, ils nous dirent que le capitaine de la paroisse où ils voulaient nous mener nous procurerait d'autres guides. Il est si doux de revoir des camarades d'infortune, et de pouvoir s'entretenir ensemble, que nous acceptâmes sans balancer leur proposition, et nous renvoyâmes nos guides.

Bien nous en prit de cette rencontre fortuite; car messieurs du conseil avaient rapporté au comte de Puisaye le colloque que nous avions eu avec eux. Le général, furieux, donna l'ordre de courir après nous, de nous arrêter, et de nous fusiller sans autre forme de procès, comme des séditieux et des perturbateurs, qui, par leurs discours, jetaient l'alarme dans le pays, et détruisaient la discipline et la confiance. Georges Cadoudal, alors simple chef de division, fut chargé d'envoyer huit hommes armés à notre poursuite. Mais Georges, quoique jeune encore, vit tout l'odieux d'un acte aussi révoltant, et, pour nous donner le temps de nous éloigner, il mit beaucoup de lenteur dans l'exécution de ses ordres, de manière que lorsque

[1] Le vicomte de Scépeaux, né en 1769, officier de cavalerie avant la Révolution. Il servit dans l'armée vendéenne, puis devint commandant général des forces royalistes de Maine et Anjou; en 1799, il refusa de reprendre les armes, et plus tard accepta de servir sous le régime impérial, qui le nomma inspecteur général d'infanterie. La Restauration le nomma maréchal de camp; il mourut en 1821.

ses soldats arrivèrent au village désigné, ils ne nous y trouvèrent pas. C'est de Georges lui-même que je tiens les détails des dangers que nous avions courus et des circonstances qui y avaient donné lieu, ainsi que du service raisonné qu'il nous avait rendu par sa temporisation.

Nous dînâmes et passâmes la journée quatre malheureux ensemble. Le lendemain, nous nous remîmes en route. Nous traversâmes une partie du Morbihan. Auprès de la ville de Redon, nous avions une rivière à passer. A la pointe du jour, nous nous mîmes dans une barque pour la traverser près d'un gros bourg, où les Bleus avaient couché. Nous ignorions être si près de nos ennemis. Nous étions près d'aborder la rive opposée, lorsque nous vîmes les Républicains descendre la côte, et nous tirer nombre de coups de fusil. Nous descendîmes heureusement à terre. Alors nous gagnâmes le long des haies pour nous mettre à l'abri de leur mousqueterie. Nos guides nous conduisirent dans une métairie, où il y avait une cache introuvable. Mais, heureusement, les Bleus ne traversèrent point la rivière. Nous allâmes, à deux lieues de là, dîner chez Mlles de la Bourdonnaie, dont l'habitation était au milieu des bois. Elles étaient trois sœurs fort aimables, qui exerçaient dans leur humble manoir l'hospitalité la plus généreuse. C'était le passage continuel des émigrés fugitifs. Elles nous reçurent avec toute la cordialité et l'intérêt que l'on doit aux grandes infortunes. En un mot, nous trouvâmes chez elles l'hospitalité des premiers âges. Elles nous sollicitèrent de nous reposer chez elles pendant quelques jours; mais nous les remerciâmes sensiblement, emportant avec nous le souvenir de leur gracieuseté. Nous étions d'ailleurs trop impatiens de nous rendre à notre but. On était déjà au mois d'octobre, et les chemins commençaient à devenir fort mauvais.

Nous ne voyageâmes néanmoins pas aussi vite que nous le désirions. Nous étions souvent obligés de suspendre notre

marche, quand nous apprenions qu'il y avait quelques colonnes ennemies sur le pays. Nous passâmes enfin la rivière dite la Vilaine. Il nous fut impossible, le lendemain, de nous procurer des guides, parce que le chef de canton avait fait un rassemblement pour attaquer les Bleus. Alors, nous lui demandâmes la permission de nous mettre dans les rangs royalistes. L'affaire dura à peu près deux heures. Les Républicains furent mis en déroute.

Peu au fait de la tactique de cette guerre, mon camarade et moi, nous nous étions un peu aventurés dans cette affaire. Nous faillîmes être pris. Nous étions poursuivis. Les Chouans, plus instruits que nous, voyant l'opiniâtreté de l'ennemi à tenir ferme, s'étaient déjà retirés, en sorte que nous nous trouvions seuls tous les deux; nous voyant abandonnés, nous n'eûmes que le tems, pour éviter d'être pris, de nous jeter dans un large pâtis, que nous traversâmes ensemble, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Je me rappelle même qu'un petit officier émigré que nous rencontrâmes allait périr, parce qu'il n'osait, vu sa petite taille, se hasarder dans cette flaque d'eau. Je revins en arrière, lui tendis la main, et je l'aidai à traverser ce marais, dans lequel il se trouvait avoir de l'eau jusqu'aux épaules. Les Bleus nous tirèrent plusieurs coups de fusil, dont aucun ne nous atteignit. Ils ne tentèrent point de nous poursuivre davantage. Ils craignaient de trouver quelque embuscade de l'autre côté de l'eau.

Dans l'armée, on nous crut tombés entre les mains de nos ennemis, et l'on fut fort étonné de nous voir revenir. Les officiers nous dirent qu'ils voyaient bien que nous ne connaissions que la guerre réglée, où l'on craignait de reculer et d'abandonner le terrain; mais que celle du pays consistait à savoir avancer à propos et à ne point craindre de fuir.

Nous voyageâmes encore quelques jours, avant d'arriver au quartier général du vicomte de Scépeaux, qui était établi au

château de Bourmont, à huit lieues d'Angers. Enfin, après un mois de marches, de combats et de contrariétés, nous y arrivâmes. Nous nous présentâmes avec confiance au jeune général, dont l'accueil gracieux et bienveillant contrastait fort avec l'air hautain du comte de Puisaye.

Le vicomte de Scépeaux et le comte de Châtillon [1], son général en second, s'entretinrent longtems avec nous des derniers événemens. Nous leur fîmes connaître l'intention que nous avions de nous rendre à l'armée de Charette. Le général nous dit que, si nous le désirions absolument, il nous en procurerait les moyens; mais que, dans la saison où l'on était, les passages de la Loire étaient très rares et peu praticables, à cause de la largeur et du débordement du fleuve, et par rapport aux postes républicains disséminés sur l'une et l'autre rive; qu'au surplus, dès qu'il se présenterait une occasion sûre et favorable, il nous ferait avertir; qu'en attendant, nous pouvions rester à son quartier général, et nous y reposer. Il nous fit donner un logement dans un village près du château, où nous venions prendre nos repas. Nous y restâmes quinze jours. Nous trouvions journellement, et on y voyait arriver, nos anciens soldats, qui, presque généralement, abandonnèrent l'armée républicaine [2].

Il y eut dans cet intervalle deux grandes affaires avec les

[1] Godet, comte de Châtillon, né à Amiens. Il émigra, prit part à l'expédition de Quiberon, s'échappa et se joignit aux Chouans. Après la pacification, il se rallia au régime impérial.

[2] « L'armée du vicomte de Scépeaux, presque indépendante, prenait un grand accroissement et s'enrichissait des débris de Quiberon. Le quartier général avait été porté au château de Bourmont, près Candé. Là un grand nombre d'officiers émigrés étaient venus grossir l'état-major. Parmi eux se faisaient remarquer le fils du comte de Botherel, *le comte de Tercier*, de la Cochère, de *Gaifontaine*, etc. Tous recevaient dans les châteaux de Turpin, d'Avaisne et de Dieusie, cet accueil qu'inspire la sollicitude, et qui, au sein d'une guerre civile, leur faisait trouver la sécurité avec tout le charme de l'hospitalité française. » (De Beauchamp, *Histoire de la guerre de la Vendée*, Paris, 1820, t. IV, p. 122-123.)

Bleus. Le général nous permit d'y prendre part en qualité de volontaires, et les Chouans remportèrent une victoire complète. Je faillis encore être pris par ma trop grande confiance dans ceux avec lesquels je combattais, et qui, suivant leur tactique accoutumée, vont et viennent, ne restent point longtems à la même place, et se retirent quand ils le croient à propos; de manière que, continuant à tirer et à charger dans mon embuscade, je ne m'étais point aperçu que je restais seul. Je n'eus que le tems de courir à toutes jambes rejoindre les Chouans, qui étaient allés prendre une nouvelle position. J'en fus quitte pour quelques coups de fusil que me tirèrent les Bleus, mais qui ne m'atteignirent pas.

Pendant que nous attendions en vain l'occasion de nous rendre à l'armée de Charette, il arriva au quartier général un curé des environs de Laval, avec le chef de division de ce pays et ses deux adjudans. Ils venaient, avec ce respectable ecclésiastique porteur de parole, solliciter le général en chef de leur donner un officier expérimenté, pour être adjoint à ce chef, qui, brave au delà de toute expression, était très ignorant d'ailleurs, ne savait ni lire ni écrire, mais se battre bien. Le vicomte de Scépeaux leur dit qu'ils auraient sa réponse après dîner. En ayant conféré avec le comte de Châtillon, il fut convenu entre eux qu'on me proposerait, comme déjà ancien officier et chevalier de Saint-Louis, le commandement de cette division. Le général chargea le curé, et ceux qui étaient venus avec lui, de m'en faire la proposition. Je leur répondis que, absolument étranger au genre de guerre de ce pays, je remplirais mal leur attente. Ils m'assurèrent que je serais bientôt au fait, et que leur division, dont les soldats étaient très braves, avait besoin d'un bon officier expérimenté. « Messieurs, leur dis-je, je suis honoré et flatté du désir que vous me témoignez : mais je suis ici sous les ordres de M. de Scépeaux, et là où il jugera nécessaire de m'envoyer

pour le service du Roi, je suis prêt à obéir. Je dois cependant vous faire observer qu'un des principaux chefs de division de son armée, avec lequel j'ai fait une intime liaison depuis les deux affaires où je me suis trouvé avec lui, m'a déjà demandé au général pour son second, et c'est même un arrangement à peu près convenu. » Le vicomte de Scépeaux vint à nous pendant cet entretien; je lui rappelai qu'il était d'accord avec le chef de division Le Lion, lequel comptait sur mon arrivée.

« Cela est vrai, me dit le général, mais nous avons réfléchi que vous seriez plus nécessaire dans le pays où je veux vous envoyer. »

Alors, en l'assurant de mon obéissance, je lui demandai que mon camarade, M. de Guéfontaine, avec lequel j'étais venu à son armée, et qui avait promis de ne point m'abandonner, m'accompagnât dans le pays où il m'envoyait commander, et qu'ensemble nous ferions de bonne besogne.

« Il faut, dans ces circonstances-ci, me répondit le général, savoir faire le sacrifice de ses affections, puisqu'il s'agit du bien du service du Roi. M. de Guéfontaine sera commandant du quartier général et capitaine d'une compagnie de deux cents hommes, formée des malheureux soldats de Quiberon. Je me charge d'obtenir de votre ami qu'il cède à ma demande. »

Les choses s'arrangèrent au gré du général, qui fixa son départ et le nôtre au lendemain.

Le vicomte de Scépeaux avait donné rendez-vous, dans la division du Maine, où j'allais commander, au comte de Frotté, général royaliste de la Normandie, et au comte de Rochecotte [1], que le Roi venait de nommer au commandement du département de la Sarthe, et pays d'alentour. Le but de la

[1] Fortuné Guyon, comte de Rochecotte, né en Touraine, en 1769, émigra, fit dans l'armée de Condé les campagnes de 1792, 1793, 1794, entra ensuite dans l'état-major de Scépeaux, devint l'un des chefs de la Chouannerie, et fut fusillé à Paris en 1798.

réunion de ces chefs était de régler entre eux les limites respectives de leur territoire militaire, et prendre connaissance du pays.

La veille de mon départ, je m'instruisis avec le curé, le chef de division Taillefer [1], et ses deux adjudans, des localités, de l'esprit des habitans du département de la Mayenne, des moyens qu'ils employaient pour subvenir aux frais de la guerre, de leurs diverses ressources; en un mot, de tous les renseignemens que doit prendre un chef en se mettant à la tête d'un commandement quelconque [2]. Les deux adjudans

[1] Taillefer suivit la grande armée vendéenne à Fougères, Dol, Antrain, Pontorson, le Mans, etc., et vint, après sa dispersion, dans le Maine où il se fit une réputation de bravoure exceptionnelle : il fut tué en 1796. D'après les notes que veut bien nous communiquer M. l'abbé Simon, curé de la Chapelle-Rainsouin, *Taillefer,* dont le véritable nom était Michel Jaquet, naquit au bourg de la Chapelle, à l'Aubépin, maison où il existait une forge de maréchal, qui explique suffisamment le surnom de *Taillefer*. Il était fils de Michel Jaquet et de Perrine Le Breton (épousés le 29 novembre 1753), et l'aîné de dix enfants. Ses trois sœurs, Michelle, Perrine et Anne, se firent remarquer, pendant la Révolution, par leur dévouement et l'ardeur de leurs convictions royalistes. (R. Triger.)

[2] Les événements de Quiberon avaient eu, au dire des autorités républicaines, de graves conséquences dans la Mayenne. « On voyait très bien « depuis deux décades, écrivaient le 7 thermidor les administrateurs du départ« tement, que les mouvemens de nos ennemis, la réunion de leurs forces et « leur activité coïncidaient avec ce qui se préparait à la côte. Leurs forces ont « plus que triplé depuis le départ des troupes pour Quiberon... De tous côtés « ils ont reparu avec une nouvelle audace et sont maîtres absolus des campa« gnes... » Bien que la journée de Quiberon, « si glorieuse pour les Français, « si importante pour l'intérêt général et plus particulièrement pour ce départ« tement dans lequel vont bientôt refluer les troupes victorieuses », ait causé une vive joie aux Républicains de la Mayenne, leur situation ne semble pas s'être améliorée au moment où Tercier se dispose à prendre son commandement. Au mois de vendémiaire an IV (octobre 1795), « Laval est en état de « siège, Châteaugontier est cerné de toutes parts, Craon est encore plus mal« traité : les Chouans l'ont attaqué, et on a eu beaucoup de mal à les repousser; « de véritables désastres sont arrivés dans le district d'Evron... Les Chouans « dominent dans la presque totalité des campagnes, toutes les routes sont « interceptées, plusieurs communes prononcées en patriotisme ont été incen« diées, tous les jours de nouveaux massacres font regretter des Républicains. » Archives de la Mayenne; série L. *Correspondance du bureau de sûreté générale.* (R. Triger.)

étaient deux jeunes gens de Rouen, braves, actifs et intelligens, et surtout dévoués à la cause de la Monarchie. Ils ont péri tous les deux en 1804, lors de la conjuration de Georges, Moreau et Pichegru.

Le curé qui était venu au quartier général avait une grande influence dans le pays où j'étais envoyé pour servir la cause du Roi. Pendant notre entretien il me dit : « Monsieur, j'avais aussi deux frères émigrés qui étaient de l'expédition de Quiberon. Peut-être les aurez-vous connus? »

Je lui demandai alors son nom. Il me dit qu'il se nommait Savignac. A ce nom, je ne fus point maître de cacher mon trouble; je levai les yeux au ciel en me détournant un peu.

« Ah! monsieur, dit-il, j'apprends qu'ils ont péri!

— Monsieur le curé, lui dis-je, nous avions dans la légion de Damas deux gentilshommes limousins, l'un ancien capitaine au régiment d'Artois, l'autre officier au régiment de Lyonnais.

— Justement, monsieur, ce sont mes frères; ils ont péri sans doute? »

Mon silence, mon émotion le confirmèrent dans ses craintes. Le sensible curé versa des larmes fraternelles; puis faisant effort sur lui-même :

« C'est pour moi, monsieur, me dit-il, au moins une consolation dans mon malheur et mon affliction, de rencontrer en vous un camarade de mes malheureux frères, et je vous demande votre amitié. »

Il me fit encore nombre de questions auxquelles je répondis toujours douloureusement. Il avait été nommé, plusieurs années avant la Révolution, curé de la paroisse de Vaiges dans le Maine : il y était extrêmement chéri et vénéré de ses nombreux paroissiens, dont il était le père, le conciliateur et l'ami secourable [1].

Martial de Savignac, né en 1759 au château de Vaux, paroisse de la Jonchère, diocèse de Limoges, est un des personnages les plus célèbres de l'his-

Nous partîmes le lendemain avec le général. Nous avions vingt-cinq lieues à faire; le vicomte de Scépeaux profita de ce voyage pour inspecter les différentes divisions du pays qu'il avait à parcourir. Nous arrivâmes le cinquième jour au château de..., où devaient se rendre les chefs nommés ci-dessus. En arrivant, il ordonna le rassemblement des compagnies de la division de Taillefer [1].

toire révolutionnaire du bas Maine. Très attaché à ses devoirs, d'un caractère franc et cordial, il s'était acquis l'estime de tous ses confrères et l'affection profonde de ses paroissiens, sur lesquels il exerçait, comme le dit Tercier, une influence véritablement exceptionnelle. Après avoir reçu, pendant les premières années de la Révolution, des témoignages extraordinaires d'attachement de la part des habitans et de la municipalité de Vaiges, il ne put supporter l'idée de s'éloigner de sa paroisse, à l'époque de la déportation. Il sortit secrètement de Laval, où il avait été renfermé au couvent des Cordeliers, et revint à Vaiges; il y resta caché pendant toute la Terreur, continuant de remplir, avec un dévouement sans bornes, les fonctions de son ministère, et devint l'un des principaux champions de l'orthodoxie dans le département de la Mayenne. Cf. Boullier, *Mémoires ecclésiastiques sur la ville de Laval et ses environs*, Laval, 1847, p. 228 et suiv.; Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans pendant la Révolution*, t. I, p. 175, 313, 318; t. III, p. 319-325; Duchemin et Triger, *Les premiers troubles de la Révolution dans la Mayenne*, Mamers, 1888, p. 89, 115, etc.

Les deux frères du curé de Vaiges sont ainsi mentionnés dans la liste des victimes de Quiberon, récemment publiée par M. de la Gournerie : Charles de Savignac, capitaine au régiment de Lyonnais, vingt-neuf ans; la Jonchère (Haute-Vienne), condamné à mort à Auray, le 11 thermidor; Joseph de Savignac, capitaine au régiment d'Artois, lieutenant en *Damas*, trente-huit ans; la Jonchère (Haute-Vienne), condamné à mort à Quiberon, le 15 thermidor. Cf. *Les débris de Quiberon*, Nantes, 1886, p. 261.

[1] « Le comte de Rochecotte se rendit au quartier général du vicomte de Scepeaux... Scepeaux allait se mettre en route avec une escorte de cavalerie afin de passer en revue les différentes divisions d'insurgés du côté de Laval. Rochecotte se mit à sa suite, et Frotté, voulant conférer avec Scepeaux, se dirige aussi dans le Maine, avec cent hommes d'escorte. La réunion eut lieu dans la division de Taillefer, *paroisse de Vaiges*, à six lieues de Laval. Près de quatre mille Manceaux s'y trouvèrent en armes avec leurs chefs de canton. Les deux premiers jours furent employés à les passer en revue, et *à l'installation d'un officier émigré que Scepeaux adjoignit à Taillefer* (Tercier). Le pays étant pour ainsi dire à la merci des Royalistes, il n'y eut point d'engagement contre les Républicains, comme quelques mémoires l'indiquent. » De Beauchamp, *Histoire de la guerre de Vendée*, t. IV, p. 210. M. de la Sicotière, dans sa récente étude sur *Frotté et les insurrections normandes*, indique également la

Le lendemain, le général me fit reconnaître à la troupe pour le chef adjoint de la division de ce brave homme, qui était enchanté de se voir débarrassé d'une besogne à laquelle il savait être tout à fait inhabile.

« Maintenant, me dit-il, je n'aurai plus qu'à me battre, et, à la première affaire, vous verrez comment je me bats. »

Elle ne tarda point à se présenter. Les Bleus vinrent nous attaquer, le jour suivant. Taillefer se précipita sur eux, avec quelques autres de ses soldats, qui ne l'abandonnaient jamais; il se battit comme un lion. Ne connaissant aucun danger, il luttait corps à corps avec eux. C'était sa manière; et il était rare qu'il n'en tuât pas quelques-uns. Alors, il revenait joyeux et triomphant, chargé des armes dont il ne manquait jamais de s'emparer, comme il le fit ce jour-là, où j'admirai sa force et son intrépidité. Les Bleus furent mis en déroute.

« Eh bien, me dit-il, êtes-vous content de moi?

— Vous venez, lui répondis-je, de soutenir la réputation de brave que vous vous êtes acquise dans l'armée. »

Le vicomte de Scépeaux resta quelques jours dans le pays de la division que je venais d'être appelé à commander. Elle avait plus de quarante lieues de circonférence; et cependant je n'avais que trois mille hommes armés sous mes ordres. C'était une des meilleures divisions de l'armée [1]. Elle était

paroisse de *Vaiges* comme le lieu de rendez-vous de Scépeaux et de Frotté. Il ajoute que le général angevin donna à son collègue le spectacle d'une grande revue, « où il se montra richement paré et monté sur un superbe cheval magnifiquement harnaché » (t. I, p. 351), et il place cette entrevue de Vaiges *au mois de novembre* 1795.

[1] Dès les débuts de la Révolution, les paysans des districts de Laval et d'Evron avaient montré un attachement très profond à la religion catholique et une hostilité presque générale aux doctrines révolutionnaires. C'est à Épineux le Séguin, petite commune du district d'Evron, qu'avait éclaté, *le* 11 *janvier* 1791, « ce qu'on peut appeler la première manifestation contre-révolutionnaire », suivie bientôt de troubles plus ou moins graves à Vaiges, à Chammes, à Chatres, etc., puis, le 2 avril 1792, de l'émeute célèbre d'Evron, d'où sortit le premier manifeste de la Chouannerie, et qui eut un grand retentis-

composée de soldats braves, à qui il ne manquait que d'être bien commandés. J'eus bientôt acquis leur confiance au moyen du curé. Je dois à leur extrême bravoure les lettres flatteuses que m'a souvent écrites le vicomte de Scépeaux, dans les correspondances militaires que j'entretenais avec lui. J'ai même conservé, depuis vingt-cinq ans, quelques-unes de ses lettres, dans lesquelles il ne cessait de me donner des témoignages de satisfaction sur la bravoure de mes gens, sur l'ordre, la discipline et l'organisation que j'y avais établis.

Après avoir parcouru tout le territoire de ma division, je retournai à mon quartier. J'y assemblai les différens chefs, et quelques capitaines. Le bon curé de Vaiges était tout dévoué à la cause du Roi, sans rien négliger de celle de la Religion. Il avait toujours été l'âme et le conseil des Royalistes de son canton, dont il était généralement chéri et estimé, et surtout respecté. J'avais passé la veille avec lui et mes deux adjudans : ils m'avaient, tous les trois, déjà mis au fait de ce qu'il m'était important de connaître, tant par rapport au pays que relativement au caractère et aux qualités particulières des différens officiers; renseignemens toujours nécessaires à un chef.

J'avais eu le bonheur d'arriver dans ce département, précédé d'une bonne réputation. C'était déjà un grand point pour mériter la confiance des habitans, qu'ils accordent difficilement aux étrangers. Je fis part à mes officiers de ce que j'avais imaginé pour le bien du service et de la discipline; je leur soumis différens règlemens à ce sujet, et j'insistai surtout pour une obéissance basée sur la confiance mutuelle que devaient avoir des gens qui, n'étant point des soldats mercenaires, se battaient volontairement, et sans autre intérêt que celui de concourir unanimement au rétablissement de l'autel et du trône.

sement dans les départements de la Mayenne et de la Sarthe. — Duchemin et Triger, *Les premiers troubles de la Révolution dans la Mayenne*, chap. III et IV.

Ils adhérèrent à tout ce que je leur proposai, et me promirent de me seconder de tous leurs efforts. Alors, je leur soumis un plan d'organisation, peu différent de celui en usage dans le pays, et auquel j'avais cru nécessaire de faire quelques légers changemens. Après leur avoir communiqué et mes projets et mes intentions, ils retournèrent chacun dans son canton, satisfaits, disaient-ils, d'avoir pour chef un ancien militaire qui savait son métier [1]. Le brave Taillefer était enchanté, et me dit :

« Monsieur, j'espère que, dans un mois, notre division sera sur un bon pied, et que nous serons bientôt en état de faire quelque entreprise qui en vaille la peine. Je suivrai aveuglément tous vos conseils, et je ferai exécuter avec sévérité les ordres que vous donnerez. »

Je fis une seconde tournée dans le pays de ma division, avec le brave Taillefer et mes deux adjudans. Elle fut courte, je passai la revue des compagnies, haranguant les officiers et soldats, et cherchant à leur inspirer cet enthousiasme qui, dans tous les tems, fait l'âme du soldat français.

J'avais à Laval et autres villes du département des personnes affidées, qui trouvaient moyen de nous instruire lorsque les Bleus devaient faire une sortie sur nos campagnes. Je fus prévenu qu'ils viendraient nous attaquer le lendemain. Sur cet avis, j'ordonnai un rassemblement des troupes les plus à portée du canton sur lequel ils avaient intention de se rendre. Arrivés au rendez-vous indiqué, je les haranguai avec force et militairement. Ils me répondirent par des cris de : « Vive le Roi ! » et en me promettant de mettre les Bleus en déroute. « Et vous allez voir », ajoutèrent-ils, « comme nous nous battons. » Nous étions rassemblés sur la grande commune de Bazougers.

[1] Les talents de Tercier, comme organisateur, furent bientôt reconnus par ses adversaires eux-mêmes, et plus tard deux historiens révolutionnaires de la Sarthe, Renouard et Pesche, leur rendront hommage.

Je marchai à leur tête avec mes adjudans. A peine l'ennemi fut-il reconnu, que les positions furent prises aussitôt, avec une promptitude, une précision et un coup d'œil qui m'étonnèrent, tant ils avaient l'habitude de ce genre de guerre méthodique. Le feu s'engagea; les Républicains paraissaient vouloir tenir ferme. Mais, tournés bientôt sur leurs flancs sans s'en apercevoir, ils sont forcés de lâcher pied. Ils font leur retraite précipitamment, et courent se réfugier dans un vieux château, au village de la Bazouge. Ils perdirent beaucoup de monde dans leur marche rétrograde. Arrivés dans ce château, ils s'y barricadèrent. Nous n'avions point de canon pour les forcer, je voulus essayer de faire mettre le feu à cette vieille et forte habitation pour les contraindre à se rendre; mais, comme on n'en pouvait approcher que sous le feu croisé et continuel qui partait des fenêtres, des toits, et des greniers, ayant déjà plusieurs de mes gens blessés, je me bornai à les tenir bloqués dans ce château, d'où ils ne cessaient de tirer pour nous éloigner. J'espérais que leurs cartouches s'épuiseraient bientôt.

J'étais l'objet principal de leur tir, parce que j'étais ce jour-là plus remarquable, à raison d'un nouvel habit uniforme complet, qui m'avait été envoyé de Laval; pareil don avait été fait à mes deux adjudans, sans que j'aie jamais su le nom des donateurs. Ce présent était accompagné d'un énorme et superbe panache blanc et noir. Je dis à mes soldats que ce beau et riche panache, que j'arborais pour la première fois, nous porterait bonheur, et que les Républicains ne le verraient point fuir devant eux. Nous les tînmes bloqués jusqu'à la nuit avancée. Ils avaient perdu beaucoup des leurs. Mes soldats avaient ramassé nombre de fusils, et trouvé quelques cartouches, butin le plus précieux pour eux.

Enfin, la nuit étant déjà avancée, nos cartouches consommées, devant croire d'ailleurs que des troupes seraient envoyées de Laval pour dégager celles que nous tenions ren-

fermées dans ce château que nous ne pouvions point forcer, j'ordonnai la retraite; mes soldats étaient à jeun, et j'intimai à tous les chefs l'ordre de revenir le lendemain à la pointe du jour reprendre le blocus. Mais les Bleus s'enfuirent pendant la nuit. Nous trouvâmes dans les chambres du château des armes abandonnées, et beaucoup de sang sur les planchers.

Cette petite affaire avait fait un grand plaisir aux Chouans, qui me demandèrent avec intérêt si j'étais content d'eux. On doit croire que je ne manquai point de réponses flatteuses. Je les renvoyai ensuite chacun chez soi, en fixant aux chefs de canton le lieu d'un nouveau rassemblement à un jour indiqué.

Dans cette guerre des provinces de l'Ouest, les chefs ne sont jamais plus en sûreté que lorsqu'ils ont un rassemblement, à la tête duquel ils se trouvent toujours, parce qu'alors ils sont environnés d'une force militante, et que chacun est à son corps défendant; tandis qu'au contraire, dès qu'ils sont isolés avec leur simple état-major, ils courent à chaque instant le danger d'être enlevés, ou de tomber dans un parti ennemi. Il est vrai de dire aussi que, dans ces pays, tout le monde veille au salut de l'armée. Les femmes, les vieillards, les enfans même, qui travaillent dans les champs, sont constamment en observation; et la nouvelle de l'apparition de l'ennemi sur le pays arrive de village en village, de métairie en métairie, avec la célérité des télégraphes. Pendant la nuit, les chiens des fermes aboient et se répondent à plusieurs lieues à la ronde. Chacun alors se tient sur ses gardes; on se lève, on va aux informations pour s'assurer du côté d'où vient l'ennemi.

Je confirmerai ici ce que Mme la marquise de la Rochejaquelein a écrit dans ses Mémoires, c'est que les chiens de ce pays sont tellement identifiés avec les opinions des habitans et de leurs maîtres, que si une troupe royaliste traverse le pays, pas un chien n'aboie; ils viennent au contraire caresser silencieusement et sauter de joie au-devant des défenseurs de leurs

maîtres. Ils étaient toujours muets pour nous, soit que nous fussions seuls ou en nombre; et ils auraient dévoré un soldat républicain. Admirable instinct de cet intéressant et fidèle animal[1]!

Dans les différentes affaires où je m'étais trouvé, soit en Bretagne, soit en Anjou à l'armée du vicomte de Scépeaux, j'avais bien observé la tactique vendéenne, à laquelle les anciens militaires, accoutumés à combattre dans les armées régulières, sont d'abord si étrangers. Avec un peu de jugement et de bon sens, j'en eus bientôt approfondi la simple théorie, qui consistait à savoir bien s'embusquer pour surprendre et combattre avantageusement son ennemi, et surtout à perdre peu de monde; à se précipiter sur lui, lorsqu'il chancelle; à le poursuivre ensuite rapidement dès qu'il commence à prendre la fuite; et, dans le cas contraire, s'il tient ferme trop longtems, à l'abandonner, et à prendre ce que les Vendéens appellent la déroute, sûrs de n'être point poursuivis, parce qu'ils se retirent par vingt chemins différens, et un à un, à travers les haies, les champs, et les marais qu'ils laissent en un clin d'œil derrière eux. Au contraire, le soldat français, qui a de l'ordre et de la discipline, ne peut point s'abandonner et poursuivre chacun le sien. Comment se rallierait-il d'ailleurs? Il craint les embuscades, ne connaît point les chemins du pays; il n'a point la légèreté du soldat vendéen, qui, vêtu d'une simple veste, n'a que son fusil à porter, ses cartouches sont éparses dans ses poches. Cette guerre, dis-je encore une fois, est une guerre toujours à la course. Vainqueurs, les Chouans, le Vendéen, avec la légèreté du cerf, poursuivent avec ardeur les Républicains, qui, plus pesamment

[1] Ce fait curieux est encore confirmé par Bernard de la Frégeolière, le compagnon d'armes de Tercier, dans ses *Mémoires*, p. 88 : « Nous avions pour nous les chiens du pays, très habitués avec les Chouans, et qui avaient horreur des grands habits bleus. »

ıés qu'eux, sont obligés de suivre leurs compagnies et de
der leurs rangs, tandis que le soldat royaliste, dès qu'il
se de combattre, ne se voit plus astreint à aucune règle; il
ı va où il veut, et par les chemins et sentiers qu'il juge les
ins dangereux; et s'il est trop pressé, il fuit avec la rapi-
é du daim, et ne craint pas d'être atteint dans sa course. Il
nchit les haies, les fossés, avec d'autant plus de confiance,
il connaît tous les chemins.

Voilà, en peu de lignes, l'aperçu raisonné que je me suis
: de cette guerre, devenue si fameuse, et qu'il est fort
ile d'apprendre pendant le peu de tems qu'on l'aura faite.
is, c'est au chef actif et intelligent à la bien conduire,
à y adapter quelques-uns des principes du véritable
de la guerre, comme de savoir suppléer à la faiblesse
· la ruse, ainsi que l'a recommandé le poète : « *Dolus, an*
tus... »

Cette manière de guerroyer est celle des nouveaux peuples,
le tous les pays qui s'insurgent contre un parti fort et puis-
ıt. Savoir bien prendre ses positions et s'embusquer; bien
ınaître son terrain pour en tirer avantage, tant pour le com-
: que pour la retraite; perdre le moins de monde possible,
lorsque le sort des armes paraît vouloir favoriser les insur-
ı, accabler les ennemis en se jetant avec impétuosité sur
ɛ; se retirer à propos; ne pas craindre même de fuir; ne
ınt tenir, comme les armées réglées et disciplinées, à la
ne gloire de conserver le champ de bataille, — ils savent
'ils en trouveront un autre, un peu plus loin; — voilà toute
tactique de cette guerre, parce que ceux qui la soutiennent
se regardent jamais comme vaincus. Le lendemain d'une
aire, ils reparaissent en même nombre, et plus redoutables.
Les peuples les plus anciens, que nous admirons dans l'his-
re, Athènes et Rome, les républiques de la Grèce, ont
si commencé, ignorant toute tactique militaire; ce sont

elles qui, par la suite, devenues triomphantes et puissantes, ont créé les principes de l'art de la guerre, que les nations modernes suivent encore aujourd'hui, tant il est vrai de dire qu'en tout les vrais principes, une fois établis, restent immuables. J'en dis de même des gouvernemens, malgré les systèmes de nos modernes publicistes.

Reportons-nous à ces dernières années; nous avons vu les Espagnols, sans gouvernement, adopter cette tactique des premiers peuples guerriers, ainsi que les Vendéens, pour résister aux armées de Bonaparte et de la République, et même les anéantir. C'est par cette manière de combattre qu'ils se sont maintenus sous les rois maures, qui n'ont jamais pu soumettre l'Espagne en entier, pendant sept cents ans qu'ils y ont régné. J'avoue que le pays, sa nature, ses forêts, ses défilés, favorisaient beaucoup leur indépendance; car ce genre de guerre et de défense est impraticable et impossible dans un pays de plaines. Ainsi donc, la plaine doit toujours être asservie, et le pays de montagnes favorable à la liberté. La Suisse en est un exemple.

Il n'a fallu que dix ans à Jules César pour subjuguer les Gaules. Et les Romains, pendant quatre cents ans de guerres continuelles, n'ont pu soumettre entièrement l'Espagne. Les pays qui, dans les Gaules, résistèrent le plus longtemps à Jules César, furent les peuples d'Autun, des Vosges, les Bretons, les Allobroges, l'Auvergne. Dans ces sortes de guerres, où le fort attaque le faible, celui-ci a recours à la ruse; il ne tient point à l'honneur de garder le champ de bataille, il ne cherche qu'à se procurer des avantages. Est-il battu? il se retire avec peu de perte, et il revient, le lendemain ou quelques jours après, faire quelque nouvelle tentative. Il fatigue, il harcèle son ennemi, jusqu'à ce qu'il trouve enfin l'occasion de l'accabler. On le croyait, on le disait anéanti, et il reparaît plus audacieux qu'avant sa prétendue défaite. Voilà ce qu'ont

fait constamment les Espagnols et les Vendéens, dont on ne cessait d'annoncer journellement l'entière défaite. Ce n'est que par la division, semée parmi leurs chefs, que les généraux ennemis purent paralyser cette guerre, comme Bonaparte l'a fait souvent en Espagne, et les Républicains dans la Vendée. Jules César n'eût jamais conquis les Gaules, sans ce moyen, qu'il employa pour détacher les uns des autres ces différens peuples belliqueux, divisés par la jalousie ou des intérêts particuliers, et dont il trouva moyen de se faire des auxiliaires.

Les provinces de l'ouest de la France n'ont pu se défendre de ce genre d'attaque politique, qui a causé tous leurs malheurs. Je pourrais donner ici des détails qui me sont particulièrement connus. Mais ces détails, je dois les supprimer; ils seraient trop affligeans à faire connaître

J'ai souvent réfléchi sur cette tactique des armées vendéennes, dont les généreux efforts et les brillans succès ont fait l'admiration de toute l'Europe, dans les deux premières années de l'insurrection royaliste. Tous les individus, alors, n'avaient qu'un même désir, un seul but, vers lequel ils marchaient avec ardeur : celui de se soustraire à l'oppression, en défendant les droits de la monarchie et de la religion. L'ambition, la jalousie, les intrigues, se sont glissées dans les camps, et la Vendée n'a plus jeté que de pâles lueurs. Elle n'était déjà plus, en 1795, ce qu'on l'avait vue les deux années précédentes. La perte de ses meilleurs chefs, la lassitude du combat, la ruine totale des campagnes, ont forcé un peuple indompté à accepter deux fois des conditions de paix, dont les traités étaient bientôt violés par la foi punique républicaine.

J'ai raisonné, d'après la connaissance parfaite que j'ai de cette guerre, pour savoir quels seraient les moyens à opposer pour la rendre moins redoutable, parce que, dans tout, il faut examiner le pour et le contre; et je me suis bien convaincu qu'il en existait. Mais il ne m'appartient point de les discuter

ici, encore moins de les faire connaître indiscrètement au public.

Ce serait mal reconnaître l'hospitalité généreuse et les services que l'on m'a rendus dans ce pays, qui m'a honoré de quelque estime et d'une confiance flatteuse. Ma reconnaissance et ma pleine admiration pour ses vertueux habitans m'interdisent toute explication. D'ailleurs, nous avons lieu de croire maintenant que la France, rentrée sous l'obéissance de son roi légitime, n'aura plus besoin de recourir à de telles calamités; et que toutes les provinces, sous le gouvernement paternel et tutélaire des Bourbons, seront mieux gardées et défendues par les sentimens d'amour et de fidélité, dont tous les bons Français leur ont donné tant de preuves, et par la religion et les mœurs, que par les ridicules sophismes du prétendu siècle des lumières, où personne ne voit plus goutte. Puis donc que les ténèbres font notre bonheur et notre sécurité, restons dans ces ténèbres salutaires.

Avant de finir cet article, je dois dire que le soldat vendéen ou chouan est, sur son territoire, plus redoutable qu'ailleurs. Il ne faut point songer à le faire sortir, à le transplanter hors de son pays. Depuis le malheureux passage de la Loire, qui a été si funeste; depuis surtout la cruelle déroute du Mans, où plus de la moitié de l'armée royale a péri, c'est en vain qu'on tenterait de le faire aller au loin. Il sait jusqu'où on peut le conduire, et ressemble aux soldats d'Alexandre, qui, arrivés sur les bords de l'Indus, étonnés de se voir si éloignés de la Macédoine, leur patrie, refusèrent de passer ce fleuve, se mutinèrent, et forcèrent le superbe vainqueur de revenir sur ses pas. Le soldat vendéen, de même, s'arrêterait, si on voulait le contraindre à sortir des limites de sa contrée.

Je me rappelle qu'en 1799, lorsque l'armée du Maine, que j'avais levée moi-même, fut commandée pour l'attaque de la ville du Mans, il fallait, pour cette expédition, faire venir des

troupes de vingt à vingt-cinq lieues. Je craignis beaucoup de ne point fournir pour cette tentative le nombre d'hommes que j'avais promis. Je parvins cependant, sans leur donner connaissance de notre projet, à les amener insensiblement, de quatre lieues en quatre lieues, jusque dans les environs de cette ville. Ils étaient déjà étonnés de se voir entraînés si loin de leur pays. Ils ne cessaient, dans leur surprise et leur inquiétude, de me demander où je les conduisais. J'éludais toujours leurs questions comme je pouvais, pour ne point trop les effaroucher. Le mécontentement commençait à se manifester parmi eux. Enfin, la veille de l'attaque qui devait avoir lieu pendant la nuit, je les rassurai, en leur disant que je ne les mènerais pas plus loin; et ce ne fut qu'à minuit que je leur annonçai notre résolution de nous emparer de la ville du Mans, et de les renvoyer ensuite chacun chez eux, après ce succès dont nous étions sûrs. Bien m'en prit du mystère que je leur fis; car je doute que, s'ils eussent connu notre plan, ils eussent voulu me suivre dans un pays dont ils ne connaissaient plus les routes, les chemins de traverse, et les sentiers nécessaires pour la sûreté de leur retraite. Aussi, le lendemain, dès que nous eûmes pris cette ville, s'empressèrent-ils de regagner leurs communes. Il n'y eut point moyen de les retenir davantage, et il ne nous resta que les Chouans des communes environnantes du Mans, et quelques troupes choisies [1].

Je viens de faire une longue digression, que j'ai crue nécessaire dans ces Mémoires politiques et militaires, et qui doit servir à prouver combien est difficile la position d'un chef avec des soldats qui marchent volontairement, qui peuvent le

[1] Ces détails sont à remarquer. Ils sont parfaitement conformes au caractère et aux mœurs des paysans du Maine, et ils suffisent à expliquer pourquoi l'armée du comte de Bourmont se licencia si rapidement, après son heureux coup de main sur la ville du Mans.

quitter à volonté, et qu'on ne peut soumettre à cette discipline exacte et sévère, qui donne tant de force et de facilité aux généraux des armées réglées de combiner des plans, de les exécuter, et d'acquérir de la gloire; tandis que les chefs vendéens ont la douleur de voir souvent leurs mesures les mieux prises et les mieux combinées avorter, par le caprice ou la mauvaise volonté de leurs troupes.

Mais il faut que je reprenne maintenant le récit de la suite de l'affaire que j'avais eue avec les Bleus au village de la Bazouge.

Je m'attendais à voir bientôt revenir les Républicains dans le pays. C'était leur coutume lorsqu'ils avaient été battus. En effet, deux jours après, je fus instruit qu'une colonne mobile républicaine, commandée par un Allemand dont j'ai oublié le nom, devait sortir de Laval pour venir m'attaquer. Je fis aussitôt mes dispositions pour le recevoir. Cet homme était d'une taille gigantesque, et commandait un corps de volontaires composé de gens lestes et choisis, avec lesquels il parcourait rapidement le pays et portait l'effroi et la désolation dans les communes qu'il traversait, surtout lorsqu'il était attaqué par des forces supérieures, auxquelles il échappait avec vélocité, et par des marches forcées[1]. J'ordonnai au

[1] Les principaux historiens de la Chouannerie du bas Maine, et la plupart des Mémoires contemporains, sont unanimes pour signaler le rôle important joué dans les environs de Laval par cet officier républicain, qu'ils appellent tantôt le *Grand Pierrot*, tantôt le *Général Pierrot*, tantôt le *Colonel l'Allemand* ou le *Grand Allemand*. Duchemin Descepeaux en fait même un personnage légendaire, d'une agilité et d'une force extraordinaires : « Les paysans, dit-il, croyaient qu'il avait fait un pacte avec le diable, et que les balles tombaient à ses pieds sans le blesser. » (*Souvenirs de la Chouannerie*, p. 310.)

Nous nous estimons dès lors heureux de pouvoir, grâce à une bienveillante communication, révéler ici, *pour la première fois*, le nom du grand Allemand, et faire la lumière sur son véritable rôle.

Œhlert, Jean Daniel, né le 6 juillet 1765, à Ostheim (Haut-Rhin), s'engagea dans le régiment d'Alsace le 6 août 1787. Lors de la réorganisation de l'armée, il passa au 5e bataillon du Haut-Rhin (85e demi-brigade), y conquit successi-

chef de canton de la commune d'Entrames de rassembler ses compagnies, de les mettre en embuscade, de le laisser passer, et, après, de l'attaquer en queue, afin de le jeter du côté du village de Chéméré, où le chef de canton Cœur de Roi [1], qui arriverait sur lui au premier coup de fusil qu'il entendrait, l'attaquerait de front.

Mes ordres ainsi donnés, je partis de mon quartier pour

vement ses grades, et fut nommé capitaine le 16 septembre 1792, après avoir pris part, à l'armée du Rhin, à *cinquante-deux* combats; il fut mis à la tête d'une compagnie franche, et envoyé à Laval en 1794. A la tête de cent cinquante soldats, la plupart d'origine alsacienne, qu'il avait amenés avec lui, et aidé des gardes nationaux, il parvint, au bout de *dix-neuf* mois de luttes incessantes et de combats journaliers, à rétablir le calme dans la Mayenne. Sa bravoure et la droiture de son caractère lui valurent la reconnaissance des habitants de Laval, et aussi l'estime de ses adversaires, auxquels il inspirait, comme le raconte Tercier, une véritable terreur : la ville de Laval lui offrit, à la fin de la campagne, un sabre et un fusil d'honneur. Rappelé à Paris le 28 fructidor an IV, avec le grade de chef de bataillon, il entra le 8 frimaire an V dans la garde du Directoire : ce fut lui qui fut chargé d'arrêter Carnot au 18 fructidor. Lors de la prise d'armes des *Mécontents*, en 1799, il revint à Laval, sur la demande de l'administration départementale, reçut le commandement de toutes les troupes mobiles, et livra aux insurgés une série de combats jusqu'au 11 thermidor an VII, époque où il fut grièvement blessé près d'Ambrières. Chef d'escadron dans la garde des Consuls, le 13 nivôse an VIII, puis adjudant supérieur, chef de brigade, le 4 brumaire an IX, il dut quitter le service actif, fut nommé commandant de l'île d'Oléron, et prit sa retraite à Laval, le 29 brumaire an XII. Après avoir successivement organisé la compagnie de réserve et le service du recrutement, il commanda le département de la Mayenne pendant les dernières années de l'Empire, et mourut à Laval, à l'âge de cinquante ans, le 5 décembre 1814, regretté de tous, « car il n'avait plus d'ennemis ». Ses états de service, au ministère de la guerre, portent cette mention : *Un des plus braves soldats de l'armée.* (R. Triger.)

[1] Cœur de Roi, Poirier, dit aussi *Cœur de Lion*, d'Epineu le Chevreuil, capitaine. (L'abbé Paulouin.)

Bernard de La Frégeolière, dans ses *Mémoires* (p. 128 et 129), cite un vétérinaire nommé Chauvelier, « qui avait été chouan depuis le commencement », dans la division de Gaullier, dit *Grand Pierre*, sous le pseudonyme de *Cœur de Roi*. Le « canton de Chéméré » étant très rapproché du territoire occupé par Gaullier, on peut se demander si Chauvelier ne serait pas le véritable *Cœur de Roi* dont parle Tercier, plutôt que Poirier, sur le compte duquel l'abbé Paulouin semble renseigné d'une manière fort incertaine. Chauvelier reprit les armes, un des premiers, en 1799, et commanda une compagnie dans la légion de La Frégeolière.

diriger moi-même les mouvemens des deux chefs de cantons. J'arrivai au moment où le grand Allemand se trouvait engagé entre mes deux colonnes. Il battit en retraite, évitant les lieux couverts, et ne tenant que la plaine de peur des embuscades. Il eut quelques hommes tués ou blessés, et s'enfuit à Meslay.

Le lendemain, une autre colonne sortit de Laval et se porta sur Argentré; elle y coucha. J'en fus prévenu pendant la nuit. Je rassemblai aussitôt tout ce que je pus de monde, et, vers les dix heures du matin, je marchai pour l'attaquer. Les Républicains, nous ayant aperçus, vinrent à notre rencontre. Nous étions déjà aux prises, lorsqu'on m'apporta la nouvelle qu'une seconde colonne ennemie marchait sur notre flanc gauche. Je la reconnus bientôt, et je n'eus que le tems d'ordonner la retraite, que mes Chouans exécutèrent dans un instant par des chemins divers, suivant leur tactique.

Les deux colonnes ennemies se réunirent sur la grande route et se dirigèrent vers le village de Louvigné, pour y faire une réquisition de grains et de fourrages. Ils y restèrent deux jours, et en partirent ensemble pour retourner à Laval, emmenant avec eux une quinzaine de chariots chargés de leur butin. Mais j'étais si bien informé du projet des Bleus, que, sur l'avis certain qui me fut donné de l'heure de leur départ, j'eus le tems de faire un fort rassemblement, avec lequel je vins attaquer leur convoi avant qu'ils eussent encore atteint la grande route. Les Républicains, embarrassés de leurs chariots dans des mauvais chemins de traverse, songèrent plutôt à se défendre qu'à conserver les réquisitions qu'ils emmenaient avec eux, et que nous leur enlevâmes aisément. Ils se retirèrent en toute hâte, et nous les poursuivîmes jusqu'au pont qui est sur le grand chemin près de la commune de Bonchamp, à une lieue de Laval. Leur expédition leur coûta quelques hommes.

Par les différens avis qui m'étaient encore parvenus, j'avais

été averti que les républicains de Laval devaient sortir pour venir chercher du bois, qui se trouvait coupé et cordé dans la forêt d'Evron, devenue une propriété nationale. Je fis mettre pendant la nuit le feu à différentes piles et chantiers, de sorte que les Bleus, en arrivant, trouvèrent la partie de la forêt abattue presque toute en feu. Je marchais à la pointe du jour pour les aller attaquer; mais, prévenus par leurs sentinelles placées sur les hauteurs, ils vinrent au-devant de nous. Ils étaient nombreux. Après une heure de fusillade, les Chouans, impatientés de leur résistance et sans espoir de pouvoir les tourner, lâchèrent pied, ayant eu quatre ou cinq hommes blessés. Tous mes efforts pour les retenir ou les rallier furent inutiles; car, une fois qu'ils ont quitté la partie, ils ne la reprennent plus, soit en se ralliant un peu plus loin, soit qu'on leur présente une nouvelle position plus avantageuse. Il faut alors les laisser aller[1].

Il m'est cependant arrivé deux ou trois fois de les rallier, mais pour fort peu de tems. Lorsqu'ils jugent à propos de se retirer, il est difficile de les en empêcher; le chef alors se trouve seul et se voit abandonné.

J'ordonnai quelques jours après un nouveau rassemblement. J'étais instruit qu'une colonne ennemie était sortie de la ville de Château-Gontier; elle était plus nombreuse que celle du grand Allemand, et commandée par le général d'A...[2],

[1] *Le commissaire du directoire exécutif de la Mayenne au ministre de l'intérieur*, 22 frimaire an IV (13 décembre 1795) : « Evron, Craon et Château-« Gontier sont tellement occupés par les Chouans que les troupes ne peuvent « sortir sans être attaquées en nombre supérieur. Les rebelles sont constam-« ment mis en déroute, mais ce n'est pas toujours sans pertes de notre côté. « La multiplicité des petits combats affaiblit notre armée et force d'être tou-« jours sur la défensive. » *Archives de la Mayenne*, série L. *Correspondance du commissaire du directoire exécutif.* (R. TRIGER.)

[2] Dhalancourt, François-Guillaume, adjudant général, fils d'un vigneron d'Alsace, fut envoyé à Château-Gontier vers 1794. Malgré son caractère violent, il épousa en 1797 Thérèse-Perrine Guérin de la Gendronnière, dont le manoir s'élevait non loin de Château-Gontier, dans la paroisse de Saint-Sul-

dont je parlerai un peu plus tard. Il fut battu, obligé de fuir; et mes soldats, contens, se dispersèrent et retournèrent dans leurs villages.

Pendant que je les tenais en rassemblement, je les faisais exercer, et je les accoutumais et instruisais dans le service des camps; j'avais trouvé chez eux assez de bonne volonté, et ma division était devenue une des mieux organisées et des plus braves de l'armée. Elle était disciplinée autant que peuvent l'être des troupes sans solde, et qui se battent volontairement.

Cependant le grand Allemand continuait ses ravages dans le pays[1]. Après avoir médité plusieurs moyens pour le prendre, je m'arrêtai à celui-ci : ce fut de faire quatre colonnes mobiles

pice, et eut de ce mariage deux enfants, un fils, docteur-médecin, mort à Paris du choléra en 1832, et une fille, morte également à Paris, dans une communauté. (L'abbé Foucault, *Documents historiques sur Château-Gontier*, p. 133. *Bulletin de la Commission historique de la Mayenne*, 2e série, t. I, p. 286.) En 1798, après avoir été chargé de rétablir la discipline, à Nantes et au Mans, dans plusieurs corps suspectés de royalisme, Dhalancourt commandera pendant quelques mois les départements de la Sarthe et du Loir-et-Cher. A la suite de conflits aigus avec les autorités civiles du Mans, conflits que nous raconterons plus loin, il sera déplacé et reprendra, au mois de juillet 1798, le commandement de la subdivision de la Mayenne et de Maine-et-Loire.

[1] C'était un système adopté par les armées républicaines que de désoler les pays insurgés et de s'y porter à des excès sans nom : parmi les multiples documents à citer sur ce sujet, nous donnerons le suivant : le général Tuncq écrivait de Nantes à Hoche, le 25 vendémiaire an IV (17 octobre 1796) :

« Il est affreux, général, qu'il ne soit plus possible de conduire à l'ennemi des troupes qui se disent républicaines sans répandre dans les campagnes le torrent de tous les crimes, oui, je dis de tous les crimes, car tous ont été commis dans une dernière excursion dans le pays de Rennes, Châteaubriand, etc... Patience, prières, menaces, rien n'a pu s'opposer à la férocité de ces scélérats bourreaux, indignes de servir la liberté, à laquelle ils ne reconnaissent plus d'autre sens que l'exercice illimité du meurtre et du brigandage, au lieu de marcher à la défense des personnes et des propriétés. J'ai entendu les Allemands déchirer mon cœur par des cris féroces : Pillons, tuons, ce pays n'est pas le nôtre et ne nous reverra plus. C'est par un amas de telles horreurs que nos ennemis se multiplient et achèvent d'écraser ces malheureuses contrées. Oui, j'ai l'âme navrée de douleur, en voyant le titre honorable de général républicain métamorphosé en celui de chef de bandes assas-

des troupes de mes cantons, et de les tenir chacune à environ une lieue l'une de l'autre. Je convoquai chez moi les quatre chefs, et je leur dis : « Le grand Allemand fait bien du mal à notre pays; si vous voulez que je vous en délivre, ainsi que de sa troupe, je ne vous demande que quinze jours ou trois semaines d'un service actif et continuel. Pour cela, il faut que, pendant tout ce tems-là, vos colonnes soient sur pied. Chacune d'elles occupera son territoire, tantôt sur un point et tantôt sur un autre, ayant soin de vous instruire mutuellement chaque jour du lieu que vous occuperez alternativement. Dès que l'Allemand paraîtra sur le pays, la colonne mobile du canton où il arrivera l'attaquera, et se mettra en retraite sur une des colonnes voisines, qui, elle-même, au premier coup de fusil qu'elle entendra, viendra sur-le-champ pour renforcer celle attaquée; et les autres colonnes, jugeant l'endroit où a lieu la fusillade qu'elles entendront, s'empresseront également de venir au secours les unes des autres, et d'accabler l'ennemi par leur nombre. Par ce moyen, leur dis-je, je vous promets qu'avec de l'exactitude et un peu d'intelligence, vous ne tarderez point à être délivrés de cet homme, qui jette la terreur dans le pays. »

Comme je l'avais prévu, le grand Allemand ne fut pas longtems sans se montrer dans le pays. La première et la deuxième colonne firent admirablement leur devoir; réunies, elles étaient parvenues à l'acculer à une petite rivière, que je savais qu'il lui fallait passer pour opérer sa retraite. Je venais d'arriver moi-même au bruit de la fusillade, et je voyais déjà le bon succès de mon plan combiné.

sines. Le capitaine du 30e bataillon mérite surtout de servir d'exemple aux lâches coquins qu'il est indigne de commander, par une punition exemplaire.

« TUNCQ, général divisionnaire. »

(Extrait de la bibliothèque du département de la Loire-Inférieure, au dossier des lettres des généraux républicains.)

« Fort bien, mes amis, m'écriai-je, enfin, nous le tenons! Il va tomber de l'autre côté de la montagne dans la colonne de Cœur de Roi, à Chéméré, et il ne peut plus nous échapper. Allons, passons la rivière, il va se trouver entre deux feux. »

Nous traversâmes à gué la rivière, en envoyant des coups de fusil aux Bleus, qui franchirent rapidement le petit monticule. Cependant, comme chef, je commençais à m'inquiéter, n'entendant point de fusillade de l'autre côté de la montagne. Arrivés au sommet, nous ne vîmes personne. Alors, entrant dans une sorte de fureur, je m'emportai, en me plaignant de l'inexécution de mes ordres, et j'annonçai hautement que le chef de canton serait cassé. J'étais hors de moi-même, et je dis à ceux qui étaient près de moi, qu'ils eussent à chercher un autre chef; que, quant à moi, j'aimais mieux retourner servir, comme simple volontaire, auprès de M. de Scépeaux, que de commander sans être obéi. Les officiers voulurent me calmer, en me disant qu'il fallait que Cœur de Roi, réputé pour un des plus braves de la division, eût eu quelque empêchement pour n'avoir point exécuté mes ordres, qu'il fallait l'entendre. Je ne répondis rien, tant j'étais anéanti.

Vers les huit heures du soir, Cœur de Roi, instruit de l'excès de mon mécontentement, vint me trouver à la ferme où j'étais. Je lui dis, en le voyant, que je le destituais, pour n'avoir pas exécuté mes ordres, et avoir, par sa désobéissance, empêché la destruction d'un ennemi, vis-à-vis duquel j'avais pris toutes mes mesures pour en délivrer le pays. Il me donna quelques motifs de justification; je lui ordonnai de se retirer. Il n'en est pas, ainsi que je l'ai déjà observé plusieurs fois, des paysans, qui se battent volontairement, comme des soldats des armées régulières. Le chef est obligé souvent de transiger sur bien des choses, parce qu'il n'est point toujours certain de faire exécuter ses ordres, surtout lorsqu'il veut y mettre trop de sévérité; il se forme alors une opposition qui peut être

nuisible à son autorité, qu'il ne tient que d'une concession volontaire de la troupe qu'il commande. Je le savais, ce Cœur de Roi était brave, aimé de ses soldats, mais fort ivrogne; je fus donc obligé d'avoir l'air d'avoir cru ses mauvaises raisons, et de le laisser en place. La leçon fut néanmoins utile; car depuis il mettait beaucoup d'exactitude dans son service. C'est à son ivrognerie que je dois le malheur de n'avoir point purgé le pays d'un homme qui le désolait continuellement.

J'avais adopté pour le genre de guerre que nous faisions l'emploi des colonnes mobiles. Je m'en suis souvent servi de la manière dont je viens de parler. Cette tactique m'a si bien réussi, lorsque je commandais dans le département de la Mayenne, que, quand en 1799, sortant de la prison du Temple, je pris le commandement en chef de l'armée des provinces du Maine et Anjou, j'ordonnai la mise en activité des colonnes mobiles.

Il serait trop long, et même fastidieux, de relater ici toutes les grandes et petites affaires que j'ai eu à soutenir dans ce pays, en novembre et décembre 1795, sur tous les points de ma division, à Vaiges, Bazougers, Saint-Jean, Mont-sur-Marigné, le Bourg-le-Prêtre, Entrames, Cossé, Jublains, Deux-Evailles, etc. Il n'est point un canton de ce département où je n'aie eu quelque combat, plus ou moins important. Mais quiconque, à cette époque de 1795, a fait la guerre dans les provinces de l'Ouest, sait que se battre était alors une nécessité journalière; et, quoiqu'en plein hiver, il n'y avait point de jours de repos pour les Royalistes. Je dirai seulement que ma division était une de celles qui étaient le plus souvent attaquées, surtout depuis l'affaire où je devais prendre le grand Allemand. Cet homme, de retour à Laval, publia comment il avait, par hasard, échappé à toutes les mesures que j'avais prises pour l'anéantir, lui et sa troupe. Aussi, il était devenu

plus circonspect, et ne s'aventurait plus avec la même hardiesse qu'auparavant.

Les généraux républicains, instruits que c'était un émigré et ancien militaire qui commandait les Royalistes des environs de Laval, envoyaient journellement de nouvelles troupes contre moi, pour me harceler et me fatiguer. Ils mirent même ma tête à prix; je le savais, et je m'en moquais. On voit rarement tomber une tête mise à prix. Tout le pays veillait à ma sûreté.

Le bon curé de Vaiges était devenu mon ami intime. Je le consultais pour l'administration intérieure du pays, où il était vénéré. Nous ne pouvions nous passer l'un de l'autre, et, au retour d'une expédition, c'était toujours vers sa retraite que je me dirigeais. Son amitié, ses principes, sa conversation, avaient pour moi un charme qui me consolait de toutes mes peines et de mes fatigues continuelles. Il passait tout le tems de mon absence dans l'inquiétude, les alarmes; et il m'envoyait matin et soir des paysans dans la campagne, pour avoir de mes nouvelles. Il était l'ange tutélaire, le consolateur et le conseil des habitans de sa paroisse et de ceux des environs, qui avaient en lui une grande confiance. Curé de la commune de Vaiges avant la Révolution, il ne l'avait jamais quittée, et s'y était constamment adonné aux soins de son ministère, avec une sollicitude rare. La cause des Bourbons ne l'occupait pas moins, et, dans les commencemens de l'insurrection du pays, il fut l'âme et le conseil du parti royaliste.

Hélas! devais-je croire que je ne tarderais point à perdre l'ami que la Providence semblait m'avoir réservé dans ce canton, pour me consoler de mes tribulations?

Ma division était bien organisée. Mes chefs de canton et tous les capitaines étaient des officiers braves et intrépides, il ne leur manquait que la discipline des armées régulières; avec eux, j'aurais hasardé tout ce qu'on peut entreprendre. Je

citerai avec éloge le jeune de La Fosse, de Rouen, qui était brave jusqu'à la témérité; le major Chandelier Pierreville[1]; mes deux adjudans, Raoul Gaillard[2] et Deville dit Tamerlan[3], jeunes, actifs, braves et intelligens. Ces deux derniers ont péri pour la cause des Bourbons, lors de la conspiration Moreau, Georges et Pichegru; ils étaient dignes d'un meilleur sort, et sont morts en vrais royalistes.

Fatigué de voir ma division devenue le seul point de mire des attaques des Républicains, je résolus de détourner leur attention du pays où je commandais, en leur faisant faire une diversion. J'allai trouver les chefs des divisions voisines de la mienne, et qui étaient peu inquiétés. Je partis, en conséquence, vers les derniers jours de décembre, avec mes deux adjudans et une escorte, pour me rendre sur la rive droite de la Mayenne, que je passai pendant la nuit, près du village d'Entrames. Mon dessein était de me concerter avec M. de Valois, dit Maurice,

[1] Le Chandelier, Nicolas-Philibert, né près de Rouen, en 1771. L'abbé Pauloin a porté sur lui un jugement sévère.

[2] Raoul Gaillard, ancien déserteur du bataillon de la Montagne, levé à Rouen en 1793 et envoyé dans le Maine et le pays de Vitré pour combattre les Royalistes.

[3] « Victor Deville (Tamerlan) et Armand Gaillard (Raoul) combattirent longtemps, comme la plupart des transfuges du bataillon de la Montagne, sous les ordres de Saint-Paul, Louis Courtillier. Après la mort de ce chef, ils s'attachèrent à M. Charles (le chevalier de Tercier), qui s'efforça de réunir sous son commandement la division du camp de la Vache-Noire et une partie des soldats de Carpar et de Taillefer. Ils étaient l'un et l'autre adjudants du colonel de Tercier, lorsque les chefs de division du haut Maine se virent contraints de souscrire aux conditions de la paix qu'avaient acceptée, dès le 4 mai, les principaux chefs de l'Anjou. A la reprise d'armes de 1799, ils reparurent sur différents champs de bataille, et ne démentirent nulle part la réputation de bravoure qu'ils s'étaient faite dans la première guerre. Impliqués, comme Picot, dans la conspiration de Georges, ils furent tous les deux condamnés à mort. Victor Deville subit sa peine le même jour que Picot. Armand Gaillard vit la sienne commuée en quatre années de détention dans une prison d'État. » (*La Chouannerie du Maine et des pays adjacents*, par M. l'abbé Pauloin, 1875, t. II, p. 38.)

Raoul Gaillard et Armand Gaillard étaient frères; on les a souvent confondus : Raoul fut tué pendant le procès Cadoudal, Armand survécut.

chef du pays, pour quelques opérations militaires, et l'engager à réunir nos deux divisions, et faire une tentative sur Laval ou Château-Gontier; j'appris, en arrivant sur son territoire, qu'il était à trois lieues de la Mayenne, que je venais de passer. Il avait un fort rassemblement avec lui, me dit-on; je m'y rendis sur-le-champ avec mes officiers, dans l'intention de le seconder. Il y avait à peine un quart d'heure que je m'entretenais avec lui, qu'on vint nous annoncer l'arrivée des Bleus. Sa troupe prit aussitôt les armes, et je marchai à sa tête avec mes deux braves adjudans; le combat ne tarda point à s'engager, mais mollement; je désespérai tout de suite du succès. Le tems et les chemins étaient fort mauvais et fort difficiles, en sorte que la déroute eut lieu immédiatement, sans aucune perte de part ni d'autre.

Tous les chefs vendéens savaient par expérience juger, avant le combat, quel en serait le résultat. La disposition des esprits faisait bien ou mal augurer du succès. Nous ne nous trompions jamais. Souvent les Chouans, en nombre supérieur, se battaient mal et lâchaient pied aux premiers coups de fusil; de même que je les ai vus, en très petit nombre, se battre à outrance, et mettre les Républicains en fuite, les poursuivre avec ardeur, et leur faire perdre beaucoup de monde.

Le chef de division Maurice, avec lequel je m'entretins après cette affaire insignifiante, parut goûter les propositions que j'étais venu lui faire, et consentir à ce que nos deux troupes se réunissent, lorsqu'elles seraient demandées par l'un ou l'autre chef, pour se secourir mutuellement, ou faire quelque entreprise.

De la division Maurice, je me rendis dans celle de M. Gaullier, dit Pierre[1]; il commandait le pays entre Château-Gontier, Sablé, Miré et Daon. J'en reçus le même consentement.

[1] Marie-Pierre Gaullier, colonel, né en 1766, fils d'un notaire de Morannes, volontaire de la République au début de la Révolution; son père arrêté et

J'écrivis en même tems au comte de Frotté[1], général en chef de la Normandie : son commandement s'étendait jusqu'aux frontières de ma division, qui n'en était séparée que par la Mayenne. Son quartier général était alors à Ambrières. Je lui faisais part de ma détresse, et je le priais instamment de me procurer de la poudre, dont je manquais absolument; et, dans le cas où lui-même en serait dépourvu, de faire parvenir ma demande au ministère anglais, avec lequel il communiquait par les îles de Saint-Marcou, à deux lieues de la côte. Je lui envoyai un de mes officiers, qui avait ordre de lui peindre ma position, et la nécessité urgente où je me me trouvais. Voici une copie de la réponse qu'il me fit par l'exprès que je lui envoyai :

« Au quartier général d'Ambrières, 7 avril 1796.

« *A Monsieur le chevalier de Tercier, général de la division de son nom.*

« J'ai appris avec bien du regret, Monsieur le chevalier, « que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire deux fois, sans « que vos lettres me soient parvenues. Je vous prie, instam- « ment, d'être bien persuadé que j'ai trop vivement à cœur le « désir d'entretenir une correspondance exacte, et de tra-

mort en prison, il se jeta dans la Chouannerie, et prit part à toutes les guerres du Maine. Il refusa de l'Empire le grade de colonel, fut anobli et fait chevalier de Saint-Louis en 1817, et mourut le 9 avril de cette même année.

[1] Louis, comte de Frotté, né en 1755, officier d'infanterie, émigra, et revint se battre aux pays insurgés : successivement colonel, puis maréchal de camp, il réunit sous ses ordres les troupes royalistes de Normandie et du Perche, et fut l'un des généraux les plus remarquables de la Chouannerie. Pris à Paris, dans une sorte de guet-apens, qui aurait été préparé pour assouvir la haine particulière que lui portait le premier Consul, il fut traduit à Verneuil, le 18 octobre 1800, devant une commission militaire, refusa de se justifier, et but avec les autres accusés à la santé du Roi. Il fut fusillé, et mourut avec un grand courage. (Voir sur ce général le savant ouvrage de M. DE LA SICOTIÈRE, *Louis de Frotté et les insurrections normandes.*)

« vailler avec mes voisins, particulièrement avec vous, pour « n'avoir point répondu à une avance qui, sous tous les rap- « ports, m'eût infiniment flatté.

« M. Constant, qui vous remettra cette lettre, pourra vous « dire, à peu près, Monsieur, quelle est ma position. Si les « puissances coalisées mettent de l'activité dans leur cam- « pagne, et que les chefs mettent autant d'accord dans leurs « actions qu'il y en a dans leurs opinions, j'espère que la « quantité de troupes que j'ai sur les bras diminuera; et « alors, j'ai l'espoir bien motivé que le Roi aura cet été un « parti nombreux dans cette province. Mais si la frontière « n'est point vivement attaquée, si les Royalistes ne se réu- « nissent pas tous à un centre et sous une même autorité, s'il ne « nous vient pas un prince, si nous restons dénués de munitions, « alors, je ne puis répondre de rien que de faire mon devoir.

« C'eût été avec un grand plaisir, Monsieur le chevalier, « que je vous ferais passer des munitions que l'Angleterre me « promet depuis longtems. Mais, malgré que j'aie deux cor- « respondances ouvertes, je n'en ai point encore reçu. Il « est, cependant, possible qu'un bateau ait mis à terre ces « derniers jours; et si cela est, je serai très aise, pour le bien « du service de notre maître commun, et par considération « pour vous, Monsieur, de vous fournir les moyens de com- « battre souvent nos ennemis. Mais je suis dans l'impossibilité « de vous rien promettre de positif. Adieu, Monsieur le che- « valier, veuillez bien me donner de vos nouvelles, et soyez « persuadé du plaisir que j'aurai à correspondre avec vous.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec le plus sincère et « respectueux attachement,

« Votre serviteur,

« Louis DE FROTTÉ,

« Général nommé par le Roi pour commander les Royalistes de Normandie et lisière du Bas Maine. »

On voit, par cette lettre, quel était l'état de dénuement où se trouvaient déjà les Royalistes à cette époque, et combien leur position était difficile [1].

Vers les premiers jours de janvier 1796, après beaucoup de courses dans le pays, car j'étais toujours agissant, n'ayant pas un seul jour de repos, je fus instruit que les Bleus étaient sortis d'Evron, et faisaient le ravage dans les environs de Montéclerc et de Saint-Christophe du Luat. Je résolus d'aller les attaquer. J'avais précisément ordonné un rassemblement pour le lendemain, jour des Rois. Je changeai le lieu du rendez-vous, et l'indiquai à Montsurs, petite ville ruinée. Les Bleus étaient en marche pour y entrer. Cette fois, nous fûmes plus heureux que dans les précédentes affaires. Mes gens se portèrent précipitamment à leur rencontre, dirigés par leurs braves capitaines, et les Républicains furent attaqués et mis en fuite. La route d'Evron se trouvant interceptée par un fort détachement que j'y avais envoyé, ils furent forcés de se retirer sur la ville de Sainte-Suzanne, dont la garnison sortit pour venir à leur secours. Je me retirai à mon tour. Tout le mois de janvier se passa en marches et combats partiels, et sans résultats.

Nous étions au commencement du mois de février. Il faisait très froid; je fus averti que les Bleus devaient venir de nouveau pour chercher du bois dans la forêt, et l'emmener à Laval, où ils en manquaient absolument. Je fis des dispositions pour les recevoir, et je me portai à la pointe du jour à leur rencontre.

[1] Cette lettre n'est pas mentionnée par M. de La Sicotière, dans son étude sur *Frotté et les insurrections normandes*, mais elle est intéressante à rapprocher d'une autre lettre écrite le 18 mars 1796 au comte de Frotté par le comte de Rochecotte, et publiée par M. de La Sicotière (t. I, p. 434). On trouve en outre dans l'ouvrage de M. de La Sicotière de nombreux détails sur la situation du parti royaliste à cette époque, et particulièrement sur le manque de munitions dont se plaint Tercier.

Les Bleus arrivèrent avec un certain nombre de chariots. Nous nous mîmes en devoir de les attaquer, et, par des positions et embuscades que les Chouans savent habilement prendre, nous commençâmes à tirailler, et à les inquiéter sur tous les points; l'ennemi, qui était en force, résista. Pendant que nous cherchions à les dérouter, une neige considérable vint à tomber, et nous incommodait beaucoup. Nous restâmes néanmoins occupés à fatiguer les Républicains, qui avaient formé un corps pour protéger leurs travailleurs, qui chargeaient le bois sur les voitures. Nous avions si peu de munitions que nous étions avares d'un coup de fusil. Cette raison, jointe déjà à un peu de mauvaise volonté de mes gens, rebutés par le mauvais tems et la résistance qu'opposaient les Républicains, me força, ne pouvant plus les retenir, de les laisser se retirer insensiblement. Je demeurai seul, environné de quelques affidés, et, sur les quatre heures du soir, la nuit commençant déjà à tomber, et le tems étant fort sombre et nébuleux, je renvoyai chacun chez soi. Je m'acheminai de mon côté lentement, avec le brave Taillefer, vers la métairie où nous avions coutume d'aller, et où nous étions certains de trouver le bon curé de Vaiges. Mes deux adjudans me demandèrent la permission de me quitter jusqu'au lendemain.

Il était cinq heures et demie ou six heures du soir, lorsque nous arrivâmes à la métairie. La nuit était tombée tout à fait, et j'avais calculé que les Bleus devaient être retirés dans leur ville. Je dis en arrivant à la métayère de nous faire à manger. Nous étions à jeun depuis le matin.

Le curé de Vaiges, qui était renfermé dans sa cache, ayant reconnu ma voix, me dit :

« Ah! c'est vous, monsieur le chevalier!

— Oui, lui répondis-je.

— Ah! tant mieux! reprit-il, je vais descendre.

— Je suis bien mécontent de ma journée, m'écriai-je encore tout haut ; nous n'avons rien fait qui vaille. »

A peine eus-je proféré ces dernières paroles, qu'une fille de la métairie entra, et nous dit en tremblant :

« Voilà les Bleus ! »

Nous n'eûmes que le tems de sauter sur nos armes, et de sortir au plus vite. En effet, nous en vîmes une cinquantaine dans la cour. Nous nous mîmes alors à fuir à toutes jambes, et à franchir la barrière opposée, pour gagner les champs. Les Bleus, qui nous aperçurent, nous tirèrent plusieurs coups de fusil, en criant : « Arrête ! coquin ! arrête ! brigand ! » et nous poursuivirent. Sortis de la cour, nous longeâmes un champ couvert de hauts genêts. J'avais de mauvais souliers, qui ne tenaient presque point à mes pieds, et la neige, qui s'amoncelait dessous, rendait ma course extrêmement difficile, je tombais à chaque pas. Taillefer, plus jeune et plus leste, marchait plus aisément que moi, me donnant parfois la main pour m'aider à courir, et à franchir les mauvais pas. Sa ceinture vint malheureusement à tomber, il retourna pour la ramasser, malgré que je lui criasse de l'abandonner, ce qui lui fit perdre beaucoup de tems pour s'évader. Les Bleus nous poursuivaient en nous tiraillant. A force de courir, perdant toute respiration, et ne pouvant plus aller, arrivé au bout du champ où se trouvait une haie, je lui dis :

« Sauvez-vous, sautez la haie ; quant à moi, je n'ai plus de force, et je vais périr ici ; mais de grâce, fuyez ! »

En même tems, j'entrai dans les genêts, et ayant perdu toute haleine, je me jetai à terre ; je commençai, me voyant près d'être massacré, par ôter de ma boutonnnière mon ruban de chevalier de Saint-Louis, et à tirer de mes poches tous les papiers qui pouvaient me faire reconnaître comme chef, préférant d'être fusillé sur-le-champ, aux longues angoisses et à l'ignominie d'être conduit à Laval, où j'aurais été exposé aux

propos, aux insultes et à l'humiliation. Je cachai sous la neige mes lettres et ma décoration.

Cependant la Providence, qui, pendant toute la Révolution, m'a protégé d'une manière spéciale, ne voulut point encore que je périsse. Comme le chemin que je suivais faisait un coude, les soldats, qui nous poursuivaient en nous tiraillant, ne m'avaient point vu entrer dans le champ de genêts. Les yeux toujours fixés sur le sentier que nous suivions, Taillefer et moi, ils ne s'aperçurent pas de mon détour, et suivaient toujours mon camarade sans le perdre un instant de vue. Ils le virent sauter par-dessus la haie à l'extrémité du champ, puis en longer un autre à gauche pour se mettre à l'abri de leurs coups de fusil. Ils le suivirent à la haie opposée, en faisant toujours feu sur lui. Il fut atteint de plusieurs balles, et tomba raide mort. J'entendis cette malheureuse fusillade au milieu de mes genêts, et présageai la fin inévitable de ce brave homme. Les Bleus se jetèrent sur son corps et le dépouillèrent entièrement.

N'entendant plus personne dans le champ où j'étais, je m'y enfonçai plus avant; et, une demi-heure après, je vis les Bleus revenir, avec des cris de joie semblables à ceux des sauvages vainqueurs de leurs ennemis. Ils portaient, au haut de leurs fusils, les dépouilles du pauvre Taillefer, et rentrèrent dans la métairie où ils nous avaient surpris. Ils en fusillèrent le garçon de charrue, prétendant que c'était lui qui nous avait avertis. La fille de basse-cour, à qui ce malheureux, à leur arrivée, avait fait un signe pour venir nous prévenir, se tint soigneusement cachée, et le pauvre curé était tout tremblant dans sa cache [1].

[1] « Sur la fin de mars 1796, ayant été surpris près de Saint-Georges le Fléchard, et attaqué par des forces trop supérieures, il céda le terrain, mais en se battant toute la journée. Arrivé le soir sur le territoire de Vaiges, avec le chevalier de Tercier (M. Charles), il entra dans une ferme où il espérait pouvoir passer la nuit. Mais à peine y était-il depuis une demi-heure qu'un domestique

: restai dans le champ de genêts jusqu'à huit heures du
. La lune, qui était dans son plein, étant levée, me permit

i maison vint lui crier : « Sauvez-vous, voilà les Bleus! » Il était trop
Atteint d'une balle dans sa fuite, il fut massacré à coups de sabre et de
nnette, sous un petit pont où il s'était réfugié, près le château de
ières. » (*La Chouannerie du Maine,* t. III, p. 29.)

Le chef de division Taillefer fut tué dans les premiers jours de mars 1796.
que souffrant de la fièvre, il avait, durant deux jours consécutifs, sou-
l'attaque des Républicains dans les bois de la Chapelle ; ceux-ci s'étant
i retirés, il dispersa ses hommes, et se rendit seul dans une ferme voisine
prendre quelque repos. Ce jour-là, la terre était couverte de neige; les
s le suivirent à la trace. Cependant, il fut averti de leur approche assez à
pour qu'il pût se sauver, mais dans cette ferme où il s'était réfugié se
rait un émigré échappé de Quiberon, M. de Tercier. Retenu par des dou-
i de rhumatisme, il pouvait à peine marcher, et pourtant, s'il ne fuyait
il était perdu. Taillefer entreprit de l'emmener avec lui. Il ne réussit à
rainer qu'avec grand'peine, et ils n'étaient pas loin encore quand l'ennemi
ant les aperçut et se mit à leur poursuite en leur tirant des coups de
. Ils se trouvaient alors dans un champ de genêts trop peu élevés pour les
er; néanmoins M. de Tercier, se sentant incapable de marcher davan-
, se laissa tomber au milieu et se tint couché contre terre. Les Bleus
ent l'avoir tué, et continuèrent de poursuivre l'autre fuyard. Celui-ci,
ide, harassé, et de plus, atteint d'une balle à la cuisse, sentit bientôt ses
s défaillir. Un petit pont se trouvant sur sa route, il se jeta dessous et s'y
it; on l'avait perdu de vue, mais le sang qui coulait de sa blessure avait
ué sa trace sur la neige : il fut découvert et massacré là à coups de sabre.
s sa mort, M. de Tercier, qui avait échappé aux Bleus si heureusement,
le commandement de sa division jusqu'à la paix. C'est de celui-ci que j'ai
is les détails de la fin de Taillefer. » (*Souvenirs de la Chouannerie,* par
EMIN DESCEPEAUX, 1852.)

s deux versions diffèrent du récit de M. Tercier, sur de légers détails et
a date de l'événement.

illefer fut enterré à la Chapelle-Rainsouin, sa paroisse natale, ainsi qu'il
lte de l'acte de décès suivant, que nous nous estimons heureux de pouvoir
ier ici, pour la première fois, grâce à une obligeante communication de
e curé Simon et de M. R. Triger :

Le 4 fructidor, l'an IV de la République, devant nous agans nasionnal de
commune de la Chapelle-Rensoin, chargé de recevoir les actes de décès,
nt comparu Perrine Jaquet demeurant en notre commune, nous a déclaré
e Michel Jaquet est décédé le dix-huit ventôse (8 mars 1796), en la com-
me de Vage et son corps a été enteré en notre ditte commune le lende-
n, en présence de Josephe Proud'homme et Jaque Proud'homme et
erre Le Breton, demeurant en notre bourg et plusieurs autre qui ont
claré ne savoir signé.

« *Signé :* Ch. BOISSEAU. »

de jeter mes regards autour de moi. Je n'entendais plus de bruit. Je sortis de ma retraite; je jugeai, au silence qui régnait partout, que les Bleus étaient retirés et rentrés à Évron ou à Laval. Les chiens n'aboyaient d'aucun côté, indice certain que le danger était passé. Néanmoins, quoique près de la ferme où nous avions été surpris, je me gardai d'y retourner dans la crainte d'une embuscade. Je m'apitoyais sur le sort de notre bon curé, dont je craignais le cruel enlèvement. Je me rendis à une métairie, à un quart de lieue du champ où j'étais. En entrant dans la cour, les chiens vinrent silencieusement me caresser, ce qui était déjà pour moi d'un bon augure. J'entendis quelques voix dans la maison. Je m'approchai pour écouter, et je reconnus que c'étaient celles de mes Chouans. Alors, je frappe; on m'interroge en dedans; je me nomme; on s'empresse d'ouvrir, et chacun de me témoigner le plaisir de me revoir. On me croyait tué. Je demande tout de suite des nouvelles du curé de Vaiges.

« Il se porte bien, me répondit-on; mais il est fort inquiet de vous.

— Allez vite, leur dis-je, l'assurer que je suis miraculeusement sauvé. »

C'était à qui s'empresserait de lui porter de mes nouvelles; j'avais froid et faim, je n'avais point mangé de la journée. Après m'être réchauffé et avoir soupé, je me jetai sur un méchant grabat, et, à la pointe du jour, je m'empressai d'aller à la métairie où était notre bon curé, qui pleura de joie en m'embrassant.

Le bruit de ma mort se répandit dans Laval et dans tout le pays[1], mais on ne tarda point à être détrompé. Mes deux adjudans étaient au désespoir. Quelle fut leur surprise et leur

[1] De là sans doute le récit fantaisiste que M. Lepelletier fait de la mort de Taillefer, dans son *Histoire complète de la province du Maine* (II, p. 467) : « Le fameux Taillefer..., dit-il, déjà vieux et souffrant, veut, *en l'emportant*

joie, lorsque, en entrant dans la métairie, ils me virent assis au coin du feu avec le bon curé! Ils pleuraient d'attendrissement. Je leur racontai par quel bonheur inespéré j'avais échappé aux Bleus. Après qu'ils m'eurent félicité et témoigné le plaisir qu'ils avaient de me revoir, je leur dis :

« Messieurs, nous avons à venger aujourd'hui la mort de notre brave Taillefer, et je jure qu'elle le sera! »

Ils me répondirent, sur cette proposition, des sentimens de tous nos soldats.

Il se forma alors une cabale dans ma division à l'effet de faire nommer un second chef en remplacement de Taillefer. Cette cabale était ourdie par un chirurgien-major, qui était passé des Bleus dans les Chouans, dont il avait su capter les esprits.

Il était capitaine dans le canton de Cœur de Roi, qui ne faisait rien que par ses conseils, ou, pour mieux dire, il était chef de canton de fait. Sa conduite, depuis quelque tems, m'était fort suspecte; je le faisais surveiller, et j'étais instruit de toutes ses actions. Il avait persuadé à Cœur de Roi de se faire nommer second chef de division. C'était de sa part un coup de maître. Il espérait, par ce moyen, tout mener et tout embrouiller. Il vint me voir, et mit la conversation sur ce sujet; il me dit qu'il croyait qu'il serait nécessaire d'assembler les officiers pour procéder à la nomination d'un chef de division en second.

« Monsieur, lui dis-je, vous me proposez des formes républicaines que je ne reconnais pas. C'est au général en chef seul qu'appartient le droit de nomination.

— Mais, monsieur, reprit-il, je suis persuadé que toute l'armée vous donnera sa voix pour être le premier. »

« *sur ses épaules, sauver un émigré échappé au désastre de Quiberon;* pour-
« suivi par les Bleus, il est atteint et massacré à coups de sabre *avec celui*
« *qu'il avait eu la générosité de ne pas abandonner.* »

Je lui répondis que je ne voudrais point d'un poste militaire obtenu par voie d'élection; qu'un tel mode était contraire à toutes les lois de la discipline et au bien du service; que je n'avais point besoin d'une nouvelle confirmation de mon droit, et qu'à moins que le général en chef n'en ordonnât autrement, je saurais me maintenir dans mon poste, malgré toutes les cabales, que je détruirais par ma seule autorité reconnue. Il ne répliqua rien, et se retira fort étonné de ma résolution et du ton que je pris.

Je savais qu'il continuait ses intrigues. Il cherchait à indisposer les officiers contre moi; de mon côté, ne pouvant user d'aucun moyen de vigueur, je parvins à le rendre suspect aux officiers et aux soldats. Je voulais le renvoyer du pays; mais c'était un parti trop dangereux à prendre. Cet homme était au fait de tout ce qui regardait nos forces et notre organisation, et, comme il connaissait tous nos moyens, il pouvait beaucoup nous nuire, si je l'avais expulsé de la division, et le mal qu'il pouvait nous faire fut le motif qui m'arrêta.

J'ordonnai un rassemblement général pour faire célébrer un service funèbre en l'honneur du brave Taillefer. Le rendez-vous fut désigné dans les environs d'Entrames.

Les troupes étant arrivées au jour et lieu indiqués, on vint me donner avis qu'on devait, pendant le rassemblement, me demander de procéder à l'élection d'un second chef. On savait que, étant au fait du service, je n'empiéterais pas sur un droit qui ne m'appartenait pas, en nommant ce chef de ma propre autorité. Je fis, à ceux qui tentèrent encore de m'en parler, la même réponse que j'avais faite précédemment, et je signifiai hautement que je ne souffrirais aucune infraction à l'ordre établi; et personne n'osa plus rien dire.

Le service fut célébré en plein champ. Après que la cérémonie funèbre fut finie, je haranguai ma troupe formée en bataillon carré; je lui rappelai toutes les qualités du défunt;

ensuite je lui fis prêter serment de venger sa mort. Le serment fut juré unanimement et avec acclamation.

L'occasion ne tarda point à s'offrir. Deux jours après, j'eus connaissance que les Bleus avaient paru à Maisoncelles, près d'Entrames. Je m'y transportai aussitôt avec ma division, je fis une reconnaissance pour découvrir l'ennemi. J'y allai en personne, car, très souvent, dans cette guerre, le chef fait lui-même un service qui, dans les armées régulières, est l'affaire d'un officier subalterne. J'appris des paysans que les Bleus étaient venus faire un convoi de grains et de fourrages pour la garnison de Laval. Je fis prendre des positions pour les attaquer à leur retour. Ils furent battus et obligés d'abandonner les charrettes chargées qu'ils emmenaient; ils se battirent en retraite très bravement, et laissèrent quelques morts. Je fis mettre à l'ordre de l'armée le contentement que j'avais de la bonne conduite de toute la division, que je remerciai d'avoir vengé la mort de son ancien chef[1]. Je projetai alors d'aller au quartier général du vicomte de Scépeaux pour prendre auprès de lui de nouvelles instructions, et avoir de la poudre. Éloignés de vingt-cinq lieues, les rapports et corres-

[1] Serait-ce à cette affaire que se rapporterait le récit suivant, extrait de documents conservés aux archives de la Mayenne? Dans tous les cas, les dates et le théâtre du combat semblent coïncider, car les paroisses de Maisoncelles, Meslay, Saint-Denis du Maine et Arquenay sont limitrophes : « Le 16 ventôse an IV (6 mars 1796), le capitaine Œhlert (le grand Allemand) fut chargé par le citoyen Boudet, chef de bataillon à la 85e demi-brigade, de diriger une attaque contre les Chouans dans les environs de Meslay. A la tête des deux compagnies qui étaient en stationnement à Meslay, il partit pour Saint-Denis du Maine et de là se rendit à Arquenay. Averti par un de ses éclaireurs que la population semblait hostile, *il se mit sur la défensive*. A peine engagé dans le bourg, une bonne partie des éclaireurs *ayant été repoussée*, quoique sans perte, l'ennemi devint plus audacieux. Le citoyen Œhlert *céda un peu de terrain*, ruse qu'il employait ordinairement et qui lui permit de dresser son plan d'attaque, après quoi les Chouans furent mis en déroute... » Le résultat de cet engagement, qui donna lieu à un *ordre général* signé du chef d'état-major *Baraguay d'Hilliers*, n'aurait pas été aussi brillant pour les Chouans que le dit Tercier, mais on sait que dans cette guerre les deux partis avaient invariablement l'habitude de s'attribuer la victoire. (R. Triger.)

pondances étaient incertains et difficiles. J'agissais séparément dans le pays où je commandais, sans d'autres principes que ceux qui m'étaient suggérés par les circonstances et mon jugement.

Des nouvelles que je reçus en route m'obligèrent de revenir sur mes pas [1]; je me contentai d'y envoyer un officier,

[1] Bien que Tercier ne la mentionne pas *et que son authenticité puisse paraître dès lors très douteuse*, nous croyons devoir reproduire la lettre suivante, adressée le 15 mars 1796, du cantonnement de Meslay, aux administrateurs du district de Laval, et récemment découverte aux Archives de la Mayenne. (Série L, *Instructions et Lettres émanées des chefs de Chouans.*)

« Du cantonnement de Meslay, province du Maine, le 15 mars 1796, de « l'an 3e du règne de Louis dix-sept.

« Citoyens,

« On nous dit à droite et à gauche que vous désirez la paix. Pouvez-vous « vous persuader que nous puissions l'accepter tandis que vous venez nous « enlever des charretées de grain et de foin escortées par cent à deux cents « hommes? Lesdittes escortes sont fort heureuses d'avoir saisi le moment de « notre absence : elles auraient facilement pu s'en retourner plus vite qu'elles « n'étaient venues. Vous avez parmi vous plusieurs Chouans qui s'arrogent le « droit de prendre les prétendus noms de généraux. Vous voulez nous tromper « et vous l'êtes vous-mêmes. Serez-vous assez aveugles pour croire que nous « allons nous jetter à vos pieds, demander une paix avec des gens sans foi, « sans honneur et sans force? Votre épuisement est tel qu'à quel prix que ce « soit vous l'accepterez, cette paix que nous n'accepterons qu'à ces conditions : « Nous voulons Louis dix-sept pour roi, notre ancienne religion ou, pour « mieux dire, la religion de nos pères dans tout son éclat, *la noblesse brillante « rétablie dans tous ses droits*, enfin la respectable et ancienne constitution « du royaume dégagée des abus que le malheur des tems peut y avoir glissés, « *sans cela pas de paix : nous n'avons pour les Républicains que de la haine « et du mépris*, et nous allons vous faire une guerre plus acharnée que jamais. « Faites vos réflexions. Loin de nous rendre, venez avec nous si vous aimez « votre Roi et votre religion. Il sera glorieux de verser votre sang pour une « cause aussi juste.

« Fait par nous, chefs du cantonnement de Meslay, province du Maine, « faisant partie de l'armée royale.

« Le Chandelier, *commandant et secrétaire royal.*

« La Mote, capitaine. Hector.

« La réponse sera adressée à M. Chandelier, commandant le cantonnement « de Meslay. »

Si cette lettre est authentique, il est étrange tout au moins qu'elle ne soit

porteur de mes dépêches; je représentai au vicomte de Scépeaux l'état de pénurie où nous nous trouvions par rapport aux munitions, et la nécessité absolue de nous en faire passer. Il me répondit par le même exprès la lettre suivante :

« Vos succès continuels, Monsieur, sont dignes d'admira-
« tion; témoignez, je vous prie, à tous les officiers et soldats
« sous vos ordres les sentimens d'attachement qu'ils m'in-
« spirent. Donnez-leur en mon nom les éloges sublimes que
« leur méritent les lauriers qu'ils cueillent tous les jours. Il
« n'est rien que je ne fasse pour seconder de si heureuses
« dispositions. J'ai peu de poudre; mais je la partagerai
« volontiers avec des soldats d'une aussi grande bravoure.
« Veuillez donc m'envoyer quelqu'un qui se charge de vous
« conduire la petite provision que je tâcherai de vous envoyer.
« Recevez les sentimens, etc.

« *Signé :* Le vicomte DE SCÉPEAUX,
« Général en chef. »

Je reçus en même tems la lettre en réponse de celle que je lui avais écrite pour lui annoncer la mort de Taillefer.

Voici ce que m'écrivait le général :

« Il y a un siècle, mon cher chevalier, que je ne me suis
« entretenu avec vous. C'est avec la plus vive douleur que je
« viens d'apprendre la mort du brave Taillefer.

« J'imagine bien que vous êtes aussi inquiété par l'ennemi,
« dans votre pays, que nous le sommes dans le nôtre. Mais, du
« courage! ce n'est qu'un moment d'orage, qui s'éclipsera

pas mentionnée ou signée par Tercier. Serait-ce un acte de bravade accompli à son insu ou pendant son absence par des subalternes ambitieux et trop zélés? Ne serait-ce pas plutôt une lettre *apocryphe,* lancée par la police révolutionnaire pour déconsidérer le parti royaliste et lui attribuer des exigences inacceptables, en même temps que des sentiments de haine odieux? Il serait difficile de le dire. Dans tous les cas, le document est curieux et nous paraît digne d'être signalé. (R. TRIGER.)

« bientôt, tout me le donne à croire. Je recevrai dans quel-
« que tems des fonds et de la poudre. Je vous engage donc
« à faire des colonnes mobiles de trois à quatre cents hommes
« et même plus, selon les forces de l'ennemi. Cette ma-
« nœuvre m'a bien réussi dans ce pays-cy. Mille choses
« honnêtes à tous ces messieurs.

« *Signé :* Le vicomte DE SCÉPEAUX. »

On voit, par cette lettre, que le général en chef employait avec succès le moyen des colonnes mobiles, que j'avais formées en arrivant dans le pays. J'ai reçu d'autres lettres, toutes flatteuses, du général. Je crois devoir me borner aux deux que je viens de transcrire, pour ne pas trop grossir ces Mémoires.

Comme nous approchions de la semaine sainte, je renvoyai tous les soldats dans leurs paroisses et je fixai pour le samedi saint un nouveau rassemblement au château du Coudray, près de Meslay [1].

Il m'était venu différens avis de Laval, par lesquels on m'engageait à me tenir sur mes gardes, parce qu'il y avait un projet combiné pour m'enlever et me livrer aux Républicains. Je considérai cet avertissement comme une preuve de l'intérêt que l'on me portait; et je crus qu'il était de la prudence de prendre mes précautions. J'en conférai avec le curé de Vaiges, et ceux de mes officiers en qui j'avais le plus de confiance : « Dans l'état de guerre où nous nous trouvons, leur dis-je, je sais que la pire condition est celle du chef, qui est le principal but de toutes les trames de l'ennemi, à qui tous les moyens sont bons pour s'en défaire. Je ne me dissimule point ma position. Mais, quoique constamment sur la brèche, je ne crains rien. Il y a longtems que j'ai su faire le sacri-

[1] En 1796, le samedi saint tombait le 26 mars. — Le château du Coudray est situé paroisse de Saint-Denis du Maine, à environ cinq kilomètres N.-E. de Meslay.

fice de ma vie. Elle ne tient à rien; et, tant qu'il m'en restera un souffle, j'agirai pour la cause des Bourbons. »

Avant cet avertissement, j'avais cru devoir concevoir quelques soupçons, qui, par la suite, se sont trouvés confirmés.

Le samedi saint, je vins rejoindre le rassemblement que j'avais ordonné. Un corps de Bleus, sorti de Château-Gontier, vint, avec le Grand Allemand, nous attaquer. J'étais en forces. L'affaire dura environ deux heures; ils furent obligés de faire leur retraite en ordre et de repasser la rivière, emmenant leurs blessés. Je ne les fis point poursuivre. Cette journée finie heureusement, je portai toute ma division sur le village de Bazougers, pour y faire célébrer la messe le lendemain, jour de Pâques.

Ce jour-là, toutes les troupes arrivées de bonne heure au rendez-vous, je les fis former en bataillon carré, au milieu duquel fut dressé un autel où le bon curé célébra la messe. Tous les habitans des environs étaient venus pour y assister. J'avais environ quinze à dix-huit cents hommes réunis. Mes sentinelles et vedettes, placées sur les hauteurs, veillaient à la sûreté du camp. Le prêtre était aux dernières oraisons, lorsqu'un officier vint m'avertir tout bas que les Bleus paraissaient, et qu'ils n'étaient qu'à deux ou trois champs de nous, au nombre de deux mille à trois mille hommes. J'envoyai tout de suite prévenir le curé. Dans un instant, autel, calice, ornemens, tout fut enlevé et sauvé. J'ordonnai le plus grand silence, et ma troupe se forma en bataille.

Nous étions couverts par de hautes haies, de manière que l'ennemi ne pouvait point nous apercevoir. J'allai l'observer, et je vis qu'il se dirigeait sur la commune de Bazougers, où je me doutai qu'il s'arrêterait, selon son usage, pour déjeuner.

Dès que l'ennemi nous eut dépassés, je fis deux colonnes : j'ordonnai à l'une de filer à droite du bourg, et à l'autre, à gauche, sans être aperçues; je leur recommandai expressé-

ment de n'attaquer les Républicains que lorsqu'ils seraient un peu éloignés, et je gardai avec moi quatre cents hommes, pour les prendre en queue et les empêcher de rentrer à Bazougers, dans le cas où, se trouvant attaqués sur leurs deux flancs, ils voulussent faire une marche rétrograde. Mes dispositions furent heureuses, et mes ordres, ce jour-là, bien exécutés. A un quart de lieue du bourg, les Bleus furent attaqués dans leur marche par ma colonne de droite, qui commença le feu. J'étais persuadé qu'aux premiers coups de fusil, les ennemis, qui étaient en force supérieure, se porteraient aussitôt sur le point où ils étaient attaqués, ce qu'effectivement ils firent. Mais, à ce moment, ma colonne de gauche les attaqua sur l'autre flanc. Les Républicains, se trouvant alors entre deux feux, hésitèrent un instant, interdits, et se décidèrent à rétrograder pour rentrer dans le village et s'y défendre. Ils ignoraient nos forces, et je connaissais les leurs à peu près. Mais, mon arrière-colonne les attaquant bientôt, ils perdirent la tête en se voyant au milieu de tant de feux croisés. Le commandant républicain, dans une telle perplexité, donna l'ordre de gagner au pas de course le premier village qu'ils apercevraient devant eux. Mais ils furent poursuivis avec ardeur; continuellement fusillés dans leur marche, ils n'avaient pas le tems de riposter. Ils tombaient morts ou blessés tout le long des chemins. Beaucoup d'entre eux ne purent point suivre leurs camarades, et périrent; ce qui put s'échapper gagna le village de la Bazouge, où il y avait un vieux château dans lequel ils se barricadèrent. Pendant que nous étions à leur poursuite, j'aperçus parmi mes soldats le curé de Vaiges, qui nous suivait au milieu des coups de fusil.

« Que faites-vous là, lui dis-je, monsieur le curé? ce n'est point ici votre place. Retirez-vous.

— Je me sauve, me répondit-il.

— Retournez chez vous, monsieur le curé, lui dis-je,

vous voyez que les Bleus sont en pleine déroute; ainsi vous n'avez plus rien à craindre. »

J'ordonnai en même tems à un officier et à quelques soldats de l'accompagner. Son intention n'était nullement de se battre : il connaissait trop bien les devoirs de son état; mais de partager tous nos dangers, en cherchant sa sûreté personnelle [1].

Tandis que nous poursuivions vivement les Bleus l'épée dans les reins, on vint m'avertir que la colonne du Grand Allemand était sortie de Meslay et venait nous attaquer sur notre flanc droit. J'allai sur-le-champ reconnaître l'ennemi; je l'aperçus qui marchait rapidement sur nous. Alors j'arrêtai ma troupe, au centre de laquelle je me trouvais. J'ordonnai aux compagnies qui étaient devant moi de continuer à poursuivre les Bleus qui fuyaient; puis je dis à mon major, le brave Chandelier dit Pierreville, de prendre six cents hommes que je lui donnai, et de marcher franchement sur l'Allemand. Le major et sa troupe, enivrés du succès que nous venions d'obtenir, se promettent en partant d'en obtenir bientôt un second. Ils se précipitèrent avec bravoure et fermeté sur la colonne mobile des Républicains, qu'ils forcèrent sur-le-champ à rentrer dans Meslay avec pertes [2]. Ma division, dans

[1] Ce fait de la présence du curé de Vaiges sur le champ de bataille de Bazougers servira bientôt de prétexte aux révolutionnaires pour l'accuser d'avoir porté les armes, et le condamner à mort comme belligérant.

[2] « A Bazougers, le grand Pierrot qui cherchait à attaquer fut obligé de se tenir sur la défensive et d'opposer une forte résistance à une bande très considérable qui faisait reculer ses premiers tirailleurs. Se trouvant à une petite distance du bourg, il rallia ses hommes, battit en retraite et se retrancha dans le cimetière, qui était entouré d'un mur à hauteur d'appui. Il posta ses soldats et donna des ordres pour ne tirer qu'au commandement; toute la compagnie à genoux, divisée en petits pelotons, attendit l'ennemi. Quelques balles furent échangées, mais les Chouans ne voulurent pas courir les chances d'un assaut. Quelques heures après, Œhlert rentrait avec ses hommes : il avait eu deux morts et trois blessés. » *Note inédite* d'après des documents républicains. (R. Triger.)

ces deux affaires, gagnées en une même matinée, n'eut pas plus de cinq à six hommes blessés. Les Bleus laissèrent sept à huit cents hommes tués sur les chemins, et plus de mille fusils, que nos chouans ramassèrent.

Il était trois heures après midi. Les Bleus, qui étaient parvenus à gagner le village de la Bazouge, se renfermèrent dans le château, où ils pouvaient faire résistance; après les y avoir cernés quelque tems, je ne jugeai point à propos de vouloir les y forcer, car je m'exposais ainsi à perdre beaucoup de monde. Le principe de notre guerre est, en épargnant nos soldats, de ne point rechercher une gloire que l'on n'obtient que par opiniâtreté. Cette petite gloriole ne peut convenir qu'à des généraux de nations puissantes, qui peuvent consommer des hommes à volonté, et qui peuvent se recruter. D'ailleurs, mes soldats avaient épuisé presque toutes leurs cartouches.

Le commandant de la colonne républicaine avait été tué dans cette insigne affaire. On m'apporta les papiers trouvés sur lui. J'y trouvai l'ordre du général Chabot [1], qui commandait à Laval, de parcourir pendant cinq jours les communes qu'il lui désignait, et de détruire les Chouans. Cet ordre était plus aisé à donner qu'à faire exécuter. Cette instruction me fut utile [2].

[1] Louis-François-Jean Chabot, né à Niort en 1757, officier avant la Révolution, servit dans l'armée du Nord en 1792, se battit contre les Vendéens et fut nommé général de brigade en 1794. Il prit part aux guerres de la Chouannerie, à diverses campagnes de l'Empire, fut fait baron par Napoléon Ier, chevalier de Saint-Louis par la Restauration, et mourut en 1837. Il est célèbre par sa belle défense de Corfou contre les Turcs et les Russes.

[2] Crétineau-Joly (t. III, p. 111) et l'abbé Deniau (t. V, p. 362) attribuent à Rochecotte le mérite de l'affaire de Bazougers, qu'ils placent en janvier 1796, et dont ils donnent un récit presque fantaisiste : « Momentanément réuni à la division du chevalier de Tercier, il (Rochecotte) fond sur plusieurs cantonnements dont le général Rey allait passer la revue à Bazougers. Les Patriotes sont vaincus. Le *colonel Lallemand*, à la tête de sa demi-brigade, accourt pour le soutenir : il est repoussé à son tour... » De Beauchamp (t. IV, p. 217)

le voulus profiter de l'enthousiasme de mes soldats. Après e ma troupe se fut rafraîchie, je l'emmenai coucher à trois ues de là, bien persuadé que, le lendemain, de nouvelles oupes ennemis seraient envoyées contre nous, comme cela riva en effet. Je voulais, par une manœuvre au loin, décon-rter l'ennemi, et transporter le théâtre de la guerre hors u pays où je commandais, pour le porter dans les divisions oisines, qui étaient tranquilles, et donner un peu de repos ux habitans de mes communes.

Mon arrivée, avec ma troupe, dans la division de M. Pierre aullier, ne fit pas grand plaisir au pays, ni à lui, que les épublicains laissaient parfaitement tranquille sur son terri-oire. Je lui dis en l'abordant :

« Je viens unir mes forces aux vôtres, ainsi que nous en ommes convenus dans notre dernière conférence. Nous pou-ons tenter ensemble quelque entreprise. »

Je lui rendis compte alors des succès que j'avais obtenus s deux jours précédens, et je lui fis sentir la nécessité de ntinuer d'attaquer nos ennemis sans relâche. Il me répondit 'il avait dans le moment quinze cents hommes rassemblés ur s'opposer aux Bleus, qui, depuis trois jours, occupaient grande commune de Bouëre, où ils étaient venus faire un nvoi de grains.

« Eh bien! lui dis-je il faut aller les attaquer aujourd'hui; archez avec votre division à droite du village, j'attaquerai r la gauche, et cela nous fera une nouvelle victoire, dont je rtagerai la gloire avec vous. »

Nous convînmes, en conséquence, que je me porterais sur

un peu plus exact : « Mille insurgés, conduits par le chevalier de Tercier, i appartenait à l'armée du vicomte de Scepeaux, attaquèrent, près de Bazou-s, les Républicains de plusieurs cantonnements réunis. Ceux-ci, mis en route, voulurent s'y retrancher : un de leurs chefs de bataillon, se voyant mé par les royalistes, se brûla la cervelle... Une autre colonne, commandée r le *colonel l'Allemand*, accourut et fut également repoussée... »

la grande route, au village de Grèz. Je m'y rendis en effet, et j'y fis dîner ma colonne.

Vers les trois heures, l'ennemi sortit de la commune de Bouëre, et marcha sur la grande route. J'envoyai avertir M. Pierre, qui me fit dire qu'il allait se mettre en mouvement. Je fis aussitôt mes dispositions. Je commençai par occuper les hauteurs à gauche du grand chemin, et j'y plaçai la compagnie de chasseurs volontaires que le comte de Rochecotte avait levée dans les environs de la ville du Mans, et dont il avait donné le commandement au brave Poirier. L'ennemi avançant toujours en colonne, j'ordonnai aux chefs de canton d'embusquer leurs soldats et de commencer l'attaque dès que les Bleus seraient arrivés à leur portée. Mais, malheureusement, les Chouans étaient presque tous ivres. Ils ne purent ni ne voulurent prendre de position. En vain les conjurai-je de s'avancer, leur promettant une victoire certaine. Rien ne put les décider à se battre. Ils prirent la déroute aux premiers coups de fusil que le brave Poirier, placé en avant, tira sur la colonne républicaine; je jurai, je tombai sur mes soldats à coups de sabre pour les faire avancer; tous mes efforts pour les retenir furent inutiles; ils se débandèrent, et s'enfuirent par des chemins différens. La colonne de M. Pierre se retira aussi, sans tirer une amorce, et les Bleus retournèrent à leur village [1].

Telle est toujours la cruelle incertitude où se trouvent, dans cette guerre, les chefs vendéens, qui voient souvent avorter

[1] Crétineau-Joly (t. III, p. 411) se trompe encore en plaçant au 11 janvier cette affaire de Bouère. De Beauchamp (t. IV, p. 217) la raconte assez exactement, mais un récit beaucoup plus complet et plus vrai en est donné par M. André Joubert, dans ses *Recherches historiques sur Daon* (Château-Gontier, 1879, in-8°, p. 47), d'après les *Notes de M. Gaullier*, et surtout d'après les *Notes sur les guerres civiles aux environs de Château-Gontier*, du curé Faucher, de Saint-Michel de Feins. (Manuscrit déposé aux archives de la cure d'Argenton.) Le récit de M. Joubert concorde parfaitement avec celui de Tercier.

leurs plans les mieux combinés. Le caprice, la mauvaise disposition du soldat, dérangent les projets dans lesquels ils croient devoir réussir.

Se battront-ils, ou ne se battront-ils pas aujourd'hui? Voilà la question que les officiers se font avant de combattre; et ils devinent toujours, d'après les dispositions qu'ils remarquent dans les esprits, au moment du combat, si l'on obtiendra quelque succès. Je retournai dans le pays de ma division, mécontent de mes soldats et de ceux de M. Pierre, qui auraient pu ensemble, ce jour-là, anéantir l'ennemi.

Depuis que j'avais pris le commandement de ma division, je n'étais point encore allé visiter le canton de Mayenne, qui en faisait partie, et dont le chef, surnommé Rochambeau [1] (je ne sais pourquoi), m'avait souvent prié de venir passer la revue. Il avait huit cents hommes, et agissait toujours séparément, parce que, placé à l'extrémité de mon commandement, son trop grand éloignement ne me permettait pas de l'appeler à mes rassemblemens, et que sa présence était nécessaire dans son pays. Il se bornait à me rendre compte, et à me demander des instructions.

Je profitai d'un instant de repos pour me rendre chez lui. Je laissai en mon absence le commandement de ma division à M. Pierreville. Je partis avec mes deux adjudans et une simple escorte de quatre cavaliers. J'arrivai à la nuit au bourg de Bais, dont les Bleus venaient de sortir. Un quart d'heure plus

[1] Guillaume Le Métayer, dit *Rochambeau*, né au Ribey (Mayenne), clerc tonsuré, s'était signalé un des premiers, par son zèle royaliste et religieux, lors de l'émeute d'Evron, le 2 avril 1792. Après avoir pris part aux guerres de la Chouannerie, en 1795 et 1796, il sera arrêté à la suite d'une infâme trahison, condamné à mort par une commission militaire, et fusillé à Tours sur la place d'Aumont, en 1798. Les Archives de la Mayenne (série L[m]) possèdent le procès-verbal de son arrestation et une lettre écrite à son sujet par le général Vimeux au département. (G. Duchemin et Triger, *Les premiers troubles de la Révolution dans la Mayenne*, p. 134. — *Les affiches du Mans*, du 10 messidor an VI. — *L'Abeille*, des 6 et 16 messidor an VI.)

tôt, nous tombions entre leurs mains. Nous fûmes coucher à une lieue plus loin. Le lendemain, nous nous remîmes en route, et, sur le soir, j'arrivai au village de Champ-Genéteux; je demandai le capitaine de la paroisse; il arriva et nous conduisit à une métairie, où les chefs et officiers avaient coutume d'aller prendre l'ordre. J'y trouvai M. de Peyssac, dit l'Invincible, commandant en second du pays.

Après m'avoir informé de la situation de son canton, et de ce qui pouvait concerner le service militaire, M. de Peyssac me dit que son canton ne faisait plus partie de l'armée de M. le vicomte de Scépeaux, que Rochambeau avait donné sa démission. Puis me montrant M. de..., il m'ajouta :

« C'est monsieur, qui est maintenant notre général. »

Étonné, surpris d'un tel langage, je regardai fixement ce nouvel officier, qui, avec un air d'aisance et satisfait de lui-même, me dit :

« Oui, monsieur, c'est moi qui le suis. »

Rempli encore plus d'étonnement, je priai ces messieurs de me dire par quels ordres s'étaient opérés des changemens aussi subits, et que j'avais peine à concevoir. Alors, ce prétendu général, qui depuis trois mois seulement avait quitté l'armée républicaine, où il n'était que simple capitaine, me dit qu'il avait été nommé par les officiers du canton, et que M. de Peyssac était maintenant chef de division, et que M. Rochambeau avait donné sa démission. Il m'ajouta qu'ayant déjà levé une compagnie du côté de Prez-en-Pail, sur la route d'Alençon, il comptait former dans ce pays une armée de huit mille hommes en infanterie, cavalerie et artillerie; puis il me déroula un plan fort ridicule. Je lui répondis que tout cela était fort beau sur le papier, mais que je ne souffrirais jamais une telle innovation. M. de Peyssac voulut appuyer les intentions de son prétendu général; je lui demandai alors en vertu de quel ordre il s'était permis de pareils changemens, au

pris de toutes les lois militaires. « Depuis quand, ajoutai-je, ssieurs, des chefs subalternes se croient-ils autorisés à se straire au commandement de leurs généraux, pour se créer t-mêmes et se substituer à leur place? Où en seraient, ssieurs, nos armées, si chacun se constituait ainsi un géné-at? Il n'y aurait plus alors que confusion et anarchie; mais, oi, qui suis votre chef, je ne souffrirai point une telle infrac-n, destructive de tous les principes de discipline militaire. le vicomte de Scépeaux est seul reconnu par le Roi comme néral en chef de nos départemens. Vous deviez d'abord lui umettre votre plan; et c'était par mon organe que devaient i être faites vos demandes. Voilà la hiérarchie militaire. ous parlez d'une nouvelle organisation; à qui l'avez-vous umise? Qui l'a approuvée? De qui tenez-vous vos pouvoirs? ne reconnais dans nos armées que celle qui est en pratique. « Non, messieurs, je vous le répète; je ne souffrirai point de reils abus, et j'instruirai promptement le général du désordre i règne ici. De quel droit M. de Peyssac a-t-il pris le com-ndement de M. Rochambeau?

— Il a, me dirent-ils, donné sa démission.

— Eh bien, messieurs, vous deviez m'en instruire, afin que ı rendisse compte au général, qui seul a le droit de nom-r aux emplois supérieurs; j'entends que tout soit remis sur ıcien pied, et j'ordonne à M. de Peyssac de faire assembler nain MM. les officiers. »

Puis, me tournant vers l'officier républicain, que je soup-ınai être l'auteur de tout ce bouleversement :

« Quoi, lui dis-je, monsieur, à peine entré dans nos rangs, déjà vous prétendez au poste de général indépendant! C'est e ambition outrée et peu modeste. »

Il parut embarrassé, déconcerté... Je rompis notre entre-n, et demandai qu'on nous servît à souper, pour aller ensuite : reposer.

Je me rendis le lendemain, après la messe, à la ferme que j'avais indiquée pour le lieu du rendez-vous. Avant d'y aller, je m'entretins quelque tems avec le curé du canton et plusieurs officiers, à qui je fis sentir tout l'odieux et le danger de l'intrigue dans laquelle on les avait engagés. Ils convinrent qu'ils avaient été dupes. J'arrivai à la ferme, où je trouvai Rochambeau. M'adressant alors à lui :

« Monsieur Rochambeau, lui dis-je, j'ai été fort surpris que vous eussiez donné votre démission à d'autres qu'à moi; je devais la recevoir pour la faire passer au général et prendre ses ordres. En conséquence, sachez, messieurs, qu'on ne peut point se créer soi-même. »

Rochambeau me dit que ces messieurs la lui avaient demandée pour le bien du service, et que cette raison l'avait fait céder à la proposition qu'on lui avait faite.

« Eh bien! moi, je vous dis que le bien du service et du pays exige que vous repreniez votre commandement, et je vous l'ordonne. »

Le capitaine républicain avait cru devoir se dispenser de se trouver à l'assemblée. Je prescrivis fermement à Rochambeau de faire respecter son autorité, et d'intimer au capitaine l'ordre de retourner à sa compagnie, et de ne plus souffrir à l'avenir de pareils désordres.

Tous les officiers parurent fort contens de la résolution que je venais de manifester. Ils vinrent s'excuser auprès de moi de leur erreur. C'étaient presque tous des jeunes gens, peu au fait du service, et qui avaient agi par l'influence des chefs. Rochambeau me remercia en pleurant; il me dit qu'il serait mort de chagrin d'un désagrément qu'il n'avait point mérité, et me promit qu'il se comporterait à l'avenir avec autant de fermeté qu'il se battait; c'était sans contredit le plus brave officier du canton. Il me promit de surveiller de si près le capitaine en question, qu'il ne serait plus tenté de former de

nouvelles intrigues. Je montai à cheval, et lui dis, en partant, que je reviendrais sous peu de jours m'assurer par moi-même du rétablissement de l'ordre dans son pays. Il me quitta les larmes aux yeux, tant il était satisfait. Je repris le chemin de Vaiges, où je couchai le lendemain. J'allai de là à Bazougers, pour m'informer de mon major de ce qui pouvait s'être passé de nouveau pendant ma courte absence.

Comme j'étais en chemin, j'entendis une fusillade au loin. Je doublai le pas pour m'en approcher. Des paysans me racontèrent que les Bleus étaient venus attaquer les Chouans, que ceux-ci les avaient mis en déroute, et les poursuivaient vivement sur la route de Meslay.

C'était le major Pierreville qui était à leur poursuite. Les Bleus, qui fuyaient en courant, furent assez heureux d'arriver à Meslay et de s'enfermer dans l'église, où ils se barricadèrent. Tous les Patauds du bourg, hommes et femmes, s'y réfugièrent avec eux, résolus de s'y défendre. Les Chouans les tenaient bloqués dans cette enceinte. Arrivé à Meslay, le major me rendit compte de toute l'affaire, dont je voyais le résultat. Les Bleus étaient montés au haut du clocher, d'où ils tiraient sur nous. J'approchai de l'église, et je fis sommer à haute voix le commandant de se rendre, sous la parole d'honneur d'un bon traitement pour toute sa troupe, ajoutant qu'ils seraient tous renvoyés où ils voudraient, après avoir remis leurs armes.

Toute la troupe paraissait disposée à accepter mes conditions. Les seuls Patauds s'y opposèrent. J'ordonnai tout haut qu'on allât sur-le-champ chercher des échelles et de la paille, pour mettre le feu au clocher. Mes ordres commençaient à s'exécuter; déjà la fumée de la paille suffoquait l'ennemi; j'étais moi-même allé dans le bourg pour hâter le transport de tout ce qui était nécessaire à mon dessein, lorsque le commandant demanda à me parler. Un de mes capitaines répon-

dit que je n'étais point là pour le moment, mais que, s'il avait quelque chose à me communiquer, on irait me chercher. Le brave capitaine assurait ce chef qu'il pourrait compter sur ma parole d'honneur, lorsqu'un coup de fusil tiré du clocher l'étendit roide mort. On vint m'instruire de cette atrocité, dont je n'aurais point manqué d'être moi-même victime, si j'eusse été présent. Mais le hasard permit que je restasse plus longtems dans le bourg que je ne croyais; et voici quelle en fut la raison.

Des habitans étaient venus me prévenir que deux de mes soldats avaient arrêté une femme qu'ils disaient être une espionne, et qu'ils allaient la fusiller. Je me transportai aussitôt à l'auberge, où ces habitans me conduisirent. J'entrai et je vis dans la cour cette malheureuse, à genoux, priant le bon Dieu de tout son cœur, et près d'elle, les deux chouans qui allaient l'exécuter, récitant leurs chapelets et leurs prières pour le pardon de son âme; je tombai sur eux à coups de plat de sabre.

« Que faites-vous là, leur dis-je, scélérats? Pourquoi n'êtes-vous point à votre compagnie, sur la place?

— Mon général, balbutièrent-ils, c'est une Pataude que nous avons arrêtée, c'est une espionne.

— Est-ce donc à vous, coquins, de la juger? Retournez à votre compagnie, sinon je vous ferai moi-même fusiller pour votre criminelle audace. »

Ils se levèrent, confus, ne pouvant croire que leur action fût coupable. Ensuite, faisant relever cette malheureuse, qui était plus morte que vive, je fis appeler la maîtresse de l'auberge, et lui dis :

« Madame, conduisez cette femme et enfermez-la dans une chambre dont vous garderez la clef. Donnez-lui tout ce dont elle aura besoin, et vous ne la laisserez sortir que lorsque nous serons retirés. »

Mes ordres furent exécutés. J'ai revu depuis cette malheureuse, en 1797, en passant dans le village de Louvigné. Elle vint se jeter à mes pieds, me remerciant de lui avoir sauvé la vie. Elle m'avoua qu'alors elle était employée comme espionne, mais que, depuis qu'elle avait échappé à la mort, le jour que je la délivrai, elle avait bien promis à Dieu qu'elle ne ferait plus un tel métier. Le curé et tous les habitans de la commune m'assurèrent de sa bonne conduite et de son repentir.

Sur la nouvelle de l'atrocité commise sur un de mes capitaines, je fis redoubler l'activité du travail. J'avais lieu de croire que je parviendrais à amener mes ennemis à composition. Le feu et la fumée augmentaient considérablement, les Patauds seuls persistaient toujours à vouloir se défendre. La nuit était déjà tombée; et tout leur faisait présumer qu'ils seraient secourus par la garnison de Sablé. Mes soldats, impatientés de la résistance prolongée des Bleus, s'étaient, malgré ma défense, répandus dans le bourg et s'y enivrèrent.

En regardant autour de moi, je fus surpris du petit nombre d'hommes qui me restait. L'ennemi ne cessait de faire des signaux du haut du clocher, pour annoncer qu'il tenait encore, mais il ne pouvait point connaître le peu de monde que j'avais; car, s'il eût pu en être instruit, il n'aurait point manqué, en ouvrant brusquement la porte de l'église, de se faire jour parmi nous à la baïonnette. Me trouvant donc presque seul, je fus obligé, vers les six heures du soir, d'abandonner une entreprise que je mettais déjà au nombre de mes succès. Je retournai à Bazougers, où je trouvai un nouveau billet qui m'avertissait d'être sur mes gardes, et que le général républicain avait juré de me faire enlever. L'avis était sérieux, en réfléchissant surtout que ma division était la seule journellement attaquée, tandis qu'on laissait en repos mes voisins. Je me mis à méditer différens plans de sûreté, et je finis par adopter le suivant, qui me parut le meilleur.

La métairie où j'allais coucher assez souvent était habitée par les plus honnêtes gens du monde. Le curé les avait engagés à me faire une cache en terre; toutes celles du pays étaient trop universellement connues. J'indiquai moi-même le lieu où je désirais qu'elle fût établie. C'était dans une haie fort épaisse. Ces bons fermiers creusèrent un emplacement propre à contenir mon état-major, composé de sept personnes. La porte s'ouvrait du côté d'un chemin creux. Ils avaient recouvert cette porte de quatre pouces de terre, avec les épines qui poussaient dessus, de manière qu'en dehors tout paraissait naturel, et ne donnait lieu à aucun soupçon. Des trous étaient pratiqués dans le haut de cette caverne, au milieu de la haie, afin de pouvoir respirer. Ils avaient apporté des planches, sur lesquelles étaient de la paille et des matelas. Nous nous rendîmes tous les soirs dans ce lieu souterrain pour y reposer à l'abri des dangers et des inquiétudes. Personne ne connaissait le lieu de notre retraite nocturne. Au jour, les femmes de ces bons paysans venaient ouvrir la porte d'entrée de notre terrier, d'où nous sortions tous haletans. Bien nous en prit de cette précaution, car nous étions tellement traqués par les Bleus, dont les correspondances se multipliaient journellement, qu'à la fin nous eussions été livrés et pris. Nous avons même, dans les belles nuits de clair de lune, entendu les Républicains en patrouille marcher au-dessus de nos têtes, le long des petits sentiers de la haie. Les aboiemens des chiens, que nous entendions alors, nous faisaient garder le silence. Quelle vie, grand Dieu!

En sortant de notre caverne salutaire, j'allais déjeuner à une ou deux lieues, m'informant de tout en passant, donnant des ordres. Ensuite, je me remettais en marche avec mes deux fidèles adjudans, et je venais dîner deux lieues plus loin. Sur le soir, je me dirigeais vers un autre village éloigné, où je soupais, et d'où je repartais plus tard pour retrouver ma

avernc, observant de ne jamais dire d'où je venais, et où 'allais.

Voilà la vie tranquille et agréable que je menais, quand nes troupes n'étaient point rassemblées; de manière qu'il ;tait impossible que la trahison me livrât aux Républicains, ;ui tentaient tout pour m'avoir en leurs mains. Personne, :xcepté mes bons paysans, ne savait où je me retirais. De)lus, on ne pouvait être instruit des endroits où je devais)rendre mes repas, puisque je l'ignorais moi-même, et que :'étaient toujours les circonstances et les avis ou rapports que e recevais en chemin, qui décidaient de mes courses; en sorte ;ue je faisais régulièrement mes sept à huit lieues par jour.

Je m'apercevais chaque jour d'un changement sensible lans la disposition des esprits. La lassitude et les excès de la guerre avaient fatigué et les habitans et mes soldats. Chacun aspirait à la tranquillité. Des intrigues en tout genre paraly-saient les meilleures intentions des chefs. L'égoïsme et l'in-;érêt avaient remplacé dans les âmes les sentimens d'amour pour la religion et pour la royauté.

Je fus obligé de destituer le capitaine de la compagnie de Bazougers, pour motif de concussion. Ce village était le plus considérable de ma division [1]. Les soldats en étaient ;ous braves et aguerris. C'était aussi la plus riche en revenus. Ils se livraient aux plaisirs que procure la richesse. Le capi-;aine destitué crut devoir, pour empêcher l'effet de la mesure prise contre lui, mettre ses soldats dans son parti, et les engager à ne pas reconnaître le capitaine nommé à sa place. l'avais ordonné un rassemblement; ils refusèrent de s'y ;endre, espérant par cet acte d'insoumission m'obliger à leur ;endre leur ancien capitaine. Je fis mettre à l'ordre du jour

[1] Au moment de la Révolution, on comptait à Bazougers environ douze cents communiants. La cure était estimée 800 livres (de revenu), et le prieuré 1,300. La seigneurie de la paroisse appartenait au duc de la Trémoille.

que la commune de Bazougers ne faisait plus partie de la division et ne serait plus convoquée; en un mot, qu'elle était, en cas d'attaque par les Républicains, abandonnée à sa propre défense. Cet ordre les déconcerta.

A quelques jours de là, le général Dal... sortit de Château-Gontier avec sa colonne infernale, composée de brigands, de pillards et de mauvais sujets. Le général leur disait :

« Pillez, volez, violez, mais battez-vous. »

Aussi ses ordres étaient-ils bien remplis. Dès que cette colonne paraissait sur notre pays, il n'est sorte d'horreurs et d'excès que les soldats ne commissent [1]. Cette troupe maudite vint ravager la commune de Vaiges et les villages environnans. Ce jour-là, ils se livrèrent à toute leur furie, pillant partout, et massacrant tous ceux qu'ils rencontraient. Le sexe surtout, dans les deux extrémités de l'âge, éprouvait leur brutalité. Du reste, ces soldats étaient lâches, comme le sont

[1] Ces déplorables excès sont malheureusement incontestables. Signalés par les principaux chefs royalistes, entre autres par Gaullier père, qui, dans ses *Mémoires*, attribue à Dhalancourt des proclamations « dignes d'un chef de sauvages » (l'abbé Foucault, *Recherches historiques sur Château-Gontier*, p. 133), ils sont également reconnus par les documents républicains, et donnèrent lieu à des plaintes innombrables : « ...Depuis quatre mois, le général d'Alencourt est venu à bout de former *par les moyens plus ou moins violens, plus ou moins arbitraires*, un *grenier* bien approvisionné. (3 nivôse an IV.) Les troupes pillent et maltraitent les cultivateurs d'*une manière effrénée*. (22 frimaire an IV.) Nous n'avons reçu qu'hier votre lettre relative *aux actes arbitraires*, aux violations de territoire que se sont permis quelques commandans de colonnes, et surtout aux pillages des particuliers qui suivent ces colonnes. (4 brumaire an IV.) Malgré les précautions du général La Barollière, ces enlèvemens (de grains) ressemblent ordinairement à un pillage. *Malheur aux communes où la troupe est chargée de faire de semblables expéditions!* A sa suite marche une foule d'hommes et de femmes guidés par le besoin *et souvent par le brigandage*, qui vuident les greniers, et il arrive quelquefois que l'on enlève aux malheureux fermiers leurs meubles les plus précieux. » (9 ventôse an IV.) Plaintes relatives à des pillages de grains à Arqueney, à Beaulieu, au château de Launay, à Méral, à Cossé, à la métairie de la Barre, près Château-Gontier (nivôse-pluviôse an IV), etc. — Archives de la Mayenne, série L, *Correspondance du bureau de sûreté générale et du commissaire du Directoire exécutif*. (R. Triger.)

toujours de pareilles gens; je n'avais point alors de monde rassemblé pour m'opposer aux brigandages de cette troupe féroce; je gémissais avec le bon curé des atrocités de ces barbares. Après avoir médité longtems sur le parti que j'avais à prendre pour mettre un terme à de telles scélératesses, je dis à ce bon ecclésiastique :

« Monsieur le curé, donnez-moi une plume, de l'encre et du papier, je vais écrire au général Chabot, qui commande le département de la Mayenne.

— Peine perdue, me dit-il, il ne croira rien de ce que vous lui manderez.

— N'importe », répliquai-je.

Je me mis alors à brocher une longue lettre, dans laquelle je lui rendais un compte précis des horreurs exercées par la troupe du général Dal...

« Vous serez étonné sans doute, général, lui écrivais-je, de recevoir une lettre de ma part. Mais oublions dans ce moment-ci, vous et moi, le parti que nous servons, pour n'être sensibles qu'aux malheurs de l'humanité souffrante et continuellement outragée. »

Le général Chabot lut ma lettre très attentivement; il parut révolté de ce que je lui apprenais, mais ne me répondit pas. Peu après, le général Dal... eut ordre de sortir avec sa colonne; mais ses soldats se comportèrent avec la plus grande discipline, sans se permettre le moindre excès. Je vis que ma lettre avait produit un grand effet[1]. Tous les gens du

[1] Tercier s'exagère peut-être l'effet produit par sa lettre. Le changement de conduite du général Dhalancourt pouvait provenir des nombreuses plaintes que les Républicains ne se faisaient pas faute, de leur côté, d'adresser au général en chef, « car les troupes regardaient souvent comme un dédommagement permis de se livrer au pillage *sans distinction d'amis ou d'ennemis* ». (Arch. de la Mayenne, *ibid.*, 30 brumaire an IV.) Peut-être aussi provenait-il d'un motif tout privé : « Assez souvent, dit l'abbé Foucault (*Rech. hist. sur Château-Gontier*, p. 133), les patriotes remarquèrent le soin spécial avec lequel Dhalancourt réprimait les excès de ses soldats dans les paroisses de

pays demeurèrent étonnés du changement de conduite de ces brigands, que le curé de Vaiges ne manqua pas de publier être dû aux représentations et aux plaintes que j'avais adressées, dans l'intérêt des habitans, qui me remercièrent sensiblement.

Fatigué des incursions continuelles de l'ennemi sur ma division, je résolus de porter la guerre en dehors du pays où je commandais. En conséquence, j'ordonnai un rassemblement général, dont le rendez-vous fut indiqué à Cossé. Mon intention était de marcher sur la ville du Mans, qui est à dix-huit ou vingt lieues de Laval. J'avais réuni deux mille hommes, avec lesquels je devais me mettre en route le lendemain. J'avais défendu au chef de canton d'envoyer des ordres à la compagnie de Bazougers, qui, à mon départ, se trouvant toute seule dans le pays, me députa un officier et quatre hommes, pour me prier de lui permettre de venir faire partie de ma petite armée. Ils arrivèrent à Cossé pendant la nuit, et me firent réveiller. Je leur fis répondre que je ne voulais point les recevoir; ils insistèrent, même refus. Néanmoins ils trouvèrent moyen de s'introduire dans ma chambre. Ils se jetèrent à genoux au pied de mon lit, en exprimant leurs regrets de leur désobéissance. Après leur avoir fait les reproches que j'étais en droit de leur adresser, ils me promirent, en me demandant pardon, de reconnaître le nouveau capitaine que je leur avais nommé. J'exigeai d'eux alors qu'ils fissent partir l'ancien capitaine destitué pour son pays, et qu'à cette condition seule je permettrais à leur compagnie de venir rejoindre mon rassemblement; ils partirent aussitôt pour faire exécuter mes ordres.

Le lendemain, au moment où je me disposais à me mettre

Houssay et de Saint-Sulpice, où se trouvait le manoir de Mlle de la Gendronière, qu'il devait bientôt épouser. N'était-il pas tout naturel que Dhalancourt évitât de se rendre odieux dans un pays qu'il se proposait d'habiter? »

a route, je reçus des lettres du quartier général, qui m'obli-èrent à renoncer à mon entreprise et à revenir sur mes pas.

On parlait depuis quelque tems de pacification. Le vicomte e Scépeaux m'instruisait de tout, et me préparait à cet évé-ement. Je congédiai mes troupes pour retourner au centre e ma division. Ces nouvelles reçues m'affligèrent; j'envi-geai dès lors la source de malheurs que je redoutais depuis ngtems.

Je cheminais tristement avec mes deux adjudans, l'esprit réoccupé de mille idées sinistres. En entrant dans le village e Vaiges, je vis venir au-devant de moi tous les habitans ésolés. Les femmes éplorées jetaient des cris lamentables.

« Ah! monsieur le chevalier, nous sommes perdus. Notre auvre Monsieur (c'est ainsi qu'ils appelaient leur curé), il a té pris hier par les Bleus. Que l'on nous demande tout ce u'on voudra pour nous le rendre. S'il faut donner cent ille écus, nous les trouverons, nous vendrons jusqu'à notre ernière chemise! »

O pouvoir admirable de la vertu! Cette affreuse nouvelle ie consterna; je restai anéanti; j'avais cependant fait préve-ir ce bon pasteur, par un exprès, que j'étais informé que eux de mes Chouans, faits prisonniers par les Républicains, our obtenir leur grâce, avaient révélé les endroits où il se tirait le plus souvent, et je l'engageais fort à ne point aller ir la commune de Bazougers. Le curé me fit remercier de on avis. Mais, entraîné par son zèle pieux, il avait pour rincipe de ne jamais négliger les devoirs de son ministère. 'était ce jour-là un samedi : il devait confesser plusieurs per-onnes, auxquelles il avait donné rendez-vous.

Il faisait déjà nuit, et le curé, croyant que les Bleus 'étaient plus sur le pays, sortit de sa retraite pour respirer n peu l'air dans un verger, et y faire ses prières. Il fut aperçu ar des soldats républicains, qui aussitôt franchirent la haie

et lui tirèrent des coups de fusil. Le pauvre curé, surpris, se mit à fuir; et, pour retarder la marche de ses ennemis qui le poursuivaient, il jeta sa bourse, puis sa montre. Mais comme il marchait difficilement, il fut bientôt atteint et arrêté. Le même soir, on le conduisit à Laval en prison. A cette nouvelle, la consternation fut extrême dans le département. On tenta inutilement mille moyens pour le sauver. Beaucoup d'argent fut offert à cet effet, mais sans succès. Quelques jours après, il fut interrogé. Il répondit avec le calme de la conscience d'un homme de bien. Il fut sommé de déclarer ce qu'il savait concernant la guerre du pays, mais, inaccessible à toutes questions, il se taisait. On l'interrogea beaucoup à mon sujet, mais il gardait continuellement le silence. Tout ce qu'il y avait de gens recommandables dans le pays vint lui faire visite, pour lui témoigner de l'intérêt. Il dit à une personne qui me connaissait :

« M. de Tercier doit être bien affligé. Dites-lui bien que je suis fâché de toute la peine que je lui cause, et priez-le de se souvenir longtems de moi; nous étions faits pour être amis. »

Que de larmes j'ai données à sa mort!

Les juges et les soldats républicains ne pouvaient s'empêcher d'admirer son courage et sa tranquillité d'âme.

« Je sais, leur disait-il, que ma mort est décidée; mais je mourrai tel que j'ai vécu. Je commence à être âgé, ainsi ce n'est que de quelques instans que vous hâterez ma fin. »

Sa sentence lui fut prononcée la veille de son exécution; il l'entendit lire sans en être ébranlé. Puis, levant les yeux au ciel, il dit : « *In manus tuas, Domine.* » Il demanda un confesseur, qu'on lui accorda. L'ecclésiastique qui lui fut envoyé, se trouvant seul avec lui, se mit à pleurer :

« Eh quoi! dit le malheureux curé, je vous ai fait demander pour me donner des consolations, et il faut que ce soit moi qui vous console! »

Sur les huit heures, on lui servit à souper. Plusieurs personnes avaient obtenu la permission de venir voir cet être intéressant, et purent apprendre de lui comment mourait l'homme de bien. Il parlait et s'entretenait avec un chacun comme s'il eût encore été aux plus beaux jours de sa prospérité. Les militaires surtout, préposés à sa garde, ne se lassaient point d'admirer tant de calme, de bonté et d'aménité. Un officier entra dans la chambre où il prenait son dernier repas; le curé le salua très affectueusement, puis, versant du vin dans son verre :

« Voilà, dit-il, le dernier verre de vin que je boirai. Monsieur l'officier, voulez-vous me faire l'honneur d'en boire un avec moi à la santé du Roi? »

L'officier, stupéfait, sortit sans répondre un seul mot.

Le lendemain, à la pointe du jour, il fut fusillé; il ne voulut pas souffrir qu'on lui bandât les yeux; il fut enterré sur la place Verte, à Laval. Pendant plus de six semaines, les personnes religieuses venaient de tous les endroits du département prier sur sa fosse. L'affluence devint par la suite si considérable, que le général fut obligé de faire mettre des gardes sur la place où il était enterré, avec défense de laisser approcher.

Il a laissé des paroissiens inconsolables et qui le pleurent encore. Tel est l'ascendant de la vertu de se faire chérir et estimer même de ses ennemis. Je l'ai pleuré longtems, et, en écrivant cette courte notice, mes larmes se sont de nouveau fait passage, pour renouveler mon tribut de sensibilité à sa perte, et de respect pour sa mémoire; j'ai perdu en lui un ami sincère, que toutes ses belles qualités, son caractère et ses vertus évangéliques rendaient cher à tous ceux qui le connaissaient [1].

[1] Tous ces détails sur la mort et les vertus du curé de Vaiges sont rigoureusement exacts. Martial de Savignac a laissé dans le bas Maine un souvenir

Si ce peu de lignes, que je viens de tracer, était lu dans le pays où ce vénérable pasteur exerça si longtems son utile ministère, on dirait que je n'ai rien exagéré. C'était le curé de campagne par excellence, qui savait faire aimer Dieu et le Roi, deux amours inséparables pour le bonheur public et la tranquillité des États.

Un malheureux événement est presque toujours suivi d'un autre. M. le vicomte de Scépeaux envoya dans ma division sa compagnie de chasseurs, qui avait eu quelques rixes dans l'armée. Le général me mandait qu'il les éloignait pour éviter des querelles continuelles, qu'ils n'avaient point de torts, mais que la prudence exigeait cette mesure. C'était mon ami Guéfontaine qui la commandait. Il était encore très souffrant d'une blessure grave. Par la lettre que m'écrivait M. de Scépeaux, il ne me cachait point sa situation politique et surtout sa détresse militaire.

Le comte de Bourmont[1], major général de l'armée, arriva

ineffaçable, et son exécution est un des événements qui ont le plus passionné la ville de Laval pendant les tristes jours de la Révolution. C'est avec raison qu'on a pu dire « que sa capture remplit de joie tous les révolutionnaires exaltés, qui semblèrent personnifier dans le curé de Vaiges le double objet de leur haine, la religion et la cause royale, tandis que tous les honnêtes gens, parmi lesquels on compta plusieurs patriotes prononcés, furent dans la douleur. Le prisonnier excita chez les uns l'intérêt au même degré que la fureur chez les autres : personne ne fut indifférent à son procès. » Considéré comme un véritable chef de Chouans, il fut traduit devant une commission militaire de dix-huit membres. Les débats s'ouvrirent le 7 mai, huit jours après l'arrestation, qui avait eu lieu le 29 avril. Le soir même, grâce aux efforts de ses nombreux amis, il était condamné seulement à quinze années de fer. Malheureusement, le jugement fut déféré dès le lendemain à un conseil de revision qui le cassa. Le 9 mai, une nouvelle commission condamnait à mort Martial de Savignac. Il fut fusillé dans les vingt-quatre heures, c'est-à-dire le 10 mai 1796. L'abbé Boullier, dans ses *Mémoires ecclésiastiques sur la ville de Laval pendant la Révolution* (Laval, 1847, in-8°, p. 289 à 296), raconte avec beaucoup de détails le procès de Martial de Savignac et publie une admirable lettre qu'il écrivit à ses paroissiens le matin même de son exécution. (R. Trigen.)

[1] Louis-Auguste-Victor de Ghaisnes, comte de Bourmont, né en 1773, en Anjou, servit dans l'armée de Condé, puis dans l'Anjou et le Maine, où il com-

:u de jours après dans ma division, au château de Sougé, ès Bazougers. Il m'écrivit de venir le joindre à la Bigottière, de rassembler quelques centaines d'hommes, auxquels se unirait la compagnie de chasseurs. Il finissait sa lettre (que conserve encore), en me disant : « J'aurai bien du plaisir à m'associer pour quelque tems à votre gloire; à vaincre avec vous et vos braves soldats, comme ils sont accoutumés de le faire. Nous concerterons ensemble ce que notre position nous offre de plus avantageux.

« Je suis, etc... »

Je prévis dès lors la nécessité de faire bientôt la paix. Mais quelles conditions! L'arrivée du comte de Bourmont, dans : pays où je commandais, me chagrinait, parce que je prévoyais qu'il allait y attirer toutes les forces ennemies et ruiner :s communes, sans possibilité de les défendre.

Je partis pour rejoindre le major général. Nous nous entrenmes longtems sur la position incertaine où nous nous trouions. Il me dit qu'il faudrait faire quelque diversion pour loigner l'ennemi. Il me proposa de marcher sur le Mans. Je ıi dis que j'en avais déjà conçu le projet, que j'étais au moıent d'exécuter, lorsque les lettres du vicomte de Scépeaux taient venues m'arrêter. Je l'engageai à se rendre dans la ivision de M. Pierre, qui était fort tranquille dans son pays. l adopta mon avis. Nous nous y rendîmes avec sa seule comagnie de chasseurs.

A peine y étions-nous arrivés, que nous reçûmes du che-

anda en chef. En 1810, il accepta du service de l'Empire, et fut nommé général e division pendant la campagne de France. Rallié à la première Restauration, uis à Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, il quitta l'armée impériale la veille e la bataille de Fleurus, et retourna près de Louis XVIII, qui le fit pair de rance et plus tard ministre de la guerre (cabinet de 1829). Il prit Alger le juillet 1830, fut élevé à la dignité de maréchal de France le 22, refusa de ervir Louis-Philippe qui le destitua, alla se battre en Portugal avec don iguel et mourut en France, dans son château natal, en 1846.

valier d'Andigné[1], adjudant général, et aujourd'hui pair de France, la proclamation faite par le général en chef, pour la cessation des hostilités, avec la lettre suivante qui m'était adressée :

« May 1796.

« Toujours animé, Monsieur, par l'intérêt général, je crois « en ce moment devoir faire le pénible sacrifice de mes opi- « nions à ce but si précieux à mes yeux; tous mes vœux ainsi « que tous mes efforts tendaient au rétablissement de l'autel « et du trône.

« Je vous ai précédé au champ de l'honneur, et j'ai excité « le courage de nos compagnons d'armes, tant que j'ai vu la « possibilité d'en assurer le succès. Mais, touché des mal- « heurs incalculables de pillage, de vexations, et de la dévas- « tation totale de ce trop malheureux pays; considérant que « les habitans se répandaient en murmures et en plaintes « contre nous et en propos séditieux; que des divisions « entières mettaient bas les armes, que quelques-uns de nos « soldats, qui combattaient sous nos drapeaux, s'étaient « rangés sous les ordres des Républicains, je n'ai pas cru « devoir balancer à prendre les moyens les plus efficaces « pour ramener la paix et la tranquillité désirée; je me suis « donc tourné vers le général Hoche qui m'a promis et « garanti le libre exercice du culte catholique; que toutes nos « compagnes et compagnons d'armes seraient paisibles dans « leurs foyers, et exempts de la réquisition; que ceux mêmes « du pays au service de la République pourraient être rap- « pelés, à condition que nos soldats remettraient leurs armes « à un commissaire civil qui se transporterait de paroisse en « paroisse pour la reddition des armes. Voyant que cela

[1] Louis-Marc-Antoine-Auguste-Fortuné, chevalier d'Andigné, né près de Segré, émigra, devint major général, et fut nommé maréchal de camp par la Restauration, et pair de France en 1815.

« paraît être le vœu unanime; d'après la considération des « fléaux qui nous accablent, et qui ne feraient qu'augmenter « de jour en jour, par les mesures terribles que les Républi- « cains mettraient en usage, je vous invite à engager vos « soldats à cette reddition, et auxquels je vous prie de faire « part de la proclamation ci-incluse que je leur adresse.

« Je suis et je serai toujours

« Votre sincère ami.

« *Signé :* Le vicomte DE SCÉPEAUX,

« Général en chef. »

Voici maintenant la copie de la proclamation qui me fut envoyée :

« Les officiers généraux de l'armée royale, aux ordres de « M. le vicomte de Scépeaux.

« COMPAGNONS D'ARMES,

« Tant que nous avons cru pouvoir atteindre à notre but « désiré, l'exercice libre du culte de nos pères, et le rétablis- « sement de l'héritier légitime de la monarchie française, « nous n'avons cessé de combattre à votre tête, et d'exciter « le courage et la persévérance que vous avez déployés aux « yeux de l'Europe entière. Mais, convaincus aujourd'hui que « de plus longs efforts n'attireraient que de plus longs mal- « heurs sur notre pays déjà dévasté; instruits que des mesures « de terreur les plus violentes devaient être exercées contre « vos parens; qu'ils devaient être emprisonnés, et leurs « propriétés entièrement ravagées, nous n'avons pas cru « devoir continuer une guerre qui fût devenue le fléau du « pays que nous avions espéré défendre. Nous ne nous « sommes point cru permis d'exposer plus longtems la vie des « braves qui s'étaient confiés à nous du soin de les conduire « au champ d'honneur. Quelque pénible que soit ce sacrifice

« à notre opinion, nous vous invitons à remettre aux mains « préposées à cet effet les armes que nous ne pouvons plus « vous engager à conserver, sans devenir les propres bourreaux « de vos parens et de vos amis. Cette clause remplie, vos per- « sonnes et vos biens seront sous la sauvegarde des lois. Vous « resterez tranquilles dans vos foyers, et vous ne pourrez en « rien être inquiétés sur le passé. Cette seule assurance sur « votre sort a pu nous faire consentir à une démarche con- « traire au vœu de notre cœur, mais dictée par les circonstances.

« 15 may 1796.

« *Signé :* Le vicomte DE SCÉPEAUX, général en chef;
« Le comte DE CHATILLON, lieutenant général;
« Le chevalier D'ANDIGNÉ, adjudant général;
« Le comte DE TURPIN DE CRISSÉ, inspecteur général [1]. »

Deux jours après avoir reçu la proclamation du vicomte de Scépeaux, ce général nous fit savoir que toute la Vendée avait déposé les armes, ainsi que les divisions de son armée, et nous invitait de nouveau à cesser les hostilités. Nous assemblâmes, à cet effet, les principaux chefs de la division Pierre, au château de Martigné [2], où, après leur avoir fait part des lettres et des proclamations des généraux de l'armée, nous prîmes avec le comte de Bourmont la résolution suivante :

« Nous, membres du Conseil de l'armée catholique et

[1] Scépeaux, menacé par trente mille hommes après la mort de Charette, se rendit le premier des chefs royalistes de l'Ouest. Dès le 3 mai, il avait écrit à Hoche pour demander à parlementer. Sa soumission fut signée et acceptée le 14. La proclamation qu'il adressa le lendemain à ses chefs de division, et que Tercier reproduit ici, a été publiée par A. de Beauchamp, t. IV, p. 269.

[2] Le château de Martigné, situé dans la paroisse de Saint-Denis d'Anjou, appartenait, avant la Révolution, à M. Prosper-Louis-René-François de Martigné, ancien capitaine au corps royal de l'artillerie. Il se compose « d'un vieux logis » en mauvais état, éclairé par six ouvertures au rez-de-chaussée et six fenêtres au premier étage, avec une aile en retour donnant sur les jardins.

assemblés extraordinairement pour délibérer sur
ion faite par le vicomte de Scépeaux de cesser les
:s contre la République;
idérant que quatre divisions ont déjà mis bas les
considérant encore l'impossibilité où nous nous
s de soutenir à nous seuls les efforts de l'armée
caine; et d'après les avis que nous avons reçus de
:hevalier d'Andigné, de la position actuelle de la
; considérant enfin l'inaction des puissances coa-
:t les traités particls qu'ont déjà faits quelques-unes
avec la République française, traités visiblement
:s aux intérêts de notre Roi légitime; prévenus
irs de la possibilité d'une paix générale prochaine;
d'après toutes ces considérations, arrêté et arrêtons
s rendre à l'invitation du général en chef, vicomte
ıeaux.

it au château de Martigné, le... may 1796.

signé : Le comte DE BOURMONT, major général;
« Chevalier DE TERCIER, chef de division;
« GAULIER, chef de division;
« MACLET, major de la division Maurice;
« Le vicomte LA HOUSSAYE, chef de canton;
« GUÉFONTAINE, capitaine des chasseurs;
« TAMERLAN, adjudant;
« PILARD, prêtre;
« ROUSSEAU, prêtre;
« BERTHELOT, vicaire. »

cet arrêté pris, chacun se sépara. Je retournai dans ma
dont je fis immédiatement assembler tous les chefs,
r donner connaissance de ces derniers événemens.
ıient déjà instruits. Dès qu'ils furent réunis, je leur
fallait prendre une résolution prompte. Ils me répon-

dirent qu'ils avaient la plus grande confiance en moi, et qu'ils feraient tout ce que je voudrais :

« Non, messieurs, répliquai-je, étranger à votre pays, je ne veux pas qu'il me soit rien reproché un jour. Après avoir été votre chef et vous avoir commandés, et, j'espère, avec quelque gloire, c'est moi qui suis maintenant à vos ordres. Toute la Vendée a fait la paix. Les divisions Maurice et Pierre ont traité également. Il ne reste plus que la nôtre encore sous les armes. Voyez si vous voulez soutenir à vous seuls la guerre. »

Ils me dirent que cela n'était point possible.

« Vous consentez à la paix?

— Oui, monsieur, il le faut bien malgré nous. »

Alors, je leur lus la lettre que je venais de recevoir du général républicain La Barollière. Elle était ainsi conçue :

« *Au chef de division Tercier.*

« Le Gouvernement a chargé ses généraux de terminer la « guerre. Il est bien plus doux de voir les Français se réunir et « oublier les erreurs qui ont pu être commises, que d'employer « la force pour les arrêter ou les punir.

« Le chef de division Maurice, en me faisant hier rapporter « les armes de deux communes, me donna chez moi une opi- « nion du chef de division Tercier qu'il est toujours flatteur « d'inspirer, et je désire que ce militaire vienne à Laval.

« Que si l'homme désintéressé qui commande une divi- « sion dans ce pays fait le sacrifice de son existence à celle du « bonheur des habitans, il aura des droits à ce que je fasse « valoir cette action. »

Suivent alors les conditions.

Après avoir lu cette lettre aux officiers assemblés, je les engageai à nommer quatre officiers, parmi eux, pour venir avec moi, à Laval, traiter chez le général La Barollière :

« Je veux, leur dis-je, qu'ils soient témoins de tout ce qui sera dit et répondu.

— Nous avons, me répondirent-ils, toujours eu confiance en vous, monsieur, nous approuverons tout ce que vous ferez.

— Cela ne suffit point aujourd'hui, messieurs, que les choses viennent de changer de face. »

Alors, ils nommèrent quatre officiers, pour m'accompagner à Laval, où je me rendis le lendemain.

Le général La Barollière me reçut avec beaucoup d'égards et d'honnêteté. Il avait été major sous l'ancien régime [1]. La conférence fut publique; les conditions et articles furent discutés et arrêtés sans trop de contestations.

Cette mission remplie, le général me dit que quant à ce qui me concernait, il me délivrerait des passeports pour la Suisse et pour l'Angleterre, que je serais libre de faire usage de celui que je voudrais. Je lui en demandai un troisième pour passer par Amiens; il me l'accorda.

« Vous avez bien fait, me dit-il ensuite en particulier, d'avoir traité, car j'aurais fini par vous faire enlever.

— Vous êtes bien dans l'erreur, général, lui répondis-je, je sais que ma tête était mise à prix, mais vous n'auriez jamais pu me faire prendre, n'étant jamais deux heures dans le même endroit, et ne disant jamais d'où je venais ni où j'avais

[1] Né en 1742 à Lunéville, le baron de La Barolière avait été nommé maréchal de camp en 1792. Après avoir servi en Vendée, où il fut battu le 15 janvier 1793 par La Rochejaquelein et Bonchamps, il fut destitué, puis renvoyé de nouveau dans l'Ouest, en 1795. Arrivé à Laval en vendémiaire an IV, il sut, au dire des administrateurs du département, se concilier la confiance de la troupe et l'estime de tous les bons citoyens, par sa bonne volonté et son discernement. C'était, ajoutent-ils, un officier précieux pour le pays et un de ceux qui convenaient le mieux à la guerre dont il était chargé. (Archives de la Mayenne, série 4.) Nous devons dire toutefois que ce portrait flatteur et les éloges de Tercier ne concordent guère avec l'appréciation de M. de la Sicotière. Ce dernier qualifie La Barolière « un des plus tristes serviteurs que l'ancien régime eût légués au nouveau », et publie à l'appui de cette opinion une lettre qui révèle les plus déplorables principes en fait d'honneur militaire.

intention d'aller, et vous voyez que vous ne pouviez pas avoir le tems d'exécuter les projets que vous auriez formés dans ce dessein. »

Il tira alors de son tiroir une liste de quatre-vingts fermes qu'il me montra, et dont les maîtres, m'assurait-il, lui étaient dévoués.

« Je ne veux point la voir, général; elle m'affligerait et ne peut plus m'être nécessaire; mais je vous répète que vous n'auriez point réussi. »

Je le quittai pour retourner dans ma division donner les ordres du désarmement.

Je revins quelques jours après à Laval, où je reçus des habitans de tous les partis les marques de considération que m'avait valu ma bonne réputation. Les officiers républicains mêmes me témoignèrent beaucoup d'égards. J'étais alors réuni à mon fidèle ami Guéfontaine. Toutes les personnes de la ville se disputaient le plaisir de nous loger et de nous inviter à des fêtes ou des repas. Le repos que je goûtai, et dont j'étais privé depuis longtems, me rendit malade. J'étais fort échauffé. J'eus la fièvre, et il me sortit des clous de partout le corps. Je demeurai un mois à Laval, il me fallut enfin partir avec mon brave compagnon. Notre séjour prolongé donnait de l'ombrage aux généraux républicains. Ils craignaient, sans raison, que notre présence dans le pays ne réveillât dans les paysans le désir de s'insurger de nouveau. Ma santé ne me permettait pas de me mettre en route. Mais le général Chabot, impatient de tous ces délais, nous fit signifier que si, dans trois jours, nous étions encore à Laval, il nous ferait arrêter et conduire hors du département. Nous partîmes deux jours après cette menace [1]. Une dame de Laval

[1] C'est pendant ce séjour de Tercier à Laval que Frotté envoya près de lui Billard de Veaux pour se renseigner sur la situation exacte de Scépeaux. Billard, toujours intrépide et aventureux, s'était déguisé en femme. La figure

emmena, dans sa chaise de poste, à Alençon, où Guéfon-
ne me rejoignit à cheval. Nous nous reposâmes quelques
ırs chez Mme de... Nous partîmes de chez elle pour nous
ıdre à Rouen, et de là à Amiens, où j'arrivai le 29 juin 1796.
l'ai omis dans cette quatrième partie de mes Mémoires une
ınité de faits et de détails. Je n'ai parlé que des affaires
litaires majeures. Il eût été trop fastidieux de parler de
ınbre de petits combats insignifians, parce que, comme je
déjà dit, se battre, dans la Vendée, était une nécessité de
s les jours.

verte d'un voile noir, un grand éventail cachant ses moustaches, il put cir-
ır impunément dans la ville pendant plusieurs jours. (De la Sicotière, *tté*, etc., t. I, p. 533.)

CINQUIÈME PARTIE

LA CHOUANNERIE

(1799)

Amiens. — Rochecotte est chargé de réorganiser le Maine et nomme r son général en second. — Les élections de l'an V. — Le comité ıte de Paris. — Le coup d'État de Fructidor. — Difficultés entre cotte et Puisaye. — Rochecotte est pris et fusillé. — Tercier, devenu l en chef, demande aux Princes de désigner Bourmont en remplace- de Rochecotte. — Ses tentatives pour passer en Angleterre. — La nne. — Incarcération de Tercier au Temple. — Son interrogatoire. n élargissement. — Il retourne dans le Maine et organise l'insurrec- — Commencement des hostilités. — M. Adolphe. — Les Contre- ıns. — Combats. — Arrivée de Bourmont. — Attaque et prise du — Des gendarmes peu reconnaissants. — Le général Simon. — at de Ballée. — Mort de Guéfontaine. — Conférences de Pouancé. — ıtice. — Difficultés avec Bourmont. — Le Consulat. — Négociations ndé. — Entrevue de d'Andigné et du premier Consul. — D'Auti-) et Châtillon signent le traité de paix. — L'abbé Bernier. — Reprise ıstilités. — Tercier veut donner sa démission. — Combat de Meslay. ort de La Volvenne. — La pacification. — Séjour de Tercier à Paris. ıtrevue avec Georges Cadoudal. — Cadoudal échappe à la police et se en Angleterre. — Retour de Tercier à Amiens. — On lui propose de re du service sous Bonaparte. — Il refuse.

s les quatre parties précédentes, j'ai fait un exposé de la vie pénible et continuellement agitée que j'ai depuis ma jeunesse; toujours en action, j'ai souffert ıais me plaindre. J'ai parlé des batailles, des combats, faires, tant sur terre que sur mer, où je me suis trouvé es deux mondes. En rapportant ce que j'ai fait, j'ai dû :conscrire uniquement dans la sphère où j'ai agi.

Chacune des parties de ces Mémoires a une couleur et une teinte différentes. On y voit que ma vie se rembrunit sans cesse, à mesure que j'avance dans ma carrière; et c'est surtout dans ces trois dernières que les malheurs de tout genre, les fatigues, les peines, les angoisses et les dangers viennent assaillir et environner une existence miraculeusement conservée.

Ce qui me reste à écrire est pour moi la partie la plus difficile de cet exposé; mon intention, en l'entreprenant, étant d'être vrai et exact dans ma narration. On va, maintenant, me voir aux prises avec la mauvaise foi, l'intrigue, la perfidie, l'ambition, la jalousie, passions des âmes basses et incapables des sentimens généreux que réclament l'honneur et la véritable abnégation de soi-même, dans toute noble entreprise. Je vais montrer ceux qui ont agi dans le même horizon que le mien, se sont servis de ma trop grande franchise et de mon désintéressement absolu pour, marchant à couvert, suivre leurs projets et parvenir à leurs fins, tandis que, secrètement, ils contrariaient le seul but que je suivais ardemment, le succès de la cause des Bourbons.

Paralyser tous mes moyens, m'ôter toute confiance, ainsi qu'à un de mes premiers officiers, jeune militaire actif et zélé serviteur du Roi, tué à la dernière affaire que nous avons eue dans le Maine, et abandonné à l'ennemi, malgré mes instances pour aller à son secours; on verra, dis-je, par la suite de ces Mémoires, qu'il y avait alors un plan médité, dont on se gardait bien de nous donner la moindre connaissance, parce que notre dévouement et la sévérité de nos principes ne nous présentaient point comme gens capables de transiger sur aucuns. C'étaient, enfin, les arrière-pensées de ces messieurs, qui, avec beaucoup de discrétion et de dissimulation, devaient finir par triompher de l'impuissance de nos efforts... Quels ont été les motifs d'une pareille conduite? Je voudrais pou-

les ignorer; mais j'ai pu deviner un plan combiné en
›sition à celui que nous suivions avec persévérance, le
'alier de La Volvenne, c'est le nom de l'officier dont je
: parler, et moi. Le temps m'a éclairé. Je n'avais que des
es alors, que je me gardais bien de manifester dans ces
›-là.

n récapitulant tout ce qui s'était passé avant notre paix
1800, ces doutes se sont malheureusement changés en
riction. Mes examens, les réflexions que j'ai été à même
aire, d'après différens entretiens que j'ai eus avec plu-
rs chefs instruits et clairvoyans, m'ont pleinement con-
cu de ce que je n'osais encore que soupçonner. C'est
: la lecture de la suite de ces Mémoires, que la vérité de
ue j'avance pourra être reconnue, ainsi que les combi-
ons ourdies par des personnes qui n'ont point craint de
ifier à leurs propres intérêts ceux du pays où ils comman-
nt à une population toute dévouée pour la cause de la
archie et des Bourbons. On verra combien l'astuce et les
ses apparences sont capables de neutraliser, de ruiner les
sages projets.

ans la troisième partie de ces Mémoires, je n'y parais
›re que comme subalterne; chef supérieur dans la qua-
ne, on a dû voir que de peines et de contrariétés j'ai
›uvées. Ne me laissant jamais abattre par l'adversité, cher-
it toujours de nouvelles forces, de nouveaux moyens pour
édier à nos désastres, j'ai été à la fin obligé de succom-
mais avec gloire, et emportant avec moi l'estime et la
idération des habitans des pays où j'ai commandé, et
: même de mes ennemis les plus acharnés, MM. les Répu-
ins.

a paix faite avec la République au mois de mai 1796, je
is de Laval pour Amiens, ainsi que je l'ai déjà dit, avec
différens passeports, pour en user selon que je jugerais

l'état des choses en France. J'étais bien persuadé que le gouvernement français ne cherchait qu'à nous tromper, et que nous ne tarderions point à éprouver les effets des longs ressentimens de nos ennemis, qui n'oublient et ne pardonnent jamais. Aussi ne regardais-je cette prétendue paix que comme un semestre de repos, dont je me proposais de profiter, en ayant un extrême besoin depuis longtems.

J'arrivai à Amiens à la fin de juin. J'y séjournai pendant un mois ou six semaines, après lequel tems je me fis délivrer un passeport pour Paris où j'étais impatient de me rendre, pour embrasser des parens chéris que j'y avais laissés. J'y demeurai quelque temps, et je fus passer le reste de la belle saison à la campagne. Je revins ensuite à Paris, où je fis connaissance avec les personnes chargées des affaires du Roi dans sa capitale.

Le gouvernement directorial était à peine établi que le mécontentement se manifestait déjà, dans toute la France. Les Royalistes et les Vendéens étaient persécutés, arrêtés et incarcérés. Les esprits s'échauffaient. Les élections de l'an V approchaient. Les partis allaient bientôt se trouver en présence. Le parti du Roi avait déjà obtenu une grande influence dans tous les départemens. Tout semblait, en un mot, promettre un ordre de choses désiré depuis longtems avec impatience.

Le comte de Rochecotte avait reçu les pouvoirs de Louis XVIII [1] pour commander dans les provinces du Maine, Anjou, Perche, pays vendômois, etc., et l'ordre d'étendre l'insurrection aussi loin qu'il le pourrait. Il m'écrivit de venir le joindre pour l'aider dans l'exécution des ordres que le Roi lui avait donnés, et qu'il me montra par la suite. A la réception de sa lettre, je partis d'Amiens pour me rendre auprès

[1] Ordonnance du 24 novembre 1796

de lui dans la ville du Mans, où il m'attendait. Il me nomma son général en second [1]. Nous travaillâmes quelques jours ensemble à différens plans sur la partie militaire et sur l'administration civile et intérieure du pays, où, déjà, il avait établi des agens et d'utiles correspondances. Il partit ensuite pour aller trouver le Roi, qui résidait alors à Blankenburg.

Avant son départ, il me chargea de rédiger un plan d'organisation, tel que je le concevrais, me laissant absolument maître de mes idées. J'y travaillai assidûment pendant quelques jours, et je le lui remis avec mes notes, explications et motifs. Il le lut avec intérêt, et l'emporta avec lui, en m'assurant qu'il le mettrait sous les yeux du Roi. Il me dit, au retour de son voyage, que Sa Majesté en avait été contente. C'est ce même plan que j'ai fait exécuter en 1799, lorsque je pris le commandement général de ces pays, auquel j'étais appelé par la mort du comte de Rochecotte, fusillé à Paris en 1798.

Lors des élections de l'an V, en 1797, les Royalistes des provinces de l'Ouest étaient maîtres des nominations. Aussi, il n'y eut dans tous ces départemens que des royalistes d'élus. Dans le département de la Sarthe, nous fîmes nommer MM. Blin de Beru, Manjeaud et Piet [2]. Le comité royal de Paris nomma ses députés dans le sens voulu.

[1] « Rien de ce qui pouvait hâter un nouveau soulèvement ne fut omis. Rochecotte s'entoura de ses plus braves officiers; il nomma le chevalier de Tercier commandant en second; Guéfontaine et La Bolbène adjudans généraux, et Richard Duplessis chef de division. » (*Mémoires du comte Guyon de Rochecotte*, publiés par M. DE BEAUCHAMP, 1819.)

[2] Jacques-Louis Belin de Béru, né au Mans en 1747, licencié en droit de l'université d'Angers, avocat au parlement de Paris, procureur du Roi au présidial du Mans (1775-1789), député au Conseil des Anciens (1797), mort au Mans en 1828. — Georges-Joseph-Augustin Menjeot d'Elbenne, lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis en 1789, habitait le château de Couléon, près la Chapelle Saint-Remy. Député au Conseil des Cinq-Cents, il passait en 1797, d'après la sûreté générale, « pour un royaliste fameux, ennemi juré des républicains, n'ayant pour société que les égorgeurs et assassins royaux ». (Archives de la Sarthe, L. 306.) Cela ne l'empêchera pas, comme nous le verrons, de sauver la vie au conventionnel régicide Levasseur, en 1799. Il

Le comte de Rochecotte était admis aux délibérations de ce comité, auquel il reprochait de la mollesse et de la lenteur à agir. Les nouveaux élus ne cessaient de dire qu'il était de la prudence de temporiser, de ne rien précipiter, et d'attendre l'élection de l'année suivante, afin d'être en force. En vain leur disait-on qu'en révolution il fallait frapper lorsque l'occasion se présentait; ils persistèrent dans leur système d'inaction. Ils se laissaient prévenir. Le gouvernement directorial, se mettant au-dessus de toutes les lois, foula aux pieds la Constitution, et fit sur les députés royalistes le coup de main que ceux-ci, maîtres de l'opinion publique, auraient pu faire sur la République, qui était alors aux abois, et dont le gouvernement était méprisé. Le comte de Rochecotte ne cessait de leur reprocher leur peu d'énergie. Fatigué de toutes leurs demi-mesures, il leur dit :

« Eh bien, messieurs, puisque vous ne voulez prendre aucun parti de vigueur, je vous prédis qu'avant huit jours vous serez tous arrêtés, et chassés. Je m'en retourne à mon poste militaire attendre l'événement[1]... »

mourut à Couléon vers 1830. — Piet-Tardiveau, avocat, agent municipal de Saint-Biez en Belin, correspondant officiel et recruteur des Chouans, qualifié de « monstre » par le terroriste Bazin, député aux Cinq-Cents (1797), enfermé au Temple comme conspirateur royaliste (1800-1803), avocat à Paris et député en 1815.

En 1797, il existait au Mans, sous la direction de Rochecotte, une sorte de *Comité royal*, très influent et très actif, dont les principaux membres étaient, d'après la police : M. Samson-Larchère, émigré rentré, fomentateur de la guerre des Chouans à Lavardin; M. Maisonneuve, dit Tête quarrée, « un des premiers embaucheurs de la commune du Mans »; M. Blanchardon, ancien maître des Eaux et Forêts; M. Bastard de Fontenay, officier de dragons; M. Savare, « ex-Chouan, caissier de Rochecotte »; le chanoine Nepveu de la Manoulière; M. de Sarcé; Mlles de Sarcé et de Bellefille; M. Lambert de la Vannerie; le coiffeur Brion; le maître d'armes Lambert; le journaliste Treton, « espion subtil et effronté de Rochecotte »; l'imprimeur Mandet, etc. (Archives de la Sarthe, L. 306.) Les élections royalistes de 1797 avaient été, en partie, l'œuvre de ce *Comité royal*. Elles furent annulées à la suite du coup d'État du 18 fructidor. (R. Triger.)

[1] Le 22 juillet 1796, Rochecotte adressait au Conseil des princes une lettre

En arrivant au Mans, il me fit part de tout ce qui se passait à Paris. Je jugeai comme lui du résultat funeste que ne manquerait point d'amener la conduite irrésolue de nos députés. Disposés à agir au premier signal, nous autres Vendéens, nous étions derrière les circonstances.

Pendant l'absence du général, j'avais rempli la mission qu'il m'avait donnée de parcourir toute l'étendue des pays réunis sous son commandement, pour prendre des notes sur les dispositions des esprits dans les divers cantons, et de raisonner les moyens à employer, en cas d'une nouvelle insurrection. Ces ordres exécutés, je lui fis à son retour un rapport circonstancié dont il fut fort content. Je revis dans la tournée de mon voyage mes anciens soldats, qui me témoignèrent le plaisir qu'ils avaient de me revoir. Je conférai avec les chefs, à qui je fis part de la possibilité de reprendre bientôt les armes. Je leur dis que le comte de Rochecotte ne tarderait point de faire lever le pays, et qu'il fallait se tenir prêts à reprendre les armes au premier ordre.

« Mon général, me répondirent-ils, nous marcherons toujours avec la plus grande confiance, dès que vous l'ordonnerez. »

dont voici des extraits : « Je suis à Paris depuis quelques jours, et je crois que nous allons tout perdre. Les comités de Paris sont composés de gens trop habitués aux plaisirs de la capitale pour se sacrifier dans un coup de main; ils vivent en bonnes relations avec les Révolutionnaires; ils échangent entre eux de bons procédés, et au fond ils n'ont ni assez d'amour, ni assez de haine pour entreprendre une œuvre de guerre civile. Ce sont des conspirateurs de crème fouettée, et qui sont encore gâtés par leur contact avec tous les avocats des Conseils, qui aiment mieux parler pendant deux heures consécutives qu'agir franchement une seule minute. Le parlage tuera les Royalistes comme la Révolution... Pour en finir à tout jamais avec la Révolution, j'aimerais mieux vingt de mes Chouans que tous ces bavards... Nous jouons notre tête, et eux ne jouent rien. On nous fusillera et on les laissera bien tranquilles; car, si j'étais directeur, en vérité, je voudrais avoir de pareils ennemis. La Révolution a fait un mal incalculable, mais le plus grand de tous est d'avoir donné la parole à tous ces gens-ci, qui perdront la France et feront un jour douter de son bon sens. »

J'étais à la campagne, à attendre les événemens de Paris. Le général vint m'y joindre, il était impatient de recevoir des nouvelles de la capitale. J'étais un beau matin encore au lit, lorsqu'il vint dans ma chambre me réveiller en sursaut.

« Je vais, me dit-il, vous apprendre ce qui vient de se passer à Paris. Mon aide de camp vient d'en arriver. Tout est perdu, comme je l'avais prédit. Le Directoire a fait marcher des troupes contre la Chambre des Cinq-Cents. Tous ceux désignés, sur une liste publiée, sont proscrits ou arrêtés.

— Eh bien! lui dis-je, général, voici le moment d'agir avec assurance. Les Républicains vont être eux-mêmes révoltés de ce coup d'autorité et de despotisme. Sachons mettre à profit leurs dispositions. »

Il pensait bien comme moi à cet égard; mais il fallait, avant tout, se combiner avec les autres généraux de l'Ouest.

Des ordres sévères furent immédiatement envoyés dans nos provinces d'y arrêter chefs et officiers royalistes. Les choses en vinrent à un tel point de surveillance qu'il n'y avait plus de sûreté nulle part. Les passeports étaient soigneusement examinés. On arrêtait les suspects. Une nouvelle Terreur reparut [1].

[1] 24 brumaire an VI. Arrestation, dans la Sarthe, du curé de Ruaudin et d'un prêtre surnommé le grand Julien. — 2 frimaire. Arrestation du chef de Chouans Chapelle. — 4 frimaire. Arrestation au Mans, « par mesure de salut public », de MM. Néguier de Posset, ex-accusateur public; Savare, ex-officier municipal; La Baussonnière, chef de Chouans; Longlay, Berriat-Desgraviers, chirurgien; Brion, coiffeur; Lambert, maître d'armes; Arnault, ci-devant chantre; Peloie, cabaretier; « tous agens stipendiés de Rochecotte et autres conspirateurs royaux ». — 14 frimaire. Départ pour Paris *dans des charrettes découvertes*, malgré un temps affreux, d'un premier convoi de *seize* détenus. — 24 et 28 frimaire. Arrestation de l'abbé Leroi; des chouans d'Ardeville et Pageot. — 4 et 8 nivôse. Arrestation de Launay, dit *Fleur de Lys;* de David, père et fils; de Lemaitre ou Tessière, dit *Martial Moirant*, adjudant de Rochecotte, etc. — 8 nivôse. *Souscription de cinquante louis pour servir de récompense à celui qui arrêtera le chef des assassins royaux, Rochecot.* — 16 nivôse. Arrestation du Chouan *Fleur d'Epine*, et de M. Bastard de Fontenay, qui est transféré à Paris et *meurt en prison faute de soins.* — Pluviôse. Arres-

Cependant les esprits se calmèrent bientôt en France. Les proclamations, les gazettes officieuses justifièrent aux yeux du public la nécessité où s'était trouvé le gouvernement d'en agir ainsi, pour sauver la République. Et la nation, qui venait d'être plongée dans la stupeur qu'un acte d'autorité aussi arbitraire avait occasionnée, prit bientôt son parti sur cet événement, et se rallia de nouveau à ses odieux oppresseurs [1].

Les réponses que le comte de Rochecotte reçut des divers chefs vendéens ne concordaient nullement avec les mesures qu'il avait prises antécédemment dans le pays où il commandait. Il était prêt à agir, tandis que, sur la rive gauche de la Loire, rien n'était disposé. Ce pays n'était point organisé. Beaucoup d'officiers avaient été arrêtés et mis en prison. La Normandie attendait son général, le comte de Frotté. Dans la Bretagne, le général Georges Cadoudal fut le seul qui se montra résolu à nous seconder. Mais il lui fallait du tems pour faire ses dispositions. C'était, de tous les chefs, celui sur lequel nous pouvions compter le plus promptement. De plus, il fallait instruire nos princes, et avoir leur assentiment pour notre levée de boucliers.

tation des abbés Glatier, à Précigné; Bougon, à Valnay; Lecomte, à La Suze, etc. — V. de nombreux détails sur ces arrestations dans la *Chronique de la Sarthe*, journal du terroriste Bazin, et dans l'*Histoire de l'Église du Mans*, de dom Piolin. Elles ont fait écrire à Renouard, historien *révolutionnaire* de la Sarthe, les lignes suivantes : « *Le Directoire abuse de son triomphe*... Ce quinquumvirat, qui avait si bien commencé et qui finit si mal, exaspère les Royalistes par des rigueurs, les prêtres par son intolérance, les Républicains par des déportations... »

[1] Il est juste de dire qu'au Mans beaucoup d'habitants ne se laissèrent pas tromper par les proclamations des nouvelles autorités et par les diatribes furieuses de la *Chronique de la Sarthe*. Le 21 fructidor, jour de la proclamation solennelle du coup d'État dans les carrefours de la ville, on dut traduire en police correctionnelle un pauvre fripier, nommé François Henry, prévenu d'avoir insulté les autorités pendant la lecture des arrêtés du Directoire, en disant, en présence d'une foule immense : « *Ils feraient bien mieux de faire la droiture, de faire de bonnes choses, de faire des choses légales*... Je ne suis pas le seul ici à penser ainsi... » Archives de la Sarthe, L. 274. (R. Triger.)

Le comte de Rochecotte, qui avait beaucoup de moyens pour voyager incognito, et par des chemins de traverse, se rendit à Paris et me laissa au Mans, où je me tenais caché, ainsi que nombre d'officiers. Il revint vers le mois de novembre. Nous parcourûmes ensemble le pays et établîmes de nouvelles correspondances, et nous avisâmes à de nouveaux moyens pour agir efficacement dès que l'occasion se présenterait [1].

Ce serait ici le moment de parler des difficultés qui s'élevèrent entre lui et le comte de Puisaye, qui prétendait non seulement commander la Bretagne, mais encore le Maine et l'Anjou, en sorte qu'il y eut deux partis dans ces provinces, le parti Puisaye et le parti Rochecotte. Le comte de Puisaye était l'homme du gouvernement anglais, dont le but constant était de semer la division parmi les généraux royalistes; il avait donné l'ordre à ses officiers d'arrêter tous ceux du comte de Rochecotte, et d'exercer sur eux des punitions ou peines que l'on n'emploie ordinairement qu'envers des ennemis étrangers. Mais ce serait une digression trop pénible que de relater tout ce qui s'est passé d'odieux à ce sujet pendant cette funeste division, qui m'a donné à croire que Puisaye était l'homme ou l'agent du gouvernement anglais, et non

[1] Dès le 8 frimaire an VI (28 novembre 1797), une dépêche du ministre de la police au commissaire du Directoire dans la Sarthe signale la présence de Rochecotte dans le canton de Saint-Calais. Le 24, une note de la sûreté générale dit qu'il vient de quitter la commune de Vaivres, où il couche très fréquemment avec sa compagnie, chez un nommé Hamon, « royaliste forcené », pour gagner la commune voisine de Mézeray, alors réputée « un foyer d'aristocratie », et lieu habituel de la résidence de *Tranquille*. (Archives de la Sarthe, L. 306.) D'autre part, le général Vimeux, dans une proclamation du 12 frimaire (2 décembre), avertit les populations « *que de nouveaux malheurs les menacent* », et Bazin écrit le 30 frimaire (20 décembre), dans la *Chronique de la Sarthe*, que sur tous les points du département « *de sourdes menées sont mises en action pour relever la Chouannerie* », allusion évidente aux efforts faits, à cette date, par Rochecotte et Tercier. Cons. aussi une proclamation du général Cambray, publiée dans la *Chronique* du 8 nivôse an VII. (R. Triger.)

celui des princes. On sait que, depuis, il a passé au Canada, où le ministère britannique lui avait fait d'immenses concessions de terres.

Je fus obligé de revenir me cacher au Mans, où je restai une partie de l'hiver, exposé continuellement aux visites domiciliaires, et toujours en danger d'être pris[1]. Heureusement que la maison où je me tenais n'était point soupçonnée, et contenait plusieurs caches. Nous nous y trouvions quatre personnes, dont le grand vicaire administrateur du diocèse, et deux autres officiers[2]. Mon ancien camarade, Guéfontaine, habitait la même maison que le général dont il était l'aide de camp, chez un fonctionnaire républicain[3].

[1] La plupart de ces visites domiciliaires, très fréquentes au Mans, de 1797 à 1800, donnèrent lieu à des actes d'arbitraire et de brutalité, à des arrestations et à des *crochetages* absolument révoltants. (Cons. aux archives de la Sarthe les dossiers relatifs aux visites domiciliaires du 11 fructidor an VI chez le citoyen Mongendre, et du 16 brumaire an IX chez M. Rigault de Beauvais.) L'hiver de 1797-98 fut dès lors très triste dans la ville du Mans. « Les honnêtes gens, écrit ironiquement Bazin dans la *Chronique de la Sarthe* du 28 nivôse, boudent le plaisir, les spectacles sont déserts, les salons sont fermés. Plus de bals, plus de cercles brillans... Le coup qui vient de frapper une portion intéressante des affidés de Rochecot a fait succéder l'inquiétude et la terreur à la joie confiante, aux jeux charmans qui animaient, l'an passé, tant d'élégantes coteries. »

[2] Le grand vicaire administrateur était alors l'abbé Duperrier-Dumouriez, qui, après avoir émigré avec son évêque, venait de rentrer au Mans à la mort de l'abbé Paillé, et qui deviendra plus tard évêque de Bayeux. Comme le dit Tercier, la police semble n'avoir pu découvrir la maison où il se réfugia pendant cet hiver de 1797-98. Cette maison, du moins, n'est pas comprise sur les listes des maisons suspectes et des « caches », dressées par la sûreté générale. Nous savons toutefois que l'abbé Duperrier demeura d'abord avec l'abbé Chevallier (rue Simonneau et rue des Pans de Garron, dans la maison du chanoine Fay, ancien curé de Neuvy), puis chez Mlle Regnard de la Brainière, chrétienne dévouée qui sacrifia sa personne et ses biens au service de l'Église. (R. Triger.)

[3] Deux fonctionnaires républicains sont spécialement dénoncés à cette date, par les agents de la sûreté, comme donnant asile à des royalistes : le citoyen Fartis, receveur de l'enregistrement, propriétaire de la « Maison des Capucins », dont « le civisme est plus que douteux », et le *commissaire de police* Dussi! Ce dernier est accusé « de tenir sous sa sauvegarde, moyennant une somme d'argent », dans une maison voisine de la sienne, rue des Fallatiers, un

Ennuyé de ma captivité et de mon inaction, ne prévoyant point d'ailleurs la possibilité d'agir de quelque tems, je priai le général de me permettre de venir faire un tour en Picardie, lui promettant de venir le rejoindre à son premier appel. Il y consentit. J'avais trouvé le moyen d'avoir un bon passeport. Pour lui, il était continuellement en voyage.

J'avais été prévenu, avant son départ, qu'un de ses anciens officiers, auquel il faisait une pension, était gagné et payé par la police. J'en avertis le comte, en l'engageant à se méfier de lui. Mais le général, trop confiant, ne voulut pas m'en croire : et ce même officier, l'ayant rencontré quelque tems après dans les rues de Paris, le fit suivre et arrêter par trois autres agens de police, qui le poursuivaient; le comte en tua un et en blessa un autre en se sauvant, mais il fut pris un instant après. On me manda à Amiens son arrestation. J'en partis sur-le-champ pour me rendre à Paris où je m'abouchai avec beaucoup de personnes, pour aviser aux moyens de sa délivrance. Il serait trop long de rapporter ici tous ceux que nous tentâmes. Il trouva moyen de nous donner des nouvelles de sa prison de l'Abbaye. Nous l'informions de notre côté des démarches que nous faisions pour sa délivrance, dont nous avions caressé l'heureux espoir. Une somme de quarante mille francs avait été promise à cet effet. On nous avait déjà envoyé du Mans vingt-deux mille francs, avec promesse certaine de nous faire tenir sous peu de jours le restant de ladite somme. Mais les personnes qui avaient négocié pour nous le rendre retirèrent leur parole [1].

prêtre réfractaire, ce qui ne l'empêche pas, d'ailleurs, d'insérer dans la *Chronique de la Sarthe* une lettre empreinte du fanatisme le plus pur, dans laquelle il déclare que « les assassins, les égorgeurs de la commune du Mans sont indignés, depuis le 18 fructidor, de la surveillance importune de la police ! » (Archives de la Sarthe.)

[1] Quelques jours après l'arrestation de Rochecotte, le ministre de la police s'empressa de demander au Mans « toutes les pièces écrites ou signées par

On paraissait l'oublier en prison, et c'était déjà beaucoup. Je fus passer quelques jours à la campagne, aux environs de Paris. Je vis un beau matin arriver au château où j'étais trois personnes, qui demandèrent après moi. L'arrivée de trois inconnus donna de l'inquiétude aux maîtres de la maison, qui présumèrent qu'on venait m'arrêter. Ils furent bientôt rassurés, en me voyant embrasser ces étrangers. C'étaient deux émigrés, officiers vendéens. Ils m'apprirent la fin tragique du comte, qui avait été fusillé la veille dans la plaine de Grenelle. Ces messieurs me dirent qu'il était absolument nécessaire que je retournasse avec eux à Paris; que, devenu général en chef par suite de la mort du comte de Rochecotte, il importait que je prisse de suite la direction des affaires du parti, et que j'envoyasse des ordres dans le pays. Je partis le soir avec eux, et le lendemain, dans un conciliabule que je tins, je dis aux officiers assemblés que je me chargerais volontiers du commandement en chef, mais provisoirement; qu'il était nécessaire pour le service de la cause du Roi, dans l'état de dénuement où nous nous trouvions de tout, d'avoir à notre tête quelqu'un qui pût créditer le parti, c'est-à-dire nous faire obtenir les secours en tout genre que le comte de Rochecotte, très connu du gouvernement anglais, avait déjà demandés, et qui lui étaient promis. Étranger au pays, quoique y ayant combattu avec succès et avec gloire, je proposai à ces messieurs, pour remplacer M. le comte de Rochecotte, le comte de Bourmont, ancien major général du vicomte de Scépeaux dans la dernière guerre. Je représentai à ces messieurs que le comte de Bourmont était connu particulière-

Rochecotte qui pourraient exister dans les archives ». On lui répondit, le 17 messidor (5 juillet), « qu'on n'en avait trouvé aucune »; mais on lui transmit le signalement suivant du chef royaliste : « Taille de 5 pieds 5 à 6 pouces; « cheveux blonds; visage coloré; la physionomie ouverte; l'air simple et « réfléchi; les jambes mal faites, dont une bancale; très sobre, ne buvant que « de l'eau et mangeant peu. » (Archives de la Sarthe, L. 181.)— (R. Triger.)

ment du gouvernement britannique et de nos princes; qu'il avait même été souvent chargé de missions de leur part, que je faisais abnégation de moi-même et de toute ambition, et que lui seul pouvait procurer au parti les secours que je ne pourrais solliciter avec la même confiance. Ces messieurs convinrent de la justesse de mes réflexions, et y applaudirent. Il fut en conséquence arrêté et convenu que je partirais pour Londres, afin de faire agréer cette demande à S. A. R. Monsieur [1].

D'après ces délibérations, je fis mes dispositions de voyage. Je me chargeai des différentes lettres des agens du Roi et de quelques autres personnes.

Ma route était par Rouen, où j'étais adressé à un honnête négociant de cette ville, et où je devais attendre de nouvelles instructions.

Arrivé à Rouen, je reçus de Paris des lettres par lesquelles on me mandait que le commodore Sir Sidney Smith, que nous avions précédemment fait évader de la prison du Temple, avait obtenu pour le comte de Rochecotte une somme de quinze mille francs, pour l'aider à acquitter une partie des dettes contractées pour le service de son armée, et que, lui succédant dans le poste de général en chef, je pouvais aller la réclamer près de messieurs les agens du Roi, qui avaient ordre de me la remettre. Je partis de suite pour Paris.

[1] Tiré de la biographie du maréchal de Bourmont, adressée le 25 mai 1842 par le comte Charles de Bourmont, son fils, aux directeurs de la *Biographie des hommes du jour*, qui la publièrent (t. VI, 1re part.), en réponse à une notice parue dans le même ouvrage (t. II, 1re part.):

« Ce fut donc pour seconder la généreuse résistance à cette révoltante oppression que le comte de Bourmont s'associa aux efforts des Royalistes en 1799. Il était, comme nous l'avons vu, retiré en Angleterre, *lorsque plusieurs officiers de la province du Maine* y arrivèrent, envoyés pour demander à *Monsieur* un chef en remplacement du comte de Rochecotte, qui venait d'être pris et fusillé à Paris, et pour prier ce prince de choisir le comte de Bourmont, en joignant à son commandement celui du Perche, du Vendômois et du pays chartrain. Le comte d'Artois y consentit. »

J'avais l'état des dettes du comte; je me présentai pour me faire payer. Mais je fus déçu dans mon espoir. Ces messieurs me répondirent qu'à la vérité ils avaient reçu cette somme, mais que l'agence royale, étant embarrassée et sans le sol, avait cru devoir en faire l'emploi pour des parties en souffrance, et qui, si elles n'étaient point soldées, pouvaient beaucoup nuire aux intérêts de la cause royale. Je n'étais point la dupe de ces sortes de subterfuges, je me fâchai beaucoup contre cette distraction de deniers.

« Vous êtes, messieurs, leur dis-je, tous les jours à même de recevoir des fonds, dont vous disposez à votre fantaisie. Mais, nous autres, dans nos provinces, nous avons fait des dettes, avec promesse de payer à une époque convenue. »

Ces messieurs s'excusèrent comme ils voulurent, mais gardèrent l'argent. Je retournai à Rouen, bien décidé, lorsque je serais à Londres, de rendre compte de l'administration royale. L'abbé d'Égrigny, un des agens du comité, fut indigné de ce procédé; il me donna une lettre dans laquelle il se plaignait de la mauvaise administration de l'agence et entre autres de la conduite de l'a...rath.

Je devais partir de Rouen pour Honfleur, où j'avais ordre d'attendre un jeune homme qui devait s'embarquer avec moi, dans ce port, pour aller rejoindre l'escadre anglaise, qui croisait devant le Havre.

J'arrivai à Honfleur, accompagné d'un de mes anciens adjudans, nommé alors Raoul, et depuis Saint-Vincent. Il a péri lors du fameux procès de Georges, dont il était devenu l'aide de camp. Nous y restâmes quelques jours à attendre le jeune homme annoncé, porteur des lettres de l'agence. Nous fîmes nos dispositions pour notre embarquement secret. C'était le capitaine de barque qui avait conduit le commodore Sidney Smith à bord de l'escadre anglaise, qui devait aussi nous y transporter. Le jeune homme attendu arriva. Il fallut

alors savoir saisir le moment opportun pour partir. Cela n'était point facile à cause de la garde qu'il y avait sur le port. Il fallait en outre tromper la vigilance active des gendarmes, qui s'y promenaient continuellement. Nous logions tout près du port.

Le 21 septembre 1798, le capitaine de barque, toujours aux aguets, vint à la nuit tombante nous prévenir que les soldats étaient rentrés dans leur corps de garde, que les gendarmes s'étaient éloignés, et que nous n'avions point un instant à perdre. Nous nous rendîmes aussitôt sur le port, et nous franchîmes rapidement plusieurs barques pour arriver à celle qui devait nous emporter à bord de l'escadre.

Le capitaine de barque nous cacha sous ses filets de pêcheurs, avec l'aide de son camarade. Nous ne tardâmes point à appareiller. La lune brillait, le tems était pur et serein, tout semblait devoir favoriser notre entreprise. Il fallait, en sortant de la rivière, pour entrer dans la mer, passer devant la patache, en avant du port, pour faire connaître aux commis le numéro de la barque et faire inscrire l'heure de sa sortie, obligation à laquelle étaient également tenues les barques à leur retour de la pêche. Cette précaution était prise pour savoir le temps qu'elles avaient été dehors.

Nous venions de sortir de l'embouchure de la Seine, la nuit était belle et la mer tranquille. Nous ne fûmes point longtems sans découvrir l'escadre, qui croisait sur nos côtes. Nous nous dirigeâmes vers elle. Nous en approchions sensiblement, lorsque tout à coup le vent vint à changer. Le ciel se couvrit de nuages sombres, une tempête affreuse s'éleva. Au beau tems que nous avions eu succéda la nuit la plus obscure, qui nous empêchait de distinguer aucun objet. Nos deux marins redoublèrent d'efforts et mirent un fanal au haut de leur mât, afin qu'il fût aperçu de la flotte anglaise. Ils

ramaient de toutes leurs forces, mais nous ne pouvions plus l'apercevoir.

Enfin, le tonnerre, les éclairs, la pluie qui tombait en abondance, les vagues qui s'élevaient au-dessus de la mer et retombaient en mugissant sur notre frêle esquif, nous mirent dans le danger le plus imminent. Nous étions à quatre lieues en mer, et près de périr à chaque moment. Il n'y avait plus d'espoir de rejoindre l'escadre anglaise, que je croyais avec raison avoir dû se retirer sur les côtes d'Angleterre, à l'approche de la tempête, pour ne point être jetée sur les côtes de France. Le capitaine, pour se rassurer, ne cessait de boire de l'eau-de-vie; le jeune homme dormait. Il se réveilla en sursaut. Cependant, il voulut faire le brave, et, sur ce que je lui représentai de l'impossibilité d'atteindre l'escadre, que nous n'apercevions plus, et qui devait être rentrée dans ses ports, et que nous n'avions rien de mieux à faire que de regagner la terre, il répondit que ce n'était rien, et ordonna au capitaine, qui était à ses ordres, de continuer d'avancer.

« Eh bien! lui dis-je, vous le voulez, jeune homme, poursuivons, advienne ce qui pourra; je crains moins les dangers que vous. »

Mais, un instant après, une lame d'eau vint se briser avec furie contre notre barque, et la jeta tout à fait sur le côté; et nos deux marins firent des cris lamentables.

« Nous sommes perdus! » dirent-ils en sanglotant, et ils invoquaient tous les saints et la Vierge Marie. Le jeune homme, effrayé lui-même, leur reprocha alors de s'être engagés si avant, et leur ordonna de revirer de bord, pour regagner la terre.

« Quoi! lui dis-je tranquillement, monsieur, vous voyez donc du danger maintenant? »

Il était si saisi de frayeur qu'il ne faisait plus que balbutier. Nos deux matelots pleuraient et se désolaient. La barque

était pleine d'eau. Nous prîmes des vases, et nous nous servîmes même de nos chapeaux pour la vider. Le second marin avait perdu la tête. Enfin, nous virâmes de bord, et, pendant plus d'une heure encore, nous courûmes les plus grands dangers. La mer commença enfin à se calmer. Le vent était tombé, les nuages se dissipèrent, et le jour parut. Nous nous dirigeâmes vers le port de Honfleur d'où nous étions sortis la veille. Le soleil venait de se lever. Le capitaine nous fit encore cacher sous ses filets, et se présenta aux commis de la patache, qui, en le voyant, lui dirent :

« Ma foi, nous te croyions bien péri. »

Le capitaine leur répondit qu'ils avaient eu bien peur, mais que, puisque le danger était passé, il allait se remettre en mer, pour pêcher, et qu'il espérait être plus heureux que la veille. Le jour paraissait devoir être très beau. Il partit aussitôt, et nous ne tardâmes point à regagner la pleine mer. A la vue du port, il jeta ses filets pour avoir l'air de pêcher, parce que, pendant le jour, les commis avaient souvent leurs lunettes braquées sur les bateaux pêcheurs, pour observer leurs mouvements, et remarquer s'ils ne s'écartaient pas de leur route prescrite.

Sur le midi, nous aperçûmes l'escadre anglaise, qui venait à toutes voiles reprendre sa croisière devant le Havre. Nous nous dîmes alors :

« Oh ! pour aujourd'hui nous ne la manquerons pas. »

Le tems était superbe. Nos matelots, que l'on pouvait apercevoir de la patache de Honfleur, pour donner le change aux commis, jetaient négligemment leurs filets à la mer et prenaient l'air de pêcher. Vers les cinq heures du soir, nous nous dirigeâmes sur la flotte, à la nuit tombante. Mais un calme plat, survenu tout à coup, ne nous permit point d'avancer plus loin. Nos marins ramaient avec effort, mais inutilement. A deux heures du matin, nous nous trouvions dans un embarras

extrême, ne pouvant avancer, ni rétrograder. Pas le moindre zéphyr pour enfler nos voiles. L'escadre dérivait sensiblement, et bientôt nous la perdîmes de vue. Voilà donc deux jours nos espérances déçues par deux causes différentes, la tempête et le calme plat. Nous passâmes la nuit sur la pleine mer, dans cette cruelle position. Nos marins, impatientés par tant de contrariétés, et n'apercevant plus l'escadre, objet de nos vœux, profitèrent d'une brise qui s'éleva, et, sans nous consulter, revirèrent de bord, pour chercher à entrer au Havre, où nous arrivâmes à quatre heures du matin. La difficulté, pour nous, était de descendre de la barque sans être aperçus. Après avoir passé le goulet, nos deux marins nous ayant cachés sous leurs filets, le capitaine monta l'escalier du port, pour observer ce qui se passait, et aviser ensuite au moyen de nous faire entrer dans la ville. Il nous avait dit, lorsqu'il frapperait sur le parapet, de monter au plus vite, et, pour cela, il aborda la sentinelle, lui demanda si elle avait un briquet pour allumer sa pipe, et se mit à causer avec elle : il lui donna du tabac, et lui fit boire une goutte d'eau-de-vie qui restait dans sa bouteille. Il l'entraîna un peu loin de l'escalier, après avoir fait le signal convenu. Nous montâmes promptement, et nous entrâmes dans la ville sans être vus. Le jeune homme nous conduisit à une auberge où il était connu. Il mourait de faim, et moi j'étais exténué, à force d'avoir vomi pendant les deux jours que nous avions passés sur la mer. Je demandai un lit et un bouillon. Je me trouvais dans un état d'épuisement tel que je n'en avais jamais éprouvé de semblable, quoique j'eusse fait antécédemment plusieurs campagnes sur mer, et des voyages de long cours.

Le lendemain matin, notre capitaine de barque vint me dire que l'on avait mis un embargo sur tous les navires du Havre et les barques de Honfleur, avec défense de sortir jusqu'à nouvel ordre. Il ajouta qu'il ne prévoyait point pouvoir

nous servir avant quinze jours, et que, même, il était soupçonné de correspondance avec les Anglais. Sur cet avis, le jeune homme prit sur-le-champ son parti, et me dit qu'il allait retourner à Paris, chercher de nouvelles instructions près des agens. Je lui souhaitai un bon voyage, et je restai dans l'auberge, où je me reposai pendant deux jours.

Cette tentative manquée, je formai le projet d'aller visiter Saint-Valery sur Somme, où j'avais quelques connaissances, au moyen desquelles j'imaginai qu'il ne me serait peut-être point impossible de trouver une occasion pour me faire porter à bord de quelque frégate ou corvette. En conséquence de cette résolution, je pris ma route par Dieppe et la ville d'Eu. J'arrivai dans les environs de Saint-Valery, chez un de mes amis, auquel je confiai mon projet. Il me dit qu'il était aisé à exécuter. Il m'aboucha avec un homme sûr, qui était un pêcheur. Mais celui-ci voulut s'adjoindre un de ses camarades pour cette entreprise. Mes accords et conventions de payement faits, ils me promirent que, s'ils ne rencontraient point en mer de vaisseaux anglais, ils me conduiraient à la baie d'Hastings, qui est la côte de l'Angleterre qui fait face à Saint-Valery. Tout étant conclu et arrêté, ces deux marins s'étaient engagés à venir me chercher à la marée montante, sur le bord de la mer, à un lieu indiqué. L'heure convenue était de minuit à une heure. Nous étions au mois de novembre, je les attendis inutilement avec mon ami, jusqu'à trois heures du matin. Le lendemain, un de ces deux hommes vint s'excuser de m'avoir manqué de parole, me donnant pour raison que sa femme, à qui il avait parlé de cette affaire, s'y était vivement opposée. Ainsi, tout concourait à ce que je restasse en France.

Tous mes projets se trouvant avortés, je pris le parti de retourner à Paris, attendre que d'autres occasions se présentassent. Je travaillai avec quelques-uns de mes officiers, et j'envoyai différens ordres et instructions dans les pays de mon

commandement. Le chevalier de la Volvenne [1], ancien officier d'artillerie et émigré, que nous avions délivré des mains des gendarmes qui le conduisaient à Tours, pour y être jugé par la commission militaire, me sollicita instamment de l'envoyer dans le Maine, où il désirait être employé au service de la cause du Roi. Après avoir longtems résisté à ses demandes, en raison de ce qu'il n'était point connu dans ce pays, dont il ignorait le genre de guerre, il me persécuta tellement, et me manifesta un si grand désir d'être employé dans l'armée, que je consentis enfin à son départ. Je lui donnai des lettres de recommandation, pour l'accréditer auprès des officiers chefs. Il eut le bon esprit de s'en faire aimer et considérer. Je lui donnai un grade. Il m'écrivit alors pour me demander des instructions. Je les lui envoyai, et lui traçai la marche à suivre dans les circonstances où nous étions. Il en sut saisir l'à-propos, et commença à préparer les voies de l'avenir. Quelque tems après, je fus arrêté et mis au Temple pour défaut de passeport visé, fin de décembre 1798.

Ce fut le fameux inspecteur de police Veyrat qui m'arrêta au café de Valois, où j'étais venu avec un de mes amis prendre un verre de liqueur. Le café fut cerné par la garde. Il fit exhiber les passeports d'un chacun. Nous nous trouvâmes cinq individus en contravention. Il nous fit conduire au ministère de la police. En y arrivant, on nous mit dans une chambre, tout en haut de l'hôtel; quatre agens de police étaient avec nous jour et nuit. Nous eûmes pour nous coucher de simples matelas étendus à terre, sans couvertures, et des sentinelles étaient placées en dehors. Quelle nuit je passai! Pour cette fois, je me crus perdu. Je repassai dans ma mémoire tous les événemens de ma vie, et je regrettai d'avoir échappé à tant de dangers pour ensuite venir périr ignominieusement.

[1] Né à Agen, tué à Meslay, le 23 janvier 1800.

Mon ami, dont le passeport avait été trouvé fort en règle, alla sur-le-champ prévenir mon hôte de mon arrestation, et lui conseilla de faire la visite dans ma chambre et d'en enlever tous les papiers, ce qui fut heureusement exécuté, car j'y avais encore les dépêches dont j'étais chargé pour S. A. R. Monsieur, en Angleterre, et des lettres pour diverses personnes. Mon ami trouva moyen de me faire instruire de ce qu'il avait fait pour ma sûreté. Cela me tranquillisa un peu. Néanmoins, je me crus destiné à subir le même sort que le malheureux comte de Rochecotte.

Le lendemain, Veyrat vint me prendre à la police pour me conduire à mon domicile. Il était accompagné de deux de ses agens. En entrant dans ma chambre, ces sbires se précipitèrent sur les commodes, armoires et secrétaires, fouillèrent partout, et firent leur recherche avec une avide curiosité. J'étais fort tranquille, d'après l'avis qui m'avait été donné, et je ne craignais aucune découverte de lettres ou papiers. Mais, ô douleur subite! il y avait dans l'alcôve de mon lit un habit que je n'avais point mis depuis longtems. Les agens fouillèrent dans les poches, et y trouvèrent deux lettres que j'avais, contre ma coutume, négligé de brûler. L'une était de ma sœur [1], l'autre d'une dame du Mans chargée de ma correspondance. Tous les papiers écrits ou imprimés trouvés dans ma chambre furent mis en un tas. Je riais de leurs recherches. Mais quand j'eus vu apporter ces deux lettres dont je reconnus à l'instant l'écriture, et que je ne soupçonnais pas être dans mes poches, j'avoue que je restai confondu en moi-même. Néanmoins, je sus dissimuler mon trouble, et tâchai de ne point me déconcerter. Je m'approchai un peu pour les examiner.

Mais l'impitoyable Veyrat me fit éloigner d'un ton de colère.

[1] Mme Marie-Thérèse-Augustine Tercier, veuve de François-Hyacinthe Haudiequer du Quesnoy, colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis.

L'examen général fini, il fit une liasse de tous mes papiers, les mit dans une enveloppe qu'il cacheta, et sur laquelle il me fit d'apposer ma signature. Je fus ensuite reconduit à la police.

J'étais plus inquiet, plus désespéré de la saisie des deux lettres en question que de ma sûreté personnelle. Elles pouvaient fortement compromettre les personnes qui m'écrivaient, d'autant plus qu'elles s'y exprimaient librement sur le gouvernement. C'est alors que je me crus indubitablement perdu. Je m'armai néanmoins de courage, décidé à faire front à l'orage jusqu'au dernier moment.

Deux jours après cette visite domiciliaire, je fus mené à l'interrogatoire. Ce fut Veyrat qui m'y accompagna. Il dit en entrant, au juge de paix, de me scruter bien soigneusement, parce que j'étais soupçonné d'être un agent de l'Angleterre :

« Oui, citoyen, lui dis-je, agent de Pitt et Cobourg.

— Oh! me répliqua-t-il, nous verrons si vous ferez toujours le mauvais plaisant. » Et il se retira.

Demeuré seul avec le juge de paix, il me fit asseoir à son bureau et en face de lui. Il me présenta le paquet scellé, et me demanda si je reconnaissais ma signature, et si les cachets étaient intacts. Je répondis affirmativement. Alors, il les brisa, et étala sur la table tous les papiers qui étaient en liasse. Puis il me dit de les numéroter les uns après les autres, et il se mit à écrire pour expédier quelques affaires, tandis que j'allais procéder à cette opération.

Il y avait dans mon portefeuille beaucoup d'imprimés, des affiches, des vers, des chansons. J'avais les yeux fixés sur les deux lettres, objets de mon inquiétude. Pendant que le juge de paix était occupé à écrire, je les tirai doucement vers moi pour les escamoter. Je dis au juge de paix :

« Citoyen, voilà des imprimés, faut-il les numéroter? »

Il lève la tête, regarde, et me répond :

« Non, ce n'est pas la peine », et continue d'écrire.

« Citoyen, des vers, des chansons? » Il regarde encore :

« Non », me dit-il, et se met de nouveau à écrire.

« Voici un mémoire de tailleur, de marchand, de blanchisseuse. » Et, à chaque question, il répondait :

« Non, cela est inutile. »

Je mettais tous ces papiers en tas, ayant soin de tirer vers moi les deux lettres en question, qu'il ne soupçonnait point, et qu'insensiblement je parvins à mêler adroitement aux autres papiers :

« Vous voyez bien, lui dis-je alors, citoyen, qu'il n'y a rien de plus.

— C'est bon, reprit-il, vous pouvez vous retirer. Je ferai mon rapport. »

Je ramassai tous ces papiers, en les chiffonnant avec indifférence, et je les mis négligemment dans ma poche. Le juge de paix me fit ramener à ma chambre de police, où, en arrivant, je demandai à aller aux lieux communs. J'y fus conduit par un soldat de garde, et j'y jetai aussitôt les papiers que j'avais dans ma poche.

Depuis cette adroite soustraction des deux lettres qui m'avaient donné tant d'inquiétude, je me trouvai plus rassuré et plus tranquille.

Vers les neuf heures du soir, je fus conduit à la prison du Temple, ainsi que les quatre autres individus arrêtés avec moi. J'y trouvai, en y arrivant, une centaine de prisonniers de tous les pays : Prussiens, Autrichiens, Italiens, Espagnols, Corses, et Français de toutes les opinions : Jacobins, Modérés, Royalistes; c'était une véritable arche de Noé, ou la tour de Babel. Les espions surtout y étaient en nombre. C'est une secte qui pullule considérablement aujourd'hui. L'arbre de la police de Paris a fourni des greffes, qui, plantées dans toutes les puissances de l'Europe, ont changé universellement l'état de la société. Je fus reconnu, en entrant au Temple, par un

officier de nos armées; il était Breton. Il me mit au fait de tous les prisonniers, dont plusieurs étaient déjà couchés, et il m'avertit de me méfier surtout d'un Vendéen, qui, quoique appartenant à une honnête famille, et riche, avait fait tant de sottises et de dettes à Paris que, ses parens ne voulant plus le voir, il avait été obligé de s'attacher à la police, qui l'employait dans la prison en qualité de ce qu'on appelle *mouton*. Je le connaissais beaucoup. Le lendemain matin, il vint à moi. Je lui dis d'un ton fort décidé :

« Monsieur, nous ne devons point ici avoir l'air de nous connaître. Vous m'entendez, car, si je venais à être découvert, si l'on savait ce que je suis, ce que je fais, la cause du malheur qui en résulterait vous serait attribuée. Je suis aimé et estimé dans vos cantons, et votre famille aurait à redouter la vengeance de mes anciens soldats; et vous-même, monsieur, vous n'oseriez retourner dans votre pays sans danger. »

Il me comprit aisément. Bien m'en prit de lui parler avec cette fermeté. Il me promit de ne pas trahir mon secret. Il me tint parole; et, pendant tout le tems de ma détention, il ne me parla point du tout, et n'eut pas même l'air de me connaître.

Ma famille fit beaucoup de démarches pour obtenir mon élargissement. Le gouvernement ne me connaissait point, et ignorait absolument qu'il tenait entre ses mains un émigré et un chef de l'insurrection royale.

Le hasard fit rencontrer à un de mes parens un homme en place, et qui avait une grande influence à la police. Mes parens avaient eu le plaisir de lui rendre service autrefois, et il était resté reconnaissant. Un mien cousin fut le trouver avec sa femme. Il lui confia ses peines. Cet honnête homme sensible promit de s'intéresser en ma faveur. En effet, s'étant occupé de mon affaire, il donna quelques jours après l'assurance de ma prochaine liberté.

Je fus mandé du Temple au ministère de la police, pour

y être interrogé de nouveau. Ma leçon était faite et bien apprise. Lorsque mon interrogatoire fut fini, le premier commis, qui en avait été chargé, me dit :

« Citoyen, il n'y a rien contre vous, et sous peu de jours vous serez mis en liberté. »

Pendant ma détention au Temple, j'entretenais dans le Maine une correspondance avec le chevalier de la Volvenne, auquel je faisais passer mes ordres et mes instructions. Je ne manquai point de le prévenir de ma délivrance promise, et dont je ne doutais plus. Je l'assurai en même tems qu'avant un mois je l'aurais rejoint. En effet, deux jours après, je sortis du Temple. Je ne restai que peu de tems à Paris, d'où j'allai passer environ un mois dans ma famille à Amiens. J'en partis pour me rendre à mon commandement général.

Les armées de la République étaient battues sur le Rhin, et surtout en Italie, où le général russe comte Souwarow [1] faisait des progrès rapides. Le Directoire était aux abois. Le mécontentement se manifestait dans toutes les classes de la société. Le gouvernement n'avait pour partisans que les fonctionnaires publics et les acquéreurs de biens nationaux, qui ont été, pendant vingt ans, la cause et le sujet continuel de nos guerres et de nos malheurs. C'est pour consolider leurs acquisitions qu'il a fallu se battre aussi longtems dans les quatre parties du monde. L'immense majorité des Français, désintéressée, soupirait après la tranquillité. Le souvenir de la monarchie n'était point éteint dans les âmes, et, si un Bourbon eût paru parmi nous à cette déplorable époque, sa présence eût été considérée comme un bienfait accordé par la Providence à la France, au milieu des calamités sans nombre dont elle était affligée. Mais le Ciel avait remis ce bonheur à un autre tems.

Je connaissais les dispositions des esprits dans les départe-

[1] Pierre-Alexis Vassiliévitch, comte de Souwarow, prince Italiiski, célèbre général russe, né à Moscou en 1729, mort en 1800.

mens; il fallait savoir en profiter, et les faire tourner en faveur de la Restauration, si ardemment désirée. Les agens du Roi travaillaient à cet effet, et les amis de l'ordre public la demandaient hautement. Je crus, en conséquence, que les provinces de l'Ouest devaient donner le premier signal aux Français; et, plein de cette idée, j'étais parti dans le doux espoir de provoquer et de seconder les premiers mouvemens.

Dès que je fus dans le Maine, je fis savoir mon arrivée. Le chevalier de la Volvenne, qui avait pris le surnom de Paraillusky [1], vint de suite me trouver, et me rendit compte de la bonne volonté des Chouans du pays. Il avait su gagner entièrement leur confiance. Ce brave et intelligent officier, pendant ma détention, avait travaillé dans nos départemens avec un zèle, un dévouement et une activité infatigables. Il avait, ainsi que je le lui avais demandé, préparé partout de petits noyaux d'insurrection [2], c'est-à-dire de gens armés,

[1] Ou Paratousky.

[2] Dès le 21 floréal an VI (10 mai 1798), une circulaire du commissaire du département de la Sarthe, bientôt confirmée par une proclamation du général Vimeux, en date du 9 prairial (28 mai), avait annoncé aux populations « qu'un certain nombre d'émigrés couraient dans les campagnes, soufflant avec « fureur les torches mal éteintes de la guerre civile; que des sommes assez « considérables avaient été répandues entre les mains des *fils légitimes*; qu'on « travaillait à réunir sous les drapeaux de Louis XVIII les malveillans de « toutes couleurs, que déjà quelques enrôlemens avaient eu lieu, que l'admi- « nistration connaissait les noms des chefs des bandits, les deux *Chalus, Mal- « leville, Rochecotte, Mattejean, Vallari, Frotté*, etc. » (Cons. les *Affiches du Mans* du 25 floréal et le journal *l'Abeille* du 18 prairial.) Ces premiers germes d'insurrection, semés sans doute par Rochecotte et Tercier pendant l'hiver qu'ils avaient passé au Mans, furent soigneusement développés par leurs lieutenants après leur départ. « Les Chouans s'organisent avec une activité alar- « mante, écrit le 8 octobre 1798 le capitaine de gendarmerie Philippon. Ils « forcent les jeunes gens de partir et se promènent impunément sur tous les « points du département. On a publié dans ces contrées, ajoute, au mois de « novembre, le commissaire du canton de Sablé, l'ordre du général en chef « de l'armée royaliste, du ci-devant Rochecotte, pour la réorganisation de la « Chouannerie; depuis cette époque, des chefs, tels que *Grand-Pierre, Armand « Coquereau, Cœur d'acier, Tête quarrée*, ont quitté leurs domiciles et assas- « sinent de tous côtés. » (Archives de la Sarthe, L, p. 273 et 307.) (R. Trigeb.)

auxquels devait se joindre au premier ordre, simultanément, le reste des compagnies des paroisses du pays. Nous raisonnâmes ensemble nos moyens d'attaque et de défense.

Les lettres écrites d'Angleterre nous prescrivaient positivement de ne rien hâter, de nous tenir seulement en mesure et sur la défensive, situation pénible et qui n'avance jamais rien.

On était en général mal informé en Angleterre des affaires de France, et surtout de la situation de la Vendée, et nous avons eu souvent à gémir des ordres extraordinaires que nous recevions de Londres par défaut de connaissance de l'état des choses. Nous étions, dans les provinces insurgées, l'objet des poursuites continuelles des commissaires du Directoire, qui, par toutes sortes de ruses, et au moyen de la nombreuse gendarmerie, cherchaient à nous faire enlever ou assassiner. On arrêtait journellement de nos gens qui, dans l'état d'alarme et de persécution où ils se trouvaient, ne cessaient de nous dire qu'ils préféraient une guerre ouverte à l'état incertain de la défensive.

Je me décidai alors à parcourir tout le pays avec le chevalier de la Volvenne, pour y faire une levée d'hommes capables d'en imposer aux Républicains. Les gendarmes étaient la seule force militaire qui nous inquiétait. C'était alors un funeste métier que celui de gendarme. Ils arrêtaient indistinctement dans les campagnes les personnes désignées comme suspectes. Les prisons se remplissaient par l'arrestation de nos malheureux soldats. Il fallut enfin songer à mettre un terme à ces persécutions. Nous allâmes de village en village lever les hommes, pour ainsi dire un à un; et ceux des anciens Chouans qui avaient des armes partaient les premiers. Les lettres de plaintes que nous adressions aux agens du gouvernement ne servaient qu'à les aigrir davantage, et à faire redoubler les persécutions. En vain leur écrivais-je que, dans l'état où se trouvait la malheureuse France, ils seraient

un jour responsables des excès auxquels pourraient à la fin se porter des gens réduits au désespoir, et dont les intérêts étaient liés à ceux de nombreux citoyens. Rien ne put les toucher.

Je fis alors un travail d'organisation générale. Je nommai partout des chefs de division et de canton, qui eurent ordre de former des compagnies et de choisir des officiers. J'étendis la Chouannerie au nord et à l'est, à vingt lieues plus loin qu'elle ne l'avait encore été. Le département de l'Orne fut insurgé et eut deux chefs de division. Le Vendômois, le Blaisois, les environs de Tours prirent aussi les armes. J'ordonnai à M. Guillot de la Poterie[1], que M. le comte de Rochecotte avait autrefois désigné pour être chef de division lorsqu'on prendrait les armes, d'organiser tout le pays des environs de Château du Loir, etc., et de se tenir prêt à agir. A Mamers et à Bonnétable, j'établis aussi des chefs pour commander ces pays[2].

Le gouvernement républicain voyait nos forces augmenter journellement, et devint plus actif à nous persécuter. Il avait à sa disposition peu de troupe de ligne. Il leva des colonnes mobiles de gardes nationales, qui marchaient à regret contre nous[3]. Pour les effrayer, je résolus de faire quelque attaque.

[1] Jacques-Pierre-André Guillot de la Poterie, dit Arthur, né en 1770, à Luceau, près Château du Loir. La Restauration le fit baron, colonel de la légion de la Mayenne et chevalier de Saint-Louis.

[2] *Ministère de la police. Notes pour le commissaire près le département de la Sarthe :* « Le successeur de Rochecotte n'est pas encore désigné, mais ceux « qui le suppléent sont les nommés Jay-Lafontaine (lis. Guéfontaine), sur- « nommé de Dehein, émigré, commandant les ci-devant chasseurs de Beau- « mont, demeurant ordinairement au Mans; *Tercier,* ex-noble, ci-devant « chef d'une division royaliste près Laval, résidant aussi au Mans; Lamotte « de Mervey, dit *Denis,* bien connu à La Flèche, où il a toutes ses propriétés, « demeurant habituellement au Mans... Ces trois suppléants de Rochecotte « tiennent la correspondance pour le bas Maine... » (Archives de la Sarthe, L. 306.) Cons. en outre, sur la réorganisation de la Chouannerie par Tercier : RENOUARD, *Essais historiques sur le Maine,* t. II, p. 296. — (R. TRIGER.)

[3] « Au Mans, il faut l'avouer, l'esprit de bien des gens de la colonne mobile

J'appris qu'un détachement de soixante soldats de la République se rendait à Château-Gontier. Nous nous portâmes de suite sur la grande route, et nous nous embusquâmes pour les attaquer. Aux premiers coups de fusil, les soldats, qui ignoraient notre nombre (nous n'étions que vingt), s'enfuirent au plus vite. Plusieurs jetèrent leurs armes, que les nôtres ramassèrent. Les jours suivans, nous procédâmes au désarmement des communes que nous savions n'être point dans nos intérêts. Ensuite, nous fîmes un rassemblement de deux cents hommes, pour tenter une nouvelle attaque. Nous savions que la garnison de Sablé était sortie dans l'intention de nous attaquer. Nous étions au village de Saint-Loup, lorsqu'on vint nous annoncer leur approche. Nous sortîmes aussitôt du village pour prendre nos positions. Les Républicains avancèrent bravement sur nous. Nous leur criâmes : Qui vive? Ils répondirent : Royalistes! Mais une décharge de notre part, à brûle-pourpoint, en leur prouvant que nous n'étions point dupes, les incommoda tellement qu'ils furent obligés de prendre la déroute. Nous les poursuivîmes jusqu'à Sablé.

Ils laissèrent le long de la route, en fuyant, beaucoup de fusils, de morts et de blessés. Le chevalier de la Volvenne alla le lendemain attaquer le village de..., où les Républicains avaient un poste. Ils furent surpris inopinément, et obligés de se retirer. Le capitaine commandant fut tué. Nous nous emparâmes de tous leurs effets de garnison, qu'ils abandonnèrent dans le château où ils étaient casernés; ils se retirèrent à Château-Gontier.

Les fonctionnaires publics redoublaient de ruses pour nous tromper. Un commissaire du Directoire à Angers, nommé

« est si douteux que nous ne sommes pas à l'abri d'un coup de main des « Chouans. » *Lettre du commissaire du Directoire au ministre de la police,* 19 thermidor an VII. (Archives de la Sarthe, L. 307.) (R. Triger.)

Moreau, était le plus habile et le plus actif. Il serait trop ong de rapporter ici tous les moyens insidieux qu'il employa ontre nous pour nous surprendre. Il nous a fallu être aussi néfians que nous l'étions pour n'avoir point été pris dans les ièges qu'il nous dressait continuellement. Ses émissaires, ous le masque de royalistes, ne pouvaient point nous abuser ongtems, et devenaient les malheureuses victimes de ceux ui les employaient. Ce commissaire, pour surprendre notre rédulité, poussa la perfidie jusqu'à faire attaquer la prison l'Angers pendant la nuit, par des soi-disant royalistes, qui irent évader quelques prisonniers, qui avaient ordre de venir ous joindre directement et nous demander asile, en nous ffrant leurs services. Ils faisaient un long détail de leurs ersécutions, paraissaient animés contre la République, et lemandaient à être admis dans nos rangs, pour, après avoir ris connaissance de nos forces, de nos moyens, de nos res-ources, nous trahir et nous livrer à nos implacables ennemis. Mais nous étions en garde contre toutes les manœuvres du ouvernement, et nous reçûmes d'Angers des avis si salu-aires et si positifs, que plusieurs de ces prétendus transfuges, u'on avait lancés parmi nous, furent arrêtés et traduits en onseil de guerre et jugés. Enragés de se voir découverts, et acrifiés si inhumainement par la République, ils avouèrent out.

Les départemens insurgés se virent bientôt exposés à un ouvel embarras. Le gouvernement directorial fit former ans les provinces de l'Ouest, et secrètement, des compa-nies de Contre-Chouans, qui parcouraient le pays comme oyalistes, se faisant, en cette fausse qualité, recevoir et ourrir dans les fermes et châteaux, en cherchant à éviter le nous rencontrer, ce qui leur était facile par les avis que leur donnaient sur nos marches les gens trompés par de fausses apparences. Les capitaines de ces compagnies per-

fides donnaient des notes sur les habitans, que le département faisait ensuite arrêter [1].

Je fis un rassemblement de quatre cents hommes, avec lesquels je me portai sur la petite ville de Châteauneuf, près d'Angers. Nous étions à déjeuner dans la maison de campagne des demoiselles de Bonchamp, sœurs du célèbre général vendéen de ce nom, lorsque nos sentinelles, placées à l'entour du village, nous donnèrent avis de l'arrivée d'une colonne mobile, qui revenait par la route d'Angers. Nous nous levâmes de table aussitôt pour aller à la rencontre de l'ennemi. Il fut culbuté dans l'instant, et obligé de s'enfuir à Châteauneuf, pour se réunir aux troupes qui y étaient. Nous les poursuivîmes jusqu'au milieu de la ville, où nous fûmes contraints de nous arrêter. La garnison, qui ignorait notre nombre, se retira dans le château, avec la colonne mobile mise en fuite. Une partie occupa les maisons voisines, s'y barricada, et, ainsi que les habitans, fit sur nous un feu continuel. Instruits qu'il leur arrivait d'Angers un nouveau renfort, nous nous retirâmes à notre tour. Nous rencontrâmes à un quart de lieue le détachement qui venait au secours de Châteauneuf. Nous nous fusillâmes pendant une heure. La garnison sortit aussitôt de la ville, et vint nous attaquer par notre flanc. Nous opérâmes alors notre retraite. Notre perte fut de trois hommes tués et quelques blessés. Un de nos plus braves capitaines tomba entre les mains des Bleus, qui le fusillèrent au même instant.

Ceux-ci perdirent une trentaine d'hommes, qui, à notre première attaque, ne pouvant suivre ceux qui fuyaient, s'étaient jetés dans les blés. Je fus assez heureux pour sauver

[1] Voir les curieuses instructions données par la police et la sûreté générale au capitaine *Saint-Roch* et au lieutenant *Saint-Aignen*. (Archives de la Sarthe, L. 306 et 307.) Cons. en outre le récit des exploits du faux Chouan *Branche d'or*, dans les *Mémoires manuscrits de la Crochardière*, t. III. (Bibliothèque du Mans, n° 21.) — (R. Triger.)

la vie à un jeune homme de la ville d'Angers, qui, surpris, se jeta à mes pieds en me criant :

« Grâce ! grâce ! »

Il me dit qu'on l'avait fait marcher de force dans la colonne mobile. Il m'intéressa, je le fis relever avec bonté, en lui disant que je le prenais sous ma protection ; je lui fis ôter et jeter au loin son habit uniforme, afin de ne pas trop révolter nos soldats par cette vue. Il ne garda que sa veste. Il me suivit pendant notre marche, et toujours à côté de moi. Quand la nuit fut venue, et tous mes soldats retirés pour se coucher, je le fis venir secrètement, et lui dis de retourner à Angers rassurer sa famille. Il avait à peine vingt ans.

Une affaire était toujours suivie de la levée du canton où elle avait lieu. Je parcourus avec le chevalier de la Volvenne, dit Paraillusky, les différens villages, que nous organisâmes en compagnies. Ensuite, nous retournâmes au Mans savoir les nouvelles du jour, qu'il nous importait de connaître. Je partis deux jours après pour Paris, voulant profiter du tems de repos que je laissais à mes troupes. J'expliquai à Paraillusky et à mes principaux officiers le but de mon voyage, qui était d'aller prendre langue près des agens du Roi, et d'avoir d'eux quelques informations sur nos affaires royalistes ; je promis au chevalier d'être de retour le septième jour.

J'avais dans le pays où je commandais le nom d'Adolphe, et je voyageais publiquement sous mon nom véritable [1]. Il m'est souvent arrivé en diligence d'entendre les voyageurs s'entretenir de la nouvelle guerre de la Vendée, et proférer mon nom de guerre comme étant un des chefs connus. Je prenais part à la conversation avec un air de curiosité ; ils parlèrent entre autres de l'affaire récente de Châteauneuf. J'interrogeais chacun, et faisais l'étonné en écoutant.

[1] D'après l'abbé Paulouin et la plupart des historiens de la Chouannerie du Maine, Tercier était généralement connu sous le nom de *Charles* ou de *M. Charles*.

Je laissai pendant mon absence le commandement de l'armée au brave Paraillusky. Cet officier, par son mérite, son zèle, son activité et son courage, s'était déjà élevé à la hauteur de la réputation des plus célèbres officiers vendéens. Il joignait à ces qualités une grande intelligence; il avait la confiance générale du pays, qu'il avait en partie commencé à lever pendant ma détention au Temple. Il avait passé l'hiver au milieu des champs, voyageant de nuit avec quelques soldats affidés, et souvent couché derrière une haie pour sauver sa vie, continuellement menacée par les gendarmes envoyés à sa poursuite. Il faut avoir fait cette guerre pour se donner une idée de la vie pénible et misérable à laquelle un chef était obligé de s'assujettir. Je me suis toujours félicité d'avoir cédé aux instances de cet officier, lorsqu'il me sollicita de l'envoyer dans le pays, et de l'employer dans l'armée; d'avoir donné ma confiance à un officier que j'avais bien jugé. Le général Georges l'estimait beaucoup, et il se connaissait en hommes; il m'en parlait toujours avec éloge et intérêt. Il a été très sensible à sa mort. Eh bien! croirait-on que cet officier a été méconnu, et que, victime d'une intrigue ourdie parmi nous, on n'a pas daigné de son vivant lui rendre la justice que méritaient ses services! C'est même avec douleur que j'ai vu dans les ouvrages du tems son nom à peine cité. Et pourquoi?... Je me tais.

C'est avec un souvenir encore douloureux que je viens de faire le mince panégyrique du brave et intéressant chevalier de la Volvenne. J'en appelle authentiquement au témoignage des habitans du pays où il s'est fait connaître par toutes les qualités qui l'y ont fait aimer et estimer. Mais quelle est la réputation à l'abri de l'intrigue? Associé à mes fatigans travaux, à ma sortie du Temple, je m'empressai de le rejoindre. Nous agîmes de concert pour l'organisation de l'armée. Nous nous entendions parfaitement. Toutes nos opé-

ations étaient combinées et exécutées franchement. Point l'arrière-pensée surtout. L'honneur seul nous animait, et non pas un intérêt calculé froidement.

Dans toutes les affaires ou combats que nous avons eu à soutenir ensemble, nous n'avons jamais eu la moindre défaite. Mais, plus tard, il n'en a point été de même; nous les comptions, si cependant on en excepte l'entreprise de l'attaque de la ville du Mans, dont il fut, ainsi que moi, l'un des chefs.

Avant de partir pour Paris, la Volvenne me communiqua le projet qu'il avait conçu pour agir pendant ma courte absence : c'était de se porter avec quatre ou cinq cents hommes sur la petite ville de Segré, pour en chasser la garnison. Il réussit dans son entreprise. Il s'aboucha à cet effet avec le chevalier d'Andigné, aujourd'hui pair de France, et qui commandait dans cette partie du Maine, alors commençant à s'organiser militairement. Eh bien! si ce brave et entreprenant officier eût assez vécu pour voir remonter sur le trône les Bourbons, dont il défendit si bien la cause, il eût vu les intrigans s'emparer de ce qu'il avait fait d'honorable pour se mettre en son lieu et place. Heureux encore qu'on ne parlât point mal de lui. Ah! que les intrigans sont dangereux!

Arrivé à Paris, je vis des personnes de l'agence royale. Je les instruisis des progrès rapides que nous faisions dans les pays de l'Ouest, et je m'informai si nous pouvions espérer d'être secondés par les puissances étrangères, et si nous devions compter sur des secours de poudre et de munitions de guerre. On me dit d'aller à Saint-Germain en Laye, chez M. Le Fuel, que j'y trouverais M. le comte d'Oilliamson, maréchal de camp, arrivé de Londres depuis trois jours, et qui pourrait me donner tous les renseignemens que je désirais. J'allai donc le trouver. Nous nous entretînmes longtems

ensemble sur les affaires et sur la politique du jour. Nous étions dans les premiers jours du mois de juillet 1799.

Il me dit que les princes français arriveraient dans la Vendée vers les premiers jours d'août; que les Anglais préparaient un grand armement pour les côtes de l'ouest de la France; que le comte de Bourmont, que j'avais fait demander, ne tarderait point à arriver, amenant avec lui les objets que je sollicitais. J'observai au comte d'Oilliamson que ce grand armement des Anglais ne me paraissait point destiné pour nos pays, et je lui en donnai pour raison que, si le gouvernement britannique avait intention de faire une descente sur nos côtes, il eût préparé son armement à Plymouth ou à Torbay, et non dans la province d'Yarmouth, qui fait face à la Hollande, vers laquelle cette expédition armée me paraissait devoir se porter. Il me parut néanmoins très persuadé; mais moi je ne l'étais nullement.

C'est pendant mon voyage à Paris que fut décrétée la loi des otages, pour servir de second tome à la loi des suspects. Je fus témoin dans la capitale de l'indignation et du mécontentement général qu'elle y occasionna [1].

[1] « Cette loi ordonnait d'emprisonner comme otages tous les nobles, à l'exception des fonctionnaires; les aïeux, pères et mères des Chouans et des Vendéens, et leurs parens jusqu'au quatrième degré inclusivement. Un otage qui s'évaderait serait considéré comme émigré, et fusillé s'il était repris. Un *Bleu* assassiné, quatre otages seraient déportés à Cayenne, et tous payeraient solidairement 6,000 francs au Trésor, et 600 francs à la famille du mort. Le séquestre serait mis sur tous les biens des otages pour répondre des vols commis par les Chouans. »

S'il faut en croire Néguier de la Crochardière (*Mémoires*, t. III), ce serait au commissaire du département de la Sarthe, Baudet-Dubourg, que seraient dues la première idée et la première application de cette *infernale* loi des otages. Cette affirmation est confirmée par le document inédit suivant : 17 prairial an VII (5 juin 1799). *Le commissaire du Directoire exécutif au citoyen T..., juge de paix au Grand Lucé :* « Je ne me sens pas d'aise, mon amy. Le 12 du courant, les deux filles du citoyen Guérinière avaient été enlevées par les brigands. J'ai fait enlever de suite deux royalistes du canton, leur déclarant qu'ils me répondaient personnellement de la vie et de la liberté

Je fus de retour au Mans le septième jour, ainsi que je l'avais promis. Je fis part aux officiers de ce que j'avais appris. Ils s'en réjouirent, mais j'étais loin de me livrer à la confiance que je simulai. Le soir, retiré dans ma chambre avec Parail-lusky, je lui fis part de mes méfiances, fondées sur mes observations. Mais lui, plus confiant, trouvait qu'il valait mieux se livrer à des espérances flatteuses que de concevoir des doutes.

« Au reste, lui dis-je, encore quelques semaines, et nous verrons si nous sommes trompés une dixième fois. »

J'avais raison. Les Anglais firent une descente en Hollande. On connaît leur défaite totale au Helder, où ils furent battus, ainsi que les Russes, par l'armée française aux ordres du maréchal Brune [1].

J'avais apporté de Paris un exemplaire d'une proclamation du prince de Condé aux Français. Je la fis réimprimer et afficher dans la ville du Mans et répandre dans le pays avec profusion. Elle fit beaucoup d'effet sur tous les esprits [2]. Les

de ces deux jeunes filles, et que si avant le 15 elles n'étaient pas rendues saines et sauves à leurs parents, les deux royalistes seraient conduits de suite à Rochefort, lieu du dépôt pour la déportation. Les deux citoyennes Guérinière ont été rendues la nuit dernière à leur famille. *La recette est bonne, j'en ferai usage. Vive l'énergie républicaine!* » (Archives de la Sarthe, L. 273.) Dans son enthousiasme, Baudet-Dubourg s'empressa de communiquer *sa recette* à un député de la Sarthe, Bardou-Boisquetin, qui, à son tour, en fit part au conseil des Cinq-Cents et provoqua le vote d'une loi générale.

[1] Bataille de Bergen, 19 septembre 1799.

[2] Cons. aux Archives de la Sarthe (n. 307) un des exemplaires de cette proclamation saisis par la police : « *Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, aux Français* », 4 pages in-8°, et en outre (L. 273) une lettre d'envoi à l'administration centrale, en date du 15 juillet 1799, *d'un imprimé au nom de Louis XVIII, trouvé affiché dans plusieurs quartiers de la commune du Mans.* « Citoyen. L'audace du royalisme est à son comble, et les brigandages « dont notre département et particulièrement les environs de cette commune « sont le théâtre nous démontrent assez les projets qu'ils ont conçus, les « espérances qui les soutiennent dans leurs criminels efforts. Notre commune, « qu'à juste titre on a jusqu'à ce jour désignée sous le nom de *quartier général « de la Chouannerie*, en raison du grand nombre de royalistes qui l'infecte et

membres du département furent interdits, stupéfaits. Revenus de leur étonnement, ils cherchèrent inutilement les auteurs d'une pareille audace, et firent arracher ladite proclamation, qui fut placardée de nouveau la nuit suivante. Nous avions dans notre parti deux fonctionnaires publics qui étaient nos agens, et qui passaient pour être Jacobins. Ils étaient de toutes les réunions et festins des frères et amis. Dévoués entièrement au parti royaliste, ils nous instruisaient exactement de toutes les mesures du département et de la municipalité[1]. Ils m'avertirent que, dans une séance départementale, les membres avaient dit être instruits que le commandant en chef des Royalistes se nommait Adolphe, et qu'il venait souvent au Mans; et ils avaient juré de m'avoir mort ou vif.

Après mon retour de Paris, je partis avec Paraillusky pour achever définitivement l'organisation de l'armée. Nous établîmes une division du côté de Mayenne. Le chef, M. de Peyssac, ayant été tué, M. de Beauregard en fut nommé le commandant. (Il a péri depuis à Paris, avec le général Georges Cadoudal.) Sur la rive droite de la Mayenne, M. Ménard, ayant pour major M. de Baye, fut chargé du commandement de

« de l'absence d'une bonne police, vient encore d'offrir sur ses murs un « exemple de l'assurance qu'ils affectent journellement. Nous vous envoyons « le placard au nom de Louis XVIII, dont plusieurs exemplaires ont été « affichés dans différents quartiers de la ville... Cette pièce nous a paru du « nombre de celles que l'on doit mettre sous les yeux du gouvernement. » (R. Triger.)

[1] Ceci n'a rien d'étonnant après ce que nous avons dit, dans une note précédente, du receveur Fortis et du commissaire de police Dussi! « Le Mans, « 22 nivôse an VI. *Au ministre de la police.* Ce qui nous a le plus frappé dans « votre lettre, Citoyen ministre, c'est l'article où vous nous déclarez que vous « avez presque acquis la certitude qu'il existe dans nos bureaux un employé « qui, moyennant cent ou deux cents louis par mois, vend à la Chouannerie, « jour par jour, tous les secrets de notre correspondance. Malgré l'examen le « plus sérieux, nous n'avons pu signaler aucun de nos employés sur lequel « nous puissions même former des soupçons. Vous nous rendriez un grand « service si vous parveniez à nous le faire découvrir... » (Arch. de la Sarthe, L. 167.) (R. Triger.)

l'arrondissement de Saint-Ouen, de Saint-Denis du Maine, etc. Nous nommâmes M. de Joiebert, émigré, chef de la division que je commandais en 1796; du côté de Vaiges, M. Pierre Gaulier resta chef de la sienne; elle était de trois mille hommes. Du côté de la Flèche, le chevalier de La Mothe eut le commandement de tous les environs.

Il avait sous ses ordres le chef de canton Tranquille [1], qui fut ensuite nommé chef de légion ou de division. M. Bernard, garde du corps [2], fut désigné pour les environs de Beaugé; M. Guillot de la Poterie eut le commandement du canton de Château du Loir, pays vendômois, etc. M. L'Épine, dit Auguste, que j'avais fait délivrer des mains des gendarmes qui le conduisaient à Tours à la commission militaire, et ramener secrètement au Mans, où je le fis cacher dans une maison sûre, m'ayant demandé à servir dans mon armée, je le nommai commandant dans les environs de Bonnétable, et je lui donnai pour le seconder des gens au fait du pays. Je lui dressai ses instructions avant de partir.

« Je suis votre conquête, me dit-il, et jamais je n'abandonnerai votre armée. »

Il a été le premier à nous quitter lors des premières conférences entamées pour la pacification, sur la simple proposition du général Hédouville, à Angers, où il était envoyé par M. le comte de Bourmont, avec M. de... Il n'a point été honteux, depuis la Restauration, de venir à Paris réclamer auprès du comité royaliste les faveurs promises par le Roi à ceux qui avaient servi sa cause dans la Vendée. Mais il en a été exclu.

Je ne crains point de le dire, il y a eu parmi nous des gens

[1] Jean Châtelain, dit Tranquille, né à Cholet en 1764, ancien combattant de la grande armée vendéenne; capitaine, puis chef de division dans le Maine; adjudant général en 1799, maréchal de camp en 1814; anobli en 1816, mort vers 1840.

[2] Bernard de la Frégeolière. Cons. ses *Mémoires*, publiés et complétés par son arrière-petit-fils. Paris, 1881, in-8°.

qui ont été honorablement titrés et récompensés, qui le méritaient moins que l'officier dont je viens de parler. Celui-ci au moins est demeuré tranquille dans ses foyers, tandis que d'autres s'agitaient, intriguaient à Paris, dans le ministère de la police, fréquentaient, étaient admis à la table du secrétaire général Desmarest, ex-Oratorien [1]. De telles gens, que je signale ici, ont pourtant été les plus grands détracteurs de la validité des services et des opinions de leurs camarades. Eux à qui on pouvait reprocher leur conduite politique pendant quinze ans, ils se sont approprié des récompenses au détriment de ceux qui les méritaient.

Nos correspondances étaient établies dans tout le pays, et, chose admirable, le secret était parfaitement gardé. Les femmes étaient nos élégantes messagères et nos confidentes sûres. Elles nous secondaient parfaitement dans les préparatifs, les voyages, et les mesures à prendre pour assurer notre insurrection.

Tous les cantons furent successivement organisés. Les membres des départemens persécutaient à outrance les personnes suspectées de royalisme. Après le décret horrible de la loi des otages, ils formèrent de nouvelles compagnies de Contre-Chouans, dont les capitaines se répandaient dans les campagnes, enlevaient les acquéreurs de biens nationaux, ou les sommaient de payer la somme qu'ils demandaient. Les

[1] Pierre-Marie Desmarest, né à Compiègne en 1765. Il fit ses études à Louis-le-Grand; en 1792, il s'enrôla comme volontaire dans l'armée du Nord (1792) et assista au siège de Valenciennes (1793). Successivement chargé d'une mission judiciaire dans la Gironde (1794), nommé administrateur général des hospices civils et militaires (1795), chargé du service des vivres à l'armée des Alpes (1795 à 1798), il fut appelé par Fouché au ministère de la police, après le 18 brumaire, et le ministre lui confia la direction de la sûreté de l'État. Il fut député de Compiègne à l'époque des Cent-jours. La seconde Restauration supprima la direction de la police, et Desmarest rentra dans la vie privée. Il mourut à Paris, du choléra, en 1832. M. Alexandre Sorel a lu, à la Société historique de Compiègne, le 17 juillet 1890, une notice détaillée relative à ce personnage. — D'après les notes que nous transmet le savant Père Ingold, Desmarest n'a jamais été membre de l'Oratoire.

plaintes arrivaient ensuite au département, auteur lui-même de cette perfidie, et alors il lançait un ordre d'arrêter, dans le canton où cette fraude avait eu lieu, les quatre principaux propriétaires, toujours choisis parmi des personnes royalistes. Le gouvernement, de toutes parts embarrassé, ne connaissait plus, dans la crise où il se trouvait, d'autres moyens que la terreur.

Ayant eu connaissance à Paris de cette abominable loi, je fis, à mon retour, défense dans tout le pays de faire la moindre demande d'argent pour ôter au département tout prétexte d'arrestation. Mais les membres des conseils, fatigués, ennuyés d'attendre des plaintes et de n'en recevoir aucune, mirent leurs faux capitaines contre-chouans en campagne. Ceux-ci s'acquittèrent de leur mission au delà des désirs de ces messieurs, à qui ils procurèrent la satisfaction bien douce d'exercer leur vengeance, en faisant arrêter et conduire dans les prisons du Mans qui bon leur semblait. C'était principalement à la ville du Mans, par rapport à son bon esprit, qu'ils en voulaient [1]. Ils donnèrent à un transfuge de nos armées le commandement d'une de leurs perfides compagnies, qui se mit à commettre toutes sortes de brigandages. Les gens des campagnes étaient dupes, et ignoraient que c'était le département qui faisait agir ainsi ses séides sous le nom de Royalistes, pour remplir leurs détestables vues. J'en fus instruit et fis prévenir le pays de cette perfidie, afin qu'on se tînt sur ses gardes.

[1] Dès le 15 juin 1799, le commissaire du Directoire demandait qu'il soit mis à sa disposition deux *agens secrets*, et il écrivait : « J'en aurai plus besoin « que jamais. *Le Mans devient de plus en plus un foyer de contre-révolu-* « *tion.* » (Arch. de la Sarthe, L. 274.) Antérieurement, le même commissaire avait qualifié, dans une proclamation, le chef-lieu du département de la Sarthe « *le grand atelier des machinations liberticides* », et le 6 août 1799, en signalant les symptômes évidents d'une explosion prochaine, il appelait cette même ville *le directoire*, *le quartier général* des Chouans. (Arch. de la Sarthe, L. 307.) (R. Triger.)

J'envoyai le signalement de ce prétendu capitaine royaliste dans tous nos cantons, avec ordre de l'arrêter et de le juger sur-le-champ.

J'étais venu nuitamment au Mans. Les habitans, vers les deux heures du matin, furent réveillés par le bruit d'une fusillade qui se fit entendre au dehors de la ville [1]. Le commandant fit battre la générale et porta ses troupes vers le lieu où l'on entendait les coups de fusil. On vint me dire dans ma chambre que les Chouans attaquaient la ville. Je me mis à sourire; je montai au grenier, et je dis à mes hôtes :

« C'est encore un tour de messieurs du département, qui auront chargé ce coquin de Tranche-Montagne [2], leur capitaine, de venir tirer en escarmouche sur la ville pour avoir le prétexte d'arrêter demain des otages. »

Cela arriva comme je l'avais prévu [3].

[1] Les alertes de ce genre semblent assez fréquentes à cette date, dans les faubourgs du Mans. Les journaux de l'époque signalent particulièrement : 1° le 27 juillet, à huit heures du soir, l'enlèvement du citoyen Trillon, ancien magistrat républicain, acquéreur du presbytère de Saint-Pavin des Champs, enlèvement qui fit grand bruit dans la Sarthe et qui fut attribué à *Branche d'or*; 2° le 12 août, à neuf heures du soir, une rencontre du côté des « rues de Baugé » entre une patrouille de la 28e demi-brigade et plusieurs hommes de la bande de *Branche d'or*. (Cons. les *Affiches* des 15 et 30 thermidor an VII.) Il est possible, d'après la coïncidence des dates, que Tercier fasse allusion ici à l'une ou l'autre de ces alertes.

[2] Nous serions porté à croire que Tercier confond, dans cette circonstance, *Tranche-Montagne* et *Branche d'or*. Les deux Chouans généralement connus sous le nom de *Tranche-Montagne* sont Jarassay, de Ruillé en Champagne, et Brice Denis, arrêté près de Laval, au mois de frimaire an VI, porteur d'une correspondance importante pour le comte de Puisaye. Leur présence n'est pas signalée, à notre connaissance, dans les environs du Mans au mois d'août 1799. Au contraire, *Branche d'or*, qui se faisait passer pour le marquis de la Gélinière et qui avait enlevé, le 27 juillet, le citoyen Trillon, à la porte du Mans, fut reconnu publiquement pour un *faux Chouan*, poursuivi à la fois par les royalistes et les *officiers* de la garnison du Mans, et enfin fusillé par les Chouans près de La Flèche, *en dépit de la protection occulte des autorités civiles*. (Cons. Néguier de la Crochardière, *Mémoires*, ms., t. III.) (R. Triger.)

[3] A la suite de l'enlèvement de Trillon par *Branche d'or*, l'administration s'empressa de donner l'ordre à MM. de Launay, avocat, Lambert de la Vannerie, Gaussault, de Tascher, Menjot d'Elbenne, de Courcival et des Maran-

J'écrivis le lendemain au général républicain, pour l'instruire des menées sourdes du département, qui le mystifiait ainsi que tous les habitans. Je lui témoignai mon étonnement de ce qu'il ignorait toutes les intrigues politiques mises en jeu par les gouvernans. Je lui fis alors un long détail des moyens employés par messieurs du Conseil pour jeter partout la terreur. Ma lettre était explicative. Le général, furieux, se transporta au département où il fit grand tapage, en se plaignant de ce qu'on ne l'avait pas prévenu des nouveaux moyens adoptés dans les circonstances présentes. Mais ces messieurs le laissèrent s'exhaler en reproches, sans répondre. J'étais à même, par mes correspondances, de savoir tout ce qui se faisait ou se tramait contre nous, et je déjouais facilement toutes les machinations républicaines. J'ai déjà dit, je crois, que j'avais dans mes intérêts des personnes sûres et en place, qui m'instruisaient fidèlement. Elles me dirent, un jour, que le département, dans une de ses séances, avait fulminé contre moi, et juré de me faire pendre. J'étais fort tranquille sur ce point. J'entrais et sortais de la ville à volonté.

La persécution des membres du département était d'autant plus active, que, par la défense générale que j'avais faite au sujet des acquéreurs de biens nationaux, j'avais ôté à messieurs du Conseil tout prétexte d'arrestation arbitraire. Mais ils y suppléaient par la mesure odieuse de ces Contre-Chouans qu'ils employaient activement, et que nous ne pouvions jamais rencontrer. Les Contre-Chouans marchaient en très petit nombre.

Les gendarmes arrêtaient journellement quelques-uns de

dais, de se constituer prisonniers à la Visitation, en qualité d'otages, dans un délai de dix jours. M. de Launay étant mort en prison d'une attaque d'apoplexie, l'arrestation de M. Menjot d'Elbenne fut seule maintenue : les Chouans le trouveront encore en prison, le 15 octobre, lors de la prise du Mans.

nos soldats; j'étais sollicité, de toutes les parties du pays de mon commandement, de faire une levée générale :

« Nous aimons mieux, me disaient officiers et soldats, périr les armes à la main, que d'être décimés comme nous le sommes tous les jours par les arrestations. »

Je concevais leurs raisons, mais je me trouvais retenu par les instructions et les ordres qui nous venaient d'outre-mer. Cependant, je prévoyais que nous pouvions être insensiblement anéantis en gardant la fausse position où nous nous tenions par ordre. Je résolus d'en sortir. Mourir pour mourir, mieux valait mourir en se défendant que d'être faits prisonniers et périr dans un cachot.

A cette époque, mois d'août 1799, les puissances alliées faisaient des progrès rapides. Les Français étaient battus sur le Rhin et en Italie. Les Russes avançaient; je crus alors qu'il était nécessaire à la politique de l'Europe de faire marcher notre guerre de front avec celle des alliés. En conséquence, j'envoyai des ordres, dans tout le pays où je commandais, de faire la levée générale.

Je fis une proclamation, qui fut affichée au Mans, à Laval, à La Flèche, Château-Gontier, et dans toutes les communes de la Sarthe et de la Mayenne [1]. Cette proclamation produisit une

[1] Cons. aux Archives de la Sarthe, L. 407, une affiche imprimée en placard, sur deux colonnes, signée : CHARLES, *adjudant général de l'armée du haut Maine*, et intitulée : *Adresse aux acquéreurs des biens nationaux*. Elle commence par ces mots : « O France! ô ma patrie! Depuis huit ans te voyant en « proie à toutes les calamités, les abominations, les horreurs, je me sens prêt « à succomber sous le poids des alarmes; mais, mettant ma confiance dans la « suprême et divine Majesté de Dieu, l'appui des royaumes et des armées, je « conçois le doux projet de sacrifier tout, même ma vie, pour remédier à tes « maux... » Elle se termine ainsi : « Français! nom toujours chéri de votre « souverain, je compte sur votre retour vers lui, sur vos sacrifices, sur le « désir que vous témoignerez au rétablissement de la Monarchie française, sur « l'empressement que vous mettrez à soutenir et à protéger ceux qui vous par- « leront en son nom... Criez avec nous : Vive la Religion! vive la concorde et « le Roy! » Une lettre du commissaire du canton de Fresnay nous apprend

grande sensation et détacha beaucoup de gens de la cause républicaine, comme me le dit depuis le général Arnault, à Laval, lors de l'armistice entre nos deux armées. J'écrivis en même tems au général Georges en Bretagne. Il me fit répondre que, sous quinze jours, il soutiendrait mon insurrection. Il le fit en effet, et attaqua les Républicains qu'il battit. J'envoyai également vers le comte de Frotté en Normandie, et vers les commandans de la rive gauche de la Loire, dite la Vendée.

Il y avait trois mois que nous nous battions seuls dans le Maine. Tout se mit en mouvement dans les contrées de l'Ouest; j'attendais de jour en jour le comte de Bourmont avec les secours qui nous étaient promis d'Angleterre. Les autorités constituées étaient en alarmes et ne se montraient plus si insolentes et audacieuses. Elles ne cessaient d'implorer des renforts auprès du gouvernement, qui, occupé au dehors, ne pouvait suffire à toutes les demandes qui lui étaient faites de toutes parts. De mon côté la levée d'hommes s'opérait sans difficultés. J'eus bientôt douze cents hommes sous les armes.

L'ordre de levée générale fut donné et envoyé le 15 août. J'ordonnai pour le jour de la Saint-Louis un rassemblement dans la petite ville de Saint-Denis d'Anjou. Ma troupe arrivée, j'y fis célébrer une messe solennelle en plain-chant. Ma troupe se forma en bataillon carré, au milieu duquel fut dressé un autel pour y célébrer les saints Mystères. Après la messe, les troupes furent traitées, régalées, et passèrent la journée dans la joie, la danse, et burent largement à la santé du Roi [1].

que cette proclamation de Tercier avait été affichée le 28 juillet à Fyé, commune rurale des environs de Fresnay. (R. TRIGER.)

[1] « La Flèche, 5 fructidor an VII (22 août 1799) : Les brigands doivent fondre sur La Flèche au moment de la fête de la Saint-Louis. On bat la générale... » — 7 fructidor (24 août). Réponse de l'Administration centrale : « Se calmer sur la prétendue attaque du 8 fructidor (25 août). Les Chouans se

Mais la fin de ce beau jour fut troublée par la découverte d'une trahison contre nous. Un de nos plus braves capitaines, qui avait toute la confiance de Paraillusky, qui, depuis six mois, le comblait d'amitié et le faisait dépositaire et exécuteur de tous ses plans, ce capitaine, dis-je, eut la faiblesse de se laisser séduire par les agens du commissaire Moreau, qui, par promesse d'argent, l'avaient engagé à nous livrer, au moyen des avis qu'il donnerait pour nous surprendre. Nous en fûmes heureusement avertis. Des lettres avaient été interceptées, et ceux avec lesquels il correspondait venaient d'être arrêtés. Un conseil de guerre fut assemblé. Paraillusky produisit toutes les lettres de conviction. Cœur d'acier, c'est le nom du capitaine, fut appelé; il ignorait la découverte faite contre lui. Alors Paraillusky, s'approchant de lui :

« Rendez-moi, dit-il, votre fusil, vous êtes indigne de mes bontés et de la confiance que j'ai mise en vous. »

Cœur d'acier, interdit et stupéfait, balbutia.

« Voilà donc, ajouta Paraillusky, comme en nous trahissant, vous reconnaissez mon amitié et mes bienfaits! »

L'accusé ne savait que répondre; mais quand on lui eut produit l'émissaire avec lequel il correspondait et la lettre dont celui-ci était porteur, se trouvant confondu et ne pouvant plus nier, il avoua tout.

Le lendemain, 26 août, nous renvoyâmes une partie de notre rassemblement, en prescrivant aux capitaines et officiers d'organiser leurs compagnies et de les augmenter le plus qu'ils pourraient; que le peu de fusils que nous avions nous servirait à en avoir bientôt autant que nous en aurions besoin; mais qu'il fallait de l'audace et de la résolution.

Je ne gardai avec moi que quatre cents hommes qui étaient des communes de Boüère, Grez et paroisses environnantes.

vantent d'entrer le même jour dans toutes les communes. » (De Monteil, *Histoire de La Flèche*, t. III, p. 220.)

Arrivés dans ce premier bourg, pendant que nous y étions à déjeuner, une forte colonne de Bleus, sortie de Château-Gontier, et commandée par le général D'A..., dont j'ai déjà parlé dans la quatrième partie de ces Mémoires, vint nous attaquer. Nos gens sortirent aussitôt du bourg, se précipitèrent sur eux avec fureur, les attaquant en tous sens, et les culbutèrent en un instant; ils les poursuivirent jusqu'au village de Ballet où, en arrivant, ils se barricadèrent; puis ils pillèrent cette commune dont les habitans, Républicains, étaient venus tous armés pour favoriser leur retraite [1]. Le général D'A... laissa ses soldats se porter à toutes sortes d'excès. J'en fus instruit le lendemain par M. Pierre, chef de division : j'étais dans une ferme, avec lui, lorsqu'il me fit ce rapport.

« Donnez-moi, lui dis-je, une plume et de l'encre, je vais écrire au ministre de la guerre, et lui rendre compte de la conduite de ce général. »

M. Pierre se mit à rire de ma proposition.

« Oui, continuai-je, je vais l'en instruire, et vous apprendrez sous peu que ma lettre aura fait l'effet que j'en attends. Donnez-moi seulement le nom du maire et des adjoints de Ballet. »

Il me les procura. Alors j'écrivis au ministre au nom de ces municipaux : je lui rendis compte de la lâcheté du général D'A... qui, en force triple de celle des Chouans, s'était

[1] « Laval, 10 fructidor an VII. L'adjudant général d'Halancourt, sorti de « Château-Gontier, a été rencontré par une horde de brigands. La colonne « républicaine s'est battue avec courage, mais elle a été forcée de céder au « nombre; l'adjudant général s'est replié sur Ballée, où il est entré avec « trente hommes; on ignore encore ce que le reste de la colonne est devenu. » (*Le Démocrate* du 16 fructidor an VII. — *Le Courrier de la Sarthe* du 18 fructidor.) « C'est à la colonne mobile du Mans que le général d'Halancourt doit le « salut de la colonne qu'il commandait, qui, portée par son ardeur, s'était vue « presque cernée du côté de Ballée. » (*Les Affiches du Mans* du 30 fructidor an VII.)

fait battre et avait fui honteusement devant eux, et déshonorait les armes de la République par son infâme conduite. Je relatai les pillages et les désordres commis par les soldats de ce général dans cette commune, qui, placée au milieu d'un pays insurgé, ne cessait de donner au gouvernement des gages de sa fidélité. Je fis apposer au bas de ma lettre le nom du maire et des adjoints. Huit jours après cette lettre envoyée, le maire reçut une réponse du ministre, qui le remerciait, ainsi que les municipaux, du compte qu'ils lui avaient rendu de la conduite du général D'A... et leur faisait savoir en même tems la destitution de cet officier, qu'il envoyait à Nantes, pour y être jugé par un conseil de guerre nommé à cet effet.

« Toutes les fois, citoyens municipaux, ajoutait le ministre, que de pareils faits viendront à votre connaissance, vous m'obligerez de m'en instruire, l'intention de la République n'étant point de garder à son service des chefs dont la conduite est aussi odieuse. »

Au reçu de cette lettre ministérielle, le maire et les adjoints se regardaient avec étonnement, et s'interrogeaient mutuellement pour savoir quel était celui d'entre eux qui avait écrit au ministre. Tous s'en défendirent. Ils jugèrent alors que la lettre avait été écrite par quelque étranger; et néanmoins ils en furent satisfaits et contens. Le général D'A..., destitué, fut blâmé par le conseil de guerre, et n'a plus été employé, du moins je n'ai plus vu son nom dans les bulletins des armées. Nous avons bien ri entre nous de cette supercherie, dont les Républicains ont toujours ignoré l'auteur [1].

Le lendemain de l'affaire où ce général avait été battu si

[1] La disgrâce de Dhalancourt ne paraît pas seulement due à la dénonciation de Tercier, mais aux nombreuses plaintes que sa conduite avait provoquées depuis plusieurs années. En outre des réclamations qu'il avait soulevées pendant son premier commandement dans la Mayenne, son caractère emporté lui

honteusement, je renvoyai encore une partie de mon rassemblement, en prescrivant toujours aux officiers d'accélérer la levée de leurs compagnies. Je ne restai qu'avec environ deux cents hommes. La garnison de Sablé sortit et vint nous attaquer. Nous la repoussâmes vigoureusement, et nous la poursuivîmes jusqu'aux portes de la ville où elle fut obligée de rentrer [1]. Tandis que Paraillusky poursuivait les fuyards, je me portai avec une cinquantaine d'hommes sur la gauche de la grande route pour aller à la découverte. J'entrai dans un bois; après quelques minutes de marche, j'aperçus tout à coup, au détour d'un chemin, quelques soldats en observation derrière une barrière. Je n'eus rien de plus pressé que de retourner sur mes pas. Je rencontrai Paraillusky qui, tout fier de son succès, venait me rejoindre avec quelques soldats.

avait valu au Mans, où il commanda en juin et juillet 1798 la subdivision de la Sarthe et du Loir-et-Cher, de nombreux conflits avec les autorités civiles. Le 1er juin, par exemple, il eut en public une violente altercation avec le commissaire de police Bergue, qu'il insulta grossièrement et menaça « de faire f... en prison ». Deux jours plus tard, au théâtre, il s'empara, « avec son épouse et ses officiers », de la loge municipale, « traita un des magistrats de malhonnête et sortit comme un furieux, menaçant de passer son sabre au travers du corps de tous ces hommes-là ». Le 25 juin, il fit arrêter arbitrairement dix jeunes gens « connus pour de bons citoyens ». Besnard, dans ses *Mémoires* (t. II, p. 172), prétend « qu'il était presque toujours ivre ». Quoi qu'il en soit, Dhalancourt fut contraint de quitter le Mans, en juillet 1798, à la suite des plaintes de l'Administration qui déclara « son autorité avilie » et le général « coupable d'excès ». Il reprit alors le commandement de la subdivision de la Mayenne et de Maine-et-Loire. En partant, il laissa à ses troupes un ordre flétrissant « les manœuvres contre-révolutionnaires et les insinuations perfides des hommes exécrables qui se couvrent de tous les masques « pour semer la division ». (Cons. Archives de la Sarthe, L. 273. — *Les Affiches du Mans*, 10 messidor an VI. — *La Chronique de la Sarthe*, 28 pluviôse et 10 ventôse an VI. — *L'Abeille*, 18 messidor an VI, etc.) (R. Triger.)

[1] « L'affaire du 11 fructidor (28 août 1799) à une lieue de Sablé a été « chaude... Nous avons fait une retraite de plus d'un quart de lieue qui n'eût « pas eu lieu si l'avant-garde ne se fût pas portée trop en avant. Nous eussions « peut-être été obligé de la faire jusqu'à Sablé sans l'arrivée de cent hommes « de la 28e et la colonne mobile qui ont sauvé la nôtre en la forçant à se « battre... Notre malheur a été causé par une pluie continuelle qui a empêché « nos fusils de faire feu... » (*Les Affiches du Mans* du 20 fructidor an VII.)

Je lui dis que je venais de découvrir une embuscade ennemie, et qu'il était inutile d'aller plus loin, nos gens étant pour la plupart retirés ou dispersés.

« Cela n'est point possible, me dit-il, allons en avant.

— Vous le voulez? lui dis-je; eh bien, je vais vous mener si près d'eux que vous les verrez et serez convaincu de ce dont je vous avertis. »

Alors je le conduisis par le même chemin, et au même détour où je m'étais arrêté, j'aperçus de nouveau les Bleus dans leur même position. Nous n'en étions pas à trente pas.

« Les voyez-vous maintenant? »

Interdit de se trouver presque seul aussi près d'eux, il me dit :

« Ah! nous sommes perdus; retournons au plus vite.

— Vous m'en croirez une autre fois, j'espère », lui répliquai-je.

Nous n'avions pas vingt hommes avec nous. Il était à craindre que les Républicains ne nous poursuivissent aussitôt. Nous courûmes au plus vite; nous devions être tous pris ou tués s'ils se fussent mis sur-le-champ sur nos pas. J'ai pensé que s'ils ne le firent point d'abord, c'est que les hommes que nous avions aperçus à la barrière étaient là en observation et que, en cas d'attaque, ils avaient ordre de se replier sur un autre poste. Mais, au contraire, voyant que nous fuyions à toutes jambes, ils quittèrent leur position, nous lâchèrent nombre de coups de fusil, et se mirent à notre poursuite, dès qu'ils furent tous réunis. Nous fûmes obligés de sauter pardessus un mur dégradé. Je me donnai une légère entorse qui m'obligea de rester quelques jours dans une métairie. Me trouvant ensuite en état de monter à cheval, je me rendis au Mans où j'entrai le lendemain au soir, fort secrètement et souffrant beaucoup.

Il y avait huit jours que j'étais parti de cette ville. Il me

tardait d'y revenir pour être instruit des nouvelles politiques, recevoir les différens rapports que m'y adressaient les chefs de l'armée, et envoyer des ordres en conséquence. Messieurs du département savaient que j'y venais incognito. Jamais ils n'ont pu apprendre dans quelle maison je me retirais. J'étais si bien instruit et si bien servi, que les administrations civiles et militaires n'ont pu me découvrir; je les bravais journellement.

La proclamation que j'avais fait afficher avait été arrachée, comme on s'en doute bien; je la fis placarder de nouveau pendant la nuit. Le département et la muncipalité, malgré leurs nombreux émissaires, ne purent parvenir à découvrir mes agens [1], tant il vrai de dire qu'un secret politique est mieux gardé que tout autre, parce qu'il y va toujours de la vie des intéressés Et dans un gouvernement haï et arbitraire, on a plus de raisons d'être discret. Les autorités publiques étaient alarmées de nos progrès et de l'esprit antirépublicain qui se manifestait. Les gendarmes n'osaient plus sortir ni s'aventurer dans nos campagnes. Ils y étaient immédiatement pris ou arrêtés. Le département ne pouvait plus exercer son despotisme que dans les villes que ses agens n'osaient plus quitter.

J'appris bientôt que tous les départemens de l'Ouest étaient levés. Je m'en félicitai avec d'autant plus de plaisir, que depuis plus de trois mois je faisais seul avec Paraillusky la

[1] Dans une lettre du 27 messidor an VII, la municipalité du Mans se plaint amèrement « de l'absence d'une bonne police, à laquelle s'opposent, dit-elle, les moyens pécuniaires et la volonté générale ». (Archives de la Sarthe, L. 273.) « Il a été cette nuit affiché et répandu à profusion dans cette com- « mune une proclamation royale, portant un appel aux colonnes mobiles et « aux soldats républicains... Quelle jactance ! En vérité, il faut que les bons « *Messieurs* qui ont fait un semblable appel aient toute l'audace du crime « pour oser croire qu'ils en tireront parti... Ce grand œuvre royal est retourné « dans la fange d'où il est sorti. » (*Le Courrier de la Sarthe* du 22 fructidor an VII.) (R. Triger.)

guerre dans le Maine et l'Anjou. Le chevalier d'Andigné, qui commandait dans le département de Maine-et-Loire, instruit de notre levée de boucliers, se mit à la tête des paysans de son canton où il était fort aimé. La Vendée se leva spontanément; ainsi tout semblait nous promettre que la fin de l'année 1799 verrait terminer les malheurs de la France. Les armées alliées menaçaient nos frontières et faisaient des progrès rapides; toute l'Italie et le Piémont étaient occupés par les Russes et les Autrichiens qui en avaient chassé les armées françaises. Mais Celui qui tient dans ses mains les destinées des empires avait assigné une époque encore plus reculée pour la délivrance de la France, et le génie du mal continua ses conquêtes.

L'armée que je commandais, et que j'avais eu tant de mal à organiser depuis quatre mois avec le chevalier de La Volvenne, était plus nombreuse que dans la guerre précédente.

L'ordre, la discipline y étaient introduits, et le service s'y faisait régulièrement [1].

A la fin de septembre, la Vendée était sur un pied formidable. La Chouannerie était étendue au delà de ses dernières limites. J'ordonnai à Arthur Guillot de la Poterie de se mettre en mouvement. Il avait la confiance de tous les environs du pays de Château du Loir, Blois, Vendôme, La Flèche, Tours, etc. Je l'instruisis de nos espérances et de l'arrivée prochaine des secours de toute espèce que devait nous apporter le comte de Bourmont.

Le chevalier de La Mothe, qui commandait une forte divi-

[1] Cette affirmation, contraire aux récits des historiens de l'école révolutionnaire qui représentent toujours les Chouans comme un ramassis de gens indisciplinés, sans feu ni lieu, est absolument confirmée, dans leurs *Mémoires*, par Gaullier et Bernard de la Frégeolière. Le *Livre de comptes* de Pierre Gaullier prouve même que la division Gaullier était administrée, équipée et approvisionnée, en 1799, avec beaucoup de soin et d'ordre. (Cons. A. Joubert, *Histoire de Saint-Denis d'Anjou*, p. 88.)

sion du côté de La Flèche, fut nommé adjudant général, grade que j'avais donné à Paraillusky, et le chef de canton Tranquille fut fait chef de division sous ses ordres.

Paraillusky, qui était du côté de Segré, me donna avis de l'arrivée de MM. les comtes de Bourmont et de Châtillon, amenant avec eux d'Angleterre plusieurs officiers, poudre, artillerie, armes et argent.

Cette nouvelle me fit applaudir à l'heureuse résolution que j'avais prise de faire une levée générale, puisque, par cette mesure nécessitée, j'avais provoqué le gouvernement britannique à nous procurer les secours que nous réclamions pour soutenir la guerre.

On a cependant été assez injuste envers moi pour me refuser le mérite, dans cette cause sacrée, que je n'ai cessé de défendre avec tout l'intérêt et le zèle d'un ancien Français, d'avoir été le premier auteur et provocateur de la guerre de l'Ouest en 1799, malgré toutes les preuves que je viens d'en donner dans les pages précédentes. Il est si doux, si commode de s'emparer d'un bien qu'on ne défend pas! Content de ce que j'avais fait, j'étais loin de penser qu'il en était des usurpateurs de la gloire d'autrui comme des acquéreurs de biens nationaux, qui se sont trouvés subitement riches.

Je fis connaître à tous les chefs les nouvelles que je venais de recevoir, avec ordre de les communiquer à leurs troupes. Je me rendis ensuite auprès du comte de Bourmont. Nous ne nous étions point vus depuis trois ans. Nous nous embrassâmes affectueusement. Il ramenait avec lui M. de Guéfontaine, mon ami, que j'avais chargé, lors de ma détention dans la prison du Temple, de me suppléer pour le voyage d'Angleterre, que je n'avais pu faire. Il était parti par Boulogne avec l'abbé d'Egrigny. Le comte d'Artois, à notre demande, avait nommé M. de Bourmont général en chef de l'armée du Maine, et le comte de Châtillon général de celle qu'avait précédemment

commandée le vicomte de Scépeaux. Je m'entretins longtems avec Bourmont et lui rendis un compte assez précis de l'armée, du pays, et de tout ce que nous avions fait depuis six mois à nos risques et périls. Après tous les éclaircissemens donnés, je lui dis :

« Maintenant, général, je vous remets une armée de douze mille hommes dont le chevalier de La Volvenne et moi avons pour ainsi dire levé les soldats un à un. Si nous eussions eu davantage de fusils à notre disposition, nous aurions plus de monde sous les armes. Mais nous sommes maintenant en état d'agir, et de nous en procurer par les affaires que nous aurons. Après avoir commandé en chef l'armée que j'ai levée et organisée, je servirai sous vos ordres dans le grade qu'il vous plaira, même comme simple volontaire. » Le comte de Bourmont me répondit :

« Je vous prie d'être mon second, comme vous l'étiez du comte de Rochecotte. »

Que M. de Bourmont, ou qui que ce soit, ose nier l'exactitude des faits précités! Hélas! que de reproches m'ont depuis été faits de cette cession du généralat! Le général Georges lui-même, qui m'aimait et m'estimait, m'a dit bien des fois qu'il avait toujours regretté que je ne fusse point resté à la tête de mon armée avec Paraillusky. Il convenait de la justesse et de la solidité des raisons qui avaient provoqué mon désintéressement dans un tel abandon. Sans argent, sans munitions, comment pouvais-je faire la guerre? J'avais, dans l'intérêt de la cause du Roi, choisi un officier qui, déjà connu dans nos armées en qualité de major général, en 1795 et 1796, pouvait nous obtenir les secours dont nous avions besoin pour agir avec succès. Il était particulièrement connu du ministère anglais et de nos princes, qui l'avaient déjà chargé de missions importantes. Il pouvait donc créditer le parti, et cette raison seule me faisait faire une entière abnégation de mon

mbition et de moi-même. Je n'avais eu en vue que le bien e la cause que je servais ardemment, et que je puis, sans anité, me glorifier d'avoir bien servie. Le Roi, disais-je, saura, uand il sera remonté sur le trône, reconnaître et récom- enser les services de tous. Tout en convenant des excellens notifs de ma conduite, bien des personnes n'ont cessé de me émoigner leurs regrets à ce sujet. Le pauvre Paraillusky lui- nême déplorait que le dénuement absolu où nous nous trou- ions me réduisît à une telle concession.

Les différens généraux et officiers arrivés d'Angleterre se éunirent à Segré. Paraillusky les avait mis au fait des affaires lu pays et des motifs qui m'avaient forcé à ordonner une evée générale; il leur lut la proclamation que j'avais faite à e sujet. Ils en furent satisfaits.

Je partis avec M. de Bourmont pour rejoindre notre rmée; je le faisais reconnaître par les troupes des pays que ous traversions. Il vint établir son quartier général au châ- eau de Malicorne [1]. Là, il m'instruisit du plan militaire con- enu entre les officiers généraux, dans le conciliabule qui vait été tenu à leur arrivée en France. Je l'écoutai très ttentivement, et je lui fis les observations que je crus devoir aire.

Voici le plan qui avait été arrêté dans cette assemblée. Nous étions au 1er octobre. Nous devions, le 15 de ce mois,

[1] Malicorne, chef-lieu de canton de l'arrondissement de La Flèche, à 12 kilomètres sud-ouest du Mans. Le château était considéré aux dix-septième et dix-huitième siècles comme l'un des plus beaux de France; Louis XIII y était venu en 1614, et Mme de Sévigné y avait « sa chambre ». Acheté à la in du siècle dernier par M. le comte de Choiseul-Praslin, il fut démoli en artie pendant la Révolution; il appartient aujourd'hui à Mme Perron, fille u maréchal Oudinot. Les Chouans arrivèrent à Malicorne le 7 vendémiaire an VIII (29 septembre 1799), au nombre d'environ cent cinquante, fusillèrent un boulanger nommé Chevreuil, qui avait refusé de leur remettre son fusil, et installèrent leur quartier général au château. (Cons. LEGRAY, *Recherches historiques sur Malicorne*, p. 83. — *Les Affiches du Mans*, 15 vendémiaire an VIII. — *Le Courrier de la Sarthe*, 12 et 16 vendémiaire.)

attaquer plusieurs villes des départements de l'Ouest. Notre armée était chargée de s'emparer de Laval et du Mans, Mayenne et Château-Gontier. Mais nous n'avions point assez de forces pour ces quatre entreprises. Nous fûmes donc obligés de nous borner à l'attaque de cette première ville; Paraillusky fut envoyé dans les environs pour y préparer toutes les provisions nécessaires, et bien assurer nos correspondances.

En attendant le jour convenu pour cette tentative, le général de Bourmont se mit à la tête de quelques-unes de nos troupes et alla attaquer à Louverné les Bleus sortis de Laval. Ils furent battus aisément [1]. Le gouvernement n'avait alors en France que de mauvaises recrues ou des soldats découragés. Après cette expédition, M. de Bourmont se porta dans les environs de La Flèche, où j'allai le rejoindre. Le chevalier de La Mothe, adjudant général dans ce pays, eut ordre de rassembler secrètement tout ce qu'il pourrait de soldats. Le projet du général était de prendre cette ville par surprise. Ni moi ni Paraillusky n'avions connaissance de sa résolution. Et il est à remarquer qu'à l'arrivée du comte de Bourmont, nous fûmes isolés et mis à l'écart. On ne nous faisait pas la moindre communication. Nous avions eu toutes les peines à former une armée, et M. de Bourmont n'en eut point d'autre que celle d'en venir prendre le commandement. Nous rôdâmes pendant huit jours dans les environs de La Flèche. Le général avait amené d'Angleterre un de ses anciens cama-

[1] Cette première victoire, remportée le 1er octobre 1799, par l'armée royale du Maine, produisit un grand effet. (Cons. le *Courrier de la Sarthe* du 18 vendémiaire et les *Affiches du Mans* du 20 vendémiaire.) Elle donna lieu à la publication, par l'état-major royaliste, d'un bulletin officiel, intitulé : *Bulletin de l'armée royale du Maine*. Cet imprimé de quatre pages in-8° est aujourd'hui rarissime. Les Archives de la Sarthe en possèdent un exemplaire. D'après ce bulletin, les Républicains auraient perdu quatre cents fusils, vingt chevaux, bon nombre de prisonniers, beaucoup de blessés et « au moins cent quatre-vingts hommes tués ». (R. Triger.)

rades du régiment des gardes françaises, qui était son ami intime et son unique confident. En arrivant dans le pays, il l'établit commissaire des vivres. Il avait pris le surnom de Sauvage [1]. Cet homme s'empara bientôt de toute l'autorité, et M. de Bourmont le laissait agir et donner des ordres, sans être consulté; il porta le trouble à un tel point dans nos légions, que les chefs, mécontens, voulurent faire une scission par la suite. Sur neuf, cinq vinrent me proposer de ne reconnaître que moi pour leur général :

« Non, messieurs, leur dis-je, cela ne se peut pas. Il y a déjà trop de divisions parmi les généraux vendéens : je ne veux point qu'il me soit jamais reproché d'en avoir occasionné une nouvelle. Je ferai mes représentations au général, et j'ai lieu de croire qu'il ne tolérera point plus longtems un tel abus, qui ruine la discipline, et fait disparaître la hiérarchie militaire. »

J'eus à ce sujet avec Bourmont un entretien sérieux. Je lui dis qu'il était bien étonnant qu'un homme qui n'avait aucun grade dans l'armée disposât de l'autorité et du droit de donner des ordres; que j'étais général en second de l'armée, et que je ne pouvais point souffrir une telle irrégularité. Il convint de mes justes plaintes et me promit d'y faire droit. Mais après la prise de la ville du Mans, pour le mettre en autorité, il lui confia d'emblée le grade de chef d'état-major, ce qui indisposa tous les esprits, et notamment le chevalier de la Volvenne, qui se voyait, par cette injuste nomination, sous les ordres d'un homme sans services [2], arrivé depuis peu

[1] M. de Malartic, surnommé *Sauvage*, ami intime du comte et de la famille de Bourmont, souvent cité dans la *Correspondance de Juliette de Becdelièvre*, que vient de publier son petit-fils, le comte A. de Bourmont.

[2] Si M. de Malartic n'avait pas encore servi dans l'Ouest, il pouvait invoquer un passé militaire fort honorable. Né à Montauban en 1769, d'une très ancienne famille de l'Armagnac, il était le neveu du comte de Malartic, qui fut lieutenant général et gouverneur de l'Ile-de-France.

Cadet gentilhomme en 1783; enseigne aux gardes françaises en 1785; sous-

de jours à l'armée, et qui n'entendait rien à notre guerre.

Après avoir rôdé plusieurs jours dans les environs de la Flèche, nous établîmes notre camp à une lieue de cette ville. J'ignorais les projets du général, qui enfin s'ouvrit à moi.

« Je compte, me dit-il, attaquer cette nuit la ville de la Flèche, dans laquelle j'ai des intelligences. »

Surpris d'une telle communication, je lui fis observer combien une telle tentative était hasardeuse.

« Vous savez, lui dis-je, général, que le 15 nous devons attaquer le Mans. Nos plans sont faits en conséquence, et si, comme je n'en doute point, vous succombez devant la Flèche, vous serez obligé de renoncer à notre expédition projetée et arrêtée. D'ailleurs, observai-je encore, ce n'est point après avoir rôdé pendant huit jours à l'entour d'une place, qu'on doit espérer de la surprendre. Vos correspondans vous trompent, car, moi, je suis instruit que l'ennemi est sur ses gardes; qu'il a fait venir de l'artillerie et réparé ses fortifications; que, de plus, il a reçu des renforts, et qu'il est bien en

lieutenant en 1789; réformé avec son corps en 1789, il passa en Amérique, sur autorisation du Roi, et y fit deux campagnes, en 1790 et 1791, dans l'armée américaine; le 4 novembre 1791, il eut, dans une affaire, le bras gauche cassé, la poitrine traversée par une balle, ainsi que la cuisse droite; il fut admis, pour prix de sa brillante conduite, dans la société de Cincinnatus, créée par Washington.

De retour en Europe, il fit la campagne de 1793 à 1795 dans l'armée de Condé, au corps des hussards de Salm-Kirburg, et fut blessé trois fois : à Haguenau, aux lignes de Wissembourg, et au passage de l'Ems.

Chevalier de Saint-Louis en 1796, il fut incorporé avec son régiment dans les hussards de Honspeck, au service de l'Angleterre.

Chef d'état-major de Bourmont en 1799, il quitta le service après la pacification et ne put, en raison de son refus de servir l'Empire, recueillir la succession de son oncle, le gouverneur de l'Ile-de-France, qui l'avait institué son légataire universel.

A la Restauration, il prit rang, comme maréchal de camp, du 30 décembre 1814; en 1815, il accepta une mission de pacification en Vendée.

A la seconde Restauration, il eut différents emplois dans son grade, refusa le serment en 1830, et mourut à Paris, le 30 juillet 1832, du choléra. Il avait épousé Mlle Gabrielle de Fontenu.

mesure et bien décidé à se défendre. Vous perdrez inutilement une partie de vos soldats, et l'armée sera découragée par cet échec. Il fallait, général, pour un tel coup de main, agir plus discrètement, éviter de nous montrer devant cette ville, nous en tenir même éloignés, afin de la laisser sans la moindre défiance de nos desseins sur elle. Alors, à la faveur de la nuit et d'une marche forcée, nous aurions tenté, avec succès, une attaque qui, maintenant, ne peut qu'être désavantageuse pour nous. »

Je lui ajoutai que je connaissais la ville, dont les abords étaient faciles à défendre :

« Si vous persistez, vous serez écrasé. »

Il ne voulut rien entendre, et se contenta de me dire froidement :

« Je suis décidé; vous resterez au quartier général avec la réserve. »

Il voulait avoir la gloire de signaler son arrivée à l'armée par quelque coup d'éclat; et, pour cela, il n'avait pris conseil que de gens nullement versés dans l'art de la guerre, mal informés de ce qui se passait au dehors et dans la place... Il me quitta.

Un curé des environs, qui avait entendu transpirer quelque chose du projet du général, vint me trouver, et me fit voir le ridicule et le danger d'une aussi fausse combinaison. Il m'ajouta que, depuis huit jours, tous les habitans de la ville étaient employés aux travaux pour la défense de la ville, garnie d'une forte artillerie [1]. Je réitérai à M. de Bourmont

[1] M. de Montzey, dans son *Histoire de La Flèche,* tome III, p. 220 à 223, publie une série de documents officiels, qui prouvent combien les alarmes des autorités de La Flèche furent vives dans cette circonstance : « Nous sommes « dans la position la plus inquiétante. Le nombre des brigands se multiplie « chaque jour. La terreur se met parmi les habitans... Nous avons travaillé « toute la journée à faire des retranchemens et à nous mettre en état de « défense, etc... » 19 et 21 vendémiaire an VII (11 et 13 octobre 1799).

les avis du curé, fort instruit de ce qui se passait dans l'intérieur de la place. Il n'en donna pas moins ses ordres aux différens chefs de colonnes qu'il avait désignés pour cette attaque, d'être prêts à marcher à quatre heures du matin; les mêmes chefs vinrent me trouver et me dirent :

« Général, c'est une folle entreprise, mais nous obéirons. »

Vers le minuit, on amena au quartier général trois jeunes gens de la garde nationale de La Flèche, qui, se trouvant de service à la porte de la ville, avaient trouvé moyen, à la faveur des ombres de la nuit, de se glisser au bas des remparts, et de venir nous rejoindre [1]. Interrogés sur l'état de la place, ils répondirent que depuis plusieurs jours elle était en état de défense, qu'il y avait deux mille hommes de garnison, de l'artillerie, et même des pièces de campagne dans toutes les rues. Ces nouvelles positives dessillèrent les yeux de Bourmont, et l'obligèrent à renoncer à son entreprise [2].

Le lendemain, à la pointe du jour, nous quittâmes les environs de La Flèche, pour nous porter sur Noyen et Malicorne. Le général ne me dit point un mot tout le long de la route. Il craignait vraisemblablement que je ne m'enorgueillisse de mes conseils; et il avait bien tort.

En attendant le jour arrêté pour l'attaque du Mans, j'allai voir, du côté de Segré, le vieux comte de Châtillon, qui était

[1] « Trois jeunes gens de la ville sont passés hier soir à l'ennemi qui s'étend « depuis demi-lieue de La Flèche jusqu'à Durtal. Les déserteurs sont Duvi« gneul fils, Chaudet fils, Bunel, fils d'un horloger. Sévir contre les pères et « mères aussi coupables que leurs enfants... » Cons. de Montzey, tome III, p. 221.

[2] D'après M. de Montzey, Bourmont aurait cédé en outre à l'influence de La Motte Mervé, pour lequel il avait une grande considération. « La Motte « Mervé, dit-il, n'oublia pas qu'il était enfant de la ville, et craignant pour « elle tous les malheurs qui sont la conséquence de la prise d'une place forte « il supplia le général en chef de se porter directement sur le Mans en tour« nant La Flèche. »

venu d'Angleterre pour prendre le commandement en chef de l'armée du vicomte de Scépeaux. Il me témoigna beaucoup de plaisir de me revoir, puis il s'apitoya et s'exhala en regrets d'avoir quitté l'Angleterre, me disant que lorsqu'il en était parti, il croyait nos affaires en meilleur état :

« Général, lui dis-je, le plus difficile est fait, nous n'avons plus qu'à poursuivre ce que nous avons commencé. »

Il n'en resta pas moins persuadé que nous étions mal aventurés. J'attribuai ses plaintes et son découragement au peu d'énergie de son âge.

Le général Bourmont convoqua à Noyen ou à Malicorne [1] les principaux chefs; il leur fit part, en leur ordonnant le secret, de la résolution des généraux des armées royales d'attaquer, le 15 octobre, plusieurs villes à la fois : que lui se proposait d'attaquer celle du Mans. Nous raisonnâmes notre opération, et nous convînmes de marcher sur cinq colonnes à l'attaque de cette ville. Chaque chef de colonne reçut ses instructions. Le général en chef devait arriver par la route de La Suze [2], le chevalier de la Volvenne par celle... [3], Beau-

[1] M. Legeay, dans ses *Recherches historiques sur Malicorne* (p. 94-95), publie un procès-verbal de l'entrée de la colonne du comte de Bourmont à Malicorne, le 20 vendémiaire (12 octobre 1799), dressé par le juge de paix Gaullier. D'après ce procès-verbal, très curieux à plusieurs titres, cette colonne comptait environ mille hommes, qui se firent délivrer de force des billets de logement et « des chemises blanches en échange de celles qu'ils avaient sur le corps ». Ils arrêtèrent le postillon de la poste aux lettres, firent célébrer une messe dans le temple décadaire par un prêtre insermenté qu'ils menaient avec eux, et repartirent pour La Suze le lendemain 13 octobre, à deux heures de l'après-midi. — (R. Triger.)

[2] Direction actuelle de la ligne du chemin de fer d'Angers au Mans. D'après Renouard et Pesche, les deux historiens les mieux renseignés sur ce point, la colonne du comte de Bourmont entra au Mans par La Suze, Allonnes, et le faubourg Saint-Gilles, d'où elle gagna le pont Perrin ou pont Saint-Jean, remplacé aujourd'hui par une passerelle.

[3] Cette colonne semble avoir occupé, le 14 octobre, les communes de Chemiré le Gaudin, Pruillé le Chétif et Rouillon, et s'être réunie, à l'entrée de la ville, à celle de M. de Bourmont.

regard par...[1], moi par la route d'Ecommoy[2], le chevalier de La Mothe par...[3]. Ceci arrêté, il voulut nous congédier :

« Mais, général, lui dis-je, ce n'est point assez de nous indiquer nos points d'attaque, il faut mûrir davantage notre entreprise; procéder aux moyens; convenir d'un point dans la ville où chaque chef devra se porter; ne laisser aucune incertitude; et désigner le lieu de la retraite, et dans la ville un centre de ralliement. En un mot, ne laisser aucune incertitude. » Alors, chaque point fut soigneusement discuté, en cas de réussite ou de déroute.

Les deux chefs La Mothe et Beauregard, qui avaient un long trajet à faire pour se porter du côté où ils devaient attaquer la ville, emmenèrent le 11 leurs colonnes. Le 12, celle du général et la mienne se réunirent à La Suze. Paraillusky alla réunir sa troupe à Bellefille[4]. Il devait marcher entre la colonne du général et celle de Beauregard, pour lui porter secours au besoin. Le 14, au matin, Bourmont se mit en mouvement, et fit dans la journée ses préparatifs d'attaque, qui devait avoir lieu sur tous les points, à la pointe du jour. M. Mal..., chargé du soin des vivres avec le curé de Parigné, s'en occupa.

Je me mis, de mon côté, en route de La Suze pour tourner la ville avec ma colonne, et me rendre au point indiqué. Je fis

[1] Très probablement par les routes de Laval et d'Alençon, ainsi qu'il résulte des détails donnés plus loin par Tercier.

[2] Direction actuelle de la ligne du chemin de fer de Tours au Mans. Renouard et Pesche décrivent avec précision le mouvement de cette colonne, mais ils en attribuent le commandement à *Tranquille*.

[3] La Motte Mervé occupa le 14 au soir les communes de Neuville et de Saint-Pavace, au nord du Mans; il entra dans la ville par le tertre Saint-Vincent et le tertre Mégret.

[4] Commune de Chemiré le Gaudin, du canton et à cinq kilomètres nord-ouest de La Suze. D'une origine très ancienne, s'il faut en croire la *Légende dorée* des évêques du Mans, le château de Bellefille avait vu naître, au quinzième siècle, Pierre de Cour Chardy, mort en 1505, premier président au Parlement de Paris En 1799, il appartenait à la famille Nepveu de la Motte.

dans la journée sept à huit lieues en marches et contremarches, pour dérober mes intentions aux Républicains, qui avaient sur la campagne plusieurs émissaires chargés d'observer tous mes mouvemens; je les apercevais de loin. J'allai avec ma troupe dîner à Foulletourte, ville sur la grande route du Mans à la Flèche, au château des Perrets[1]. J'en partis un peu avant la fin du jour, et, pour tromper les espions qui rôdaient autour de nous, je me portai à cheval sur la route d'Ecommoy à Château-du-Loir. Quand la nuit fut tout à fait venue, étant certain de ne pouvoir plus être aperçu, je revins par une contremarche sur mes pas, et j'arrivai à huit heures du soir au village de...[2], dont les Bleus venaient de sortir sans nous voir.

La colonne que je conduisais était composée de soldats de mon ancienne division, qui se trouvaient tout étonnés de se voir à vingt lieues de leur pays. Comme j'avais toute leur confiance, ils ne murmuraient point encore; seulement ils se disaient :

« Où nous mène donc notre général? »

Arrivé au village de..., j'y fis réfectionner ma colonne, et lui ordonnai de se tenir prête à partir à minuit. J'assemblai alors tous mes officiers, auxquels je fis prêter serment de ne rien révéler dans le village de ce que j'allais leur communiquer. Ils me le promirent.

[1] Commune de Parigné le Polin, limitrophe de Foulletourte; du canton et à sept kilomètres et demi sud-est de La Suze. Reconstruit au dix-huitième siècle et entouré d'un fort beau parc, le château des Perrais appartient depuis trois siècles à la famille de Broc. « Les Chouans sont entrés hier tambour battant à « Foultourte, au nombre de douze à quinze cents. Les brigands n'ont fait aucun « ravage, mais ils ont montré beaucoup d'audace. *Leurs projets sont connus,* « *et les Républicains sont là.* » (!) Le *Courrier de la Sarthe* du 22 vendémiaire an VIII. — (R. TRIGER.)

[2] Très probablement Saint-Gervais en Belin, où Renouard signale la présence des Chouans le 14 octobre au soir. C'est aujourd'hui l'avant-dernière station de la ligne de Tours au Mans.

« Messieurs, leur dis-je, le moment est venu de vous faire part de nos projets... Cette nuit, nous attaquerons la ville du Mans. Nos plans sont arrêtés en conséquence. »

J'assignai à chaque capitaine son poste. Je choisis un officier brave et intelligent qui devait, après que nous aurions passé sur les planches du moulin, à l'entrée de la ville, se détacher, avec soixante hommes que je lui confiai, pour prendre à revers le poste républicain qui était à la barrière, sur la route de Tours, l'attaquer et le forcer. Il n'était que de soixante hommes.

Pour se reconnaître pendant la nuit, je fis acheter dans le village plusieurs mains de papier blanc, dont les morceaux furent distribués aux soldats, et qu'ils attachèrent à leur bras gauche. Je donnai les mots d'ordre et de ralliement, qui étaient Thérèse-Charlotte[1]. Nous n'étions qu'à trois lieues du Mans, et nous devions commencer notre attaque à cinq heures du matin. A minuit, je mis ma colonne en marche. Nous étions en pleine route, mais il faisait un brouillard fort épais, si froid et si pénétrant que je fus obligé de descendre de cheval. A la première ferme, je pris un guide, qui nous conduisit à travers champs pendant l'espace de deux lieues. Nous n'étions plus qu'à une lieue de la ville. Je ne craignais point d'être aperçu, tant la nuit était favorable à notre entreprise. Je fis reposer ma troupe dans une ferme, où chaque soldat essuya et prépara ses armes. Je cheminai ensuite lentement, attendant l'heure convenue pour l'attaque générale; je n'étais plus qu'à une demi-lieue de la ville, lorsque j'entendis des coups de fusil tirés du côté de la route de La Suze; il n'était que quatre heures et demie. Étonné, surpris, je fis avancer précipitamment ma colonne pour entrer dans la ville. J'ai su depuis que la colonne de Paraillusky, qui arri-

[1] D'après Renouard, ces mots étaient *Thérèse* et *France*.

ar le chemin de La Suze, avait été rencontrée par une
ille républicaine, qui avait poussé sa reconnaissance
avant dans la campagne, et que cette découverte avait
sité l'attaque une demi-heure plus tôt. Nous entendions
: la générale dans la ville. Chaque chef de colonne se
d'arriver, pour attaquer simultanément. De notre célé-
épendait notre succès [1].

chevalier de La Mothe et moi avions un chemin long à
urir pour arriver dans la ville. Cette attaque avancée
: demi-heure nous fit fortement précipiter le pas, afin de
, par une diversion utile, au secours des deux colonnes
gées. La rumeur était grande dans la ville, et d'autant
subite que le général Simon, qui était allé lui-même faire
reconnaissance la veille au soir, avait, en rentrant à la
rassuré les membres du département :

Citoyens, leur dit-il, vous pouvez dormir tranquillement;
houans ne viendront pas cette nuit, ils ont pris la route
ommoy. »

ute la garnison était sous les armes [2]. Le général Simon

ns. sur l'entrée des Chouans au Mans le 15 octobre 1799 : *Relation
que de la prise du Mans par les Chouans, le 23 vendémiaire an VIII*,
les manuscrits de la Crochardière, tome III. Bibl. du Mans, 21; de
eux *Procès-verbaux* officiels, aux archives de la Sarthe, série L; le
rs *sur l'invasion de la commune du Mans*, prononcé au Conseil des
ns, séance du 26 vendémiaire, par le député Ysambart (Imp. nationale,
-8°); les *Affiches du Mans*, du 25 vendémiaire, ainsi que la plupart des
aux et des *Mémoires* contemporains; Renouard, *Essais historiques sur
devant province du Maine*, t. II, p. 298 à 316; Pesche, *Dictionnaire
raphique de la Sarthe*, Introduction, p. CCCXCII à CCCXCIX; Lepelletier,
re complète de la province du Maine, II, p. 474 à 488, etc. —
IGER.)

ette phrase n'est pas rigoureusement exacte. La surprise fut si complète,
pit des avertissements donnés la veille aux autorités républicaines, que
vers corps de la garnison n'eurent pas le temps de se concentrer ni de
re leurs dispositions de combat. Au premier moment, les Chouans ne
ntrèrent devant eux que les postes permanents, placés aux différentes
s de la ville. La garnison du Mans se composait, à cette date, de trois
hommes de la 40e demi-brigade, commandée par le colonel Auvray,

marcha vers les colonnes de Bourmont et de Paraillusky, qui déjà entraient dans la ville par la grande route de Laval [1]. L'attaque s'engagea aussitôt dans le faubourg. Mais elles avancèrent avec tant de célérité et d'audace, qu'elles renversèrent les premiers rangs ennemis. Leur feu, heureusement dirigé, tua nombre de républicains. Le général Simon, blessé grièvement, tomba de cheval, et demeura étendu par terre. Nos troupes, dans l'obscurité, lui passèrent par-dessus le corps, sans le connaître. Les Républicains, privés de leur général, ne recevant plus d'ordres, lâchèrent pied, et cherchèrent leur retraite vers d'autres points de la ville; mais, nos autres colonnes arrivant toutes en même tems, il s'engagea plusieurs combats partiels dans les rues par lesquelles l'ennemi cherchait à se retirer. Il en trouva une cependant qui donnait sur la campagne. On le laissa sortir. Le reste de la garnison qui ne put s'échapper regagna la caserne, au nombre de deux cents hommes; ils s'y barricadèrent, résolus de se défendre.

J'allai à la caserne de la gendarmerie, dont je fis enlever les chevaux. Des gendarmes avaient été obligés d'aller se cacher en différentes maisons, pour se mettre à l'abri de la vengeance des Chouans, qu'ils avaient trop persécutés depuis quatre mois. Les membres du département se cachèrent en partie chez des royalistes; d'autres parvinrent à sortir de la ville.

Toutes nos colonnes se réunirent sur la grande place. Bourmont se porta sur l'arsenal; je marchai vers la prison de l'évêché, dont je délivrai les prisonniers qui appartenaient à l'armée, et fis rendre les armes aux soldats de la garde inté-

depuis préfet de la Sarthe, d'une compagnie de gendarmes, de douze cents gardes nationaux, et d'une compagnie de vétérans.

[1] Et surtout par la route de La Suze ou route d'Angers. Ces deux routes aboutissaient d'ailleurs au pont Perrin, ou pont Saint-Jean, près duquel le général Simon fut blessé.

rieure [1]. Enfin le jour étant tout à fait venu, ne croyant plus avoir rien à craindre de la part de l'ennemi, nous cherchâmes les moyens d'assurer notre conquête.

Cependant, le poste, qu'en entrant dans la ville j'avais fait tourner, s'était, à notre approche, réfugié précipitamment dans une maison sur le bord de la rivière, et s'y défendait contre les soixante hommes que j'avais envoyés pour l'enlever. Bourmont détacha un renfort, et il se rendit [2].

Il restait encore à nous rendre maîtres de la caserne où s'était réfugié le reste des soldats de la garnison qui n'avaient point pu opérer la retraite sur la campagne. Cette caserne était un ancien couvent [3]. Les Républicains s'y défendaient,

[1] Extrait du *Procès-verbal constatant l'évasion des prisonniers de la maison d'arrêt de l'Évêché, dans la journée du 23 vendémiaire an VIII, et les vols faits par les Chouans au concierge Sérée :* « Pierre-Charles-François Sérée... « déclare... que vers les sept heures du matin une troupe de Chouans d'en- « viron deux cents serait venue frapper à la porte..., que le comparant leur « demanda qui était là. Qu'on lui répondit *Chouans royaux*... que le compa- « rant répondit qu'il n'ouvrirait pas et revint se consulter avec le sergent de « garde, que l'avis du sergent fut de faire feu, mais que l'avis du comparant « fut de savoir s'ils étaient maitres de la ville..., qu'un instant après les « Chouans seraient revenus de nouveau; qu'un de leurs commandants à pied « lui dit : « Monsieur, ouvrez votre porte, il ne vous arrivera point de mal, « foi de chevalier de Saint-Louis et de commandant »; que le comparant « l'invita à ne point faire de mal à la garde, ce qu'il promit; qu'il ouvrit donc « sa porte; que le commandant entra accompagné de trois à quatre hommes « seulement, ordonnant à sa troupe de rester à la porte... que le chef dit aux « prisonniers de s'habiller et de sortir; que le comparant eut la hardiesse de « lui faire l'observation que parmi les prisonniers il y avait des scélérats qui « ne méritaient pas leur liberté, que le chef lui dit alors de les désigner, qu'un « cri général s'étant élevé parmi les prisonniers qu'il n'y avait personne à dési- « gner, le comparant craignant que son observation n'eût pour lui des suites « fâcheuses n'insista plus..., qu'il ouvrit alors tous les cachots et qu'il en est « sorti soixante-dix-sept prisonniers, y compris les militaires et les suspects. « (Suivent les noms.) Qu'ensuite ledit chef remonta dans la geôle et y consigna « les militaires de garde après leur avoir fait retourner leur habit... » Cet important document, jusqu'ici *inédit*, prouve avec quelle modération et quelle régularité Tercier agit dans cette circonstance. (Archives de la Sarthe.) (R. Triger.)

[2] Cons. Renouard, t. II, p. 311.

[3] L'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Vincent, aujourd'hui grand séminaire.

mais sans chef, et sans ordre. Comme cette caserne donnait sur les champs, on les laissa sortir, sans avoir l'air de s'occuper de leur fuite; ils se retirèrent sur Bonnétable [1], où on ne jugea point à propos de les aller poursuivre.

Nous trouvâmes dans l'arsenal très peu d'artillerie, environ cinq à six pièces de campagne, beaucoup de fusils, tant bons que mauvais, et fort peu de poudre.

Maîtres de la ville, nous réitérâmes les ordres, donnés avant d'y entrer, de ne maltraiter et de n'insulter personne. Un nommé Le Vasseur, chirurgien, ancien votant de la mort du Roi, s'était, à notre entrée au Mans, réfugié dans la prison des otages, pour s'y cacher. Il était sûr que les Royalistes ne violeraient pas les lois de l'hospitalité qu'il venait leur demander. Il ne se trompa point, son secret ne fut pas trahi [2]. Presque tous les fonctionnaires publics étaient cachés chez des royalistes. Sur les huit heures du matin, le général de Bourmont fit publier que chacun pouvait sans rien craindre vaquer tranquillement à ses affaires. Il ordonna que l'on s'emparât au département et à la municipalité de tous les papiers qui contenaient des ordres contre les Royalistes et fit défense de toucher aux registres de naissances, de morts ou de mariages. Toutes les propriétés furent respectées. M. le commissaire des vivres fut chargé de l'intendance de l'armée, et de la recette des fonds trouvés dans les caisses publiques, qui étaient peu remplies. Nous établîmes notre quartier général à l'hôtel du Dauphin, sur la grande place [3], où dîna tout l'état-major, au son de la musique qui jouait les airs : *Vive Henri IV! O Richard, ô mon Roi!*

[1] Sur Ballon.

[2] Le Vasseur, dont les *Mémoires* confirment rigoureusement le récit de Tercier, fut sauvé par M. Menjot d'Elbenne, l'ancien député de 1797, alors emprisonné à la Visitation comme otage.

[3] Place des Halles, aujourd'hui place de la République. L'hôtel du *Dauphin*, un des plus anciens du Mans, existait avant 1631, « au davant de la

Cependant, nous ignorions ce qu'était devenu le général Simon, blessé au commencement de l'affaire, et dont nous avions le cheval. Il fut ordonné aux habitans de fournir des vivres à la troupe, qui fut indistinctement répartie dans les maisons de la ville, sans billets de logement.

Avant de dîner, la fille de l'hôtel du Dauphin [1] vint me demander de lui rendre un service, en me priant de lui promettre de ne point le refuser :

« Mademoiselle, lui dis-je, nous vous avons tant d'obligations pour les services que vous n'avez cessé, vous et votre famille, de rendre aux Royalistes, que je n'hésite point à vous accorder ce que vous allez me demander, persuadé que vous ne réclamerez rien que de raisonnable. »

Alors, elle me dit qu'il y avait quatre gendarmes cachés dans l'auberge, et pour lesquels elle implorait mon intercession. Je lui dis de me conduire dans la chambre où ils étaient. Elle m'y mena. Arrivé près d'eux, ils se jetèrent à mes pieds et me demandèrent grâce; je les fis relever.

« Je l'ai promis à mademoiselle », leur dis-je; puis, je les haranguai, leur reprochant la conduite barbare qu'ils avaient tenue avec nous depuis le commencement des hostilités; ils s'excusèrent, en rejetant sur leurs chefs les vexations dont je me plaignais. Je les rassurai néanmoins :

« Gardez-vous bien, leur dis-je, de vous montrer, car ni moi, ni le général en chef ne pourrions vous garantir de la fureur de nos soldats, trop justement irrités contre vous. »

Me retournant ensuite vers la fille de la maison, je lui

place et bout des halles ». Il a une longue histoire à son actif, et il serait facile de passer en revue la série de ses propriétaires, depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

[1] Marie Pocheton, fille aînée de Marie et de Mathurin Pocheton. Le dévouement à la cause royaliste est resté en quelque sorte traditionnel dans la famille Pocheton, dont les descendants tenaient, il y a quelques années encore, l'hôtel du *Dauphin*.

dis de prendre la clef de la chambre et de ne l'ouvrir que lorsque nous aurions évacué la ville. Ces gendarmes me firent mille remerciemens en pleurant; ils accusèrent de nouveau leurs chefs des ordres de rigueur qu'ils avaient exécutés. Il est certain que si nos soldats eussent eu connaissance de leur retraite, ils les en auraient arrachés et fusillés sur-le-champ.

Qui pourrait croire que des hommes, sauvés par la générosité et la sensibilité d'une jeune personne, seraient par la suite assez ingrats, non seulement pour méconnaître un tel service, mais pour devenir même les dénonciateurs de toute sa famille, et ensuite les plus grands persécuteurs des prêtres, des Chouans, des nobles et des émigrés, sur lesquels ils portaient toute leur rage quand l'occasion s'en présentait? Cela a été au point que cette jeune personne, que j'interrogeai un jour sur la conduite des gendarmes qu'elle avait sauvés, me répondit :

« Ah! monsieur, si on pouvait se repentir d'une bonne action, je le ferais! » Puis, elle me raconta toutes les horreurs commises depuis, envers sa famille, par ces indignes militaires. Voilà la vertu républicaine dans son grand jour [1].

Nous ne jugeâmes point qu'il fût prudent de passer la nuit dans la ville, où il était vraisemblable que des troupes envoyées à la hâte viendraient nous bloquer. A la nuit venue, toute notre petite armée alla coucher à deux lieues

[1] Ce trait est malheureusement trop exact. Nous avons retrouvé, en effet, aux Archives de la Sarthe, une dénonciation odieuse contre les dames Pocheton, accusées d'être en correspondance « avec les ennemis du gouvernement » et d'avoir soustrait des bureaux de l'Administration deux passeports en blanc. A la suite de cette dénonciation, une perquisition *exacte* fut faite par la police « dans l'auberge du *Dauphin* et dans l'appartement de Mlle Pocheton », qui fut conduite à la prison des Ursulines. L'accusation semble cependant dénuée de fondement, car, le 22 pluviôse an IX, *en dépit des réclamations de l'autorité militaire*, une ordonnance de non-lieu fut rendue en faveur de Marie Pocheton. (R. Tricks.)

du Mans. Le lendemain, le général, fatigué, m'ordonna de rentrer en ville avec deux de nos colonnes, et de procéder à l'enlèvement de ce que nous n'avions pu emporter la veille. C'est alors que j'appris que le général Simon, ayant trouvé moyen, après sa blessure, de se traîner par une petite rue sur le bord de la rivière, s'était caché sous un bateau, où il était resté toute la journée. Il fut découvert à la nuit par ses cris plaintifs. Les habitans vinrent à lui, le relevèrent, et le conduisirent chez un négociant[1]. Instruit de cette particularité, j'envoyai mettre un sauve-garde à sa porte; j'écrivis ensuite au négociant pour recommander le général à ses soins; je finissais ma lettre en lui disant que nous ne connaissions plus d'ennemis après la victoire[2]. On fut obligé de faire l'am-

[1] M. Desportes de la Fosse, directeur d'une manufacture d'indiennes.

[2] Une semblable démarche, en faveur du général Simon, est attribuée par Renouard et par la plupart des historiens qui l'ont suivi, au comte de Bourmont. Elle trouve sa preuve dans la lettre suivante, adressée par Bourmont au général Simon, et dont l'original appartient à M. le comte de Malartic :

« Paris, le 25 germinal an VIII.

« Je ne répondrois pas, général, à la lettre d'injures que vous m'avez écrite « hier, si je ne vous savois malheureux.

« Je ne vous parlerai pas de mes droits et de mes devoirs politiques, puisque « vous me mandés ne pas entendre cette partie, mais je vous rappellerai des « droits que je connois au moins aussi bien que vous, ceux de la guerre et de « l'honneur.

« Dans tous les temps, le droit de représailles a été le moins incontestable, « et sans doute le plus juste; avéz-vous respecté les propriétés des hommes de « mon parti? N'avéz-vous pas fait piller ou brûler leurs maisons? Avés-vous « jamais épargné leur existence, vous, général Simon?

« Le sort des armes vous remit en mes mains, le droit de représailles me « parut trop cruel, je vous plaignis, je vous sauvai la vie, et pour vous épar- « gner des inquiétudes dangereuses dans l'état où vous étiés, je vous donnai « par écrit l'assurance que votre azyle seroit respecté des miens.

« Votre dépouille a été enlevée par des soldats victorieux, jamais l'honneur « ne deffendit à un officier quel qu'il fut d'acheter des chevaux ou des effets « pris sur l'ennemi; mais certes, jamais un officier général n'imagina de récla- « mer un dédomagement pour perte de ses équipages, ailleurs qu'à son gou- « vernement, car c'est dans ce cas qu'un officier s'abaisse.

« Vous avez eu tort de penser que mon intention en les achetant était de

putation du bras à ce malheureux commandant. Il a, depuis, été placé à l'Hôtel des Invalides.

Nous n'eûmes à l'attaque de la ville du Mans qu'un homme de tué et quelques blessés [1].

Le chevalier de La Mothe, adjudant général, reçut une balle dans l'aine et mourut quelques jours après. Le chevalier de la Volvenne fut blessé à la cuisse, et guéri au bout de quinze jours.

J'étais sorti du Mans vers la nuit, avec toute la troupe, que je menai coucher dans les environs. M. le commissaire intendant fut chargé de l'enlèvement des effets dont nous nous étions emparés. Toutes nos opérations se firent avec le plus grand calme. Les habitans de la ville, qui avaient à craindre nos ressentimens, en furent quittes pour la peur, et admirèrent notre conduite; le bon ordre, la discipline, la modération des Royalistes furent comparés aux excès de la guerre précédente, dont le souvenir était encore récent [2]. Plusieurs

« vous rendre vos chevaux. Je voulois au contraire alors m'en servir contre « l'opression du Directoire.

« Si vous aviés été dans la misère, j'aurois pu vous plaindre et vous offrir « les secours qu'un homme dans l'aisance doit à celui qui éprouve des besoins, « mais assurément je répondrai toujours à votre invocation des droits de la « guerre et de la voix de l'honneur : Rappellés-vous votre conduite et la « mienne, jugés ensuite qui de nous a des devoirs à remplir envers l'autre.

« Bourmont. »

[1] Il est difficile d'admettre ces chiffres, car le combat fut très acharné sur plusieurs points, particulièrement dans la rue Saint-Vincent.

[2] La conduite des Chouans pendant l'occupation du Mans a été nécessairement fort discutée; suivant leurs tendances politiques, les historiens précédents l'ont présentée d'une façon fort différente. Aujourd'hui, il est facile aux esprits indépendants de se faire une opinion rigoureusement exacte, d'après les nombreux documents officiels conservés aux Archives de la Sarthe. Pour nous, après examen de ces documents, nous n'hésitons pas à affirmer que les chefs royalistes se conduisirent avec modération, et qu'ils furent loin, comme le reconnait loyalement l'historien révolutionnaire Renouard, de faire dans la ville dont ils étaient maîtres « tout le mal qu'ils auraient pu y faire et auquel on s'attendait ». Tercier, pour sa part de butin, eut les deux chevaux du citoyen Goupil, receveur général, qu'il se fit livrer contre un reçu régulier,

fonctionnaires publics se cachèrent chez les royalistes. Nous connaissions la retraite de chacun d'eux, et nous affections de l'ignorer. Des membres du département, qui s'étaient échappés de la ville, prirent la poste, et vinrent rendre compte à Paris de ce qui se passait dans les provinces de l'Ouest [1].

Nous restâmes maîtres pendant trois jours de la ville du Mans, d'où, chaque soir, nous nous retirions pour aller coucher dans les campagnes environnantes, afin de n'être pas surpris.

Nous reçûmes l'avis que des troupes républicaines arrivaient en poste pour reprendre la ville. Lorsqu'elles y arrivèrent, nous l'avions totalement évacuée, emportant avec nous, dans l'intérieur du pays, l'artillerie, la poudre et les différens effets dont nous nous étions emparés. On distribua à chaque chef de canton un certain nombre de fusils pour armer un plus grand nombre d'hommes. Nous avions désarmé la garde nationale. Ensuite, nous allâmes établir notre quartier général au château de Bellefille, à quatre lieues du Mans, où nous nous occupâmes de la réorganisation de l'armée. Il fallait dissoudre notre rassemblement. Les troupes, fatiguées, retournaient volontairement dans leurs communes, sans qu'il fût possible de les retenir plus longtemps si éloignées de leur pays [2].

ainsi libellé : « Je soussigné certifie, chef de division du Haut-Maine, m'être « fait livrer les deux chevaux du citoyen Goupil, receveur général. Ce 15 oc« tobre 1799. Signé CHARLES. » (Archives de la Sarthe.) (R. TRIGER.)

[1] La députation de la Sarthe fut prévenue, à Paris, dès le 24 vendémiaire, à cinq heures du soir, par une dépêche des administrateurs du canton de La Ferté-Bernard et du citoyen Rouvin, administrateur du département, réfugié à La Ferté le soir même de l'entrée des Chouans. « Il nous a fallu, répondent « les honorables députés, tout le courage qu'inspire l'amour de son pays pour « soutenir un coup aussi inattendu! Revenus à nous-mêmes, nous nous ren« dimes chez le ministre de la guerre et au Directoire, où nous avons frappé « de la manière la plus pressante. » (Archives de la Sarthe.) (R. TRIGER.)

[2] Ce récit que fait Tercier de la prise du Mans par les Chouans est généralement exact et conforme aux documents officiels, jusqu'ici inédits.

Nous restâmes quelques jours campés dans les environs du château de Bellefille. De là, nous nous portâmes sur Auvers-le-Hamon, puis vers la commune de Bouëre. Là, le général, je ne sais d'après quels conseils, se proposa de faire sur le bourg de Ballée une attaque dont on lui présentait le succès comme certain. Il avait alors très peu de monde avec lui. Il m'envoya chercher pour me faire part de son projet. Après l'avoir écouté attentivement, je lui dis :

« Général, quelles sont les personnes qui ont pu vous conseiller cette tentative? Je connais ce bourg mieux que ceux qui vous ont engagé à vous en emparer, ce à quoi vous ne réussirez pas. Le bourg, ajoutai-je, est une petite citadelle placée au milieu de villages royalistes. Il est couvert de nombreux retranchemens. Les habitans n'ont qu'un même esprit; ils ont une garnison de troupes républicaines. Toutes leurs maisons sont crénelées, et se communiquent entre elles d'un bout des rues jusqu'à l'extrémité du village; ils peuvent, sans sortir de chez eux, se défendre, et n'avoir rien à craindre du feu de notre mousqueterie; de manière qu'ils oseront vous braver à l'abri de leurs ouvrages, et vous n'enlèverez point ce poste. Vous y perdrez au contraire vos meilleures troupes et vos plus braves officiers, si vous vous opiniâtrez dans cette attaque. »

Voici ce que me répondit, textuellement, M. de Bourmont, avec beaucoup d'humeur :

« Il est bien étonnant, monsieur, que vous vouliez me contrarier sans cesse.

— Vous vous trompez, lui dis-je, général; mais, étant le second de votre armée, je vous dois mes observations, surtout lorsqu'il s'agit du salut de l'armée. Je connais le pays et cette place mieux que personne.

— Eh bien! monsieur, me répliqua-t-il, j'ai décidé de faire cette attaque. Vous prendrez cinq cents hommes avec vous,

et vous vous porterez de l'autre côté de la rivière, pour attaquer en même tems que moi.

— Général, répondis-je, j'ai fait mon devoir; il ne me reste plus maintenant qu'à obéir. Puissiez-vous n'avoir point à vous repentir d'avoir accueilli les conseils de personnes étrangères au pays et sans expérience. »

Je le quittai pour aller exécuter ses ordres.

Cependant, les officiers de l'armée, qui connaissaient comme moi le danger imminent d'une telle entreprise, en étaient extrêmement affligés, parce qu'elle n'offrait aucune possibilité de succès. Le brave Guéfontaine, qui s'était trouvé à cent combats, vint me prier de faire au général de nouvelles représentations. J'allai avec lui chez le comte de Bourmont, qui me répondit de nouveau qu'il avait résolu cette attaque, et qu'il ne changerait rien à ses ordres. Le pauvre Guéfontaine fut consterné; il avait le pressentiment qu'il serait une des victimes de cette folle tentative. Je lui dis en sortant :

« Vous voyez que j'ai fait tous mes efforts pour dissuader le général.

— Ah! me dit-il avec douleur, j'y périrai! »

Parmi les raisons que je donnai au comte de Bourmont pour l'engager à renoncer à son entreprise, je lui dis :

« Comment, général, vous voulez aller attaquer en plein midi des gens retranchés jusqu'aux dents, et qui sont sur leurs gardes; qui, du haut de leur tour, vous verront arriver, et dont les coups de fusil porteront sur votre armée, tandis que les vôtres iront se perdre contre des murailles! Ils vous ajusteront sans être vus, et vous ne pourrez en viser aucun. Si vous persistez dans votre résolution, attendons du moins que le jour soit tout à fait tombé pour paraître sous les retranchemens de l'ennemi. Alors, nous pourrons, à la faveur des ombres de la nuit, faire glisser, à

droite et à gauche du village, quelques-unes de nos compagnies, qui s'empareront des premières fermes, y mettront le feu qui, bientôt gagnant de proche en proche, jettera le désordre, l'épouvante et la confusion parmi les habitans. Occupés à l'éteindre, ils ne pourront plus se battre, parce qu'ils préféreront, avant tout, la conservation de leurs propriétés, et, par ce moyen, il sera peut-être possible d'anéantir cet infâme repaire de méchans, placé au milieu de nos campagnes pour y porter journellement la désolation. »

Mais je parlais à un sourd; il donna l'ordre du départ.

J'avais un très grand circuit à faire pour me porter de l'autre côté de la rivière, par où je devais attaquer avec mes cinq cents hommes. J'arrivai néanmoins en même temps que Bourmont devant Ballée.

Le hasard avait voulu que, ce jour-là, nous rencontrassions en chemin une colonne de sept cents à huit cents Bretons, qui venaient guerroyer avec nous. Le général leur assigna la gauche du village pour attaquer. Certainement, ce renfort était puissant dans cette circonstance. On tirailla inutilement pendant quatre heures contre la place. Les habitans qui y étaient enfermés nous bravaient par leurs cris, et nous insultaient du haut de leurs maisons, à l'abri de notre mousqueterie, en nous prodiguant toutes sortes d'injures, appelant chacun des chefs par son nom. Sur les cinq heures du soir, on vint m'avertir que la colonne du général se retirait; je montai sur un tertre, et je le vis en effet en retraite; quelques instans après, on me fit observer que les Bretons se retiraient aussi. Je dis à mes officiers que, vraisemblablement, M. de Bourmont avait eu avis de l'approche de quelques corps républicains, et qu'il marchait à leur rencontre pour les combattre. Bientôt je perdis de vue et les uns et les autres. On me pressait de me retirer à mon tour; je m'y refusai d'abord, en réfléchissant que si

nous faisions notre retraite pendant qu'il faisait encore jour, les patriotes et la garnison se mettraient aussitôt à notre poursuite; qu'en restant, au contraire, dans notre embuscade où nous étions à couvert de leur feu, ignorant notre nombre, ils n'oseraient point s'aventurer à sortir, dans la crainte de quelque piège; et j'avais bien jugé. Enfin, lorsque la nuit fut tout à fait tombée, j'ordonnai la retraite dans le plus grand silence. Elle se fit dans l'obscurité, et un à un. Le chemin par lequel nous étions obligés de marcher était exposé au feu de l'ennemi, qui, ne pouvant nous apercevoir, ne nous tirait que des coups incertains, et, dans cette manœuvre, je ne perdis personne. Je me portai ensuite sur Lignères, à une lieu de Ballée, où je menai ma colonne souper et coucher.

Je n'eus dans cette affaire que six blessés. J'avais la rivière entre moi et le village, en sorte que mon rôle se réduisait à une simple diversion, qui était d'occuper de mon côté les Bleus, en les inquiétant par une fusillade nullement dangereuse pour eux. On doit juger, par cet exposé, du ridicule de cette attaque, dont le général s'aperçut trop tard [1].

Le lendemain, à une heure du matin, je fus réveillé par la subite arrivée d'un courrier qui m'apportait une lettre du comte de Bourmont, qui me priait de venir le rejoindre avec ma colonne à huit heures du matin, au château de Bouëre; il me mandait qu'il avait perdu beaucoup de monde, dont huit de ses principaux officiers. Il terminait sa lettre par ces mots : « ... surtout, point de reproches... », ce qui annonçait le regret de ne m'avoir point écouté.

Le commissaire aux vivres, l'intendant qui s'était arrogé dans l'armée une autorité que le général lui laissait prendre, avait voulu, à l'attaque de Ballée, se charger du commandement de deux pièces de canon, que nous trainions diffici-

[1] Cons. Renouard, *Essais historiques*, etc., t. II, p. 317 à 321. — Pesche, *Dictionnaire*, introd., p. 399, etc., etc.

lement avec nous, et, fort habilement, ce... militaire les plaça dans les sillons d'un champ labouré; en sorte qu'au premier coup tiré contre le village, les pièces, par leur recul, brisèrent leur train et devinrent inutiles.

Je me mis en route vers les six heures du matin. Je reçus en chemin un nouveau billet du général, qui me prescrivait de hâter ma marche. Aux pertes qu'il m'avait mandé avoir faites, il ajouta celle du brave et malheureux Guéfontaine. Je demeurai interdit, et comme paralysé sur mon cheval, en lisant cette fâcheuse nouvelle. Tout ce que j'avais prédit au général se trouvait accompli comme une prophétie.

J'arrivai dans un grand état de tristesse au village de Bouëre, où je vis venir le comte de Bourmont à ma rencontre. Il fut le premier à m'entretenir de toutes ses pertes, et je m'abstins de tout reproche; il était confus de sa téméraire entreprise.

Je commençai dès lors à me persuader que l'on travaillait en secret à perdre le parti. Le général, depuis ce moment, cessa de me témoigner la moindre confiance. N'étant point flatteur, ma trop grande franchise et la sévérité de mes principes, que je ne savais jamais faire plier, lui déplurent souverainement, et, pour n'être pas contredit par le chevalier de la Volvenne, il fit chef d'état-major de l'armée M. le commissaire aux vivres, son conseil et son confident. Un homme qui n'avait pour lui que de la présomption et de l'intrigue, qui s'était emparé entièrement de l'esprit du général; qui, à peine arrivé dans nos rangs, fut promu au grade de troisième chef de l'armée; qui, bouleversant et foulant aux pieds toute hiérarchie militaire, donnait de sa pleine autorité des ordres, sans daigner en demander l'assentiment au général ni à moi; voilà, dis-je, l'homme nouveau que M. de Bourmont crut devoir choisir et nommer chef supérieur, de préférence aux officiers distingués de l'armée, et notamment au chevalier de

la Volvenne, qui, guéri de la blessure qu'il avait reçue à la prise du Mans, était venu promptement reprendre son service, et qui seul, à tous égards, méritait d'être choisi pour occuper ce grade important. Ce brave et intéressant officier en conçut un dépit qu'il ne me dissimula point. Nous vivions ensemble dans le plus grand accord et la plus étroite intimité. Il me témoigna tout son mécontentement de voir promu au grade de chef d'état-major un homme arrivé depuis la veille dans nos rangs, où il n'occupait encore aucun degré militaire :

« Voilà donc, me dit-il, mon cher monsieur Adolphe (c'est le nom que j'avais pris), voilà comme déjà on commence à se jouer de nous. Nous avons eu toutes les peines, les dangers, les fatigues; et des intrigans viennent audacieusement s'emparer du mérite de nos œuvres! »

Dès que cette nomination fut définitive, tout se fit dans l'armée sans qu'on daignât nous consulter. Tout le monde était mécontent. Le parti perdait de jour en jour dans l'esprit public. Plus de discipline, plus d'exactitude dans le service. Donnait-on l'ordre de se mettre en marche à telle heure, les soldats, rassemblés et sous les armes, attendaient deux ou trois heures avant de partir. Plus d'émulation, plus d'énergie. Tous les sentimens s'affaiblissaient dans l'armée. Plusieurs des anciens chefs de légions vinrent me trouver pour me porter leurs plaintes de tout ce qui se passait.

Nous étions à la fin d'octobre 1799. Toute la partie royaliste des provinces de l'Ouest était insurgée. Celle du Maine où je commandais avait donné le premier élan. La Bretagne, la Normandie et la rive gauche de la Loire dite la Vendée, avaient jugé à propos de se joindre à cette nouvelle insurrection royaliste. Le général Georges Cadoudal, mon ami, l'homme fort dont parle Horace, Georges, dis-je, avec lequel nous correspondions, fut le premier prêt à agir et à nous

seconder. Il affectionnait particulièrement notre armée. C'était un de ces hommes que les révolutions tirent de leur obscurité, pour les présenter au monde avec tout l'éclat de leurs sublimes vertus, et dont je m'honore d'avoir eu l'amitié et la confiance. Trop jeune pour être remarqué dans la première insurrection de la Vendée, à laquelle il prit part comme officier subalterne, son génie, ses méditations l'élevèrent en peu de tems au même degré de célébrité que celui auquel étaient parvenus les Bonchamps, les Lescure et les La Rochejaquelein.

Le gouvernement directorial était aux abois. Le mécontentement se manifestait partout. Il fallait savoir profiter de la crise où se trouvaient les esprits, et la tourner à l'avantage de notre parti. Dans une assemblée de généraux, je proposai un nouveau moyen pour augmenter l'effroi et l'embarras du gouvernement républicain; mon avis fut fort goûté; mais le vieux comte de Châtillon s'y opposa, en jetant les hauts cris de détresse, et mon projet fut abandonné. Il se récria sur la dépense des 2 ou 3 millions qu'il en aurait coûté un jour à la France, qui, depuis, a fait des dépenses mille fois plus onéreuses. La France révolutionnaire eût seule payé alors. On convint dans le conseil de l'utilité de mon projet, mais la faiblesse des membres le fit abandonner. Comme ce projet n'a point eu d'exécution, je me dispenserai de le faire connaître aujourd'hui; il peut être employé de nouveau dans d'autres circonstances, qui, je l'espère, ne se présenteront plus. Il était raisonnable et avoué par la nécessité : moyen ordinaire et simple, qui n'attaquait ni la liberté, ni l'existence de qui que ce soit. Mais le vieux Châtillon [1], président du conseil, s'y

[1] Le *comte de Châtillon* émigra, servit dans l'armée de Condé, fut fait prisonnier à Quiberon, s'évada de Vannes, passa aux Chouans et devint général en second et président du conseil supérieur de l'armée de Scépeaux.

En 1799, il commanda, à la place de Scépeaux, l'armée d'Anjou.

opposa formellement. L'âge avait tué son énergie; il se désolait par moments de ce que nous n'avions pas trois cent mille hommes sous les armes, et, cependant, notre attitude était plus imposante qu'en 1796, époque à laquelle nous avions été contraints de faire la paix, et où nous étions dans la plus grande détresse.

La division de M. Arthur Guillot de la Poterie se leva dans le même tems. Je lui avais donné l'ordre, depuis trois mois, de s'organiser insensiblement, de manière qu'au moment de son insurrection, elle se trouva toute formée et marcha à l'attaque du village de...[1], dont elle s'empara, après deux heures de combat.

Le chevalier de Chappedelaine[2], qui, en 1795 et 1796, avait commandé en Bretagne une compagnie de deux cents volontaires, arriva de Paris, dans les premiers jours de novembre, au quartier général de notre armée. Il venait demander du service au comte de Bourmont. La mort du chevalier de La Mothe laissait une place d'adjudant général vacante; le général l'y nomma, et me chargea de le faire recevoir et reconnaître dans l'arrondissement de la Flèche. Cet ordre rempli, j'allai rejoindre notre état-major au château de M. de Turpin de Crissé; je ne trouvai personne pour le moment. M. de Bourmont était allé, avec ses officiers, dîner chez le vieux comte de Châtillon, du côté de Segré.

Me trouvant seul au château, on vint m'avertir qu'un aide de camp du général Hédouville, commandant à Angers, venait d'arriver et demandait à parler au comte de Bourmont. Je

[1] Probablement Château-du-Loir, que les Chouans occupèrent vers le 14 brumaire an VIII (5 novembre 1799). Cons. les *Affiches du Mans* du 15 brumaire an VIII.

[2] Comte de Chappedelaine, dit *Renaud*, émigra, puis entra en Bretagne dans la compagnie des chevaliers catholiques, commandés par le comte de Puisaye. Chef de division dans la Sarthe en 1799, il fut promu par la Restauration au grade de maréchal de camp.

reçus cet officier, et lui dis que j'allais envoyer un exprès vers le général pour le prévenir de son arrivée. Je lui fis servir à dîner, en attendant le retour de ces messieurs.

Jusqu'à l'arrivée de MM. de Bourmont, Châtillon et d'Andigné, je tins compagnie à cet aide de camp, pour éviter qu'il eût aucune conférence avec les individus de l'armée. Je préjugeai avec raison qu'il était porteur de quelque proposition d'accommodement de la part du Directoire, et qu'un armistice préluderait bientôt à la conclusion d'une nouvelle paix.

Nos généraux, au reçu de mon courrier, s'empressèrent de revenir au quartier. Ils arrivèrent sur les sept heures du soir. L'aide de camp leur fut présenté. Il demanda une conférence pour traiter d'objets intéressant les deux partis. Elle lui fut sur-le-champ accordée. Alors, il leur dit que le général Hédouville avait reçu du gouvernement directorial des instructions pour proposer aux armées royales de l'Ouest un armistice, pendant lequel les deux partis traiteraient des conditions de la paix, que la République désirait conclure utilement pour tous. Il lui fut répondu qu'on ne pouvait rien arrêter ni statuer sans le concours unanime des généraux des armées royales. L'aide de camp, sur cette réponse, dit qu'il était chargé de présenter préalablement une suspension d'hostilités, et d'offrir à MM. les généraux royalistes la proposition de choisir à leur gré le lieu où ils s'assembleraient en congrès pour y délibérer sur les moyens de mettre enfin un terme à une guerre qui affligeait sensiblement le gouvernement; ce point fut agréé[1]. Le lendemain, nous expédiâmes des courriers dans la Vendée, la Bretagne, la Normandie,

[1] La suspension d'armes fut arrêtée définitivement avec MM. d'Autichamp et de Châtillon, puis avec M. de Bourmont, le 24 novembre. M. de Frotté y adhéra le 26 novembre, La Prévalaye le 4 décembre, Georges Cadoudal le 10 décembre.

pour faire part aux généraux de ces pays insurgés du message que nous avions reçu de la République et de l'invitation qui leur était faite de se rendre dans la petite ville de Pouancé (novembre 1799), pour y conférer ensemble sur l'acceptation ou le rejet des articles de la paix proposée.

Les chefs convoqués se rendirent, au jour indiqué, à Pouancé. Nous étions au nombre de vingt-quatre, dont dix généraux, savoir : Georges Cadoudal, le chevalier de Solles de Grisolles et la Prévalaye pour la Bretagne; le comte de Frotté pour la Normandie; MM. d'Autichamp et de Suzannet pour la Vendée. L'ancien général de Sapinaud, qui ne voulut point reprendre les armes, ne s'y trouva pas. MM. de Châtillon et d'Andigné, et MM. de Bourmont et Tercier, pour l'Anjou, le Maine, etc. Les autres chefs étaient des adjudants généraux ou colonels de légions.

De plus, MM. Piet et D... s'y trouvaient en qualité de commissaires du Roi. Le premier, député des Cinq-Cents, en 1797, avait été fructidorisé et obligé de se cacher, pour n'être point arrêté et déporté [1]. Ici vont commencer nos débats, nos divisions. De petites intrigues secrètes, des intérêts particuliers, de froids calculs vont ruiner, vont faire oublier, abandonner la défense de la cause royale pour laquelle nous nous étions armés, et à la bonne foi, à la franchise, va succéder l'égoïsme de quelques individus [2].

Le second commissaire envoyé à notre réunion était fort suspect; j'ai heureusement oublié son nom. Je ne tardai point à m'apercevoir que l'on ne marchait point franchement

[1] M. Piet-Tardiveau, député de la Sarthe en 1797, dont nous avons parlé dans une note précédente.

[2] Cons. sur ces préliminaires de la pacification : L. DE LA SICOTIÈRE, *Les conférences*, 1799-1800 (*Pouancé, Candé, Montfaucon*), Angers, 1885, in-8°. — *Conversation entre un officier du général Hédouville et MM. de Châtillon et de Bourmont*, Paris, 1878, in-8°. — *Les soumissions dans l'Ouest*, Mamers, 1885, in-8°, etc...

dans notre assemblée. Le général Georges nous confirma dans nos soupçons. Il y avait des conciliabules particuliers. On nous écrivait du Mans d'être sur nos gardes, qu'on se méfiait de nous, et que nous finirions par être dupes de notre extrême loyauté [1]. Ces avis nous furent envoyés plusieurs fois et circonstanciés d'une manière qui nous affligea :

« Vous êtes, nous disait-on, trop francs, trop désintéressés et trop dévoués, tous les deux, pour n'être pas dupes, l'un et l'autre, de l'intrigue ourdie dans ce moment. »

Nous repoussions néanmoins sans effort ces avertissemens salutaires. Mais, plus éclairés, plus instruits par la suite, en rapprochant certaines circonstances avec ce qui s'est passé alors, mille réflexions sont venues assaillir mon imagination, et appuyer les vérités que je rejetais à cette époque; et, en mettant en lumière la conduite subséquente de certains individus, je suis parvenu à me convaincre que l'on avait bien raison de chercher à nous prémunir contre tout ce qui se tramait dans ce tems-là. Je n'ose point donner ici d'assertion bien sûre de ce que j'avance; mais tout me porte à croire que l'on voyait plus clair que nous en dehors de l'armée. C'est ce qui arrive bien souvent.

L'armistice proposé, après avoir longtems été discuté, fut accepté. J'en possède encore une copie, ainsi que du traité qui s'ensuivit [2]. Il fut stipulé, dans le traité de la suspension des hostilités, que, dans le cas où une des deux parties contractantes voudrait rompre ledit armistice, elle le pourrait après avertissement, et que les hostilités ne recommenceraient que cinq jours après la rupture dénoncée. Les limites militaires des Républicains et des Royalistes furent désignées et

[1] Cons. A. Joubert, *Recherches historiques sur Daon*, Château-Gontier, 1879, in-8°, p. 51.

[2] En date du 18 décembre 1799. (V. aux Pièces justificatives.)

reconnues de part et d'autre. Chacun des deux partis pouvait les traverser, en observant les formalités prescrites par l'acte de la suspension d'armes.

Pendant la durée de notre congrès, nous nous communiquâmes nos réflexions et nos observations. Nos conjectures et nos raisonnemens s'accordèrent, d'après tout ce qui se passait, et ne tardèrent point à se confirmer. On voulait alors la paix, pour la commodité et les intérêts particuliers de quelques individus, qui agissaient entre eux et au dehors de l'assemblée. Le général Georges nous en avait prévenus. Ce serait ici une tâche trop longue et trop pénible que de relater toutes les raisons sur lesquelles je m'appuie. Georges et le comte de Frotté disputèrent longtems avec le vieux comte de Châtillon, notre président. Il y eut de part et d'autre beaucoup d'humeur et de reproches durs et amers [1]. On dressa le cahier des articles à signer. M. de Bourmont fut ensuite chargé de le faire passer au général Hédouville, à Angers. Il ne manqua point de charger son homme de confiance, son factotum, de cette commission; il lui donna ses instructions, que le chevalier de la Volvenne et moi n'avons jamais connues. Cette mission nous révolta, nous indisposa tous les deux. Nous étions journellement abreuvés de dégoûts et de manques d'égards : car, certainement, cette mission devait être confiée à un des chefs militaires de l'armée, et non à un homme à peine connu. Au reste, comme on ne nous faisait point part des correspondances de M. le chef d'état-major, ni à l'un ni à l'autre, je m'abstiendrai des réflexions qu'un silence aussi mystérieux nous faisait naturellement faire,

[1] « Les délibérations des chefs royalistes, réunis tantôt à Candé, tantôt à Pouancé, furent très agitées. Il y eut même des altercations très violentes, parce qu'indépendamment de la question de la pacification, il y avait des motifs de récriminations de la dernière gravité entre MM. d'Autichamp, de Châtillon et de Bourmont d'un côté, Georges et Frotté de l'autre. » (*La pacification de l'Ouest*, par le comte DE MARTEL.)

mais que nous renfermions en nous-mêmes. Tous les chefs des armées retournèrent dans leur pays. Le général de Bourmont vint établir son quartier général dans la petite ville de Châteauneuf, dont je m'étais emparé il y avait quatre mois.

Je proposai au général de parcourir tout le pays qui était sous son commandement, pour conférer avec les généraux de la République, à l'effet de concerter ensemble les moyens de faire exécuter réciproquement les articles du traité de la suspension d'armes. Il approuva ma demande. En conséquence, je me mis en route, et m'abouchai dans ma tournée avec les généraux et commandans à Laval, Sablé, Mayenne, Evron, etc., qui, tous, me reçurent fort bien, et paraissaient surtout satisfaits de concevoir l'espérance de la fin d'une guerre qui les fatiguait, et si funeste aux deux parties. Je passai en revue les troupes, et j'établis partout des postes militaires sur nos limites, le long de la ligne. A Saint-Denis du Maine, je promis à toute la division que nous ne mettrions plus bas les armes qu'après la restauration du Roi sur le trône. L'armée était belle, bien organisée et bien disposée.

Je revins à Châteauneuf rendre compte au général des opérations de ma tournée. Il me reçut assez froidement. Son chef d'état-major s'était entièrement emparé du commandement, et donnait de son plein gré les ordres qu'il voulait, sans nous les communiquer d'avance.

Je témoignai au général mon mécontentement d'une conduite subversive de toute discipline et hiérarchie militaires. Il chercha à excuser son ami et confident, sous prétexte de son zèle et de ses bonnes intentions. Mais je ne me contentai point de pareilles raisons, et lui dis qu'un ancien militaire, comme moi, ne connaissait que les lois du service, et ne pouvait les voir renverser comme elles l'étaient depuis l'arrivée dans nos rangs d'un étranger qui n'avait aucune connaissance de la discipline et de la subordination, et que je ne

pouvais m'assujettir à être l'esclave des caprices d'un homme impérieux et brouillon, dont toute l'armée était mécontente. J'adressai ensuite la parole à M. M..., à qui je signifiai sèchement de ne point s'arroger les droits du commandement quand j'étais présent à l'armée, et je lui ajoutai que, lorsque le général donnait un ordre, son devoir était de me le communiquer. M. de Bourmont me promit qu'à l'avenir il en serait ainsi. Mais M. M... ne tint nul compte de ce qui lui était signifié; il continua d'agir comme à son ordinaire, et le général ne fit rien pour empêcher cet empiétement d'autorité. Dès ce moment, je méditai d'aller servir ailleurs, et je cessai toute communication et tout entretien avec Bourmont. Il s'aperçut de ma froideur et de mon silence, et, un jour que je sortais de table, il vint à moi les bras ouverts, et me dit :

« Nous ne pouvons point vivre avec le ton d'indifférence où nous sommes. Embrassons-nous, et oublions tout.

— J'y consens avec plaisir, général, lui dis-je, mais aux conditions que chacun sera à sa place, et que la discipline militaire ne sera plus méconnue. Comment, si elle n'existe point parmi les chefs, pourra-t-elle l'être parmi les subalternes? Votre chef d'état-major mécontente tout le monde; et vous le soutenez dans ses écarts continuels. Il est cause que vous perdez l'estime et la confiance d'une armée qui commence à se lasser de la manière irrégulière dont elle est conduite. Avant votre arrivée, la plus grande harmonie régnait entre nous tous, et maintenant tout est bouleversé. Personne ne sait plus à qui obéir. Il semble qu'on ait pris plaisir à jeter le désordre et la confusion dans nos rangs, pour nous désunir. »

Pendant ce colloque, M. M..., qui était sorti, rentra; je répétai devant lui ce que je venais de dire à notre jeune général, et je l'accusai d'être l'auteur du bouleversement du bon esprit qui avait régné dans l'armée avant qu'il y parût :

« Chacun murmure hautement, et hier, Paraillusky, ce brave qu'estiment et aiment nos légions, s'entretenant avec douleur de tout ce qui se passe ici, me disait dans l'amertume de son âme :

« Je voudrais, à la première affaire, avoir un bras ou une « jambe emporté, pour avoir le prétexte de me retirer hono- « rablement. Je n'y tiens plus. Il semble qu'on ait pris le parti « de vouloir nous perdre. On se cache de nous, on ne nous « confie rien. Le service ne se fait qu'avec indifférence et « négligemment. Nous nous entendions, et tout allait bien « mieux lorsque nous dirigions cette armée que nous avons « eu tant de peine à lever aux périls continuels de notre vie. »

« Vos plaintes sont justes, mon cher Paraillusky, lui ai-je répondu douloureusement, et j'ai souvent fait les mêmes observations au général. Je souffre autant que vous. Nous avons eu une bien mauvaise pensée lorsque nous décidâmes d'envoyer en Angleterre : tout allait bien mieux auparavant. »

Bourmont et son chef d'état-major furent surpris de la sévérité de mes paroles. Mais ils n'en persistèrent pas moins dans leur même conduite et leur but.

Pendant l'armistice, le général négociait son mariage avec une demoiselle de Nantes [1], et faisait marcher de front les négociations de l'hymen avec celles de la paix.

Vers la fin de novembre, nous apprîmes dans nos camps l'arrivée de Bonaparte en France, et peu après, sa nomination au Consulat [2]. M. de Bourmont s'en réjouit beaucoup. Pour moi, j'étais loin de partager sa joie, et je lui dis alors :

[1] Mlle de Becdelièvre, qu'il épousa quelque temps après. — Mlle de Becdelièvre, cousine germaine du comte de Bourmont, était fille du marquis de Becdelièvre, qui remplit, le dernier, la charge de premier président de la cour des comptes au Parlement de Bretagne. — Cons. *Correspondance de Juliette de Becdelièvre, comtesse de Bourmont*, par le comte Amédée de Bourmont, Rennes, 1890, in-8°. — Éloge funèbre, écrit par Nettement, dans la *Gazette de France*, paru en brochure.

[2] Coup d'État de brumaire, 9 et 10 novembre 1799.

« Monsieur, les Bourbons sont perdus. Il ne pouvait rien r arriver de plus funeste.

— Oh! me dit-il, je suis persuadé que c'est un très grand nheur pour eux; qu'il travaillera à les remettre sur le ne. »

J'avais des raisons pour n'en rien croire, d'après une con-rsation que j'avais eue, en 1798, avec le chevalier de Vence, ntre-amiral commandant à Toulon, chez lequel Bonaparte ait logé lors de son embarquement pour l'Égypte. Il m'avait int le caractère de cet homme extraordinaire tel qu'il ait.

Parvenu au consulat, Bonaparte fit reprendre à Candé [1] les gociations entamées avec la Vendée par le Directoire. Ce : encore le général Hédouville qui fut chargé de cette mis-n auprès de nous. Les chefs qui s'y étaient rendus trou-rent les conditions qu'il nous proposait dures et sévères. us ne voulûmes pas les accepter. Sur notre refus, Hédou-le partit pour Paris, pour avoir des instructions, et revint médiatement. Nous ne fûmes pas plus contens de ses nou-lles propositions. Nous dépêchâmes alors au premier Consul ux commissaires de nos armées [2], c'étaient MM. les géné-ux d'Andigné et de Suzannet. Ils ne tardèrent point à venir nous apporter la réponse de Bonaparte. Le cheva-r d'Andigné lui demanda à quelles conditions il voulait iter :

« Aucune autre, lui dit le premier Consul, que celle de ettre bas les armes. (J'avoue qu'à la place de Bonaparte je urais point répondu différemment.)

— Nous n'en ferons rien, reprit d'Andigné.

Le 8 janvier 1800.

[1] L'entrevue de M. d'Andigné avec le général Bonaparte eut lieu dans les niers jours de décembre. La lettre que porta M. d'Andigné avait été signée les chefs royalistes le 18 de ce mois.

— Je saurai bien vous y forcer », répliqua Bonaparte.

D'Andigné lui dit :

« Cela vous sera difficile, général : vous ne connaissez ni nos moyens, ni notre manière de faire la guerre. »

Le premier Consul répliqua :

« Je connais tout, et je vous soumettrai par la force. Je ferai, comme j'ai fait en Italie, mettre le feu à trois ou quatre départemens, et vous serez bien obligés de vous rendre. »

MM. les commissaires revinrent de Paris à Candé, nous rapporter ces réponses consolantes de Bonaparte, et dirent qu'il était furieux qu'on osât lui résister,

Le général Hédouville reçut l'ordre de continuer ses conférences. Nous persistâmes dans nos demandes, auxquelles, disait-il, il ne pouvait consentir d'après ses intructions.

« Eh bien! lui dîmes-nous, nous allons recommencer la guerre.

— Vous me désolez, reprit le général républicain, j'ai promis de vous amener à conclure la paix proposée; je ne sais plus maintenant comment justifier le non-succès de ma négociation près de vous. »

Enfin, après avoir vainement discuté de part et d'autre jusqu'à minuit, nous déclarâmes l'armistice rompu, et chacun se sépara. Tous les chefs, avant de partir, se promirent généralement de ne faire aucune paix ni suspension d'armes que d'un consentement unanime. On donna sa parole d'honneur, et chacun se disposa à recommencer la guerre. Mais quelle fut notre surprise d'apprendre, trois jours après, que MM. d'Autichamp, dans la Vendée, et M. le comte de Châtillon, sur la rive droite de la Loire, venaient de conclure leur paix [1] avec la République, au mépris des paroles d'honneur données trois jours auparavant!

[1] M. d'Autichamp, le 18 janvier; M. de Châtillon, le surlendemain.

Par la défection de ces deux généraux des deux rives de la Loire, la position de notre armée du Maine devenait très critique. Nous avions tout notre flanc droit à découvert; en sorte que les Républicains pouvaient nous attaquer inopinément et avec avantage. Que faire? Quel parti prendre? Nous étions tous indignés; j'entendis Bourmont s'emporter contre les deux chefs qui venaient de mettre bas les armes, et à notre insu, malgré les promesses respectives faites auparavant. Des officiers de la Vendée vinrent à notre quartier général, nous témoigner leur mécontentement et leur douleur. Ils nous prièrent de venir à leur secours, en envoyant des officiers pour relever leur parti. Nous ne pûmes rien promettre, parce que nous avions arrêté d'envoyer des courriers en Bretagne et en Normandie, pour savoir ce que feraient les généraux Georges et Frotté, résolus, dans le cas où ils se décideraient à continuer la guerre, d'envoyer, dans les armées qui venaient de voir la paix signée par leurs chefs, les officiers qu'on nous demandait. Il y eut beaucoup de pourparlers et peu de franchise; je pourrais m'étendre longuement sur cet article, mais je m'abstiens, et pour cause, d'en parler davantage. Seulement, je me contenterai de dire que ce fut le malheureux abbé Bernier dont le gouvernement se servit alors, pour engager M. d'A... à faire la paix. Trois mois avant, il lui avait fait reprendre les armes.

On sait que cet ecclésiastique fut choisi dans ce tems-là, pour, avec l'abbé de Pancemont, travailler au concordat à faire entre le Pape et le premier Consul. L'un a été, depuis, évêque d'Orléans, pour ses bons services, et l'autre, évêque de Vannes.

Je me rappelle que, me trouvant à Paris en 1800, ce même abbé Bernier me fit dire, par un de mes amis, que l'estime qu'il avait conçue pour moi, d'après ma bonne réputation dans les pays de l'Ouest, lui faisait désirer de faire ma con-

naissance, et de me rendre service. (Il le pouvait.) Je répondis à mon ami :

« Dites à l'abbé Bernier que je ne vais jamais visiter les personnes que je mésestime. »

L'officier que nous avions dépêché en Bretagne vers Georges, nous rapporta sa réponse. Il nous mandait que la défection imprévue de MM. d'Autichamp et de Châtillon nous avait perdus; qu'il se trouvait dans le plus grand embarras; que toutes les troupes républicaines, depuis cette paix sinistre, avaient reflué sur la Bretagne; qu'il avait cinquante mille Bleus sur les bras; que les généraux ennemis menaçaient de tout ruiner et incendier dans les départemens où il commandait; que, d'après ses craintes et cet aperçu, il avait pensé qu'il se devait à la conservation de son pays, déjà bien malheureux, et qu'il était dans la nécessité de faire sa paix. Le général Frotté nous répondit à peu près de même, et était au désespoir. Mais son intention, en pacifiant la Normandie, était de retourner à Londres.

Les lettres du dehors continuaient de nous avertir, Parailusky et moi, que nous étions indignement joués, et par trop confiants. Nous ne l'étions cependant nullement; nous savions enfin à quoi nous en tenir. Nous nous attendions à une paix qui se tramait sourdement, et dont les articles étaient déjà convenus. Chacun jouait un rôle mystérieux. Tout ce qui se passait dans l'armée nous était infiniment douloureux.

J'en étais venu à un tel degré de mécontentement, que j'étais résolu de quitter l'armée et d'aller servir, en qualité de simple volontaire, dans celle du comte de Frotté, à qui j'avais fait part de mon dessein, ainsi que des raisons qui le motivaient. Ce brave général, qui m'estimait, ne put pas s'empêcher de me dire qu'il ne concevait rien à ce qui se passait dans notre armée.

« Comment, nous dit-il, à moi et au chevalier de La Volvenne, se fait-il que deux officiers qui ont agi pour la cause du Roi, qu'ils ont relevée, qui se sont montrés avec tant de loyauté et de désintéressement, puissent être éloignés de toute participation aux affaires du parti, au point de n'être consultés en rien, et négligés comme vous l'êtes tous les deux? Je n'y conçois rien. »

Mais moi, je déroulai au général comte de Frotté les raisons que j'avais pu approfondir, et ne lui cachai point le système adopté par ceux qui étaient en notre lieu et place. Alors, il nous répondit :

« Messieurs, étranger à votre armée, je ne puis que gémir de ce qui s'y passe, et je ne dois point me mêler de vos différends. »

C'était, en effet, tout ce qu'il pouvait répondre, en homme sage, qui voyait et jugeait sainement la conduite des autres.

M. de Bourmont avait envoyé à Angers son... vers le général Hédouville, pour aviser à un accommodement. Nous étions, en attendant les réponses, avec un fort rassemblement, dans le bourg de Meslay. Le général avait reçu la veille des lettres d'Angleterre de S. A. R. *Monsieur,* qui lui annonçaient qu'il avait accordé la croix de Saint-Louis au chevalier de La Volvenne, pour ses éminens services. Cet officier était alors à deux lieues de Meslay, avec une colonne de huit cents hommes au bivouac. C'était le 26 janvier 1800[1]. Il vint souper au quartier général. Sur les six heures du soir, un cavalier d'ordonnance vint apporter la nouvelle que les

[1] La date exacte du combat de Meslay est le 23 janvier 1800 (3 pluviôse an VIII). Voir le rapport du général Chabot au général Bonaparte, en date du 6 pluviôse an VIII, daté de Laval, publié par M. le comte DE MARTEL (*La pacification de l'Ouest*, t. II, p. 117) et par M. DE LA SICOTIÈRE (*Louis de Frotté*, t. II, p. 420 et 421). Dans la *Revue du Maine*, année 1882, M. de la Sicotière a publié des documents importants relatifs à Meslay.

Bleus, sortis de Laval, étaient venus camper en présence de sa colonne, et qu'ils avaient établi leurs feux de nuit à un quart de lieue de sa troupe; sur cet avis, je l'engageai à aller rejoindre sa colonne; je dis même à Bourmont :

« Général, si je commandais dans ce moment-ci, j'ordonnerais à M. Paraillusky de retourner à sa colonne. Il faut, à la guerre, être à son poste. »

Le général, sur mon observation, l'y engagea; mais, comme on ne peut éviter sa destinée, ce malheureux officier s'obstina à rester, en promettant de partir avant la pointe du jour.

« Les Bleus, disait-il, n'oseront nous attaquer pendant la nuit; ils auraient trop de désavantage.

— N'importe, répliquai-je, croyez-moi, partez. »

Mais, fort de l'autorisation du général, il resta, et ne partit que le lendemain matin.

Au jour, je me rendis chez le général; je lui portais ma démission, motivée dans une longue lettre sur les nombreux griefs et les sujets de mécontentement dont j'ai déjà parlé. Comme je montais l'escalier de son appartement, des cavaliers arrivaient au galop, annonçant l'arrivée de deux colonnes ennemies. Sur cette nouvelle, je remis ma démission dans ma poche, et je ne songeai plus qu'à me préparer à combattre. Je fis battre la générale et rassembler toute la troupe. Le général monta à cheval; je le suivis. Nous sortîmes du bourg, et aperçûmes l'ennemi arrivant en colonne sur la chaussée de Laval; en même tems, nous entendîmes une forte fusillade sur notre droite. Je dis alors au général que c'était la colonne de Paraillusky qui était attaquée, et je lui demandai de marcher à son secours avec quatre cents hommes.

« Cela est inutile, me répondit froidement Bourmont, il va se retirer.

— Mais, lui dis-je, il nous faut, général, prendre une

position hostile sur notre gauche, vous voyez que l'ennemi s'y porte.

— Non, reprit-il, avec le même calme; nous allons nous retirer. »

Je restai confondu de cette résolution. J'ai su depuis qu'il avait la paix signée dans sa poche. Comment, d'ailleurs, justifier ce refus de mesures et de précautions à prendre dans la position où nous nous trouvions par rapport à l'ennemi, que nous avions en tête? Nous étions réunis non seulement en nombre assez suffisant pour le battre, mais nous nous retirions honteusement, sans tirer un coup de fusil, et nous abandonnions même une de nos colonnes, qui se battait bravement, et que l'on pouvait secourir en peu de momens. Une autre colonne de huit cents hommes, commandée par le comte de Valbonne, fut également abandonnée. Sur les observations que lui fit, après, ce chef, de l'embarras où il s'était trouvé :

« J'ai oublié, répondit le général, de vous envoyer des ordres. »

Le comte de Valbonne lui dit :

« Général, vous pouviez m'oublier personnellement, mais on n'oublie pas huit cents hommes. »

La retraite ordonnée, toute l'armée s'en alla entièrement à la débandade. Je fus obligé de suivre le mouvement donné. Plus d'ordre, plus d'ensemble, chacun prenait le chemin qui lui convenait. Je suivis, avec quelques personnes, un petit chemin pour aller traverser un fort ruisseau, que l'on voulait mettre entre nous et les Bleus, qui avançaient rapidement. En voulant le sauter, les sangles de mon cheval cassèrent; la selle tourna, et je tombai dans l'eau jusqu'à la ceinture. Nous étions au mois de janvier; mon cheval s'échappa en arrière vers les Républicains, qui s'en emparèrent aussitôt. Il y avait dessus mon portemanteau, dans lequel étaient mon uniforme, épaulettes, écharpe blanche et ruban de Saint-Louis. Privé

de mon cheval par cet accident, je n'eus que le tems de sortir au plus vite des glaces au milieu desquelles je me trouvais embarrassé, et de gagner l'autre côté du ruisseau; les Bleus arrivèrent dans le même tems, et se mirent à tirailler contre nous. Je fus assez heureux pour n'être point atteint. Je gagnai un petit champ, qu'il nous fallait traverser en courant sous les coups de fusil de l'ennemi. Nous eûmes quelques fuyards blessés. Arrivés à un bois, nous fûmes alors à couvert de la mousqueterie. Au bout de quatre à cinq heures de marche, gelé et tout mouillé, je rejoignis M. de Bourmont à Segré.

Le général envoya vers les généraux ennemis déclarer que la paix était faite à Angers, et prier de cesser les hostilités. Je n'en rapporterai point ici les conditions, dont aucune n'a été tenue.

Le général Hédouville ordonna aux chefs vendéens de procéder de suite au désarmement des campagnes. Le chef d'état-major était toujours à Angers, comme conseil et confident secret de son ami.

Le brave Paraillusky, qui avait été tué dans l'engagement qu'il eut auprès de Meslay, lorsque je demandai de voler à son secours, fut regretté de toute l'armée. En allant rejoindre sa colonne, il fut rencontré et pris par les Bleus. Hélas! que n'avait-il suivi les conseils que je lui donnai la veille, de retourner à son camp; et pourquoi ne lui en a-t-on point donné alors l'ordre positif? Il vivrait. Au surplus, ses souhaits ont été exaucés. Il me disait encore, la veille de sa mort :

« Oui, je voudrais être tué, la vie m'est devenue odieuse. Voilà donc le fruit de tant de peines et de travaux! »

Et il se désolait de tout ce qui se passait parmi nous.

Tel est l'effet des révolutions : les intrigans finissent par s'emparer du pouvoir, et ne rougissent pas d'employer tous les moyens de finesse, de duplicité et d'astuce pour parvenir

à leurs fins; ils savent dissimuler, et l'homme franc et loyal est sacrifié à la basse ambition de gens sans talens ni vertus, qui ne connaissent que leur intérêt dans les grandes agitations des partis où ils se glissent.

La paix[1] fut annoncée à l'armée, qui murmura généralement, et exhalait des plaintes contre ses chefs. Je m'abstiens ici de plus amples réflexions. Le général de Bourmont me remit un laissez-passer, que m'envoyait, par M. M..., le général Hédouville, pour parcourir librement le pays, avec un officier et quatre cavaliers, et effectuer le désarmement de nos campagnes. Je lui répondis ainsi :

« M. le chevalier de La Volvenne et moi avons levé, armé et organisé vos légions. Mais, certes, ce ne sera pas moi qui maintenant irai les inviter à rendre ces mêmes armes que nous leur avons mises entre les mains. Il n'y a point six semaines encore, qu'en les passant en revue je les ai bien assurées que nous ne les déposerions que lorsque notre but serait atteint. Ainsi, général, chargez de cette commission qui vous voudrez. Je les ai armées; que d'autres les désarment. Quels reproches amers d'ailleurs ces braves gens-là ne seraient-ils point en droit de me faire! »

Cette réponse lui déplut; mais, voyant ma résolution, il jugea inutile d'insister.

Pendant qu'on négociait la paix à Angers, les Anglais avaient reconnu la nécessité, pour la cause européenne, d'envoyer à nos armées des secours effectifs. Il était débarqué en Bretagne des armes, des munitions, de l'artillerie, et plusieurs tonnes d'argent que ces messieurs eurent surtout grand soin d'envoyer chercher. Ainsi, c'est au moment où toutes nos demandes étaient accordées par le gouvernement britannique, que nous venions de traiter, sans autres garanties que

[1] Le traité de paix définitif fut signé par le général de Bourmont, le 4 février 1800; Cadoudal en avait signé un l'avant-veille.

des paroles en l'air. M. de Bourmont reçut une somme de deux cent cinquante mille francs pour l'armée, des munitions, et deux pièces d'artillerie qu'il fit cacher dans l'intérieur du pays, et qui, depuis, ont été remises au gouvernement français. L'argent fut destiné alors à payer les dettes de l'armée. Je ne me suis mêlé en rien de tous ces détails. M. le chef d'état-major, le factotum du général, le commissaire des vivres, intendant, directeur de l'artillerie et trésorier, a été seul chargé de tous les embarras du moment; lui seul a dû rendre compte. . . . .

Après notre dernière retraite de Meslay, les Républicains, en rentrant à Laval, y donnèrent la nouvelle de ma mort. Les gazettes du tems en parlèrent même comme d'une chose certaine[1]. Les patriotes de la ville y crurent d'autant plus facilement que les Républicains, en arrivant, portaient mes dépouilles en triomphe au bout de leurs fusils. Toute la ville était persuadée de ma mort; même, des âmes pieuses firent faire un service pour le repos de mon âme. Elles ne tardèrent point à être détrompées. Les généraux et commandants républicains, avec lesquels j'avais eu des rapports pendant l'armistice, témoignèrent leurs regrets, ce qui me flatta lorsque j'en fus instruit. Il est toujours beau d'obtenir la considération de ses ennemis.

La paix conclue, je me rendis au Mans. Le général de Bourmont me remit quelque argent, environ cinquante louis pour divers particuliers, et quinze louis pour moi, que j'acceptai, et qui me servirent pour me rendre à Paris, et, de là, au sein de ma famille, à Amiens.

Je reçus, dans la bonne et excellente ville du Mans, tous

[1] « La colonne commandée par le général de division Chabot a rejoint « M. de Bourmont à Mélay et a remporté sur lui une victoire complète. Les « généraux *Adolphe* (Tercier) et Paragusty (*sic*) sont restés sur le champ de « bataille. » *Les Affiches du Mans* du 5 pluviôse an VIII.

les témoignages d'estime et d'intérêt que l'on croyait devoir au dévouement malheureux; c'était à qui me fêterait. Chacun plaignait l'inutilité des peines et des fatigues que Paraillusky et moi avions eues depuis six mois. Le mariage de cet intéressant officier était convenu, avant la campagne, avec une demoiselle fort aimable, qui partageait par avance la gloire de ses belles actions, et dont toute la recommandable famille fut au désespoir de sa fin malheureuse. Il avait trente-quatre ans, et était né à Agen. Outre l'honneur qu'il se flattait de conquérir, en coopérant glorieusement à la restauration des Bourbons, cette demoiselle jeune et belle devait un jour récompenser son fidèle et actif dévouement (car le sentiment de l'amour s'épure au feu sacré du royalisme, et ces deux sentimens réunis rendent susceptibles des actions les plus héroïques et les plus généreuses); il se faisait, dis-je, un plaisir de porter dans le sein de sa nouvelle famille le mérite de la gloire qu'il avait acquise avec tant de peines et de persévérance.

Il est une vérité généralement reconnue en France, c'est que, pendant la Révolution, les femmes se sont faites hommes. Dans les provinces de l'Ouest, elles ont montré un courage surnaturel et un dévouement sans bornes à la cause royale, dont elles prenaient et suivaient avec ardeur les moindres intérêts. Elles ont tout bravé, affronté les plus grands périls, pour seconder nos efforts et venir au secours des malheureux royalistes. Que de faits intéressans, que de belles actions je pourrais citer d'elles, dans les départemens où j'ai commandé! Le sentiment qui les animait était toujours spontané et général, dans tous les départemens désignés sous le nom de Vendée. Voulant partager nos travaux, nos dangers, elles s'étaient, pour ainsi dire, mises sous nos ordres. Elles les portaient à travers les ennemis. Souvent, elles emportaient sur elles leur condamnation à mort, lorsqu'elles avaient le

malheur d'être fouillées. Elles sortaient des villes, nous apportant armes et cartouches. Les chefs étaient-ils embarrassés pour l'envoi d'un exprès? ils s'adressaient à elles, et elles se mettaient aussitôt en route. Il n'y avait plus pour le sexe ces lois d'usages et de sévérité. Elles étaient partout respectées comme les vestales de Rome. Ainsi que ces vertueuses prêtresses, elles servaient à entretenir le feu sacré. Je les ai vues, après un combat, parcourir la campagne, ramener à la nuit de malheureux blessés, les panser et leur donner tous les secours que réclame l'humanité. Je les ai vues aller, pendant le jour, au plus fort des chaleurs de l'été, porter avec leurs servantes à manger, dans les bois ou dans des champs de blé, à nos infortunés camarades. J'ai vu la proscription, lancée sur elles, les obliger à fuir pour éviter la prison ou la mort, et elles s'honoraient de leur malheur. Non, jamais je n'ai rencontré tant de vertus réunies que dans ces tems de calamités déplorables [1].

[1] L'éloge que Tercier fait ici du dévouement et de l'intelligence des femmes royalistes de l'Ouest peut s'appliquer particulièrement aux femmes du Maine. Sans rappeler les nombreux traits d'abnégation et d'audace pieusement conservés par les traditions locales, il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir certaines notes de la police secrète. En voici deux exemples relatifs à des dames du Mans, certainement connues de Tercier : Mlles Nepveu de Bellefille : « Filles entretenant une correspondance très active avec Rochecotte. « Elles distribuent de faux congés aux militaires qu'elles peuvent corrompre, « de faux passeports et certificats de résidence aux émigrés. Elles soudoyent « les ennemis du gouvernement, prêchent la révolte jusque dans les prisons, « enrôlent pour les Chouans et entretiennent chez elles des prêtres et des « émigrés. » Céleste Beaussier, épouse de Charles Desson, demeurant au château de Rouillon : « Émigrée rentrée, royaliste très ardente, à surveiller « très activement; se déguise en homme pour aller tondre les patriotes. » (Archives de la Sarthe, IV, *Sûreté générale*.) A cette époque de désarroi moral, où les mœurs s'étaient singulièrement relâchées, ce fait original de se déguiser en homme « pour aller tondre les patauds » était, paraît-il, à défaut de bals et de fêtes mondaines, un des grands plaisirs des jeunes royalistes. Les exemples en sont fréquents dans la Sarthe.

Il nous faut citer encore la comtesse Ogier, chargée des correspondances de l'armée du Maine. Elle avait établi des guides de distance en distance, et elle fut certainement en relations fréquentes avec Tercier. Son château de Passay

Après quinze jours de résidence au Mans, je partis pour Paris. Les généraux en chef de nos armées s'y étaient successivement rendus, et avaient eu tous des conférences avec le premier Consul. Le général Bourmont en fut très bien reçu. Après avoir longtems causé avec lui, Bonaparte, qui savait que son mariage se tramait depuis quelques mois, lui dit :

« Vous avez dessein de vous marier, monsieur de Bourmont? »

Celui-ci répondit :

« Oui, général.

— Tant mieux, reprit le premier Consul, je vous y engage fort, parce que, quand on est marié, on est en quelque sorte obligé de s'adonner à ses affaires de famille et à son ménage; on prend d'autres idées. »

Je vis à Paris le général Georges, avec lequel j'eus un long et sérieux entretien sur les événemens récemment survenus. Il me mit au fait de bien des choses que je n'avais encore que soupçonnées. Il m'aimait et m'estimait, et avait en moi la plus grande confiance. Il m'en donna la preuve deux ou trois ans après, lorsque, arrivé en France, il m'envoya chercher pour me faire part du plan arrêté entre lui, Pichegru et Moreau, et auquel je devais coopérer. Nos correspondances avaient toujours été franches et loyales, sans arrière-pensée. Il connaissait parfaitement les hommes avec lesquels il était obligé de correspondre. Souvent, il me fit le portrait du caractère de plusieurs individus que je connaissais. Après nous être longuement entretenus, il me réitéra le reproche, qu'il m'avait déjà fait, d'avoir cédé mon commandement d'armée. Je lui donnai les mêmes raisons qu'auparavant, qui

était le rendez-vous des officiers de l'armée royale, et plus d'une fois on la vit parcourir la campagne sous un déguisement, pour soigner les blessés, qui la surnommèrent la *Mère des Chouans*. (R. Triger.)

étaient l'unique ambition que j'avais de soutenir l'intérêt véritable de la cause du Roi. Enfin, je lui énumérai toutes les nécessités d'urgence où je m'étais trouvé, par le dénuement absolu des moyens de faire la guerre, et qu'avait obtenus du gouvernement anglais le comte de Bourmont.

« Vos raisons, reprit-il, sont nobles, désintéressées et excellentes; mais je n'en persiste pas moins à dire que c'est un malheur que Paraillusky et vous, qui aviez si bien travaillé, ne soyez point restés à la tête de l'armée que vous aviez levée et organisée. Je vous confie mon secret. Je compte bientôt partir pour Londres. Je suis espionné ici. Mais je saurai déjouer la surveillance de la police. Arrivé en Angleterre, j'y rendrai compte de tout ce qui s'est passé parmi nous, et je n'oublierai point d'y faire connaître la conduite mystérieuse que l'on a tenue envers vous deux.

— Général, répliquai-je, je n'ai nullement sujet d'être content, mais, je vous prie en grâce, qu'il ne soit question de moi en rien dans les plaintes et les révélations que vous croirez devoir faire.

— Il le faut, me répondit-il, je le dois et je le ferai; je ne connais que le langage de la vérité dans les rapports que je suis obligé de faire. »

Le général Georges partit en effet de Paris quelques jours après, malgré la surveillance exercée sur tous ses mouvemens; et voilà comment il s'y prit. Il avait un domestique qu'il savait être attaché à la police, et qui rendait compte de tout ce qui se passait chez lui, jour par jour, et des personnes qu'il recevait. Il donna un grand dîner à plusieurs chefs officiers de nos armées. Le repas fut fort gai et animé; on y but largement; mais Georges, toujours maître de lui-même, voyait et observait tout. Ses préparatifs étaient faits. A la fin du dîner, on proposa différentes parties pour achever la soirée. Son aide de camp et son confident, après le café

pris, dit qu'il fallait tous aller à l'Opéra. Chacun des convives applaudit à cette partie de plaisir. On envoya sur-le-champ chercher un certain nombre de fiacres, dans lesquels on se mit. Georges seul monta dans son cabriolet avec son aide de camp, et toutes les voitures prirent le chemin de la porte Saint-Martin, où était alors l'Opéra, et où entrèrent de suite tous les convives. Georges, qui suivait en cabriolet et sans domestiques, prit le chemin de la porte Saint-Denis pour gagner Amiens, se rendre de là à Boulogne, où il s'embarqua.

Chacun, à l'Opéra, se demandait : « Où donc est le général Georges? » Pendant que ces messieurs s'amusaient et se divertissaient, il voyageait tranquillement sur la grande route d'Amiens. Il logea à l'hôtel de l'*Abreuvoir,* envoya de là chercher un particulier de la ville bien connu, à qui cependant il ne se fit pas connaître, mais qui crut devoir favoriser son départ, d'après des papiers qu'il lui montra. Je fus instruit de son passage en cette ville par la même personne à laquelle il s'était adressé, et qui n'a su que par moi que c'était le général Georges à qui il avait rendu service. La police de Paris ne sut que le lendemain matin l'évasion de l'homme qu'elle surveillait tant, et qui trouva moyen, comme il me l'avait dit, d'échapper de ses mains.

Un matin que j'allais chez Bourmont au sujet de quelques affaires, il me dit :

« Ah! je suis bien aise de vous voir. Nous allons tous déjeuner chez d'A... avec le comte de Châtillon; il faut que vous y veniez aussi. »

Surpris, interdit de cette proposition, je lui répondis :

« Comment, général, après la défection de ces messieurs, et l'indignation que vous avez alors manifestée, vous avez déjà oublié leur conduite, qui a failli nous perdre tous, et qui a ruiné la cause du Roi? Vous êtes, par ma foi, trop indulgent.

— Nous les avons mal jugés, me dit-il.

— Eh bien! moi, général, jusqu'à ce que j'aie des preuves contraires, je persisterai dans mon ressentiment. Je ne puis, en conséquence, vous accompagner à votre déjeuner, encore moins y assister. »

J'ai appris, depuis, qu'il y avait eu dans nos pays des intrigues si compliquées, si embrouillées, si peu honorables pour les successeurs des Lescure, Bonchamp, Cathelineau, d'Elbée, La Rochejaquelein...; ici je m'arrête.

Je pourrais faire connaître toutes les observations approfondies que j'ai faites, non seulement sur cette malheureuse guerre de Vendée, que je crois connaître aussi bien qu'un autre, mais encore sur ce qu'il eût été avantageux de faire alors et depuis, parce que les mêmes moyens ne peuvent jamais être constamment employés dans les événemens de la vie. Il faut raisonner les circonstances, qui varient comme l'esprit des hommes. La Révolution nous l'a prouvé. Les successeurs de nos premiers révolutionnaires ont voulu suivre la marche antécédente de leurs maîtres, et ils ont échoué.

Le mariage de M. de Bourmont était près de se faire; depuis trois mois il ne le perdait point de vue, et enfin il fut conclu à Paris, le mercredi ou jeudi saint de l'année 1800[1].

[1] On possède le sommaire de l'acte du mariage civil du comte de Bourmont, acte brûlé lors des événements de 1871 : ce sommaire porte que M. Louis-Auguste Deghaisne, fils de Louis-Marie Deghaisne et de Mlle Decoutance, s'est marié, le 20 germinal an VIII, sur le IX^e^ arrondissement de Paris, avec Mlle Marie-Madeleine Debecdelièvre.

La fête de Pâques, en 1800, tombait le 23 germinal (13 avril) : le 20 germinal correspondait par conséquent au jeudi saint.

Le contrat de mariage a été reçu par un notaire de Paris, le 12 germinal an VIII : on y désigne le comte de Bourmont sous le nom de Louis-Auguste-Victor De Chaisne Bourmont, et sa femme sous celui de Marie-Julienne Debecdelièvre. (V. Archives, 18, rue du Cherche-Midi, Paris.)

Malgré toutes nos recherches, soit dans les paroisses, soit aux archives de l'archevêché de Paris, nous n'avons pu trouver trace de l'acte du mariage religieux; mais nous devons faire observer que l'autorité ecclésiastique, qui accorda des dispenses de parenté, donna vraisemblablement aussi la dispense quant au temps prohibé.

Après un séjour de deux mois dans la capitale, je revins à Amiens dans le sein de ma famille. J'y vivais ignoré des autorités constituées. J'avais été assez heureux d'échapper à la surveillance de la police générale, de manière que la municipalité et le département ne me connaissaient que comme simple particulier et étaient loin de soupçonner que la ville d'Amiens recélait dans son sein un des principaux chefs de l'insurrection vendéenne en 1799. C'est à ma grande discrétion et à celle de mes amis et connaissances que j'ai dû l'espèce de tranquillité dont j'ai joui quelque tems dans cette ville.

Je m'étais proposé de terminer ces Mémoires à cette époque de notre paix, faite en 1800. Je ne les ai écrits que pour aider les souvenirs de ma vieillesse, parce que le passé commence à s'effacer de ma mémoire. J'ai omis beaucoup de faits; je n'ai relaté que les principaux; je n'ai jamais eu l'intention de les faire imprimer : ils seraient d'un intérêt trop faible pour le public. D'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, tous les royalistes qui ont survécu à la Révolution peuvent, ainsi que moi, avoir leur histoire, plus ou moins curieuse, dans leur poche; et la mienne, écrite avec toute la sévérité d'un homme impartial et véridique, déplairait trop, je le sais, à être connue.

Rentré dans le sein de ma famille, il me fut fait, par des amis, diverses propositions de me placer dans le gouvernement de Bonaparte, qui, alors, cherchait à nous attacher à lui, et principalement les chefs :

« Demandez, me disait-on, et vous obtiendrez.

— Non, disais-je, je saurai honorer ma misère. »

Je formai différens projets. Dégoûté des affaires publiques et des hommes qui les avaient conduites, je me promis de ne plus me jeter dans aucun trouble; j'avais vu de trop près les choses, pour m'engager de nouveau, et me livrer au caprice des hommes, dont l'arrière-pensée est presque toujours une

perfidie; et j'avais pris la résolution de passer en Angleterre, dans le cas où je ne réussirais pas dans mes desseins. J'étais assuré d'un bon traitement dans ce pays. Mon grade de général me le promettait. Mais il était dans ma destinée d'éprouver encore les chances et les dangers de servir une cause à laquelle je m'étais si parfaitement dévoué. Un seul homme pouvait m'y déterminer sans la moindre réflexion de ma part: c'était le général Georges. Nous nous estimions trop tous les deux, pour n'avoir point une confiance réciproque; et on verra dans le supplément de ces Mémoires comment, par l'ascendant du génie de ce chef malheureux, j'ai été lancé pour la dernière fois sur l'océan tempestueux de la politique, sur lequel j'ai cru faire naufrage dans ce tems-là, et cette fois inévitablement; ce dont m'a préservé la divine Providence, qui m'avait déjà tant de fois sauvé

SUPPLÉMENT

(1800-1816)

Retour à Paris. — Le comte du Puget. — Entretiens avec Bourmont. — La machine infernale. — Arrestation de Bourmont. — Paix d'Amiens. — Tercier va rejoindre Cadoudal à Paris. — La conspiration. — Tercier est arrêté. — Ses interrogatoires. — Il est enfermé à la Force. — Mort de Saint-Vincent. — Au ministère de la police. — Tercier est mis en liberté. — Il retourne à Amiens. — Son mariage. — La Restauration. — Passe-droits. — Le retour de l'île d'Elbe. — Tercier se rend dans le Maine pour organiser la résistance. — Le duc de Bourbon quitte la France. — Tercier se retire à Amiens. — Seconde Restauration. — Tercier est nommé maréchal de camp et grand prévôt. — Conclusion.

J'ai peu de choses à dire dans ce supplément, que je n'ai entrepris que pour achever le tableau commencé des misères de ma vie. On a dû me trouver bien sévère dans l'exposé que j'ai fait et des choses et des hommes. Mais j'ai dit la vérité toute franche, telle enfin qu'elle s'est présentée à moi, sans fard et sans ornemens, avec une simple et unique gaze pour ne pas se montrer nue. Je ne doute pas que le petit nombre de personnes qui me liront ne soit tenté de me taxer d'humeur et d'injustice dans mon narré. A ce reproche, je répondrai que j'ai parlé des faits et des hommes tels que je les ai vus et jugés, et que je ne prétends nullement ne m'être point trompé dans mon récitatif, si je puis m'exprimer ainsi. J'ai un peu rabaissé le prétendu mérite de certaines gens, en même tems que j'exaltais celui d'autres militaires distingués et franchement dévoués, sans aucun calcul d'intérêt ni d'ambition per-

Il est fâcheux de le dire, les chefs royalistes qui ont succédé aux célèbres généraux vendéens, morts glorieusement en 1793 et 1794 pour la noble cause qu'ils défendaient si bien alors, et élevés par leur bravoure, leur honneur et leurs vertus, à la hauteur des hommes les plus célèbres et d'Athènes et de Rome, il faut le dire à regret, les successeurs des Cathelineau, des Bonchamp, des Lescure, des Stofflet, des d'Elbée, des Charette, n'ont eu que des éclats de lumière depuis la mort des La Rochejaquelein et autres généraux de cette mémorable époque. Il est une justice que je me plais à rendre aux deux frères du premier La Rochejaquelein (Henri); leurs âmes toutes vertueuses et désintéressées n'ont jamais eu d'autre calcul que celui de l'honneur. Henri, leur frère aîné, surnommé le Bayard de la Vendée, en avait tous les sentimens. Son frère, le comte Louis, tué dans la Vendée pendant les Cent-jours, n'a dû son malheur qu'à la paralysation dont les envoyés de l'ex-ministre et conventionnel régicide, Fouché, avaient frappé ce pays. Le troisième frère de cette famille de héros dévoués, Auguste, n'a pas dégénéré d'eux, et s'est montré digne de ses deux aînés. Je n'ai jamais eu l'honneur de les connaître, mais, ayant bien étudié leur conduite et leur héroïsme, je ne suis guidé dans cet éloge par aucun autre motif que celui de ma haute admiration pour eux et leur constant dévouement.

La paix vendéenne faite en 1800, je retournai à Paris, où je demeurai une partie de l'été, ainsi qu'à la campagne; je revins ensuite à Amiens dans ma famille.

Le ministre de la police n'avait pris aucune mesure à mon égard, parce que, comme j'avais sans cesse évité le grand jour, le gouvernement, dont je cherchais à n'être point connu, ne s'occupa point de moi. Je n'avais voulu aller voir, comme le firent les autres chefs, aucune autorité constituée, de manière que je restai absolument ignoré, et que, par cette

précaution, j'échappai aux notes que l'on n'aurait pas manqué de prendre sur moi et d'envoyer ensuite au préfet de la Somme.

Il y avait en Picardie une agence royale correspondant avec celle de Paris. M. le chevalier du Pujet [1], ancien sous-gouverneur du Dauphin, était, dans cette province, le commissaire du Roi. Il vint me voir plusieurs fois, et, dans nos entretiens sur les affaires du tems, et sur celles de la cause de Sa Majesté, il me confia son secret, me montra les pouvoirs de Louis XVIII, et me proposa de se démettre de ses fonctions en ma faveur; me donnant pour raison le projet qu'il avait d'aller se fixer à Paris. Il m'ajouta qu'il se chargerait de faire accepter son changement et d'obtenir du Roi ma nomination à sa place. Je lui répondis que je ne pouvais prendre de nouvel engagement; que je me considérais comme appartenant toujours à la Vendée; que, de plus, la Picardie ne me paraissait nullement propre, comme les pays de l'Ouest, à une insurrection ni à aucune tentative de guerre; et je finis par lui dire que son agence, que je connaissais déjà, était mal montée; qu'on y avait admis des individus qui n'avaient pas tous une solidarité de principes nécessaire pour une telle association, qui exige surtout la plus grande discrétion. Il convint de toutes mes observations, et il n'en fut plus question.

Peu de tems après mon arrivée à Amiens, le ministre de la police envoya au département l'ordre de s'assurer de deux

[1] Jean-Edme-Antoine, comte du Puget, né à Joinville en 1743, entra à l'école royale de Strasbourg, exerça un commandement dans l'artillerie lors de la conquête de la Corse (1768), fut blessé dans deux combats et fait chevalier de Saint-Louis; il devint ensuite colonel, maréchal de camp, et fut nommé inspecteur général des colonies.

Choisi par le roi Louis XVI comme sous-gouverneur du Dauphin, il fut emprisonné pendant la Terreur, et dut aux événements de Thermidor sa liberté. En 1797, le comte de Provence le fit son représentant pour la Picardie. Il mourut à Paris en 1801; en 1786, il avait été créé comte par lettres patentes enregistrées à Arras, et nommé membre associé de l'Institut de France.

individus accusés de correspondance avec le gouvernement anglais. J'allais partir pour Paris, d'où je devais aller passer l'été à la campagne. J'avais même déjà pris mon passeport, lorsqu'on vint officieusement m'avertir que le préfet venait de recevoir une lettre du ministre Fouché, qui lui enjoignait de prendre des informations sur un nommé Tessier, Terier ou Tercier, ayant nom de Charles dans le parti royaliste, fortement soupçonné d'être un des agens de la correspondance du Comité anglais séant à Paris. Je vis, à l'énoncé de cet ordre, que c'était le résultat d'une fausse dénonciation faite par des gens peu au fait de mon nom et de mes actions, et surtout de ma demeure; car il était dit dans les renseignements envoyés, que je demeurais dans les environs d'Amiens, chez une de mes sœurs. Malgré l'irrégularité des notes et des indices donnés sur mon identité, je pris le parti de quitter la ville et d'aller attendre à la campagne le résultat des recherches faites à mon sujet. Le préfet répondit au ministre que, d'après les informations prises, on ne connaissait point dans le département l'individu signalé.

Quinze jours après, j'allais passer mon été à la campagne, dans les environs de Paris, loin de la perfidie et des intrigues continuelles des partis.

Je venais de tems en tems à Paris, et je n'allais chez Bourmont que lorsque j'avais essentiellement affaire à lui. Il se plaignait de ce qu'il ne me voyait pas : je lui en dis les raisons, ajoutant que, depuis que notre paix était faite, ne pouvant plus agir ni combattre ouvertement, je ne pouvais point excuser et encore moins approuver ces attaques et ces coups de main nocturnes, qui n'étaient d'aucune utilité à la cause royale, mais qui, au contraire, compromettaient la tranquillité publique, et donnaient lieu aux arrestations des royalistes; qu'il était chez lui environné d'espions, dont je lui nommai quelques-uns, que des chefs de la police m'avaient indiqués,

et que le ministre le faisait surveiller de près. Il se mit à rire, suivant sa coutume, de mes confidences.

Quelque tems après, j'eus une nouvelle occasion d'aller chez lui. Il me dit confidentiellement que le premier Consul l'avait envoyé chercher, et lui avait témoigné beaucoup de mécontentement. Le sujet en est trop long à dire. Je l'écoutai tranquillement, et je lui dis ensuite :

« Monsieur de Bourmont, je vous prédis que vous serez un jour arrêté, déporté, et peut-être fusillé. Vous n'êtes point de force à lutter de ruses contre le gouvernement. Je vous dirai encore que, dans le pays où vous avez commandé, les esprits sont fort montés contre vous. On dit hautement que vous êtes un traître qui avez livré les royalistes à la République, et la raison, entre autres, qu'ils en donnent, c'est votre mariage fait en tems prohibé, dans la semaine sainte. Ce dernier acte public a réveillé tous les soupçons qui planaient sur vous. Comment, monsieur, lui dis-je, vous, général royaliste, vous n'avez point craint de scandaliser nos pays en vous mariant un mercredi saint, et vous ne pouviez différer de huit jours la célébration de votre mariage, pour vous mettre au moins en conformité avec les lois canoniques? De plus, on sait que vous allez fréquemment chez le ministre de la police, Fouché. Votre conduite et vos démarches vous ont rendu tellement suspect au parti, que vous ne pouvez plus voyager ouvertement dans le pays qui était sous vos ordres, parce qu'un coup de fusil vous attend derrière les haies, tandis que moi, je puis le parcourir, en tous sens, la tête levée.

— Mais, me répondit-il, je ne vais chez le ministre que pour lui demander quelque faveur pour le parti, comme des sorties de prison, et il ne me refuse jamais rien.

— C'est, lui dis-je, pour mieux vous tromper et vous avoir sous sa main. Le moment d'être arrêté n'est point encore venu, mais vous le serez. »

Je revins, au mois de novembre, passer l'hiver à Amiens. J'y vivais tranquillement au sein de ma famille, ignoré et étranger aux événemens politiques, fatigué et indigné du peu de bonne foi des hommes et de leur duplicité. J'avais promis à mes parens de Paris de venir, au mois de janvier 1801, assister à un mariage qui devait se faire à cette époque dans ma famille. J'étais allé, un matin, prendre un passeport à la municipalité pour partir, lorsque je lus dans les journaux l'attentat sur la vie du premier Consul, le 3 nivôse [1]. A cette nouvelle, je dis, en rentrant chez moi, que je ne partirais pas. J'étais bien persuadé que le ministre de la police allait faire main basse sur les Royalistes et sur les Jacobins, comme cela arriva en effet. Tout ce qui se trouva à Paris d'officiers vendéens fut arrêté; M. de Bourmont le fut aussi; et chose extraordinaire, c'est que son ami, son ancien camarade, son confident intime et journalier, fut épargné, comme il l'a toujours été aux différentes époques où il y a eu des arrestations de royalistes. Quelle a pu être la raison de ce ménagement pour cet homme sans doute privilégié, je l'ignore; il était fort connu du ministre Fouché et de son secrétaire général, nommé Desmarest, ex-oratorien, chez lequel il déjeunait quelquefois [2]. Je suis encore à deviner par quel motif d'exception il a pu échapper à la proscription lancée contre tous les Vendéens. Son général, son ami, est arrêté, ainsi que tout ce qui se trouve de Royalistes, et lui seul marche pendant tous ces tems d'orage la tête levée, sans craindre l'anathème universel.

Bourmont fut mis dans la prison du Temple, et, peu de tems après, enfermé au château de Joux en Franche-Comté,

[1] 24 décembre 1800.

[2] Dans son rapport pour justifier sa conduite en 1815, M. de Malartic déclare qu'il eut des relations avec Fouché dans les derniers temps de la première Restauration, et cela *par ordres très supérieurs*. D'après Tercier, ces relations étaient plus anciennes.

d'où il se réfugia en Portugal. Pendant sa captivité, il a dû se souvenir plus d'une fois de ma prédiction; alors que je la lui faisais sérieusement, il en plaisantait avec les personnes de ma connaissance et de la sienne, et moi, je persistais à lui dire :

« Je désire être un mauvais prophète; le moment de vous arrêter n'est point encore venu, mais vous le serez. »

Lorsque le Portugal fut envahi par l'armée de Bonaparte, il est rentré en France avec le général Junot[1]. Mis ensuite en prison, il n'en est sorti que pour prendre du service en qualité d'adjudant commandant de l'armée qui était dans le royaume de Naples. Il en est parti en 1812, pour faire la campagne de Russie.

Au mois de janvier 1801, je reçus à Amiens un avis secret d'Angleterre, de me tenir prêt à partir pour prendre seul le commandement en chef de l'armée du Maine. On m'instruisait que les princes ne voulaient plus de M. de Bourmont, dont la conduite antécédente leur avait fort déplu. J'attribuai cette détermination au général Georges, qui, à Londres, avait rendu un compte circonstancié des derniers événemens de notre guerre, et des intrigues ourdies dans nos armées. Il me l'a depuis confirmé, lorsque je l'ai revu en 1803.

Je restai tranquille à Amiens, attendant des ordres. Mais la paix, faite alors entre la France et l'Angleterre, dérangea tous les projets conçus et médités outre-mer. D'ailleurs, je crois pouvoir assurer que nos habitans des provinces de l'Ouest n'auraient pas remué alors, tant ils étaient encore indignés contre leurs chefs. Au retour du Roi, les esprits changèrent, et les Vendéens se montrèrent de nouveau disposés, en 1815, à défendre la cause des Bourbons. Mais, hélas! qu'en est-il résulté? On le sait. L'intrigue, à notre levée de boucliers, est

[1] En 1808.

vite accourue jeter dans nos rangs les brandons de la discorde, et ses fauteurs ont été récompensés.

A la fin de 1801, les préliminaires du traité de paix entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande furent discutés, et le traité définitif conclu à Amiens, au mois de mars de l'année suivante.

On me fit alors des instances de me retirer à Londres. J'eusse peut-être bien fait d'écouter ces propositions; mais le destin en avait décidé autrement. Je devais boire jusqu'à la lie le breuvage de l'amertume; il me restait de nouveaux malheurs et de nouveaux périls à courir, et toutes les angoisses des tourmens pénibles de l'inquiétude.

Par le traité d'Amiens, la puissance du premier Consul s'affermissait. C'était déjà un grand pas fait vers la souveraineté absolue. Mais ce traité, que la nécessité avait fait conclure, ne dura qu'une année. Il fut rompu l'année suivante par les Anglais, au grand contentement de Bonaparte, à qui l'état de paix ne pouvait convenir, et qui avait considérablement augmenté ses forces. Sa sûreté, son humeur guerrière, son ambition, ne s'accommodaient nullement de l'espèce de calme et de torpeur où il se trouvait. Son génie actif le tourmentait. Le camp de Boulogne fut formé. Mais ses chaloupes canonnières, ses milliers de bateaux plats, ne me donnaient pas grande confiance dans sa ridicule entreprise. Ayant longtems servi sur mer, m'étant trouvé à plusieurs expéditions maritimes dans la guerre d'Amérique, je jugeai fort différemment du public, toujours séduit.

Au mois d'octobre 1803, je reçus à Amiens un exprès d'un aide de camp du général Georges, lequel aide de camp avait été le mien en 1796 : Raoul Gaillard, dit alors Saint-Vincent. Raoul m'invitait à me rendre près de lui, à Aumale, pour me communiquer des choses fort importantes. Je jugeai qu'il s'agissait d'affaires politiques auxquelles on voulait me faire

concourir. Incertain de me rendre à cette invitation, d'après le dégoût que je manifestais journellement pour les affaires du tems, et que les hommes avec lesquels j'avais été en rapport m'avaient rendues désagréables à traiter, je fus quelque tems à réfléchir sur le parti que je prendrais. Je me décidai enfin à partir, pour savoir ce dont il serait question, sauf à rester dans mon état de neutralité dans le cas où les confidences qui me seraient faites ne m'agréeraient point.

Arrivés à Aumale, le jeune Saint-Vincent me dit qu'il était chargé par le général Georges de me dire de me rendre auprès de lui à Paris, où il me soumettrait lui-même ses projets; que l'estime et la confiance que ce général avait en moi l'avaient engagé à me choisir pour un de ses collaborateurs dans l'exécution d'un plan dont il était chargé. Au nom de Georges, je n'hésitai pas un seul instant. Il ne fallait rien moins que lui pour me décider à me mettre de nouveau en scène. Saint-Vincent m'indiqua un hôtel, tenu par des personnes très sûres, où il m'attendrait.

Je partis en conséquence pour Paris, quoiqu'il ne m'eût rien communiqué des projets de Georges. Je jugeai, d'après quelques demi-confidences, qu'il était question de la cause du Roi.

Lorsque je fus à Paris, Saint-Vincent me mena un soir, à la nuit, chez Georges. (Je m'abstiens ici de désigner son domicile, il en avait plusieurs.) Il y avait trois ans que nous ne nous étions vus. Nous nous embrassâmes cordialement, et nous nous enfermâmes seuls. Il entra alors avec moi en pleine confidence, me fit part de son vaste plan, auquel Pichegru et Moreau devaient prendre une part active. Lord Hawkesbury [1], en Angleterre, l'avait approuvé et devait faire fournir les fonds nécessaires à son exécution.

[1] Robert-Banks Jenkinson, comte de Liverpool, second fils du baron Hawkesbury; né en 1770, ministre des affaires étrangères, remplacé par Canning en 1827, mort en 1828.

Sans entrer ici dans l'explication des moyens qui devaient être employés pour réussir dans l'entreprise méditée à laquelle ces deux généraux devaient donner un grand appui, par leurs talens et la célébrité de leur réputation, je me contenterai de dire que, malgré la solennité de ce grand procès, le public n'en a jamais connu que ce que la procédure a appris; je dirai seulement qu'il s'agissait de renverser la puissance du premier Consul, que la partie était bien liée, et que, quoi qu'en ait dit alors le ministre de la justice et de la police, Régnier [1], une infinité de fonctionnaires publics de tous les états devaient y prendre part; que j'ai vu, chez Georges, conseillers d'État, sénateurs et autres personnes. Les accusés, mis en jugement et condamnés à mort, n'ont dénoncé qui que ce soit, et sont morts en silence.

Le général Georges, après m'avoir déroulé tout son plan, me dit tout ce qu'il fallait d'abord faire. Ce détail serait ici trop long à rapporter; et telle était son excessive confiance en moi, qu'il me laissa absolument le maître de faire part de son secret à ceux en qui je pourrais avoir une confiance certaine, et qui pourraient, en même tems, nous servir.

Depuis plusieurs mois que Georges était en France, rien ne transpirait de la conjuration qui s'organisait intérieurement, malgré l'assertion donnée par le ministre que la police en était instruite, et suivait de l'œil et pas à pas les opérations des conjurés. J'ose affirmer que ce n'était de sa part qu'une excuse, pour se justifier aux yeux de Bonaparte de l'ignorance où avait été si longtems le gouvernement d'un tel complot, qui ne fut découvert, au mois de janvier 1803, que par la révé-

[1] Claude-Antoine Régnier, né à Blamont (Meurthe) en 1746, avocat à Nancy, député aux États généraux; il disparut pendant la Terreur, reparut après thermidor, fut nommé membre du Conseil des Anciens, conseiller d'État après brumaire, grand juge le 14 septembre 1802, fait duc de Massa après la conspiration de Cadoudal, et élu sénateur en 1804; ministre d'Etat en 1813 et président du Corps législatif; il mourut en 1814.

lation qu'en fit un malheureux Breton [1], condamné à mort, et qui, au moment d'être fusillé, demanda, pour avoir sa grâce, qu'il fût sursis à son exécution, en assurant qu'il était prêt à dire des choses qui intéressaient la sûreté du gouvernement et la vie du premier Consul, dont les jours étaient très dangereusement menacés. On le conduisit alors chez le ministre de la justice, Régnier, à qui il dénonça l'arrivée de Georges en France, avec son projet pour renverser la puissance consulaire. Il indiqua le lieu de son débarquement, la falaise Béville, près de Boulogne; la route jusqu'à Paris, de quatre lieues en quatre lieues par des chemins de traverse, ainsi que les maisons où il avait logé, et qui servaient encore à sa correspondance avec la côte. Pour s'assurer de la vérité de sa déposition, des gendarmes furent chargés de le conduire sur la route indiquée, et il leur fit connaître toutes les maisons où il avait logé. Plusieurs individus, hommes et femmes, furent arrêtés. Sur l'avis de cette dénonciation, Georges me dit qu'il fallait agir avec bien de la prudence. Il assembla une douzaine de ses coopérateurs, leur représenta de nouveau le besoin de la plus grande circonspection, et leur enjoignit de ne point sortir de jour, et de 'aller dans aucun endroit public.

Ce fut dans cette assemblée que son aide de camp, M. Joyeau, me réitéra les reproches, qui m'avaient déjà été faits antérieurement, de m'être démis du commandement en chef de l'armée du Maine. Je lui répétai les raisons que j'avais autrefois données à ce sujet. Tous ces messieurs me dirent :

« Votre but était louable, mais cette cession n'en a pas moins été funeste au parti. »

Voilà comme il n'est point donné à l'homme d'avoir la prescience du mal même que l'on peut faire en suivant les

[1] Il se nommait Querelle.

bases de la saine raison. Je répondis à cette récidive, que j'étais si peu repentant de ce que j'avais fait dans les intérêts de la cause du Roi, que je le ferais encore si je me trouvais dans les mêmes circonstances qui me décidèrent alors.

Cependant les arrestations se multipliaient à l'infini. Le signalement de Georges était envoyé partout. Les voyageurs étaient sévèrement examinés. Les gendarmes avaient ordre d'arrêter les passans sur les routes et dans les chemins de traverse; la terreur était générale. Je ne me dissimulai point la fausse position où nous nous trouvions. J'écrivis à Georges pour lui dire que je viendrais chez lui, un certain jour, vers les huit heures du soir. Je portai ma lettre chez la personne qui recevait et envoyait ses lettres. C'était un marchand de vin.

Mais, par un bonheur miraculeux pour moi, il me fut impossible de sortir pour me rendre à l'heure indiquée; il tomba une telle quantité de pluie, que je ne pus trouver un fiacre. Je remis alors mon entrevue au lendemain matin; j'allai vers le midi chez le marchand de vin en question. Je lui demandai, en arrivant, s'il avait des lettres pour moi. Celui-ci, interdit, étonné de me voir, me dit :

« Monsieur... Retirez-vous, vous allez être arrêté... Ma maison est environné d'espions. Vous allez être arrêté, vous dis-je. Ma femme a été enlevée hier par la police. Six de vos messieurs, venus ici, l'ont été de même... Retirez-vous au plus vite. Vous êtes perdu. »

Je lui demandai néanmoins s'il avait fait remettre à Georges la lettre dont je l'avais chargé la veille :

« Oui, me répondit-il, mais, de grâce, retirez-vous. »

Je passai par une allée de la maison qui avait une issue sur une autre rue que celle où j'étais entré, et je me mis à cheminer rapidement, regardant continuellement à l'entour et en arrière de moi pour voir si j'étais suivi. A chaque détour de rue, je m'arrêtais de nouveau pour voir si quelques sbires ne

me poursuivaient pas. Je marchai ainsi pendant environ une heure dans Paris, d'un pas très précipité. Je gagnai les Invalides, la place Louis XV, et je traversai les Tuileries. Ne voyant alors personne derrière moi à ma poursuite, j'allai à mon hôtel, où je changeai entièrement d'habits. Dès ce moment, je ne sortais que rarement, et avec précaution.

On ne parlait que d'arrestations : je m'attendais à mon sort, il m'était impossible de sortir de Paris sans passeport visé. Un soir, sur le minuit, c'était le lundi gras, je vis en rentrant chez moi, dans la loge du portier de l'hôtel où je demeurais, et dont la maîtresse était arrêtée depuis trois jours, pour avoir logé Saint-Vincent, j'aperçus, dis-je, deux hommes inconnus qui se chauffaient auprès du poêle, et, de plus, deux autres individus assis, et jouant aux cartes.

Le portier me dit tout haut, en me remettant ma clef :

« Monsieur Tercier, M. Saint-Vincent est venu pour vous voir. »

Surpris de cette annonce, indiscrète vis-à-vis de personnes inconnues, je jugeai de suite, d'après ce que je venais d'observer en entrant, que cet homme avait des ordres de la police pour me donner cette communication, et que ces individus, que je ne connaissais point, étaient postés là pour entendre ma réponse; je ne me troublai pas et me contentai de dire :

« Ah! ah! je ne le savais point à Paris; au surplus, les étrangers ne sont jamais chez eux, le soir; et, s'il veut me voir, il peut venir dans la matinée. »

Je pris ma lumière, et, en montant l'escalier de mon appartement, je me dis :

« Je suis perdu, je serai arrêté cette nuit ou demain matin. »

Je me couchai avec la plus grande inquiétude, et, le lendemain, vers les sept heures, j'entendis dans la cour de l'hôtel un piétinement de plusieurs gens, qui montèrent rapidement

« Les voilà ! » me dis-je.

En effet, je vis entrer dans ma chambre l'inspecteur de police Veyrat, accompagné de trois de ses agens. Il me signifia l'ordre qu'il avait de m'arrêter. Il me demanda mon passeport, que je lui donnai, ainsi que la clef de mon secrétaire. Les sbires fouillèrent mes armoires, déployèrent mon linge, et ne trouvèrent rien :

« Je viens, dit Veyrat, de la part du ministre, vous demander l'adresse et la demeure du nommé Saint-Vincent. »

Je lui répondis que je l'ignorais. Sur mon refus, il me dit de me rendre avec lui au bureau central de la police; que cependant, si je voulais satisfaire à sa question, je resterais libre chez moi. Je persistai dans ma négation. Alors il envoya chercher un fiacre, et, pendant que je m'habillais, il me fit vingt demandes captieuses que je sus éluder :

« Mais, me dit-il, citoyen, Saint-Vincent a logé dans cet hôtel, qu'il a quitté depuis trois mois. Vous devez connaître son nouveau domicile?

— Nullement, lui répondis-je; je lui ai, à la vérité, demandé son adresse, et il m'a dit qu'il demeurait trop loin pour me donner la peine de venir le voir; qu'il était jeune, et qu'il ne voulait point me déranger. »

La voiture arriva; je fus conduit à la préfecture de police, où l'on procéda de suite à mon premier interrogatoire. Deux jours après, Veyrat me conduisit chez le juge instructeur; il me dit en me prenant par-dessous le bras :

« Voici le moment de dire la vérité. Vous êtes connu comme ancien général vendéen; on sait tout ici.

— Et moi, lui répondis-je avec calme, je ne sais rien.

— Vous vous perdez, continua l'inspecteur, tant pis pour vous. »

Le magistrat, sur mon refus, me dit que j'avais tort de m'obstiner à ne pas vouloir donner les renseignemens qui

ı'étaient demandés; qu'il était certain que j'avais vu Saint-'incent à Paris. J'en convins, en disant que le hasard seul avait fait loger dans le même hôtel où j'étais descendu, qu'il était resté peu de jours, mais que depuis qu'il en était sorti : ne l'avais pas vu.

« Citoyen, me dit un chef de bureau, il est inconcevable ue vous vous refusiez à nous faire découvrir un homme qui st venu en France, avec d'autres conjurés, pour assassiner le remier Consul. »

Je me révoltai contre cette supposition, en disant que les ›yalistes n'étaient point des assassins.

« Mais, répliqua-t-il, nous savons que vous l'avez vu depuis uelque tems. »

Après m'être recueilli un instant, je lui dis :

« Vous avez raison, je l'ai rencontré il y a environ quinze ›urs. Je lui ai même proposé à déjeuner : il m'a refusé en me isant qu'il voulait lui-même me mener prendre du chocolat hez une jolie femme de sa connaissance, et que j'y devais ller avec lui.

— Et où demeure cette femme, citoyen?

— Je ne vous le dirai pas.

— Et pourquoi?

— Parce que, dans l'état de terreur où est tout Paris, vous iez arrêter cette femme, et peut-être toutes les personnes ui logent dans sa maison, depuis la cave jusqu'au grenier; arce que je déshonorerais mon caractère par cette lâche énonciation, et que je préférerais la perte de ma liberté et ıême la mort à une action aussi infâme. »

L'interrogateur me fit encore maintes questions, auxquelles refusais toujours de donner aucune solution. Toutes mes ›ponses étaient soigneusement écrites.

« Mais, citoyen, vous pouvez parler ici sans craindre de ›vélations. Les confidences faites dans le sein de la police ne

sont jamais rendues publiques. Vous êtes ici comme avec un confesseur; rien ne transpirera de ce que vous nous déclarerez.

— Je veux bien le croire, répondis-je ; je n'en ferais pas moins une action blâmable, et ma conscience me reprocherait une telle pusillanimité, et elle serait toujours agitée de remords, si ma faiblesse me faisait livrer des innocens. Je ne puis condescendre à ce que vous me demandez si opiniâtrément. Plutôt la mort, vous dis-je. »

Ne pouvant obtenir de moi aucuns documens, messieurs de la police me firent conduire à la prison du grand dépôt de la préfecture, qui est un endroit affreux : une vaste salle qui se remplit chaque jour et se vide à chaque moment de tous les voleurs, bandits et mauvais sujets que l'on arrête dans Paris. C'est vraiment le tonneau des Danaïdes. Il y en avait toujours au moins une centaine. C'est un cloaque d'infection, la sentine de la capitale. On m'y laissa cinquante-quatre heures, de manière qu'à ma sortie j'étais déjà prévôt de droit. J'en sortis pour être transféré à la prison de la Force, qui était une succursale de celle du Temple, alors encombrée de personnes arrêtées.

Nous étions à la Force environ cent vingt prisonniers, détenus pour cause ou prétexte de conspiration. Au bout d'un mois que j'y étais, les gendarmes vinrent me chercher pour me mener à l'interrogatoire, devant le fameux commissaire Thuriot [1], chargé de l'instruction des prévenus dans cette affaire mémorable.

[1] Jacques-Alexis Thuriot de la Rosière, avocat au Parlement de Paris, combattant de la Bastille, député de la Marne à l'Assemblée législative, puis à la Convention, vota la mort du Roi, sans appel ni sursis. Il combattit Robespierre, prit part à l'insurrection jacobine de 1795, s'enfuit, fut amnistié la même année et nommé commissaire civil près le tribunal de Reims. Après le 18 brumaire, il fut juge au tribunal criminel du département de la Seine, et rapporta le procès Cadoudal, Moreau, Pichegru ; en 1805, Thuriot devint

On me fit entrer dans une salle du palais du Temple, où étaient quatre-vingts grenadiers armés. Assis devant une table, Thuriot ordonna de faire venir le général Georges, qui, en entrant, jeta un coup d'œil rapide autour de lui, et me reconnut; il s'assit avec calme, sans regarder personne. Je lui fus confronté :

« Connaissez-vous cet homme-là? me dit Thuriot.

— Oui, répondis-je, je ne puis pas ne pas le connaître : c'est le général Georges, avec lequel j'ai autrefois servi dans la Vendée; mais je ne l'ai pas vu depuis notre dernière pacification..»

Différentes questions me furent faites, auxquelles je répondis négativement et de manière à ne compromettre personne. Georges ne fut point interpellé, parce qu'il avait signifié depuis quelques jours à ce commissaire régicide, qu'il appelait malignement « Thuroi » lorsqu'il lui parlait, qu'il ne répondrait à rien que devant le tribunal assemblé. Thuriot me questionna beaucoup sur Saint-Vincent. Je lui dis que j'ignorais absolument les raisons de son séjour à Paris, où je supposais qu'il n'était venu que pour ses plaisirs, comme tous les jeunes gens; que, s'il avait les projets dont on me parlait, il se serait bien gardé de m'en faire part, connaissant parfaitement mon intention bien prononcée de ne plus me lancer dans aucun trouble ni intrigue politiques. Mon interrogatoire fini, je fus reconduit à la Force, et Georges rentra dans la tour du Temple.

Le lendemain, je lus dans les papiers publics que Saint-Vincent avait été arrêté, du côté de Pontoise, par les gendarmes; que, blessé mortellement par eux, il avait été transporté à l'hôpital de cette ville, où il était mort deux heures après; qu'interrogé avant sa mort, il s'était constamment

substitut du procureur général impérial près la Cour de cassation, et membre de la Légion d'honneur. A la Restauration, il fut expulsé de France, et mourut à Liège en 1829.

refusé à répondre à aucune question. Son frère, aujourd'hui lieutenant du Roi à Oléron, fut arrêté en même tems, ainsi qu'un nommé Deville, mon ancien adjudant, qui a péri par la suite avec le général Georges.

Cet article du journal me donna à croire qu'on s'était empressé de m'interroger avant que je fusse instruit de cette mort, laquelle, si je l'eusse connue alors, m'aurait donné encore plus de confiance pendant mon interrogatoire, dont cependant je m'étais tiré assez bien pour garder quelque espérance de salut.

Ce grand procès fini, les chefs mis à mort ou incarcérés, je fus tranféré de la prison de la Force à celle du Temple, qui venait de se vider un peu. J'y restai dix mois. Nous y étions plus de cent détenus. Je communiquai fort peu avec eux. Façonné à l'esprit, aux mœurs et à la connaissance pratique des maisons de détention, je ne savais que trop, par expérience, combien les opinions des hommes sont mobiles, surtout dans le malheur. A l'exception de deux ou trois personnes, en qui j'avais une extrême confiance, je n'avais aucun rapport d'entretien politique. Je me bornai, avec le reste des autres individus, à de simples honnêtetés.

Pendant ma détention à la Force, on y avait amené plusieurs personnes arrêtées au delà du Rhin, entre autres les aides de camp du duc d'Enghien, si barbarement assassiné par Bonaparte. J'ai été à même d'être instruit par eux de tout l'historique de cette odieuse arrestation.

La procédure de Moreau, Pichegru et Georges terminée [1], on évacua insensiblement les prisons, mais chaque prisonnier mis en liberté fut envoyé en surveillance, à trente, cinquante, cent, et même deux cents lieues de Paris, sans égard aux intérêts de famille, de mariage, ou aux moyens de fortune

[1] Georges Cadoudal et ses compagnons furent exécutés le 25 juin 1804.

de chacun. Cette mesure s'étendit même à plusieurs prisonniers injustement arrêtés, soit par des quiproquos ou des ressemblances de noms ou de signalemens, soit par l'effet de vengeances particulières, sollicitées de la police au moyen de fausses dénonciations.

Vers la fin de novembre 1804, le ministre Fouché envoya au Temple un inspecteur de police, avec l'ordre au concierge de me mettre entre ses mains, pour être conduit à l'hôtel du ministre, à l'effet d'être interrogé de nouveau sur la dernière conspiration, dont la procédure était finie depuis cinq mois, et les sentences exécutées. J'avoue, encore aujourd'hui, que ce nouvel ordre me pétrifia. Et je préjugeai avec douleur que j'étais destiné, sinon à périr (il n'y avait pas eu de jugement contre moi par défaut de preuves), mais au moins à être plongé pour le reste de mes jours dans un affreux cachot.

Pendant mon trajet du Temple au ministère de la police, je raisonnai à part moi les motifs de ce nouvel ordre à mon sujet. Je ne me dissimulai point que des révélations subséquentes avaient pu être faites contre moi. Mais, par qui?... Par plusieurs personnes du parti? Je n'avais nui à qui que ce soit; je n'avais fait que du bien. Ici, je me renferme dans un mystérieux silence; je n'ai pas de preuves matérielles; mais j'ai mon intime conviction. Je suis juré dans ma propre cause. Après maintes réflexions, j'appelai au secours de ma sûreté individuelle toute l'énergie de mon âme, qui ne m'avait jamais manqué dans les momens les plus critiques de ma malheureuse vie. Mon âme, dis-je, se retrempa dans l'héroïsme des sentimens abnégatifs de moi-même, sentimens nécessaires à ceux qu'animent à la fois l'amour et le véritable honneur de leur pays. La France gémissait sous un cruel usurpateur. Je m'étais associé, sans aucun calcul d'intérêt, ni d'ambition, ni de récompense, au chef avoué par les Princes français et le gouvernement anglais. J'avais vu la

preuve de sa mission ; et cela me suffisait pour me mettre en action.

Je ne prétends point ici faire parade de ma conduite. Elle a été la même dans toutes les circonstances de ma vie. Toujours entraîné par une force irrésistible, si j'avais voulu agir en sens contraire et calculer mes seuls intérêts, cela m'eût été impossible ; j'étais dominé par les devoirs de ma seule conscience, qui ne m'a jamais permis de transiger.

Arrivé chez le ministre de la police, on me conduisit chez un des chefs de bureau chargé de l'office de me réinterroger sur les événemens passés :

« Comment vais-je me tirer de ce nouveau mauvais pas? me disais-je ; ma foi, advienne ce qui pourra! »

Il me fit asseoir à côté de lui, à son bureau ; puis, il tira de ses cartons un papier sur lequel était écrite une longue liste de questions, qu'il était chargé de me faire. Je fus d'abord effrayé : « Comment, me disais-je, répondre à tant de demandes auxquelles je ne suis point préparé? » Je gardai néanmoins mon calme et mon sang-froid, et je satisfis M. le chef, qui, mon interrogatoire fini, ordonna à ses agens de me conduire, non pas aux Carrières, mais à la prison du Temple.

A mon retour, chacun me questionna, les uns par intérêt, le plus grand nombre par curiosité, et d'autres pour rendre compte de mes paroles. Je ne me communiquai qu'à trois personnes, dont le baron de La Rochefoucauld, ancien général de l'armée de Condé, et aujourd'hui pair de France, et le chevalier de Sol de Grisoles, général vendéen, maintenant maréchal de camp, et gouverneur du château de Pau, faveur qui lui a été accordée par Sa Majesté pour dix années de cachot endurées pour sa cause.

Au mois de décembre 1804, après bien des sollicitations et démarches faites en haut lieu par les personnes qui s'in-

téressaient à moi, et notamment par M. le chevalier de l'Espinasse, gentilhomme poitevin, ancien élève de Fouché au collège d'Arras, je fus mis en liberté et envoyé en surveillance à Amiens. Le ministre avait arrêté que je serais détenu jusqu'à la paix générale, mais, à la sollicitation de ce dernier, que ses tantes avaient mis en avant, et qui observa que je n'avais point été mis en jugement :

« Oh! répondit Fouché, c'est qu'il a été assez adroit pour ne laisser aucune preuve derrière lui; mais, il est certain qu'il était un des chefs de la conspiration. »

Après maintes explications, Fouché donna ordre de me faire sortir, mais en même tems arrêta que je serais envoyé dans le département des Ardennes. M. le chevalier de l'Espinasse parvint à faire révoquer cet ordre, et obtint définitivement que je serais mis sous la surveillance de la municipalité d'Amiens, lieu de mon domicile, où je me rendis.

Si ces Mémoires n'étaient déjà point trop longs, je pourrais ici donner à ce sujet des détails très curieux et fort intéressans; mais je m'aperçois que j'ai besoin de finir une tâche désagréable, que je me suis volontairement imposée, et dans laquelle je me suis abstenu de parler de bien des faits qui pourraient déplaire à beaucoup de personnes.

Je retournai à Amiens, où était déjà arrivé l'ordre de ma mise en surveillance. La municipalité, en le recevant, avait injonction de me signifier l'obligation de me présenter tous les huit jours à la mairie, pour constater ma présence.

Bonaparte continuait à s'occuper de sa descente en Angleterre. Moi, dégoûté et retiré du monde, il ne me restait plus qu'à gémir sur notre malheureuse France, et sur la versatilité de ses habitans légers. Peu de tems après, fatigué et ayant tout à fait renoncé aux affaires politiques, qui n'offrent que des dangers, sans aucune probabilité de succès; ayant, dans le cours de ma vie, fourni une carrière pleine d'activité,

sans blâme et sans reproche, j'épousai à Amiens une femme à peu près de mon âge, ayant les mêmes sentimens que moi[1]. Nous nous fîmes une dot commune de nos malheurs et de nos opinions. Le ministre, alors, me laissa tranquille, se contentant de s'informer de moi de loin en loin; car il était fort honnête, le ministre Fouché.

Je suis demeuré tranquille, pendant quelques années, à Amiens. Le gouvernement ne s'occupait plus de moi. Je vivais dans cette ville en philosophe, fuyant les hommes, les grandes sociétés, et surtout celle des hauts fonctionnaires publics, chez lesquels on ne me vit jamais. La puissance de Bonaparte était devenue si colossale qu'il n'y avait plus moyen d'espérer un changement en faveur des Bourbons. Je croyais que ce bonheur ne serait réservé qu'à nos petits-neveux. Car la marche des révolutions terrestres est semblable à celle des révolutions célestes : elles partent toutes d'un point, et, après une certaine période de tems, elles reviennent au même point de départ.

Cependant, j'augurai mal de l'opiniâtreté de la guerre impie contre l'Espagne, ce pays qui a donné un si bel exemple aux puissances de l'Europe; de la folle et gigantesque campagne de Russie; des désastres de l'armée française pendant sa longue et pénible retraite de Moscou, dont Bonaparte se garda bien de partager les dangers et les dures fatigues, préférant venir se chauffer tranquillement à Paris, s'inquiétant fort peu du sort des braves qu'il laissait loin de lui, et, qu'en sa qualité de chef, il ne devait point abandonner dans une circonstance aussi critique, ce général dénaturé aimant mieux recevoir, dans la capitale, de son Sénat et des premiers fonctionnaires publics, les témoignages honteux de la prétendue reconnaissance nationale; en méditant sur l'accumulation

[1] Tercier épousa, le 27 mai 1807, Mlle Le Picart de Millencourt. — Voir aux Pièces justificatives.

des maux que l'entêtement de ce féroce usurpateur avait attirés sur la France, je commençai à concevoir l'espérance du rappel des Bourbons. Cet espoir s'accrut insensiblement; et, lorsqu'en 1813 je vis ce fou couronné, au lieu de chercher à réparer ses pertes, rejeter brutalement les conseils de ses meilleurs généraux pour ne suivre que sa fougue insensée et aller courir les hasards d'une nouvelle campagne, je présageai sa chute prochaine.

En effet, le commencement de la campagne de 1814 nous ramena les Bourbons, et culbuta en trois mois de tems le souverain le plus puissant et devant lequel tremblaient tous les potentats de l'Europe. O vicissitudes humaines! *ô altitudo!* car, il faut le dire, c'est la Providence, et non les combinaisons des hommes, qui a opéré toutes ces merveilles.

Les Bourbons rentrèrent en France par des points différens. Le Roi débarqua à Calais, et passa par Amiens. Je lui fus présenté, et j'en fus reçu honorablement. Peu de tems après, j'allai à Paris pour avoir la confirmation promise du grade que j'avais dans la Vendée. Sa Majesté nomma une commission chargée de vérifier les services et les titres de chacun. J'étais, comme de raison, en tête des officiers de nos armées, et je devais croire que je serais le premier expédié. Je retournai en conséquence à Amiens, dans l'espoir que, sous peu de jours, j'y recevrais mon brevet, ainsi que les accessoires. Mais l'intrigue vint de nouveau à la traverse de mes droits; on profita de mon absence pour, comme je l'ai déjà dit, se mettre en mon lieu et place, et m'éconduire hardiment, sans la moindre pudeur. Chacun s'agitait, des réclamations sans nombre et ridicules s'élevèrent de toutes parts; on vit des gens qui n'avaient jamais servi parmi nous se faire inscrire sur les contrôles de nos armées, et se faire délivrer des certificats à l'appui desquels ils obtenaient, sans efforts, les récompenses et les grades auxquels ils n'avaient nul droit. Une

commission fut nommée pour aller prendre un état des veuves et des blessés dans les armées vendéennes, susceptibles des secours du Roi. Chaque général partit pour son département. Cette mission me regardait particulièrement pour le Maine et l'Anjou, vu l'absence du comte de Bourmont, qui commandait à Besançon. Mais son ancien intendant et chef d'état-major, me sachant à Amiens, loin de me donner avis de cette commission, s'empressa de se la faire donner sans rougir. Je reçus à Amiens une lettre de Paris, qui m'instruisait de cette nouvelle intrigue pour se substituer à ma place. Ma fortune bornée ne me permettait point de faire un long séjour dans la capitale. Au reçu de cet avis, je partis sur-le-champ pour aller réclamer une mission qui ne devait regarder que moi seul pour mon armée. Mais, en arrivant à Paris, j'appris que les commissaires du Roi étaient partis de la veille. J'allai droit alors chez le ministre de la guerre, à qui je me plaignis amèrement de cette intrigue odieuse, indigne d'un officier français qui doit savoir se respecter. Le ministre convint de la justice de mes droits :

« Mais, me dit-il, les commissaires sont partis, je ne puis point les faire revenir; au reste, cette disposition ne préjudiciera en rien à vos intérêts. »

Cependant, ceux qui étaient partis pour leurs missions furent brevetés de suite, et mon subordonné passa par-dessus le corps d'une infinité d'officiers qui avaient des droits réels et des actions de mérite.....

On ne s'est point contenté de chercher à m'annuler en me faisant oublier, de me desservir, de me nuire; on s'est emparé de tout ce que j'avais fait de bien et d'honorable; les lettres originales que je conserve encore peuvent attester de ce que j'avance ici; je les garde soigneusement, car l'homme de bien, aujourd'hui, quelle que soit sa réputation, n'en est point cru sur la notoriété publique.

Au 17 mars 1815, je reçus à Amiens l'avis que tous les anciens chefs et officiers vendéens devaient se rendre dans leurs cantons respectifs, pour s'opposer aux progrès de l'usurpateur, débarqué en France [1] pour reprendre la couronne impériale, qu'il avait abdiquée depuis un an.

Quelques heures après cette nouvelle, ou, pour mieux dire, cet ordre reçu, je partis pour Paris. En arrivant, je me rendis chez la princesse de la Trémouille, qui m'avait fait prier de me rendre chez elle à mon arrivée. Son mari, nommé major général des armées de l'Ouest, était parti avec le duc de Bourbon, que le Roi venait de nommer son généralissime dans ce pays fidèle. Mme la princesse me mit au fait de beaucoup de choses que j'ignorais dans ma province de Picardie. Elle me dit entre autres choses qu'elle n'avait point grande confiance dans M. M..., ancien chef d'état-major de Bourmont, dont je n'ai déjà que trop parlé..... Je lui répondis :

« Madame, vous confirmez l'idée que j'ai toujours eue de cet homme depuis que je le connais. Mais il a su si bien s'emparer des esprits, que je me suis vu contraint de renfermer mon opinion en moi-même; c'est l'homme des circonstances. »

Elle me fit part des projets que l'on avait, et me témoigna tout le plaisir qu'elle éprouvait de me voir retourner dans un pays où j'avais laissé une aussi bonne réputation.

En sortant de chez elle, j'allai chez le chevalier de Chappedelaine, ancien adjudant général de notre armée. Après les premières explications, il m'offrit une place dans sa voiture, pour partir.

« Mais, me dit-il, je dois vous prévenir que vous voyagerez avec M. M..., à qui j'ai promis également une place.

— Peu m'importe, répliquai-je, avec qui je partirai; l'essen-

[1] Napoléon quitta l'île d'Elbe le 27 février 1815, et arriva à Paris le 20 mars.

tiel est de nous rendre à notre poste. Quoique je n'aie point pour lui une grande estime, je saurai vaincre ma répugnance, dès qu'il s'agit du service de la cause du Roi; il pourra m'en coûter pour dévorer mon état de contrainte, mais que cela ne vous inquiète pas. »

Le jour et l'heure du départ arrêtés, Chappedelaine envoya sa femme chez M. M..., pour le prévenir de notre détermination. Voici ce qu'il répondit à cette dame, et on aura peine à le croire de la part d'un homme qui s'est toujours targué de son vendéisme :

« Mais, madame, dit-il, je suis indécis; on ne sait point comment tout ceci tournera; je voudrais préalablement être commissionné, parce qu'alors, quelque chose qui arrive, je pourrais trouver à me faire reconnaître dans mon grade, et poursuivre ma carrière. »

Mme de Chappedelaine nous ayant rapporté sa réponse, nous nous décidâmes à partir le lendemain, laissant à Paris cet homme qui était déjà choisi par l'ex-ministre Fouché pour jouer le rôle que son honorable patron s'était proposé de jouer lui-même ensuite dans les affaires de la Vendée, qu'il parvint, par l'entremise de ce..... Vendéen, à paralyser sur tous les points. Depuis, M. M... a fait amende honorable, en disant qu'il avait été trompé. Mais son devoir lui commandait de venir se battre [1] dans nos contrées, et non pas de

[1] Il résulte de la déposition du baron de Bordigné, citée par Crétineau-Joly, que M. de Malartic lui déclara au Mans être résolu, si sa mission de pacification n'aboutissait pas, à venir « rejoindre ses anciens camarades de la Vendée ».

De plus, nous devons faire connaître l'attestation suivante, dont nous possédons l'original, et qui émane du général vendéen d'Andigné :

« Je soussigné, certifie sur mon honneur que M. le vicomte de Malartic, « maréchal de camp, lorsqu'il se présenta à la Pouëze, le 8 juin 1815, avec « M. Victor de la Béraudière, l'un et l'autre chargés de paroles de paix de la « part du gouvernement, me déclara formellement, ainsi que M. Victor de la « Béraudière, que si les chefs des armées royales des provinces de l'Ouest

ıdre le rôle incertain d'un négociateur, et de se mettre à
iscrétion d'un Fouché, qui aurait joué cent personnes aussi
ıtes que lui en politique. Et c'est à l'influence d'un régi-
, odieux à tous les royalistes, que se soumet cet homme,
n'ignorait pas que, pendant vingt ans, les échafauds avaient
dressés par ce ministre, ex-jacobin, dont les fusillades
ètes avaient éclairci les rangs des amis de la Monarchie.
voilà pourtant où ont abouti ces ménagemens, ces cor-
ondances particulières, que cet officier entretenait avec
ché et son secrétaire général Desmarest [1], oratorien.....

ɜaient convenable de continuer les hostilités, ils viendraient sur-le-
mp se réunir à nous. M. le vicomte de Malartic me dit que dans ce cas
rendrait le commandement du département de la Mayenne que je lui
is, et M. Victor de la Béraudière qu'il irait rejoindre M. le comte
.utichamp.

« Angers, ce 31 juillet 1813.

« Le chevalier D'ANDIGNÉ. »

ous avons démontré (page 304, note) que Desmarest n'avait jamais appar-
à la Congrégation de l'Oratoire : cette épithète d'*ex-oratorien* était du
appliquée couramment et souvent à faux, d'après M. le comte A. DE
r, aux amis de Fouché.

AINNE, dans *Les hommes illustres du département de l'Oise* (Beauvais,
, dit que Desmarest « fut d'abord chanoine de la cathédrale de Chartres ».
une erreur qui a été reproduite par le *Dictionnaire* de LAROUSSE, et que
it l'examen des archives ecclésiastiques du diocèse de Chartres.

Biographie de la police en France, par SAINT-EDME (Paris, 1829), con-
à Desmarest un article où il est affirmé qu'« après avoir fait ses études
collége Duplessis, il se destinait à l'état ecclésiastique. Sans les événe-
ıs de 1789, il serait peut-être aujourd'hui dans quelqu'une de nos pa-
ses... Il épousa une demoiselle de Neufchâtel ».

ımarest épousa Mlle Lardy, née à Lausanne, et protestante, fille dé
ardy, employé de l'administration militaire, à Annecy. La sœur de
Lardy devint Mme de Fésigny.

st donc une pure légende qui a fait de Desmarest le mari d'une ancienne
ıuse.

st possible que Desmarest se soit destiné à l'état ecclésiastique ; nous ne
issons aucune pièce qui établisse ni infirme le dire de Saint-Edme. Des-
t s'engagea à l'âge de vingt-huit ans, en 1792, et la période de sa vie qui
d de la fin de ses études jusqu'à son enrôlement reste enveloppée d'obs-
.

Cette idée-là seule est révoltante. Correspondre et avoir affinité avec des personnes aussi monstrueuses, et oser se dire royaliste! Je sais qu'en 1814, cet....., qui veut toujours jouer un rôle de circonstances, s'est montré dans Paris au milieu des Royalistes; mais, en 1815, il a été envoyé au nom du Roi, par Fouché, pour paralyser nos armées vendéennes, auxquelles son nom et sa personne sont venus en horreur [1]. Cette perfide

[1] On ne peut malheureusement contester le résultat fatal de la mission qu'acceptèrent MM. de Malartic, de la Béraudière et de Flavigny près des chefs vendéens.

Fouché, jouant double jeu, persuada à Malartic, dont le royalisme est à l'abri de toute suspicion, quoi qu'en dise Tercier, qu'il travaillait lui-même pour le Roi : il était nécessaire, affirmait-il, d'empêcher la Vendée de s'insurger, car Napoléon, avant d'en venir aux mains avec la coalition européenne, aurait le temps de noyer dans le sang le soulèvement des pays royalistes, et l'intérêt bien entendu de la monarchie exigeait le *statu quo*. Près de Napoléon, Fouché faisait valoir son habileté à étouffer une insurrection d'autant plus dangereuse qu'elle se produisait à la veille d'une campagne d'où le sort de l'Empire dépendait.

Le but poursuivi par Fouché fut atteint. On attendit, on négocia, on discuta, les dissensions éclatèrent, et, en fin de compte, Louis de La Rochejaquelein paya de sa vie les fautes commises.

A la seconde Restauration, MM. de Malartic, de la Béraudière et de Flavigny furent violemment attaqués au sujet de leur mission, notamment par le général comte d'Ambrugeac, dans un *Mémoire* qu'il dédia à *Monsieur*, comte d'Artois. Ce dernier écrit tendait à réfuter le rapport que MM. de Marlatic et de Flavigny avaient adressé au roi Louis XVIII, en justification de leur conduite.

M. de Malartic, qui commandait alors le département du Nord, demanda l'autorisation de répondre aux assertions de M. d'Ambrugeac. Cette autorisation lui fut refusée par une lettre du ministre de la guerre, en date du 16 août 1816, où il est dit que le « libelle » de M. d'Ambrugeac, « apprécié à sa juste valeur », a été supprimé par la police, et que *Monsieur* « a désavoué toute espèce d'assentiment qu'on aurait voulu lui prêter à la publication de cet écrit ». Ajoutons que, dans une lettre adressée à M. de Malartic, le 18 octobre 1816, par le duc de Fitz-James, nous lisons ceci : « Vous savez, mon cher, que « vous avez entre les mains de quoi vous justifier, aux yeux de *Monsieur*, des « inculpations les plus graves, je l'ai même pressenti à cet égard, mais ce sont « de ces choses qu'il ne faut pas révéler à demi, de peur d'en affaiblir l'effet. « Si j'ai un conseil à vous donner, et j'espère que vous le recevrez comme « d'un ami, c'est de vous maintenir dans la sage mesure où vous vous êtes « tenu jusqu'ici, de ne pas répondre au libelle, et surtout de ne jamais publier « ce que vous m'avez montré. Ce sont les parties honteuses du royalisme, il

paralysation a été la cause de la mort du brave La Rochejaquelein et de celle du comte de Suzannet. Ce sont les relations antécédentes que cet homme avait eues avec Fouché qui ont déterminé ce ministre rusé et pervers à le choisir pour être l'agent utile des iniquités qu'il méditait pour perdre la cause du Roi. Un prince, dit-on, a été lui-même la dupe de ce ministre, avec lequel l'agent en question avait ouvert des conférences secrètes. Au lieu de venir combattre, il va auprès des chefs négocier leur déshonneur, en les engageant de la part de ce régicide à ne point prendre les armes, et force les armées vendéennes à rester deux mois dans l'inaction. La Bretagne, seule des provinces de l'Ouest, ne se laissa point séduire; et si le sieur M... eût mis les pieds dans ce pays, il y eût été arrêté et fusillé sur-le-champ. Les ordres étaient donnés à son sujet; il en fut prévenu. Il écrivit au général Sol de Grisoles pour lui demander une entrevue. Celui-ci ne daigna pas lui répondre.

. . . . . .

Je partis de Paris avec Chappedelaine et M. de Baye. J'avais reçu des instructions particulières pour, dans ces pays, m'aboucher avec les généraux et préfets des départemens. Arrivés au Mans, nous y trouvâmes les esprits généralement bien disposés. Je partis le soir pour Angers, afin d'aller prendre des instructions auprès du duc de Bourbon, que Sa Majesté avait nommé son généralissime. Je comptais y trouver le prince de La Trémouille, major général, à qui j'étais chargé de remettre cinquante-deux mille francs en or. Mais il était parti pour Rennes. Je devais, dans le cas où je ne le trouverais pas, remettre cette somme en dépôt dans

« ne faut pas les montrer à nos ennemis, et surtout il ne faut pas doubler « leurs forces en nous battant entre nous. Ces dernières expressions sont celles « mêmes sorties de la bouche de *Monsieur*. »

L'original de cette lettre est entre les mains de M. le comte G. de Malartic.

les mains du comte de Tocqueville [1], alors préfet à Angers, ce que je fis en effet. Mais, Mme de la Trémouille étant arrivée sur ces entrefaites, et n'ayant point trouvé le prince son époux, se décida à partir le lendemain, et me pria d'aller reprendre l'argent en dépôt, qu'elle porterait elle-même à son mari.

Toutes les têtes étaient dans la plus grande fermentation à Angers. Les officiers vendéens y accouraient de toutes parts, pour y demander des ordres et une destination.

Je fus présenté à Son Altesse Mgr le duc de Bourbon, qui, sur les rapports avantageux qu'on lui avait faits de moi, daigna me dire les choses les plus flatteuses. Je lui demandai des instructions. Le duc me répondit que j'en recevrais quand il aurait pris connaissance de l'état des choses.

Sur le soir, Arthur Guillot de la Poterie, un de mes chefs de légion, arriva du Mans, apportant la nouvelle de l'entrée de Bonaparte dans Paris, le 20 mars. Il y eut de suite un conseil tenu, et le duc se retira sur Beaupréau le lendemain, à cinq lieues d'Angers. Il en partit, deux jours après, pour Nantes, où il s'embarqua.

Dès que j'eus connaissance du départ et de l'embarquement du duc de Bourbon, je présageai aussitôt tous les troubles et les divisions qu'il y allait avoir parmi nous. Pendant mon court séjour à Angers, j'avais été à même de connaître et de bien juger la position où nous allions nous trouver. D'un côté, je voyais dans les esprits les meilleures dispositions à défendre la cause royale. Mais, d'un autre côté, j'avais déjà remarqué les diverses cabales et surtout les ridicules prétentions de nombre de gens faits pour brouiller tout. Chacun se démenait,

[1] Né en 1772, successivement préfet de Maine-et-Loire, de l'Oise, de la Côte-d'Or, de la Moselle et de la Somme, et pair de France, M. de Tocqueville avait épousé une petite-fille de Malesherbes, Mlle de Rosambo. Il mourut en 1856.

s'agitait, pour avoir les premiers postes de l'armée. La jalousie se mit de la partie; personne ne s'entendait.

Au milieu de ce conflit général, je me dis : « Puisque nous n'avons plus de généralissime, la Vendée va voir renaître les mêmes calamités, les mêmes désordres qui l'ont déjà perdue deux fois. Il n'y aura plus le moindre accord. Chacun ne pensera qu'à soi. La discorde va se mettre parmi les chefs, qui, tous, voudront agir indépendamment les uns des autres. Je ne connais que trop les divisions qu'il y a eu autrefois par défaut d'un chef suprême; on ne fera rien de bien. Les gens les mieux intentionnés seront encore victimes de leur zèle et de leur dévouement inutile. Plus d'union, plus d'ensemble à espérer; je vais partir, puisque le duc est embarqué. » Et, sans communiquer mes observations, ni mes intentions, à personne, je revins à Amiens, où mon retour étonna beaucoup de gens auxquels je ne devais de ma conduite aucune explication, que je m'abstins prudemment de leur donner. La suite des événemens qui se sont passés dans ces pays-là a fait voir que j'avais bien jugé. La Vendée fut en proie aux intrigues de tout genre par l'arrivée de l'ambassadeur en titre du perfide Fouché, dont il remplit avec exactitude la mission reçue : son patron lui faisait passer des instructions *ad hoc*.

Ce ne fut qu'au bout de deux mois que les personnes abusées par les faux documens de l'agent du ministre régicide et doublement traître ouvrirent les yeux, gémirent de leur erreur et se déchaînèrent contre l'instrument de la perfidie de Fouché. Le brave général de Suzannet, honteux d'avoir été la dupe d'une telle fourberie, et résolu d'effacer le tort qu'il avait eu d'ajouter foi trop légèrement à des confidences sans garantie, se fit tuer volontairement à la première affaire qu'eurent les Vendéens contre les bonapartistes [1]. Mais, hélas! il n'est point donné à

[1] Le 21 juin 1815, au combat de La Rocheservière.

tout le monde de pouvoir s'immoler pour réparer une faute involontaire, comme le fit le brave Suzannet.

De retour à Amiens, j'y devins l'objet des persécutions des agens du comité de police, qu'avait créé le procureur général La Mardelle[1], et composé en partie d'hommes révolutionnaires, qui agitèrent de me faire arrêter, en accompagnant leurs considérans des termes les plus odieux. J'étais décidé à quitter cette ville, pour me retirer à la campagne et y attendre le résultat de la grande lutte européenne contre la France. Un fonctionnaire public et fort honnête homme vint alors me voir, et m'instruisit de tout ce qui se tramait contre moi.

« Je suis, me dit-il, membre du comité de police. J'ai accepté cette charge pour obliger les honnêtes gens; soyez tranquille, je veille sur votre sûreté, et si on prend quelque détermination à votre égard, je vous promets que vous en serez averti à la minute. »

Je le remerciai sensiblement. La bataille de Waterloo ne tarda point à mettre fin aux alarmes générales.

Le Roi rentra en France. Je n'avais point, avant son départ, obtenu la confirmation de mes titres et de mes droits. Tous les généraux de la Vendée et nombre d'autres officiers avaient reçu les récompenses promises par Sa Majesté en remontant sur son trône. J'étais le seul négligé ou oublié, je veux croire, à cause de mon absence. Fatigué des vaines promesses des hommes et du peu d'intérêt qu'ils me montraient, dans une circonstance surtout où tous les royalistes devaient mettre en commun leurs moyens mutuels pour s'entr'aider, s'obliger, et ne faire qu'une masse d'hommes toujours unis; n'ayant, au contraire, rencontré chez eux qu'un sot égoïsme, je me décidai

[1] Le chevalier, puis baron de La Mardelle, juge titulaire au tribunal de première instance de la Seine et député au Corps législatif, avait été nommé, par décret en date du 2 avril 1811, procureur général impérial à Amiens. Un décret royal, en date du 14 août 1815, remplaça le baron Delamardelle (*sic*) par M. Morgan de Béthune.

à agir par moi-même, et ne voulus plus avoir recours à ceux qui devaient et qui auraient pu, en mon absence, faire réussir mes humbles prétentions. Mes services à la main, je me présentai avec confiance au nouveau ministre de la guerre, le duc de Feltre, qui m'accueillit bien. Son secrétaire général se montra étonné de cet oubli et d'un tel abandon, dont je ne lui dissimulai point les causes, qui n'étaient autres que l'effet d'une honteuse intrigue exercée contre un absent, qui avait mis loyauté et franchise dans la présentation de ses titres et de ses droits aux grâces de Sa Majesté, dont il croyait avoir bien mérité depuis tant d'années de service; je suis enfin parvenu, en 1816, à obtenir mon brevet de maréchal de camp. Le ministre crut devoir, pour réparer les torts que j'avais éprouvés, me nommer à la place de grand prévôt. Celle du département de la Somme m'avait été promise, et j'attendais à Amiens l'expédition de mes provisions, lorsque, à mon grand étonnement, je me vis, dans le *Moniteur,* désigné pour le département du Gers, à Auch, c'est-à-dire à deux cents lieues de chez moi. Comme cette place n'était que temporaire, j'écrivis au ministre que je n'étais point assez riche pour aller me ruiner si loin. Ma femme, d'ailleurs, à cette époque, était tellement malade que c'eût été de ma part un oubli impardonnable des soins et des égards que je lui devais. Je refusai la place.

Le ministre avait demandé pour moi le grade de lieutenant général, et m'écrivit de me rendre, à cet effet, auprès de la commission chargée de la vérification des services, avec ordre de lui faire un prompt rapport. J'allai à Paris et me rendis dans les bureaux de la commission. Mais il ne s'y trouva aucun envoi de lettres ni de demande du ministre, qui, vraisemblablement, en ont été soustraites, comme cela se pratiquait souvent vis-à-vis des royalistes. Et comme alors il y eut un changement de ministre, et qu'il m'aurait fallu faire de nouvelles

démarches pour l'obtention de ce grade, j'y renonçai, parce que mon caractère, incapable de se plier à de nouvelles sollicitations et d'employer les suppliques, aurait eu trop à souffrir de voir rejeter ma pétition. Cette faveur, d'ailleurs, n'ajoutait rien à ma considération personnelle. Je me contentai de la confirmation d'un grade dont j'étais en possession depuis dix-huit ans. Mes services bien vérifiés par la commission, et reconnus au bureau de la Guerre où ils sont déposés, j'ai obtenu le maximum de la pension de retraite de maréchal de camp : on m'a reconnu trente-cinq années de services effectifs et vingt campagnes.

Ceux qui auraient dû me servir ne l'ont pas fait. Quelle en est la raison? je ne le dis pas... Je n'ai eu obligation à personne.

Ici, je termine la tâche que je me suis imposée en entreprenant la rédaction de ces Mémoires. Ce sont des souvenirs écrits que j'ai mis un peu en ordre, pour, dans ma vieillesse, y avoir recours, lorsque je voudrais faire un examen de ma vie. Et, s'il m'arrive quelquefois de les compulser, ce ne sera point pour y chercher les jours de bonheur. Ce serait peine inutile. Mais, en les feuilletant, je me procurerai la consolation d'y récapituler les événemens et les nombreux dangers par lesquels il m'a fallu passer avant de parvenir au port de la tranquillité, et de remercier la divine Providence de ce qu'elle a fait en ma faveur; enfin, et sans me plaindre, d'oublier tout ce que j'ai souffert. Mal passé n'est qu'un songe, dit-on avec raison. Le matelot, après la tempête, n'est plus sensible qu'au plaisir de revoir le beau tems, et court à de nouveaux hasards J'espère n'en avoir plus à courir. Retiré maintenant du tumulte des affaires, je vis isolé, fuyant les grands personnages qui figurent à leur tour sur les tristes débris de la scène du monde. J'ai trop appris à connaître les hommes. Il en est peu dont j'aie eu à me louer. Je ne leur ai jamais fait que du bien quand je l'ai pu, et ils m'ont abreuvé du fiel de leur per-

fidie. Je ne suis cependant point assez injuste pour les comprendre tous dans la même catégorie. Il est encore, pour le bonheur de la société humaine, de ces êtres privilégiés, qui, au milieu de nos troubles politiques et de la corruption générale, ont conservé toute la pureté de l'âme, et des vertus qui se font d'autant plus remarquer qu'elles sont regardées aujourd'hui comme des phénomènes rares. La nature humaine a besoin d'être retrempée pour qu'elle ne périsse pas tout à fait. Dans l'état où la société se trouve actuellement, elle marche rapidement à son déclin. Le luxe, les arts, la mollesse, l'amour immodéré des richesses, l'égoïsme surtout, ce ver rongeur des États, l'abandon de tous les principes religieux et moraux, seuls conservateurs des gouvernemens établis sur la terre, depuis l'origine du monde, et qu'une fausse philosophie s'est plu à détruire dans nos tems modernes, voilà les causes majeures de la prochaine subversion de tous les empires, si la Providence, touchée de tous nos malheurs, n'opère point encore un nouveau miracle en faveur des hommes, comme elle l'a fait à différentes époques. Nous ne serons point témoins, j'espère, de ce grand désastre. Mais nos neveux auront à se débattre encore plus que nous avec les calamités dont sont menacées les générations futures. Ces réflexions paraissent être celles d'un misanthrope. Puissent-elles ne point se réaliser! Mais, encore une fois, la société ne peut être sauvée que par un miracle.

Ces feuilles ne sont point destinées à l'impression. Ceux qui les liront verront qu'elles sont écrites avec trop de sévérité pour les livrer à la censure du public. Je me ferais de nouveaux ennemis, parce qu'on n'aime point la vérité quand surtout elle blesse l'amour-propre. Combien de réputations dont je n'ai jamais été dupe !

Je n'ai jamais visé à d'autre qu'à celle d'homme de bien, et exempt de reproches. Je ne suis point sûr d'avoir réussi. Mais

ma conscience me suffit; et je m'estime heureux de pouvoir dire, comme Nérestan dans *Zaïre :*

J'ai rempli d'un Français le devoir ordinaire.

Ce vers renferme toute ma vie.

Si je n'ai pas mieux fait, j'ose assurer que ce n'est point ma faute, mais bien celle de mes simples moyens, et des circonstances où je me suis trouvé.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1

VILLE DE PHILIPPEVILLE.

EXTRAIT D'UN REGISTRE AUX ACTES DE NAISSANCES.

Le huit novembre mil sept cent cinquante-deux, a été baptisé par moi prêtre-curé soussigné, Claude Augustin, né le même jour, fils légitime de Monsieur Claude Augustin Tercier, aide-major de cette ville, et de Dame Térèse Guillemain, les père et mère mariés ensemble, le parrain Mr Antoine Ignace Aulent au nom de Monsieur Claude Lambinet de la Saudraie, intéressé dans les affaires du Roi, la marraine Dlle Marie Antoinette Dieudonnée Fournier, au nom de Dlle Marie Marthe Tercier, lesquels avec le père et moi ont signé le présent acte.

Signé : AULENT, FOURNIER, TERCIER, GRIMARD, curé.

N° 2

La capitulation de Quiberon est affirmée par un grand nombre de témoignages, parmi lesquels nous citerons les suivants :

« Les deux chefs s'avancent alors l'un vers l'autre, au milieu de

« l'espace laissé libre entre les Républicains de Hoche et les Roya-
« listes de Sombreuil. Les pourparlers durèrent longtemps, et il
« sembla que Hoche voulût favoriser les embarquements... Notre
« jeune et brave chef revint vers nous et nous dit à haute voix :

« Messieurs, j'ai obtenu la vie sauve pour tous, moi seul excepté.
« Que ceux qui n'auraient pas confiance regagnent l'escadre à la
« nage ou autrement, s'ils le peuvent; moi, je reste. » (*Relation du comte Harscouet de Saint-Georges.*)

« Dans cette extrémité, le brave général de Sombreuil, se portant
« seul en avant, cria au général républicain :

« — Faites arrêter vos colonnes et permettez le rembarquement,
« ou je fais commencer le feu, et nous nous défendrons jusqu'au
« dernier.

« — Je ne puis permettre le rembarquement, répondit le géné-
« ral Hoche, qui s'était approché de M. de Sombreuil, mais mettez
« bas les armes, et vous serez traités comme des prisonniers de
« guerre.

« — Même les émigrés? demanda M. de Sombreuil.

« — Oui, répliqua Hoche, même les émigrés, tout ce qui mettra
« bas les armes. Quant à vous, personnellement, général, ajouta-
« t-il, je ne puis rien vous promettre.

« — Je ne demande rien pour moi, répondit aussitôt M. de
« Sombreuil; pourvu que je sauve la vie à mes braves compagnons
« d'armes, je suis content, je mourrai satisfait. »

« Puis revenant à nous :

« Mes amis, nous dit-il, mettez bas les armes, j'ai obtenu une
« capitulation avantageuse, vous serez traités comme prisonniers de
« guerre, même les émigrés. » (T. IX, *Revue de Bretagne et de Vendée : Récit sommaire de la déplorable affaire de Quiberon,* par le chevalier Berthier de Grandry.)

« Une capitulation avait été faite : elle a été violée...

« Arrivé au Fort-Neuf, M. de Sombreuil y réunit les débris des
« différents corps. La corvette anglaise *Lark* vint mouiller tout
« près de la terre, et canonna la colonne du centre; les deux autres
« manœuvraient toujours de manière à nous envelopper. C'est dans
« cette position que M. de Sombreuil s'avança seul vers l'ennemi
« et lui fit signe de la main. La colonne s'arrêta. Le général Hoche
« qui la commandait fit quelques pas, suivi de deux officiers de son
« état-major. M. de Sombreuil, élevant la voix, lui dit :

« Les hommes que je commande sont décidés à mourir sous les « ruines du fort; mais si vous voulez les laisser s'embarquer, vous « épargnerez le sang français. »

« Le général Hoche lui répondit :

« — Je ne puis permettre le rembarquement; mais si vous mettez « bas les armes, vous serez traités comme des prisonniers de « guerre.

« — Les émigrés seront-ils compris dans cette capitulation? « demanda M. de Sombreuil.

« — Oui, dit le général Hoche, tout ce qui mettra bas les « armes. »

« Après avoir ainsi traité de la capitulation, le général Hoche « demanda à M. de Sombreuil son nom, et lorsqu'il l'eut entendu :

« — Quant à vous, monsieur, je ne puis rien vous promettre.

« — Aussi n'est-ce pas pour moi, répondit M. de Sombreuil, « que j'ai voulu capituler; je mourrai content, si je sauve la vie à « mes braves compagnons d'armes. »

« M. de Sombreuil revint au fort et nous dit :

« Messieurs, j'ai obtenu des conditions aussi favorables que les « circonstances le permettaient. Je me suis engagé à faire mettre « bas les armes, posez-les, et qu'on dise à la corvette anglaise de « cesser son feu. » (*Relation de M. de Chaumereix, officier de la marine, échappé des prisons d'Auray,* 1795.)

« Sombreuil convint que tout ce qui était dans la presqu'île « aurait la vie sauve et serait traité comme prisonnier de guerre. » (*Récit de l'évasion d'un officier pris à Quiberon,* par Joseph de Montbron, 1815.)

Le comte *de Puisaye* et le comte *de Vauban,* dans leurs *Mémoires,* nient la capitulation : mais ils manquent d'autorité en la question, s'étant embarqués tous deux avant l'incident final. Tallien, Rouget de l'Isle et les écrivains révolutionnaires la nièrent aussi, et l'on ne saurait s'en étonner.

M. Chasle de la Touche, ancien maire de Belle-Isle en Mer, s'est attaché à réfuter, dans sa *Relation du désastre de Quiberon,* publiée en 1838, le récit de Rouget de l'Isle. Entre autres choses, il rapporte que M. Sévère Leminthier, chef de Chouans, se trouvant, dans une certaine circonstance, en face du général Hoche, qui l'invita à déposer les armes d'une façon définitive, lui répondit :

« Mais quelles garanties aurai-je de ma tranquillité?

« — Ma parole, répondit le général.

« — Serait-ce encore une parole comme celle de Quiberon? » « répliqua M. Leminthier.

« Hoche se couvrit la figure de ses deux mains et resta quelque « temps plongé dans ses tristes réflexions, sans ajouter un seul mot, « préférant accepter ce reproche plutôt que de mentir à sa con- « science, en niant la capitulation. »

M. Leminthier, à l'époque où parut le livre de M. Chasle de la Touche, était retraité comme colonel, et c'est lui-même qui avait raconté le fait à l'auteur.

Plus tard, le général Humbert dit à M. Chasle de la Touche : « Nous pensions tous qu'ils étaient sauvés, les malheureux; mais « Tallien les abandonna, et ils périrent. » M. Letarouilly, ancien directeur des transports militaires de l'armée de Hoche, était présent; il ajouta : « Oui, ils périrent; mais vous savez mieux que « moi, général, que ce n'était pas cela qu'on leur avait promis. « Leur malheur vint de trop de confiance. »

Sombreuil fut envoyé devant la commission militaire présidée par M. de la Prade, chef de bataillon, le 28 juillet, et la commission se sépara en se déclarant incompétente, vu le motif invoqué.

Cette commission fut cassée le jour même et remplacée par la commission Barbarou, qui remplit de suite le mandat sanglant qu'on lui confiait.

C'est à cette commission que Joseph de Broglie jeta cette terrible apostrophe : « Les généraux et les représentants républicains « sont des lâches. Ils ont trompé des Français qui se confiaient « loyalement à leur parole : et vous qui vous dites nos juges, vous « êtes des cœurs sans énergie, car pas un de vous ne doute de la « capitulation! »

« Il faut ajouter foi, dit Crétineau-Joly dans l'*Histoire de la « Vendée militaire,* à des hommes qui, à l'exemple de Kergariou- « Locmaria, ancien capitaine de vaisseau, marchaient par humilité « pieds nus au supplice, et priaient pour leurs bourreaux, tout en « proclamant qu'il y avait eu capitulation; il faut ajouter foi au « marquis de Senneville, qui répondait au négociant Renaud lui « proposant de le faire sauver d'Auray :

« Merci, monsieur, de votre humanité; je suis prisonnier sur « l'honneur, et il y a capitulation. Je me croirais déshonoré si je « doutais de la parole d'un Français. »

« Il faut ajouter foi à La Villéon, lieutenant-colonel de Rohan, « qui, prévenu par des soldats de son ancien régiment d'Anjou, et « pressé par eux d'échapper à la mort qui le menace, leur « répond :

« Je ne puis croire que des officiers français manquent à leur « parole : il y a eu capitulation. »

« De pareils hommes étaient incapables de mentir au moment « de paraître devant Dieu, et en invoquant l'honneur français qu'ils « comprenaient si bien. Il s'en rencontra même qui, pour ne pas « blesser la vérité, refusèrent, comme les jeunes Voludes de Lage, « Lassénie et Hector Boguais, d'accepter le sursis que l'on offrait à « ceux qui déclaraient avoir émigré avant l'âge de seize ans. Plu- « sieurs ne voulurent pas faire cette déclaration, innocent subter- « fuge que les commissions militaires acceptaient avec empresse- « ment et sans examen; ils refusèrent, parce que c'était mentir « à leur conscience; mais ils en appelaient à la capitulation, « et, comme Voltaire, moi, j'en crois des témoins qui se font « égorger. »

Et puis, s'il n'y avait pas eu capitulation, est-ce que ces émigrés, tous d'une bravoure incontestée, n'auraient pas préféré la mort du champ de bataille à une reddition sans condition? Est-ce que les Républicains auraient eu le droit de demander à Sombreuil de faire cesser le feu des Anglais? Est-ce que Gesril de Papeu, après avoir rempli sa mission, serait revenu se constituer prisonnier?

Enfin, des républicains nombreux ont affirmé la capitulation, et le chef de bataillon Douillard, désigné pour faire partie d'une commission militaire, écrivait au général Lemoine cette lettre où il motivait son refus : « Citoyen général, j'aime bien la Répu- « blique. Je déteste les ex-nobles et les Chouans, je les combattrai « jusqu'à la mort; mais sur le champ de bataille j'ai voulu les « épargner. J'ai prononcé avec tous mes camarades les mots de « capitulation honorable. La République ne croit pas devoir « reconnaître le vœu de ses soldats. Je ne puis pas juger ceux que « j'ai absous le sabre à la main. »

Ajoutons en terminant que M. Duruy, dans une étude intitulée *Une page de la vie de Hoche,* et publiée par la *Revue des Deux Mondes* en juin 1884, s'est basé, pour nier la capitulation, sur ce passage d'une lettre adressée par Sombreuil au commandant de la

flotte anglaise : « N'ayant plus de ressources, j'en vins à une « capitulation pour sauver ce qui ne pouvait échapper, et le cri « général de l'armée m'a répondu que tout ce qui était émigré « serait prisonnier de guerre et épargné comme les autres. *J'en « suis seul excepté.* »

Et M. Duruy de déclarer que ce « cri général de l'armée » ne pouvait servir de base à une capitulation, et que Sombreuil ne fait mention ni de Humbert, ni de Hoche, ni d'aucune « condition stipulée ».

Outre que l'origine de cette lettre a été contestée, il semble, en lisant attentivement le passage en question, que la preuve de la capitulation s'y trouve, et très complète. Ces mots : *J'en suis seul excepté*, établissent en effet d'une façon nette qu'il y eut capitulation formelle entre les généraux républicains et Sombreuil ; car la condition formelle et toute spéciale de la mort de Sombreuil n'eût point été imposée par le « cri général de l'armée », par le cri des soldats obéissant à un sentiment de générosité envers les vaincus ; elle ne put l'être que par les chefs de l'armée républicaine, qui espéraient, sans doute, par cette unique exécution, sauver les autres prisonniers.

Le « cri général de l'armée » dut amener la capitulation, et c'est dans cette capitulation que fut stipulé ou accepté le sacrifice de Sombreuil.

N° 3

PREMIER INTERROGATOIRE.

15 thermidor an III. Kerraud en Saint-Pierre Quiberon.

Commission composée de *Antoine* Dubois, chef du bataillon d'Arras, président ; Charles Wable, capitaine d'artillerie ; Nicolas-Alexandre Courtois, sous-lieutenant au 2e bataillon de tirailleurs ; Pierre-Joseph Roty, sergent au bataillon d'Arras ; Pierre Lemaire, caporal-fourrier au 2e bataillon de tirailleurs.

Commission nommée en vertu de l'arrêté du 3 courant.

48. — « A comparu le nommé Claude Augustin Tersier, âgé de quarante ans, natif de Dessoys, pays de Liège, ci-devant économe à la Grenade en Amérique.

Interrogé.	*A répondu.*
S'il a servi en France?	Que non.
Comment il se trouvait dans un rassemblement d'émigrés armés à Quiberon?	Qu'il s'était embarqué pour passer aux Indes Occidentales afin d'avoir son passage franc.
En quel corps d'émigrés il prenait ses subsistances?	Que c'était le colonel du régiment de Damas qui les lui fesait donner de son propre bien, et que jamais il n'a porté les armes.
S'il avait jamais habité la France?	A répondu que non et qu'il n'y avait même aucun lien.

Lecture à lui faite de sa déclaration, y a persisté et a signé :

TERCIER.

(La commission statue en bloc sur les interrogés des 14 et 15 thermidor)... « La commission ordonne que les nommés... Claude Augustin Tercier, âgé de 40 ans, né à Dessoys, pays de Liège... seront détenus provisoirement jusqu'à ce qu'il ait été pris à leur sujet de plus amples informations. »

DEUXIÈME INTERROGATOIRE

Quatrième commission, établie à Auray, cy devant désignée la 1re commission, 5me cahier.

(Cette commission avait été constituée, le 11 thermidor an III, par le général Lemoine, mais sa composition avait été fréquemment remaniée; seul, le capitaine Lalène avait été maintenu.)

« Ce jourd'huy, quatorze fructidor, 3e année républicaine, les

membres composant la commission militaire à Auray étant assemblés au lieu ordinaire de nos séances, à l'effet de continuer notre mission, avons fait comparaître les dénommés cy-après, savoir...

602 Retenu ume prisonnier étranger.

Claude Augustin Tercyer, fils de Guillaume et de Théréze Guillemain, âgé de quarante ans, natif de Daussoy, pays de Liége, économe en Amérique depuis vingt ans.

Interrogé à quelle époque il avait quitté la colonie anglaise, a répondu y avoir dix-huit mois qu'il partit pour venir en Angleterre y rétablir sa santé — de là passant à Hambourg pour des affaires de famille — étant terminées, s'étant embarqué pour repasser à la Grenade, colonie anglaise, au lieu d'aller à cette destination, il fut conduit à Quiberon, où il fut fait prisonnier.

Lecture faite de son interrogatoire, a dit contenir la vérité et a signé :

« TERCIER. »

... — (Après le n° 622, on lit) :

« Et avons fait conduire chez le commandant de la place de Vannes les nommés... Claude Augustin Tercier...

Auray, le 14 fructidor, 3e année républicaine.

DUMENY, LALENE, président; MAILLE, capitaine; LEDOUX, CANIEL, ROUQUEL. »

Note. — Jean-Baptiste Lalene était chef du 1er bataillon du 72e régiment.

N° 4

Le dix-huit décembre de l'année mil sept cent quatre-vingt-dix-neuf.

Nous, généraux et commandans des divisions de l'armée des Chouans, dans les provinces de l'Ouest, réunis au quartier général de Pouancé, après avoir pris connaissance des ouvertures de paix, faites à plusieurs des chefs de l'armée par le général Hédouville, commandant en chef les troupes républicaines dans les provinces de l'Ouest.

Pour manifester le désir que nous avons d'éviter l'effusion du sang français, de mettre un terme aux malheurs de la guerre civile et de concourir autant qu'il peut dépendre de nous à la réunion générale des Français désirée depuis si longtemps et qui peut être regardée dans les circonstances actuelles comme le premier pas vers l'antique bonheur de la France.

Nous déclarons vouloir répondre aux propositions du général Hédouville en lui faisant connaître nos intentions loyales et pacifiques et en donnant notre consentement aux moyens de pacification qui pourront faire le bien-être des départemens qui ont été le théâtre de la guerre, en garantissant pareillement la sûreté des troupes qui ont combattu sous nos drapeaux.

A ces causes, nous notifions la suspension d'armes consentie successivement par plusieurs de nous pour l'ensemble de l'armée et consentons à ce qu'il soit négocié une pacification générale dans laquelle il soit pourvu d'une manière stable et solide à l'exécution des articles suivans.

SAVOIR :

Réponses.	*Demandes.*
ARTICLE PREMIER.	ARTICLE PREMIER.
Le libre exercice des cultes, les églises non vendues mises à la disposition des communes ainsi que les biens curiaux non vendus. La liberté de faire des processions autour de l'église sur le terrain du cimetière dépendant de l'église. Ne point exiger des prêtres aucun serment qu'on n'exige pas des autres citoyens qui ne sont pas fonctionnaires publics.	Que le libre exercice du culte catholique soit assuré aux habitans des départemens de l'Ouest d'une manière fixe et invariable.
Dans le cas où les lois de police qui seront rendues sur le culte seraient en opposition avec les présentes demandes, les départemens de l'Ouest	Que l'existence civile des ministres de ce culte soit pareillement assurée, soit par les avantages que l'humanité, la justice, la convenance réclament en leur faveur, soit par le rapport absolu des lois pénales révolutionnaires et de circonstances qui peuvent les concerner.

Réponses.	*Demandes.*
seront exceptés de leurs dispositions. On ne forcera pas les prêtres de ne dire la messe que les jours de décade, on ne dérangera pas l'ordre des foires pour les remettre aux jours de décade.	
ART. 2. Le choix des fonctionnaires publics appartenant au premier Consul et devant être fait dans les listes départementales et communales, ils seront faits avec l'esprit de justice et d'impartialité qui les dirige.	ART. 2. Qu'aucun pouvoir dans les départemens de l'Ouest, quels qu'en soient la nature et le titre, ne puisse être exercé par aucun des hommes cosmopolites, terroristes, réfugiés, anarchistes et autres ennemis de la tranquillité publique.
ART. 3. La Constitution remplit le vœu de cet article.	ART. 3. Que la sûreté des personnes soit garantie et particulièrement leur domicile reconnu inviolable, que toutes les lois de circonstance ou toute autre disposition quelconque de l'autorité dont l'application tendrait à altérer ce droit sacré, soient considérées comme un acte d'hostilité envers lesdits habitans.
ART. 4. La Constitution remplit le vœu de cet article.	ART. 4. Que l'arrestation d'aucun individu ne puisse avoir lieu que sur l'ordre motivé d'un juge

Réponses.	*Demandes.*
	ordinaire, et d'après les formes voulues par la loi, à laquelle pour cet effet devront être faits les changements convenables et nécessaires.
ART. 5.	ART. 5.
a Constitution remplit le de cet article.	Que personne ne puisse être inquiété pour son opinion, que la manifestation publique et dangereuse qui en serait faite soit seulement l'objet des lois de simple police, et que les délits qui en seraient résultés ne puissent jamais être punis de la peine de mort, excepté dans le cas où, par leur nature, ils rentreraient dans la classe des délits criminels ordinaires.
ART. 6.	ART. 6.
a Constitution, etc.	Que tous les tribunaux extraordinaires et hors de la loi, tels que commissions militaires, conseils de guerre, ne puissent sous aucun prétexte être établis dans les départemens de l'Ouest, et que nul habitant, pour quelque raison que ce soit, ne puisse être soustrait à la juridiction de ses juges naturels sur les lieux.
ART. 7.	ART. 7.
a Constitution, etc.	Que la voie d'appel dans tous les jugements de délits quel-

Réponses.	*Demandes.*
	conques qui entraînent des peines afflictives ou infamantes soit accordée à tout habitant mis en jugement.
ART. 8.	ART. 8.
On doit attendre cette réforme des vues bienfaisantes du gouvernement.	Que le régime des prisons soit totalement réformé d'une manière plus conforme à la justice et à l'humanité.
ART. 9.	ART. 9.
La Constitution, etc.	Que les autorités administratives, quelles qu'elles soient, ne puissent en aucun cas prononcer aucune peine, même de détention ou d'amende pécuniaire, sauf à elles à en poursuivre le jugement près des tribunaux ordinaires, d'après la forme juridique et dans les cas prévus par la loi.
ART. 10.	ART. 10.
La Constitution, etc.	Que l'appel aux tribunaux des décisions rendues par les dites autorités administratives, qui seraient en opposition avec les droits de liberté, sûreté, et propriété des personnes garanties par la loi, soit accordé aux dits habitants, et que le dit appel suspende toute exécution jusqu'à jugement définitif.

Réponses.

ART. 11.

Il ne sera établi aucune distinction entre les citoyens pour la délivrance des passeports, et le gouvernement fera sans doute ce qui sera le plus avantageux à cet égard pour accorder l'intérêt général et les intérêts particuliers.

ART. 12.

Il y a des observations particulières sur cet article.

Demandes.

ART. 11.

Que les lois concernant les voyageurs et particulièrement celles relatives aux passeports qui gênent ou restreignent la liberté de voyager, soient réformées, et que les règlements qui seront faits à ce sujet soient communs à tous les habitans, sans qu'il puisse être établi aucune distinction entre eux, sous quelque prétexte que ce soit ou que ce puisse être.

ART. 12.

Que les listes des émigrés dressées jusqu'à ce jour des départemens de l'Ouest et dont on s'est servi pour proscrire et persécuter un nombre infini d'habitans non émigrés soient réformées, et qu'en conséquence soient rayés des dites listes :

1° Ceux qui de notoriété publique y ont été inscrits à faux, sans qu'ils aient à fournir de nouvelles preuves; 2° Ceux à qui on aurait contesté la résidence à raison des troubles, dès que les dits particuliers fourniront pour les intervalles qui ont séparé les reprises d'armes, les certificats des autorités administratives si elles étaient rétablies sur les lieux, et pour la

Réponses.	*Demandes.*
	durée des hostilités, les certificats de commandans sous les ordres desquels ils ont servi, sans qu'aucune des formalités requises par les lois ne puisse être exigée sur les certificats de résidence.
ART. 13.	ART. 13.
Il y a des observations particulières sur cet article.	Que les mêmes formalités et dispositions soient appliquées à tous ceux domiciliés des autres départemens qui ont été sur des listes d'émigrés à raison des troubles de l'Ouest, et que la jouissance de leurs biens leur soit rendue provisoirement à tous.
ART. 14.	ART. 14.
Le gouvernement fera reviser et annuler les jugements des individus qui sont dans ce cas, et les tribunaux feront à cet égard tout ce qui sera juste.	Que tous jugements intervenus et à intervenir contre les habitans du département de l'Ouest, pour raison de leur opinion, et par suite d'événements révolutionnaires, soient déclarés nuls et comme non avenus, et qu'ils aient la faculté de recouvrer leurs biens et leur domicile.
ART. 15.	ART. 15.
Cette demande rentre dans la précédente.	Qu'il soit accordé au copropriétaire avec la République la jouissance provisoire des biens

Réponses.	*Demandes.*
	indivis entre eux et elle, jusqu'à partage définitif.
ART. 16.	ART. 16.
Les consuls ayant l'initiative de la proposition des lois, ces lois étant discutées alternativement dans le Conseil d'État et au Tribunat et ensuite adoptées ou rejetées sans discussion par le Corps législatif, elles seront basées toutes pour les plus grands avantages de la France et du peuple.	Que la sûreté des obligations et des transactions civiles ne soit plus altérée par aucune loi sur les émigrés, et qu'au contraire toutes les dispositions qui y seraient opposées soient rapportées et remplacées par celles qui peuvent en assurer l'exécution.
ART. 17.	ART. 17.
Les consuls prendront certainement des mesures pour que les lois fiscales ne puissent recevoir aucune extension qui soit injuste et au détriment des particuliers.	Qu'il soit fait sur les droits d'enregistrement les changemens que la justice réclame, en rétablissant à la place de la proportion fictive la proportion réelle qui doit exister entre les droits perçus et les objets qui y sont soumis.
ART. 18.	ART. 18.
Les administrations locales étant simplifiées, les sols additionnels suffiront sûrement aux frais qu'elles entraînent. Nul ne sera imposé aux impositions mobilières et somptuaires s'il n'est pas prévu par la loi.	Que les impositions connues sous le nom de charge locale soient diminuées, et qu'il soit remédié à l'abus qui résulte de la nécessité où sont les administrations de répartir des sommes fixes pour des impositions mobilières ou somptuaires, lors même qu'il n'y a pas lieu à leur application.

Réponses.

ART. 19.

Le gouvernement proposera les lois et fera sûrement les règlemens nécessaires pour que cet article ait généralement son exécution.

ART. 20.

Le gouvernement, voyant dans l'exécution de cet article le bien-être des gouvernés, y accédera autant qu'il le pourra.

ART. 21.

Les départemens de l'Ouest seront soumis aux lois générales des impositions.

La taxe de gens (le quart des impositions) ne sera perçue que du jour où les contributions commenceront à se percevoir pour l'an VIII.

Demandes.

ART. 19.

Que les arrondissemens compris dans les départemens de l'Ouest qui se trouvent en impositions foncières au delà du taux fixé par la loi, obtiennent le dégrèvement qui leur est dû; que pour cet objet il soit procédé de suite aux vérifications nécessaires, et que ce dégrèvement soit précompté dans le payement de l'imposition de l'année suivante.

ART. 20.

Que pour suppléer à la rareté du numéraire qui se fait sentir de plus en plus dans les dits départemens, une portion des impositions qui y sont levées soit employée aux dépenses publiques que réclament les besoins du pays.

ART. 21.

Qu'il ne puisse être perçu sur les dits habitans aucun emprunt ou autre imposition en remplacement, mais que toutes les contributions extraordinaires de cette nature soient purement volontaires et ne puissent sous aucun prétexte être l'objet d'une contrainte.

Réponses.

ART. 22.

s consuls pourraient dési-
un port dans la douzième
on militaire et un dans la
ème où les bâtiments
es seraient admis et joui-
t de la liberté du com-
e, sauf les prohibitions
écessitent l'état de guerre
vantage des manufactures
nales.

ART. 23.

gouvernement donne
ellement des preuves de
llicitude et de sa justice en
nt rapporter successive-
t les lois destructives de la
té civile, et on peut être
é qu'à cet égard il ne lais-
pas son ouvrage imparfait.

Demandes.

ART. 22.

Que l'agriculture et le commerce soient protégés et encouragés, et que le gouvernement fasse jouir dès ce moment, et autant que les circonstances peuvent le permettre, les villes maritimes des départemens de l'Ouest, ou au moins quelques-unes d'elles, des avantages du commerce extérieur, tels qu'elles en jouiront si la paix générale avait lieu, et qu'à cet effet il soit fait un règlement pour leur procurer cet avantage d'où dépend la sortie des denrées si abondantes dans le pays et l'introduction de celles qui y manquent.

ART. 23.

Que les lois du 3 brumaire, 19 fructidor, celles concernant les étrangers et autres lois et dispositions semblables tendant à priver une portion quelconque des habitans des droits et avantages communs à tous, soient de suite rapportées, et que celles qui dans la suite pourraient être rendues dans le même esprit ne puissent être considérées comme des actes d'hostilité contre les dits habitans.

Réponses.	*Demandes.*
ART. 24.	ART. 24.
La réponse à l'article précédent est applicable à celui-ci; quant aux tribunaux, la bonne composition en sera assurée par les formes que la Constitution prescrit pour le choix des juges.	Que la justice distributive entre les habitans ne soit plus continuellement entravée et rendue incertaine par les lois révolutionnaires ou de circonstance qui y sont appliquées, mais qu'elles soient remplacées par des lois qui fixent d'une manière stable, claire et précise les droits que les particuliers peuvent exercer les uns à l'égard des autres, et qui suppléent aussi à l'organisation vicieuse des tribunaux actuels.
ART. 25.	ART. 25.
Les habitans des départements de l'Ouest où les troupes ont retardé le payement des contributions ne les acquitteront qu'à compter du jour où les présentes conventions seront arrêtées et signées. Toutes les impositions de l'an VIII• et des années antérieures qui sont arriérées ne seront exigibles que lorsque le commerce et l'agriculture seront en pleine vigueur. Toutes les réquisitions de numéraire et de denrées faites depuis le commencement de l'an VIII•, soit par la République, soit par les Chouans, et dont les preuves pour ces der-	Que les denrées, prix de ferme, taxe militaire et autres contributions perçues pour l'entretien de nos troupes, ne puissent en aucun cas être répétés vis-à-vis des fermiers qui ont été contraints de les délivrer soit par les receveurs du gouvernement, soit par les acquéreurs ou autres propriétaires quelconques, mais que les quittances et reçus en soient imputés pour payement pour ce pour lesquels ils auront été donnés sur le prix des jouissances échues le premier novembre 1799 et six premiers mois suivans.

Réponses. *Demandes.*

niers seront assujetties à des conventions particulières pour en éviter l'abus, seront reçues en déduction des contributions de l'an VIII^e^, qui auraient dû être payées à compter du 1^er^ brumaire jusqu'au jour où ces conventions seront signées. L'excédent sera divisé par tiers; le premier tiers sera reçu pour comptant en déduction des impositions dans l'an VIII^e^, le second en l'an IX^e^, et le troisième dans l'an X^e^.

Seront considérés comme départemens troublés :

Le *Morbihan,* les *Côtes-du-Nord,* l'*Ille-et-Vilaine,* la *Loire-Inférieure,* la *Vendée,* les *Deux-Sèvres,* la *Mayenne, Mayenne-et-Loire,* la *Sarthe,* l'*Orne,* le *Calvados* et la *Manche.*

Les parties de ces départemens où les impositions ont été perçues seront exceptées de ces dispositions, et cependant les réquisitions d'argent et de denrée qui auraient pu être faites dans ces parties par les insurgés seront reçues aussi en déduction de contributions.

Des réquisitions seront aussi reçues en déduction des impositions dans les départemens du Finistère, d'Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, où les impositions ont été constamment acquittées.

ART. 26.

Il sera de même des redevances d'individus à individus.

ART. 26.

Que la même disposition ait son effet des sous-fermiers aux

Réponses.	*Demandes.*
	fermiers principaux et généralement entre tous particuliers.
ART. 27.	ART. 27.
La réponse à l'article 25e satisfait celui-ci.	Que l'arriéré des impositions de l'an VIIe et moitié de celles de l'an VIIIe consommées par nos troupes, quoique le compte n'en ait pas été réglé, ne soient pas répétés sur les contribuables des départemens de l'Ouest.
ART. 28.	ART. 28.
Il est de l'intérêt du gouvernement de ne pas faire de réquisitions de denrées qui soient désastreuses dans leur mode et par les abus qui en résultent. Les troupes seront nourries d'après des marchés passés avec des entrepreneurs ou des régisseurs.	Que dans aucun cas et sous aucun prétexte les troupes républicaines ne puissent jamais vivre à discrétion dans les campagnes ni même par anticipation sur aucun des revenus publics dans les départemens de l'Ouest.
ART. 29.	ART. 29.
Tous les individus qui ont été pris les armes à la main ou qui ont été arrêtés pour leurs intelligences avec les Chouans et qui sont traduits à des tribunaux civils ou militaires pour ces seuls faits seront remis en liberté immédiatement après le licenciement des insurgés. Nul Chouan ne pourra être poursuivi pour aucun des faits antérieurs à la pacification et	Qu'il ne puisse être donné aucune suite aux actes judiciaires, civils, militaires et autres quelconques qui ont eu lieu pendant la reprise des armes et les précédentes; qu'il soit à cet effet expressément défendu à tous tribunaux de recevoir aucune plainte à l'occasion d'aucun desdits actes contre ceux qui les auraient exercés à tel titre que ce soit.

Réponses.

qui se seront passés pendant la reprise des armes.

ART. 30.

Aucun individu qui aura le droit de rester en France ne sera arrêté ny inquiété dans ses propriétés pour raison des événemens passés.

ART. 31.

Ce doit être l'effet d'une bonne police.

ART. 32.

La pacification acceptée, les Chouans rentrés jouiront des droits communs à tous les citoyens sans aucune exception.

ART. 33.

Licencier tous les rassemble-

Demandes.

ART. 30.

Qu'aucune loi ou acte du gouvernement ne puisse, même par mesure de sûreté générale, inquiéter dans sa personne ou dans ses propriétés aucun habitant des départemens de l'Ouest pour raison des événemens passés.

ART. 31.

Que tous propos, insultes, menaces et autres actes tendant à provoquer lesdits habitants qui ont concouru aux hostilités soient punis et réprimés.

ART. 32.

Que la pacification étant acceptée, l'autorité administrative de chaque commune soit tenue de délivrer sur-le-champ aux particuliers qui ont servi dans nos troupes les passeports, sûretés et papiers nécessaires pour qu'ils puissent vaquer avec sécurité à leurs affaires sans être en aucun cas tenus à plus de formalités que les autres habitans.

ART. 33.

Que tous les habitans des

Réponses.

mens de Chouans, désarmer les compagnies formées de gens sans aveu et qui n'ont pris les couleurs d'un parti que pour piller avec impunité.

Défense à tout individu qui ne fait pas partie de la force armée de sortir de sa commune avec un fusil.

Désarmement de tout individu qui contreviendrait à cette défense.

Désarmement général de toute commune dont les habitans auraient formé un rassemblement en armes. Le désarmement ne pourrait être ordonné que par le gouvernement ou par le général en chef, d'après des preuves et non des préventions.

Faire au surplus tels règlemens de police propres à assurer la tranquillité des campagnes et dont l'exécution serait uniquement confiée aux troupes républicaines.

ART. 34.

Les colonnes mobiles étant le sixième de la garde nationale, elles ne peuvent être supprimées; il est de l'intérêt du gouvernement de licencier les compagnies franches, excepté celles qui sont spécialement attachées au service des côtes.

Demandes.

départemens de l'Ouest soient maintenus dans le droit de conserver leurs armes dans l'intérieur de leur maison sans que sous aucun prétexte ils puissent en être dépouillés ou être inquiétés même pour celui des hostilités.

ART. 34.

Qu'aucun habitant des départemens de l'Ouest ne puisse être en aucune manière assujetti aux lois de la réquisition, conscription, et autres levées militaires; qu'il ne soit plus à l'avenir créé de colonnes mobiles, franches, ou sous toute

Réponses.	*Demandes.*
Il ne sera fait dans les départemens troublés de l'Ouest et dans le Finistère que des enrôlemens volontaires.	dénomination frustratoire de cette disposition.
ART. 35.	ART. 35.
Les Chouans habitans des départemens non troublés attendront des congés limités de neuf mois pour retourner dans leur domicile. Le gouvernement pourra faire prolonger des congés s'il le juge nécessaire et s'ils se conduisent bien dans leurs communes.	Que les mêmes conditions et exemptions ayent lieu à l'égard des habitans des autres départements qui ont servi dans nos troupes et qui se sont fixés dans ceux de l'Ouest.
ART. 36.	ART. 36.
Il serait impolitique de faire à cet égard aucune loi ou règlement particulier aux seuls départemens de l'Ouest.	Que pour rendre à l'agriculture et aux fabriques l'activité qu'elles ont perdue, faute de bras, tous les habitans des départements de l'Ouest enrôlés dans les troupes de la République, soit comme réquisitionnaires, soit comme conscrits ou autrement, soient licenciés et renvoyés à leurs travaux sur la demande qu'ils en feront.
ART. 37.	ART. 37.
Le gouvernement est trop intéressé à la bonne composition de la gendarmerie pour ne pas faire tous les règlemens qui y contribueront et qui régleront son service.	Que la police militaire des campagnes dans les départemens de l'Ouest soit confiée à des habitans choisis, que le service de la gendarmerie soit fixe et limité, que son organi-

Réponses.

Demandes.

sation actuelle, sa composition surtout, source d'abus et de vexations, soit réprimée, et qu'il soit pourvu par un nouveau règlement à la sûreté des villes, des campagnes et des grandes routes, dont l'attribution doit être distincte.

ART. 38.

Le gouvernement maintiendra les articles qu'il consentira, et il ne sera fait aucune loi d'exception défavorable aux habitants de l'Ouest.

ART. 38.

Que les articles qui seront consentis et arrêtés ne puissent sous aucun prétexte être modifiés, suspendus ou annulés, et qu'il ne puisse en aucun cas être porté aucune loi d'exception défavorable aux habitants de l'Ouest.

ART. 39.

Tous les articles consentis par le gouvernement seront basés sur des arrêtés particuliers des consuls, qui en assureront l'exécution par des ordres qu'ils feront donner.

Le général Hédouville usera de toute l'autorité qui lui est confiée pour en assurer l'exécution en ce qui le concerne.

ART. 39.

Que l'exécution de l'ensemble desdits articles soit assurée :

1° Par l'abolition pleine et entière de toute loi qui y serait contraire;

2° Par un acte de l'autorité législative, scellé et promulgué par le pouvoir exécutif dans les formes accoutumées, envoyé officiellement à tous les départemens de la France pour y être publié et enregistré comme loi d'État;

3° Par les sûretés que devra donner le général Hédouville, au nom des troupes qu'il com-

Demandes.

mande, pour l'exécution des articles qui pourraient exiger des délais.

Lesquels articles seront la base des instructions données aux commissaires chargés de négocier ladite pacification, soit qu'elles soient données au nom de l'armée ou par chaque commandant au nom de la division qu'il commande, avec la clause expresse, dans tous les cas, que les conditions réglées et convenues au nom d'une des divisions de l'armée n'auront leur effet plein et entier qu'autant qu'elles auront été consenties par toutes les autres divisions.

ARTICLE ADDITIONNEL.

Que tous les mécontens des départemens du midy qui ont combattu ainsy que ceux de l'ouest contre la tirannie et l'oppression soient admis à jouir du bénéfice de cette déclaration et de l'arrangement qui en sera la suite.

Ainsi arrêté par les généraux en chef et sous-officiers supérieurs de l'armée chouane des provinces de l'Ouest, réunis en conseil général à Pouancé, lesdits jour et an que dit est.

Signé :

GRELIER, le chevalier D'ANDIGNÉ, GEORGES, FROTTÉ, Constant

DE SUZANNET, le comte DE BOURMONT, LA PRÉVALAYE [1], Joseph DE LIMOÉLAN [2], TERCIER, CHETOU, comte D'AUTICHAMP, LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ [3], le chevalier DE LA BOUCHETIÈRE, SOYER [4], LÉPINE dit Auguste [5], Victor DE LA BÉRAUDIÈRE [6], BARBOT [7], vicomte D'AUTICHAMP, le chevalier DE TURPIN DE CRISSÉ [8], PLAULLIER, PALIERNE [9], TERRIEN [10], le chevalier GRELIER DU

[1] Marquis de la Prévalaye, né à Rennes, officier avant la Révolution, vice-président de la commission intermédiaire royaliste de Rennes. Arrêté en 1798, il recouvra bientôt la liberté. Il commandait, en 1797, le territoire de la Haute-Bretagne.

[2] Joseph de Limoëlan, dont le père avait été condamné à mort comme complice de La Rouërie, fut aide de camp de ce dernier : en 1799, sous le nom de *Pour le Roi,* il réorganisa la Chouannerie dans les environs de Fougères, où commandait auparavant de Boisguy, alors prisonnier à Saumur. Il fut compromis dans l'affaire de la Machine infernale.

[3] Président du conseil militaire de l'armée du Centre.

[4] *Soyer aîné,* fils d'un cultivateur des environs de Vihiers, fit toutes les guerres de la Vendée, d'abord sous Bonchamp; passa la Loire et finit par être major général de l'armée de Stofflet. — La Restauration le fit chevalier de Saint-Louis et maréchal de camp, et lui conféra des lettres de noblesse.

[5] *Lépine,* dit *Auguste,* né à Falaise, officier avant la Révolution et émigré, fut condamné à la déportation par la commission militaire de Caen, dans le courant de 1797. Comme on le conduisait à l'île d'Oléron, il fut délivré en route, près de Beaumont-le-Vicomte, par un corps de chouans, commandé par Charles Boudet. Lépine devint ensuite chef de division dans l'armée de Bourmont.

[6] *V. de la Béraudière* servait dans l'armée de Suzannet.

[7] *Barbot,* des environs des Herbiers. Ils étaient deux frères de ce nom : l'aîné fut attaché à l'état-major de Stofflet, se fit recevoir notaire après la pacification, et d'après la *Revue du bas Poitou* (1re livraison de la 3e année), n'aurait pas pris part à l'insurrection de 1799; il fut fait chevalier de Saint-Louis par la Restauration. — Le jeune prit part à toutes les guerres de la Vendée.

[8] *Le chevalier de Turpin de Crissé* organisa le canton de Segré, dont il devint commandant, et écrivit une lettre menaçante au général Hoche lors de l'arrestation de Cormatin. Membre du conseil supérieur de l'armée de Scépeaux. En 1815, il reprit les armes.

[9] *Palierne,* d'une bonne famille des environs de Nantes. Il fut initié aux projets de La Rouërie et tenta en vain de soulever le pays nantais. Il rejoignit ensuite le général Stofflet et devint membre du conseil militaire de l'armée d'Anjou et Haut-Poitou. Il prit part à la Chouannerie et aida Scépeaux à travailler le pays qui s'étend entre Angers et Nantes. A l'avènement de Napoléon, il fut inquiété et emprisonné.

[10] Terrien, chef de chouans, membre du conseil militaire des armées de Bretagne.

Fougeroux [1], de Rosmorduc, le chevalier de la Nougarède [2], de la Volvenne, Huchet de Cintré, Ménard, le comte de Chatillon, général en chef, président du Conseil, et de Kainlis, major général, secrétaire du Conseil.

Pour copie.

Signé : Hédouville.

N° 5

Le vingt sept mai mil huit cent sept à midi en la maison commune d'Amiens, pardevant nous adjoint soussigné, sont comparus pour contracter mariage Monsieur *Claude Auguste Tercier,* ancien chevalier de l'ordre Royale et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine d'Infenterie natif de Philippeville departement des Ardennes; fils majeur et légitime des defunts Claude Augustin Tercier, chevalier de l'ordre Royale et militaire de S[t] Louis, aide major des villes de Phillippeville et Bergue Saint Vinox et de dame Terèse Guillemain, demeurant ledit Tercier fils a Amiens grande rue Saint Denis d'une part. Et demoiselle *Jeanne Aimable le Picart de Milencourt,* ancienne Lectrice de Madame Sophie de France, native d'Amiens fille majeure et légitime des défunts Charles Gaspard le Picart de Millencourt et de Mari Louise Aimable le Sieure de Croissy, demeurant la ditte le Picard de Millencourt a Amiens rue des Jacobins d'autre part, les actes préliminaires sont extraits du registre au publication de mariage de la ville d'Amiens des contractant affichés aux termes de la loi le dix sept may mil huit cent sept et publiés de nouveaux le vingt quatre dudit. Vu lextrait de naissance dudit Tercier en datte du huit novembre mil sept cent cinquante deux celui de la ditte le Picard

[1] *Grelier du Fougeroux,* d'une vieille famille de bas Poitou, ancien officier de cavalerie, chef de la division de Vieillevigne. Il fit avec distinction toutes les campagnes vendéennes, et en 1799 servait sous Suzannet. Chevalier de Saint-Louis.

[2] *Le chevalier de La Nougarède,* dit *Achille Lebrun,* gentilhomme d'Auvergne. Échappé de Quiberon, il servit sous Cadoudal. En 1799, il rallia et organisa les anciens Chouans d'Ille-et-Vilaine.

de Millencourt en date du Premier Novembre mil sept cent quarante deux Paroisse Saint-Michel, conformément a lavis du conseille d'Etat approuvé a Saint Cloud le quatre termidor an treize par Sa Majesté l'Empereur, lesdit Tiercier et le Picart de Millencourt contractans nous ont juré et affirmé navoir aucun ascendant existans, ignorer même le lieu de leur dernier domicile, ce qui nous a été aussi certifié par les témoins cy après nommés qui nous ont déclaré bien connoitre les contractant, le tout en formes et sans opposition de tout lesquel actes, du chapitre six, du Code civil intitulé du mariage il a été donné lecture par moi officier public aux termes de la loi lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un D^elle^ *Jeanne Aimable le Picart de Millencourt* l'autre monsieur *Claude Auguste Tercier* En présence de monsieur Louis Firmin Froment, ancien magistra, administrateur et ordonnateur general des hospices d'Amiens, beau-frere de lepoux, a cause de dame Marie Therese Augustine Tercier son épouse de Monsieur Firmin Paul François Bosquillon de Frescheville ancien commandeur de lordre de S^t^ Lazare, chevalier des Ordre royaux militaire de S^t^ Louis et de l'ecole Royale militaire major du Genie, de Monsieur François Leonore Clement Duparc receveur payeur à la Halle aux grains d'Amiens ami de l'epouse et de Monsieur Charles François Wallet demeurant a Amiens rue de Saint Denis, ami de l'épouse tous quatre majeurs demeurant à Amiens, apres quoi moi adjoint au maire de la Ville damiens faisant les fonctions d'officier public de l'Etat Civil ai prononcé quau nom de la loi lesdit époux sont unis en mariage et ont les époux et les témoins signé avec nous après lecture dont acte.

Signé : C. A. Tercier, J. A. Le Picard de Millencourt, Wallet, Bosquillon de Frescheville, Froment, F. L. Clément Duparc et Dargent, adjoint.

N° 6

Je certifie que Monsieur le chevalier de Tercier a été appelé à Paris en 1804 par le général Georges, qu'il a été arrêté, retenu en

prison pendant longtemps et en surveillance ensuite jusqu'au moment du retour du Roi. M. le chevalier de Tercier avait commandé dans la marine pendant de longues années et s'y est toujours conduit avec honneur et zèle pour le service du Roi.

Paris, le 25 janvier 1815.

Ch. marquis DE RIVIÈRE, aide de camp de *Monsieur*, ambassadeur à Constantinople.

N° 7

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, prenant une entière confiance dans les talens, la valeur, la bonne conduite, et dans la fidélité et l'affection à notre service, du s^r^ Claude Augustin de Tercier, officier des armées royales de l'intérieur, lui avons conféré et conférons le grade de maréchal de camp, pour tenir rang du vingt-huit août mil huit cent seize, avec la retraite de ce grade.

Mandons à nos officiers généraux, et autres à qui il appartiendra, de le reconnaître et faire reconnaître en cette qualité.

Donné à Paris, le vingt-huit août 1816.

Louis.

Par le Roi,
Le ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
M^al^ D. DE FELTRE.

(*Timbres*)
N° 13599.

N° 8

Paris, le 10 mai 1821.

Monsieur, la naissance de S. A. R^le^ le Duc de Bordeaux, son baptême, la réunion à Paris des députés des bonnes villes pour

célébrer cet heureux événement, devaient être consacrés par des monumens durables : plusieurs médailles ont été frappées; je me fais un plaisir de vous adresser celle qui l'a été par les soins de mon Ministère.

Agréez, Monsieur, la nouvelle assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre secrétaire d'État
au département de l'Intérieur,

SIMÉON.

A M. de Tercier, député de la bonne ville d'Amiens.

N° 9

Le vingt quatre fevrier mil huit cent vingt trois a midi. Acte de Décès de Mr *Claude Augustin chevalier Tercier* chevalier de l'ordre Royal et Militaire de St Louis, ancien Maréchal de camp, décédé la veille a huit heures du soir, né à Philippeville le huit Novembre mil sept cent cinquante deux demeurant à Amiens, rue Bourbon veuf de De Jeanne Amable, Picard de Millancourt; Le présent acte redigé sur la déclaration de Mr Pierre Joseph Lesieurre chevalier De Croissy, chevalier de l'ordre Royale et militaire de St Louis ancien capitaine de cavalerie, demeurant Boulevard du Jardin des Plantes, cousin du défunt a cause de feue De son Epouse. Et celle de Mr Charles Clement Joly, avocat, âgé de vingt neuf ans demeurant rue St Denis, ami du défunt. Et ont signé après lecture.

(*Signé :*) LESIEURRE DE CROISSY et JOLY.

Constaté par moi adjoint au Maire de la Ville d'Amiens, officier public de l'Etat Civil.

(*Signé :*) POUJOL D'ACQUEVILLE.

N° 10

État des services du général Tercier (déposé au ministère de la guerre).

TERCIER
ude-Augustin), fils de
iude-Augustin : de Thérèse Guillemin, né le
iovembre 1752, Philippeville (Ardennes).

Volontaire au régiment de Normandie (infanterie), le. . . . . 1er juillet 1770
Lieutenant au régiment provincial de Lille, le. . . . . 4 août 1771
Lieutenant en premier au régiment de la Martinique, le. . . . . 18 août 1772
Capitaine, le. . . . . 1er septembre 1774
A abandonné, le. . . . . 20 septembre 1781
Aspirant dans les gardes du corps de *Monsieur* (compagnie de Chabrillan), le. . . . . 1er janvier 1782
Surnuméraire, le. . . . . 1er août 1782
Rayé sur les contrôles, du. . 1er janvier 1785 (pour raison de santé).
Réadmis comme aspirant dans la même compagnie, le. . . . . 1er janvier 1786
Licencié, le . . . . . 12 septembre 1791
Retraité dans le grade de maréchal de camp, par décision du . . . . . 14 août 1816
Nommé maréchal de camp honoraire, par décision du. . . . . 28 août 1816

Campagnes.

1778, 1779, 1780 et 1781, en Amérique.

Décorations.

Chevalier de Saint-Louis, le 11 novembre 1791.

SERVICES EN ÉMIGRATION.

Garde dans les gardes du corps de *Monsieur*, à l'armée des Princes, en 1792; officier dans les chasseurs nobles de la légion de Damas,

en 1793, 1794 et 1795; chef de division à l'armée de Bretagne, en 1796; général en second à l'armée du Maine, en 1797; général en chef à la même armée, en 1798, et détenu au Temple pendant une partie de cette année; officier général à la même armée en 1799 et 1800; a joint le duc de Bourbon en 1815.

TABLE DES NOMS CITÉS

A

Abercromby (général), 91.
Adolphe (Monsieur), 265, 343, 362.
Alcibiade, 54.
Alexandre, 206.
Alvinzy (général), 75.
Ambrugeac (général, comte d'), 398.
Andigné (général d'), 256, 258, 259, 265, 299, 317, 346, 347, 353, 354, 396, 397, 431.
Anson (chevalier d'), 126, 130.
Apchon (comte d'), 23, 30.
Arbaud de Jonques (comte), 32.
Ardeville (d'), 272.
Arnault, 272.
Artois (comte d'), xxvii, 52, 98, 104, 120, 278, 317, 398.
Auguste, 10, 432.
Aulent, 407.
Autichamp (comte d'), v, 346, 347, 349, 354, 356, 397, 432.
Autichamp (vicomte d'), 432.
Autrechaus (baron d'), 98.
Auvray (colonel), 329.
Avaray (vicomte d'), 121.

B

Baraguey d'Hilliers, 229.
Barbarou, 125, 410.
Barbot (ainé), 432.
Barbot (jeune), 432.
Barrington (amiral), 22.
Bastard de Fontenay, 270, 272.
Baudet-Dubourg, 300.
Baye (de), 302, 399.
Bazin, 270, 273, 275.
Beauchamp (de), 191, 196, 236, 238, 258, 269.
Beauharnais (vicomte de), 22.
Beaulieu (général de), 69, 73, 74, 75, 77.
Beaumetz (du Val de), 110, 111, 126, 140.
Beauregard (de), 302, 326.
Beaussier, 364.
Becdelièvre (Mlle de), 321, 352, 368.
Becdelièvre (marquis de), 352.
Belin de Béru, 269.
Bellefille (Mlle de), 270.
Bellou (de), 136.
Béon (comte de), 68.
Béraudière (de la), 396, 397, 398, 432.
Bercy (marquis de), 97.
Bergeron (chevalier de), 12.
Bernier (abbé), xxviii, 265, 355, 356.
Berriat-Descraviers, 272.
Berthelot, 259.
Berthier de Grandry (chevalier), 118, 408.
Beurnonville (maréchal de), 3.
Billard de Vaux, 262.
Blache (Mlle de la), 105.
Blad, xx, xxii, 124, 125, 133, 134, 160.
Blanchardon, 270
Bocuais (H.), 411

Boisairault d'Oiron (de), 155, 156.
Boiscuy (de), v, 432.
Boisseau, 225.
Boissy d'Anglas, 161.
Bonaparte, 5, 98, 205, 265, 352, 353, 354, 365, 369, 388, 391, 392, 400.
Bonchamps (général de), 261, 344, 368, 372.
Bonchamps (Mlles de), 296.
Bordeaux (duc de), 435.
Bordigné (baron de), 396.
Boson de Périgord, 119, 141.
Bosquillon de Frescheville, 434.
Bothelière (de La), 118.
Botherel (comte de), 191.
Bouchetière (chevalier de La), 432.
Boudet, 229, 432.
Bougainville (de), 11.
Bougon, 273.
Bouillé (marquis de), vi, vii, 16, 18, 19, 20, 21, 24, 25, 26, 27, 29, 31, 38, 42, 47, 48, 49.
Boullé, 124.
Boullier, 196, 254.
Bourbon (duc de), vii, 53, 371, 395, 399, 400, 438.
Bourdonnaie (Mlle de La), 189.
Bourmont (général, comte de), iv, v, xxix, 207, 254, 255, 258, 259, 265, 277, 278, 300, 303, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 330, 331, 332, 335, 336, 338, 339, 340, 341, 342, 345, 346, 347, 349, 350, 351, 352, 355, 357, 358, 360, 361, 362, 365, 366, 367, 368, 371, 374, 375, 376, 377, 394, 395, 432.
Bourmont (comte A. de), 321, 352.
Bourmont (comte Charles de), 278.
Boutaric, 56.
Brainne, 397.
Brion, 270, 272.
Broc (de), 327.
Broglie (J. de), 410.
Broglie (comte de), 13, 14, 56, 57.
Broglie (duc de), 56.
Broglie (maréchal de), 16, 58, 101.
Brulard, v.
Brune (général), 301.
Brunswick (duc de), 51, 58, 59.
Bunel, 324.
Buort (chevalier de), 42, 47.
Burrhus, 53.
Byron (amiral), 29.

C

Cabarrus, 98.
Cadoudal (général Georges), iv, vi, vii, xxix, 176, 181, 182, 188, 189, 195, 217, 265, 273, 279, 298, 302, 318, 343, 346, 347, 348, 349, 355, 356, 361, 365, 366, 367, 370, 371, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 386, 387, 388, 431, 433, 434.
Cambray (général), 274.
Caniel, 414.
Carnot, 209.
Carpar, 217.
Castries (duc de), 101.
Cathelineau (général), xxviii, 368, 372.
César, 97, 106, 204, 205.
Chabot (général), 177, 236, 249, 262, 357, 362.
Chaffaut (du), 119.
Chalup (comte de), 81, 82.
Chalus, 291.
Chambray (de), 136.
Champeville, 118.
Champigny (de), 12, 13.
Chancel, 98.
Chandelier-Pierreville, 217, 230.
Chapelle, 272.
Chappedelaine (comte de), 345, 395, 396, 399.
Chappedelaine (Mme de), 396.
Charette (général de), 129, 186, 191, 192, 258, 372,
Charles (Monsieur), 217, 297, 308, 337, 374.
Chasles de La Touche, 99, 409, 410.
Chateaubriand (vicomte de), 7.
Chatelain, 303.
Chatellier (du), 124.
Chatillon (général comte de), 191,

, 258, 265, 317, 324, 344, 345,
, 346, 347, 349, 354, 356, 367,
.
ET, 324.
EREIX (DE), 98, 117, 409.
ELIER, 209.
(chevalier DE), 130.
J, 432.
LIER, 275.
UIL, 319.
AU (marquis DU), 21.
' (princesse DE), 98.
UL-PRASLIN (duc DE), 57, 319.
NATUS, 321.
YT (comte DE), 68, 69.
IG (prince DE), 76, 77, 78, 79,
IE (DE LA), 191.
IN, 432.
D'ACIER, 291, 310.
DE-LION, 209.
DE-ROI, 209, 214, 215, 227.
(prince DE), 52, 53, 63, 301.
NT, 220.
EAU, 291.
IER-LUCINIÈRE (comte DE), 118.
HARDY (DE), 326.
VAL (DE), 306.
LLIER, 217.
IS, 412.
CES (DE), 368.
EAU-JOLY, 236, 238, 396, 410.
RDIÈRE (DE LA), 328.

D

(comte DE), VI, 68, 71, 73, 76.
T, 434.
ES (chevalier), 114.
109.
272.
(abbé), 119, 236.
ION, 161.
, 217, 388.
(DE), 293.
EST, 304, 376, 397.
TES DE LA FOSSE, 335.
, 364.
DHALANCOURT (général), 211, 212, 248, 249, 250, 311, 312, 313.
DILLON, 34.
DOUILLARD, 411.
DRESNAY (comte DU), 101, 102.
DUBOIS, 150, 412.
DUBOIS (Mme), 165.
DUCHEMIN, 196, 198, 239.
DUCHEMIN-DESCEPEAUX, 208, 225.
DUMENY, 414.
DUMOURIEZ, 59, 67.
DUPARC, 434.
DUPERRIER-DUMOURIEZ, 275.
DUPEYRA, V.
DUPLESSIS (Richard), 269.
DURUY, XIV, 411, 412.
DUSSI, 275.
DUVIGNEUL, 324.

E

ÉCRIGNY (D'), 279, 317.
ELBÉE (général D'), 368, 372.
ENGHIEN (duc D'), 388.
ESPINASSE (chevalier DE L'), 391.
ESTAING (comte D'), VII, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 43.
ÉTATS (baron DES), 85.

F

FARTIS, 275.
FAUCHER, 238.
FAY, 265.
FELTRE (duc DE), 403, 435.
FERRAND, 68.
FÉSIGNY (DE), 397.
FITZ-JAMES (duc DE), 398.
FLAVIGNY (DE), 398.
FLEUR-D'ÉPINE, 272.
FLOTTE (chevalier DE), 39.
FOLMONT (chevalier DE), 107.
FONDENIS (chevalier DE), 148.
FONTENAY (Mme DE), 98.
FONTENU (Mlle DE), 322.
FORNOUE (chevalier DE), 40.

Fort (chevalier du), 118.
Fosse (de La), 217.
Foucault (abbé), 212, 248, 249.
Foucué, 374, 375, 376, 389, 391, 392, 396, 397, 398, 399, 401.
Fournier (Mme), 407.
François Ier, 10.
Frédéric (prince), 69.
Frédéric-Guillaume II, 60.
Frégeolière (Bernard de La), 186, 202, 209, 303, 316.
Froger de La Clisse (chevalier), 118.
Froment, 434.
Frotté (général, comte de), 177, 193, 196, 197, 219, 220, 221, 262, 273, 291, 346, 347, 349, 355, 356, 357, 431.

G

Gaillard (Armand), 217.
Gaillard (Raoul), 217, 378.
Gaullier, 325.
Gaullier (Pierre), 209, 218, 237, 238, 248, 259, 303, 316.
Gaussault, 306.
George III, 92.
Gérard, 118.
Gesril de Papeu, 97, 117, 118, 119, 411.
Glatier, 273.
Goimpy (de), 62.
Goupil, 336, 337.
Gourdeau (baron de), 118.
Gournerie (E. de La), 101, 118, 196.
Grand-Pierre, 291.
Gras (de), 136.
Grasse (comte de), vii, 41, 49.
Grelier, 431.
Grelier du Fougeroux, 432.
Grimard, 407.
Guéfontaine (de), 176, 177, 181, 191, 193, 254, 259, 262, 263, 265, 269, 274, 317, 339, 342.
Guérin de la Gendronnière (Mlles), 211, 250.
Guerry de Beauregard, 119.
Guezeau (général), 80.
Guiches (comte de), vii, 41, 42, 43, 44, 45, 47.
Guillaume Ier, 69.
Guillaume V, 69.
Guillemain (Mme Thérèse), 407, 414, 433, 437.
Guillemot, xxiv, 109,
Guillot de La Poterie, 293, 303, 316, 345, 400.

H

Haddick (comte), 77, 78.
Hamon, 274.
Harscouet de Saint-Georges (comte), 408.
Haudicquer du Quesnoy, 286.
Haussonville (comte d'), 105.
Hawkesbury, 379.
Hector, 230.
Hector (comte d'), 101.
Hédouville (général), 303, 345, 346, 347, 349, 353, 354, 357, 360, 361, 414, 415, 433.
Helvétius, 56.
Henri IV, x, 55.
Henry, 273.
Hercé (de), 113, 125, 134.
Hervilly (comte d'), xvii, xviii, xx, 99, 101, 102, 103, 104, 107, 138.
Hesse-Philippsthal (prince de), 83.
Hoche (général), xvi, xviii, xx, xxii, 103, 109, 111, 112, 115, 116, 117, 120, 121, 124, 125, 133, 137, 212, 256, 259, 408, 409, 410, 411, 412, 432.
Horace, 343.
Horadour, 35.
Houssaye (chevalier de La), 150, 159, 166, 167, 171, 259.
Huchet de Cintré, 433.
Humbert, 110, 111, 112, 125, 126, 410, 412.

I

Inden (baron d'), 94.
Ingold (R. P.), 304.

J

Jaquet (Michel), 194, 225.
Jaquet (Perrine), 225.
Jarassay, 306.
Joiebert (de), 303.
Jolif, 118.
Joly, 436.
Joséphine (impératrice), ix, 15.
Jocbert (André), 238, 248.
Jourdan, 68.
Joyeau, 381.
Julien (le Grand), 272.
Junot (général), 377.

K

Kainlis (de), 433.
Kergariou de Locmaria (comte de), 22, 411.
Kergus (chevalier de), 35.
Kersaint (comte de), 38.

L

La Barolière (général), 248, 260, 261.
La Baussonnière, 272.
La Fayette (général de), 52.
Lage (de), xxi.
Lalene, 162, 413, 414.
Lamartinière (baronne de), i.
Lambert, 270, 272.
Lambert de la Vannerie, 270, 306.
Lambinet de la Saudraie, 407.
Lameth (de), 34.
Lamoignon (de), 150.
Lamote, 230.
La Mothe (chevalier de), 303, 316, 320, 326, 328, 336, 345.
Lamotte-Mervé, 293, 324, 326.
Lamotte-Piquet, vii, 38, 40, 41.
Lardy (Mlle), 397.
Lardy, 397.
La Rochefoucauld (baron de), 390.
La Rochejaquelein (général H. de), 261, 344, 368.
La Rochejaquelein (Louis), 372, 398. 599.
La Rochejaquelein (Auguste de), 372.
La Rochejaquelein (marquise de), 201,
La Roche Saint-André, 432.
La Rouërie, xxiv, 432.
Larousse, 397.
La Sicotière (de), xxvi, 196, 219, 221, 261, 263, 347, 357.
Lassénie (de), xxii, 411.
Launay, 272.
Launay (de), 306, 307.
La Vieuville (chevalier de), 185.
La Volvenne (chevalier de), 265, 267, 269, 285, 290, 291, 294, 297, 298, 299, 318, 321, 335, 336, 342, 343, 349, 357, 359. 361, 433.
Le Breton (Perrine), 194.
Le Breton (Pierre), 225.
Le Brun (Achille), 433.
Le Cat, 99.
Le Charron (baron), 98.
Lecomte, 273.
Leczinski, 56.
Ledoux, 414.
Le Fuel, 299.
Legeay, 319, 325.
Le Gras (baron), xxiv.
Le Lion, 193.
Lemaire, 412.
Lemaitre, 272.
Lemercier, 181.
Le Métayer (Guillaume), 239.
Le Métayer (René), 145, 146.
Le Métayer (Mme), 97, 144, 147, 158, 159, 161, 165, 166.
Leminthier, 409, 410.
Lemoine (général), 117, 130, 131, 133, 134, 141, 142, 143, 144, 149, 155, 159, 161, 168, 170, 171, 411, 413.
Léon X, 10.
Lepelletier, 226, 329.
Le Picart de Millencourt (Mlle), xxix, 392, 433, 434, 436.
Lépine, 432.
Leroi (abbé), 272.

Lescure (général de), 344, 368, 372.
Lesieurre de Croissy, 436.
Letarouilly, 410.
Letourneur, 161.
Le Vasseur, 269, 332.
Lévis (duc de), 114.
Limoëlan (J. de), 432.
Litté, 109.
Livarot (comte de), 24.
Longlay, 272.
Louis XIII, 319.
Louis XIV, 10, 82.
Louis XV, VIII, X, 5, 56, 57.
Louis XVI, 16, 17, 51, 52, 53, 55, 56, 59, 97, 373.
Louis XVIII, III, 104, 121, 255, 268, 373, 398.
Louis-Philippe Ier, 255.
Louvet, 161.
Lowendahl (comte de), VIII, 16, 24, 32.
Lys (chevalier du), 107.

M

Macartney, 136.
Macé (Albert), 162.
Maclet, 259.
Maille, 414.
Maisonneuve, 270.
Malartic (général comte de), V, 321, 326, 376, 596, 397, 398.
Malartic (comte G. de), 399.
Malesherbes (de), 400.
Malleville, 291.
Marandais (des), 306.
Mardelle (baron de La), 402.
Marsy (comte de), 397.
Martel (comte de), 349, 357.
Martial Moirant, 272.
Martigné (de), 258.
Massa (duc de), 380.
Mathieu, 160.
Mattejean, 291.
Maudet, 270.
Maurice, 218, 260.
Mauvage, 109.
Mauvilain de Beausoleil (de), 118.
Ménard, 302.
Menjeot d'Elbenne, 269, 306, 307, 332.
Merlin, 161.
Mermet (général de), 115.
Mermet (général J. de), 115, 116.
Micoud (chevalier de), 23.
Miguel (don), 255.
Miranda (général), 67, 68.
Mithon, 40.
Moncendre, 275.
Monk, XXIX.
Monsieur, IV, VI, X, 51, 52, 53, 278, 286, 357, 398, 399, 435, 437.
Montaigu, 41.
Montbron (de), 98, 409.
Montzey (de), 310, 323, 324.
Moreau (général), VII, 176, 182, 195, 217, 379, 386, 388.
Moreau de Jonnès, 99.
Morgan de Béthune, 402.
Mortemart (duc de), 101.
Muret (Théodore), 118.

N

Napoléon Ier, XXV, 236, 255, 395, 398, 432.
Négucier de La Crochardière, 300, 306.
Négucier de Posset, 272.
Nepveu de Bellefille (Mlles), 364.
Nepveu de La Manoulière, 270.
Nepveu de La Motte, 326.
Nettement, 352.
Noailles (de), 34.
Nougarède (chevalier de La), 433.
Nouhes (des), XXVI.
Nozière (de), 11, 12.

O

Oehlert (général), 208, 229, 235.
Ogier (comtesse), 364.
Oilliamson (comte d'), 299, 300.
Orange (prince d'), 69, 70, 77, 82, 84.
Oudinot (maréchal), 319.

P

Pageot, 272.
Paillé, 275.
Palierme, 432.
Pancemont (abbé de), 355.
Paraillusky, 291, 297, 298, 301, 302, 310, 313, 315, 317, 318, 319, 320, 326, 328, 330, 352, 356, 358, 360, 362, 363, 366.
Pauloin (abbé), 209, 217.
Pavillon (chevalier du), 122.
Peloie, 272.
Perelle (Mme de La), 46.
Pesche, 199, 325, 326, 329, 341.
Peyssac (de), 240, 241, 302.
Pichegru (général), vii, 78, 83, 176, 182, 195, 217, 379, 386, 388.
Pierre, 218, 238, 239, 255, 352, 356, 358, 360, 362, 363, 366.
Pierreville, 239, 243.
Piet-Tardiveau, 269, 347.
Pilard, 259.
Pioger (de), 136.
Piolin (dom), 196, 273.
Pitt, xix, 102, 287.
Plaullier, 432.
Plessis (comte du), 48.
Pocheton (Marie), 333, 334.
Pocheton (Mathurin), 333.
Poirier, 209, 238.
Poujol d'Acqueville, 436.
Pour-le-Roi, 432.
Prade (de La), 130, 410.
Praslin (duc de), 57.
Prévalaye (de La), v, 347, 432.
Prieur, 55, 57.
Provence (comte de), 373.
Prudhomme (Jacques), 225.
Prudhomme (Joseph), 225.
Puget (comte du), 371, 372.
Puisaye (général comte de), xvi, xvii, xviii, xxiii, xxiv, xxvi, xxvii, 97, 98, 99, 100, 103, 111, 112, 113, 115, 119, 127, 128, 136, 137, 138, 140, 177, 181, 182, 183, 184, 185, 187, 190, 265, 274, 345, 409.

Q

Querelle, 381.

R

Raoul, 279.
Régnard de La Brainière, 275.
Régnier, 380, 381.
Renaud, 345.
Renaud, 410.
Renouard, 199, 273, 325, 326, 327, 328, 329, 331, 335, 341.
Rieux (comte de), 151, 152.
Rigault de Beauvais, 275.
Rivière (marquis de), 435.
Robespierre, 98, 386.
Rochambaud (de), 98.
Rochambeau, 239, 240, 241, 242.
Rochecotte (général comte de), iv, vi, 193, 196, 221, 238, 265, 268, 269, 270, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 286, 291, 293, 318, 364.
Rodney (amiral), 43, 44, 49.
Rosanbo (Mlle de), 400.
Rosmorduc (de), 433.
Rotalier (comte de), 48, 106.
Rottier, 118.
Roty, 412.
Roualt de Gamache (comte de), 105, 112, 114, 122, 149, 151, 152, 153, 154.
Rouget de l'Isle, xx, 99, 409.
Rouquel, 414.
Rousseau, 259.
Rouvin, 337.
Rumain (comte du), 33.

S

Sablonay (de), 11, 13.
Saint-Edme, 397.
Saint-Hubert (de), v.
Saint-Just, xxii.
Saint-Morys (comte de), 101.
Saint-Paul, 217.
Saint-Vincent, 279, 371, 378, 379, 383, 384, 385, 387.

Samson-Larchère, 270.
Sapinaud (de), 347.
Sarcé (de), 270.
Sarcé (Mlle de), 270.
Sausses chevalier de, 13.
Sauvage, 321.
Savare, 270, 272.
Savignac (Charles de), 196.
Savignac (Joseph de), 196.
Savignac (Martial de), 195, 253, 254.
Saxe (maréchal de), 67.
Scépeaux (général vicomte de), VI, 155, 177, 188, 190, 192, 193, 196, 197, 198, 202, 214, 229, 231, 232, 237, 240, 241, 251, 254, 255, 257, 258, 259, 262, 277, 318, 325, 344, 432.
Séguin (comte de), 11, 44, 45, 46.
Senneville (comte de), 102, 122, 410.
Sérée, 331.
Sévigné (Mme de), 319.
Seye chevalier de), 181.
Sheridan, XIX.
Sidney Smith, 278, 279.
Sillan comte de), 11.
Siméon, 436.
Simon abbé), 194, 225.
Simon général), 265, 329, 330, 333, 335.
Solles de Grisolles (général de), V, 347, 390, 399.
Sombreuil (Mlle de), 104, 128.
Sombreuil (comte de), XVI, XXI, XXII, XXVI, 97, 101, 103, 104, 105, 108, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 121, 122, 125, 127, 128, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 187, 408, 411, 412.
Sorel (Alexandre), 304.
Soulanges (comte de), 122.
Souwarow (général), 290.
Soyer, 432.
Spiegel, 76.
Stewart, 20.
Stofflet (général), 372, 432.
Susane, 11, 46.
Suzannet (général, comte de), 347, 353, 399, 401, 402, 432, 433.

T

Taillefer, 177, 194, 196, 197, 198, 217, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 231.
Talleyrand, 141.
Tallien, XX, XXII, 97, 99, 109, 115, 120, 124, 125, 133, 409, 410.
Tamerlan 217 259.
Tascher (de), 306.
Tascher de La Pagerie (Mlle), VIII, IX, 15.
Tercier (le père), 407, 414, 433, 437.
Tercier (Mme) 51 55, 57.
Tercier (Mlle Marie-Marthe), 407.
Tercier (Mme Marie-Thérèse), 286, 434.
Tercier (Jean-Pierre), VIII, 56, 57.
Terrien, 432.
Tessière, 272.
Tête-Quarrée, 291.
Thuriot 386, 387
Tocqueville (comte de), 400.
Tranquille, 274, 303, 326.
Trémoille (duc de La), 247.
Trémoille (prince de La), 399.
Trémoille (princesse de La), 395, 400.
Trésor (du) 93.
Treton, 270.
Triger (Robert), I, 194, 196, 199, 209, 211, 225, 229, 231, 235, 239, 248, 254, 270, 273, 274, 275, 276, 277, 291, 294, 296, 297, 301, 302, 303, 305, 306, 309, 315, 320, 325, 327, 329, 331, 334, 337, 365.
Trillon, 306.
Tullaye (de La), 118.
Tuncq (général), 212, 213.
Turpin (commandeur de), 21.
Turpin de Crissé (comte de), 258, 345, 432.

V

Valbonne (comte de), 359.
Vallari, 291.
Valois (de), 217.

Vauban (comte de), xxiv, 98, 101, 103, 113, 136, 141, 409.
Vauban (maréchal de), 98.
Vence (chevalier de), 20, 353.
Veyrat, 285, 286, 287, 384.
Vial (Mlle), 165.
Viard (de), xxi.
Villegourio (vicomte de La), 98, 121.
Villeneuve-Laroche-Barnaud (de), 98.
Villéon (marquis de La), 126, 130.
Vimeux (général), 239, 274.
Virgile, 106.
Voltaire, 411.
Voludes de Lage, 411.

W

Wable, 412.
Wallet, 434.
Warren (amiral), xxvi, 103, 113.
Washington (général), 17, 322.
Wimpfen (général), 100.
Windham, 103.

Y

York (duc d'), 110.
Ysambart, 329.

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT I
PRÉFACE III
INTRODUCTION. 1

PREMIÈRE PARTIE

CAMPAGNES D'AMÉRIQUE

(1772-1783)

Tercier entre au service (1770). — Il est nommé lieutenant (1771). — Départ pour les Antilles. — Sa nomination au grade de capitaine (1774). — Dissensions. — Mlle Joséphine Tascher de la Pagerie. — Considérations diverses. — La guerre éclate entre la France et l'Angleterre (1778). — Expédition de la Dominique. — Départ pour la France de Mlle Tascher de la Pagerie. — Expédition de Sainte-Lucie. — Départ pour la Guadeloupe (1779). — Prise de l'île Saint-Vincent. — Expédition de la Grenade. — Séjour dans cette île (1780). — Bataille navale. — La Motte-Piquet. — L'*Annibal* et l'escadre anglaise. — Arrivée de l'escadre du comte de Guichen. — Campagne maritime (1781). — Prise de l'île de Tabago. — Séjour à l'île Saint-Vincent. — Attaque des Anglais. — Retour à la Martinique. — Prise de l'île Saint-Eustache (1782). — Prise de l'île Saint-Christophe. — Défaite de l'escadre du comte de Grasse. — Paix et traité de Versailles (1783). — Tercier retourne en France et entre dans la Maison du Roi. 9

DEUXIÈME PARTIE

GUERRES DE L'ÉMIGRATION

(1791-1795)

Départ pour Coblentz. — Tercier entre dans l'escadron des gardes de Monsieur (1791). — Son opinion sur l'émigration et les émigrés. — Ses lettres à Mme Tercier sont communiquées au roi Louis XVI. — Déclaration de guerre (1792). — Le manifeste du duc de Brunswick. — Siège de Thion-

ville. — Marche en Champagne. — Prise de Longwy et Verdun. — Défection de l'armée prussienne. — Les émigrés se retirent à Arlon et sont licenciés. — Hivernage à Rauderath. — Arrivée d'un régiment de volontaires républicains. — Formation de la légion de Damas (1793). — Siège de Maubeuge. — Bataille de Wattignies. — Combats divers (1794). — Bataille de Fleurus. — Retraite sur Bruxelles. — Retraite sur la Hollande. — Prise de Bois-le-Duc par les républicains. — Massacre des émigrés. — La légion de Damas se rend à Nimègue, puis à Arnheim. — Un baron sceptique. — A Utrecht. — L'hiver de 1794. — Les émigrés se réfugient en Hanovre. — Stade. — Préparatifs de l'expédition de Quiberon. — Embarquement (juillet 1795) 51

TROISIÈME PARTIE

EXPÉDITION DE QUIBERON

(1795)

Organisation de l'expédition de Quiberon. — Les régiments et leurs cadres. — La journée du 16 juillet. — Le comte de Sombreuil. — Le débarquement. — Tercier prend la garde du fort Penthièvre. — Prise du fort (21 juillet). — Détails relatifs à la catastrophe. — Le fort Neuf. — La capitulation. — Dévouement du chevalier Gesril de Papeu. — Les prisonniers sont conduits à Auray. — La Convention ordonne de mettre à mort les émigrés. — Tentatives d'évasion. — Formation de commissions militaires. — Mort de Sombreuil, de l'évêque de Dol et des premières victimes. — Tercier fait connaître une déclaration de Sombreuil sur le rôle du comte de Puisaye. — Fusillades quotidiennes. — Mme Le Métayer et son fils. — Premier interrogatoire de Tercier, à Quiberon. — Récit d'une exécution. — Retour à Auray. — Second interrogatoire de Tercier. — Il se dit étranger et est mis en sursis. — Départ pour Vannes. — Il s'évade. 97

QUATRIÈME PARTIE

LA CHOUANNERIE

(1795-1796)

Entrevue de Tercier et Guéfontaine avec Puisaye. Ce dernier leur refuse des passeports pour l'Angleterre. — Il donne l'ordre de les fusiller. — Tercier parvient à rejoindre Scépeaux. — Il combat dans son état-major. — Il est adjoint au chef de division Taillefer. — Le curé de Vaiges. — Combat de la Bazouge. — La tactique vendéenne. — Rencontres diverses. — Lettre de Frotté. — Mort de Taillefer. — Une cabale. — Lettre de Scépeaux. — Une messe interrompue. — Intrigue déjouée. — Une espionne. — La cache de Tercier. — Il écrit au général Chabot. — Mort du curé de Vaiges. — Proclamation de Scépeaux. — La pacification. — Tercier quitte le Maine et se rend à Amiens. 177

CINQUIÈME PARTIE

LA CHOUANNERIE

(1797-1800)

Séjour à Amiens. — Rochecotte est chargé de réorganiser le Maine et nomme Tercier son général en second. — Les élections de l'an V. — Le comité royaliste de Paris. — Le coup d'État de fructidor. — Difficultés entre Rochecotte et Puisaye. — Rochecotte est pris et fusillé. — Tercier, devenu général en chef, demande aux Princes de désigner Bourmont en remplacement de Rochecotte. — Ses tentatives pour passer en Angleterre. — La Volvenne. — Incarcération de Tercier au Temple. — Son interrogatoire. — Son élargissement. — Il retourne dans le Maine et organise l'insurrection. — Commencement des hostilités. — M. Adolphe. — Les Contre-Chouans. — Combats. — Arrivée de Bourmont. — Attaque et prise du Mans. — Des gendarmes peu reconnaissants. — Le général Simon. — Combat de Ballée. — Mort de Guéfontaine. — Conférences de Pouancé. — Armistice. — Difficultés avec Bourmont. — Le Consulat. — Négociations de Candé. — Entrevue de d'Andigné et du premier Consul. — D'Autichamp et Châtillon signent le traité de paix. — L'abbé Bernier. — Reprise des hostilités. — Tercier veut donner sa démission. — Combat de Meslay. — Mort de La Volvenne. — La pacification. — Séjour de Tercier à Paris. — Entrevue avec Georges Cadoudal. — Cadoudal échappe à la police et se rend en Angleterre. — Retour de Tercier à Amiens. — On lui propose de prendre du service sous Bonaparte. — Il refuse. 265

SUPPLÉMENT

(1800-1816)

Retour à Paris. — Le comte du Puget. — Entretiens avec Bourmont. — La machine infernale. — Arrestation de Bourmont. — Paix d'Amiens. — Tercier va rejoindre Cadoudal à Paris. — La conspiration. — Tercier est arrêté. — Ses interrogatoires. — Il est renfermé à la Force. — Mort de Saint-Vincent. — Au ministère de la police. — Tercier est mis en liberté. — Il retourne à Amiens. — Son mariage. — La Restauration. — Passe-droits. — Le retour de l'île d'Elbe. — Tercier se rend dans le Maine pour organiser la résistance. — Le duc de Bourbon quitte la France. — Tercier se retire à Amiens. — Seconde Restauration. — Tercier est nommé maréchal de camp et grand prévôt. — Conclusion. 371

PIÈCES JUSTIFICATIVES 407

TABLE DES NOMS PROPRES 439
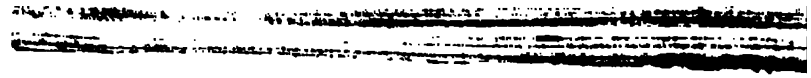
PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.